

L' OCCUPATION AUTRICHIENNE A MÂCON

EN 1814



M. VITTE

Professeur E.N. Mâcon.

Mâcon 1950-1951

" Laissons au temps le soin de nous juger ".

Louis BONNE, Maire de Mâcon, au long de ce premier trimestre tortueux de 1814, accusé d'avoir livré sa ville à l'ennemi, s'adressait ainsi à la Justice de l'Histoire, dès le 30 janvier. 150 années souvent dramatiques, une récente invasion marquée d'une identique capitulation, nous permettent aujourd'hui de rouvrir, après d'autres, mais avec compréhension, le dossier pesant et amer de " l'occupation autrichienne à Mâcon en 1814 ". Jusqu'ici, aucune étude d'ensemble, n'a tenté de replacer les gens et les faits dans leur cadre physique et humain, au milieu de cette petite ville provinciale de la Fin du Premier Empire. Des articles de revues, quelques chapitres d'ouvrages généraux, souvent limités aux questions militaires ou aux anecdotes, des fragments de souvenirs, c'est bien léger. Une telle accusation, et mieux encore, une telle époque, demandent plus de sérieux et de pondération dans leur examen.

Car l'Invasion de 1814 à Mâcon et l'occupation autrichienne qui a suivi, dépassent l'épisode local peu original de l'Effondrement d'un Empire et de la réinstallation furtive des Bourbons. Défaitisme ou " trahison" des notables, apathie de l'opinion publique, ruine du sentiment national ? Quoi de plus commun dans une France fatiguée par 20 ans de guerre, détachée d'une gloire militaire maintenant infidèle, prête à toutes les capitulations pour obtenir la Paix et la tranquillité ? L'intérêt est ailleurs. Cette invasion, la première depuis trois siècles, bouleversera-t-elle une paisible société provinciale, peu transformée malgré Napoléon et la Révolution ? Pour elle, qu'importe le Régime, si les positions politiques et les intérêts économiques des classes dirigeantes sont maintenus, voire renforcés ? Qu'importent même une capitulation et une occupation, si le prix de la sauvegarde des personnes et des biens n'est pas excessif ?



Les paroles sereines et quelque peu désabusées du Maire Louis BONNE peuvent traduire aussi bien la résignation du défaitisme que la tranquille sécurité des responsables, persuadés du bénéfice réel de leur attitude. Sont-ils demeurés étrangers à toutes les noblesses, convaincus d'agir dans l'intérêt de toute la population ? Dans ce tournant historique, ont-ils au contraire, surtout servi leurs égoïsmes ?

Autant de questions, autant de problèmes. Cadre physique, population, structure économique et sociale, opérations militaires, attitudes politiques, conséquences financières de l'Invasion, évolution de l'opinion, doivent se conjurer pour les résoudre.

Alors, et seulement, on parlera de jugement .-

- LES SOURCES -

- A) - Instrumentas.
- B) - Manuscrits.
 - a) dépôts publics.
 - b) archives privées.
- C) - Imprimés.

Les documents sur Mâcon, sur sa région et sur les événements de l'invasion de 1814 se caractérisent à la fois par leur abondance et leur insuffisance. Paradoxe tout apparent qui ne saurait étonner les familiers de l'histoire locale.

Abondance surtout dans les sources manuscrites relatives aux événements militaires de janvier à mars. Plus de 100 cartons ou liasses copieuses aux Archives départementales de Saône-et-Loire, de 50 aux Archives municipales de Mâcon, des correspondances privées considérées comme très riches (1). On y retrouve fidèlement, parfois heure par heure, détail par détail, la marche des troupes, les actes des notables, les réquisitions et les pillages. On doit même chercher l'essentiel, négliger l'anecdote et l'accessoire.

Malheureusement, cette profusion facile à contenir, disparaît dès qu'on veut préciser les situations et les activités sociales, qu'on veut évaluer le commerce, les niveaux de vie, qu'on cherche à silhouetter les personnages influents. Impossible aussi d'affirmer avec certitude, avant janvier, après mars-avril 1814. Enfin, peu d'auteurs, en France, en Bourgogne ou à Mâcon, se sont attachés à cette période pourtant intéressante de l'histoire locale. Leurs travaux demeurent trop particuliers ou trop rapides.

Pourtant la bibliographie qu'on a pu établir justifie l'entreprise. Il n'est pas vain de vouloir retrouver l'atmosphère de cette première invasion depuis trois siècles, d'essayer de comprendre les attitudes et les réactions des Mâconnais de 1814 devant les bouleversements militaires et politiques dont ils sont les témoins, sinon les acteurs.

On distinguera successivement :

- 1° - Les " Instrumentas ".
- 2° - Les Manuscrits.
- 3° - Les Imprimés (2).

Cet inventaire n'a pas la prétention d'être exhaustif (3).

(1) En particulier par Jeanton, Lex, Maritain, Bouvet, érudits locaux qui ont pu en consulter quelques unes.

(2) Cette distinction très vaste est couramment admise et semble possible, même pour un travail modeste comme celui-ci. Elle serait plus impérative encore si de nombreuses archives privées avaient pu être consultées.

(3) Les documents non consultés seront marqués d'une astérisque.

1° - LES INSTRUMENTAS .

On groupera sous ce titre, divers recueils manuscrits ou imprimés ayant des rapports directs ou indirects avec cette étude, et dont la consultation fut essentielle et constante durant tout le travail.

A - CARTES ET PLANS.

Pour suivre le déroulement des opérations militaires, pour comprendre les problèmes fonciers, du ravitaillement, de la circulation routière et fluviale, pour évoquer la cité de 1814, des cartes ou descriptions de la région, des plans et des vues de la ville sont nécessaires. On pourra consulter avec profit :

a) Cartes de la Région de Mâcon XVIII° - XIX° siècle.

CASSINI - Carte topographique de la France. Feuille Mâcon-Beaujeu - 1775 et Feuille Tournus-Louhans 1775.- A.D. SL - Cabinet de lecture (1) - (On y remarquera l'abondance des bois et des étangs en Bresse et sur les monts du Mâconnais - La pauvreté du réseau routier).

X ... - Carte du Duché de Bourgogne, Comtés et Pays adjacents. Carte murale de 0,6 x 0,90 m.- AD.SL. Cabinet de lecture- Dressée par ordre de MM. les Elus Généraux de la province.1782. (mêmes remarques que ci-dessus).

DENIS .L.- Le Conducteur Français - Paris 1810 - 1 vol. in 8° - A.D. SL. Petit recueil des itinéraires suivis par les diligences et les Services privés au milieu de l'Empire. Une carte de Dijon à Lyon "dressée et dessinée sur les lieux" (Nombreuses annotations sur l'état des routes et le paysage).

X ... - Description historique et topographique de la route de Paris à Lyon, depuis Chalon jusqu'à la Maison-Blanche - Paris 1780 - B.M. - 131.208. (Difficulté de venir ou d'aller à l'Est (Bresse) ou à l'Ouest (Mâconnais) de la Route).

(1) Abréviations utilisées :

- A.M.M. - Archives Municipales de la ville de Mâcon.
 A.D.SL - Archives départementales de Saône-et-Loire.
 B.M. - Bibliothèque municipale de Mâcon (avec le numéro de l'ouvrage)
 A.A.M. - Annales de l'Académie de Mâcon (1806-1949) - à l'Académie et aux A.D. SL.
 A.A.T. - Bulletin de la Société des Amis des Arts de Tournus - aux A.D. SL.
 M.S.E. - Mémoires de la Société Eduenne d'Autun aux A.D.SL.
 A.B. - Annales de Bourgogne (DIJON) - aux A.D.SL.

BERTHIER - Voyage de Lyon à Chalon par la Saône ou les trois journées. Lyon J.B. Kindelem 1814 - 2 vol. B.M. 190.040 et 41 (Bonne description du monde des bateliers , de l'animation des ports, de l'importance de la voie fluviale (vins, blés,chaux)

*MARLIN A.- Voyages en France 1775 à 1827.

*VAYSSE R.U.- Description routière et géographique de l'Empire Français - Paris 1813.

b) Plans et vues de Mâcon XVIII° - début XIX°S.

DUBOIS - Plan de la ville de Mâcon au 1/800 - 1754 - original sur papier collé sur forte toile bise dans : A.D.SL - Série C subdélégation de Mâcon. (Intéressant pour les fortifications, éventrées depuis, sauf les bastions.)

DUPASQUIER. Plan cadastral de la ville de Mâcon au 1/1250 - levé de 1810 à 1825. Six feuilles plus trois pour St-Clément aux A.D.SL.- Cadastre. (On y voit les quartiers anciens, les faubourgs, l'étendue des jardins et des prés .- Le plus précis)

X ... - Plan de la ville de Mâcon au 1/2000 - 1833 - Mairie de Mâcon - Cabinet de l'Architecte. (C'est le plus lisible et le plus maniable - Peu de différences avec 1825).

LALLEMEND.- Vues de Mâcon - 1780 - Musée de Mâcon . Estampes. (Ensemble de quatre planches dont deux vues générales N. et S. prise de St-Laurent et deux ensembles de quatre petites vues chacun, des monuments remarquables . Gravures eau-forte).

B - RECUEILS MANUSCRITS OU IMPRIMES.

A.M.M. Série Fl. Population de Mâcon 1812-1816.

- Recensement général durant le dernier trimestre de 1812. (Document de base, essentiel pour l'étude de la Société Mâconnaise en 1814- Deux registres grand aigle avec noms, prénoms, adresse, professions ou état, nombre d'enfants mâles ou femelles, de domestiques, d'ouvriers, de chaque chef de famille). L'âge est donné par un document annexe, dans le même dossier :
- Recensement des hommes de 20 à 40 ans en novembre 1813 (Noms, prénoms, profession, âge, situation de famille, fortune et revenus annuels).

Annuaire de Saône-et-Loire pour l'année 1813 (1 vol. in.8° - 198 pages - 2 cartes - Chalon-sur-Saône-Dejussieu Delorme. (Calendrier - Statistiques - Organisation militaire, administrative, judiciaire, ecclésiastique, financière, commerciale du Département. Noms de tous les notables mâconnais, des électeurs, des fonctionnaires).

Annuaire de Saône-et-Loire pour l'année 1815- 1 vol. in. 8° - 242 pages . Mâcon-Chassipolet. (Renseignements parallèles. La comparaison avec 1813 mesure les changements de personnel administratif, mais aussi la stabilité des notables locaux). Population par canton et communes (recensement de 1806).

JEANTON G. Le vieux Mâcon - Histoire des Rues et des Quartiers de la ville. 1 vol. in 8° - 343 pages . Mâcon- Renaudier 1934. 16 planches H. texte. (Rues classées par ordre alphabétique - Précédés d'un " Développement topographique de la cité Mâconnaise " - 48 pages nourries, érudites et intéressantes . Suivi d'une Bibliographie des Plans de Mâcon).

LEX.L. A travers Mâcon . Ses rues - Ses monuments. 1 vol. gr. in. 8° 120 pages. Mâcon. Protat 1912. (Texte de 4 conférences données à Mâcon en 1912. Sans références mais plaisant, original et bien informé. Oeuvre d'archiviste).

REBILLARD. Manuel des nouvelles mesures pour le Département de Saône-et-Loire - Simard (?) - Janvier 1810. (Recueil de tables très complètes et très pratiques donnant les équivalences de toutes les anciennes mesures locales du département avec le système métrique). A.D.SL - Cabinet de lecture.

7

2° - LES MANUSCRITS.

Bien qu'on ait surtout consulté les premiers, on doit distinguer les dépôts publics et les archives privées.

DEPOTS PUBLICS.

I - PARIS.

A) Archives Nationales.

La série la plus importante est la série F (Administration Générale de la France). Elle est citée souvent par certains auteurs (Lefebvre de Behainé-Rémond). Elle n'a pas été consultée. Il faudrait voir en particulier :

- * Fla - f^{os} 553-556 . Correspondance des Commissaires extraordinaires 1814-1815 (Pour Légier à Dijon - Chaptal à Lyon).
- * F_{1c} - III- Esprit public et élections (Saône-et-Loire)
- * F₃ - Administration communale
- * F₇ - Police générale.
f^{os} 3.408² - 3.408³ - 3.416. Correspondance des Préfets relative à la conscription de 1813-1814 (pour l'esprit public).
f^{os} 6.603/4298 - Dossier de l'affaire du 12 janvier (Liste complète des pièces dans Lefebvre de Béhaine. La campagne de France - Tome IV : l'Invasion; p. 144. note 1. Ces pièces existent d'ailleurs en grande partie, mais éparées, dans A.D.SL et A.M.M.).
- * F₁₂ Commerce et Industrie.
(y rechercher en particulier des précisions sur le commerce extérieur des vins du Mâconnais, les créances possibles sur l'Allemagne en 1814).
- * A F IV - Rapports des Ministres à l'Empereur : Guerre. Listes d'éligibilité par départements.
f^o 1534 : Action de Légier pour les émigrés et les agents royalistes, en particulier le sieur de Vinzelles, Janvier 1814.
f^o 1050 : Situation des Divisions militaires en janvier.
Insuffisant d'après M. Houssaye 1814 p. 12 . Notel

B) - Archives ministérielles.

Non utilisées. D'après divers auteurs, l'intérêt devrait se porter sur :

1- Affaires Etrangères . Section Mémoires et Documents ,
Série France.

2- Guerre.

a=) Archives historiques, correspondance militaire générale de l'Etat-Major et du Ministère de la Guerre.- Pour le détail des opérations militaires en 1814, en particulier les rapports d'Augereau, de Legrand de Mercey, de Lieger Belair (Lyon - Mâcon - Dijon).

b=) Archives administratives : Dossiers des officiers français.
Recherches : LEGRAND (Général division) - AUGEREAU (Maréchal) PANNETIER et MUSNIER (généraux division) - DEFRANC (colonel).

II - MACON

Deux dépôts de valeur : Les Archives départementales de Saône-et-Loire (A.D.SL) et les Archives municipales de Mâcon (A.M.M.) à la Bibliothèque Municipale, cours de l'évêque Moreau).

A - Archives départementales de Saône-et-Loire.

110 cartons ou liasses ont été consultés, appartenant à 8 séries , mais essentiellement aux séries M et R.

Série F : Bien que non moderne, a été consultée pour les archives notariales, en particulier 3 E 4132 et suivants.(Situation de fortune - dots - liste des biens - héritages).

Série F : Essentiellement le " Fonds Thyard " versé à la fin du XIX^e siècle par M. Abel Jeandet, de Verdun-sur-le-Doubs, et comportant la correspondance reçue ou envoyée (doubles de lettres, ses cahiers) par le Général Thiard de Bissy , de 1802 à 1840 .(1).

(1) Thiard, Comte de Bissy - descendant de la Grande famille chalonnoise des Thyard. Né à Paris le 3 Mai 1772, mort le 28 juin 1852. Emigré de 1791 à 1800 - Chambellan de Napoléon - campagnes de 1805 à 1807 - Exilé dans ses terres du canton de Pierre-en-Bresse 1807-1809-Grande Armée-Commandant à la Garde Nationale de Paris 1814-Maintenu dans son grade par la Restauration - Retraité en 1834 - Député de Saône-et-Loire Commandeur de la Légion d'Honneur - Chevalier de Saint-Louis.

Deux séries de lettres sont particulièrement intéressantes : avec la baron de Roujoux, Préfet de Saône-et-Loire, avec le régisseur du domaine de Pierre-en-Bresse Piaget.

On imagine par ces lettres, de qualité il est vrai, les richesses détenues dans les archives privées non versées aux fonds publics. Consulter en particulier :

F. 639 : 37 lettres de de Roujoux à Thiard, dont celles du 20 janvier et du 22 avril 1814.

F. 641 : surtout la " Petite biographie mâconnaise", diatribe acerbe contre une quarantaine de notables - 1822.

F. 709 : Lettres du général Thiard à Piaget : déc.1813 à Juin 1814.

F. 712 : Réponses de Piaget à Thiard : Janvier à Juillet 1814.

SERIE M : Personnel et administration générale.

a) Agriculture et subsistances. Renseignements abondants et précis, surtout pour les mercuriales. Consulter les cartons suivants :

-Subsistances - Mercuriales 1800 à 1812 (par quinzaine au Marché de St-Laurent-les-Mâcon - Cours et quantités des céréales, légumes, vin, bois, charbon, fourrages).

-Subsistances-Mercuriales 1813 : 2 liasses (mêmes renseignements)

-Subsistances-Mercuriales 1814 : 4 liasses (d°)

-Subsistances-Mercuriales 1815-1817 : 6 liasses (d°)

-Récoltes et graines 1816-1829. superficies et renseignements.

b) Industrie et commerce. Renseignements abondants sauf pour Mâcon et son arrondissement, ce qui laisse à penser que les documents peuvent avoir été détruits volontairement lors des invasions de 1814 et 1815.

-Statistiques - 2 liasses : 1806.1839.

-Foires et marchés 1793. 1835 - Peu d'intérêt .

-Rapports et renseignements 1806.62 - Intérêt moyen.

-Pièces diverses an IX. 1871 - Décrets et tableaux.

c) Police générale : Intérêt faible - Quelques pièces seulement.

- An XII -1814

-1800-1814 : Voir en particulier "Correspondance du Ministre de la Police Générale 1800-1814 "-affaire

- An VIII-1814 : Une dizaine de bons rapports de police locale.
- 1814-1815 : Etat d'esprit sous la lère Restauration.

On doit regretter la pauvreté de cette série pourtant essentielle. Il est possible que des pièces intéressantes aient été emportées par les Préfets ou détruites au moment des invasions.

SERIE R : Guerres et Affaires Militaires.

a) Personnel.

- Liasse n° 2 : organisation de l'Armée : Armes de guerre, armes de la population civile - 1813-1819. Liste des armes de guerre versées à la Préfecture de Mâcon fin 1813.
- Liasses 3 à 16 : Levées antérieures à 1816. Listes nominatives des militaires appelés, réformés, déserteurs. 13 liasses non classées, non inventoriées (Remarquer le peu de réfractaires en 1810-1814, mais l'abondance des réformés).
- 6 liasses : Recensement et recrutement - Etats de situation des conscrits - 1806-1814. (Intéressant pour les effectifs des classes).
- Gardes d'honneur 1813. Liste des citoyens appelés par leur fortune à participer à la formation des g.h. - avec situation sociale, fortune, revenus.
- Gardes du Corps 1814 - Garde royale 1815-1818. Listes (signe d'opinions royalistes chez les volontaires).

b) Réquisitions et Indemnités.

- Carton O₁ ter : Correspondance 1814-1815. (Instructions officielles . Quelques lettres Préfet, Maire, autrichiens).
- Carton O₁ bis : Correspondance 1814-1815. (Désarmement des civils - Rapport de BONNE sur l'occupation de Mâcon.
- Carton O₁ : Arrêtés relatifs aux Réquisitions - Année 1814. (1 Registre grand format contenant le détail de toutes les réquisitions reconnues par la Commission départementale de liquidation et payées par le Trésor, du 26 décembre 1816 au 2 Octobre 1818 par catégorie de produits).
- Carton 35 : Fournitures aux troupes alliées par la ville de Mâcon - 1814 .(Source essentielle). 1 Registre grand format de 93 pages, par ordre chronologique.

- Cartons 75-76-77. Pièces de dépenses des Réquisitions. Mâcon 1814.
Peu de pièces intéressantes. Affaire des grains le 11 mars.
- Cartons 78-79-80 - Réquisitions - Bons et récépissés. Mâcon 1814. 1200 bons par carton. (Gros travail à dépouiller, pour quel résultat ?)
- Cartons 81-82-83. Réquisitions. Bons de réquisition. Département de Saône-et-Loire 1814. Utilisable pour les communes voisines de Mâcon - 1500 à 1800 bons, par cartons ou liasses.
- 27 liasses sans cote : Décès des militaires aux armées, dans les prisons, aux hôpitaux ou à l'intérieur, pour le Département de Saône-et-Loire 1792 à 1815. Envoi du Ministère de la Guerre 1890. (Ensemble de 14.683 actes de décès de militaires originaires du département classés par ordre alphabétique des noms propres, et dans chaque lettre, par année de décès. Utilisé pour évaluer " l'impôt du sang " que les royalistes reprochaient de lever sur la bourgeoisie.- Chiffres à majorer de 15 à 20 % pour les disparus).

SERIE S

- Ponts-et-Chaussées : 2 cartons : Ponts et bacs. 1811-1837 - Personnel 1814-1830 (Sans grand intérêt)

DIVERS.

- Inventaires des actes de vente des Biens Nationaux. Deux forts registres grand format, reliés parchemin. Salle II. Rayon 1.
Tome premier : liste des actes de vente n^{os} 1 à 7.580 - Du 30 décembre 1790 au 21 Messidor an II.
Tome second : Liste des actes de vente n^{os} 7581 à 14.887. Du 22 Messidor an II au 28 septembre 1811.

(Ces listes donnent le nom de l'acheteur, la date de l'achat, la désignation des biens vendus et de leur emplacement ainsi que la référence aux actes originaux, reliés par registres).

- Registres reliés des actes de vente des Biens Nationaux.
(Les actes originaux sont reliés sans ordre apparent, en 112 volumes lourds et incommodes. Voir surtout les registres n^{os} 1-14-34-74-77-78-84.- On y trouve le prix d'achat, la superficie, le revenu).

Au total, les Archives Départementales fournissent surtout des documents qui élargissent le cadre de l'étude, permettent des comparaisons avec la région, expliquent certaines attitudes d'administrateurs soumis aux lois et règlements.

Pour la ville même, elles demandent à être complétées par les Archives Municipales.

B - Archives municipales de Mâcon.

42 cartons ont été consultés, la plupart fort intéressants. Mais le classement intérieur des dossiers est rarement au point, les documents valables perdus dans une quantité de pièces sans intérêt. Un tri et un choix seraient nécessaires. La municipalité s'en occupe actuellement.

Deux séries sont particulièrement riches : H (affaires militaires 25 dossiers) et I - II (Administration municipale 21 dossiers). Elles se trouvent avec les autres, Salle I, travée 3.

SERIE E₁ : Etat-Civil.

- Naturalisations 1793-1873.

SERIE F : Industrie et Commerce.

- F₁ : Population de Mâcon 1812-1816

(Dossier essentiel avec les recensements de 1812, 1813 (hommes de 20 à 40 ans) et 1816 - Noms, adresses, situation familiale, sociale, parfois revenus, fortunes, âges - Outil de travail indispensable.)

- F₂ : Statistiques 1800-1870-Octrois 1808-1863
Consommation de Mâcon en viande, grains, fourrages. Salaires manufactures.
- F₂ : Tribunal de Commerce 1810-1850.
Liste des "Commerçants Notables " de Mâcon, par année.
- F₄ : Foires et marchés 1789-1873.
Réglements d'administration (Peu d'intérêt).

SERIE G₃ : Contributions et taxes.

- Contribution Foncière 1791-1868 - 2 dossiers.
Essentiellement : Déclarations de 1792 avec liste des biens.
- Contributions Directes 1789 - 1879.
Produit annuel des " 4 vieilles " 1804-1806-1808-1812
1813-1816.
- Impositions Indirectes 1792-1870
(valable pour Droits réunis, tabacs, débits de vin).

SERIE H : Affaires militaires.

- * H₁ : Conscription militaire 1805-1815.
(Double les A.D.SL)
- H₁ : Engagements volontaires 1799-1830.
(8 engagés en 1812 - 10 en 1813 - 9 en 1814).
- * H₁ : Chevaux et fourrages 1793-1849
- H₂ : Invasion de 1814.
(Dossier essentiel : rapports, main-courante des ordres et dépenses, publications etc...)
- H₂ : Cours spéciaux - Ecoles militaires - Retraités et réformés 1793-1857. Liste des Gardes d'Honneur volontaires - Officiers et sergents retraités en 1814.
- H₂ : Casernes 1814-1854.
- H₂ : Prisonniers de guerre 1792-1814 - Réfractaires 1793-1858. (Camp des Officiers Espagnols à Mâcon - Peu de réfractaires).
- * H₂ : Armes - Poudres - Salpêtres 1789-1874.
- H₂ : Faits de guerre 1793-1815
Sans intérêt pour 1814.
- H₂ : Logements militaires 1790-1870.
Sans intérêt.
- H₂ : Postes et guérites 1791-1863
(Discussions aux postes-Valable pour l'esprit public).
- * H₂ : Etapes et transports militaires 1792-1855.
- H₃ : Garde Nationale 1799-1821.
(Intéressant pour les fortunes et l'état d'esprit des Gardes Nationaux).
- * H₃ : Artilleurs 1790-1850.

SERIE I : Administration Municipale.

- I₁ : Carton 4 : Police municipale 1793-1863
Carton 5 : Police municipale 1789-1862
(6 lettres intéressantes sur 1814).
- * I₁ : Cartons 6-7-14 : Recueil des Lois et règlements
* I₁ : Mendicité-Vagabondage 1790-1862. Chasse- Pêche.
- I₂ : Carton 9 : Roulage - 1794-1829.
(Incidents entre voituriers - Règlementation du roulage).
Carton 11 : Justice des Ports - Portefaix 1793 - 1860. (Situation des 400 portefaix mâconnais.- Etat d'Esprit)

Carton 13 : Réfugiés 1799-1868

- * I₂ : Police des voyageurs et étrangers 1792-1871
- * I₂ : Loteries-Affichage-Cercles-Imprimés 1797-1873.
- I₂ : Emigrés de Saône-et-Loire - Cantons de Mâcon -
2 dossiers.
(confirment l'ouvrage de Montarlot (ci-après)-
Dépouillement ingrat et difficile).
- * I₃ : Liste du Jury 1791-1851
- * I₄ : Prisons 1791-1820
- II₁₈ : Correspondance Municipale du 7 janvier 1812 au
9 Février 1820 (4 registres de correspondance.
Nombreuses lettres et brouillons - Grand intérêt)
- II₂₂ : Conseil Municipal du 6 août 1808 au 17 Juin 1816.
(Compte-rendus des séances ordinaires et extra-
ordinaires des séances du Conseil Municipal.
Grand intérêt).
- II₂₃ : Arrêtés des Maires du 1er Vendémiaire an XII au
4 Novembre 1836.
(Intérêt médiocre).
- II₃₀ : Correspondance municipale du 15 Germinal an II au
3 janvier 1812.
- II₃₉ : Subsistances : du 10 Octobre 1789 au 24 septem-
bre 1823.
(Intérêt médiocre).
- II₄₂ : Publications et proclamations du 14 Juillet 1792
au 12 Juin 1852.
(voir surtout le registre n° 2 pour le désarmement
des civils).

SERIE K : Elections communales

- K₁ : Liste des électeurs 1790-1827.
(voir : Etat des électeurs aux Assemblées
Cantoniales du 16 août 1813
Etat des Contribuables payant plus de 300^f
C.D. en 1816)
- K₁ : Conseillers municipaux 1791-1846
(Etat des Conseillers avec situation de fortune,
profession etc...)
- K₁ : Maires et adjoints 1793-1875
(Rien sur 1814)
- * K₂ : Personnel municipal - 1790-1874

- SERIE L : Comptabilité municipale.
- L₁ : Pièces relatives aux comptes et budgets 1762-1861
Budget de 1812-13-14 - Journal des dépenses.
- L₁ : Budgets 1799-1830
Budget de 1814 par titres, chapitres et articles.
- SERIE O : Voirie - Evènements politiques (?)
- * O₁ : Chemins vicinaux 1793-1843
- O₃ : Mâcon chef-lieu de département 1790-1840.
-Démêlés de Chalons et Mâcon sur la question du chef-lieu.
- O₃ : Evènements politiques 1814-1870
-Peu fourni.
- * O₃ : Grande voirie 1793-1846- Ports et quais 1791-1867
- O₆ : Eclairage public 1789-1873
- SERIE Q : Assistance
- Q₃ : Hospices mâconnais 1790-1861 - 4 dossiers.
-Comptabilité et pièces diverses sur les trois hospices de Mâcon.
Entrée et sorties des Autrichiens et des Français Janvier-Avril 1814.

FONDS 1943:

En 1943, pour dégager des nouvelles pièces à la mairie de Mâcon on a fait transporter aux Archives municipales une cinquantaine de registres et de liasses, non inventoriées et non classées. Ces documents qui sont demeurés à part se trouvent salle II, travée 1. Ils sont destinés à être incorporés aux classements précédents, dans la refonte prévue : voir :

- * Carton : 4 Registres comptabilité Mairie de Mâcon de 1801 à 1812.
- Registre : Journal général de comptabilité - Livre de Caisse 1808-1830.
(y sont portées toutes les dépenses exceptionnelles dues à l'occupation).
- Carton : 3 Registres : Patentes et Contribution Mobilière 1801-1817.
(Intéressant pour l'étude sociale).
- Carton : Mercuriales 1791 à 1899.

Pièces non classées.

Dans les rayons et dans les coins de la Salle n° 1, on a retrouvé deux séries de documents en vrac, sans aucun souci de classification. On peut évaluer à plus de 2000 documents de toutes sortes (lettres - fragments de mémoires-pamphlets - actes judiciaires - Compte-rendus d'audience) la richesse de ces dépôts parfaitement ignorés.

A) - Fonds Puthod.

Nous donnons ce nom aux documents venant vraisemblablement d'un héritage Puthod, versé à la Bibliothèque municipale à la fin du XIX^{ème} siècle.

Intéressant par de nombreuses lettres, des feuilles de mémoires et de souvenirs, des esquisses de Dictionnaires des Contemporains et une vingtaine de libelles imprimés.

B) - Compte-rendus d'audience des Juges de Paix de Mâcon - 1806 à 1820.

A consulter en 1814 et 1815 pour les procès intentés par divers citoyens contre les administrations, les militaires, les propriétaires, les locataires ... , avec auditions des témoins.

C) - Archives diverses.

Cette brève et souvent fructueuse incursion dans ces fragments d'archives du Greffe du Tribunal de Simple Police des deux cantons de Mâcon, conduit à souhaiter de pouvoir atteindre des Fonds qu'on dit riches, mais qu'il est difficile de consulter pour un tel travail nécessairement réduit en durée et en volume. Pourtant l'éventualité d'une telle utilisation ne doit pas être rejetée.

On devrait alors chercher :

- dans les Archives hospitalières : Série E : registres de délibérations de la Commission Administrative.
- dans les Archives du Tribunal de Commerce, de la Chambre des Notaires, du Parquet.
- dans les Archives de l'Académie de Mâcon, fondée en 1805.

ARCHIVES PRIVEES.

L'importance numérique et sociale de la classe des "Légistes " d'une part, des " négociants ", d'autre part explique l'existence probable de plusieurs fonds d'Archives privées dans les vieilles familles du Mâconnais. Quelques chercheurs ont eu le loisir et l'autorisation d'en dépouiller quelques-uns (les BRUYS - les LEGRAND - les DESBOIS).

Dans cette direction il serait du plus grand intérêt de solliciter de telles faveurs des familles :

de ROUJOUX : Les descendants du Préfet Impérial de 1814, vivent à Paris, mais viennent à chaque été au Château familial à Charnay-les-Mâcon.

On devrait trouver ici bien des lettres privées mais aussi des papiers administratifs qu'on cherche en vain.

SIRAUDIN : M. Siraudin, avocat du barreau de Mâcon, retiré avec sa famille à Saint-Amour-Belleuve est le descendant de cette très ancienne famille d'hommes de loi et d'administrateurs, tenue un peu à l'écart sous l'Empire mais dont la correspondance du temps doit fournir une vue pittoresque sur l'opinion de toute une classe sociale.

BRUYS : Cette importante famille, très mêlée aux affaires politiques parisiennes et locales, aussi bien dans l'opposition royaliste que dans l'administration impériale pourrait fournir des vues neuves sur le courant contre-révolutionnaire, peut-être sur le "parti des émigrés" à Mâcon. Il faudrait commencer les recherches par le Château de Charly, à Mazille (Comtesse de la Moussaye) près Cluny, et le Château de Tramayes (M. Lacroix).

LORON et DESVIGNES . Deux familles de marchands de vins exerçant déjà leur activité sous le premier Empire, l'une à Romanèche-Thorins, l'autre dans le Beaujolais au Château de Saint-Lager, brûlé en 1815 . On y trouverait dans les carnets d'ordres et de compte, des précisions sur l'important commerce des vins régional et international.

NOTAIRES. Des études centenaires peuvent avoir conservé des documents importants, sans les verser aux Archives Publiques - Voir en particulier M^e PRINET et NOIRARD.

Ces archives privées certainement riches en documents manuscrits valent aussi en portraits, plans, vues et paysages. Elles achèveraient de colorer et d'animer une étude que les seules sources des archives publiques, ou des oeuvres imprimées, risquent parfois de schématiser et de dessécher.

3° LES IMPRIMES.

Peu de recueils ou de mémoires sur les événements locaux. Quelques pamphlets sans portée. Les imprimés seront donc essentiellement des ouvrages ou des articles de revues utilisant des manuscrits, ou des travaux d'ampleur nationale.

Il n'y a donc aucun inconvénient de méthode à les grouper sous des rubriques identiques aux grandes idées de l'étude :

1- Opinion publique et hommes politiques.

2- Aspects économiques.

3- Evènements militaires.

Pour chaque division on partira des travaux les plus particuliers, généralement des articles de Revues Savantes, pour arriver aux grandes synthèses.

On n'a pas cité les grands manuels : LAVISSE, CLIO, LEFEBVRE (tome VII. Peuples et Civilisations), PARISSET, base indispensable pour le début de l'étude.

A - OPINION PUBLIQUE ET HOMMES POLITIQUES.

Jean BOURDON : Magistrats du 1er Empire. L'Epuration de 1807-1808 en Bourgogne.
A.B. Dijon - Tome XVIII - 1946 - Fasc 1. pp. 16 à 36.
(Sévérité du jugement porté sur les Juges de Mâcon "dominés par les avoués").

P. SIRAUD : La formation du Département de Saône-et-Loire et l'emplacement de son chef-lieu.
A.A.M.- Mâcon 1894 - pp.217-242.
(Sentiments fort tièdes des Mâconnais sur l'Empire.

LEX et SIRAUD. Le Conseil Général et les Conseillers Généraux de Saône-et-Loire. 1789-1889 - 1 vol. in. 8°.295 p. Mâcon Belhomme. 1888.
(En particulier pp.14-15 - 30-31 - 94.102. Bibliographie in fine).

SIRAUD. Les Administrateurs et les Préfets de Saône-et-Loire 1789-1886 - 1 vol. in 8° 280 p. Mâcon 1886.
(Biographies et chronologie précise des maires, conseillers divers et préfets).

LACOMME. Les élections et les Représentants de Saône-et-Loire depuis 1789- 1 vol. in. 8°. Mâcon - Perroux 1885
(Chiffres des scrutins - Courtes biographies).

PERRAUD F. Le Mâconnais historique. 2 vol. Mâcon 1921.
(Historique par Seigneuries et Châteaux. Intéressant pour la généalogie et de multiples notations pittoresques).

MARTIN et JEANTON. Familles notables de Tournus et de sa région. 1 vol. in. 4° 412 pages. 1915. Mâcon - Protat frères.

ARCELIN - Indicateur Héraldique et Généalogique du Mâconnais 1 vol. in. 4° - XXXII - 487 p. Paris-Autun et Mâcon. Durand - 1866.
(Maniable, succinct et précis - peu de filiations).

Mgr RAMEAU - Notes de généalogie.

(Manuscrits sur papier écolier. 200 pages reliées par les soins des A.D. SL.- Cabinet de l'Archiviste. Mine de renseignements, mais présentation difficile, ratures, surcharges).

MONTARLOT. Paul. Les Emigrés de Saône-et-Loire. 2 vol. in 4°
434 pages (A à K - L à Z)-Autun. Taverne et Chandieux -
1922 - A.D.SL (1° volume seulement)

- M.S.E. tomes 41 (1913)-42 (1914)-43(1919)-44(1923)
45(1927)-46(1931)- avec quelques additions.

(Introduction substantielle sur la structure sociale en 89-91- Liste alphabétique de 512 noms, sauf les ecclésiastiques, considérés comme " déportés". Bonnes études, denses et précises).

* **REGNIER. Les Préfets du Consulat et de l'Empire.**

* **BABEY Et. : Etat de la France en 1814.**

Annales Révolutionnaires - Janvier-Février 1917

* **GERMOND de LAVIGNE: Les pamphlets de la Fin de l'Empire,**
des 100 jours de la Restauration - Paris. 1879.

Etude de 212 pamphlets de 1810 à 1818

* **CANU. J : Le Régime électoral et l'opinion publique en**
1814-1815

" La Révolution Française " 1919.

* **BARDOUX : La Bourgeoisie Française 1789-1848**

Paris 1886 - 1 vol. in 8°

* **BEAU de LOMEMIE E. Les Responsabilités des Dynasties**

bourgeoises. Tome I - De Bonaparte à Mac-Mahon. Paris
1943- in 8°

THIBAUDEAU : Le Consulat et l'Empire.

Mémoires - Paris 1827 . 2° ed. 1913.

(Reflet des opinions du parti important, préférant les Bourbons à l'Empire tout en gardant sa foi démocratique et le culte de la Révolution. Quelques notables mâconnais ne l'auraient pas désavoué).

LAS CASES : Mémorial de Sainte-Hélène

(Quelques notations sur Augereau et Ségur à Lyon et Dijon).

FOUCHE : Mémoires

(appréciations rapides mais sévères sur Augereau à Lyon)

CHATEAUBRIAND : De Buonaparte, des Bourbons.

(Etat d'esprit d'une partie de l'aristocratie en 1814).

B) - ASPECTS ECONOMIQUES.

MONTARLOT : Etat du Département de Saône-et-Loire à la veille du 18 Brumaire. M.S.E. - Autun - Tomes 40 et 41-1912-1913 p. 1 à 75.

(Bilan complet en 1798 . Napoléon y apparaîtra comme un organisateur, mais très diversement selon les régions).

LAROCHE (Docteur L) : La poste aux chevaux et la poste aux lettres en Saône-et-Loire. A.A.T. tome XXIX - 1939 - pp. 176-277.

(Etat des postes, relais et routes de 1802 à 1820, attache des courriers, coches d'eau 1814-1815- pp. 209 à 231. Ouvrage publié en 1948 - B.M. 132-666).

BENON des CHANES: Tables de la mortalité de la ville de Mâcon.

A.A.M. : 1807-1808 et 1808-1809.

(Etat sanitaire, effectifs des classes, pourcentages des enfants et des vieillards).

O'BRIEN : Renseignements statistiques sur les voies de communication de Saône-et-Loire.

A.A.M. 1810-1811 - pp.55-56.

(Etat des routes et des ponts. Circulation par l'Ingénieur en Chef du Service des Ponts-et-Chaussées de Saône-et-Loire).

BERNARD A. : La vigne et le vin en Mâconnais pendant plus d'un siècle 1800-1921.

A.A.T. 1933 - pp. 148-215

(Prix, qualité, quantité des récoltes de vin, année par année 1801-1823 p. 156-159. Salaires des vendangeurs - Commissions-Commerce p. 213 à 215).

BOEU Ch. : Le Creusot en 1817.

M.S.E. Autun - Tome XLIX - 2° fascicule 1943 pp. 139-144 (Examen de la situation économique à la fin de l'Empire)

BOUVET Jean : La question des subsistances en Mâconnais.

- 1788-1790. Mâcon Buguet-Comptour- 1945. 1 vol. mf. 126 p avec 4 graphiques (Commerce des grains. Approvisionnements - Marché de Saint-Laurent, à la fin de l'Ancien Régime - A peu changé sous l'Empire).

* DURAND R. - Le Commerce en Bourgogne sous le 1er Empire. 1929 plaquette - grand in 8°

* CERENVILLE - Le système continental et la Suisse. Lausanne 1906 - 1 vol. in. 8 210 pages.

SEE H. Les origines du capitalisme.

Paris - 1926 - in 16°

(Vue générale sur l'activité commerciale et les transports).

- * SEE H. : Histoire économique de la France.
 Tome II - Les temps modernes 1789-1914 - Paris 1942 -
 in. 8.
- MARION Marcel : Histoire financière de la France depuis 1715
 tome II : 1789-1792 - Paris 1924-25 - gr. in 8°
 tome IV : 1797 - 1818 - d° d°
 (Précisions indispensables sur l'établissement des
 Contributions Directes et Indirectes, assiette, rapport
 (Tome II) et sur les droits réunis, les réquisitions et
 l'octroi (Tome IV)).
- * BOURGIN (Georges et Hubert)
 Le Régime de l'Industrie en France de 1814 à 1830
 Paris - H. Champion - 1938 - 1 vol.
- * BOURGIN (G et H).
 Les patrons , les ouvriers et l'Etat de 1814 à 1830
 Paris - H. Champion . 1941 - 1 vol.
 (Compte-rendu critique dans Revue historique : Tome
 CXCXV . Oct-Déc. 1945. pp. 312-318).
- CHABERT Alexandre : Essai sur les mouvements des Prix en
 France de 1798 à 1820 (Thèse).
 Paris - Librairie de Médecis - 1945 - 1 vol. in.8° 261p.
 g.f.
 (Utiles statistiques et références bibliographiques).
- CHABERT Alexandre : Essai sur les mouvements des Revenus
 et de l'Activité Economique en France de 1798 à 1820
 (Thèse).
 Paris - Librairie de Médecis - 1949 - 1 vol. in. 8°
 490 p. g.f.
 (Statistiques, graphiques, documents utiles sur la
 rente foncière, les salaires agricoles ou industriels .
 Souligne la hausse de longue durée des prix et des
 revenus sous l'Empire).
- GAIN A. : La Restauration et les Biens des Emigrés 1814-1832
 Paris 1929- 2 vol. (Thèse).
 (Ensemble de la politique royaliste sur la question,
 en particulier Tome I pp. 116-135 qui analyse les
 6 brochures du début de 1814 sur cette question
 (Bibliothèque Nationale L.B. 45 et 46).

C) - EVENEMENTS MILITAIRES.

- ROUGE J. : Les Combats de Mâcon en 1814 et 1815.
 A.A.M. 3° série T. XIX - 1914-1915 - pp. 162 à 254.
 B.M. : 132.400.
 (Etude très documentée - Portraits du préfet de Roujoux,
 du Général Legrand de Mercey, du Maire BONNE. Nombreux
 textes in extenso des divers dépôts d'archives parisien-
 nes. Document indispensable).

- BERTIN G : Le Commandant Scarampi de Monale tué au Combat de Mâcon , en 1814.
A.A.M. 3^o série - T. XIII - 1908 - pp.218 à 234.
(Intérêt anecdotique -Combat du 11 Mars - Précisions sur les forces de la Division Pannetier, de l'armée de Lyon).
- * CORNEREAU A : La mission du Comte de Ségur dans la XVIII^o Division Militaire 1813-1814.
Mémoires Société Bourguignonne de Géographie et d'His-
toire - Tome XVII - 1901.
- BLONDEAU G : La mission du Général de Nansouty en Bourgogne et dans la XVIII^o Division Militaire (Avril-Juin 1814)
A.B. Dijon T. VII - 1935 - pp. 104-171.
(Voir en particulier : occupation et réquisitions des Alliés à Mâcon 121-128 - Les fonctionnaires Mâconnais 139-141.
Voir aussi : A.D. Côte-d'Or. Série E. Fonds Champion de Nansouty. Documents relatifs à cette mission (rapport sur arrondissement de Mâcon - 10 Juin).
- JEANTON G. : La légende et l'histoire en pays Mâconnais
A.A.T. 1930 - pp. 9 à 102.
(Voir en particulier p. 74-79 : folklore né de l'invasion de 1814. Cette invasion, la première depuis trois siècles marqua profondément les paysans . Des plaintes populaires furent chantées jusqu'en 1900).
- GUIRONDE J. : Tournus en 1814-1815
Tournus . M. Miège - 1903 - 1 vol. m.f. - B.M. 110.366
(Nombreux extraits de mémoires de Tournusiens ayant pris part à l'expédition des Tournusiens à Mâcon le 23 janvier 1814).
- MEULIEN E : Histoire de la ville et du canton de Tournus.
Tournus - M. Miège 1892 - 1 vol. in 4^o 345 pages.
(En particulier Chapitre VIII - pp. 100-117 - Jugements sur les Mâconnais).
- GALLAS Louis : Les invasions autrichiennes de 1814 et 1815 à Chalon-sur-Saône et en Bourgogne.
Chalon-sur-Saône - Imprimerie Générale et Administrative
Tome I : l'Invasion de 1814 - 1 vol. in. 8^o - 1938 - 254 p. 1 plan et 10 planches hors texte.
(A Bon recueil complet qui fournit des éléments de comparaison intéressants . Critique dans A.B. Tome XI-1939 - fasc. 1 p. 66...)
- CASSE : Précis historique des opérations de l'Armée de Lyon en 1814.
Paris Coméard - 1849 - 1 vol. p.f. 326 pages.
(L'auteur, fils du Chef d'Etat Major du Maréchal Augereau donne les tableaux d'effectifs mois par mois, étudie les plans de campagne d'Augereau et de Napoléon
Voir en particulier p. 138-142 - 150-154 - 171 - 247 - 268).

- *DUTACQ : Lyon en 1814. L'invasion. Le rétablissement des Bourbons. L'occupation étrangère.
Lyon - Audin - 1935 - 1 vol. in. 8° - 47 pages
(Compte-rendu dans A.B. 1936).
- GAFFAREL Paul : Dijon en 1814 et en 1815.
Dijon . Impr. Duvantière - 1897 - 1 vol. in. 8° - 382 pages plus un plan.
(Voir les 100 premières pages - Peu de références aux sources. Traite les questions par des généralités ou, au contraire des accumulations de détails. Absence de portraits, d'essais d'explication).
- HOUSSAYE : 1814
Paris . Librairie académique Perrin - 1947 - 1 vol. in. 8° 632 pages 1 plan.
(Réédition d'un ouvrage classique sur la campagne de France, paru en 1888. Utile pour l'état d'esprit en janvier et l'armée de Lyon).
- *BENAERTS Louis : Les commissaires extraordinaires de Napoléon Ier en 1814 d'après leur correspondance inédite.
Paris - 1915 - 239 pages.
- REMOND Ch. : Le Général Le Grand Baron de Mercey - 1755-1828 Mémoires et souvenirs recueillis par Ch. Rémond.
Paris Berger-Levrault - 1903 - 1 vol. in. 8° 446 pages
(Recueil de notes par un descendant du Général Legrand, d'après ses " Cahiers de campagne " - Nombreux extraits des mémoires du lieutenant Etienne Le Grand, fils du Général).
Source capitale pour janvier 1814 p. 320 à 384.
- LEFEBVRE de BEHAINE : La Campagne de France.
Tome IV - L'Invasion : décembre 1813 - Janvier 1814.
Préparation de la contre-offensive.
Paris - Librairie académique Perrin - 1935 - 1 vol. in 8° 472 pages .
(Travail consciencieux et informé, s'arrêtant fin janvier 1814. Voir en particulier pp. 66-79 - 144-162 - 191-210 - 331-391-398 - Parfois un peu confus. Un index des noms, commode, à la fin).

A - LE CADRE PHYSIQUE

Par sa situation et son site, la petite ville de Mâcon peut opposer une résistance certaine à l'invasion autrichienne de 1814, sous réserve d'une bonne organisation défensive. Les conditions naturelles, en janvier surtout, sont des plus favorables.

" Mâcon est susceptible de défense par sa position, à l'inverse de Chalon, ville ouverte de toutes parts " (1).
 " La forte position de la ville... la place dans les conditions les plus favorables pour opposer une longue résistance " (2).

SITUATION :

Sans doute, la situation de la cité, sur la grande voie de passage de la Saône la désigne pour subir l'assaut des plus forts contingents ennemis en marche vers Lyon et le Midi. Mais cette position, peu enviable au premier abord, apparaît toute différente au début du XIX^e siècle et en janvier 1814. D'abord la plaine bressanne à cette époque constitue, surtout dans l'hiver pluvieux de 1813 (3) un obstacle plus qu'une facilité. Chemins boueux et impraticables, routes sans pierres, mares débordantes, bocage impénétrable repoussent les courants d'invasion sur la périphérie, le long du Revermont ou des rives de la Saône, où les prairies communales offrent de vastes espaces libres (4). Mais, au début de l'année 1814 ces prairies sont inondées par une crue importante. Sur une largeur de 2 à 5 kilomètres de l'Est à l'Ouest, d'Auxonne à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, la basse vallée est devenue un fossé rempli parfois de 2 mètres d'eau glacée. La cote de 5 mètres 90 au pont de Saint-Laurent-les-Mâcon le 28 janvier (5) révèle une crue persistante et bien supérieure à la moyenne.

Les routes d'invasion se trouvent de ce fait, réduites à deux chaussées étroites et parfaitement rectilignes, sortes

-
- (1) A.A.M. Tome XIX - 1914 - p. 172 - Lettre du sieur Gauthier à S.E. le Ministre de la Guerre - 1 Février 1814.
 (2) Lefebvre de Béhaine - La Campagne de France - Tome 4. L'Invasion (décembre 1813 - Janvier 1814) Paris - Librairie académique Perrin - 1935 -1 vol.in 8° 473 p. cf.p.117 et 144
 (3) A.A.M. Etudes sur le temps et la température 1810-1816.
 (4) Voir les études de L. CHAMPIER sur la Bresse ouverte et la Bresse fermée. C.R. dans la Revue de Géographie de Lyon.
 (5) A.M.M. - Cabinet de l'Architecte - Hôtel-de-Ville - Liste annuelle des crues depuis 1610.

- (3) A.M.M. II₁₈ - Contributions indirectes - Droits réunis pour Saint-Laurent.
 (3) A.M.M. II₁₈ - Registre 12 - Décision du Conseil d'Etat du 11 janvier 1811, accordant à Mâcon, le faubourg de la Barre, jusqu'à la Maison de Terre, bande de 1200 mètres sur 150.
 (4) A.M.M. II₂₂ - Arrêté ministériel du 17 février 1813 ramenant les limites de l'octroi près de la place de Saint-Clément-Gain pour Mâcon : 500 mètres.
 (5) A.M.M. H₂ - Postes et Guérites - 1791-1863 - P.V. d'Augros, Commissaire de Police de Mâcon, protestations de la Municipalité de Flacé - 1810-1812.

de digues faciles à barrer, à couper, à battre de feux : la première, est la Route Impériale de 3^e classe n° 97, de Nevers à Genève, filant droit, par une " levée " artificielle achevée en 1738 (1) à travers la prairie, de Saint-Laurent au carrefour de la Madeleine, sur 2 kilomètres, avec six ponceaux répartis sur toute sa longueur. Ces ponceaux soutenus par deux ou trois arches de pierre permettent en temps normal le franchissement de grandes mares de drainage ou " creux " que l'inondation a porté à six mètres de fond sur 10 à 25 mètres de largeur. Venant de Bourg-en-Bresse, par cette seule route praticable à une armée d'invasion, l'avant-garde modeste de la Division légère de BUBNA n'a pas d'autres points de passage avant le pont de Tournus au Nord, à 32 kilomètres, de Villefranche au Sud, à 37 kilomètres (2). Franchir la nappe d'eau par les bacs, les barques ou les moyens de fortune, il n'y faut guère songer, le courant rapide de la rivière en crue rendant l'entreprise aléatoire. Il est facile de tirer tous les moyens de franchissement sur la rive droite, comme le recommandera le Préfet le 10 janvier. Vers l'Est donc, d'où vient l'ennemi, une excellente défense naturelle, la " Bresse fermée " (3) doublée d'un plan d'eau imposant transforme à l'avantage de Mâcon une situation que l'étude du relief seul, montrait peu favorable.

Vers le Nord, le long de la route Impériale n° 7, de Paris à Milan, la situation est identique. Sur trois kilomètres, du faubourg Saint-Antoine au hameau de la Gravière, la chaussée de 6 mètres de largeur émerge seule, comme une digue rectiligne, de la bande de prairie inondée, entre la Saône et les premières collines couvertes de landes ou de friches, percées de carrières propices aux embuscades. De plus, " de Tournus à Mâcon l'empierrement défectueux " (3) et " de nombreux bouquets de saules au bord de ponceaux agréables " (4) fourniraient d'excellents matériaux pour des barrages ou des redoutes.

D'ailleurs, sur ces deux grandes routes, de janvier à fin février, le verglas, parfois la neige " de plus d'un pied de haut " (5) interdisent tout déplacement rapide et important de forces de cavalerie, d'infanterie et surtout d'artillerie.

Soit vers l'Est, soit vers le Nord, les deux directions d'où l'on attend l'ennemi en janvier, la situation de

-
- (1) A.D.SL. B. 1678 - L'ancien Mâcon, par l'Abbé Rameau.
 (2) A.D.SL. - Série S.- Ponts-et-Chaussées - 1811 à 1837 - Ponts et bacs.
 (3) A.D.SL. - Série N. Conseil Général - Session d'Octobre 1814 - Rapport de l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées " O BRIEN " - " Depuis deux ans l'empierrement... "
 (3) L. DENIS . Le Conducteur Français 1802-Paris 1 vol. in 8° bis contenant les routes desservies par les diligences "De St-Jean-les-Mâcon, on découvre la Bresse qu'on prendrait pour une forêt immense " .
 (4) Itinéraire des voyageurs - Paris 1811 - Chemin de Chalon à Villefranche - avec une carte.
 (5) A.A.M. 1914 - L'occupation de Mâcon en 1814.

Mâcon défavorable au premier abord se révèle en définitive très propice à une défense facile, par suite de la saison particulièrement mauvaise. "Le temps" travaille pour les Mâconnais!

LES ABORDS.

Pénétrons dans les faubourgs. Sans doute les fortifications des XV et XVI^e siècles même intactes ne pouvaient plus jouer aucun rôle militaire au XIX^e. Elles n'existent plus que par fragments ruinés, séparés par des portes ou des routes. Du côté de la Saône on les a complètement démolies de 1763 à 1769, et en 1794 on a ouvert largement les murs et bastions de la Barre, du Bourgneuf et de Saint-Antoine pour y laisser passer les routes. (1) Mais cette ceinture défensive linéaire disparue, une véritable zone possible de protection s'est substituée à elle : les hauteurs de l'ouest et les faubourgs ou villages mitoyens.

Les abords immédiats de Mâcon se prêtent en effet à la défense même par une troupe peu nombreuse. Les observatoires commodes abondent dans les vallonnements qui montent des 180 mètres de la Saône aux 595 mètres de la roche de Solutré à 10 kilomètres vers l'ouest : la hauteur de Saint-Martin-des-Vignes, 220 mètres, à 500 mètres S.O. de la porte de la Barre, celle des Perrières, à 230 mètres, à 800 mètres des premières maisons du faubourg Saint-Antoine, dominant la route Impériale Tournus-Mâcon; un peu plus loin, une véritable couronne de points forts : La Chanaye, 220 mètres à 2 kilomètres de la porte Saint-Clément, La Grisière, 291 mètres, à 2 kilomètres de la Barre ou de Saint-Antoine, Champgrenon 260 mètres, à 2 kilomètres de la Barre, surveillant la route de Cluny; les avants-postes même n'y manquent pas : St-Jean-le-Priche vers le nord, à 4 kilomètres, à cheval sur la route n° 7, Saint-Léger vers l'ouest surveillant les arrières de la même route (2). De tous ces points, on peut surveiller toute la vallée et surtout toutes les routes venant des quatre points cardinaux. Avec quelques travaux sommaires, on peut même réaliser, dans la moitié ouest du périmètre militaire de la ville, à des distances allant de 2 à 4 kilomètres, une zone d'obstacles de barrages et de feux croisés presque aussi efficace que les conditions exceptionnelles de la moitié Est. En effet, à part la route Impériale 97, Nevers-Genève, en assez bon état, route traditionnelle des vins, aucune des voies d'accès à Mâcon par la Montagne n'est commode : route 98, de Mâcon à Chatillon-sur-Seine par Cluny, Montceau et Autun "à peine ouverte entre Cluny et Autun" (3); route départementale n° 11, de Mâcon à Chagny,

(1) L. LEX. Le vieux Mâcon - Mâcon Renaudier - 1934 - 1 vol in 4° de 343 pages - page 5 - notes 1-2-3.

(2) Voir carte d'Etat-Major au 50.000° - Mâcon N.Ouest et Mâcon S.Ouest

(3) A.D.SL. Série N. Conseil Général 1814 - Rapport O'BRIEN.

par Cluny, Givry et Buxy " en pierre cassée, étroite, en mauvais état, les ponts peu solides "; route départementale n° 13, Mâcon à Marcigny, par Tramayes et La Clayette, " en pierre cassée, ravinée par les eaux, très mal entretenue ". De plus toutes ces routes entrent dans la banlieue mâconnaise, au même point, par Champgrenon. Partout ailleurs, des chemins de terre ou des sentiers de vignoble, hérissés des cailloux du granit ou du calcaire. Et vers le Sud-Ouest, la vallée de la Petite Grosne constitue un fossé facile à défendre, gonflé par les pluies et l'inondation.

Les conditions naturelles favorables se doublent encore de " l'existence d'importants villages, aux portes mêmes de la ville et qui pourraient constituer d'excellents bastions en avant de la position principale " (1) : Saint-Laurent à l'Est, Flacé au Nord, Charnay à l'Ouest, St-Clément au sud. Ces villages, de 1500 à 2000 habitants (2) sont concentrés autour de leurs églises, le long de rues étroites et tortueuses, avec quelques écarts peu nombreux et des terres cultivées propices à de bons champs de tir en cette saison. Mais les Maires et les habitants de ces villages semi-urbains, opposent à tout ce qui touche Mâcon un détachement, voire une hostilité caractérisée. L'une des causes de cette attitude est l'ambition territoriale de la ville qui cherche à dilater des limites trop étroites depuis l'abandon de ses murailles. Le prétexte facile des intérêts de l'octroi a provoqué de farouches contestations, en 1811 avec Charnay, en 1813 (3) avec Saint-Clément (4), et le triomphe final de Mâcon. Pour Flacé des querelles de carriers et de voituriers ont séparé aussi un moment les deux municipalités (5). Enfin Saint-Laurent " ne cesse de trembler qu'on ne supprime ses avantages en la rattachant à la ville de Mâcon

-
- (1) A.M.M. H₂ - 1814 - Rapport du Capitaine commandant la Compagnie de Réserve départementale de Saône-et-Loire au Maire de Mâcon - 20 Novembre 1813.
- (2) A.D.SL. Annuaire départemental 1813 pour Saint-Clément, Charnay, Flacé.
A.M.M. G₃ - Contributions Indirectes - Droits Réunis pour Saint-Laurent.
- (3) A.M.M. II₁₈ - Registre 12 - Décision du Conseil d'Etat du 11 janvier 1811, accordant à Mâcon, le faubourg de la Barre, jusqu'à la Maison de Terre, bande de 1200 mètres sur 150.
- (4) A.M.M. II₂₂ - Arrêté ministériel du 17 février 1813 ramenant les limites de l'octroi près de la place de Saint-Clément - Gain pour Mâcon : 500 mètres.
- (5) A.M.M. H₂ - Postes et Guérites - 1791-1863 - P.V. d'Augros, Commissaire de Police de Mâcon, protestations de la Municipalité de Flacé - 1810-1812.

et au département de Saône-et-Loire"(1). En effet, du fait de sa situation dans le département de l'Ain cette ville "gros marché de grains qui nourrit Mâcon" (2), centre actif de distractions les jours de fête, rendez-vous de forains, échappe complètement aux droits d'octroi. Plusieurs tentatives de rattachement, entreprises par la Municipalité de Mâcon ont échoué (3). Mais la méfiance demeure. De plus le maire est malade et c'est LACROIX, adjoint qui le remplace, sans vouloir assumer aucune responsabilité nouvelle", arguant qu'il n'a pas d'ordres à recevoir de Saône-et-Loire".

Ainsi, les 4 bastions possibles ne recevront pas de garnison. Le Préfet ou le Maire de Mâcon le voudraient-ils, ils s'y heurteront à une inertie et une hostilité décidée. On ne veut pas y risquer quelque chose pour la ville qui menace terrains et intérêts.

LA VILLE.

Il reste pourtant la cité elle-même. L'aspect général " n'est pas très différent de celui du Moyen-Age. Un contemporain de Saint-Louis aurait reconnu de suite le Mâcon de Louis XVI. Bien plus, la plupart des rues lui seraient restées familières, avec leur même étroitesse, leur même parcours, leurs mêmes encoignures" (4). Pourtant, au-delà des murailles intactes ou croulantes, au-delà des fossés comblés ou encombrés d'ordures se modèlent déjà le visage nouveau de la cité : des quais modernes élevés avec les libéralités impériales, un Hôtel-Dieu dans le parc de la Moussière, des faubourgs qui s'alignent timidement le long de la route de Cluny et de la route de Lyon, vers Saint-Clément. Mais le cœur vivant et actif, l'essentiel de la population s'entasse toujours dans un périmètre administratif biscornu de 6.200 mètres, entourant une surface de 410 hectares soit une densité de 2500 habitants au km² (5) mais très inégalement répartie. Le quartier le plus ancien et le plus

-
- (1) A.M.M. O₃ - Mâcon Chef-lieu de département. Rapport Bonne au Préfet de Saône-et-Loire 1811.
- (2) A.M.M. II₁₈ - Rég. 3 p. 79 Lettre de Bonne à Lacroix, adjoint au Maire de Saint-Laurent - 2 février 1814.
- (3) A.D.SL. M. Municipalité Mâcon.
- (4) LEX - Ouvrage cité p. 4
L. DENIS, ouvr. cité " Il n'y a presque point de places publiques et les rues sont étroites et mal percées".
Voir plan annexé.
- (5) A.D.SL. Mâcon 1825-1829 - Plan cadastral de 1829. Canton de Mâcon-Nord - Feuilles 16 à 21 et Plan de 1833.

impénétrable, est aussi le plus peuplé : quartier Saint-Antoine ancien Bourg savoureux des marchands juifs et des hostelleries, quartier de la Préfecture qui recensent 3500 habitants dont 19439 enfants de moins de 18 ans. Le tiers de la population sur 17 hectares ou 200 habitants à l'hectare. Ce sont là, les deux quartiers les plus pauvres, les plus vétustes, les plus vulnérables à une action ennemie venant du Nord par la porte Saint-Antoine, de l'Est par le pont de Saint-Laurent. Une artillerie installée à bonne distance y allumerait des incendies difficiles à maîtriser, et qui risquent d'atteindre le quartier de la Barre et celui du Bourgneuf, plus récents et plus solides, où vivent les bourgeois et les riches commerçants.

Ville ancienne, entassée, propice aux combats de rues mais alors promise aux horreurs du pillage et à la destruction assurée des incendies. Mâcon ne veut pas être un nouveau Saragosse. Si on ne peut la défendre aux lisières, il ne faut pas s'enfermer à résister, rue par rue, maison par maison.

Au total, les conditions naturelles, peut-être moins idéales qu'on l'a souvent affirmé justifiaient pourtant l'établissement et l'exécution d'un plan de défense. Les obstacles naturels semblaient les alliés des défenseurs, si les constructions limitaient leurs ambitions. Il ne pouvait s'agir de tenir comme une citadelle, mais de sauver l'honneur, sans craindre de " ne pouvoir suspendre la marche de l'ennemi plus de deux heures " (1) comme le firent BIGONNET et la Garde Nationale en 1815. Sur un périmètre extérieur, du Nord comme de l'Est, les hommes pouvaient s'installer et maintenir plusieurs jours un ennemi déjà nombreux.

Mais les effectifs valides d'une ville de 10.000 âmes le permettent-ils ?

(1) A.M.M. II¹⁸ - Reg. 3 P. 78 - Lettre Bonne à de Roujeux
11 janvier 1814.

B - POPULATION

Le " MATERIEL HUMAIN ".

Il est significatif de constater combien l'effectif de la population mâconnaise : 10.282 habitants (1) au recensement de 1812 s'interprète à la foi comme signe de force ou de faiblesse, selon les sentiments plus ou moins combattifs des contemporains. Le Général LEGRAND, Commandant du département de Saône-et-Loire, l'auditeur au Conseil d'Etat PASTORET, adjoint au Comte de SEGUR Commissaire extraordinaire dans la 18ème Division Militaire, le Ministre de la Police Générale SAVARY, d'autres encore, y trouvaient un motif indiscutable pour justifier une résistance décidée (2). Après la guerre les Tournusiens ne manquèrent pas de souligner qu'avec 5.228 âmes, leur ville s'était mieux comportée que sa voisine; les Louhannais, qu'avec 3072 habitants, ils avaient fourni 40 jeunes gens au corps franc de l'avocat DUGUET. Par contre beaucoup de nobles, bourgeois administrateurs mâconnais voyaient dans ces 10.000 personnes une raison évidente de " ne pas s'opposer à un ennemi incomparablement supérieur en nombre, alors que de grandes cités comme Genève n'ont pu lui résister "(3). Opinion partagée par la majorité de la population " amie de la tranquillité, ce premier bien des familles".

En ce domaine on pourrait discuter longuement sans résultat. Les chiffres en eux-mêmes constituent une indication générale qui demande nuances et détails. Il s'agit avant tout d'évaluer la valeur militaire propre de la masse des Mâconnais, en janvier 1814, de chiffrer les effectifs possibles d'une levée en masse telle que l'attendait l'Empereur.

(f) Voir annexe I

A.M.M. H₃ Garde Nationale 1799-1821 " Recensement des habitants de la ville de Mâcon, fait dans le 1er trimestre de 1812". 2 registres manuscrits grand format. Pièce de base avec beaucoup de renseignements, en particulier : sexe et âge des enfants de 0 à 18 ans- Sexe des domestiques, ouvriers employés-professions.

(2) Ch. Rémond- Le Général LEGRAND. Berger-Levrault - 1903-1 vol. in 8° 446 pages - en particuliers pp.350 et suiv.

A.D.SL Série M.-Police Générale an VIII à 1814 - Lettre de Savary au préfet de Roujoux 20 janvier 1814.

(3) A.M.M. H₂- 1814 - Lettre de Lacroix, adjoint au maire de St-Laurent, et Bonne, maire de Mâcon, au préfet de Roujoux 12 janvier 1814, au matin.

Une ville n'est pas une Division, même si elle en a l'effectif. Toute une partie de la population ne peut combattre, alourdit même la fraction disponible pour les armes, L'une des raisons souvent invoquées par BONNE le maire et sa municipalité pour expliquer leur capitulation de janvier sera justement la disproportion décourageante entre combattants et non-combattants

LES COMBATTANTS.

Sur le papier, les premiers ne dépassent pas 1.500 hommes, chiffre modeste. Le noyau le plus nombreux et le plus solide se compose des 965 hommes de 20 à 40 ans, classes 1793 à 1813, recensés le 16 Novembre 1813 en vue de reconstituer la Garde Nationale (1). Ce fort bataillon rassemble plutôt de jeunes classes, les anciennes ayant subi la double ponction de l'âge et de la guerre : 57 tués en 1794, 50 en 1795, 16 en 1796 contre 3 seulement en 1804, deux en 1802, un en 1806(2). Par contre, malgré les affirmations de BONNE, la grande majorité des jeunes classes demeure dans les casernes ou même n'est pas mobilisée. Les levées récentes de 120.000 et de 300.000 hommes n'enlèveront à la ville que 9 hommes des classes 1796 à 1806, du 27 Octobre 1813 au 7 janvier 1814 (3), aucun des classes postérieures à 1806! De même, malgré les récupérations d'ajournés, en octobre 1813, les classes légalement soumises à conscription, gardent encore la moitié de leurs conscrits non enrôlés. Les registres annuels des conseils de révision permettent de dresser ainsi l'état des classes 1812 à 1815 au début de janvier 1814 (4) :

Classe 1812 : 66- partis en nov. 1812	:33-non appelés	33)	
Classe 1813 : 71- partis en avril-Mai	:25- d°	46)	79
	1813		
Classe 1814 : 72- partis en avril-mai			
	1813: 24)		
	récupérés le 27 Oct)39- d°	33
	1813: 15)		
-----	-----	-----	-----
209	97	112	

(1) A.M.M. H₃ - Garde Nationale 1799-1820 - Un registre avec noms, prénoms et âges de tous les habitants de 20 à 40 ans.

(2) A.D.SL. Série R- Décès des militaires de Saône-et-Loire dans les armées, les hôpitaux et à l'intérieur 1792-1815- 25 liasses - 147683 actes de décès- Chiffre inférieur d'au moins 10 à 15 % à la réalité.

(3) A.D.SL. R₉ Recrutement - 9 hommes sur les 120.000 hommes : 3 de XIV - 2 de XIII - 2 de 1806 - 1 de 1796 volontaire;

R₁₀ - Pas de rappelé de Mâcon sur les 300.000 hommes
 (4) A.D.SL. R₁₀ Recrutement - R₂₄ : année 1812 - R₂₇ : année 1813 - R₃₀ : année 1814 - 24
 La classe R₃₀ 1815, déjà recensée n'est pas appelée.

Les 79 jeunes gens des classes 1813 et 1812 (20 et 21 ans en 1813) sont évidemment compris dans le recensement du 16 Novembre 1813.

Au total, le recensement du 16 Novembre enferme surtout des hommes de 22 à 35 ans, dont la moitié furent mobilisés entre 1800 et 1811, dans la force de l'âge et " fort aptes à soutenir une campagne ", au moins par le nombre !

Ce premier bataillon se double des conscrits et des vétérans. Si l'on fixe de 15 à 50 ans les âges extrêmes du soldat (1) utilement mobilisé on bénéficiera à Mâcon de 4 classes supplémentaires de conscrits et de 10 classes de vétérans. Or, l'effectif moyen d'une classe, calculé sur la période de 1806 à 1820 (2) est de 70 par an. Plus précisément, les 4 classes, 1815 à 1818 fourniront en leur temps un total de 328 inscrits, chiffre au moins égal à celui de 1814. Les hommes de 41 à 50 ans des 10 classes, 1784 à 1793 ont été réduits de moitié par les morts normales, les lourdes pertes, 129 morts et nombreux blessés de l'an I à l'an IV. On doit en ramener l'effectif global de 700 à 400 au plus.

Le Préfet de Raujoux et le Maire BONNE, de qui dépendait uniquement la levée des civils et de la garde nationale (3) peuvent donc dénombrer un petit régiment d'infanterie; avec des hommes disponibles de 15 à 50 ans, ils peuvent rassembler :

De 15 à 18 ans	328	A.D.SL. R ₁₀ à 18
De 19 ans	33	- - -
De 20 à 40 ans	965	A.M.M. H ₃ Garde Nationale
De 41 à 50 ans	400	Evaluation

	1726	

Chiffre d'ailleurs théorique et qui demande à être réduit d'un tiers environ. D'abord il est normal à cette époque,

-
- (1) A.M.M. H. - Engagés volontaires. On accepte à 15 ans, en février 1814 pour le 7^e de ligne et le 16^e léger.
A.D.SL. Recrutement R₉ - On refuse des hommes des classes 1794 et au-delà, en novembre 1813.
- (2) A.D.SL. Série R. Recrutement R₁₀ à R₁₈
- (3) Rémond. Le Général Legrand. Ouv. cité - p. 324 - Mémoire du Lt. Legrand, fils du Général. " Mon père n'avait aucune action sur la population non combattante, pour l'armer et la réunir il fallait de toute nécessité s'en remettre aux soins du Préfet".

par le jeu des protections et des recommandations d'ajourner et même de réformer de 30 à 40 % des conscrits, pour motifs transparents mais admis : strabisme, rhumatisme, maux d'estomac, ulcère, phtisie, ou pour raisons évidentes : claudication, idiotie, infirmité (1). A supposer qu'on soit un peu plus sévère pour une levée exceptionnelle il restera toujours les pères de famille nombreuse, les malades et les victimes d'un hiver rigoureux et humide à la fois. De 1726 noms, on devra revenir à 1.100 seulement!

Il n'est pas question d'attendre beaucoup de volontaires des communes limitrophes, plutôt hostiles à toute initiative venue de la ville. Mais d'un ensemble de plus de 4.000 habitants pour Saint-Laurent, Saint-Clément, Charnay et Flacé, on doit raisonnablement tirer une cinquantaine de combattants (2).

A ce bon millier d'hommes de bonne volonté ou requis on pouvait donner des cadres, ne serait-ce qu'avec la garnison de Mâcon : 160 soldats et officiers (3). Au total 1300 hommes dans la force de l'âge, suffisamment robustes pour être utilisés partout et par tous les temps. Les autrichiens, du 12 au 23 janvier n'en aligneront que 600 au plus et seulement 2300 du 26 janvier au 5 mars, avant la formation de l'armée du Sud (4). Et le Général Legrand regrettera que les mobilisés des levées de 120 et de 300.000 hommes aient tous quitté les casernes avant le 12 janvier !

Les NON-COMBATTANTS.

Mais, hors les questions d'équipement, d'armement et d'instruction qui seront étudiées plus loin, l'obstacle majeur à une telle mobilisation demeure la masse énorme de la population non combattante, les 9 dixièmes du chiffre total des habitants. " Cette population de femmes, de vieillards, d'enfants de pauvres et de malades est hors d'état d'assurer elle-même les secours qui lui sont nécessaires (5)". Elle apparaît hors d'état de subir les rigueurs morales et physiques d'une résistance prolongée.

-
- (1) A.D.SL. R₂₄ - Registre 5, en date du 27 janvier 1812, par ex. pour la classe 1812, Mâcon-Nord.
- (2) A.D.SL. Annuaire statistique de S-et-L. Année 1813-Chiffres du recensement de 1806
- (3) Lefebvre de Béhaine - ouv. cité p. 145 - L. Rémond ouv.cité p. 325 et suiv. 50 h. du dépôt du 16° léger - 60 h. de la Compagnie de réserve départementale - 10 h. du recrutement - 40 gendarmes.
- (4) Lefebvre de Béhaine - ouv. cité pp. 193 et 205
- (5) A.M.M. II₁₈ - Registre 3 p. 98. Lettre Bonne à de Roujoux 11 janvier 1814.

D'abord par le nombre anormalement élevé des femmes et des enfants. On recense en 1812 3408 enfants de moins de 18 ans, soit 1810 filles et 1592 garçons (rapport $\frac{F}{G} = 1,1$) (1)

Un calcul simple, vérifié par la concordance avec les effectifs des classes 1819 et suivantes (2), avec les naissances et les décès des années 1799 à 1813 (3), conduit à évaluer à 3.200, le nombre de jeunes de moins de 15 ans en janvier 1814. Compté tenu de la mortalité infantile ou enfantine qui frappe durement les jeunes jusqu'à la sortie de la première enfance et ramènera ces 15 classes au chiffre normal de 2400 unités (addition des effectifs à 20 ans).

Pour les femmes, au-dessus de 15 ans, elles dépassent très sensiblement le chiffre correspondant de 1726 unités pour les hommes, pour quatre raisons concourantes : le rapport normal constaté sur 20 ans au moins, de 1794 à 1814, s'établissant vers 1,1 en faveur des femmes; la véritable hémorragie masculine des guerres de la Révolution et de l'Empire qui ont enlevé depuis l'an I, 262 mâconnais au moins (4); les 117 religieuses et soeurs converses des 5 établissements hospitaliers ou d'enseignement de la ville (5). Enfin, les 490 " domestiques femelles " venues souvent des campagnes voisines. Le rapport 1,1, appliqué seul fournirait une population totale féminine de 16 à 50 ans, de 1900, que l'on peut porter raisonnablement à 2.500, en tenant compte des trois derniers facteurs précédents.

Quant aux vieillards impotents et aux malades, partie sensible de la population d'une ville en guerre, ils se révèlent aussi très nombreux. Les hospices civils, malgré leurs 472 lits (6) regorgent de vieillards incurables ou impotents venus de toute la région, d'orphelins, nourrissons abandonnés et surtout de blessés et malades évacués d'Allemagne puis de l'Est avec le repli français (7). Depuis le 1er Décembre 1813 les convois

-
- (1) A.D.SL. Fonds Thyard - F. 642. Statistique de Roujoux. 1806 - Rapport confirmé sur l'ensemble du Département : Filles 1251 - Garçons 1131 - 133 -
A.D.SL. Annuaire 1813 : Filles 1321 - 487 - Garçons 1261 - 020.
- (2) A.D.SL. R. Recrutement R₃₀ à 34
- (3) A.M.M. Fonds 1943 - Etat-Civil³⁰ - 4 Registres.
- (4) A.D.SL. - Série R. Décès des Militaires... 25 liasses-citées. Il est vrai que la mortalité normale en aurait emmené un certain nombre aussi.
- (5) A.D.SL. Série M. 1800-1814 - Hospices et associations religieuses - Effectifs au 14 Novembre 1807.
A.M.M. Série Q₃-4 dossiers - Providence - Charité - Hôtel-Dieu - Visitation.
- (6) A.M.M. Q₃ - Hospice Civil ou Hôtel-Dieu 100 lits dont 50 militaires - Providence 112 incurables - Charité 120 vieillards impotents et 40 orphelins.
- (7) A.M.M. Q₃ Hotel Dieu 1791-1861 - Lettres au Maire : 1er décembre 1813³ - 18 décembre 1813
A.M.M. - II₁₈ Reg. 3 p. 77 - Bonne à Legrand 7 janvier 1814

de 50 à 100 hommes sur charrettes ou coches d'eau arrivent à Mâcon tous les deux ou trois jours, chassant vers Villefranche et Lyon les arrivants précédents pour prendre leur place. Malgré 150 lits supplémentaires dans tous les recoins possibles des hospices, 50 lits chez les particuliers et 40 "litières" installées en dernier recours dans une salle de la caserne du 16° léger, on manque de place. Blessés et malades " se relayent sur les lits, de jour ou de nuit". On peut évaluer à près d'un millier le nombre des malades, blessés, impotents ou incurables des hospices en janvier 1814.

Enfin, évaluée par différence, la population au-delà de 50 ans atteint 2.700 avec bien entendu tous les degrés de validité selon l'âge et l'état de santé. Chiffre élevé qui conduit même à penser que les hommes de 20 à 40 ans n'ont pas tous été recensés en novembre 1813. Certains jeunes gens de la bourgeoisie étaient-ils " en voyage " et ceux du peuple dans les bandes de réfractaires ?

Il serait intéressant de connaître l'état sanitaire de toute la population au coeur de cet hiver froid, où la crue de la Saône entretient une humidité néfaste aux délicats. "Neige et verglas, froid et bise, brouillards et pluies" (1) se sont succédé et se succèderont encore jusqu'en mars. Le chômage de plus de 250 familles pauvres de la ville et la sous-alimentation qui en découle, les soucis des parents pour leurs enfants aux armées, réfractaires ou mobilisables, la stagnation du commerce, l'anxiété et l'angoisse du lendemain, autant de facteurs d'aggravation générale de la santé des Mâconnais. BONNE, le Maire " saisi d'une fièvre qui l'abat " s'alitera du 23 janvier au 2 février (2), le colonel en retraite DEFRANC, commandant de la place devra résilier ses fonctions " pour maladie". On peut craindre l'épidémie de cette " fièvre " dont souffrent beaucoup de militaires ramenés de l'Est (3).

Prédominance numérique des femmes, des enfants, des vieillards, abondance anormale d'impotents et de malades, risques d'épidémie consécutifs à un mauvais état sanitaire et à la présence de malades contagieux, voilà qui alourdit singulièrement cette population non-combattante. Il est du devoir des administrateurs locaux d'y songer.

Ainsi, le chiffre de 10.282 habitants civils, même majoré des 160 militaires d'active de la garnison, des 500 militaires évacués de l'Est et des 500 malades des Hospices, ne doit pas faire illusion. Le " matériel humain " pour reprendre une formule commode, est pauvre. Une " levée en masse " ne pourrait y ramasser qu'un peu plus d'un millier d'hommes en

(1) A.M.M. Fonds Puthod. Fragments de Mémoires en vrac. Années 1813 et 1814.

(2) A.M.M. H₂ - Rapport de ce qui s'est passé entre le Maire de Mâcon et le Général Legrand.

(3) Risque de typhus.

état de combattre, en état physique tout au moins, un mâconnais sur 10. Et en laissant derrière eux combien d'obligations, de responsabilités et d'attaches ! ...

Les conditions naturelles assez favorables, les effectifs théoriques somme toute acceptables n'aveuglent pas les responsables locaux. Vivant depuis toujours au milieu de ce peuple, ils en connaissent parfaitement les forces et les faiblesses, dans tous les domaines. Et surtout dans l'économie.

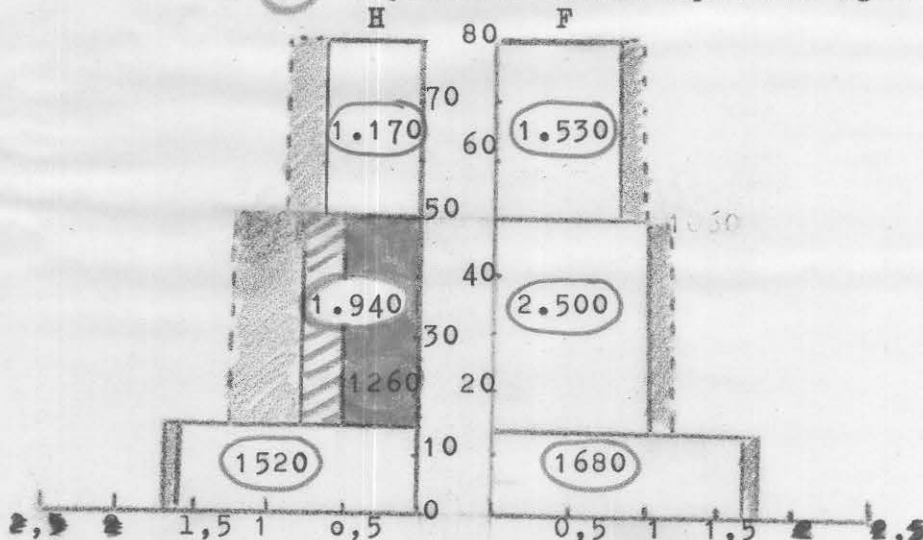
-:-:-:-:-:-:-:-:-

ASPECT DE LA POPULATION MACONNAISE LE 12 JANVIER 1814

I - TABLEAU NUMERIQUE

	Combattants possibles	Militaires taïres	Enfants	Femmes	hommes inap- tes	Vieux	Hos- pi- ces	TOTAL	OBSERVATIONS
Moins de quinze ans			3.200					3.200	
15 à 50 ans	1.100	160		2.500	680			4.440	plus 160 sous les drapeaux hors Mâcon
Plus de 50 ans						2.700		2.700	
Incurables, malades, blessés							1.000	1.000	dont 500 militaires
	<u>1.260</u>				<u>10.080</u>			<u>11.340</u>	

II - Pyramide schématique des âges



Les surfaces sont proportionnelles aux effectifs par grandes tranches d'âge (0-15 ans - 16 à 50 ans - 51 à 80 ans). Ces effectifs sont indiqués dans un cercle.

En rouge : effectif combattant-Hachure rouges : militaires aux Hospices

En gris ; enfin, malades, incurables et vieillards aux Hospices.

C - CONDITIONS ECONOMIQUES.

Il est juste d'attribuer à l'aggravation des conditions économiques vers les années 1810-1812, une part importante de la désaffection du pays à l'égard du Régime Impérial. Souffrant dans leurs intérêts, bien des citoyens en abandonnent plus volontiers encore, en 1813-14, une cause condamnée par les revers militaires. Est-ce le cas à Mâcon ? Ce millier d'hommes derrière ses remparts possibles, a-t-il en définitive gagné ou perdu des "biens matériels" en dix ans de césarisme ?...

Les conditions générales et traditionnelles de l'activité économique, ses principaux aspects, enfin la conjoncture particulière à l'année 1813, tels peuvent être les grands chapitres de ce rapide panorama.

a) CONDITIONS GENERALES TRADITIONNELLES.

Les conditions générales tiennent au sol et aux hommes.

LE SOL.-

Pour Mâcon le sol même, au sens étroit intervient fort peu dans les limites de la ville. Sur ses 410 hectares, les 2/3 sont pourtant consacrés aux cultures, jardins, près et pépinières. Mais on n'y compte que 94 cultivateurs ou manoeuvres agricoles groupant 167 personnes seulement, soit moins de 2 % de la population totale (1). Il faut chercher l'action du "sol", à la fois dans les productions des cantons voisins (2) et dans les facilités exceptionnelles de transport et de circulation offertes par la situation géographique de la ville.

La région mâconnaise, même étendue au monts du Clunysois et aux cantons riverains de la Bresse, demeure exclusivement agricole. Pas de ressources minérales, si ce n'est une carrière de pierre à chaux à Berzé-la-Ville (3) et quelques carrières de pierre à bâtir à Flacé et à Charbonnières (4). Par contre des richesses agricoles variées." Le Mâconnais puise son unique richesse dans les vins; ces contrées ne renferment aucun vignoble de première qualité, qui se trouvent tous dans la Côte-d'Or,

-
- (1) A.M.M. F₁ - Population de Mâcon - Recensement de 1812.
 - (2) Cantons Mâcon-Nord et Mâcon-Sud 19 communes - 26.000 habitants
Canton de Pont-de-Veyle et de Bagé-le-Chatel, en Bresse
soit un rayon de 12 km autour de Mâcon.
 - (3) A.M.M. F₂ - Salaires et statistiques - Etat au 10 Octobre
1813 - Berzé-la-ville à 12 km. Mâcon, route de Cluny.
 - (4) Annuaire de Saône-et-Loire - 1856 - Historique de ces
carrières - Charbonnières : 10 km Nord de Mâcon.

mais leur produit réel en est toutefois très élevé " (1). Les terroirs exclusivement viticoles se tiennent au sud ou à l'ouest de Mâcon, sur les pentes des collines marno-calcaires et cristallines. Romanèche-Thorins a les trois quarts de son terroir en vigne dès 1720, comme Saint-Amour, Saint-Vérand, Pruzilly, Chasselas, Vinzelles, Loché, Fuissé. Milly compte en 1790 23 vigneronns contre 2 cultivateurs. Leynes 60 contre 1. La Chapelle-de-Guinchay 108 contre 11 (2). Vers le Nord et le Nord-Ouest par contre la vigne diminue : Clessé n'a qu'un tiers en vignes, Saint-Maurice-des-Prés un cinquième (3). Mais, depuis un siècle elle gagne lentement ces cantons. Les plants, Gamay ou Chardonnnet donnent des vins classés aux marchés de Mâcon en trois qualités : bon vin, assezbon, commun. Les "petits vins" sont consommés par les vigneronns. Il est difficile d'évaluer la production de la région mâconnaise, entre Romanèche-Thorins, Sologny et Viré, triangle de 30 kilomètres Nord-Sud et Est-Ouest. La statistique Chaptal en 1819 évalue le rendement moyen pour la France à un peu plus de 20 hectolitres à l'hectare, durant la période 1804 à 1808 (4). Un calcul approché, supposant les 3/4 des terroirs utiles au sud, la moitié des terroirs Ouest, le quart des terroirs Nord en vignobles, fournit un chiffre total de production pour la région mâconnaise, à 20 hectos à l'hectare, de 120 à 140.000 hectos(5), soit entre 55 et 65.000 pièces en moyenne. Bien entendu la précarité des moyens de défense contre Oïdium et mildiou, les gelées et la grêle, font varier ces chiffres du simple au décuple parfois, peut être de 30 à 300.000 hectos.

Le mâconnais produit peu de grains, élève peu de volailles, de bovins ou de chevaux. " Sa production ne le nourrit que pendant la moitié de l'année" (6). Il lui faut, comme le citadin, se tourner vers la rive gauche de la Saône.

-
- (1) A.D.SL. Fonds Thyard F.640- Statistique de Roujoux 1806
 (2) A.D.SL. C. supplément subdélégation de Mâcon.
 (3) L. Champier. Les vignobles mâconnais et chalonnais à la fin du XVII^e siècle. Comm. à A.A. Tournus. Nov. 1951.
 (4) A.M.M. G³- Impositions Indirectes.
 "Mémoire³ sur les Contributions Indirectes relatives aux boissons" - Paris - Dondey-Dupré Père et fils. 1 opuscule in 8^o de 80 pages 1829 - 35.350.000 hectos par an sur 1.613.939 hectares.
 (5) Superficie totale de la région 180 km²- Surface cultivable utile 60 %- Surface moyenne en vigne évaluée à une moitié de la surface utile, d'où surface en vigne évaluée entre 5.000 et 7.000 hectares.- 1950 : 18.000 hectares pour tout le Département.
 (6) Bouvet - La question des subsistances en Mâconnais en 1790 Mâcon 1945 - 1 vol. 88 pages.

" La Bresse nous nourrit " reconnaissent tous les Mâconnais (1) . Les deux cantons voisins, de Bagé-le-Chatel et de Pont-de-Veyle fournissent à la ville leurs volailles, leurs oeufs, leur laitage, leurs légumes secs, au marché de Saint-Laurent-les-Mâcon, beaucoup mieux fourni que les 53 marchands de Mâcon, qui vont tous s'y approvisionner. Des régions louchennaise et chalonnaise, viennent les blés, seigles, avoines, maïs; dans les années de pénurie, on s'adresse plus loin jusqu'à Seurre, Auxonne et Gray (2). Quant aux bestiaux, ils arrivent par les routes et les chemins, surtout des riches prairies d'inondation en bordure de la rivière.

Ainsi les alentours de la ville assurent à celle-ci des ressources agricoles abondantes, variées et de bonne qualité moyenne. Et le contact entre deux régions différentes d'aspect et de ressources (Bresse et Mâconnais) favorise les relations et les échanges. Ce commerce sera encore facilité par les conditions exceptionnelles que le relief offre aux communications.

LES VOIES DE PASSAGE.

Les voies terrestres aboutissent toutes à cette Route Impériale n° 7 , Paris-Milan, généralement bien entretenue et qui dessert toute la vallée de la Saône, de Chalon à Lyon. Deux services réguliers de voyageurs la parcourent journellement dans les deux sens : une diligence à 6 places qui atteint Paris en trois jours, par Chalon, Autun, Saulieu, Lucy-le-Bois, Bassou, Villeneuve-le-Guyard, pour 65 francs par personne; un cabriolet à trois places avec le même parcours en deux jours, pour 60 francs. Des messageries particulières relient tous les jours Mâcon à Bourg-en-Bresse pour 4 francs, 3 fois par semaine à Charolles pour 6 frs. 50 et au-delà à Moulins, par Cluny et Paray-le-Monial, malgré le mauvais état de la route de 3° classe n° 97, Nevers à Genève (3).

Avant l'ouverture du canal du Centre, cette route était la " route des vins " mâconnais vers Digeon et de là vers Paris. Mais les voies fluviales, multipliées depuis le début du siècle, attirent maintenant la presque totalité du trafic-marchandises : La Saône avec son halage, ses deux ports, voyageurs à St-Antoine devant l'hôtel Impérial, marchandises aux Marans, quartier du Bourgneuf: Il n'en coûte que 4 frs par tonne de marchandise entre Mâcon et Lyon, 3 francs entre Mâcon et Chalon, mais pour les voyageurs qui paient 8 ou 10 frs, il faut compter une grande journée de voyage (3). Le canal du Centre.

-
- (1) A.M.M. H-2- Lettre de Bonne à M. le Général des Armées Alliées 8 février 1814.
 (2) Bouvet - La question des subsistances en Mâcon en 1790.
 (3) A.D.SL. Annuaire statistique de S-et-L pour 1813 - Salle de Lecture.

ouvert en 1792 avec ses 115 kilomètres , ses 80 écluses, ses 37 ponts et ses 35 aqueducs pour les eaux des ruisseaux, relie Digoin à Chalon et fait de cette rivale de Mâcon, un port fluvial, rupture de charge pour les vins, les blés, les armements, les matériaux lourds.

Il n'y a que la Bresse qui demeure encore difficile à traverser et à parcourir, avec ses marécages, ses chemins de terre, ses ruisseaux débordants, ses fermes isolées dans un bocage touffu (1) . Mais les autres routes, terrestres et fluviales, commodes et plus ou moins rapides entretiennent à Mâcon une vie et une animation dont elle tire des profits matériels évidents surtout depuis le début du siècle, la guerre continuelle entravant la circulation maritime entre la Méditerranée et l'Allemagne, rabattant ainsi dans la vallée de la Saône un trafic continental multiplié.

Animé et commode, l'axe routier et fluvial de la Saône sépare donc deux pays riches, aux agricultures complémentaires, sources possibles de trafics rémunérateurs : blé et vins. Dans un temps où la guerre, ses trafics et ses obligations stimulent partout l'esprit d'entreprise, des conditions aussi généreuses appellent l'activité, l'extension de l'exploitation et du commerce.

Rien de tel à Mâcon.

LES HOMMES.

Les observateurs contemporains ne sont guère tendres pour l'activité économique des Mâconnais : " Ils sont d'un caractère doux et tranquille et même un peu apathique, ce qu'ils doivent à la richesse de leur sol et à l'aisance naturelle dont ils jouissent. Peu industriels et sans énergie, leurs plaisirs sont leurs principales occupations " (2). Dans les correspondances privées on va même plus loin : " l'habitant du Mâconnais est sauvage, insociable, inhospitalier; ~~en~~ à la ville même, il est méfiant, intéressé, sombre, turbulent, incapable d'aimer il a besoin de craindre " (3). On ne méconnaît pas son goût, sa passion pour le travail, son désir de " passer parmi ses égaux pour un infatigable travailleur ". Mais on lui refuse toute largeur de vues, toute capacité d'association, même dans un but de bénéfices communs, tout programme plus vaste que la satisfaction immédiate de ses intérêts traditionnels et particuliers.

L'absence de toute innovation, dans l'exploitation agricole ou l'activité commerciale renforce cette impression.

-
- (1) Voir la " Bresse Fermée", étude de L. Champier. C.R. dans la Revue de Géographie de Lyon.
- (2) A.D.SL. Fonds Thyard. Extrait du Moniteur Universel du 24 Germinal an XIII (14 avril 1805). Article inspiré par le baron de Thyard, sur indication du fils de Roujoux.
- (3) A.D.SL. Série M. Police Générale an VIII 1806 - Réponse de Roujoux au Ministre de l'Intérieur 13 Juillet 1806.

Malgré les calamités agricoles des dernières années, en particulier dans le vignoble, aucune tentative de groupement des propriétaires pour intervenir auprès des pouvoirs publics. Il faut l'invasion de 1814 pour qu'on réclame des allègements d'impôts dans les terroirs vinicoles (1). Malgré l'arrêt des expéditions de vins sur l'Allemagne dès le milieu de 1812, on n'a pas cherché de marchés nouveaux, et rares sont les négociants qui augmentent leurs expéditions sur Paris et sur la Suisse. On ne trouve pas à Mâcon, pourtant centre de négoce de bons vins, des banquiers, des commissionnaires hardis et novateurs, tels un COSTE à Chalon-sur-Saône, à la fois banquier, toilier et négociant en vins qui brasse 1 million d'affaires par an, un GARNIER à Cuisery, commissionnaire en blé, farine, bois, banquier aussi, qui en brasse 800.000 francs (2).

Au total un "manque regrettable d'hommes à talents ou à intrigues", sans initiatives, vivant égoïstement dans leurs propriétés ou leurs maisons de commerce, et incapables d'accélérer la mise en valeur de conditions naturelles. L'Empire changea bien peu à leurs activités économiques.

b) ASPECTS. DE L'ACTIVITÉ

~~On trouve~~ demeurent des plus traditionnelles : petites industries, négligeables; négoce des produits agricoles; surtout exploitation des propriétés foncières.

On compte en 1813, 16 établissements "industriels" à Mâcon ou Saint-Clément : 4 fours à chaux, 2 imprimeries, 1 brasserie, 3 tanneries, 3 courroieries, 3 chamoiseries. Au total 36 ouvriers gagnant de 2 à 3 frs par jour, produisant en brut 73.040 francs. Element négligeable de l'économie (3)

Le commerce, à part l'activité commune à toutes les villes (débits et magasins) se concentre en trois corporations que le volume du chiffre d'affaires et la place sociale signalent comme importantes : négociants en vins, en grains et fourrages, bouchers enfin.

LE COMMERCE DES VINS.

Mâcon a toujours été, depuis la fin du Moyen-Age un centre actif de commerce des vins vers Paris (4) et dans toute

(1) A.D.SL. Série N. Conseil Général-Séance du 1er Octobre 1814

(2) A.D.SL. Statistique Ind. et Commerciale 1806-1839- en application des arrêtés de 1810-"Mâcon ne possède aucune manufacture". Le cas CHAGOT, au Creusot (400 ouvriers) est hors de comparaison.

(3) A.M.M.F.-Salaires et statistiques-Etat du 10 Oct. 1813-Cité.

(4) A.A.M.-1926-1927-Les Hotelleries du vieux Mâcon-G. Jeanton p.65 à 106

A.A.M -1906 -Notice sur les hotels et collèges bourguignons du quartier latin au Moyen âge.G. Jeanton p. 385 à 416.

A.A.M - 1908- Les vins du Mâconnais à Paris au XIV et XV° S. G. Jeanton p. 41 à 52

la région. La production, évaluée entre 120 et 140.000 hectos en année moyenne est vendue aux négociants de Mâcon, soit directement, soit par l'intermédiaire de commissionnaires en vin qui prélèvent 6 sous en moyenne par pièce de jauge mâconnaise de 213 à 216 litres (1). 82 marchands de vin dont 24 au moins sont propriétaires d'importants domaines vinicoles, se partagent ce trafic. Le vin est revendu, selon les années et les qualités de 27 (1809, grêle) à 170 francs (1811, vin de la Comète) la pièce. Variations extrêmes, la moyenne se tenant vers 50 à 100 frs la pièce en 1810-1811 et 1812 (1). Les pièces, toujours neuves, où le vin vieillit, sont entreposées dans les celliers des négociants locaux, en attendant leur vente aux 201 débits de boisson de la ville, ou leur expédition, par voie d'eau ou de terre, vers Paris, les départements du Nord, parfois vers l'Allemagne. Depuis 1809, des magasins servant d'entrepôt aux "marchands forains", c'est-à-dire aux négociants établis dans les campagnes, sont construits sur le port de Mâcon, pour réunir librement et pendant un délai de six mois tous les vins de l'arrondissement(2). " Du 15 Octobre au 15 Mai, 20 à 25.000 pièces, évaluation du commerce laissé aux " forains " doivent pouvoir y trouver place. En pratique l'Administration des droits réunis exigera la perception des droits de mutation et d'entrée en ville, pour les vins en transit, à partir de janvier 1813, ce qui ramènera pour l'année, le total des entrepôts à 1088 pièces et 1024 feuilletes, soit à peine 3500 hectos contre les 50 ou 60.000 habituels. D'où chômage de mille bras " (3).

Il est possible de tenter l'évaluation du volume des affaires traitées par les 82 négociants et marchands de vins de Mâcon, en année moyenne, vers la fin de l'Empire. Sur les 60 à 70.000 pièces produites bon an-mal an pour la région, le vigneron consomme peu " Les mâconnais boivent dans leurs travaux une sorte de liqueur acide et vineuse qu'ils nomment râpé et qui se fait en jetant de l'eau sur le marc de la vendange et les raisons des secondes pousses " (4). Le reste de l'année ils boivent leur " petit vin ". Consommation faible, augmentée sans doute des livraisons aux propriétaires, au total le quart ou le tiers au plus de la récolte. Restent donc de 40 à 50.000 pièces commercialisées, dont la moitié à peu près aux "marchands

(1) A.A. Tournus - 1933 - p. 157, 158 et 213 Violet. La pièce à la propriété, selon les années, les qualités et les époques vaut de 20 à 150 frs. Mais la commission varie peu et peut s'évaluer à 1 %.

(1) A.A. Tournus - 1933 - Violet - art. cité.
bis A.D.SL. M. Mercuriales 1800-1815 - Mercuriales des années 1811 et 1812 - Aucune mercuriale en 1813 et 14 ... sans doute après l'intransigeance des Droits Réunis, les vins "forains" payant deux fois les droits de mouvement.

(2) A.M. II₂₀ - Séance du C.M. du 3 avril 1813.

(3) A.M. II₃₉ - Subsistances-Registre d'entrée et sortie des vins aux Entrepôts de la ville 1813?

(4) A.D.SL. Statistique de Roujoux - 1806.

forains" de l'arrondissement. Il reste donc pour les marchands et négociants mâconnais, au mieux de 20 à 25.000 pièces, vendues de 80 à 100 francs la pièce, soit un chiffre d'affaires global de l'ordre de 2 millions par an. Comme le bénéfice des négociants est évalué entre 25 à 30 % (1), on s'aperçoit que les 82 commerçants en vins de Mâcon empochent de 500.000 à 800.000 frs par an. De façon fort inégale d'ailleurs, une dizaine de grosses maisons monopolisant une part importante du trafic. Il n'est pas absurde de penser qu'un BROUSSE, qu'un CANARD père, un TUFFET, un CERISIER, un PELTRET, encaissent de 20 à 40.000 frs de bénéfices annuels, que 10 ou 20 autres approchent de 10.000 frs que la partie la moins favorisée dépasse encore 3 à 4000 frs par an (2). Ces chiffres paraissent énormes en leur temps. Pourtant ils ne dépassent guère certains revenus fonciers et ils assurent une certaine liberté d'action à un commerce qui doit engager de gros capitaux au moment de l'achat des récoltes, laisser vieillir un an en cave, expédier au loin à des clients plus ou moins solvables (3). Un Robert père a couramment 60.000 frs de billets dehors. Le commerce des vins doit donc se faire son propre assureur et son propre banquier. Il n'en demeure pas moins très rémunérateur, surtout pour ceux que des propriétés foncières font vivre, en dehors de leur négoce.

L'importance de ce trafic explique l'abondance des tonneliers sur la place : 130 familles, représentant 561 personnes, l'abondance des débits de boisson : 201, dont 82 (350 personnes) spécifiquement cafetiers et aubergistes, les autres étant en même temps épiciers, artisans ou tonneliers. Avec les marchands et commissionnaires, les tonneliers, les manoeuvres du port aux vins (4), les cafetiers et aubergistes, voire les employés des droits réunis, c'est 600 familles, groupant près de 2.000 personnes qui vivent de ce commerce des vins, soit 20 % de la population totale de la ville. La voilà bien la véritable industrie de Mâcon : le vin, source de profits et dispensateur de travail. On comprend alors les conséquences catastrophiques d'une mauvaise récolte, comme aussi la force du "parti des marchands de vin" signalé par tous les préfets et de la grande influence morale de la corporation.

-
- (1) A.M.M. G₂ - Contributions Indirectes - Pièces sur les droits réunis. Maison de vins LORON et fils - Carnets de commandes et d'ordres 1780-1810.
- (2) A.M.M.G₂ - Emprunt forcé 1793 - La Commission de Contrôle souligne les bénéfices de certains marchands de vin pour 1793 : DUFOUR 20.000 livres - Benoit BENON 30.000 - ROBERT fils 23.000.
- (4) A.M.M. II₂₀ - Séance du C.M. du 3 avril 1813.
"300 familles, fournissant 7 à 800 individus au commerce des vins"
- (3) Plusieurs auteurs évoquent des "créances sur l'Allemagne" (H. Houssaye 1814, p. 3 en particulier). Il a été impossible d'en faire la preuve avec les documents utilisés. Des archives familiales le permettraient-elles ?

Rien de tel pour les deux autres aspects plus modestes du commerce des produits agricoles : grains-fourrages et viandes. Chacune de ces activités intervient dans l'aspect économique de la ville, mais modestement et sans éclat.

GRAINS et FOURRAGES.

Les grains et les fourrages se négociaient aux portes de Mâcon, sur le marché de Saint-Laurent. C'est une preuve convaincante de l'importance de la Bresse dans le ravitaillement de la cité qui ne possède aucun marché en propre. Le blé occupe sur ces terres fortes la première place, devant le seigle, l'avoine et l'orge. Le rendement voisine 10 quintaux à l'hectare (1). La récolte est vendue en grande partie, le paysan se nourrissant de légumes et de farine de maïs. Tout ce qui n'est pas acheté directement à la ferme, " en montre ", est amené au cours de l'hiver et du printemps au marché de Saint-Laurent considéré " comme le marché de toute la Bresse (2). Ici se rencontrent : particuliers cuisant eux-mêmes leur pain, boulangers de la ville achetant sans intermédiaires, grainetiers mâconnais ayant locaux et stocks, marchands des deux départements, courtiers de Lyon et de Marseille venus comparer avec les blés durs d'Italie ou d'Afrique qu'ils proposent aux négociants. Les tonnages moyens vendus à chaque marché révèlent l'importance de ce négoce : 209 quintaux en 1811, 165 en 1812, 218 en 1813 (3), soit un tonnage moyen annuel de 10.000 quintaux. Les gros marchés se tiennent au début du printemps et en septembre après la récolte. Certains samedis traitent 800 quintaux de froment. Les prix varient du simple au double : en 1811, de 29 frs le 15 juin à 34,50 le quintal le 1er décembre, en 1812 de 28 frs en octobre à 48 frs en mars; en 1813 ils ne cessent de s'avilir par suite de l'arrêt de toute exportation vers le Midi ou l'Italie : de 33,25 le 2 janvier à 16,35 le 31 décembre. Dans les années normales on peut s'arrêter à un prix moyen d'au moins 30 frs le quintal, d'où un chiffre d'affaires de 300.000 frs annuellement, sur le seul marché de Saint-Laurent, pour le blé.

Ce marché reçoit aussi du méteil (de 1.000 à 2.500 quintaux par an, à 25 frs en moyenne le quintal, du seigle (2 à 3000 quintaux à 23 francs) de l'orge (4 à 500 quintaux à 15-17 francs), du sarrasin (1000 quintaux à 15 frs), du maïs (1200 quintaux à 18 frs) des légumes secs, des pommes de terre

-
- (1) Jean Bouvet - La question des subsistances en Mâconnais. ouv. cité p. 24.
 (2) A.M.M. O₃ - Mâcon Chef-lieu - Lettre du Préfet de l'Ain au Préfet de Saône-et-Loire qui demandait le rattachement du "faubourg Saint-Laurent à la ville de Mâcon". 8 juillet 1814.
 (3) A.D.SL. Série M. Mercuriales grains et fourrages .1811-12-13 Voir graphique ci-après -Hors texte.

du foin à 6 ou 7 francs le quintal, de la paille à 4 ou 5 francs, même du bois entre 12 et 20 francs le stère (1). Le chiffre d'affaires total est donc voisin de 600.000 francs par an(2).

Mais les documents exagèrent la place tenue en réalité par le marché de Saint-Laurent dans l'alimentation de la ville. La simple comparaison de la consommation totale de la population mâconnaise, voisine de 20.000 quintaux (3) avec les 12.000 quintaux froment et seigle proposés à Saint-Laurent le prouve. Sans doute, le pain bis contient parfois, au lieu du tiers de seigle, un tiers de son. Sans doute mange-t-on beaucoup de haricots et de pommes de terre. Mais les 53 marchands de grains mâconnais, doivent trouver ailleurs, en Bourgogne du Nord en particulier, les 4 ou 5.000 quintaux d'appoint.

Compte-tenu de ce supplément et du bénéfice de vente, 20 % leur chiffre d'affaires annuel voisine le million. Pour 53 marchands, dont 28 de première catégorie " négociant plus que tous les autres réunis "(4), c'est un volume d'argent modeste, qui laisse à peine 200.000 francs de revenus. Assez important dans son ensemble, le commerce des grains et fourrages rapporte peu par suite de la multiplication des marchands et des achats directs des boulangers et particuliers.

LA VIANDE.

Il en va de même pour la viande. Pourtant "Mâcon consomme des quantités énormes de viande (5)". Les bêtes viennent de la Bresse mais surtout du Clunysois et du Charollais, un peu du Chalonnais. La viande entre dans Mâcon sur pied, en troupeaux indisciplinés, ou débitée. Les 43 bouchers patentés de la ville protestent d'ailleurs contre ces 60 bouchers "forains" qui leur font ainsi une concurrence évaluée entre 25 et 35 % des quantités de viande sur pied. On mange au total près de 10.000 quintaux de viande par an à Mâcon, surtout du bœuf(25%) du porc (25 %) du veau (20 %), "viandes fortes et échauffantes". En déduisant la consommation modérée des enfants et des femmes, on en déduit que les hommes mangent selon leur situation sociale,

-
- (1) A.D.SL. Série M. Mercuriales Grains et Fourrages. Poids moyen de l'hectolitre, selon les années et la qualité, dans la Bresse. Froment : de 67,5 kgs à 75 kgs. Seigle : de 65 à 68.
- (2) J. Bouvet. ouv. cité. évalue le chiffre d'affaires maximum du marché de St-Laurent (grains, légumes, volailles, planches, charbons, objets de consommation, vêtements) à 30.000 livres par semaine en 1790 p. 29. Le chiffre de 600.000 est donc plausible et minimum.
- (3) A.D.SL. -Série M. Mercuriales 1813. La consommation moyenne à Mâcon est évaluée à 2 hl.2/3 -3hl. par tête, soit 200 à 210 kgs par an.
- (4) A.D. SL. R. 75 Liasse . Affaire des grains . Nuit du 10 au 11 mars 1814.
- (5) A.M.M. F₂ -Salaires et statistiques-Tableau de la consommation en viande forte dans la ville de Mâcon 1809-1814-d'après les registres d'octroi.

de 300 à 500 grammes de viande par jour. Chiffre énorme en regard de la consommation moyenne de la France, autour de 200 grammes (1), en regard de la frugalité des paysans voisins " qui se contentent de lard ranci par économie, de galettes et de pommes de terre, n'ayant de la viande que quelques fois dans l'année "(2).

A 60 ou 80 centimes le kilog à la vente (3), on déduit facilement que les 43 bouchers mâconnais ne dépassent guère 5 à 600.000 francs d'affaires par an. Commerce fort modeste et tout familial. L'intérêt de ce négoce est surtout de révéler une ville bourgeoise où la table est toujours abondamment garnie, malgré les années de crise et de chômage. Il est vraisemblable aussi que les classes moyennes, les artisans et les ouvriers ne souffrent pas non plus de la disette de viande.

En définitive, à part les négociants en vin, les négociants mâconnais se bornent à ravitailler la ville, incomplètement d'ailleurs. Le fond de la richesse et le souci majeur des classes riches et actives demeure la propriété foncière.

L'EXPLOITATION FONCIERE.

Le foncier ! Voilà le mot clef de la richesse et de la notoriété dans le Mâcon de 1814. Immeubles en ville, fermes, domaines et cheptel à la campagne.

IMPORTANCE.

Un mâconnais sur trois est propriétaire, à peu près 1000 familles (4) . Leur dénombrement en fait apparaître dans presque toutes les classes de la population. En 1812, 227 chefs

(1) CHABERT - Thèse citée . p. 221.

(2) A.D.SL. Statistique de Roujoux dans F/642.

(3) Poids en viande : boeuf 300 - Porc 125 - Veau 25 - Vaches 150 - agneaux 5 - Chevaux 3.

On mange donc des bêtes très jeunes, sauf pour les porcs.

(4) A.M.M. G₃ - Contributions Directes - Impôt Foncier 1793
1157 cotés foncières en 1792- mais nombreux double emplois.
on peut les ramener à 900 ou 1.000.

A.M.M. F₁ - Recensement de 1812.

dé famille se reconnaissent uniquement " propriétaires vivant de leurs revenus foncier ". Mais, on doit y ajouter évidemment les 9 Nobles, les 175 " oisifs " dont le train de vie exclut la pauvreté, ayant presque tous valet ou servantes, les 77 bourgeois ou veuves de bourgeois " habitant leurs maisons ou vivant de leurs terres ", une bonne majorité de légistes, de négociants, de professions libérales, de commerçants et 30 à 40 % des artisans. Les exemples abondent de citadins largement pourvus en ville ou à la campagne, qui ne se disent pas "propriétaires fonciers " mais qui retirent de leurs domaines immobiliers des revenus souvent supérieurs, à ceux de leur activité officielle : un ROBERT père, rue des Gondonniers, perçoit de ses domaines de Romanèche, Chénas, de ses maisons de Mâcon plus de 2.000 frs par an contre 3.500 de bénéfice moyen pour son négoce de vins; un FOCARD, autre marchand de vins augmente ses 6 à 8000 francs de bénéfices annuels des 3 à 4000 de loyers, fermages, ventes de produits agricoles. Un CHAUMET, avoué rue Saint-Nizier, exploite des vignes à Romanèche, Gibles, Sanvignes qui lui fournissent 12.000 francs de revenus annuels. Un TESTENOIRE, médecin rue Rochette possède des biens fonds à Romanèche, Loché et Bussières, 4 maisons à Mâcon, soit un revenu total, de 4000 francs, en plus de sa profession habituelle (1).

On peut donc affirmer que le tiers des mâconnais est propriétaire foncier et qu'un autre tiers d'ailleurs aspire à le devenir.

ORIGINE.

Car depuis la Révolution " bien des citoyens veulent posséder des immeubles et des biens-fonds, dès qu'ils disposent d'un faible capital " (2)- Ce qui conduit les propriétés acquises à s'augmenter, les domaines nouveaux à se créer. En 1814, l'origine de cette richesse foncière des mâconnais est triple : héritages, biens nationaux, acquisitions avec les bénéfices commerciaux importants réalisés sous l'Empire.

Les grandes fortunes terriennes, à quelques exceptions près viennent des siècles précédents. En 1789, on pouvait s'étonner même de leur nombre et de leur importance : "Je n'ai jamais vu un pays où il y eût autant de grands propriétaires... Les fortunes de 40 à 50.000 livres de rentes étaient communes et celui qui ne jouissait que de 20 à 30.000 livres de revenu n'avait, disait-on qu'une modeste aisance", constate à ce

-
- (1) A.M.M. G₂ - Emprunt forcé 1793 - Déclarations rectifiées par une Commission de Contrôle.
A.M.M.G₃ - Contributions foncières. Liste des propriétaires en 1811 pour notabilités. Très incomplet.
- (2) A.D.SL. Série R. Carton O₁ ter - Réquisitions et indemnités. Rapport du Sous-Préfet de Mâcon au Préfet de Saône-et-Loire- 20 septembre 1814.

propos un Préfet de Saône-et-Loire (1). Opinion qui vaut surtout pour le Charollais et l'Autunois, mais qui s'applique aisément à une vingtaine de familles mâconnaises, surtout de noblesse de robe, héritières de siècles de travail et d'économie, d'ambitions et de lente ascension sociale. Un LABLETONNIERE d'Igé avec des biens sur 10 communes du département, à Mâcon, à Paris et à Lyon, 34.384 livres de revenus, 400.000 de "fonds oisifs" en 1792. un Louis François de LAMARTINE, propriétaire de domaines sur 8 communes de Saône-et-Loire et 4 de la Côte-d'Or, 26.824 livres de revenus. Un Jean-Baptiste SIRAUDIN, 15.677 livres sur 9 communes et 200.000 de fonds oisifs. Un Bernard de SENNECE, sur 4 communes de Saône-et-Loire et 4 de l'Ain, 14.010 livres et 10.000 du produit de la vente de ses vins. Un J.B. MICHON de PIERRECLAU, 21.736 livres sur 6 communes et 210.000 de fonds oisifs. Mais quelques négociants, depuis le milieu du XVIII^e siècle prennent de l'importance et consacrent leurs bénéfices à l'achat de vastes domaines : un Benoît BENON, marchand de vins, cloître St-Vincent avec des vignes et maisons en Mâconnais, 27.809 livres de revenus; DUFOUR, marchand de vins rue du Marché 23.475 livres en 1792. Surtout RATTON, fils de colporteur, négociant à Lisbonne, au Portugal, 20.677 livres de revenus en trois domaines à Saint-Léger, Charnay et Davayé, acquis depuis moins de dix ans.

A part celle des Labletonniere, et une partie de celle des DESVIGNES de Davayé, ces grandes fortunes foncières traversent la Révolution sans encombre (2). Les fils ou les gendres en bénéficient largement encore en 1814, bien qu'ils n'en déclarent qu'une modeste partie.

Par contre certains ne peuvent dissimuler les achats de Biens Nationaux, effectués entre 1790 et 1807. L'étude détaillée des aspects de cette vente en Saône-et-Loire reste à faire. Un premier contact avec les documents (3) permet d'avancer que les grands bénéficiaires furent les petits propriétaires, ou mieux les artisans, commerçants et paysans peu pourvus en 1789. Pour le seul district de Mâcon, le total des biens

-
- (1) Alexandre de Puymaigre- Souvenirs sur l'Emigration, l'Empire et la Restauration. Paris 1884 - 1 vol. p. 327.
L'auteur fut Préfet de Saône-et-Loire 1828-1830 et procéda à la répartition des 26 millions d'indemnités pour 229 émigrés en 1829.
- (2) Paul Montarlot. Les Emigrés de S-et-L-Autun. Tavernier et Chandioix 1922. 2 vol. in 4° 234 et 430 p. Tome I : A à K
Tome II : L à Z.
- (3) A.D.SL. Registre des actes de vente. 2 grands volumes in-folios - Tome I : du 30/12/90 au 21 messidor an II.
Tome II: du 21 messidor an II au 28 septembre 1811.

nationaux recensés au 1er novembre 1791 atteint 12 millions de livres, dont 3 réservés (1). Il faut y ajouter les 4 millions des biens des émigrés du district, soit un total de 12 à 13 millions vendu surtout de 1790 à 1794, et répartis entre près de 4.000 lots représentant 2000 acquéreurs dont 300 de Mâcon, soit une valeur moyenne du lot voisine de 4000 francs, 8 à 10.000 francs au plus par acquéreur. Les grands propriétaires, par défiance, hostilité politique ou convictions religieuses y touchent peu : Bernard de LAVERNETTE n'achètera que 12.200 livres de maisons dans la cour de l'Abbaye de Tournus (2), Bernard de SENNECE un petit domaine de 20.000 livres du chapitre de Saint-Vincent, "jouxant ses biens", BRUYS de CHARLY, 4.200 livres un étang de 58 coupées à Mazille(3). Deux exceptions seulement : Claude Louis CHAMBORRE, bourgeois et propriétaire, déjà maître d'un immeuble à 6 locataires, rue Bourgneuf, investit 247.160 livres de fonds oisifs en 7 achats de terres, prés, vignes, ce qui porte son revenu annuel, à sa mort en 1807 à 16.500 francs contre 4.000 en 1793(4). Son fils et sa veuve en vivront largement. Henri GENTY dit l'ainé, ex-marchand de vins et riche propriétaire, investit en l'an V et en l'an VI, devant la baisse des assignats, ses fonds disponibles, 180.000 francs en 12 lots, à Laizé, Viré, Préty, Saint-Prix, Montbellel; il ne paiera que 52.000 francs en l'an VI, se libérant facilement du reste en l'an XII (5). Mais la grande majorité des propriétaires et bourgeois dédaigne ce moyen commode d'augmenter la richesse foncière.

La raison de cette abstention n'est sans doute pas le manque d'argent, les "fonds oisifs", ou économies atteignant souvent 2 à 300.000 francs dès 1790, mais plutôt la défiance instinctive du terrien devant des lois aussi révolutionnaires et dont on comprenait souvent mal le mécanisme et la portée. Mieux informés, mieux rompus aux textes ou aux marchés profitables, légistes et négociants saisissent au moins le tiers de ces 12 millions qui passent à leur portée. Un Philibert CHAPUIS, avocat, un CHAUMET, ex-procureur de bailliage, un POLLET, juge au Tribunal Civil, un MONTPIR, avoué, un Claude DUTRONCY, res-

-
- (1) B.M. 133.609-Rapport du Directoire Départemental de S-et-L au Conseil Général 15 Novembre 1791. Un opuscule de 48 pages.
- (2) A.D.SL. Registre des actes de vente des B.N. - Registre 77 acte n° 28
- (3) A.D.SL. Registre 78 - Acte n° 59.
- (4) A.D.SL. Inventaire des actes de vente des B.N. Registre n° 77 n°5-6-79-199 - Registre 78 - n° 297.
A.M.M. - G₂ - Achats des 30 juin et 14 septembre 1790.
- (5) A.D.SL. Inventaire des actes de vente des B.N. - Registre n° 78 n°s 328-333-403-404- Reg. 13 n° 2 à 7.

taurateur, un CARTERON, un DEVOLUET, marchands de vins, achètent, pour eux-mêmes, parfois pour des clients, une quarantaine de lots allant de 50 à 200.000 francs.

Mais la partie la plus intéressante de ces achats demeure le petit lot de 4 à 10.000 francs. De nombreux artisans ou commerçants, non propriétaires de biens-fonds, parfois même locataires de leur échoppe ou de leur magasin, s'allient et se partagent des vignes et des prés surtout, concurremment avec les cultivateurs et les vigneronns du pays (1). Les conséquences sociales et économiques de cette " prolétarianisation de la propriété foncière " ont été soulignées depuis longtemps. Pour Mâcon, il faut y ajouter la prédominance renforcée des biens en Mâconnais sur les biens en Bresse. Seules demeurent tournées en partie vers la rive gauche les grandes familles que leurs alliances ont pourvu de domaines entre Thoissey, Bourg-en-Bresse et Louhans. La masse des moyens et petits propriétaires s'intéresse de plus en plus au vignoble et aux conditions économiques de vente du vin. Le " parti des marchands de vin " en tire un surcroît d'influence et s'affermi dans ses positions politiques.

Une tentative d'évaluation des biens ainsi achetés par les Mâconnais en 15 ans est difficile, surtout du fait de l'avilissement progressif de l'assignat. Une vigne de 18 coupées à Flacé est vendue 8.000 francs en 1790 alors qu'une vigne identique et voisine atteint 60.000 francs en l'an IV. De plus beaucoup de vente sont surévaluées, l'acheteur sachant bien qu'il ne paie qu'un tiers comptant, le reste en dix ans. Pourtant, on est en droit de fixer à 1 million 1/2 maximum, valeur de 1814, les achats conservés par les Mâconnais. On demeure encore loin des fortes positions des propriétés héritées qu'on estimera à plus de 30 millions.

D'autant que les grandes propriétés s'augmentent toujours par acquisitions " légales ", investissement des bénéfices commerciaux.

Déjà avant la Révolution, des bénéfices annuels de 15 à 20.000 livres parfois, de 8 à 10.000 presque toujours leur apportaient une large aisance. Les besoins des armées, l'exportation vers l'Allemagne et vers Paris ont maintenu sinon multiplié ces chiffres depuis le début du siècle. L'atavisme paysan, l'opinion générale, le souci d'asseoir une fortune grandissante poussent les négociants en vin à investir leurs

(1) A.D.SL. Inventaire des actes de vente des Biens Nationaux. n° 5000 à 5500- Pour la vente de l'émigré mâconnais DESBOIS, ventôse an II, 22 acheteurs de Fuissé et 12 de Mâcon se partagent 280 coupées de vignes et de prés, par lots de 2 à 10 coupées.

bénéfices dans la seule forme de capitalisme vraiment développé à Mâcon : le capitalisme foncier. Mais ces achats de terres et de maisons demeurent relativement modestes, les prix ayant augmenté de 20 à 30 % depuis 1790 (1) plus vite que les bénéfices commerciaux.

EVALUATION DE LA RICHESSE FONCIERE

Quelle qu'en soit l'origine, héritage, bien nationaux, ou acquisitions récentes, la propriété foncière constitue l'essentiel de la richesse mâconnaise. Il est tentant d'évaluer la valeur du capital ainsi immobilisé et des rentes qu'on en tire, pour la comparer aux moyennes nationales. Un moyen commode mais incomplet utilise le montant de la contribution foncière pour la ville de Mâcon. On sait que le taux d'imposition en demeure fixé depuis la Constituante au sixième du revenu net, lui-même égal au revenu brut défalqué du quart pour entretien des immeubles (2). La foncière rapportant en moyenne 50.000 frs par an à Mâcon (3), en principal, le revenu brut des immeubles, essentiel de la propriété dans la cité, étant évalué à 5 % de leur valeur (4), on peut en déduire que le total des biens-fonds des propriétaires mâconnais, en ville, approche de 8 millions (5). Mais ce chiffre ne représente que les maisons et les rares prés, champs ou vignes soumis à l'imposition mâconnaise. Un POCHON, par exemple, juge au tribunal perçoit 995 frs de loyers pour deux maisons à Mâcon, mais 2350 de revenus pour ses domaines de Verzé et de Charbonnières (6). Un J.B. CHAMBORRE reçoit 1400 francs pour quatre maisons, mais 3769 francs pour ses propriétés d'Igé et de Leynes. A première vue, sous réserve d'une étude précise, on peut penser, que la valeur réelle du foncier des citoyens de Mâcon dépasse le double des biens immeubles de la ville, soit 20 millions. Le revenu, évalué uniformément à 5 % du capital s'établit donc à près d'un million l'an, soit à peu près le double du bénéfice moyen du commerce des vins. Au total, pour 1200 propriétaires, près de 30 millions en capital (7).

(1) Chabert. Thèse citée.

(2) M. Marion. Histoire Financière de la France depuis 1715- Tome II.

(3) A.M.M. G₂ - Cont. Directes - Tableau des Contributions Directes. 57.694 de principal en 1791 - 51.060 en l'an X - 46.775 en 1808 - 46.500 en 1812.

(4) A.M.M. G₃ - Contribution Foncière - Déclarations de 1792 A.D.SL. M. Salaires et statistiques - Evaluation préfectorale pour l'enquête de 1810-11.

(5) Calcul : 50.000 francs de foncier à 1/120^e des valeurs vénales (revenu 5 % imposé à 1/6^e) donnent un capital de 6 millions qu'il faut augmenter d'un quart, donc 7 millions 1/2

(6) A.M.M. G₂ - Emprunt forcé 1792.

(7) Evaluation hasardeuse, qu'une longue étude, possible avec les fonds d'archives, en grande partie, permettrait d'asseoir, en la corrigeant.

Bien entendu ces revenus fonciers vont de 300 à 30.000 francs par an, du simple au centuple, la masse se cantonnant entre 5 à 700 frs. Il est difficile de les ventiler par catégorie : immeubles, vignes, prés, cultures. Mais on doit souligner la place prépondérante tenue par les maisons de Mâcon, 40 % au moins, et par les vignes. Dans bien des cas d'ailleurs, ces revenus des immeubles sont tout fictifs. Beaucoup de petits propriétaires vivent dans leur maison, héritée ou achetée pendant leur âge mûr. De même les possédants moyens tirent de leurs fermes une bonne part de leur nourriture et souvent toute leur boisson. Un revenu de 30.000 francs par an peut ainsi se réduire de moitié, en monnaie, le reste passant en entretien et subsistances. Mais dans l'ensemble, cette propriété foncière, même si elle n'enrichit pas, permet une vie plus facile et plus agréable. Pour les plus favorisés qui peuvent percevoir réellement les revenus fonciers les taux varient aussi : une belle maison de 2 étages, avec 6 locataires, au centre de la ville rapporte entre 1200 et 2000 francs de loyer par an. Les vieilles bâtisses du quartier Saint-Antoine, 6 et 8 pièces sur deux étages dépassent rarement 500 francs. Les terres rapportent bien différemment selon leur culture, leur exposition, leur sol. Les jardins donnent jusqu'à 20 francs la coupée, les vignes de 6 à 10 francs, les terres de 3 à 6 francs, les prés de 2 à 5 francs (1). Mais dans ce domaine, la grande extension du vignoble, les prix très variables, des vins. Selon l'année rendent assez vaines les tentatives d'établissement des moyennes annuelles. " Depuis 1811, année de la comète, les vigneronns et les propriétaires vendent très mal leur récolte, ne peuvent plus acheter de fûts et paient leurs contributions avec grandes difficultés " (2). La hausse générale des prix agricoles, donc des rentes foncières, évaluée à 20 % et à 50 % de 1800 à 1817, ne s'applique que très imparfaitement aux terroirs viticoles (3). La Bresse voisine, le Chalonnais et le Louhannais, plus équilibrés surtout en céréales - hausse du blé 25 % - trouvent leur compte dans le système économique impérial. Les marchands de vin et les propriétaires de vignobles, en Mâconnais, beaucoup moins.

Au total, une activité économique toute traditionnelle, rôtée depuis longtemps solidement assise sur le revenu foncier et le commerce des vins. L'Empire n'a que peu touché à ces positions acquises. Les Biens Nationaux même, inquiétude de

(1) A.D.SL. Vente des biens nationaux. Evaluation des revenus 1804-1807.
 (2) A.D.SL. Série N. Conseil Général - Session du 1/10/1814.
 (3) Chabert - Thèse citée - On y évalue les fermages en Bourgogne, sur la base 100 en 1820. 1807 : 67 - 1810 : 98.

beaucoup de régions, sont loin d'y constituer un élément important de la richesse. On demeure fidèle aux méthodes et aux forces économiques souvent dépassées ailleurs. Aussi, en ayant peu bénéficié, on perdra peu à la chute éventuelle d'une économie ébranlée.

Car La crise de 1810-1811 touche bien Mâcon, mais de façon particulière.

c) - SITUATION en 1814 -

CRISE.

Les plaintes ne manquent certes pas dès 1810. " Déjà cette ville est privée depuis quatre ans des bénéfices normaux de l'agriculture et du commerce " s'exclame BONNE en 1813 (1). " Le pays de vignobles éprouve depuis cinq ans des pertes si considérables, soit par le défaut de récolte, soit par le vil prix ou la non vente des vins, que les malheureux vigneronns sont une charge ruineuse pour les propriétaires" (2) déplore le Conseil Général en Octobre 1814. Le nombre des patentes ne cesse de décroître de 1810 à 1814 : 1119 en 1810, 1058 en 1811, 980 en 1812, 780 en 1813, 720 en 1814(3). Les ouvriers du port, au nombre de 300, sont pratiquement en chômage depuis le milieu de 1813. Le Conseil Municipal serre son budget de 1814, " le temps étant aux économies, du fait des difficultés de l'agriculture et du commerce " (4).

Comme dans tout le pays une crise certaine s'abat donc sur Mâcon en 1813 : Mais à y regarder de près on est conduit à penser qu'elle n'a que peu de rapports avec la crise économique générale due à la politique continentale de l'Empire. Le mécontentement des bourgeois mâconnais en accuse le gouvernement, mais pour des raisons le plus souvent étrangères à la guerre. Même dans un pays prospère, il n'est pas sûr que Mâcon eût échappé à sa crise de 1812-1814.

(1) A.M.M. II, 18 - Registre 3 - p. 98 . Séance du C.M. 8 avril 1813.

(2) A.D.SL. Série N. Conseil Général séance du 1/10/1814.

(3) A.D.SL. Série P. Contributions Directes - Patentes - an IX - 1816.

(4) A.M.M. L, - Comptes et Budgets - Budget de 1814 - Séance du Conseil Municipal du 16 Juin 1813.

MAUVAISES RECOLTES.

D'abord à la suite des très mauvaises années pour le Vignoble : 1809, grêle qui anéantit les meilleures récoltes; 1810, gelées d'hiver ; 1811, chaleur excessive qui donne un vin exceptionnel, célèbre comme " vin de la comète ", mais en quantités minimes; 1812 sécheresse néfaste ; 1813 pluies persistantes (1). Comme les contributions et le prix des denrées alimentaires montent plutôt , la condition du vigneron, la rente du propriétaire et le volume du commerce des vins vont en s'aggravant sans arrêt depuis 1810. Les prix montent, sans doute, la première qualité passant de 30 francs la pièce en 1810 (récolte de 1809) à 160 francs en 1812 (vin de la comète, 1811), à 140 en 1813. Mais les quantités commercialisables sont réduites parfois au tiers, voire au quart des années normales. Le prix moyen des 3 qualités sur le marché de Saint-Laurent se maintient autour de 100 frs la pièce, dans les années 1811, 12 et 13 (2), mais les quantités se réduisent. Vignerons, propriétaires ou petits négociants souffrent donc d'une crise de mévente due surtout aux conditions atmosphériques. Quant aux négociants importants, disposant de réserves et de trésorerie, ils ne peuvent que se féliciter d'une telle situation. En 1814 et dans les années ultérieures ils vendront les vins de 1811 à 3 et même 4 francs la bouteille de 75 centilitres (3), soit à près de 1000 francs la pièce, qu'ils n'ont jamais acheté, à la propriété, aux vigneron pressés d'argent, plus de 140 frs. Et si l'on taxe la pièce de vin ordinaire à 45 francs, en 1814, ils n'en délivreront guère que 120 pièces, les autrichiens s'étant surtout servis eux-mêmes dans les caves du Mâconnais.

On ne peut donc pas dire que la crise du vignoble découle de la politique économique, ni qu'elle défavorise les gros négociants que leurs domaines fonciers entretiennent facilement, même tout commerce arrêté.

Cette crise de production retentit surtout sur les petits commerçants et les ouvriers du vin : tonneliers, portefaix des ports, car elle se complique d'une crise du commerce des vins, aux causes multiples, mais souvent sans rapport avec la situation économique générale. Le fait brutal est que 300 ouvriers du port au vins, 50 charretiers, 100 tonneliers, plus de 1000 personnes de la classe pauvre, 50 commissionnaires ou petits marchands, voient leur travail ou leurs ressources

(1) A.A.T. 1933 - Article de M. Violet - P. 157-158.

(2) A.D.SL. Série M. Mercuriales - an VIII - 1820.

(3) A.D.SL. R₃₅ - Etat des fournitures aux troupes alliées.

s'évaporer au cours des années 1812 et 1813. Au lieu des 20 à 25.000 pièces attendues aux entrepôts du port des Marans, à peine 2.000 (1), et sans doute, rapport identique quoique moins grave, pour les 82 marchands patentés de la ville.

DROITS REUNIS.

La production ralentie explique en partie cette chute du trafic. Mais aussi les droits réunis que l'Administration spécialisée applique avec une grande rigueur. Le Maire Bonne, pour aider au commerce des vins déjà déclinant avait autorisé, au début de 1812 les négociants forains, étrangers à Mâcon, à entreposer les vins dans les caves de l'Hôtel-de-Ville ou dans les bâtiments du port des Marans, évitant ainsi de leur faire payer un second droit de mouvement pour les ramener au marché suivant. Le Directeur Départemental des Droits Réunis les impose cependant, à partir du 1er août 1812, malgré la protestation du Conseil Municipal, faisant état du chômage des ouvriers des entrepôts. L'Administration Centrale, saisie, confirme la double perception, le 27 avril 1813, sous prétexte que l'application de la marge de 2 % pour coulage en entrepôts permet de " verser annuellement 1000 hectos en fraude dans les cabarets ". L'intransigeance de l'Administration prive ainsi Mâcon d'un surcroît de trafic évalué à 20 ou 25.000 pièces par an (2), ce qui retentit inévitablement sur l'activité économique de la ville.

CONCURRENCE DE CHALON.

"Il est à craindre que Chalon ne bénéficie de cette mesure exagérée " déplore Bonne (3). Depuis quelques années en effet l'activité commerciale de la rivale voisine n'a fait que croître. " L'état de guerre maritime qui ne laisse libre aux expéditions du Midi pour le Nord et du Nord pour le Midi que les canaux et chemins de l'intérieur de l'Empire, le percement du canal de la Loire à la Saône.... ont amené à Chalon un grand nombre d'étrangers qui y ont formé des maisons de commission de toutes sortes et y font des affaires considérables "(4). Beaucoup de commissionnaires en vin et de représentants de négociants étrangers importants, belges, allemands ou suisses, y trouvant banquiers et transporteurs plus nombreux et mieux équipés qu'à Mâcon, y transportent peu à peu le centre de leurs affaires, au détriment du chef-lieu qui s'en

(1) Voir plus haut. page 44

(2) A.M.M. G₃ - Impositions Indirectes - 1805-1813 - Echange de correspondance.

(3) A.M.M. H₂ - Lettre Bonne au Préfet-20 avril 1813

(4) A.D.SL. Série M. Carton 124 - Statistiques Commerce et Industrie.

Rapport du Sous-Préfet de Chalon à de Roujoux. 8 août 1810.

D - ESSAI DE PANORAMA SOCIAL.

Il est vain de prétendre juger la conduite des Mâconnais, de l'extérieur, d'après des statistiques ou des paysages. Il faut essayer de pénétrer dans l'intimité de cette cité de 10.000 âmes. Les origines, les occupations, les richesses, les rapports d'influence et d'autorité des classes sociales sont autant de plans successifs d'un panorama qui n'a encore tenté aucun chercheur.

On a pu aisément affirmer que MACON est, en 1814, une ville bourgeoise conduite par les marchands de vin. Encore reste-t-il à le démontrer et à marquer les limites de ce pouvoir traditionnellement salué par les érudits locaux(1). Comme on doit chercher dans cette étude des raisons profondes et plausibles du défaitisme caractérisé de 1814.

a) VALEUR ET LIMITES DE LA RECHERCHE.

On s'étonne que l'abondance relative des sources n'ait pas justifié une étude d'ensemble à ce moment décisif. Le panorama social de la population mâconnaise se dégage d'une trentaine de dossiers ou liasses (2) des archives publiques. Vraisemblablement plus secrètes, plus colorées et plus vivantes, les archives privées demandent pour être consultées des relations personnelles, beaucoup de patience de part et d'autre, la possibilité de tout fouiller (3). Elles ne sont pas utilisées directement dans ce travail.

De cette masse de documents complétés parfois, mais rarement, de quelques études fragmentaires on a pu établir d'abord 250 fiches assez complètes pour la situation sociale d'autant de citoyens de Mâcon, dont 9 de la noblesse émigrée ou ralliée, qu'elle soit de robe ou d'épée, 165 de bourgeois de toutes professions, surtout légistes et négociants en vins, 47 d'artisans et maîtres ouvriers et 28 de manoeuvres, portefaix ou compagnons. Comment cette classification a-t-elle pu être établie, sur quelles bases et que vaut-elle ?

-
- (1) Voir en particulier diverses communications de l'Académie de Mâcon. A.A.M. Rougé - Mâcon en 1814-15.
- (2) A.M.M. 21 dossiers ou registres : Séries F₁-F₂- Recensements 3 dossiers G₂-G₃ : Contributions 5 dossiers. H₁²- Conscription, garde nationale, cohorte urbaine 3 dossiers I₁²- subsistances-émigrés 4 dossiers. II₂₀- Registres de délibérations du Conseil Municipal. K₁- Evénements politiques 4 dossiers Fonds 1943 : non coté ! Patentes et Contributions -3Reg A.D.SL. 14 liasses mal classées, des séries M et R.
- (3) Archives de Roujoux (Chateau de St-Léger) LORON (vins à Pontanvaux) PASQUIER-DESVIGNES (vins à St-Lager) SIRAUDIN (légiste à St-Amour-Bellevue-BRUYS (Chateau de Charly à Mazille).

LES SOURCES.

Le signe social le plus probant est l'évaluation des biens . C'est aussi le plus secret. Il n'apparaît avec certitude qu'en 1792 pour l'établissement du rôle de la foncière, en 1793 pour l'emprunt forcé, sources presque parfaites, avec les meubles, immeubles, fonds oisifs, bénéfiques commerciaux ou fonciers, souvent réévalués par la commission de contrôle. Or, vingt ans séparent 1813 de cet inventaire capital, qui demande retouches. Travail délicat et difficile dont l'essentiel demeure l'utilisation des actes de vente des Biens Nationaux, de 1790 à 1807, 215 lots pour 160 mâconnais (1). Mais le règlement très libéral des acquisitions et la raréfaction des achats importants au-dessus de 20.000 livres dès l'an IV, en limitent la portée. On peut encore évaluer grossièrement la valeur des biens immobiliers ou fonciers en 1813-14 en partant des chiffres de contributions foncières, par une règle de trois hasardeuse : l'impôt évalué à 1/6° du revenu , ce revenu à 1/20° de la valeur du fonds (2), donc l'impôt à 1/100 à peu près du capital. Entreprise dont l'exactitude reste à démontrer et qui n'a pas été tentée systématiquement.

Il faut donc se résigner, dans l'état actuel de nos recherches à n'avoir qu'un inventaire estimatif de la plupart des fortunes foncières de Mâcon.

Heureusement les chiffres se multiplient pour les fortunes, prises dans leur ensemble et les revenus annuels en 1814, en argent. L'Empire , pour choisir ses notables se devait d'être renseigné par ses préfets. Aussi chaque liste de citoyens distingués pour une fonction ou un service quelconques s'accompagne-t-elle de l'évaluation de la fortune et souvent du revenu : conseillers municipaux, officiers de la cohorte urbaine, personnalités susceptibles de suppléer aux conseillers municipaux en août 1814, hommes de 20 à 40 ans capables de s'équiper à leurs frais pour la Garde Nationale. Au total près de 900 citoyens étageant leurs fortunes de 30.000 à

-
- (1) A.D.S.L. "Inventaire des actes de vente des B.N." non cotés
Tome I 30 décembre 90 au 21 messidor an II n°s 1 à 7580
Tome II 21 messidor an II au 28 septembre 1811 n°s 7581 à
A.M.M. G₂-Biens Nat. Registre non coté. 252 p. 14.817.
- (2) Chabert. ²Essai sur le mouvement des Revenus.
A.D.S.L. Archives notariales : Prix de vente des hectares
de terres à blé ou de vigne : moyenne : 350 à 450 francs
Revenu d'un hectare moyen : 20 francs.

300.000 francs et leurs revenus de 1.500 à 25.000 francs (1). Moins précises mais vérifiant des précédentes, des listes diverses renseignent sur les 54, ou "les 100 citoyens les plus imposés de la ville", sur ceux "qui paient plus de 300 francs de contributions directes, jusqu'à 4215 francs". Des recherches plus exactes, en vue de ventiler ces chiffres par nature de contributions, soit au cadastre, soit à la Direction des Contributions Directes n'ont fourni aucun renseignement (2).

Inventaire des biens, revenus annuels, fournissent donc les bases chiffrées. D'autres sources sont aussi utilisables, pour des renseignements qualitatifs seulement mais qui semblent fort dignes de foi.

Le train de vie d'abord. La source essentielle est ici le "Recensement effectué dans le premier trimestre de 1812" (3) où paraissent des éléments du train de vie qui confirment ou éclairent d'autres sources : nombre de domestiques, d'ouvriers, adresse dans les divers quartiers. Parfois c'est la seule lumière projetée sur certaines familles : un CELLARD du SORDET, rue des Pénitents qui nourrit un garçon, une fille, sa femme, sa belle-mère, deux domestiques mâles et quatre servantes, un antoine MOREAU, rue de la Barre, quartier noble, veuf avec trois servantes, un Aimé DONDIN, rue des Cordonniers, célibataire avec deux valets et deux servantes. Un autre reflet du train de vie, l'effectif des soldats autrichiens en billets de logement en 1814, demande malheureusement des recherches excessives parmi plus de 20.000 bons de réquisition (4).

L'opinion publique elle, se trompe peu sur ces signes extérieurs de la richesse. Tous les libelles et placets du Fonds Puthod traduisent, dans leur causticité et leur exagération parfois dans leur sécheresse et leurs précisions, le sentiment populaire sur les "gros et les riches", fort discrets par ailleurs : un TUFFET père, un NOLY, un CHAPUIS, Avocat. (5) La "Petite biographie Mâconnaise", dédiée en 1822 au baron de Thyard ex-chambellan de l'Empereur, par un anonyme, enferme dans

-
- (1) Les chiffres de revenus paraissent normaux. Mais les grosses fortunes sont minimisées.
- (2) Les archives du XIX^e siècle furent pour la plupart versées aux A.D.S.L. où les Allemands les réquisitionnèrent en 1944 pour pallier la crise du papier.
- (3) A.M.MF. Population de Mâcon - Cité.
- (4) A.D.S.L. Série R.
- (5) A.M.M. Fonds Puthod. Liasse de 14 libelles et placets non répertoriés - Une trentaine d'autres épars dans les rayons.

enferme dans ses 22 pages manuscrites, 32 portraits hauts en couleur (1). Surtout, l'arrêté municipal du 12 Février 1814, dresse la liste des " 50 citoyens les plus riches de la ville", capables de verser 160 francs sous 24 heures (2).

Enfin, la place sociale, le " volume " tenu dans la ville, ajoutent parfois à des listes incomplètes, des noms de familles à demi ruinées, mais que leurs relations maintiennent dans le cercle des plus riches, soulignent un nom incertain jusque là. Deux ouvrages à retenir : " l'Annuaire Statistique de Saône-et-Loire pour l'année 1813 " (3) qui donne la liste des 24 notables du commerce, et les annales de l'Académie de Mâcon, de 1813, où se groupent tous les beaux esprits de la ville, généralement bourgeois et légistes de " vieille et bonne famille "

L'abondance et la variété des renseignements justifient certes l'ambition d'essayer d'une véritable coupe sociale en janvier 1814. Mais il ne faut pas méconnaître les difficultés qui limitent la portée des résultats obtenus.

LEUR CRITIQUE.

Sources incomplètes, incertaines, contradictoires parfois, incitent à la plus extrême prudence.

Trop peu de visages bien éclairés dans la foule mâconnaise. Qu'est-ce que 250 personnes, même agissantes et influentes, sur plus de 10.000 ? Nous ne connaissons que 54 administrateurs départementaux ou municipaux sur 86, que 52 légistes sur 68, 35 négociants en vins sur 82, 50 " propriétaires " sur 227, 30 rentiers sur 175. Nous ignorons presque tout des artisans, des ouvriers, des domestiques, des manoeuvres, de ces fameux portefaix du port, des officiers en retraite (4), du clergé, des francs-maçons.

Souvent trop contestables ces évaluations de fortune à 20 et même 50.000 francs près, exagérées ou diminuées selon

(1) A.D.SL. Fonds Thyard . F. 641/9

(2) A.M.M. II₂₀ - Délibérations du Conseil Municipal -
Registre 12 p. 15.

(3)

(4) Ces 250 fiches sont de valeur très inégales . On y a pu déterminer en pourcentage du nombre de fiches : professions : 100 % - Activités administratives 100 %- Domicile 90 % - Situation de famille, train de vie 70 %, fortune et revenu 50 %- Age 40 % - Biographie, pittoresque 15 %

Les années et les besoins. " Il est fort malaisé d'évaluer la fortune des commerçants et des propriétaires qui refusent le plus souvent de renseigner les enquêteurs " (1). Contestables aussi l'estimation uniforme des revenus à 5 % du capital ou à 20 francs par hectare (2). Contestables encore les chiffres d'impôts, quand on relève qu'un LARNAUD, 300.000 francs de biens, n'apparaît sur aucune liste d'impositions, qu'un DORIA 25.000 francs de revenus déclarés paie moins qu'un LAMARTINE PRAT qui n'en a que 9.000, qu'un TUFFET père " millionnaire, l'un des hommes les plus opulents de cette commune " (3) acquitte 591 francs de contributions directes alors qu'un GOYON avec 3 maisons règle 916 francs ! Un simple rapprochement entre quelques propriétaires mesure la relativité du crédit à apporter à ces estimations de fortunes et revenus.

NOMS	Professions	Fortunes	Revenus	Impôts	Sources en 1815
Bernard de SENNECE	propriétaire	200.000	9.000	561	A.M.M. H ₃ Garde. Nat.
LAMARTINE de PRAT	d°	150.000	9.000	355	A.M.M. G ₃ Contributions
DORIA	d°	250.000	25.000	393	A.M.M. H ₂ cohorte ur- baine.
LABORIER Aîné	vins	200.000	8.000		A.M.M. K ₁ Conseil Muni- cipal
PAGEAUT Aîné	vins	150.000	5.000		A.M.M. G ₃ Contributions
CHAPUIS Nicolas	Avocat	90.000	5.000		A.M.M. H ₃ Garde Nat.

Déplorons seulement que les sources, prolixes parfois, demeurent muettes sur des interrogations essentielles, surtout économiques.

- (1) A.D.SL. Série M. Statistiques Industrielles et Commerciales 1806-1839 - Pièce 124 et suivantes - année 1810.
- (2) A.D.SL. Série M. Statistiques : " j'ai évalué uniformément le produit du revenu d'un capital employé au commerce à 5 % de ce capital " Sous-Préfet de Chalon au Préfet de S-et-L-1811.
- A.D.SL. Série N. Conseil Général 1813-1814-Séance du 1er Oct. 1814 : " La terre rapporte en moyenne 20 frs l'hectare ".
- (3) A.M.M. Fonds Puthod " Mémoire du sieur Vachier, homme de loi, contre les citoyens Montpir et Chapuis aîné, aussi hommes de loi, demeurant à Mâcon - in 8° 36 pages Mâcon 1808.

Ainsi, les grosses impositions frappent au foncier, épargnent l'activité commerciale, le profit, de ce capitalisme naissant des négociants en vins. Des négligences renouvelées, peut-être une volonté concertée de supprimer des traces écrites, par peur de réquisitions ou de représailles (1) nous privent de sources précieuses, telles ces " Statistiques Industrielles et Commerciales " établies en 1810 dans tout le Département et qui manquent pour la seule ville de Mâcon (2). Le montant des patentes connu seulement pour l'ensemble de la cité permettrait-il ventilé par assujetti de déceler ces fortunes cachées d'agents à la commission, de cabaretiers, de commerçants dont le train de vie et les ressources réelles dépassent ceux de beaucoup de bourgeois ou de légistes en vue.

Quoi qu'il en soit l'étude, même imparfaite demeure valable et doit être tentée. Elle mériterait un travail distinct, en étoffant et en animant les archives publiques par les archives familiales et notariales. Dans les limites acceptées de sources nombreuses mais parfois incomplètes une " coupe sociale " élémentaire en janvier 1814 servira à comprendre l'attitude des Mâconnais devant l'occupation.

b) LES ORIGINES DE LA POPULATION.

D'abord, l'atavisme de cette population, ses attaches physiques avec son sol.

Bien qu'établie sur un itinéraire très fréquenté, de l'Est au Sud de la France, la population mâconnaise demeure presque exclusivement de souche locale, issue du pays voisin, dans un rayon de 10 à 15 kilomètres. Les étrangers, rares et de fixation récente, y paraissent à peine.

LA REGION.

Il serait curieux de dresser une carte de l'immigration locale qui peuple la ville au cours des siècles précédents et, avec les naissances, hissa lentement la population au-dessus de 10.000 âmes. On y constaterait sans doute, avec la modestie des distances parcourues, 20 kilomètres au plus, la prédominance des Mâconnais sur les Bressans. Pays d'Empire, réuni

-
- (1) De Roujoux fut accusé par Chapuis d'avoir emporté ou brûlé d'importants documents. Durant les premiers jours de l'occupation, la Préfecture, en partie pillée, fut ouverte à tous. Certains commerçants mâconnais firent-ils disparaître toute trace de l'importance de leurs affaires, craignant les réquisitions.
- (2) A.D.SL. Série M. Statistiques - 1806-1839- 1 liasse - Application du décret de St-Cloud du 26 Juin 1810- Réorganisation du Conseil National du Commerce 6 Juillet 1810.

tardivement à la couronne, terre pauvre, marécageuse et fermée aux routes jusqu'au début du siècle, la Bresse gardait ses hommes, lâchait quelques servantes pour les familles nobles propriétaires sur la rive gauche de la Saône (1). Par contre le commerce et le stockage des vins, la facilité des communications sur les chemins secs, les rapports politiques des Etats particuliers du Mâconnais avec le comté puis le bailliage, entretiennent des courants d'immigration vers la ville proche.

Les noms locaux se répètent à l'envi : En 1812 on relève 21 BERNARD, de toutes professions et classes, des BERNARD de SENNECE, grands propriétaires, au sieur Nicolas BERNARD, portefaix; 17 BOURDON, 15 GUERIN, 12 BERANGER, 12 CHAMBARD, 10 LABORIER, 10 LONGEPIERRE, 8 MONTANGERAND, 8 SIRAUDIN, 6 MIOLAND. On peut dénombrer 748 personnes dans ces neuf patronymes seulement (2). Ces noms se retrouvent nombreux et dans des classes ou professions souvent identiques aussi bien à Saint-SORLIN, qu'à LEYNES, SOLUTRE, VIRE ou PERONNE dans un demi-cercle de 10 à 15 kilomètres enfermant tout le Mâconnais (3). Certaines familles bourgeoises, anoblies au XVII^e ou au XVIII^e siècle fournissent légistes, échevins, propriétaires à Mâcon depuis 3 ou 400 ans (4). AUBEL connus avec certitude depuis 1424, DESVIGNES depuis 1363, CHANDON depuis le XVI^e siècle, SIRAUDIN depuis le XV^e.

Les plus anciennes des familles notables, imitées par les plus récentes unissent noms, patrimoines et relations en véritable dynasties locales, peu à peu anoblies, surtout depuis 1715. Le souvenir d'un grand ancêtre se perpétue chez les alliés et les collatéraux en noms doubles, transmis de générations en générations : les VIARD, propriétaires et légistes, ont fait souche des SALOMON-VIARD, des BOURDON-VIARD, des PBYTEL-VIARD; les BROSSE, négociants en vins, des CORTEY-BROSSE, des CHAMBORRE-BROSSE, des MOREAU-BROSSE; les AUBEL légistes et magistrats, des BONNE-AUBEL, BRUYS-AUBEL, JANIN-AUBEL. Bien entendu ces alliances se limitent aux quelques 300 familles notables de Mâcon et de sa région, qui dominent par ce moyen l'administration et la politique locales. Entrer dans ce champ clos de la notoriété demande une solide fortune et quelques sacrifices matrimoniaux à une héritière mûre et désargentée.

-
- (1) Guillemault - Histoire de la Bresse Louhannaise.
 (2) A.M.M. F₂ - Recensement de 1812 - Cité.
 (3) A.D.SL. Série M. Municipalités - Liste des électeurs pour élections cantonales d'août 1813, par communes.
 (4) A. ARCELIN - Indicateur héraldique et Général du Mâconnais - Paris 1866 - 1 vol. in 4° XXXIII - 487 pages - Chez Durand rue Sigorgne à Mâcon.

Ainsi des RATTON, dont le grand père roturier, émigré à Lisbonne et y faisant fortune permit de marier les filles à de bons fils de famille : Jean-Baptiste MURE, Consul de France et Louis AUJAS légiste (1), qui signent dès lors Mure-Ratton et Aujas-Ratton. Ces mariages, consanguins parfois, avilissent-ils physiquement et moralement certaines familles notables : MURE-RATTON ne put sauver que l'aîné de ses 8 enfants, Alexandre DESVIGNES de DAVAYE " mourut fou aux antiquailles d'un sang vicié dès sa naissance " (2), 60 % des conscrits bourgeois sont réformés pour strabisme, bosses, rhumatisme, ulcères, surdité, rachitisme, phtisie, paralysie, faiblesse de constitution, lenteur ou lourdeur d'esprit. Proportion injustifiable même par une complaisance réciproque des conseils de révision (3). Le recensement de 1812 fait ressortir une proportion anormalement basse des enfants de moins de 18 ans dans ces familles de notables du commerce, de la propriété ou du nom : 0,9 par famille, contre 1,2 pour l'ensemble de la ville. Or, les naissances dans ces familles ne sont pas inférieures à la moyenne de la ville, depuis 1780. Les décès surviennent dans la première enfance (4), plus nombreux qu'ailleurs. Les cas isolés comme ceux d'un Lamartine, 6 enfants, d'un BRUYS, 14 enfants vivants, sont salués d'ailleurs comme des réussites et des exceptions.

Y eut-il donc, dans les classes dites " éclairées " de la Société Mâconnaise à cette époque, comme un affaïssement de la vitalité ? Des origines trop exclusivement régionales aggravées de mariages de familles à familles, ont-ils finalement sacrifié la vigueur physique et morale à la prospérité des patrimoines ? Il est aisé d'imaginer et tentant de conclure. En tous cas, dans les classes artisanales et pauvres, pourtant de même origine, mais moins limitées dans leurs unions, les moyennes des enfants par famille s'élèvent respectivement en 1812 à 1,4 et 1,07.

-
- (1) PERRAUD - Le Mâconnais Historique - Seigneuries et Châteaux - 2 vol. in. 4° - Protat Frères à Mâcon - 1912.
- (2) A.D.S.L. Fonds Thyard F 641/9 . " Petite Biographie Mâconnaise " citée.
- (3) A.D.S.L. R₂₄ - Recensement Registre 6 pour 1812 - A.D.S.L. R₁₂ pour 1808.
A.D. SL. R₃₀ - Recensement Registre 12 pour 1814 - Le travail demanderait à être poursuivi sur 20 années.
- (4) A.D.S.L. Registres d'Etat Civil. - Dépouillées années 1780, à 1785 - 1800 à 1806 - 1810 à 1814.

LES " ETRANGERS " .

On pourrait penser que le grand bouleversement de la Révolution, que le renouveau des transports terrestres et fluviaux dans la vallée depuis le blocus, ont tout de même déposé ici quelques familles, quelques individus venus d'au-delà du proche horizon des vignobles ou du bocage. Il n'en est rien, en réalité. 358 entrées seulement, sur le registre des passeports, entre 1795 et 1814, dont 243 jusqu'en 1804. Et sur ce chiffre modeste pour 20 années fort agitées, 17 immigrants issus d'au-delà du cercle impitoyable des 20 kilomètres : 5 anciens prisonniers autrichiens ou allemands fixés depuis 1802 à 1808 comme tisserands ou manoeuvres, 1 polonais, 1 Suisse 4 Bourguignons, 2 Comtois, 2 Lyonnais et 2 parisiens. En 1812 on ne relèvera que 11 noms à consonnance étrangère, tous de pères de famille, artisans ou manoeuvres de qualité (1) déjà assimilés à la classe moyenne locale.

Comme le dira si bien Bigonnet en juillet 1815 " Les Mâconnais défendent la terre de leurs aïeux " (2). Rien ici d'une forte minorité d'immigrés de fraîche date, indifférents au sol qui les a récemment accueillis. De souche autochtone avec des attaches nombreuses dans la ville et la région, la population pourrait aisément faire bloc dans un même sentiment de résistance à l'envahisseur.

Malgré cette communauté d'origine et de tempérament, aucun mouvement semblable n'agita vraiment la masse résignée des 10.282 Mâconnais. Peut-être les administrateurs, les meilleurs citoyens, craignaient-ils des secousses dangereuses pour un ordre social bien assis depuis un siècle et confirmé par l'Empire, dans son essence. La bourgeoisie eut-elle peur du peuple ?

L'étude rapide des classes sociales, dans leur composition, leur force et leurs rapports, montrera-t-elle le bien fondé ou la vanité de cette crainte souvent exprimée ?(3)

(1) A.M.M. F₁ - Recensement de 1812 -
MERESKY, perruquier quai du Nord 4 enfants, 1 domestique.
SCHRAMM, propriétaire rue de la Barre, 3 enfants soldats.
RANCHENOVITCH et KISLING, 2 autrichiens de 1802 ont quitté le faubourg St-Antoine, se sont mariés et habitent rue de la Barre, où les loyers sont plus chers.
GUNTERT, cordonnier, ex-prisonnier autrichien.

(2) A.M.M. H₂ - Invasion de 1814 - Appel de Bigonnet, Maire de Mâcon 8 Juillet 1815

(3) A.M.M. II₁₈ - Reg.3 p. 94, en particulier " Les éléments de discorde civile... " dans le rapport de Bonne, Maire, à M. le Commissaire provisoire de la Police Générale. 25-4-1814.
Voir aussi II₂₀ II₂₂ II₄₂ proclamations et rapports du Maire Séances du Conseil Municipal.
Voir le tableau - Annexe I

c) UNE SOCIÉTÉ "BOURGEOISE".

Vu dans son ensemble, à la fin de 1813, la Société Mâconnaise apparaît surtout "bourgeoise". Mais la division ternaire en classes riches, moyennes et pauvres s'impose à l'esprit, non comme un procédé commode et livresque d'inventaire social, mais comme le reflet d'une réalité.

L'étude minutieuse de 15 documents différents est nécessaire pour prendre une connaissance intime avec les 2.937 familles composant cet éventail de toutes les situations sociales, de l'indigent au grand propriétaire terrien. 15 documents qui permettent, à défaut d'archives familiales ou privées de préciser, parfois dans l'extrême détail, cette vue d'ensemble (1).

BASES DE CLASSEMENT.

Le principe de classification est la richesse en capital et en revenu annuel, essentiellement ici la richesse foncière. L'empire s'est appuyé sur les classes "éclairées" de la Nation en leur confiant le pouvoir politique local. Après la folie de spéculation du Directoire, il en fallait moins pour donner à chacun le désir de s'enrichir rapidement. Cette évolution n'épargne par Mâcon. Elle demeure pourtant modeste. Des plus importantes fortunes avouées, celle d'un DE LARNAUD, propriétaire de domaines, vignes et immeubles, d'un DORIA noble et exploitant vinicole, d'un TUFFET, brasseur d'affaires variées et prêteur d'argent, d'un CANARD, père, propriétaire et négociant en vins, aucune ne dépasse 500.000 francs; aucun revenu n'atteint 50.000 francs par an. A l'autre bout de l'échelle sociale, un portefaix, un ouvrier du port, un obscur gratte-papier atteignent 60 francs par mois, 6 à 700 francs par an. L'éventail demeure pourtant assez ouvert de 1 à 50 pour distinguer les trois classes de la Société Mâconnaise.

-
- (1) A.M.M. G₂ - Emprunt forcé 1793 - Liste des biens-fonds et des bénéfices commerciaux.
 A.M.M. K₁ - Electeurs 1790-1827. Liste des 100 plus imposés au 25 avril 1809.
 A.M.M. G₃ - Impôts Directs. Les 54 plus imposés en 1815.
 A.M.M. F₃ - Electeurs 1790-1827 - Liste des Contribuables payant plus de 300 francs de Contributions Directes.
 A.M.M. II₂₀ - Reg. 12.p.15 A.M. du 12 février 1814. Contribution extraordinaire sur les 50 citoyens les plus riches de la ville.
 A.D.SL. Série M. Elections - Listes d'aptitudes aux Collèges électoraux d'arrondissement et de Département.
 A.M.M. K₁ - 1791-1846 - Conseillers Municipaux et citoyens élus aux élections cantonales le 16 août 1813.
 Annuaire pour 1813 - A.D.SL Cabinet de lecture - Liste des membres du Cons. d'arrond. du Cons. Général.
 A.M.M. F₂ - Tribunal de Commerce - Assemblée du 13 Nov. 1813.
 A.D.SL. - Annales Académie de Mâcon, Année 1812.

Il suffit de localiser la classe intermédiaire, dite " moyenne " pour définir du même coup les deux autres, sur le plan théorique des fortunes ou des revenus annuels. A la limite inférieure, proche de la classe pauvre, on peut s'arrêter au revenu de 1500 francs par an. Ce chiffre correspond au salaire maximum, à Mâcon d'un bon ouvrier, d'un spécialiste dirions-nous aujourd'hui : chamoiseur ou tanneur, imprimeur chez MOIROUD ou CHASSIPOLET, céramiste de la faïence-rie du faubourg Saint-Antoine, carrier chez les exploitants de pierre à bâtir, menuisier " en premier " chez l'un des 52 patrons tonneliers, chef de chantier de maçonnerie ou de terrassement. De tels ouvriers gagnent au mieux, 3 francs par jour (1). Ils travaillent 240 à 250 jours par an (2), soit pour un salaire annuel de 750 francs. Dans les cas les plus favorables, la femme et un ou deux enfants, comme lavandière, femme de journée, ou saute-ruisseau, compagnon, gagnent de 30 à 50 % du salaire du chef de famille. Au total, avec 1500 francs par an, une telle famille vit heureuse, et peut manger du pain bourgeois à 30 ou 40 centimes le kilog, si la maladie ou le chômage ne viennent pas détruire cet équilibre envié.

Il est plus malaisé de tracer la frontière mouvante qui sépare les classes moyennes des " classes aisées et notables " (3). D'abord par suite des fausses déclarations de fortunes et de revenus souscrites couramment par les contribuables mâconnais, amputant généralement du tiers et parfois de moitié la réalité. Les hommes de loi surtout excellent en cette matière : un AUGOYAT, avoué, qui " vit bourgeoisement avec sa femme, ses 3 fils et ses 2 filles, a pu équiper un de ses fils dans les Gardes d'Honneur " (4) ce qui lui coûte plus de 1500 francs. Il ne déclare que 3.000 francs de revenus annuels, alors que ses biens et sa charge sont évaluées à sa mort, en février 1814 à plus de 200.000 francs (5). Un BONNETAIN, Juge

-
- (1) A.M.M. F₂ - Salaires et Statistiques - Statistique Industrielle et manufacturière de Mâcon 1812 à 1815. Année 1813
- (2) A. CHABERT. Essai sur les Mouvements des Revenus et de L'activité économique en France de 1798 à 1820 - Thèse Paris 1948 - 1 vol. in . 8° 490 p. g. f. p. 196 note 2
- (3) A.D.SL. Série M. Police Générale VIII- 1814 - Rapports de Police 1813.
- (4) A.D.SL. Série R. Recrutement - Gardes d'honneur. Etat des volontaires de Mâcon - Avril 1813(Un équipement complet avec le cheval vaut 1500 francs.
- (5) A.D.SL. Série N. Archives notariales 1814.

au Tribunal Civil, habite rue Franche dans une maison payée 40.000 livres en 1772, avec deux fils et trois filles et n'avoue que 8.000 francs de revenus, alors qu'il passe pour l'un des hommes les plus riches de la ville. Mais les grands propriétaires fonciers dissimulent aussi souvent une part importante de leur fortune : pour un DORIA qui déclare 25.000 francs de revenu d'un capital de 250.000 francs, un LAMARTINE aîné prétend entretenir ses six enfants, ses six domestiques, des parents, mener une vie mondaine active avec 7.000 francs par an, portés d'ailleurs à 10.000 dans une autre déclaration de 1813(1). Il serait vain de multiplier ces exemples de la fantaisie qui règne dans les déclarations. Toutefois en relevant les éléments apparents du train de vie : les domestiques, les séjours à la campagne, les achats de biens nationaux, le choix des notabilités sous l'Empire, puis la Restauration, on peut fixer à 5.000 francs par an, la limite supérieure des revenus de la " classe moyenne", ce qui correspond à une fortune, en foncier, meubles, argent, installations commerciales, de l'ordre de 100.000 francs (2).

Nous pouvons donc, en nous fondant sur les fortunes et les revenus fonciers ou commerciaux localiser les trois groupes sociaux suivants :

- Les classes pauvres, dont le revenu annuel ne dépasse pas 1500 francs par famille.
- Les classes moyennes, qui encaissent de 1500 à 5000 francs par famille.
- Les classes riches, de fortune et de revenus difficiles à fixer, mais ne dépassant pas 500.000 francs en capital ou 40.000 en revenus.

CRITIQUES DU CLASSEMENT.

Cette classification "horizontale " appelle deux remarques critiques. Est-elle possible ? Est-elle valable ? D'abord elle semble ne permettre de classer avec certitude qu'une minorité, dont on connaît, après rectification ou évaluation, le chiffre de fortune ou de revenu ; 250 familles

(1) A.M.M. G₃ - Contributions Directes - A.D.SL. R₂ Liste des fonctions aux postes vacants de Conseillers Municipaux.
 (2) A.D.SL. Série N. Statistiques 1810-1814 - Rapport du Sous-Préfet de Chalon en 1810. Cité.

au plus sur 2937, moins de 10 % . Mais cet obstacle qui serait capital disparaît devant la précision des renseignements qualitatifs du recensement de 1812 : les " lavandières " (155), les " manœuvres " (218), les " jardiniers et les cultivateurs " (44), les " ouvriers libres " (114), les " indigents " (87) se classent d'eux-mêmes dans les pauvres, soit 628 familles. De même, tous les " domestiques " (644) et les " ouvriers " (400) nommément désignés, au service d'un tiers, peuvent s'y incorporer sans trop de contestations d'où 1.000 personnes de plus, la plupart célibataires ou sans enfants. L'interprétation, donc les risques d'erreur commencent avec l'évaluation des " ouvriers " travaillant à leur compte ou seuls chez un petit artisan. Mais sur un millier de travailleurs de tous les corps de métiers, il n'est pas excessif d'en compter plus de 500 dans la classe pauvre; les autres, possesseurs de leur échoppe et même d'une maison⁽¹⁾ atteignant sans doute un revenu supérieur à 1500 francs par an, Ainsi, directement ou par déduction, on peut classer avec une certitude suffisante plus de 2000 familles sur un total voisin de 3000. Pourcentage qui paraît suffisant pour justifier la possibilité même d'un tel classement.

Mais correspond-t-il à une réalité historique ?
 Quel crédit lui accorder ?

Pourquoi substituer une stratification en quelque sorte " horizontale", par tranches de fortune, à la disposition classique, proposée par tous les recensements, sanctionnée par l'usage commun et fondée sur les distinctions plus évidentes de " l'état " ou de la profession ? N'est-ce pas encore, et bien prématurément, nier toute solidarité corporative à l'intérieur d'un même métier, cloisonner artificiellement une société où les traditions d'ancien Régime demeurent vivaces, imprégnées des notions " d'ordres" plus que de " classes" de fortune ? Enfin, ne brouille-t-on pas les véritables lignes de force de cette économie et de cette société, où le " parti des marchands de vin " (2) par exemple, équilibre en biens et en activité, sinon en influence politique et morale cette minorité isolée dans son cadre doré de " classe riche", sans unité et sans contacts humains ? Tous soucis légitimes du véritable historien.

Au contraire, il semble que la classification adoptée soit la seule vraiment historique et proche de la réalité mouvante du moment. D'abord, l'usage courant parle indifféremment de " classes riches " et de " bourgeois, négociants, propriétaires"; de " classe pauvre ", classe la moins favorisée par la fortune " (3) et de " portefaix, ouvriers et lavandières";

-
- (1) A.M.M. G-3- Impôt forcé d'un milliard . Plus de 1200 cotes fencières à Mâcon pour 750 familles " bourgeoises " (rentiers bourgeois-eisifs-propriétaires-légistes-négociants-divers).
 - (2) A.D.SL. Série M. Listes électorales 1815-1820- Le Préfet signale "l'activité accrue des partis des marchands de vins".
 - (3) A.M.M. II¹⁸- II-²⁰- Nombreuses séances du Conseil Municipal 1812-1813-1814.

sans doute on ne relève pas le terme moderne de " classe moyenne" mais il est dans les esprits quand on distingue le " négociant" plus aisé du " marchand " besogneux, le " patron" propriétaire de " l'ouvrier" et du " commis". Le peuple proteste contre " les gros ", " les riches ", " les accapareurs"(1) et le Gouvernement mêle toutes les origines de la fortune, dans la classe "éclairée " promise au pouvoir. Ce que l'usage admet pourquoi ne pas s'y rallier ? Ensuite on doit bien constater que la solidarité de gens de même profession ou métier n'est guère qu'un souvenir. Les petits marchands de grains se heurteront violemment aux " négociants de 1^o catégorie "(2); les cabaretiers, commissionnaires et marchands de vin se séparent des négociants notables de leur corporation sur les questions d'impôts indirects, de stockage, de prix (3). Les " citoyens les plus fortunés ", sans distinction de profession, se rassemblent pour prévenir " toute agitation populaire de la classe qui veut tout bouleverser " (4). Les "classes sociales" dominées par la fortune existent bien, et s'animent. Enfin il serait vain de nier leur influence. Les grandes lignes de force en viennent et y aboutissent. Ni l'Empire ni la Restauration ne s'y trompent quand ils s'appuient sur la classe " éclairée", disons riche. Et les Mâconnais ont déjà connu ces heurts violents des "miséreux contre les pourvus ". (5).

Il n'est donc nullement faux de diviser la Société Mâconnaise en trois groupes de fortune. Les documents autorisent une telle classification qui traduit au contraire avec fidélité la réalité du moment.

En définitive, on a tenté un tableau aussi fidèle que possible, dégagé des cadres artificiels où l'enferment des étiquettes sociales sans portée, et qui rende à peu près la marche des lents courants qui animent cette petite ville "bourgeoise" et préparent une nouvelle stratification sociale où les "classes " primeront les " ordres".

-
- (1) A.M.M. Archives Juge de Paix Mâcon-Nord - Dépositions de témoins à divers procès - 1810-1814.
 (2) Voir plus loin Chapitre III - page
 (3) A.M.M. G₃ - Impôts Indirects-Droits réunis
 (4) A.M.M. II₂₀ - Séance du Conseil Municipal 7/2/1814
 (5) A.M.M. 1906 pp. 107 à 136 - DEMAIZIERE - Un incident populaire à Mâcon 18 mars 1789. Autre incident en 1799

LES CLASSES RICHES.

Les 130 familles.-

5.000 francs de revenus annuels supposent 100.000 francs de capital, les rentes foncières ou d'argent étant évaluées à 5 % (1). Combien de familles mâconnaises peuvent bénéficier d'une telle fortune ? La région est riche et les étrangers s'en étonnent même (2). On peut évaluer à 120 ou 130 familles l'effectif de cette classe privilégiée, par recoupements des 15 documents précemment signalés. C'est dans ce petit groupe qui représente à peine 5 % de la population totale (3) que l'on doit chercher le nerf actif de la cité. Cette minorité prétend, ayant la puissance économique, avoir droit au pouvoir politique, comme on lui reconnaît l'autorité spirituelle et morale.

Ces 130 familles qu'on retrouve régulièrement dans toutes les listes de fortune, de fonctions ou d'influence groupent 48 propriétaires, 22 négociants en vin, 16 négociants, commerçants divers, 26 légistes et 18 membres des professions libérales ou administratives. Par là se trouvent confirmés les données économiques et la primauté des propriétaires fonciers.

Les "PROPRIETAIRES.

Les 48 " propriétaires " se consacrent uniquement au faire-valoir des terres, prés, étangs, fermes, immeubles en ville. On y trouve d'abord toute la noblesse de robe locale qui a abandonné ses charges avec la Révolution pour se retirer sur ses terres. 9 familles groupant 9 enfants et 13 domestiques soit 37 personnes, détiennent une fortune évaluée à 3 millions. Elles se mêlent peu à la vie locale mais ne dédaignent pas les postes de grands administrateurs : un AUBEL de la GENETE, doyen de Conseil de Préfecture depuis 1801, un Bernard de LAVERNETTE, 2° adjoint au Maire de Mâcon depuis 1809, un DESVIGNES de DAVAYE, un DE LARNAUD, qui seront choisis comme administrateurs départementaux en mars 1814. On les verra alors en pleine lumière (4)

Les autres vivent paisiblement, l'été dans les domaines de la côte, l'hiver dans les maisons de Mâcon. Ainsi des deux frères de LAMARTINE, le cadet Chevalier de PRAT, est père de

-
- (1) A.S.SL. Vente des Biens Nationaux-Reg. n° 2. Vente du - domaine de St-Brice à Mâcon le 18 Pluviôse an V à Jean Chapuis-Valeur en capital : 17.699frs donnant un revenu de 804,70(4,54%). Nombreux autres exemples identiques.
- (2) De Roujoux en particulier à son arrivée et jusqu'en 1806
- (3) 2987 familles à Mâcon - 120 familles "riches"
- (4) Ci-dessous p.

5 filles et d'un grand fils né en 1790, Alphonse, déjà membre de l'Académie de Mâcon. Il siège au Collège Electoral Départemental, au Conseil Général, car on évalue sa fortune à 150.000 francs. Chiffre modeste à considérer le domaine qu'il s'est partagé avec son frère, dit LAMARTINE l'Aîné : les maisons de Péronne, de Prissé, de Saint-Sorlin, de Milly, de Mâcon, les biens-fonds de Demigny, Fleury, Clémencey, Ursey au total, plus de 40.000 francs de revenu annuel en 1793 (1). Bernard de SENNECE (2), malgré quelques confiscations demeure l'un des plus grands propriétaires fonciers du Mâconnais, par son domaine de Sennecé-les-Mâcon évalué à 300.000 francs, des terres à Sancé, Asnières, Vésines, Replonges (3) Manziat Trévoux, Thoisse. On s'étonne donc de lui voir évaluer en 1813 sa fortune à 200.000 francs, ses revenus à 9.000 francs, alors qu'il en tirait 15.000 en 1803 ! Quant au marquis Joseph André de DORIA, ancien officier de Marine, né en 1772 à Tarascon, son mariage avec Pierrette-Anne de la Balmondière en 1795 lui apporte le blé, les volailles, les bons vins de propriétés évaluées à 250.000 francs, éparses sur 8 communes de la Bresse : Bagé-la-Ville, Chevroux, Saint-André-d'Huiriat, et du Mâconnais : Saint-Vérand, Leynes, Saint-Sorlin, Igé.

A côté de la noblesse, reçue par elle et la recevant en dîners et fêtes, y mariant ses filles et ses fils (4), la vieille bourgeoisie terrienne, une trentaine de familles de "propriétaires" peu bruyants et qu'il faut débusquer dans les colonnes anonymes des états de section de la foncière. La tradition des ancêtres ou l'exemple de la Révolution l'a fait sage et effacé.

Elle n'a pas non plus arrondi beaucoup son patrimoine depuis 1789. Elle n'en éprouvait pas le besoin. La hausse continue de la rente foncière depuis 20 ans, évaluée par certains auteurs à 50 % entre 1800 et 1818 (5) plus considérable encore pour le Mâconnais, où elle passe de 12 francs à l'hectare en 1789 à 20 francs en 1814 (6), lui assure en face de prix majorés en moyenne de 25 % (7) une aisance accrue, sans

-
- (1) A.M.M. G₂ - Emprunt Forcé 1793 - Son train de vie aussi : il entretient 8 personnes plus 5 domestiques.
- (2) Né en 1747 - allié à la famille des Beauderon de Sennecé, célèbre à Mâcon par Brice-Beauderon au XVII^e S. B. de Sennecé est cousin de B. de Lavernette.
- (3) Asnières, Replonges, Vésines : 3 communes bressanes, en bordure de Saône, en face de Sennecé-les-Mâcon
- (4) A.D.SL. Arch. Notariales - 1799-1826 - Perraut - Le Mâconnais historique (généalogie des Châtelains).
- (5) A. Chabert. ouv. cité.
- (6) A.D.SL. Série N. Cons. Général. Rapport sur les dégrèvements d'impôts 1/10/1814
- (7) Chabert - Indice Général du Coût de la vie en France -
 1800 : 100 - 1809 : 96,7 - 1810 : 121,6 - 1811 : 134 -
 1812 : 150,3 - 1813 : 123,5 - 1814 : 102,2

investissements nouveaux. La crise de 1810 et 1811 a quelque peu ému les propriétaires qui ont majoré assez brutalement les fermages et métayages, de 25 à 30 % entre les années 1808 et 1812. De plus, le vin, base de la richesse foncière en Mâconnais ne cesse d'augmenter, même au milieu de la mévente générale : de 40 francs la pièce en 1802, 36 francs en 1804 et 27 francs en 1809, le " vin de la comète ", celui de 1811 vendu en 1812 a trouvé preneur à 160 francs. En 1813 on cote la récolte 1812 entre 40 et 72 francs selon la qualité, prix à la production. La situation du propriétaire paraît confortablement assurée. Celle du vigneron l'est beaucoup moins sans doute, qui doit payer en nature ou en argent, souvent acheter les fûts et fournir les outils de la vigne. Il demande secours au propriétaire qui lui avance le montant de ses achats sans trop se faire prier.

Vivant bien et sans ambitions, cette classe de bourgeois a laissé passer le trésor des Biens Nationaux sans en saisir que des miettes, en regard de ce qu'elle aurait pu acheter. Manque de confiance dans le procédé d'acquisition de ces terres convoitées depuis si longtemps et brusquement offertes, méconnaissance des formalités et des facilités de paiement consenties ?

Elle dispose de revenus réels allant de 15 à 40.000 frs. Cette fortune considérable et souvent " oisive " demeure dans les bas de laine de cette bourgeoisie solide et économe. On y rencontre un BENON-LACOMBE, 15.000 frs de revenus, un FEBVRE, ex-receveur général du Département, Conseiller Municipal depuis l'an XII, trois maisons à Mâcon, un grand domaine à Jouvence (Azé), un BARJAUD, ancien maire, surnommé " de bel air qui porte la tête haute, le corps droit; son front est orgueilleux, sa parole est tranchante; partout il domine. Il sait et fait mieux que tout le monde " (1) Poète à ses heures, gourmet et gourmand, il reçoit à table ouverte et s'y ruine. On y cotoie les cinq SIRAUDIN bien connus dans tout le Mâconnais, descendants d'une famille séculaire d'échevins, directeurs d'hospices, électeurs du Tour (2), un Cellard du SORDET, un DEGUET, un POURTHIER-LARNAUD, un Emilien NOLY, ex-receveur de district.

Au total, pour ces 48 privilégiés de la propriété foncière, un revenu annuel moyen réel de 25.000 francs, soit plus d'un million par an, donc un capital de 20 à 25 millions. On ne saurait donc trop souligner la place énorme tenue par

(1) A.D.SL. Fonds Thyard F 619 - Petite biographie mâconnaise. Citée.

(2) cf. ARCELIN. Annuaire héraldique du Mâconnais.

par la richesse terrienne dans la puissance économique de la haute bourgeoisie mâconnaise.

Mais alors que ces " propriétaires " se bornent à recueillir les fruits de leurs terres et les loyers de leurs immeubles, d'autres s'efforcent de les faire fructifier. Ce sont les négociants, les légistes et les membres des professions libérales.

LES NEGOCIANTS.

Une centaine de citoyens, sur les quelque 450 commerçants et 500 artisans de la ville sont toujours désignés sous le titre plus flatteur de négociants. Mais parmi eux 38 sont des " notables". Distinction de terme qui recouvre des degrés de fortune et d'influence. Le " négociant " a toujours valet domestique ou servante, parfois deux, ou même quatre comme Claude CHAMBORRE, vins, rue de la Barre, Henri BOIRE, vins rue Franche, voire sept, comme J.M. GEORGES, qui tient hôtel, café et négoce de vins rue Saint-Vincent. Il est porté sur les listes des plus imposés, sur celle des "commerçants notables" et sur celles du Tribunal de Commerce. Il possède plusieurs domaines dans les meilleurs vignobles de la côte. Dans cet Etat-Major de ce bataillon de simples " commerçants ", on compte 24 marchands de vins (1), 3 de grains (2), 2 de toile (3), 3 " aubergistes " exploitant les trois principaux hôtels de Mâcon et 6 négociants mal désignés (chamoiseurs, brasseurs, carriers, épiciers etc...)

Deux évidences s'imposent : d'une part la forte majorité de la corporation marchands de vins, qui compte près du tiers de ses membres parmi l'élite bourgeoise de la ville (4); d'autre part les liens très étroits de ces négociants avec la propriété foncière dont ils tirent des ressources supplémentaires, les provisions de bouche à bon compte et parfois, par une vente bien pesée, l'appoint financier nécessaire à la bonne marche ou à l'agrandissement de l'affaire commerciale (5)

-
- (1) Brunet-Bruys - Louis Bonne (Maire)-Bonne-Aubel (son 1^o fils)
Benon-Lacombe - François Bourdon - Paul Brosse-Bonnet-Rivet
Charvet-Bourgon-Canard père-Chamborre-Brosse - Cortey-Brosse
Joseph Patissier-Robert frères-Repey fils-Sébastien Cerizier-
Emilien Bruys - Desmarquet-Peltret père-Debiaune - Maiziat-
Revel - Claude Chamborre - Boire - Georges.
- (2) Jarre - Philibert Boudon
- (3) Caire - Moulin Comte
- (4) A.M.M. G₂ - Contributions Directes - 82 marchands de vin à Mâcon 1814
- (5) A.D.SL. Archives Notariales . Etude Desgranges -an XII -1814
Plusieurs exemples de vente d'une partie des domaines du marchand de vins.

Les figures les plus marquantes de cette aristocratie négociante demeurent celles des marchands de vins : CANARD père, rue du Collège, dans l'ancienne salle du Jeu de Paume du Couvent des Minimes, 60 ans, veuf qui possède 2 maisons, des biens nationaux dans le Mâconnais et qui tire 20.000 francs par an de son seul commerce, bien qu'il n'avoue que 7.000 francs de ressources; J.B. CHAMBORRE-BROSSE, 45 ans, beau-père du fils BONNE, 4 maisons, 3 domaines dans le Mâcon, Juge au Tribunal de Commerce; Sébastien CERIZIER, 59 ans; ROBERT, Frères, rue des Cordonniers, dont le fonds de commerce s'évalue à plus de 200.000 francs; Louis BONNE, maire depuis 1811. On ne saurait négliger pourtant l'inquiétante silhouette de Joachim TUFFET, dit Tuffet père, "millionnaire, l'un des hommes les plus opulents de cette commune, de taille très petite, teint olivâtre, qui ressemble à un furet vorace qui dévore tout ce qui l'entoure" (1). "Cet insolent bien connu" devient avec une égale aisance marchand de biens, négociant en vins, commissionnaire en graines, conseiller municipal puis révoqué en 1808, reçu partout, notable et membre du Tribunal de Commerce. Il apparaît dénué de scrupules, intrigant, dur et avare, mais sans doute le plus retors et le plus capable de tous les hommes de commerce de la place. En 1814, il est brasseur.

Les LEGISTES

Quant aux légistes notables, au nombre de 26, sur 68 membres de la corporation, 115 possèdent tous de confortables biens fonciers et immobiliers, hérités de générations d'échevins, procureurs, avocats ou notaires. Ils en tirent une indépendance matérielle et morale qui leur permet de se livrer à toutes sortes d'activités extra-professionnelles : administration locale, poésie, voyages, discussions sans fin dans les salons de Mesdames LARNAUD, MOINE et BEAUFILS, "fripière". On trouve ici 5 juges en activité ou honoraire, 6 avocats, 4 notaires, 4 avoués et 3 huissiers et 4 administrateurs. Les plus typiques sont BONNETAIN, ex-avocat, Juge au Tribunal Civil depuis 1811 "Figure ignoble, partial et inique" (2) homme de bonne compagnie et jugé par ses chefs comme "paresseux et intelligent" (3). Il a des terres vers Chalon et avoue 10.000 francs de revenus annuels. Jean-Marie DESGRANGES, 58 ans natif de Semur-en-Brionnais, détient la plus forte étude de notaire de la ville. Dans ses bureaux de l'étroite rue de la Prison, il serre les archives de 11 de ses collègues décédés. Membre du Conseil Municipal depuis l'an VIII, du Conseil d'arrondissement, il exerce une action discrète mais efficace sur bien des gens. Son collègue du Conseil Municipal, Louis

-
- (1) A.M.M. Fonds Puthod " Libelles et placets non classés - Mémoire du citoyen Vachier, homme de loi contre les citoyens Montpir et Chapuis aîné ". Mâcon in 8°-36 pages 1808.
- (2) A.D.SL. Fonds Thyard-F.641/9 "Petite biographie Mâconnaise " Manuscrits 1822.
- (3) A.D.SL. M. Police Générale.

CHAUMET, 63 ans, venu de Sanvignes, ex-avoué, ex-procureur du bailliage selivre surtout à l'exploitation de vignes fort riches qui lui rapportent 15.000 francs par an, " que l'on peut chiffrer à 30.000 " (1). Il passe pour fort pondéré et de bon conseil. On y trouve aussi Aubel de la Genête, Bruys de Vaudran, conseillers de préfecture (2) l'avoué CARTERON et le juge TRAMBLY, tous deux poètes fondateurs de l'Académie des Belles Lettres de la ville de Mâcon, en 1805, " qui chantent le vin mais qui perdent leurs vignes " (3) par négligence pour les biens matériels.

Enfin les quelques représentants des professions libérales autres que les légistes groupent deux médecins, deux architectes, un géomètre, un ingénieur. Pierre-Louis CORTAMBERT, 42 ans, médecin, né à Loché (4), bien qu'habitant Saint-Clément est le " médecin à la mode ", membre de l'Académie, secondé par une femme très belle et de " hautes manières ". C'est le médecin du Préfet, reçu dans tous les salons. Ses vignes et son métier lui procurent une large aisance. Il avoue 12.000 francs de revenus en 1812. L'Architecte ROCH et le géomètre RIVET-COLASSIN nous paraissent les seuls dignes d'attention après lui.

PLACE SOCIALE DES CLASSES "ECLAIREES".

Ainsi, les étiquettes du recensement de 1812, si elles désignent des activités diverses, propriétaires, négociants, légistes, arts libéraux ou administrateurs, recouvrent une réalité qui réduit cette diversité à une simple différence de goût ou de tradition familiale. Ces 130 familles, ces 500 personnes, sont liées à la terre et aux immeubles, leur fortune et leur place sociale privilégiée se fonde essentiellement sur la propriété foncière .

ECONOMIE.

Elles ont incontestablement la puissance économique, modeste peut-être en regard des villes manufacturières comme le Creusot ou Lyon, commerçantes comme Chalon. Mais, parmi elles, " les 52 plus imposés de la ville " paient 18 % du total des impôts de Mâcon, sur plus de 1200 cotes foncières, repré-

-
- (1) A.D.SL. M. Police Générale.
 - (2) voir plus bas.
 - (3) A.D.SL. Fonds Thyard F.641/9 " Petite biographie Mâconnaise Manuscrits - 1822.
 - (4) Village du Mâcon à 15 km de Mâcon.

sentant à elles seules 45% du montant total des contributions. On peut raisonnablement en déduire que ces 120 familles versent un tiers des sommes perçues à Mâcon pour moins d'un dixième des cotes d'imposition.

Ces pourcentages montrent la place économique tenue par cette partie "éclairée" de la population. Mais ils expliquent aussi son désir constant d'occuper les places de direction, aussi bien dans les organismes administratifs ou politiques que dans la vie publique et l'opinion de la ville. Ayant "la charge de la collectivité, il est juste que nous en possédions la conduite"(1) pensent-ils.

Ce rôle de guide s'étend ouvertement à la conduite des affaires publiques, politiques, administratives, économiques.

POLITIQUE.

"Le droit d'élire est devenu le partage exclusif de la classe la plus éclairée et la plus intéressée au bon ordre ... Le nouveau droit électoral repose sur la propriété qui inspire un sentiment conservateur de l'ordre public"(2). L'institution des Collèges électoraux par la constitution de l'an X avait marqué sans ambiguïté le désir de Napoléon de s'appuyer sur la riche propriété foncière, choisie parmi "les plus imposés". Non renouvelés depuis leur fondation, ces collèges ont désigné tous les hommes "politiques", les juges de paix, les administrateurs locaux et départementaux, en constituant des listes où le pouvoir central choisissait.

Dans toutes les Assemblées ou les Collèges élus on retrouve l'un ou l'autre des 130 mâconnais de la classe officielle. Le 16 août 1813 pour les élections aux Assemblées cantonales, 1471 inscrits désignent 30 élus pour les fonctions éventuelles de juges de paix et de conseillers municipaux sont parmi eux. Mieux, on pressent comme un glissement vers les plus grosses fortunes foncières. Sur 14 conseillers municipaux en exercice 3 seulement sont désignés : Rivet-Colassin (propriétaire) Louis Chaumet (légiste et gros propriétaire foncier) Bernard de Lavernette (propriétaire et noble). Par contre on

-
- (1) A.M.M. Fonds Puthod - Lettre de CHAUMET Louis avocat, Conseiller Municipal, à Puthod (?) janvier 1809
 (2) Discours de Lucien Bonaparte au collège départemental de la Seine 24 mars 1803 cité par Lefebvre dans "Napoléon" - Peuples et Civilisations - Tome XIV-1947 p.133.

note une majorité de gros bourgeois " les plus grosses fortunes du pays ", 13 noms dont de Larnaud, de Lamartine, Bernard de Sennecé, Tonnelier Duruisseau, Ratton; un nombre égal de légistes et de marchands de vins gros propriétaires : 7 chacun. Une étude plus poussée permettrait d'expliquer cet incontestable coup de barre " à droite ", en faveur d'émigrés rentrés, d'ex-nobles, de riches terriens (1).

Peut-être l'action sourde mais amplifiée par les revers de Russie et d'Allemagne, d'une coterie royaliste influente ? Peut-être la déception du " parti des marchands de vins " devant la stagnation du Commerce et la fortune enviée de Chalon-sur-Saône ? On cherche des hommes nouveaux , certes, mais sans changer de classe sociale. Peut-être plus simplement la fatigue d'hommes publics usés par l'Administration de la cité.

Des 24 postes pourvus sur les 30 places légales du Conseil Municipal 8 le sont depuis l'an VIII, 8 depuis l'an XII, 8 depuis 1808, 5 conseillers d'ailleurs sont rarement à Mâcon ce qui surcharge le travail des 19 présents (2).

Tous ces conseillers , sauf HUGUET, qui n'avoue que 1500 francs de revenus, atteignent souvent 10 à 12.000, parfois 25.000. La moyenne des revenus avoués s'établit tout près de 10.000 francs par an, que l'on peut, connaissant les pratiques de fraude fiscale et l'incertitude des évaluations en l'absence de toute vérification cadastrale, porter au moins à 20.000 francs. Sur les 24 conseillers en exercice les grands propriétaires dominant, avec 10 sièges, contre 5 aux légistes, 4 aux marchands de vins, 2 aux négociants divers, 2 aux professions libérales.

Les collèges électoraux d'arrondissement et de département sont plus équilibrés, en ce qui concerne tout au moins les membres mâconnais. Au premier, sur les 29 membres nommés : 15 propriétaires, 10 légistes, 3 négociants en vins et 1 médecin, CORTAMBERT. Ici les revenus ne descendent pas au-dessous de 5.000 francs par an, avec une moyenne supérieure à 10.000 avoués (3) Au second, sur 20 membres mâconnais, 8 propriétaires 7 légistes, 3 marchands de vin et deux administrateurs. Choisis

(1) A.M.M. K. - Elections. Assemblées cantonales 16 août 1813. M. Lefebvre parle de Suffrage Universel pour les élections cantonales (Peuples et Civilisations - Volume X - Napoléon 1947 p. 381." Les Assemblées de canton, c'est-à-dire le Suffrage universel"). Or sur 2900 chefs de famille à Mâcon même réduits à 2500 par les veuves et demoiselles célibataires on ne trouve que 1471 inscrits.

(2) Voir tableau du Conseil Municipal - Annexe II

(3) A.D.SL. Série N. Conseils Généraux-Liste des Collèges électoraux.

parmi les 500 plus imposés du département, les 273 membres du Collège électoral du Département désignent les candidats au Corps Législatif et ne varient guère durant tout l'Empire. Les Mâconnais y occupent une place privilégiée puisqu'avec 2 % seulement de la population ils possèdent près de 8 % des notables départementaux (1).

Ces mêmes proportions se retrouvent dans le Conseil d'Arrondissement de 11 membres, où siègent le notaire DESGRANGES, le propriétaire AUJAS-RATTON, le Juge de Paix POMMIER, et dans le Conseil Général où l'on compte, sur 24 membres, les propriétaires MURE-RATTON, LAMARTINE Cadet et BRUYS de CHARLY qui vit le plus souvent à Mâcon (2). Quant au Conseil de Préfecture c'est une émanation directe de la bourgeoisie légiste de Mâcon. Sur 5 membres on y trouve 3 avocats locaux : Bruys de VAUDRAN, 65 ans, doyen et Président depuis 1800, l'un des fondateurs de l'académie, AUBEL de la GENETE, 62 ans, conseiller depuis 1800, ex-maire de 1795, conseiller municipal et Bernardin MURILLON, 48 ans, ex-maire en 1798, conseiller depuis 1811.

Le député de Mâcon au Corps Législatif est BRUYS-de-CHARLY mais il paraît peu influent et reste souvent en province.

Au total, dans les assemblées politiques, dans les collèges électoraux, dans les organismes d'administration les propriétaires non négociants et les légistes dominent.

COMMERCE

Les négociants en vins

Ceux-ci s'imposent au contraire dans tout ce qui intéresse l'organisation économique, en particulier au Tribunal de Commerce, où sur 18 membres, on en trouve 12, contre 3 négociants en blé et 1 épicier, 1 brasseur, 1 drapier(3). Sur la liste des " Commerçants notables de Mâcon" où sur 30 noms on relève 18 marchands de vins plus 1 commissionnaire pour 3 grainiers, 3 tdlers, 2 épiciers, 1 brasseur et 2 indéterminés. Ils s'y imposent avec une violence qui écarte des " notables" incontestables, que les impositions et le volume des affaires devraient élever à leur niveau : les hôteliers DELORME, SORBIER-GRANJEAN et BOUSSAGE qui font marcher trois établissements de 12 à 16 chambres, sur le quai Nord, les drapiers

-
- (1) A.D.SL. Annuaire statistique pour l'année 1813. Salle de lecture.
- (2) Bruys de Charly possède le château de Charly proche de Mâcon.
- (3) A.M.M. F₂ - Tribunal de Commerce. Assemblée Général du 13 Novembre 1813. Président : François Bourdon, blés, 13 voix
Juges : Léonard Tuffet, Puy-Penny, Moulin-Comte (drapier) - Cortey-Brosse - Sébastien Cerizier - Membres : Louis Bonne Brunet Bruys - Bourdon Aîné - Charvet-Bourgon - Desmarquet Repey-Chamborre - Louis Canard - Robert E-Peltret-Bonnet-Rivet Emilien Bruys.

BOEUF Frères ou PELISSIER qui possèdent des stocks de plus de 1500 aunes de drap de " toute première qualité", les bijoutiers REVILLON et GENETET, le marchand de bois et charbons CHAMUET qui travaille par péniches entières et ravitaille tout la région en bois de construction (1).

Cette attitude des " marchands de vins " mériterait une étude poussée. Il y avait à Mâcon, on le note souvent un " parti du vin ", qui semble hostile aux grands propriétaires ou aux légistes, mieux en cour ou plus près de la réalité du pouvoir. Les préfets le mentionnent, et avec force dès la fin de 1814. Lutte sourde, rivalités de personne, barrages des vieilles familles devant la montée des " nouveaux riches " venus du négoce ? En 1787, on compte seulement 17 négociants et gros commissionnaires en vins à Mâcon, dans 12 familles contre 25 dans 22 familles en 1814 (2). On pourrait y voir comme une querelle subtile mais effective entre les anciens possesseurs fonciers et les nouveaux, venus de la Révolution et du négoce élargi.

Cette rupture , déjà sensible chez les administrateurs tous issus de vieilles familles foncières se précise quand on évoque l'action spirituelle et mondaine de ces 130 familles de la "bonne société ".

L'ESPRIT.

La vie de l'esprit est monopolisée semble-t-il par la noblesse foncière et les grandes familles bourgeoises. Cesont des " propriétaires", non des négociants qui ont fondé l'Académie des Arts et Belles-Lettres de Mâcon, en 1806 : BARJAUD, BENON des Champs, DORIA, DELARNAUD, de LAMARTINE aîné, TRAMBLY de Rambuteau. On y admet quelques avocats, le médecin CORTAMBERT, DUFOUR, Marchand de blés et vins, quelques fonctionnaires bien rentés comme VITALLIS fils du Directeur des Droits Réunis, O BRIEN, Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées. Ses 26 membres en 1814 forment un milieu très fermé qui donne le ton à toute l'aristocratie bourgeoise mâconnaise. On y parle agriculture, mais jamais commerce. On y lit tous les auteurs du XVIII^e siècle et surtout les Anciens. Ce sont aussi des

-
- (1) A.D.SL. R.₃₅ - Réquisitions 1er Empire - Etats des pertes subies durant l'occupation de 1814.
- (2) GOURNAY : "Almanach Général du Commerce, des marchands négociants, Armateurs de la France, de l'Europe et des autres parties du monde " - Paris 1788-89. 2 vol. in. 8° Article Mâcon p. 418.
- COURTEPEE : " Description générale et particulière du Duché de Bourgogne ". Dijon 1774-85 - 7 volumes in 8° - 2^e édition: Dijon 1847-1848 - 4 vol. in 8° - tome 1er.

propriétaires qui dirigent la vie religieuse, dans les Conseils de Fabrique, dans les rangs des prêtres locaux et sous les cornettes des religieuses hospitalières et enseignantes. Ces ordres féminins, recrutés dans les vieilles familles locales(1) fournissent les 18 soeurs du Grand Hôpital de 150 lits, les 6 de l'Hospice de la Charité, 200 pauvres et enfants abandonnés, et surtout les religieuses de la Congrégation des Soeurs du Saint-Sacrement, fondé par l'Abbé Mâconnais Louis AGUT, au milieu du XVIII^e siècle et qui essaime dans 11 villes de l'Empire 72 religieuses hospitalières(2).

Le prestige et l'action humaine de ces religieuses se renforcent de l'activité enseignante des 21 soeurs de la Visitation qui éduquent et instruisent 40 internes et 60 externes de la "bonne société", les jeunes garçons fréquentant le Collège des Minimes, dirigé par des laïcs.

Le CLERGE.

Mais toute la vie religieuse est dominée par l'Abbé Joseph FARRAUD, Curé de Saint-Vincent. Né à Mâcon le 12 Octobre 1757 d'un père procureur au Bailliage, il entre comme prêtre dans le puissant Chapitre de Saint-Vincent-de-Mâcon en 1778, où il connaît les chanoines liés à la grande bourgeoisie et à la noblesse locales : Jean-Baptiste Louis de Lamartine, de la Balmondière, Antoine-Louis Desvignes de Davayé de la Cerve, beau-frère de Marie-Anne de Lamartine (3). "Prêtre d'une belle stature et fortement organisé. Aimable et spirituel, il passe pour le prêtre le plus galant de la ville. Souple et adroit il sait se faire à tout et à tous"(4). Il se déportera volontairement en Suisse de 1792 à 1796, puis se cachera encore dans le Mâconnais jusqu'en 1800. Nommé Curé de Saint-Vincent en 1802, grand vicaire et chanoine d'Autun en 1805, il ne quittera plus Mâcon où il mourra en 1835 après 33 ans de ministère. Lettré et artiste, il laisse une bibliothèque personnelle de 10.000 volumes, acquise avec les revenus et la vente de biens-fonds hérités de son père, en Mâconnais. Reçu partout, il exerce une grande influence par sa séduction personnelle et sa culture religieuse. Dans quel sens ?

(1) A.D.SL. - Registres d'Etat-Civil depuis 1780.

(2) G. JEANTON . Le Vieux Mâcon - Mâcon 1934 - 1 vol. in. 8° 343 p. p. 49 et 50.

(3) A.A.M. Année 1899 - Mgr. Rameau : La Révolution dans l'Ancien Diocèse de Mâcon pp. 129 à 417.

(4) A.D.SL. Fonds Thyard F. 619 - Petite biographie Mâconnaise citée.

Vraisemblablement, comme tous les réfractaires de l'Empire, dans les régions voisines du Jura et du Doubs (1), en travaillant discrètement contre le Régime d'autorité qui prétendait se servir du clergé à des fins politiques (2).

L'action du clergé peut s'étudier, et elle se manifeste visiblement sous des formes nombreuses, dans toutes les classes sociales. Il est bien plus malaisé de juger celle de la Loge Maçonnique " Les amis de la vérité". Aucun document valable (2). On sait seulement qu'elle soutint l'Empire, mais qu'elle se sépara, pour quelles raisons, en 1812. Ses 80 membres devaient sans doute rassembler la majorité de la classe " éclairée " de Mâcon.

La VIE QUOTIDIENNE.

Ainsi cette bourgeoisie foncière vit dans un cercle étroit, papote dans les salons de quelques bourgeoises riches, lit Voltaire, Rousseau, Mably et l'Encyclopédie, les Anciens, fait de la musique de Chambre et danse encore le menuet. (3) Si l'hiver on vit dans les maisons de Mâcon, maisons à deux étages achetées durant tout le XVIII^e Siècle, entre 40 et 80.000 livres, très peu réparées et dont on occupe peu de pièces. On loue au maximum et on retire en moyenne 1000 à 1500 livres par an de 4 à 6 locataires plus ou moins entassés. Les plus riches familles conservent encore, par tradition ou pour y loger les nombreux enfants, tout un immeuble, comme Les Lamartine Prat, rue des Ursules, les Cellard du Sordet, rue Tupinerie (4) les Desvignes de Davayé, rue de la Barre. Les négociants en vins logent les tonneaux dans de grandes caves parfois loin de leur habitation. Le quartier de la "bonne société" se restreint à la rue de la Barre, place de la Barre, rue Tupinerie. Les négociants et les marchands se trouvent plutôt rue Municipale et rue Franche proche le courant de circulation de la vallée.

L'été, la femme et les enfants passent les chaleurs dans le domaine de la campagne, des foins aux vendanges. Le Chef de famille s'y rend pour vérifier les gros travaux. Au

-
- (1) Annales Révolutionnaires 1913.p.262-266-Article de Mathiez sur la thèse de F. Borrey. "L'esprit public chez les prêtres francs-comtois pendant la crise de 1813 à 1815"
- (2) Les dirigeants actuels de la loge affirment que toutes les pièces antérieures à 1856 ont été perdues lors de la dissolution de 1940 et des pillages qui ont suivi.
- (3) A.M.M. G₂ - Contributions Directes - Inventaires après décès pour vente (bibliothèques-meubles)
A.M.M. Archives du Juge de Paix Mâcon-Sud-Constats d'huissiers pour héritage.
- (4) A.M.M. F₁ - Recensement de 1812 : Lamartine-Prat : 3 parents 6 enfants, 2 servantes - Cellard du Sordet : 2 parents, 3 enfants - 5 domestiques.

début de l'hiver on ramène à Mâcon de nombreuses provisions de bouche qui rendent la vie facile et large. Pourtant les réceptions et les soirées mondaines demeurent rares. Atavisme de terrien économe, égoïsme de petite ville ?(1).

Voici donc ces 130 familles, le sel agissant du Mâcon de 1814. On y a longuement insisté, pour deux raisons. La première que les documents sont presque muets sur le reste de la population. La seconde que ces noms se retrouvent à tous les instants de l'histoire de l'occupation de 1814, autant chez les hommes en place que chez ceux qui travaillent à les renverser. On peut considérer que cette minorité mène la ville sans opposition réelle.

Heureusement pour elle d'ailleurs. Sans doute la seule identité de fortune et de revenus confère une certaine unité de vie et d'influence, dans ce régime fondé sur la richesse foncière. Elle justifie, de l'extérieur, ce groupement des citoyens notables et éclairés qui, possédant la supériorité matérielle, acquièrent par là-même l'autorité politique, conservent l'influence spirituelle et morale. Mais cette unité venue des chiffres n'est qu'apparente. Malgré le sous-bassement commun de la terre, source de puissance sociale, des dissensions séparent négociants en vin, propriétaires et légistes, pour des causes surtout morales. Les incidences politiques de l'invasion ne faciliteront certes pas un rapprochement. Seul peut-être le danger commun de troubles sociaux, venus des classes moyennes et pauvres pourrait y concourir. Mais cette éventualité elle-même est-elle possible.

LES CLASSES MOYENNES.

Les initiatives politiques, les décisions hardies, les classes moyennes en paraissent incapables en 1814. Besogneuses, bornées dans leurs contacts avec le monde extérieur, sans influences politiques, elles manquent de chefs pour grouper leurs capacités certaines.

De 1500 à 4 ou 5000 francs de revenus annuels, on trouve à peu près 1700 familles groupant près de 6000 personnes. Classe moyenne importante en nombre et diverse dans ses composantes. Petits bourgeois et petits propriétaires, artisans, commerçants, et beaucoup moins nombreux professions libérales, employés fonctionnaires, se retrouvent ici mêlés par la fortune, bien qu'ils se connaissent peu et pensent avoir des aspirations et des intérêts fort divers.

(1) A.D.SL. M. Police Générale - An VIII - 1814.
Rapport du préfet de Roujoux au Ministre de la Police 1810
" Je donne des soirées fort suivies, du fait du peu de vie mondaine de la ville".

En tête, trois masses sensiblement égales d'environ 400 familles de bourgeois, oisifs, propriétaires 450 artisans et " bons ouvriers travaillant à leur compte (1), 350 commerçants.

BOURGEOIS.

Cette " Petite bourgeoisie " se meurt peu à peu. Pour 400 familles ne compte-t-on pas 650 adultes seulement, 230 enfants, mais par contre près de 200 domestiques. On y trouve de nombreuses " demoiselles " vivant de peu avec une domestique, d'un héritage prudemment géré, des " veuves " vieilles, dont les enfants s'il en fut, sont partis ou établis des " petits rentiers " acheteurs de biens nationaux, ex-légistes, ex-négociants, ex-commerçants qui ont remis leur entreprise au fils ou au gendre (2), des " sans état " sans enfants mais avec servante, des " célibataires oisifs " vivant largement dans la maison de leur père (3). Tout ce vieux monde achève de vivre surtout dans le quartier du Bourgneuf et le quartier du Collège. Sans doute compte-t-on de jeunes ménages : 142 familles avec des enfants de moins de 18 ans. Mais dans ce cas les domestiques sont rares. Les jeunes se dirigent plutôt vers le négoce, comme " commis", vers l'armée (4), dans les familles les plus riches vers les études de droit à Paris ou Lyon, pour devenir légistes. On fuit cette classe oisive et médiocre devant l'appel constant à l'action que proposent les actifs négociants en vins et les officiers victorieux. Restent sans doute des hommes de valeur, ignorés et modestes, ou déçus par la Révolution manquée, comme ce BIGONNET, qui fut maire sous l'an II, député aux Cinq Cents et hostile à l'Empire, qui attend son heure (5). Mais ils ne se manifestent pas.

ARTISANS.

Si la petite bourgeoisie se meurt les 450 familles d'artisans sont bien vivantes au contraire. Là, pour 870 adultes, plus de 750 enfants contre à peine 200 domestiques et ouvriers vivant avec le patron (5).

-
- (1) A.M.M. F₁ - Population de Mâcon - Liste des habitants par section en 1812 -(Incomplètes).
- (2) A.D.SL. Archives notariales - voir les actes de remise d'exploitation 1790-1820.
- (3) Tel ce GOYON, quai du Sud, une maison à un étage pour lui et ses deux servantes. Mais il paie 850 frs de foncier !
- (4) A.D.SL. Série R. Recrutement - Liste des engagés volontaires 1806-1814. Sur les 72 volontaires connus 49 appartiennent à cette classe de petits bourgeois.
- (5) on peut évaluer, sur 894 familles d'artisans et ouvriers recensées, à 400 le nombre des familles d'ouvriers pauvres, soumis au chômage périodique, non possesseur d'une échoppe ou n'habitant pas chez le patron.

Toutes les professions s'y côtoient, mais deux se détachent d'un ensemble banal et méritent attention : les tonneliers d'abord quelque 60 à 70 artisans suffisent à peine, en période normale avec un ou deux compagnons à fournir les fûts neufs que les vigneronns demandent à chaque automne. On les vend en moyenne 6 francs la pièce jauge mâconnaise (1). Mais la profession, fort lucrative certaines années souffre en 1812-1813 de la crise générale qui sévit sur le vignoble. Ces artisans-là pâtiront plus que les autres d'une occupation qui brûlera leurs stocks de bon chêne ou châtaignier (2). Mais ils constituent une corporation vivante et originale, groupée surtout au quartier Saint-Antoine. Les patrons tisserands et cordiers au nombre d'une trentaine emploient aussi de 2 à 3 ouvriers dans de petits ateliers familiaux dispersés dans tous le quartier Nord et font vivre plus de 350 personnes. Ils travaillent surtout pour la ville et la Bresse et souffriront des conséquences de l'épidémie d'épizootie, amenée par les Alliés et qui ruinera une partie des fermiers de la rive gauche.

COMMERCANTS.

Le petit et le moyen commerce propriétaire de son échoppe ou de son magasin en souffrira moins, car les ressources sont ici plus variées. On a marqué les limites financières qui séparent le commerçant du " négociant " notable et qui traite plus d'affaires et plus loin. Ici, le " commerçant " c'est aussi bien l'un des 68 merciers-épiciers, des 43 bouchers des 33 boulangers que des 82 cafetiers et aubergistes, des 60 marchands ou commissionnaires en vins, ou des 50 marchands ou commissionnaires en grains. Plus de 400 familles actives, entreprenantes dans leur petite sphère, avec plus de 800 adultes, 600 enfants, 180 domestiques et employés, 2000 personnes au total, 20 % de la population de la ville. Chiffre qui n'est pas indifférent et qui montre la suprématie d'une classe très individualiste et assez fermée à l'intérêt public, vers les années 1812-1814. Ici chacun essaie de gagner de l'argent en multipliant ses petites activités et non en développant sa principale ressource. Un des traits typiques est la prolifération des débits de boisson. Alors que le recensement de 1812 ne mentionne que 82 cafetiers et aubergistes, on compte en réalité plus de 200 comptoirs où on vend du vin et de l'alcool (3) Les épicerie, les graineteries, les " Bois et Charbons " ajoutent presque tous à leur travail le débit de boisson. Ils vendront aussi du tabac, de la poudre de chasse, " sous le comptoir " (4)

(1) A.A.T. 1933 - Le vin en Mâconnais pendant un siècle.

(2) A.D.SL. R. 35 - Réquisitions 1814.

(3) A.M.M. G. 35 Contributions Indirectes - Droits Réunis.

(4) A.D.SL. M. 3 Police Générale an VIII - 1814 - Rapport Augros sur les ventes illégales de tabac - Juillet 1814.

Les agents du Service des Droits Réunis traquent les cabaretiers et les débitants " qui ont pour habitude de tromper tout à la fois le Gouvernement et le public en ne se servant que de bouteilles qui tiennent au plus les 2/3 ou les 3/4 du litre"(1).

Besogneux, pestant contre les patentes, contre les droits réunis, contre les impôts, contre l'octroi, cherchant à frauder la ville et l'Etat, les commerçants mâconnais de 1814 paraissent parfaitement incapables de toute action concertée et suivie.

Les commerçants, les artisans et les petits bourgeois forment les trois quarts des effectifs de la classe moyenne mâconnaise. Peu soucieux de se grouper pour une action d'ensemble. Le dernier quart, par sa diversité présente encore moins de cohésion sociale.

DIVERS.

On y trouve d'abord tous les membres modestes des professions libérales et surtout les quelque 50 légistes de petite lignée et de médiocres biens fonciers qui ne trouvent pas leur place parmi la caste " éclairée " (2). Leur nombre frappe dans cette petite ville. Que les héritiers de biens confortables et de traditions familiales parfois séculaires se livrent aux activités multiples de la justice, dans un pays procédurier (3) et riche, rien de surprenant. Si l'étude d'avocat, d'huissier, d'avoué ou de notaire n'intéresse plus ou s'étirole, il sera temps, vers la quarantaine, de la vendre, de la fermer ou de la confier au premier clerc, pour se retourner vers l'exploitation des immeubles et des domaines agricoles. Mais il peut être hasardeux pour les fils de commerçants ou de petits bourgeois, après leurs études de droit à Paris, d'investir leur capital familial dans l'exercice d'une profession " fort encombrée ". Et l'on peut soupçonner la plupart de cette demi-centaine d'hommes de loi de mener une existence mesquine. Pas de domestiques, un revenu modeste : les avocats EMJORRAUD, JONDET, MARBRE ou RIVET atteignent juste 2000 francs en revenu annuel (4), les avoués JARRIN, SAMBIN, ROLLAND, LORRAIN

-
- (1) A.M.M. G₃ - C. Ind. 1805-1813 - Lettre du Directeur des Droits Réunis à Bonne 17 Juin 1812.
- (2) A.D.SL. Annuaire statistique pour le département de Saône-et-Loire 1813. On compte au total à Mâcon en 1813-10 Juges 19 avocats-24 avoués -17 huissiers-8 notaires.
- (3) A.M.M. Archives du Juge de Paix, canton de Mâcon-Sud - Remarquer le grand nombre de causes plaidées de 1810 à 1813 souvent pour des motifs futiles.
- (4) A.M.M. H₁ - Engagements volontaires 1799-1830 - Recensement des hommes de 20 à 40 ans, avec situation de famille des parents. Novembre 1813.

BERNARD, avec 3000 francs n'ont pas la chance de posséder les relations mondaines de leurs collègues DELAVAIVRE, tuteur de riches orphelins, ou CARTERON, bel esprit fondateur de l'Académie. Quant à BOITARD, soupçonné de " sympathies jacobines et républicaines ", il est peut-être aigri par une situation sans grand rapport. Au total ces petits légistes, certes capables et intelligents, vivent modestement, malgré les ors trompeurs de leurs panonceaux trop nombreux.

On trouve enfin dans les plus bas échelons de cette classe moyenne, la majorité des 80 " fonctionnaires " qu'on appelle alors " employés aux Droits Réunis, contrôleurs des Tabacs, du Sel, de l'octroi, secrétaires de mairie, de préfecture, des administrations de la guerre et des Finances ", des 30 militaires et gendarmes de la garnison du capitaine TUGNOT, des 10 architectes, voyers, géomètres, des 49 instituteurs, professeurs, maîtres d'armes et de plume, écrivains publics, acteurs et compositeurs épars à travers la ville. Un ensemble de près de 200 familles dont le chef est frotté de savoir ou d'autorité, qui s'installent aux meilleures places du parterre au théâtre municipal, et semblent vouloir se distinguer avec vigueur de " la classe la plus besogneuse " de la Société (1).

L'éventail de cette nombreuse " classe moyenne " s'ouvre donc largement. Un travail plus précis montrerait comment les deux lisières se fondent avec les classes encadrantes. Mais si l'ambition d'entrer dans la classe "éclairée", riche et puissante est admise et parfois proclamée, bien peu de ces besogneux, consent encore à regarder la classe pauvre d'où ils sont pourtant issus pour la plupart.

ROLE MODESTE.

Cette classe moyenne, dominant par le nombre, pourrait aussi dominer par les capacités. On y est travailleur et acharné au gain (2). On y conduit parfois de véritables petites entreprises, avec 4,6 ou même 7 employés, surtout chez les cafetiers-épiciers-merciars-marchands de vins. On y a la pratique des clients, des lois parfois, des problèmes concrets toujours. Toutes qualités morales et humaines non négligeables. Mais on demeure trop mesquin, trop peu ouvert, accablé de petits soucis, attentif aux petits gains, aux querelles de quartier.

-
- (1) A.M.M. H₂ - Garnisons-Cantonnements - Gîtes d'étapes -1791-1861. Protestation de plusieurs employés, écrivains ou instituteurs, qui veulent loger des " bas-officiers du 16^e léger, au moins, et non des soldats, comme la classe la plus besogneuse de la Société ". 1811.
- (2) Voir les procès entre commerçants, devant le juge de paix, les démêlés avec les contrôleurs des Droits Réunis.

Au total égoïstes et sans envergure. Les plus aisés, qui accèdent au droit de vote n'ont pourtant aucune influence politique. Ils semblent faire confiance aux têtes de corporations, à un BONNE pour les marchands de vin, un JARRE pour les grainetiers, un CHAUMET pour les légistes, un TESTENOIRE ou un ROCH pour les petits bourgeois et les professions libérales. Mais ils ne s'aperçoivent guère qu'à partir d'un certain niveau de vie, l'union se fait horizontalement, en fonction des chiffres de revenus, et non plus verticalement, dans le cadre de la profession.

En 1814, sans chefs avoués, cette masse où les hommes capables et volontaires ne manquent certes pas, n'a que peu d'action politique ou sociale.

CLASSES PAUVRES.

Il en va de même pour les classes pauvres, bien qu'on les redoute toujours un peu parmi les milieux aisés et les hommes politiques. On peut ranger ici un millier de familles représentant 3000 personnes. Les ouvriers, apprentis et compagnons y représentent la moitié de l'effectif total, les manoeuvres et les portefaix près de 300 familles, les "lavandières", veuves ou célibataires, souvent avec enfants comptant pour 155 et les "indigents" pour près d'une centaine (1). Les documents consultés ne permettent pas de tirer de l'oubli quelque figure marquante, comme durant les émeutes de la Révolution

Pauvreté générale, isolement dans son métier ou son quartier, désintéressement pour les affaires publiques auxquelles on ne participe pas, tels paraissent devoir être les traits de cette classe sociale peu nombreux en regard de la classe moyenne.

LES SALAIRES.

Moins de 1500 francs de revenus annuels par famille, cela mesure la faiblesse économique des "parties les plus pauvres et les plus misérables de la population" (2). Tous les documents révèlent la modicité des salaires à la fin de l'Empire : maximum de 3 francs par journée de travail de 10 à 12 heures, chez les 2 ouvriers brasseurs du sieur TUFFEY, parce qu'il ne les emploie que 8 mois dans l'année (3). Les 6 tanneurs du sieur DEGUET, au pré Saint-Antoine pour "un travail très dur" mais assuré hiver comme été, ne reçoivent que 2frs.75. La moyenne des ouvriers carriers, des chauffeurs de fours à plâtre,

(1) A.D.SL. R₁ - Recensement de 1812 - cité.

(2) A.M.M. II₁²⁰ - Séance du Conseil Municipal - 7 février 1814 - allocution de Bonne, maire.

(3) A.M.M. F₂ - Salaires et statistiques - Statistique Industrielle et manufacturière - 10/10/1814.

des imprimeurs, des chamoiseurs gagne de 2 à 2 francs 50 par jour. Or ces ouvriers " sont les mieux payés et des plus dignes d'intérêt " (1). Ils l'ont toujours été. Avec eux les charpentiers, les maçons, les couvreurs et les tailleurs de pierre bénéficient aussi de ces hauts salaires, proches des 3 francs journaliers(2). Les serruriers et taillandiers gagnent aussi de 2 à 2frs.50 par jour de travail. Par contre les tonneliers, sans doute trop nombreux, par suite de la crise de mévente du vin, ne figurent que pour moitié de ce salaire, de même que les cloutiers, les cordonniers. Les portefaix du port, les manoeuvres pour les " durs travaux", de 5 heures du matin à 7 heures du soir, en été, arrivent à gagner autant que les meilleurs maçons, soit 2,75 à 3 francs, mais à quel prix ? Chez les femmes, les mieux payées sont les " lavandières " à 2 francs. Les ravaudeuses, les râpeuses de tabac, les " femmes de travaux " gagnent à peine 1 franc . Quant aux apprentis et aux enfants, aucun renseignement, ce qui ne permet pourtant pas de supposer l'absence de tout salaire.

Beaucoup d'ouvrier et de manoeuvres des deux sexes s'engagent à la campagne pour les gros travaux, surtout aux vendanges. On leur donne alors 12 sous par jour, le repas de midi et le vin à volonté (3). On peut aussi penser que les périodes de chômage partiel provoquent un afflux de citadins vers les campagnes où les salaires du journalier varient selon les lieux, les saisons, les années et les conditions d'emploi, de 35 centimes à 2francs 38 (4).

LES FAMILLES.

Avec ces salaires modiques il faut faire vivre une famille. Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, la classe pauvre nourrit peu d'enfants : 1194 seulement, pour 1034 familles groupant 2094 personnes (5), soit un effectif théorique de 1,15 enfant par famille, alors que la classe moyenne, la plus prolifique en compte 1,4 chez les artisans, 1,6 chez les commerçants (6). Pourtant les naissances sont nombreuses : 220 à 250 par an, dans les années 1794 à 1811, correspondant aux enfants de 1 à 18 ans recensés en 1812 (7). Mais les maladies

(1) A.M.M. G₃ - Impôts Directs - Taux des salaires maximum - le 11 Octobre 1793.

(2) CHABERT Thèse citée. Pages 264 et suivantes.

(3) A.A.T. 1933 pages 157-158- Article de Violet - Cité

(4) Chabert- Thèse citée - pages 238 et suivantes - Gros écarts si l'ouvrier est nourri par l'employeur, ou non.

(5) A.M.M. F. - Recensement de 1812 - cité.

(6) Artisans¹ : 1239 enfants pour 894 familles - Commerçants : 519 enfants pour 340 familles.

(7) A.D.SL. Registres de l'Etat Civil.

infantiles, le rachitisme et la mauvaise santé révélés par le nombre d'ajournés ou de réformés (1), le travail des enfants, l'abandon des nouveaux-nés peut-être le placement comme bergers à la campagne ou apprentis en ville, réduisent notablement le nombre des enfants à charge. Les familles les plus nombreuses ne dépassent pas 5 enfants, beaucoup n'en ont pas. Les "Grandes familles", 7 de 7 enfants et 2 de 9, sont dans la classe moyenne des marchands et artisans (2). La classe pauvre des manoeuvres, journaliers, lavandières et indigents paie dans la santé de ses enfants la dureté de sa condition. On pourrait chercher comment cette situation l'aide à vivre, mais limite ses forces vives contre une classe moyenne de boutiquiers et de commerçants plus saine.

CONDITIONS DE VIE.

Malgré tout, la vie est dure et les denrées chères. Le pain, bien que taxé, poursuit un cycle de hausse très marqué de 1810 à la récolte de 1813. "Le pain bis, un tiers de seigle ou de son pour 2/3 de froment, consommé par les ouvriers" passe de 10 centimes la livre en décembre 1810 à 23 centimes en mai 1812 pour ne revenir que quelques semaines à 10 centimes après la récolte de 1813. Le pain blanc, durant le même temps évolue de 18 à 35 centimes la livre. La viande vaut toujours, selon qualité, entre 60 et 80 centimes le kilog. Le temps est loin où la bouteille de 75 centilitres de vin de 1804 coûtait deux sous. Il faut compter, de 1810 à 1813, pour un vin courant, au cabaret, de 6 à 8 sous, et 10 à 12 sous pour un bon vin rouge (3). Une famille de 3 personnes, chez un manoeuvre qui peine de 5 heures du matin à 7 heures du soir en été, mange trois kilogs de pain, une bonne livre de viande, un bon plat d'une livre de légumes, secs ou verts, et boit deux litres de vin par jour. Au total, dans les plus mauvais moments de 1812 : près de 2 francs 50; dans les meilleures conditions 1 franc 50. Si les ouvriers vivent assez bien - la consommation de viande totale de la ville le prouve - les manoeuvres, journaliers, lavandières, à plus forte raison les indigents, gagnent juste assez pour survivre. Mais il faut se loger, avec des locations voisines ^{de} 150 francs par an, pour les mauvaises mesures (4).

-
- (1) A.D.SL. R. 24-27-30 - Conscrits des classes 1812 à Mâcon : 66 soumis au contrôle du Conseil de révision le 27 janvier : 16 réformés-6 ajournés; 1813 le 12 Octobre 1812 : Sur 71 conscrits 33 réformés, 5 ajournés -; 1814 le 22 février 1813 : 74 conscrits 26 réformés, 7 ajournés - Tenir compte aussi des ajournements et réformes "de complaisance".
- (2) 9 enfants : NUGUET, charcutier rue de la Barre et REVILLON, convoyeur, faubourg St-Antoine. 7 enfants : 1 avoué, 4 commerçants, 1 employé d'octroi, 1 journalier
- (3) A.D.SL. M. Mercuriales.
Voir graphique Annexe V
- (4) A.M.M. G₂ Contribution Foncière - Evaluation des valeurs locatives. 1811.

Il faut se vêtir quand un " chapeau commun " vaut 6 à 8 francs, un habit de drap ordinaire de 40 à 60 francs, une paire de souliers 6 francs, de sabots 3 francs (1). Il est même difficile de fumer, puisque le paquet de cigares vaut 3,75 et la livre de tabac 4 francs.

Ce n'est donc pas une clause de style, une formule commode, quand BONNE parle de la " classe la plus pauvre et la plus misérable". Surtout que la crise dans les vins réduit au chômage total ou partiel plus de 300 familles depuis la fin de 1812. Le bureau de bienfaisance, alimenté par les dons bénévoles, les " soupes économiques " au seigle et aux pommes de terre, ont jusqu'ici " contenu cette partie redoutable de la population qui pourrait troubler la tranquillité publique (2). Ne doit-on pourtant pas tout craindre d'une aggravation brusque de la situation à la suite d'une invasion militaire par exemple ?

ROLE MODESTE.

Dans la mesure où tous les documents demeurent muets à ce sujet, on peut affirmer que la classe manouvrière est "dépourvue de toute ambition politique ou sociale, qu'elle songe surtout à assurer son gagne-pain"(3), venus de la terre, y retournant chaque année aux travaux, cultivant presque tous un jardin, éparpillés dans de multiples échoppes, ateliers ou petites manufactures, les ouvriers et les journaliers mâconnais n'ont aucunement conscience de classe. Chacun demeure isolé dans son métier et dans son quartier. Jamais les rapports de police, pourtant minutieux ne signalent de réunions ou d'associations séditionnelles. Les ouvriers avaient embrassé avec élan les idées révolutionnaires, avaient reçu froidement Napoléon en 1806. Depuis, faute de chefs ou de mots d'ordres, ou étroitement surveillés, ils n'ont plus manifesté de curiosité politique.

On ne doit attendre des classes pauvres, en minorité, dispersées dans toute la ville, sans meneurs et sans mots d'ordre, soucieuses surtout d'assurer une subsistance difficile que des réactions isolées et spasmodiques.

o
o o

-
- (1) A.D.SL. R.³⁵ - Etats de liquidation des réquisitions 1814.
 (2) A.D.SL. M. Police Générale an VIII 1814. Rapport Bonne au Préfet - Juillet 1813.
 (3) Chabert - Thèse citée.

E - L'OPINION PUBLIQUE FIN 1813.

Il serait vain de prétendre connaître dans sa complexité l'opinion publique d'une cité de 10.000 habitants, à la veille de l'invasion de 1814. Les documents, presque tous officiels, n'en reflètent qu'un aspect, et le moins intéressant. L'ouverture d'archives familiales (1) sera le complément nécessaire de ce travail sommaire.

Mais il est fort possible d'en marquer le trait essentiel, en cette fiévreuse année 1813 où les frontières craquent. C'est l'indifférence qui prépare le défaitisme de 1814. Rien d'original. " Las et découragés, les Français se mirent à opposer la résistance passive, seul droit qu'on leur eût laissé". Partout dans l'Empire on constate cette " ruine de l'esprit public " (2), qui hâte la décomposition du Régime. Pourtant l'opinion mâconnaise se signale par deux traits particuliers : petite minorité politique en face d'une énorme majorité apathique et sans opinion arrêtée; importance d'un courant défaitiste qui grandit depuis 1812.

Bien peu de citoyens manifestent des idées politiques pour ou contre le Régime.

LES SOUTIENS DU REGIME.

Les bonapartistes d'abord. Dans une ville aussi avare de toute manifestation politique depuis quelques années, il est excessif d'attendre qu'ils se révèlent influents et entreprenants. Ils sont rares, même aux temps de la splendeur impériale. " Je sais que l'on ne m'aime guère ici" pouvait dire l'Empereur au Préfet de Saône-et-Loire, à son passage à Mâcon le 8 avril 1805 (3). Seuls les hauts fonctionnaires départementaux, et avec bien des réserves, semblent attachés au régime qui les a créés.

LE PREFET de ROUJOUX.

Au premier rang le Préfet de ROUJOUX, représentant officiel du pouvoir central en Saône-et-Loire, résidant à Mâcon

-
- (1) En particulier celles de Roujoux, Siraudin, Pasquier, Desvignes, pour ne citer que les plus connues.
- (2) G. Lefebvre- Napoléon (coll. Peuples et Civilisations) Tome XIV) P.U.F. 1936 - p. 545
- (3) L. LEX. Le passage de Napoléon 1er en Saône-et-Loire -in 8° 44 pages - Perroux - Mâcon 1901. B.M. 131.057

Il prétend " administrer depuis douze ans le département avec une douceur qui (lui) a concilié l'estime et la confiance générale " (1). Pourtant ses débuts furent difficiles. Louis Guillaume de BUXEUIL, baron de ROUJOUX, breton de Landerneau, procureur du Roi en 1789, député du Finistère à la Législative, non-acceptant à la Convention, député aux Cinq Cents puis aux Anciens, s'était rallié au Consulat. Récompensé par un poste au Tribunat, Napoléon le nomme encore Préfet de Saône-et-Loire le 21 Floréal an IX (2). En 1813, à 60 ans, il porte beau, figure sévère, bien pris dans un habit à la française, culottes et bas de soie. Il affecte une grande admiration pour l'Empereur et se dépense en fêtes, réceptions, bals, tournées et présidences de manifestations diverses jusqu'en 1808-1810 (3). Il ne manque jamais de célébrer, avec la phraséologie du temps " la main qui sépare la lumière des ténèbres, le génie.... au nom duquel les passions se taisent, les plaies se cicatrisent, les factions se dissipent, et les ennemis même se réunissent dans un concert d'amour et d'admiration " (4). A partir de 1810 toutefois, les rhumatismes, le manque de ressources financières suffisantes, peut-être la certitude d'avoir assez fait, le conduisent à se réserver pour les obligations délicates des réquisitions de chevaux, de fourrages et les séances du Conseil de Révision.

Malgré cette activité, il ne semble pas avoir réussi à s'imposer à Mâcon, encore bien moins à y faire accepter largement l'Empire. Il est impopulaire dans le peuple : distant avec les ouvriers, les paysans (5), malheureux avec " les chevaux de relais qu'il a mis en réquisition pour le service de S.M. à son passage dans le département et pour le Saint-Père ", en 1805, et qu'on mit quatre ans à payer, honni pour les réquisitions de chevaux, d'avoine, de foin en 1812 et 1813, pour les gendarmes qu'il envoie doubler les percepteurs et les contrôleurs des droits réunis. Il est exploité, sans profit pour lui ni le régime, par la bourgeoisie commerçante de Mâcon, pour l'exemption du service de la Garde Nationale, pour " sauver les fils de la conscription et les neveux de la Garde d'Honneur ", pour les remises, de droits réunis et d'impôts

-
- (1) A.D.SL. Fonds Thiard - F. 639 . Lettre à Thyard. 22-4-1814.
 (2) Lex et Siraud. Les Administrateurs et les Préfets de S-et-L 1789-1886 - Mâcon-Protat 1886.
 (3) A.D.SL. Fonds Thiard- F. 639 - De Roujoux à Thyard -6 pluviôse an XI. " J'ai donné la semaine dernière un grand bal à 270 personnes... J'ai beaucoup à me féliciter du succès de cette réunion. L'esprit public et le gouvernement y gagnent?
 (4) A.M.M. -B.M.110.422-Discours de Roujoux à la pose de la lère pierre de l'Eglise St-Napoléon -1808.
 (5) A.D.SL. Fonds Thiard- F638. " Il ne va que dans les Châteaux. et cela fait murmurer " 1808.

fonciers (1) . On lui reproche ses réceptions coûteuses, ses relations excessives avec l'ancienne noblesse ou les royalistes avoués, les Doria, les Bernard, les Desvignes. On le blâme de conserver le Secrétaire Général MONTEIL, célèbre pour son âpreté au gain, ses combinaisons illégales, ses faveurs et ses passe-droits. " Il est baron, signe de Roujoux, ne parle que de sa famille, dont il ne tient à rien qu'on ne la croie une des premières de Bretagne' (2).

Le préfet de Roujoux, même s'il est convaincu, n'a donc pu grouper derrière lui une équipe agissante et influente de bonapartistes.

Ailleurs, quelques déclarations bien tournées peuvent tromper comme celle de BONNE après sa nomination au poste de maire en 1811 " tout dévoué à la cause de Sa Majesté, et certain de la ville entière " (3). Mais toute l'attitude de Bonne en 1814 la dément. Peut-être parmi les hauts fonctionnaires, un P.M. FEBVRE, Receveur Général du Département " candidat d'une classe qui se compose des moins prononcés " pour la Restauration, en avril 1815 (4), un DUMALLE, Directeur des Droits Réunis, sont-ils attachés à un régime qui les fait vivre, les enrichit même. Mais un VITALLIS, Directeur des Contributions Directes, un TUGNOT, capitaine commandant la Gendarmerie de Saône-et-Loire sont classés publiquement comme ses adversaires.

Quant à la classe moyenne elle doit rassembler sans aucun doute un noyau de fervents bonapartistes, plus par sentiment que par conviction intime. Autour d'un BOITARD, avoué, d'un MOIROUX, imprimeur, autour des 28 anciens officiers et sergents des armées impériales, des 12 légionnaires, devaient se retrouver quelque dizaines d'admirateurs de l'épopée impériale, que la crise économique et les droits réunis ne retenaient pas sur le chemin de l'enthousiasme (5). La loge maçonnique, jusqu'en 1812 au moins, soutint l'Empire et rassemble plus de 80 membres de la moyenne et petite bourgeoisie (6).

Au total, peut-être deux ou trois cents bonapartistes, plus ou moins convaincus, sans chefs et sans organisation, qui exaltent vainement, avec de Roujoux, les " bienfaits dont

-
- (1) A.D.SL. N. Conseil Général. Séances de 1807 à 1813.
 (2) A.B.SL. Fonds Thiard - F. 638 - Lettre de Mielle, percepteur de Louhans à Thyard - 10 Frimaire an XIV.
 (3) A.M.M. K₁ - Elections Municipales - 1811.
 (4) A.D.SL. M. Listes électorales 1815-1820 - Mention marginale à "Febvre".
 (5) A.M.M. H₂ - Cours spéciaux - 1793-1857.
 (6) Il est regrettable que les destructions de 1940 aient dissipé les Archives de la Loge Mâconnaise. Nous n'avons pu que recueillir les "Souvenirs" du Vénérable, au sujet de ces listes aujourd'hui introuvables.

l'Empereur a comblé la ville " après son passage de 1805. Bienfaits tout relatifs, puisque Napoléon a donné à Mâcon les Biens Nationaux non encore vendus pour y établir une Eglise et les quais en bordure de la Saône. Plus apprécié peut-être, et plus chargé en conséquences, le maintien définitif de la Préfecture à Mâcon, contre Chalon qui la réclamait(1) Mais ces lointaines libéralités paraissent oubliées. Trop peu de citoyens les proclament encore, en regard de ceux qui multiplient les critiques du régime napoléonien, de ceux qui sont " contre " encore qu'avec discrétion.

L'OPPOSITION.

Politiquement, certains mâconnais n'ont rien oublié, les uns de l'Ancien Régime, les autres de la Révolution. Royalistes et Républicains convaincus, sans doute peu nombreux, mais inflexibles se rejoignent dans leur mépris ou leur haine de " l'usurpateur " et de ses fonctionnaires. 16 nobles ou grands bourgeois mâconnais ont véritablement émigré en 92 ou 93, abandonnant des biens dont une grande partie fut vendue par la Nation. A Londres, comme Bernard de Sennecé (2) dans les prisons parisiennes comme DAUPHIN (3) en Suisse ou à Coblenz comme Abel J.B. Desvignes de Davayé, en Italie comme Montherot de Montferrand, ils ont pu mûrir une revanche. Elle revêt plusieurs formes : certains entreront avec intentions au service du " tyran " ou y feront entrer leurs frères et parents, dans des postes d'administrateurs. Ainsi des Bruys, frères d'Emilien, curé de Saint-Ythaire mort à 40 ans dans les prisons de Gênes pour refus de serment civique, et qui seront député comme Bruys de Charly, ou conseiller de préfecture comme Bruys-Vaudran. D'autres s'affilient aux réseaux du comte d'Artois et constitueront à Mâcon des relais pour les espions royalistes, pour le Service d'information entre les armées alliées, des centres d'accueil tout prêts pour les " libérateurs autrichiens ". Il est des gens qui instruisent les troupes de tout ce qui s'était passé et se passait à Mâcon(4) dès l'entrée des ennemis, et sans doute avant. DAUPHIN fut anobli dès le 26 juin 1814 et " cette faveur donne tout lieu de croire qu'il avait bien servi la cause royale sous la Révo-

(1) A.M.M. O₂ - Mâcon-Chef-Lieu.

(2) Claude Philibert Marie Bernard de Sennecé - né le 15 février 1742 - Capitaine de Dragons - demeurera 12 ans à Londres comme horloger - percevra une rente de 4089 francs en 1826 pour un capital de 136.305 francs.

(3) J.B. Dauphin - né le 20 mars 1767 à Mâcon - Vieille famille de légistes - enfermé à la prison du Plessis, à Paris-1792-94 - Annobli le 26 Juin 1814.

(4) A.D.SL. Série R₁ - Fusils de guerre - Lettre de Bonne à de Roujoux - 7 Juillet 1814

lution et l'Empire " (1). Desvignes de Davayé fut créé Chevalier de Saint-Louis en 1815 pour la même raison. On peut donc penser qu'une minorité assez active de royalistes, tout en feignant le ralliement ou la neutralité, ne cessait de travailler en vue d'une Restauration prochaine (2).

Ils rejoignaient dans leurs critiques une autre minorité plus timide et moins assurée peut-être, en proportion des excès passés de certains de ses membres : les républicains, confondus sous le terme général de " Jacobins " ou de " révolutionnaires ". " Les opinions révolutionnaires ont été embrassées dans ce département avec ardeur et elles ont laissé un funeste esprit d'insoumission " (3). Le 4 messidor an VII (22 Juin 1799) quelques mois avant le 18 Brumaire, le Conseil Municipal, suivi d'une longue liste de citoyens, même de " notables ", n'adressait-il pas au Conseil des Anciens une lettre " patriote " fortement frappée : " Nous détestons tous les tyrans sous quelques noms qu'ils existent. Nous ne voulons ni triumvirat, ni oligarchie, nous voulons la démocratie représentative " (4) ? On avait " souillé les églises " acclamé Robespierre et cru à la démocratie des petits propriétaires fonciers. Depuis, en dix ans, les esprits s'étaient calmés. Les plus " enragés sectaires de 1793 " ne se signalent plus à notre attention : ROBERT, REVEL, BOURDON sont devenus honnêtes et tranquilles " négociants en vins ", PUTHOD, publiciste, CORTAMBERT, médecin à la mode, DUTRONCY, négociant, CHANDON exploite ses vignes, BARJAUD ex-maire, responsable de " saturnales impies est devenu Impérial sous Napoléon " (5), TREMBLY, autrefois " chaud partisan ", taquine les Muses, VITALLIS s'enrichit à la Direction des Contributions Directes, LARNAUD tient table ouverte aux royalistes. Sans doute dans la classe moyenne, dans la classe pauvre, parmi les anciens volontaires, rescapés de Mayence, de Vendée et de l'an II, parmi certains juges, légistes ou artisans comme l'avoué BOITARD ou l'imprimeur MOIROUX, les idées jacobines survivent. Mais elles n'ont plus de chefs pour les cristalliser. BIGONNET, qui fut maire révolutionnaire et député aux Cinq Cents, qui frappe Bonaparte au 18 Brumaire (6), vit très retiré au Bourgneuf, modestement et sans ambitions d'aucune sorte.

-
- (1) Montarlot " Les Emigrés de Saône-et-Loire " - Autun - Article Dauphin.
- (2) Les manifestations du travail de cette véritable " 5^e colonne " sont nombreuses : propagande défaitiste, camouflage d'officiers autrichiens le 23 janvier, refus de constituer la garde nationale.
- (3) A.D.SL. Série M. Police Générale 1814. Rapport du Comte Germain sur l'esprit public en S-et-L. - 27 juillet 1814
- (4) A.M.M. - B.M. 133.606.
- (5) A.D.SL. Fonds Thyard F. 641/9 - Petite Biographie Mâconnaise. citée.
- (6) Martin - Bigonnet, Maire de Mâcon - Etude biographique - Mâcon X. Perroux - 1890 - 1 opusculé 23 pages - B.M. n° 130.810.

On peut bien dire que l'opposition " de gauche " ne gênait guère le Préfet impérial. L'idée républicaine, si elle n'est pas tout à fait morte, a bien peu de vigueur, comparée aux survivances royalistes pourtant fort prudentes.

L'APATHIE GENERALE.

Mais ces oppositions demeurent circonspectes et fort incapables de balancer l'autorité en place. D'ailleurs l'essentiel n'est pas dans la minorité des citoyens aux opinions bien arrêtés, qu'ils soient pour ou contre l'Empire. L'élément déterminant pour la crise qui va s'ouvrir c'est l'énorme majorité des indécis, indifférents, neutres " apathiques " en un mot. Seuls compteront les intérêts matériels, économiques ou le prestige personnel à sauvegarder. Egoïsme et courte vue, opinion sévère sur ces Mâconnais de 1814 qu'on doit pourtant chercher à expliquer.

SES CAUSES.

Les causes de cette apathie politique sont nombreuses et viennent de quatre horizons distincts : le caractère et les préoccupations locales, le souvenir fâcheux de la Révolution, les procédés gouvernementaux à l'égard de la ville, enfin l'actif courant défaitiste né et grandi depuis quelques années.

CARACTERE LOCAL.

Les affaires politiques n'ont jamais passionné le Mâconnais. Un atavisme terrien, doublé, dans les classes dirigeantes d'esprit procédurier voire mesquin, l'ont presque toujours éloigné des " intrigues et des grandes idées politiques " (1). Les observateurs étrangers à la ville le dépeignent " secret, fermé et hostile, volontiers égoïste et indifférent aux affaires publiques qui sont le fait de quelques-uns " (2). Une vie plus facile que dans bien d'autres régions, le bon vin, la médiocrité numérique des classes pauvres, une sorte d'insouciance et de goût pour le brocart et la plaisanterie tout cela contribue à réduire les préoccupations politiques. On s'inquiète beaucoup plus de ses affaires, de ses biens, de son sort personnel que de celui du Régime ou du pays. L'agiotage et les scandales financiers de la fin du siècle n'y sont pas étrangers. Gouvernés depuis des siècles par l'élite locale de la propriété foncière et de la notoriété judiciaire, par des " bourgeois légistes " les nouveaux " citoyens " restent encore peu ouverts aux discussions politiques. Il est même remarquable

-(1) A.D.SL. Fonds Thyard - Statistique de Roujoux 1806

(2) A.M.M. Fonds Puthod. Lettre datée de Dijon, le 20 avril 1810 et adressée sans doute à Puthod, par un inconnu qui signe Merle, ou Maire, ou Merly ? L'auteur se plaint du mauvais climat politique rencontré au cours d'un séjour à Mâcon. A quelle date ?

que 12 des 24 conseillers municipaux en exercice en 1814 ne sont pas nés à Mâcon. Sans doute, le choix du Préfet intervient, mais on peut trouver dans cette constatation une preuve supplémentaire du détachement des Mâconnais pour les affaires publiques

SOUVENIR DE LA REVOLUTION.

D'ailleurs le souvenir des années troublées de la Révolution a laissé à réfléchir. L'instabilité municipale fut de règle durant dix ans. De 1792 à 1800 on compte 14 maires dont 3 en 1795 et 4 en 1799 (1). Les caisses de la ville se vidèrent plusieurs fois et la police même fut mal assurée(2). En l'an II, tant volontaires que requis, 450 soldats quittèrent la ville et 101 trouvèrent la mort en moins de 18 mois(3). Avec l'application du maximum, les marchands de vin durent parfois vendre à perte des stocks achetés cher à la propriété, les ouvriers durent manifester souvent contre la rareté des denrées sur les marchés et le retard des salaires sur les prix, même taxés (4). Les épisodes de la Grande Peur en 1789, de la Révolte de Lyon en 1793, de l'assassinat de Roberjot, député de Mâcon en 1799, demeuraient vivaces et semblaient le symbole d'un temps d'agitation et de troubles incompatibles avec la " tranquillité, premier bien des familles " et la bonne marche du commerce des vins. De là on pensait aisément que tout changement de régime, toute manifestation politique active devait s'accompagner du retour de semblables complications. Après avoir tenu la première place durant 10 ans, les " affaires publiques " n'intéressent plus qu'une minorité. Réaction visible dans tout le pays, mais particulièrement nette à Mâcon, où les dispositions naturelles des habitants les poussent déjà vers une apathie politique ennemie de toute prise de position " militante ".

BILAN DU REGIME.

De plus, avait-on tellement à se plaindre du Régime. Délaissant toutes considérations idéologiques ou générales, puisqu'elles animent peu de monde à Mâcon, on doit constater que les avantages et les inconvénients apportés par l'Empire s'équilibrent.

-
- (1) Lex et Siraud - ouvrage cité.
 (2) A.M.M. II, 15 - Séances du Conseil Municipal 1793-1800
 (3) A.D.SL. R¹⁵ - Recrutement - Statistique de Roujoux
 A.D.SL. R¹³ - 28 liasses alphabétiques " Décès de militaires aux armées 1792 à 1815 - S-et-L.
 (4) A.M.M. G₃ - Impôts Directs - Taux de salaires et des prix. 1793-1796.

D'une part, on ne se sentait pas trop maltraité par cet "impôt du sang", que les royalistes soulignaient avec le plus d'âpreté. La conscription fut un progrès sur les hémorragies d'hommes jeunes qu'avait été le temps de la Convention ou du Consulat. Mieux, l'action évidente du Préfet de Roujoux protège Mâcon des départs massifs. L'étude de près de 15.000 "actes décès de militaires aux armées, dans les hôpitaux, dans les prisons ou à l'intérieur", de l'an I à 1815 (1), de 24 registres de recrutement ordinaire et de levées extraordinaires de 1792 à 1814 (2), permet d'affirmer que les fils des bourgeois et même des artisans et des ouvriers mâconnais ont traversé les guerres de l'Empire sans trop de dommages, jusqu'aux dernières levées de 1813. La population mâconnaise représentait alors à peu près 2,25 % de la population totale du département (3). Or, les pertes relatives de l'an I à 1802, durant les 10 premières années de guerre, jusqu'à la paix d'Amiens, dépassent 3 % du chiffre total du département 184 morts sur 6201, avec des saignées en l'an II (57 morts mâconnais) et en l'an III (50). De 1804 à 1813 par contre malgré les expéditions meurtrières d'Espagne et de Russie, alors que le total départemental monte à 7.246, les pertes mâconnaises n'atteignent que le chiffre modeste de 110, soit 1,5 %, deux fois moins que pendant la décade précédente. En vérité ce pourcentage tombe à 1,2 % si on exclut l'année 1813 dont les 40 décès, survenus surtout en Pologne et en Allemagne, au retour de la campagne de Russie, ne furent guère connus avant la fin de 1814 (4). Incontestablement, les pertes mâconnaises sous l'Empire furent des plus modérées.

Pourtant les Régiments où servaient les recrues locales furent souvent engagés dans les plus durs combats (5) : 23°, 24°, 28°, 34°, 46°, 73° de ligne, 16° léger, 18° dragons, 10° cuirassiers, garde impériale. Il faut donc en conclure que les conseils de révision, présidés à Mâcon par le Maire, se montraient plus que conciliants, en réformant, ajournant ou

-
- (1) A.D.SL. Série R. "Décès des militaires aux armées dans les prisons, aux hôpitaux ou à l'intérieur, pour le département de S-et-L - de 1792 à 1815. 27 liasses classées par ordre alphabétique des noms des morts, et chronologique dans chaque lettre - 14.683 actes dépouillés - Avec les pertes des documents, on peut majorer de 15 %.-
- (2) A.D.SL. Série R. Registres des cotes R₁₀ à R₂₇ - Voir graphique Annexe III.
- (3) A.D.SL. F.642 - Statistique de Roujoux - A.D.SL. Annuaire de 1813 - Mâcon 10.282 habitants. S-et-L- 450 à 460.000.
- (4) Sur 40 décès : 8 en Espagne - 10 en Allemagne - 10 en Pologne - 8 en France - 8 en Russie.
- (5) C. VAILLAUX - Les campagnes des armées Françaises 1792-1815
GAFFAREL - Les campagnes du Consulat et de l'Empire.
THIERS - Histoire du Consulat et de l'Empire.

affectant au dépôt local du 16° léger ou de la compagnie de réserve du département, des garçons que rien, sinon la faveur officielle n'empêchait de servir dans les unités combattantes. Protection qui s'étendait d'ailleurs en partie à tout le canton, sous peine de protestations et de murmure. Mais, Bonne président la ville avec l'assentiment tacite de la Préfecture ne participait que fort peu à la conscription, les remplacements étaient nombreux, les volontaires aussi. Même dans les dernières années où le besoin d'hommes se fit pressant, rien ne changera au contraire : 18 soldats partis en 1811, 21 en 1812, 8 au Conseil de Révision du 20 Octobre 1812 pour la classe 13, 10 le 20 janvier 1813 pour la classe 14. Tout cela sur des classes de 70 à 80 jeunes gens dont les 2/3 étaient déclarés inaptes (1). A quoi bon devenir "réfractaire"?

On comprend mieux après ces chiffres que la conscription était légère et que les attaques des ennemis du régime sur "l'impôt du sang" trouvaient peu d'échos parmi une population qu'il touchait superficiellement, et beaucoup moins que sous la Révolution (2).

Par contre les taxes sur le vin les plus pénibles des "droits réunis" détruisaient cet avantage. Ici la propagande royaliste porte à fond, dans un pays où l'on produit et où l'on commerce essentiellement du vin. Car l'Empereur est bien le responsable du rétablissement de ces "aides" abolies par la Révolution.

La réaction fut violente à Mâcon, à la nouvelle de la loi du 5 ventôse an XII qui imposait l'inventaire de la récolte chez le producteur, et surtout un droit de vente de 8 sous par hecto (3) ne laissant au vigneron et au propriétaire que 9 hectos, francs de droits, pour la consommation familiale. Augmentés et modifiés le 24 avril 1806, puis le 25 Novembre 1808, ces "droits réunis" devinrent tracassiers et très impopulaires surtout par les taxes d'entrée dans les villes, 1 franc par hecto à Mâcon et de vente au détail, 15 % (4). Des incidents très violents opposèrent vite les "rats de cave", employés chargés des vérifications, aux débitants mécontents de cette inquisition souvent brutale. En janvier 1809, à Lugny-en-Mâconnais, le cafetier JOUSSAUME abat d'un coup de fusil l'employé

-
- (1) A.D.SL. R₂₄ - R₂₇ - R₃₀ - Recrutements - Le 20 Octobre 1812 la faveur fut flagrante : 8 Mâconnais retenus seulement pour 10.000 habitants contre 51 pour les 26.000 des 2 cantons et 2.200 pour les 460.000 habitants du département.
- (2) Ce sera encore plus net pour les levées des 120 et des 300.000 hommes fin 1813 - A.D.SL - R₁₀ - 4297 hommes partis de Mâcon dont 112 des 2 cantons, 2 de la ville.
- (3) A.M.M. G₃ - Contributions Indirectes - Protestation du Conseil Municipal au Préfet.
- (4) M. MARION - Histoire financière de la France - Tome IV - p. 263 - 301.

GAGNEUX, après une inspection. Poussé par l'opinion publique, le Jury de Chalon l'acquitte. Mais le Ministre de la Police Générale lui inflige, pour le prestige du corps des contrôleurs... deux mois de prison " les esprits étant trop montés en Mâconnais contre les droits réunis pour qu'il soit possible de demander une peine plus forte " (1). De nouveau, le 5 janvier 1813, on proteste contre la fixation des droits de vente au détail à 16 2/3 %, et surtout contre l'intransigeance de la Direction Départementale sur les droits de mouvement appliqués aux " vins forains " stockés à Mâcon pour expédition.

Pourtant l'opinion semble avoir accepté à cette époque le principe de l'impôt et demande seulement une vérification plus douce et plus "honnête", plus d'urbanité et moins de suspicion chez les agents du contrôle. On le verra bien quand 57 débitants sur 201, acceptèrent spontanément, au nom de leurs collègues, en juillet 1814, le paiement mensuel d'un "abonnement" forfaitaire qui ménage susceptibilités et intérêts. D'ailleurs, on ne se prive guère de frauder, sinon pour les transports, très surveillés, du moins pour les ventes au détail et la mise en bouteille en cave, malgré les ordres prescrivant aux employés " d'assister à l'opération et de ne prendre rigoureusement en charge que le nombre de celles provenant de la transvasion qui aura lieu sous leurs yeux " (2). Car le chiffre total des taxes perçues en une année normale 145.000 francs ne représente pas la totalité des charges légalement supportées par les quelque 60 à 80.000 hectos véhiculés ou vendus au détail (3).

On peut donc penser, avec bien des raisons, que les droits réunis, ouvertement et largement critiqués n'ont pas tenu la vedette parmi les motifs d'opposition, à Mâcon tout au moins, comme le clamaient les royalistes. Impopulaires et mal supportés sans doute, mais au même titre que les droits sur le sel ou le tabac, ils pesaient encore modérément sur les Mâconnais qui les tournaient allégrement. On se plaignait surtout des procédés de contrôle et du rétablissement d'un impôt qui avait lourdement grevé le commerce des vins autrefois.

(1) A.D.SL. Série M. 1800-1814 - Lettres du Ministre de la Police Générale - Avril et Mai 1809.

(2) A.M.M.G₃ - Cont. Ind. Lettre du Directeur des Droits Réunis à Bonne³ - 17 Juin 1812.

(3) A.M.M. G₃ - En supposant le commerce à 60.000 hectos pour le gros et 10.000 pour le détail, chiffres faibles (voir plus haut page) on aboutit aux totaux suivants :

Gros : droit de mouvement : 60.000 hectos x 0,60 en moy. = 36.000
droit d'entrée à

Mâcon : 60.000 d° x 1 = 60.000

Détail: Droit vente 15 % : 500.000 f. d° x 0,15 = 75.000

(10.000 hectos à 50 francs = 500.000).

171.000

A part l'alerte de 1812, on ne voit pas qu'il ait gêné tellement les négociants et les débitants.

Les deux grands sujets de la critique du régime ne tenaient donc pas une place excessive dans les préoccupations locales. " L'impôt du sang " qu'on payait fort peu ne rachetait-il pas, par sa discrétion, cet " impôt du vin " qu'on tournait en réalité, assez aisément ?

Enfin l'Empire, a sans doute imposé un Préfet, et une autorité de tutelle, que les grands bourgeois locaux acceptent parfois avec peine, habitués qu'ils étaient à se gouverner seuls, loin du gouverneur ou de l'intendant dijonnais. Les tiraillements entre de Roujoux et les maires successifs furent parfois vifs. Mais en échange, que d'avantages qu'on apprécie : La Préfecture fermement établie à Mâcon " et y maintenant plus de 40 familles honorables ainsi qu'une activité et une renommée considérables " (1), les interventions du Préfet à Paris en faveur de tel notable, les modérations de cote, les dégrèvements de foncier, la présence de la compagnie de réserve départementale, du dépôt du 16° léger et de l'Etat-Major de la Gendarmerie de Saône-et-Loire, troupes évaluées à 4 ou 500 hommes, qui animent notablement le commerce local.

Il n'est pas jusqu'à la guerre maritime qui rejette une partie du trafic européen dans la vallée de la Saône et ne fasse la fortune des cabaretiers des quais, des hôteliers et ne " procure du travail à plus de 500 familles laborieuses de la ville " (2).

Ainsi, avantages et inconvénients s'équilibrent. On supporte aisément un régime qui assure une vie sans éclat mais souvent meilleure que celle des contrées voisines. D'où une acceptation tacite qui renforce les aspirations naturelles à la tranquillité et le désir d'éviter tout bouleversement nouveau.

Une telle neutralité de la masse des citoyens ne saurait donc surprendre. Mais il y a des apathies qu'un danger transforme en décision, en actes. Rien de tel n'est probable ici, à cause de l'atmosphère de capitulation et de défaitisme qui achève de dissoudre toute vigueur civique.

(1) A. M. M. O₃ - Mâcon-Chef-lieu- Lettre Bonne à de Roujoux en 1809 à propos de la Cour d'assises à Chalon.

(2) A. M. M. II₁₈ - Séance du C. M. 12 Juin 1812.

Le DEFAITISME.

Les causes de cet état d'esprit fort courant tiennent évidemment à cette lassitude générale que tous les historiens marquent en France à partir de 1811-1812. Facteurs communs à tout le pays, venus de l'échec économique de 1810, de l'échec de toute tentative de paix véritable, de la retraite de Russie, de l'insidieuse propagande du clergé réfractaire et des grands bourgeois royalistes, voire des agents du comte d'Artois et des coalisés (1). Mais à Mâcon ces facteurs généraux se renforcent singulièrement de plusieurs circonstances fort déprimantes pour une opinion déjà tout inclinée vers le neutralisme politique et militaire.

D'abord l'influence des nombreux officiers espagnols prisonniers de guerre dans la ville. Le cas des Espagnols dans tout le département et à Mâcon en particulier, mériterait une longue étude. Le dépôt du chef-lieu fut institué par décret du ministre de la Guerre en date du 14 décembre 1809 et les 200 premiers officiers arrivèrent en février 1810. On les installa dans le camp spécial pour prisonniers de guerre établi le 10 messidor de l'an XI (2). Mais bientôt ils purent circuler librement en ville, en vertu du " Règlement pour la police et discipline des Prisonniers de Guerre ", de 1805 qui stipulait que " les prisonniers ayant rang d'officier auront droit à être détenus sur parole, et à avoir la ville dans laquelle ils doivent se rendre pour prison (3). On les logea donc dans une partie des casernes et chez des particuliers. En 1813, on en comptait près de 1000, surtout des sous-lieutenants (616) (4), très mal surveillés par le vieux Colonel en retraite DEFRANC. " Ils s'amusaient ferme. Ils avaient mis la tête à l'envers à tout le beau sexe... Ayant dès lors l'oreille des dames, et par contre-coup, quelque influence sur les maris, ces étrangers ont contribué à inculper(sic) aux Mâconnais l'idée d'une capitulation immédiate " (5). Ils se réunissent et complotent, " se permettent d'exciter par des déclamations la haine contre la France " (6). Certains fréquentent ouvertement chez les plus grandes familles, comme chez LARNAUD, qui fut par la suite " décoré de l'ordre de Charles III d'Espagne, en récompense

-
- (1) Lefebvre de Behaine - Le comte d'Artois sur la Route de Paris.
 (2) A.D.SL. R₂ - P.G. 1802-1815.
 (3) Règlement signé de Berthier, Ministre de la Guerre. Strasbourg le 6 Vendémiaire an XIV (28 sept. 1905) Titre I, article 1 §2.
 (4) A.D.SL. R₂ P.G. 1802-1815 - Effectifs au 1er janvier 1814 :
 Majors : 3 - Capitaines : 40 - Lieutenants : 216 - Sous-Lieutenants : 616 - Cadets : 59 - Domestiques soldats : 65 - femmes : 83 - Hôpital : 20 - Total : 1118.
 (5) Remond- Le Général Legrand de Mercey-Berger-Levrault 1903-1 vol. in 8° - 445 pages. - Mémoires du Lt. Legrand.
 (6) A.M.M. H₂ - P.G. 1792-1814 - Lettre du Préfet à Bonne le 2 décembre 1811.

du bon accueil que son épouse fait aux officiers espagnols... Et il y en avait tant d'autres ! ... " (1). Que ces Espagnols aient été en relations étroites avec les Anglais de Wellington, avec les royalistes aussi, qu'ils aient brossé un tableau terrifiant des malheurs de la guerre, de l'invasion, de Saragosse ville assiégée et résistante, qu'ils aient en revanche promis les conditions les plus douces après une rapide capitulation, c'est plus que probable, encore qu'il faudrait le prouver.

Mais il est au moins curieux de constater combien la police impériale tolère que certains de ces Espagnols se livrent à des petits commerces, surtout dans l'alimentation (2) que des émigrés français capturés avec eux sur le sol de la péninsule et " autrefois très prononcés contre la Révolution, à surveiller " (3) se retirent à Mâcon sans obstacle.

Avec les Espagnols et leurs amis, diverses figures douteuses auraient mérité une attention soutenue du Préfet de Roujoux.

L'affaire GUNTERT le prouve.

GUNTERT, ex-prisonnier autrichien s'est fixé à Mâcon, bottier rue municipale, en 1802. Il épouse une Française dont il a un enfant. Sa conduite ne donne jamais lieu aux moindres soupçons. Il reçoit seulement visite de plusieurs de ses anciens compatriotes. Une femme autrichienne s'installe même à la maison en 1812. Mais n'était-ce pas le temps du " Mariage Autrichien " ? Vient l'occupation. De nombreux officiers ennemis entrent et sortent de l'échoppe du bottier. Chose curieuse, il ne lui achèteront rien, ou s'ils l'ont fait ils lui paieront comptant, contrairement à leurs habitudes (4) et le 3 Juin 1814, avec l'Etat-Major autrichien, Henry Jean GUNTERT abandonne sa femme mais emmène marchandises, linge, argent, enfant, amie du ménage et quitte sa ville et sa patrie d'adoption pour retourner en Autriche vraisemblablement (5)

Fugue sentimentale, mal du pays, ou crainte d'un séjour impossible après la Libération de la ville ? Les trois mobiles ne s'excluent nullement et le troisième se fortifie des deux premiers.

-
- (1) A.D.SL. F 641/89- Petite biographie Mâconnaise-Citée - Article "Larnaud "
- (2) A.D.SL. Série R - Réquisitions - GAMBI, COLADOR (épiciers) VOLO, IAMA (cafetiers). OLLIVIER " marchand espagnol " accusé d'avoir favorisé l'évasion de prisonniers espagnols.
- (3) A.D.SL- Série M. Police Générale 1810-13 - Lettre du Conseiller d'Etat chargé de la Police 20 mars 1812.
- (4) cf. AD.SL.Série R₃₅-Fournitures aux troupes alliées par la ville de Mâcon. 1 Rég. voir Fos38-39-86-89 (cordonniers) 57 à 64 (Réquisitions générales). Les 25 autres cordonniers et bottiers de Mâcon présentent des notes de 15 à 923frs dès le mois d'avril.
- (5) A.D.SL. Série M. Police Général an VIII-1814. Lettre du Dr. Gén. de la Police du Royaume au Préfet de S-et-L -10 Juin Réponse du Maire Bonne au Préfet en date du 15 Juin.

Il est probable que des agents autrichiens actifs aient séjourné à Mâcon en même temps que le sieur GUNTERT, Nous ne pouvons le prouver.

Mais quatre personnages placés ici en résidence surveillée depuis le 11 septembre 1811 justifient tous les soupçons. Les sieurs BEKERS, PARKER, ROHAN et VDEMANS, habitants de Hessingue (Hollande) ont " servi les Anglais lors de leur séjour à Walcheren ". On les a donc déportés à Mâcon (1). On les retrouve encore fin 1812 (1) et il n'y a aucune raison de penser qu'ils aient alors quitté la ville où ils bénéficient d'une grande liberté et de toutes les facilités pour nouer relations avec l'opposition. Il suffit de voir la situation des " Prisonniers Espagnols " pour tout supposer (2).

Ainsi les propagateurs des idées de capitulation et de non résistance n'ont pas manqué depuis quelques années à Mâcon. Pour des bourgeois et des commerçants casaniers, ces étrangers venus de lointains pays, de tous les horizons européens doivent conserver tout le crédit de ceux qui savent les horreurs et les risques de la guerre. Leurs opinions paraissent facilement incontestables.

D'autant que la position de Mâcon sur la grand'route des armées et des marchandises aurait suffi à y répandre les bruits les plus divers, les plus contradictoires, à y affoler une opinion publique déjà flottante et incertaine. Tout vient de cette route impériale n° 7 qui joint deux Frances, de l'Est et du Midi, et trois fronts, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne. On y voit passer " tous les mois, du 27 au 3, les conscrits réfractaires des cinq départements méditerranéens dirigés en convois sur les dépôts généraux du nord, reçus comme troupe de passage à la caserne ... des Ursulines avec la Compagnie de Réserve " (3). On y compte les convois de blé, d'avoine, de fourrages réquisitionnés pour l'armée d'Espagne (4). On y colporte les alarmes les plus futiles, les plus vaines ou les plus fondées ; l'affolement après la taxation des blés en mai 1812 " qui inspire la terreur parce que les précautions prises par le Gouvernement ont annoncé un danger auquel on ne pensait

(1) A.D.SL. Série M. Police Générale 1812-1814 - Ils auraient été libérés en 1813, sur intervention de Bruys de Charly.
A.A.M. 1906 - Maritain - La famille Bruys.

(2) Voir plus haut Chapitre 1 - page.

(3) A.M.M. H₂ - P.G. Réfractaires 1792-1858.

(4) A.M.M. II₂₂ - Reg. 11. p. 36.

pas "(1), la peur de réquisition de chevaux après le recensement de Juillet 1812 " fait par les gendarmes qui parcourent la campagne avec une litanie de questions et y jettent l'alarme"(2). On y voit passer, la nuit, les déserteurs et les " espions". On y recueille tous les bruits, les murmures d'un vaste pays incertain de son lendemain. Surtout on s'étonne de ne voir "aucune force importante sur une aussi grande route " et on en conclue que " le Gouvernement en est démuné " (3)

Au total l'opinion publique mâconnaise, au seul de cette année 1814, si sombre d'aspect, s'enfonce dans une apathie à peu près totale aux événements militaires et politiques. Ni les partisans, ni les adversaires du régime ne sont assez nombreux ou assez actif pour orienter une importante majorité gagnée à la résignation, voire au défaitisme. On marchera dans le sens des événements extérieurs. Si les armées de l'empereur triomphent on s'en félicitera, surtout dans la mesure où l'occupation redoutable et tragique, aura été évitée. Si les habits blancs des Autrichiens se montrent aux portes, on est persuadé qu'il y a tout à gagner à traiter avec eux à l'amiable, plutôt que de " retarder tout au plus deux heures la marche de l'ennemi et de se livrer ainsi aux rigueurs de la répression ".(4).

..

Pour un observateur perspicace, le sort de l'Empire est réglé dès le milieu de 1813. Condamné dans les esprits, le régime ne trouvera à Mâcon aucun défenseur convaincu. Une position trop vulnérable malgré quelques avantages naturels à exploiter, trop peu d'hommes valides, une classe moyenne bourgeoise, commerçante et artisanale prédominante en nombre et en aspirations timorées, casanières, voire égoïstes, satisfaite de ses richesses foncières solides, une opinion sans ressorts, vouée aux minorités agissantes, sont les obstacles insurmontables que ne pourrait réduire le plus convaincu et le plus habile.

Le sort de Mâcon est livré aux événements extérieurs qui s'abattent sur une population indécise et craintive. La parole est aux militaires.

-
- (1) A.D.SL. F. 639- Lettre de Roujoux à Thyard. 31 Mai 1812
 (2) A.D.SL. F. 634 - Lettre du 1er Juillet 1812
 (3) A.D.SL. F. 712/34 - Lettre Piaget, régisseur à Thyard.
 27 décembre 1813
 (4) A.M.M. H₂ - Invasion 1814 - Lettre Lacroix - Maire de St-Laurent
 à Bonne - 10 janvier 1814.

- LES OPERATIONS MILITAIRES. -

L' ACCUSATION DE TRAHISON.

Les circonstances qui entourent les opérations militaires menées à Mâcon et dans la proche région durant les mois de janvier, février, mars 1814, sont très sévèrement critiquées par beaucoup de contemporains, et après eux, par tous les auteurs qui ont abordé l'étude de ce trimestre pénible.

" L'occupation de Mâcon, le 12 janvier est deshonorante pour une ville qui a montré tant de chaleur dans la Révolution" tonne le Ministre SAVARY, contre le Préfet de Roujoux (1).

" J'ai le regret de dire qu'au lieu de nous seconder, les Mâconnais firent tout leur possible pour entraver l'issue de nos entreprises, craignant bien plus pour la vie des ennemis que pour celle de leurs compatriotes" constate amèrement le Lieutenant Legrand, après la reprise de la ville par les Tournusiens, le 23 janvier (2).

Lefebvre de Béhaine condamne sans appel l'ensemble des " évènements dont le chef-lieu de Saône-et-Loire fut le théâtre (et qui) forment un des plus lamentables épisodes de cette époque, pourtant fertile en faiblesses et en trahisons(3)"

Les opérations militaires de 1814 semblent se dérouler sans participation effective des habitants de la ville. L'initiative, l'élan, le patriotisme pensent certains, viennent

-
- (1) A.D. SL. Série M. VIII-1814 - Lettre originale du 20/1/1814 - Lettre originale du 20/1/1814 - Cabinet du Ministre de la Police Générale.
- (2) Mémoires du Lt Legrand, fils du Général Legrand de Merceycité par Rougé dans A.A.M. Tome XIX -1914- p. 162 à 254 :
" Les combats de Mâcon en 1814 et 1815.
- (3) Cdt Lefebvre de Béhaine - La campagne de France IV - L'Invasion (déc. 1813- Janvier 1814) p. 144

de l'extérieur. La population subit, toujours avec des plaintes et parfois sans dignité (1).

Tout ce qu'on a vu sur les sentiments habituels des Mâconnais, sur leur mollesse politique et civique peut expliquer en partie une telle attitude. Pourtant les jugements flétrissent une conduite qui paraît dépasser le défaitisme pour atteindre la trahison devant l'ennemi. Tradition maintenant établie qui fait de Mâcon " une ville égarée et indigne de la "Nation"(2).

Il faut rouvrir ce dossier d'accusation, y compulser avec minutie toutes les pièces, replacer l'évènement dans son cadre militaire et humain, avant de retracer les évènements et de juger impartialement.

(1) Voir dans les A.M.M. les adresses aux successifs gouverneurs militaires de Mâcon pour réclamer des adoucissements aux réquisitions, aux mesures de police, mais aussi les proclamations de "reconnaissance" aux troupes alliées, les acclamations votées à " l'action bienfaisante " ! ...

A.M.M. II, 18-20-22- Registres Délib. du C.M. de Mâcon.

(2) Paroles de Napoléon Ier à Autun en 1815 lors de son retour de l'Île d'Elbe. Rapportées par le régisseur du baron de Thyard. A.D.S.L. F. 743 de Décembre 1815.

A - FORCES EN PRESENCE.

Situation militaire régionale.

Tous les historiens soulignent la situation difficile des forces françaises, en ce début de janvier 1814. Après les trahisons et le typhus de la campagne d'Allemagne, après l'abandon de toute ambition politique sur l'Espagne, après la tenaille italienne (1), la France, ramenée à ses frontières de 92, se prépare à recevoir le grand choc de l'Invasion alliée. Napoléon, à travers les Bavarois, a pu regagner le Rhin, Saint-Cloud le 9 Décembre, les Tuileries le 20. Il déploie une prodigieuse activité.

Mais une véritable marée d'hommes déferle sur l'Est du Pays.

L'effort principal des 250.000 soldats alliés concentrés depuis un mois derrière le Rhin, de Bâle à Coblenz vise Paris en 3 colonnes : Bernadotte au Nord, Blücher au N.Est, Schwarzenberg à l'Est. Seuls nous intéressent SCHWARZENBERG et ses 120.000 hommes de la " Grande Armée de Bohême " qui balaient les plateaux bourguignons et descendent la vallée de la Seine, en direction de Langres et de Troyes. Le Général autrichien pense que, tenant les plateaux bourguignons, d'où partent trois fleuves, il tient la France. Son flanc gauche, les 1er, 2° et 3° corps autrichiens et les réserves autrichiennes, soit 60.000 hommes, avance lentement à partir du 21 décembre, à travers le Jura enneigé pour se présenter devant la ligne de la Haute-Saône, Vesoul-Auxonne, les 8-9 janvier.

Couvert au Nord par Blücher, Schwarzenberg envoie au sud à l'extrême aile gauche de la Grande Armée, le II^e corps autrichien et la 1^{ère} Division légère, au total 15.600 fantassins 5.040 cavaliers et 88 canons(2). Cette force était destinée par Metternich, à jouer " un rôle politique et militaire, au profit exclusif de l'Autriche, du parti réactionnaire en Suisse

(1) Fugier - Napoléon et l'Italie - p. 318 à 322.
 (2) Lefebvre de Behaine - Campagne de France IV. p. 331

du parti royaliste en France (Franche-Comté-Lyonnais). Elle devait aussi couper les communications Nord-Sud par la vallée de la Saône et maîtriser les débouchés des routes alpestres venant d'Italie du Nord "(1). Tâche démesurée en regard du terrain à contrôler et des effectifs disponibles. D'autant que l'axe principal de l'avance alliée, par la vallée divergente de la Seine l'isolait chaque jour davantage. Sa fraction marchante fut confiée à la 1ère Division légère commandée par le comte Ferdinand de Bubnalittitz, 46 ans, grand, fort, infatigable, peu scrupuleux, un peu pillard, excellent officier de troupes légères. Cette division de 6300 hommes comprend les deux brigades Zeichmester (1800 fantassins - 2000 cavaliers - 8 canons) et Scheither (1200 fantassins - 1500 cavaliers - 4 canons). (2).

pris

Après avoir pris Genève le 30 décembre, BUBNA^V laisse ZECHMEISTER avec 4 bataillons et 1/2 escadron soit 2.500 hommes et marche avec le reste vers la Franche-Comté en deux colonnes, de part et d'autre du Jura. Le 5 janvier il arrive à Poligny. Commence alors pour lui, cette suite de marches et de contre-marches bien typique de la conduite des opérations par Schwarzenberg. Le 6 il doit descendre sur Lyon, en refoulant sur la rive ouest de la Saône tous les éléments troubles. Le 7, il établit donc son dispositif pour balayer toute la vallée bressanne, en direction de Bourg-en-Bresse.

A sa droite, le long de la Saône, le détachement du Colonel WIELAND est chargé de couvrir le flanc droit de la division en marche contre une attaque partie de Chalon-sur-Saône ou de Mâcon, et si possible de s'emparer d'un pont sur la Saône(3) Cet élément, renforcé en proportion de ses missions, comporte surtout de la cavalerie : 4 escadrons de hussards de BLANKENSTEIN, un bataillon de VOGELSANG et une batterie, soit à peu près 1200 hommes et 4 canons. Il "tâtera" les ponts entre Chalon et Mâcon.

Or, le 10, Bubna reçoit de Schwarzenberg l'ordre de remonter sur Dijon. Mais, allégant le très mauvais état des routes boueuses de la Bresse, il continue sur Bourg qu'il prend le 11 janvier à 10 heures du matin. Il y restera jusqu'au 16, avant de tenter un coup de main malheureux sur Lyon le 19.

(1) Lefebvre de Behaine ouv. cité p. 331. Campagne de France IV H. Houssaye - 1814 - p. 239 note 2.

(2) Lefebvre de Behaine-ouv. cité p. 333.

(3) Lefebvre de Behaine-ouv. cité p. 384 tome IV.

Durant ces 5 journées, ses troupes, évaluées à 4000 hommes(1), très fatiguées et dans un état sanitaire inquiétant se reposent. Quelques opérations de détail sont tentées et réussies. Le comte de Saint-Quentin, émigré au service de l'Autriche prend le pont de Mâcon le 12 avec 300 hommes dont 250 cavaliers.

Au milieu de janvier, à supposer que les Mâconnais aient repoussé les quelques centaines d'hommes du comte de Saint-Quentin, BUBNA n'aurait certes pu lancer contre le pont de Mâcon qu'une troupe fatiguée, surtout de la cavalerie peu propre aux franchissements d'obstacles, aux bacs ou aux combats de rue. Mais en dégarnissant en partie GENEVE, BOURG, et la Bresse, il aurait pu mettre en ligne, compte-tenu des malades et des blessés 1800 fantassins, 2500 cavaliers et 12 pièces de canon. L'opinion publique fortement émue de la prise de la ville de Bourg grossissait encore ces effectifs à près de 10.000 hommes(2).

Force disciplinée, expérimentée et combien redoutable en face des forces françaises.

Napoléon se rendait bien compte de l'importance militaire de la plaine de la Saône, à la fois pour les liaisons avec le sud de la France, comme coupure devant l'invasion venue de l'Est, et comme axe de contre-attaque dangereuse sur le flanc et les arrières d'un ennemi marchant sur Paris.

A coups de décrets, de courriers spéciaux, de commissaires extraordinaires et d'Etats-Majors ébauchés sur le papier, il essaie depuis la fin de 1813 de parer aux conséquences de la violation de la neutralité helvétique, assez inattendue pour lui (3).

Le 21 décembre, il ordonne la formation à Genève d'une division de réserve de 15 bataillons prélevés sur les dépôts de Bourgogne. Le 23, il demande au Ministre de la Guerre un rapport sur la situation d'Auxonne et sur les mesures à prendre pour assurer la garde de ce passage de la Saône. Le 24, apprenant le franchissement du Rhin, il envoie d'urgence trois aides de camp aux pouvoirs les plus étendus, à Genève, Auxonne

(1) Rapport de Bubna à Schwarzenberg daté de Pont-d'Ain le 21 janvier.

(2) A.M.M. H₂ - 1815 - Rapport sur la mise en défense de Mâcon.

(3) - W. MARTIN - La Suisse et l'Europe 1813-1814- Genève 1931
Alexandre d'oppose à l'invasion de la Suisse. Mais un soulèvement aristocratique convoqué à Berne par un agent autrichien en fournit le prétexte - Lyon semble à Schwarzenberg un appui royaliste solide.

et Belfort. Le 26, il nomme le comte de Ségur, commissaire extraordinaire dans la 18 Division Militaire de Dijon, à laquelle est rattaché le département de Saône-et-Loire et Chaptal à Lyon dont dépend le département de l'Ain tous deux avec mission de tout mettre en oeuvre pour assurer la défense(1). Le 29, l'Empereur décide d'organiser à Auxonne une petite brigade formée de bataillons du 144° de ligne (Chalon-sur-Saône), du 16° Léger (Mâcon), du 23° Léger (Auxonne) et placée sous le commandement du Général LIGER-BELER commandant la 18° Division Militaire. Le 2 janvier il ordonne la formation d'un corps d'armée en avant de Lyon, sur la route de Genève au moyen des bataillons de réserve de Genève et des conscrits destinés à l'Armée d'Italie. Corps devenu " armée de Lyon ", le 5 janvier sous Augereau, duc de Castiglione, en vue de la défense de la ligne de la Saône, sans doute, mais aussi d'un vaste mouvement possible sur les arrières de Schwarzenberg par le Jura et la vallée de la Saône (2). Cette armée qui comprendra jusqu'à 21.600 fantassins et 2.100 chevaux au milieu de Février(3) rassemblerait, avec les unités en place, des contingents de conscrits du Midi et 10.000 hommes de l'armée d'Espagne qui devaient parcourir les 460 km de Catalogne à Lyon, en 6 jours par poste (4). Enfin, à chaque occasion l'Empereur ne manquait pas de faire rappeler à tous les hauts fonctionnaires la nécessité d'agir vite et de tout mettre en oeuvre en peu de jours. On comprend donc sa déception à la nouvelle de la prise de Mâcon et la dureté de son jugement.

Mais cette pluie d'ordre et de décrets demeure bien souvent stérile. Les moyens matériels, les hommes, les chevaux, les équipements, les armes manquent (5). Et le temps va manquer aussi pour les rassembler. L'ennemi, littéralement est aux portes de Mâcon dès le début de janvier. Il n'y a que 4000 conscrits des classes 13 et 14 maintenus dans les dépôts entre Chalon et Grenoble (5).

-
- (1) BENAERTS L. Les commissaires extraordinaires de Napoléon Ier en 1814, d'après leur correspondance inédite. Paris 1915. 239 p. B.U. 137.042/6302 Lyon.
- (2) Ordres de Napoléon et de Clarke, Ministre de la Guerre à Augereau. cf. Réf. dans H. Houssaye - 1814 p. 238.
- (3) Casse. Précis Historique des opérations de l'Armée de Lyon en 1814- B.M. n° 131.275. p. 150 à 154.
- (4) A.A.M. Tome XIX - 1914 p. 162-254- Etude de M. R. ROUGÉ. "Les Combats de Mâcon en 1814".
- (5) Lefebvre de Behaine - l'Invasion p. 75 (Note 1)
" Les dépôts d'infanterie ne présentaient à peu près aucune ressource, soit en troupe, soit en cadres, soit en matériel".

Il faut donc surtout compter sur les ressources locales pour organiser et assurer la défense de la ville et des ponts de la Saône.

La situation militaire locale.

A vrai dire les moyens ne devraient pas manquer à Mâcon, Préfecture d'un important département sur qui on compte bien à Paris (1).

Mais si la situation générale n'est pas encourageante la situation locale n'incite guère à l'optimisme non plus. Du fait de sa position sur le pont de la Saône, du fait surtout de l'incertitude des secours à venir du nord et sud, tout devrait être mis en oeuvre à Mâcon pour renforcer au maximum la défense.

Or, à aucun moment, ni les administrateurs, ni les notables, ni la population ne firent rien de concerté et de valable dans ce but.

Les hommes furent-ils donc si inférieurs aux circonstances ?

Ils s'en défendent, évidemment. Attaques et réponses se succèdent dès la fin de janvier 1814 et troubleront encore la quiétude de la bourgeoisie mâconnaise sous la Monarchie de Juillet (2).

La défense tient en quatre points :

- a) Absence de troupes régulières dans la ville et la région.
- b) Pénurie d'armes et de munitions.
- c) Force du courant défaitiste, nous dirions de la Vème colonne.
- d) Incapacité et fautes des chefs militaires et civils.

Que valent vraiment ces allégations ?

a) Absence de troupes régulières.

C'est le prétexte le plus couramment invoqué pour excuser l'apathie générale.

(1) A.D.SL. M. VIII-1814-Lettre originale de Savary à de Roujoux du 20 janvier.

(2) Voir en particulier.

- Comptes rendus officiels des séances du Conseil Municipal de Mâcon - A.M.M. II₂₂
- Mémoires du Général Baron Legrand de Mercey
- Rapports capitaines DELESQUE, Lieutenant Legrand de Mercey, cités par Rougé. A.A.M. 1914.
- Correspondances Bonne et Roujoux avec Ministères. A.D.SL. fonds Thyard.
- Mémoires du sieur BOMPAR, notaire royal Tournus 1833. A.M.M. II₁₈.

" Le pays se débarrasserait fort aisément de ces hordes ennemies si le Gouvernement venait à notre secours par l'envoi de quelques troupes qui formeraient le noyau" pense-t-on en Bresse(1).

"On n'a trouvé aucun noyau de troupe de ligne dans tout le département " prétend Bonne le 12 janvier (2); il insiste à nouveau dans sa lettre du 1er Février au Ministre des Relations Extérieures sur la situation de cette ville " privée de tous ses moyens de défense.

Pourtant, on peut trouver , à Mâcon, au moins 500 défenseurs.

Les troupes de ligne d'abord. La garnison de Mâcon ne compte effectivement que 160 hommes encadrés, armés à l'ordonnance et disposant de munitions en quantité suffisante. Le colonel en retraite DEFRANC, 60 ans peut les commander.

Cette garnison comprend 50 hommes du " fond de dépôt" du 16° Léger avec les capitaines MARTIN et DELESQUE, 60 hommes de la Compagnie de Réserve Départementale, recrutée par le 144° de ligne, lieutenant d'ELION, des comptables et magasiniers du bureau de recrutement, capitaine VILLEPIQUE, 40 gendarmes sous le commandement du capitaine TUGNOT, vétéran des guerres Révolutionnaires (3).

Mais cette troupe a peu de valeur. La moitié au moins sont des ajournés récupérés, des fils de veuve maintenus en dépôt, des blessés en instance de réaffectation (4). Les cadres sont en garnison à Mâcon depuis plusieurs années, quatre à cinq en moyenne; relativement nombreux ils logent tous en ville (5) et se mêlent à la vie mondaine, sensibles aux craintes et aux hésitations bourgeoises. Les soldats eux-mêmes, vétérans ou conscrits de 1813 et 1814 gardés en dépôt, pour situation de famille ou de santé(6) désertent souvent les inconfortables casernes pour loger et même manger chez des protecteurs et des

-
- (1) A.D.SL. Fonds Thyard. F. 712/42 - Lettre du Régisseur de Thyard. le 20/1/14.
- (2) A.M.M. II₂₂ - Registre des arrêtés de la Mairie - N° 12 p. 1
- (3) Lefebvre de Behaine - L'invasion p. 145
- (4) A.D.SL. R₃₀ - Recrutement - Conscrits des 2 cantons de Mâcon laissés en dépôt en 1813 (classe 1813-1814)-1 Registre folioté clos le 22/2/1813.
- (5) cf. A.D.SL. Annuaires départementaux depuis 1810- On retrouve chaque année le nom des officiers avec une adresse civile.
- (6) A.M.M. H₂ - Bâtiments Militaires-Casernes des Carmélites (16° Léger) des Ursulines (Dépôt) des Cordeliers(Gendarmes) Aux Carmélites " seule susceptible de recevoir une garnison de troupes d'Infanterie ", 6000 francs de travaux urgents ne sont pas faits à la date du 20 septembre 1813, dont 3000 pour réparer la toiture en très mauvais état.

amis; parfois des parents (1) . Ils peuvent juger de la situation vraiment privilégiée faite aux conscrits et aux mobilisables de la ville par rapport à ceux des cantons voisins.

Exemple : pour les 150.000 conscrits de 1814 levés en 1813 par sénatus consulte du 11 janvier 1813, les deux cantons de Mâcon Nord et Mâcon Sud présentent 259 jeunes gens, dont 74 pour la ville même. Or, durant toute l'année 1813, sur les 79 appelés sous les drapeaux, les Mâconnais ne sont que 8, et tous des ouvriers. Les fils de notables sont ajournés pour études, réformés pour rhumatismes, ulcères, phthisie, gros cœur, ou souvent remplacés par des paysans des cantons de Cluny, Lugny, Leuhans.

Et la proportion ne fait que décroître depuis trois ans (2) !

Second exemple : les levées extraordinaires en cours : les 120.000 hommes, du 9 Octobre 1813, portés à 160.000 le 20 Novembre, portant sur les classes 1808 et plus jeunes; les 300.000 hommes, du 15 Novembre. Pour la première, du 4 décembre 1813 au 12 janvier, 1571 hommes ^{sont} partis, en 24 détachements successifs, surtout pour les 7^o, 9^o de ligne et le 16^o léger. Mais 8 Mâconnais seulement et quels soldats : 5 vétérans volontaires inadaptés à la vie civile, des classes 1806 et 1803 et trois remplaçants, classes 1806, 1805 et 1796 ! (3).

Pour les 300.000 hommes, tous les appelés du département sont venus au dépôt de Mâcon. 4297 hommes des classes an XI et suivantes ont été mis en route en 60 détachements, surtout sur la Jeune Garde, le 23^o, le 13^o, le 42^o de ligne, le 7^o léger. Or aucun vétérans, aucun conscrit de la ville de Mâcon ne figure sur les états de départ (4).

Chiffres extraordinaires que ne peut expliquer un oubli systématique et bien improbable. Il faut y voir une faiblesse excessive des officiers et des services de recrutement à l'égard

(1) A.M.M. - M. Rapperts de Police 1813-1814.

(2) A.D.SL. R - Recrutement - R₂₄ - (pour classe 1812) - R₂₇ (1813) R₃₀ (1814) - Registres foliotés . Pour la classe 1812, les chiffres sont : 2 cantons : 225 conscrits dont 165 servent dans des corps ou au dépôt. Mâcon 66 conscrits dont 33 servent.

Pour la classe 1813 : 246 dont 118 servent-71 dont 25. Le pourcentage moyen des appelés ressort donc à 55% dans les cantons contre 30 % à Mâcon.

(3) A.D.SL. R₉ - Recrutement - Registre.

(4) A.D.SL. R₁₀ - Recrutement - Registre avec état nominatif et domicile des 4297 partants du Département.

du chef-lieu du département. But politique ?

En tous cas, quel fâcheux exemple pour les 160 militaires chargés en principe de défendre une ville où chacun se félicite de ne pas payer " l'impôt du sang".!

Ajoutons encore la fatigue consécutive au gros travail qui leur a été demandé depuis quatre mois, l'exemple très fâcheux des convois mensuels de réfractaires du Midi qu'on leur fait accompagner de Mâcon à Chalon, depuis Juin 1813, (1) le démoralisant transport des convois de blessés arrivant sans arrêt du Nord depuis la fin de Novembre (2).

La GARDE NATIONALE.

La Garde Nationale devrait renforcer la garnison et lui apporter la confiance et l'enthousiasme de la levée contre l'envahisseur. Or, elle est inexistante.

Les bourgeois mâconnais, le calme intérieur revenu l'ont vite abandonnée dès 1799." Depuis 15 ans, il n'existe aucune composition de Garde Nationale. Elle est toute à créer depuis le commandant jusqu'au fusilier" répond le 21 Octobre 1813, avec une nuance d'effarement, le maire Bonne au Préfet de Roujeux qui demande de lui faire assurer divers services pour alléger la troupe surmenée (3) Devant le vigoureux mais bien tardif étonnement du préfet (4) Bonne répond le 27 Octobre, en demandant un arrêté préfectoral pour l'aider dans sa tâche et il ajoute des phrases révélatrices.

" J'ai besoin de votre arrêté pour assurer ma marche dans une opération qui n'est pas exempte de contradiction et surtout d'inertie de la part de ceux qu'elle concerne"

Ces craintes, reflet de l'opinion de la bourgeoisie mâconnaise étaient bien fondées. L'arrêté municipal du 2 Novembre homologué le 5 par le Préfet ordonne la création d'une compagnie à 5 sections de Garde Nationale, forte de

-
- (1) A.M.M. H₂ - Réfractaires 1792-1858- Lettre du Directeur des Etapes et convois à M. le Maire de Mâcon. 5 Juin 1813.
 (2) A.M.M. Q₃ - Hôpitaux - A.M.M. II₁₈ - Correspondance Municipale
 (3) A.M.M. II₁₈ - Registre 3 p. 72
 (4) A.M.M. H₂ - P.G. 1792 à 1858
 Lettre de Roujeux -26/10/1813.

de 120 hommes, pour assurer la garde et l'escorte des Prisonniers de Guerre espagnols à évacuer vers l'intérieur (1). Or " Plusieurs de ceux commandés, ont porté l'insouciance jusqu'à se faire représenter par des hommes qui n'ont ni l'âge ni la santé, ni la tenue décente convenable au Service"(2)

Finalement on organisera un système de remplaçants payés 2 francs par jour. Malgré cette mesure, les sections demeurent vides de notables. Celle du Bourgneuf, dans un quartier très bourgeois, comprend 6 tonneliers, 5 tisserands, 4 ouvriers en bâtiment sur 24 gardes. Celle du Centre, la mieux partagée, un avoué, deux huissiers, un marchand, seulement.

Il faut attendre le Décret Impérial du 17 décembre 1813 sur la formation des 457 cohortes urbaines et rurales de Gardes Nationaux, pour constater une organisation un peu plus sérieuse, et surtout plus vaste et mieux encadrée (3).

L'arrêté Préfectoral du 28 décembre créait trois cohortes en Saône-et-Loire: Autun, Chalon et Mâcon, pour " secourir ou remplacer les garnisons pour la garde, la police et au besoin la défense des villes ouvertes ". La liste des quatre compagnies de la cohorte mâconnaise fut établie dès le 3 janvier par Nicolas Brunet-Bruys adjoint au Maire. Au total 326 officiers, sous officiers et gardes, dont 50 propriétaires, 35 légistes, 146 négociants ou commerçants, quelques " commis ", et " sans état ". Aucun ouvrier, aucun journalier.

Le haut commerce, le haut négoce n'y figurent que très rarement et dans les cadres (4). Bernard de Lavernette de Lasséré 52 ans, ex-capitaine au 93^e d'Infanterie, riche propriétaire foncier à Mâcon, rue de l'Héritan, à Fuissé, à Charnay, fortune évaluée à 200.000 francs, marié 4 enfants, en assure le commandement. Les capitaines de compagnie sont DEGUAT, capitaine de cavalerie retraité, 62 ans, Desvignes de Davayé aîné, 54 ans, ex-capitaine d'Infanterie, émigré rentré

(1) A.M.M. H₃ - Garde Nationale 1813 - Trois contrôles successifs des 8 Novembre, 3 et 16 décembre, avant d'obtenir des sections égales de 24 hommes et 10 remplaçants où ne figurent ni une majorité d'estropiés, de vieillards ou de manœuvres payés et se tenant fort mal sur les rangs. Exemple : contrôle du 3 décembre 1813 - Section Municipalité: 24 hommes dont 8 de plus de 60 ans, 4 malades et 3 absents de Mâcon !

(2) A.M.M. H₃ - Garde Nationale - Arrêté municipal du 10 déc. 1813

(3) A.D.SL. R₁₂ - Garde Nationale - Formation des cohortes - 1808 -

(4) A.M.M. H₃ - Garde Nat. 1799-1821 (Carton 1813) 1812.

La garde nationale de Mâcon reflète bien les préoccupations gouvernementales de " n'armer que des citoyens paisibles, relativement aisés, à l'exclusion des prolétaires. Des soldats sélectionnés d'après de tels principes devaient naturellement recevoir des chefs recommandables, moins par leurs aptitudes militaires que par leur influence, leur fortune, et surtout leur dévouement, vrai ou simulé à la personne du souverain ... " (Lef. de Behaine tome 3. p. 391).

en 1801, accusé parfois d'avoir servi contre la Révolution, Barjaud aîné, 50 ans, propriétaire, ex-maire et Laborier 54 ans, propriétaire. On trouve dans les lieutenants : Doria, Larnaud, Tonnelier et Mornand-Hervier, tous riches propriétaires, de fortune au-dessus de 150.000 francs par an. Les deux fils Bonne occupent deux postes de sous-lieutenant. Les notables sont rares dans la troupe : Chapuis fils aîné, Huguet, architecte, Lavernette négociant, Chassipolet imprimeur, Noly fils, propriétaire, Siraudin Louis propriétaire, Pommier fils propriétaire, Tuffet Cadet vins, Jarre fils blés, Delavaivre, avoué.

Mais que peut faire cette cohorte, constitué presque de force, à la suite d'interventions personnelles du préfet et du maire, pas équipée, sans instruction, composé d'hommes d'âge mûr dont peu connaissent les choses militaires (1)?

Il est peu probable, dans l'atmosphère inquiète de ce début de janvier, qu'ils fassent effort pour se préparer à leur tâche.

LES GARDES d'HONNEUR

Beaucoup estiment d'ailleurs que les 9 jeunes mâconnais de la bonne société enrôlés fin 1813 dans le 2ème Régiment de gardes d'honneur, suffisent à marquer le loyalisme et le sens du service de la bourgeoisie mâconnaise (2).

D'ailleurs l'équipement coûte 1156 francs pour l'homme et le cheval. Bonne excuse, même pour un fils de propriétaire. Il est vrai qu'un fonds commun départemental de 40.000 francs a permis d'équiper en plus trois jeunes gens supplémentaires : Claude BRUN, Jean-Baptiste DIDIER et Claude LAROUX, tous fils de petits hommes de loi.

Ces 12 volontaires bien équipés sur le contingent départemental de 72, sont-ils encore à Mâcon ou déjà au combat ? Nulle trace. Mais leur exemple n'est guère contagieux.

 (1) A.D.SL. Fonds Thyard. F/629 Lettre Thyard à Régisseur Juin 1814.

(2) A.D.SL. R₁ - Recrutement - Garde d'honneur (circulaires)
 R₂ - Recrutement - Liste des personnes appelées à
 concourir à la formation des gardes d'honneur.

A.M.M. H₂ - Cours spéciaux 1793-1857.

Ces 12 mâconnais sont : Léonard CHAUMET 23 ans - Victor DELACROIX 25 ans (père Présid. T. Civil). François CANARD 24 ans (vins) - Philibert PALANCHON (propriétaire) 29 ans. André BODIN-VEYDEL, (père conseiller au bailliage - décédé) - Ambroise BEGON (neveu de Moreau, recev. Général) Bernard de Lavernette (fils du commissaire de la cohorte urbaine) - Emile GOMET (négociant) J.C. Eugène SIRAUDIN.

Les CORPS FRANCS.

A défaut de ces coûteux gardes d'honneur, réservés à l'élite de la fortune, les " corps francs " de partisans sont ouverts à tous, même aux journaliers et manoeuvres. La formation de ces unités mi-régulières est prévue par arrêté préfectoral du 7 janvier (1). S'adressant aux Anciens Militaires du Département le préfet de Roujoux les invite à se réunir aux chefs-lieux d'arrondissement. Dès qu'une unité comprendra 50 hommes, on l'habillera, on l'armera et on la passera en revue. Les francs-tireurs seront logés et nourris chez l'habitant.

C'était bien tard. Un corps se constitue dans le Charolais sous M. de DAMAS. Quand les 200 hommes de cette unité(2) cantonnèrent à la Caserne des Carmélites du 22 au 26 février, on battit en vain le rappel à Mâcon. Une sixaine de volontaires seulement se présenta.

LA LEVEE EN MASSE.

Suprême espoir ! La " Levée en masse ".

L'Empereur y pense. Savary reproche violemment à de Roujoux de n'avoir pas " réuni les hommes du port " (3) devant la capitulation ou tout au moins l'inertie du maire et des notables mâconnais.

C'était bien mal connaître les sentiments de la population mâconnaise. L'enthousiasme de l'an II est depuis longtemps tombé. Seuls trois enfants mâconnais, 2 de 18 ans, un de 15 ans, signeront un engagement dans les forces régulières, dans le dernier trimestre 1813 et pendant la brève réoccupation française de février, alors que dans le même temps, 32 adolescents franchissent les lignes autrichiennes pour venir, du Jura et de Bourgogne, s'enrôler à Mâcon.(4)

(1) A.M.M. H₂ - 1814 - Affiche.

(2) A.M.M. H₂ - 1814 - Papier à en tête de " Partisans-Gustave de Damas, Chef des Partisans ", daté du 20 février, signé Dumont major de partisans et reconnaissant avoir reçu du Maire de la ville de Mâcon 20 chapeaux de militaires. Voir également " main courante pour tous ordres de fournitures " à la date du 22 février : arrivée d'une compagnie de 200 partisans aux Carmélites - On leur fournit 60 paires de soulier. Mais dès le 26, on n'a plus que 53 rations !

(3) A.D.SL. M. VIII - 1814 - Lettre du 20 janvier 1814.

(4) A.M.M. H₂ - 1799-1830 - Engagés volontaires du 28-11-1813 au 7-1-1814 et du 21 février au 1er mars 1814.

Le 12 janvier, des notables de Mâcon et de Saint-Laurent s'opposèrent, en menaçant de lapider les officiers, à toute organisation de résistance sur la levée et sur le pont(1) 50 mâconnais seulement rejoindront les gardes nationaux Tournusiens le 23 janvier, pour repousser les autrichiens sur la route de Bourg (2).

Malgré cette apathie poussée jusqu'aux bords du défaitisme par la masse de la population, il demeure, avec la garnison, la cohorte urbaine, les pompiers, les gardes d'honneur les gendarmes et quelques volontaires, de 500 à 700 hommes en état de se battre dans une ville retranchée, surtout en janvier, contre moins de 120 cavaliers du comte de Saint-Quentin.

b) PENURIE d'ARMES et de MUNITIONS.

Mais les hommes ne suffisent pas. Il faut les armer et les ravitailler.

Deuxième obstacle, plus insurmontable encore que le premier pense-t-on. Nulle part des armes. C'est le cri général :

"Pourquoi lever des hommes qu'on ne peut armer ?(3)

"Que peuvent contre une troupe organisée des habitants sans armes, sans munitions, sans organisation pour en avoir "(4)

Lorsque Bonne, Maire de Mâcon s'opposait avec vigueur à toutes mesures de défense dans le cabinet du Préfet, le 12 janvier à 1 heure du matin, c'était son argument :

"Nous ne pouvons suspendre que pour un instant la marche de l'ennemi, mais pour deux heures au plus, faute de munitions"(5).

De fait l'arsenal disponible à Mâcon est assez réduit. En plus des 160 fusils de la garnison, le Préfet peut disposer de toutes les " armes de calibre et de munition " type 1777 ou étranger livrées dans les Sous-Préfectures à la fin de 1813, en exécution de l'ordre du Ministre de la Guerre des 14 et 15 décembre. A Mâcon se trouvent disponibles, le 12 janvier, un

-
- (1) A.A.M. 1914, Combats de Mâcon en 1814- Annexe. Rapport du Capitaine Delesque, aide de camp du Général Legrand, fait à Charolles le 14 janvier 1814 (Archives de la Guerre).
 (2) Rapport du Lieutenant Legrand - dans A.M.M. Combats de Mâcon - 1814.
 (3) A.D.SL. Fonds Thyard F. 712/36 - du 3 janvier 1814
 (4) Ibid. F 712/38 du 7 janvier 1814.
 (5) A.M.M. II-18 - Délibérations Conseil Municipal 12 janvier

minimum de 338 fusils, dans les Caves de la Préfecture (1). Ces armes, achetées à 12 francs, l'unité complète (bayonnette et baguette) provenaient des déserteurs, malades, ventes, abandons depuis plus de 10 ans dans le département (2). Les anciens gardes nationaux de Mâcon, au nombre de 52 s'en débarrassèrent tous. Mais, de l'avis général il en restait bien une centaine encore " cachés chez les citoyens" et qui inquièteront un moment les autrichiens (3). Avec les fusils de chasse, évalués à 600 pour la ville et les environs, on peut donc armer plus de 1000 hommes, dont 600 en guerre.

Pour les canons, depuis le 17 août 1807(4) l'artillerie propre de la ville a été remise aux Arsenaux Nationaux, avec boulets et poudre. Il faudrait donc en chercher dans la région et Legrand de Mercey en trouvera 4 chez M. Labletonnière à Igé et 2 chez M. de Pierreclau, à Pierreclos(5). Et le centre métallurgique du Creuset n'est qu'à deux jours de cheval, loin des incursions ennemies (6) . Il y a de la poudre et des boulets : on a " soustrait à l'ennemi", le 12 janvier, 6 barils de 100 kgs de poudre, 1000 boulets de tous calibres, 100 cartouches à mitraille, qu'on a caché dans la Tour du Collège (7) Le magasin à poudres, par la comptabilité de son gardien, le sieur TIERRON accuse en plus 150 kgs de poudre fine et 50 kgs de poudre de mine, le 4 janvier (8).

Le plomb ne manquant certes pas, on pourrait donc confectionner des cartouches de fusil en nombre suffisant, au moins donner à la garnison les 100 paquets de cartouches qu'elle demande le 10 janvier et que le Maire lui refuse (8).

 (1) A.D.SL. R₁ - Armes de guerre-. Il fut livré 94 fusils pour l'arrondissement de Mâcon (donc 65 en ville), 244 à Chalon qui les envoya à Mâcon en 2 convois les 16-12 et 6 janvier. Autun (34) Louhans (65) en firent-ils autant?

(2) A.M.M. H₂ - Armes -1789-1874

(3) A.M.M. H₂² - 1814 - A.M.M. II₁₈ - Conseil Municipal. Ces armes cachées font l'objet de 6¹⁸ arrêtés et rappels des autorités municipales et préfectorales talonnées par les autrichiens.

(4) A.M.M. II₂₃ - Arrêté Municipal du 17 août 1807 constatant la remise à MM. La Chapelle et Laprêt, commissaires des guerres de 4 pièces en bronze et 4 en fonte, du calibre de 4 et pesant 3124 kgs au total, avec 8 affûts complets et 3 caissons.

(5) A.M.M. II₂₀ - Procès-verbal municipalité en date du 26-1-1814

(6) A.M.M. H₂²⁰ - 1814 - " Main courante pour ordres de services et fournitures " 1 Registre journalier touffu-Date du 24 janvier.

(7) Simonnet, Sous-Préfet de Chalon en envoya chercher 2 pièces (Lefebvre p. 111).

(8) A.M.M. H₂ - Armes 1789-1814 - 1 Registre Journal.

Ainsi l'arsenal disponible à Mâcon permettrait d'armer un millier d'hommes pour s'opposer avec succès à un franchissement de la coupure de la Saône, pendant plusieurs jours.

Le comte de Saint-Quentin, qui occupait Mâcon ne disposa jusqu'à la fin de janvier que de 450 hommes au plus, et BUBNA, engagé de Grenoble à Besançon avec 4000 hommes était bien incapable, sauf à tout évacuer pour l'opération, de renforcer sérieusement cette modeste force.

Mais qui le savait à Mâcon ?

C) INCERTITUDE DES NOUVELLES.

La situation de Mâcon sur une grande voie de passage entre la France en Guerre de l'Est et les agitations royalistes du Midi, ne saurait être trop soulignée. Plus que toutes les proclamations et les rares informations officielles les Mâconnais croient aux nouvelles appertées par les réfugiés, les réfractaires, les malades, aux secrets chuchotés par les agents autrichiens et royalistes " 5° colonne " avant l'heure, aux exagérations et découragements colportés par une population incertaine de son sort et de celui du pays.

C'est là une lourde hypothèque pour galvaniser une défense, qu'une opinion aussi minée par l'incertitude.

NOUVELLES OFFICIELLES.

D'abord rareté et incertitude des informations officielles. " On aurait voulu voir paraître une proclamation de l'empereur, sinon consolante, du moins rassurante. Le Français demande qu'on lui donne connaissance de sa position, qu'on le raisonne sur ses malheurs comme sur les ressources qu'il doit employer pour en prévenir de plus grands "(1). On sait seulement que le Général Augereau est nommé commandant de l'armée de Lyon qui ne compte que 2500 hommes au plus, sous un général MUSNIER que personne ne connaît, et qui doit surtout protéger LYON(2). Vers le nord, le général LEGRAND commandant militaire de Saône-et-Loire qui séjourne à Mâcon jusqu'au 10, connaît la nomination du comte de SEGUR à Dijon. On fait afficher le 10 janvier

(2) A.D.S.L. Fonds Thyard - F. 642- Lettre de Roujoux 4/1/1814

(1) A.D.S.L. Fonds Thyard F. 712/33 du 21/12/1813.

" l'adresse du Commissaire Extraordinaire aux Habitants du Département de Saône-et-Loire"(1) et datée de Dijon le 7 janvier.

Qu'y trouve-t-on de positif ? Peu de choses qu'on ne soupçonne déjà :

" Les colonnes ennemies sont dans les montagnes; quelques faibles bataillons et des troupes légères pillent nos frontières...

Ils fuient les lieux où l'on résiste, et n'envahissent que ceux où l'on n'ose pas les repousser..".

L'Empereur arrive avec une forte armée. Il les forcera bientôt à signer la paix qu'ils ont proposée

Repoussez leurs faibles armes, leurs promesses fallacieuses leur papier sans crédit

... vos sacrifices seront les derniers "

Aucune promesse de secours armé immédiat mais un appel à la résistance locale - " Point n'était besoin d'une affiche, pour dire ce que chacun savait. Quelle déception générale "(2).

Du côté de l'Est, de la Bresse et du Jura par où l'on craint l'ennemi, aucune Maison officielle et aucun effort pour l'établir.

" Nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité d'établir une ligne d'instruction depuis les points menacés jusqu'à nous, par l'absence de troupes légères ou le défaut de moyen d'en établir" déplore Bonne le 12 janvier au soir (3)

Savary le lui reprochera d'ailleurs vigoureusement : "Comment n'avez-vous pas établi une ligne de courrier depuis cette ville (Bourg); comment les cloches n'ont-elles pas sonné le tocsin à l'approche de l'ennemi; comment quelques gendarmes n'ont-ils pas été postés sur la route à quelque distance

(1) A.M.M. H-2- Invasion 1814 - 1 affiche 60x45 cm. imprimée à Dijon;

(2) A.M.M. Fonds Puthod - Non classé - Fragments de mémoires en cahier manuscrit.

(3) A.M.M. II-22 - Registre arrêtés mairie et délib. C.M. n° 12 p. 1.

de Mâcon ? " (1).

C'est en effet difficile à excuser de la part d'un Maire, d'un Préfet, d'un Colonel, même retraité (2).

FAUSSES NOUVELLES.

Aussi, en l'absence de toute information sûre, les fausses nouvelles ont-elles le champ libre, avec toutes leurs conséquences. Car leurs prepagateurs ne manquent pas. Ils se multiplient, ces agents involontaires ou conscients de la contradiction, de l'incertitude et de la démeralisation.

On y trouve d'abord les blessés et les malades évacués de l'armée du Nord et des débris de la Grande Armée, depuis novembre 1813 (3). Les hospices et casernes de la Côte-d'Or sont pleins depuis le 6 décembre 1813. Du 18 au 23 décembre, dans la bise aigre, 300 hommes couchés sur des voitures non bâchées, dans la paille, arrivent à la cadence de 50 par jour à Mâcon. Pour les recevoir dans les trois établissements déjà comblés de Mâcon on évacue 250 malades et blessés jusqu'à Villefranche et Lyon, par bateaux, on demande des chambres et des locaux dans toute la ville. Fâcheux spectacle sans aucun doute, pour une population déjà sensible. Certains de ces soldats appartiennent aux unités où furent affectés les Mâconnais et les jeunes du département, des classes 1812, 1813 et 1814 : 23°, 24°, 34°, 73° de ligne, surtout (4). De nombreuses personnes séjournent en ville, venues de 30 km à la ronde pour (5) essayer d'obtenir des nouvelles de leurs fils, de leurs parents. Il est peu probable que la vue et les conversations de ces malades (dysenterie - typhus, fièvre " consommation ") et blessés dont certains viennent de Dantzic ou de Hambourg, aient contribué à renseigner la population avec exactitude, non plus qu'à la rassurer.

Plus néfastes encore furent les convois de réfractaires.

-
- (1) A.M.M. - II-22 - Lettre originale du 20 janvier.
 (2) Même situation d'ailleurs le 3 septembre 1944, veille de la libération de Mâcon. Massées à moins de 10 km de la ville, dans les collines à l'ouest, plus de 3000 hommes armés attendaient des informations sur les mouvements allemands le long de la R.N. 6. Mais ceci n'explique pas cela, malgré les similitudes !
 (3) A.M.M. Q-3 Hôtel-Dieu-1791-1861- Correspondance suivie et complète avec Dijon.
 (4) A.D.SL. R. Décès des Militaires aux Armées, dans les prisons et Hôpitaux, ou à l'intérieur -27 liasses classées par ordres alphabétique et chronologique-Envoi Ministre de laGuerre-1890.
 (5) A.M.M. Q-2- Rappports de Police sur les passeports exigés des habitants de l'Ain et du Rhône venus à Mâcon pour " voir les blessés en traitement "- voir aussi les rapports de police parisiens de décembre " On cause avec ces soldats, on s'apitoie sur leur sort et ce spectacle fait une impression très fâcheuse sur la multitude " A.M.A. F.IV 1533 cité dans Lefebvre de Behaine- Tome 3 - p. 38 - note 1.

déserteurs et prisonniers de guerre qui se succèdent dans la ville depuis Octobre 1813(1). Les Réfractaires proviennent des départements méridionaux. Ils séjournent à Mâcon une semaine à la fin de chaque mois, au nombre d'une centaine, à la caserne des Ursulines, gardés par les soldats de la Compagnie de Réserve. Quant aux prisonniers de guerre, ils suivent le chemin inverse, vers le Sud et passent à tout moment. La cadence s'accélère particulièrement les 20, 22, 23, 27 décembre. Le long des routes de la vallée de la Saône, 15 à 20 gardes nationaux ou soldats des dépôts escortent des colonnes de 200 à 300 prisonniers alliés ou réfractaires que l'on redescend de l'est dans le centre de la France. Les jours courts et froids, la fatigue du service favorisent les évasions à travers la campagne (2). On cherche à renforcer l'escorte. Mais, malgré l'attrait des hautes soldes - 9,66 par jour pour un capitaine, 0,70 pour un soldat - on trouve peu de volontaires.

Il est facile de deviner les nouvelles diffusées confidentiellement par de tels informateurs.

"La 5° COLONNE ".-

Pourtant elles demeuraient douteuses par leur origine. Plus intelligents, mieux informés, plus actifs étaient les agents des Alliés, cette véritable 5° colonne avant la lettre, fort active dans le Mâconnais. La situation de la ville, sur la ligne de relais Alliés - entre le Nord-Est et le Sud-Ouest du pays, sa proximité de la Suisse et du centre actif de contre-Révolution de Lyon, au contact de deux départements y multipliait les agents ennemis et favorisait l'action des adversaires du régime (3).

SES AGENTS.

Les deux agents autrichiens les plus actifs de cette période paraissent avoir été un sieur de VINZELLES et le comte.

(1) A.M.M. H-2 - Réfractaires - 1792-1858.

(2) A.M.M. H-2 - Réfractaires - Lettre et rapport du Capitaine Mazoné, du 16° léger commandant de la place de Mâcon 18 décembre, demandant une escorte supplémentaire de Gardes Nationaux de 1 officier, 3 gradés, 12 à 20 hommes tous les jours, devant les évasions".

(3) Voir plus haut- page - Etat del'opinion : " Dans tous les départements voisins de la Suisse des ouvriers et des marchands ambulants, à tournure équivoque et accent étranger tiennent des propos hostiles au gouvernement, répandant de fausses nouvelles et disparaissent". Cf. Rapport de Jean de Bry, Préfet du Doubs en 1813 - A.N. F-1 C III Cité par Lefebvre de Behaine tome 3 p. 270.

de Saint-Quentin (1). Le premier, fils d'un ancien Président au Parlement de Dijon était né à Mâcon. Emigré, servant en Autriche comme Officier, il rentre à Paris en 1801 où le Gouvernement le charge de mission assez troubles relatives aux émigrés au service de l'Empereur François. La police française le perd de vue vers 1810. Mais elle le retrouve en 1814 et le bulletin de la Préfecture de Police de Paris du 19 janvier 1814 le signale à nouveau comme un actif serviteur des Autrichiens. Le 18 janvier, parcourant la région de Mâcon à Tournus, on l'arrête dans cette ville et Legrand le fait escorter à Dijon, où SEGUR le relâche, sur quelles interventions "(2). Quant au Comte de Saint-Quentin, major dans les hussards de BLANKESTEIN, du détachement WIELAND, Division légère de BUBNA, il connaît parfaitement la région. Un oncle, autrefois chanoine de Saint-Pierre de Mâcon, des relations nombreuses parmi les émigrés rentrés, dans tout le Mâconnais et la Bresse rendent son action, à partir du 12 janvier, particulièrement redoutable.

Ces deux hommes étaient peut-être en rapport avec des royalistes mâconnais, voire des agents à demeure. A cet égard les prisonniers espagnols surveillés ou libérés, les anciens prisonniers autrichiens établis, les déportés hollandais sont des plus douteux.

D'autant que cette véritable " cinquième colonne " recrutait aisément chez les royalistes et les mécontents de la ville ; certains n'ont pas cessé de correspondre avec l'ennemi, de janvier à mars ; " Les Autrichiens étaient informés des moindres circonstances des événements de Mâcon (3) . En retour, ils propagent les nouvelles alarmantes, diffusent les proclamations alliées, rapportent les paroles prononcées par les officiers autrichiens " amis du bon peuple " (4) déploient " un zèle plus qu'équivoque, suite de suggestions perfides que tout l'art du fidèle serviteur ne peut vaincre " (5). " On débite ici mille ragots qui énervent l'opinion . Tout le monde attend la fin de nos maux. Qu'elle soit ce qu'elle pourra, mais surtout le plus tôt possible " (6) ! On ne peut plus imaginer ce que le Gouvernement ni les autrichiens veulent faire de nous (7). "

-
- (1) Lefebvre de Behaine-La Campagne de France-L'Invasion-p.113
 (2) Guirende J.Tournus en 1814 et 1815(lvol-in 8°-202p.Tournus 1903-B.M.110.366
 (3) A.D.SL.Série M. Police Générale-anVIII-1814-Lettre de Roujoux au Comte Germain,Préfet de S-et-L Paris -28sept.1814.
 (4) A.M.M. Série Q-Police-Déclarations du Citoyen Desgranges à la suite d'une rixe dans son café 26-janvier 1814.
 (5) A.M.M. Série H-2-1814-Lettre de Roujoux-10 janvier 1814.
 (6) A.M.M. Fonds Puthod-Archives non classées-Fragment de Journal-Date du 8 janvier 1814.
 (7) A.D.SL. Fonds Thyard-F-712/ - lettre au comte deThyrd du 2 janvier 1814.

SA PROPAGANDE.

En l'absence d'informations officielles, fussent-elles mauvaises, tous ces propagateurs de fausses nouvelles entretiennent une large diffusion des proclamations alliées et une confusion démoralisante que les adversaires du régime exploitent au maximum. L'Empire semble condamné. Vive le Roi Démocratique.

Cette propagande d'origine royaliste s'exerce quasi ouvertement sur des thèmes généraux, mais aussi, avec habileté, sur des questions locales bien exploitées.

Comme dans tout le pays, on promet à mots couverts la suppression de " deux fléaux du régime " : Conscription et droits réunis. Argument de poids dans une ville où la bourgeoisie déploie toutes ses relations pour soustraire ses fils au service militaire, (1) où elle craint qu'une prolongation de l'Empire ne l'oblige durement à son tour, à l'impôt du sang(2). Quant aux classes moyennes et pauvres de la ville et de la proche campagne, elles n'aspirent qu'au retour des conscrits, car " s'il y avait encore quelque peu d'argent dans ce pays, les conscrits partis l'ont emporté. Chaque père ou parent se saigne pour donner un louis ou deux à un enfant qu'il n'espère plus revoir. Voilà sans doute le comble du malheur. Il ne restera bientôt plus un garçon de 20 à 32 ans " (3). Venant après dix années de calme relatif, les nouvelles levées des 120.000 puis des 300.000 hommes rappellent fâcheusement les grandes hécatombes de l'an II(4). " De quel prix ne faudra-t-il payer la victoire " ? interroge douloureusement Madame de Lamartine, la mère du poète, qui se fait l'écho des conversations entendues dans les salons et dans la rue au cours de ce mois de janvier 1814(5).

Mais plus encore peut-être que la conscription, la promesse de la suppression des droits réunis semble un don de joyeux avènement. Cet impôt, dans le pays vignoble où chacun estime pouvoir boire sans que l'Etat y voie quelque chose a toujours soulevé de vigoureuses protestations et contribué plus que tout autre à multiplier les critiques contre le régime(6).

D'autant que l'arrêté préfectoral du 22 Novembre 1813 vient de rendre exécutoire le décret Impérial du 11 Novembre

(1) Voir ci-dessus p. 102

(2) Archives familiales De Roujoux-Lettre Desvignes de Davayé à Préfet, le 20 décembre 1813

(3) A.D.SL. Fonds Thyard F 712/32- Lettre du 14 décembre 1813.

(4) cf. ci-dessus Chapitre I - page

(5) Cité par Rougé dans A.A.M. 1914 ? Datedu 23 janvier 1814

(6) Voir ci-dessus Chapitre I p. 103-104.

imposant extraordinairement, en particulier de 30 c. par franc du principal foncier, et que le Décret du 9 janvier 1814 augmente encore cette charge de 50 c. par franc (1).

Et le 16 décembre, M. DUMALLE, percepteur à Mâcon " invite tous les contribuables à se libérer du restant de leurs Contributions Directes, plus de la totalité des contributions extraordinaires de 1813, sous peine de voir loger des garnisaires jusqu'à concurrence de leur dû (2).

Quittes à loger des soldats, pourquoi par les Autrichiens, amis des royalistes qui promettent la suppression des droits réunis, et sans doute aussi de cette cascade impopulaire de suppléments de Contributions ! ...

On promet la Paix aussi, bien entendu, du moins avant que les occupants n'aient montré par un court séjour leur véritable visage !

Mais ce sont là thèmes généraux bons pour toute la France. A Mâcon les " suggestions " qu'évoque de Roujoux sont plus subtiles et plus originales.

On commence par la peur, celle des armées, la peur de l'inconnu surtout. La rive gauche de la Saône proche d'une frontière devient l'antichambre de l'Apocalypse pour la population mâconnaise. Rambuteau, ex-préfet du Simplon, nommé dans la Loire et qui rejoint son poste en passant le 1er Janvier par Mâcon s'indigne que " Chacun ne songe qu'à emballer ses effets pour être tout à fait prêt à prendre la fuite " (3). On parle avec effroi de destruction totale, de représailles, au cas d'une résistance ouverte. Quelques réfugiés du Jura évacués par ordre le 27 décembre de Lens-le-Saunier sur Bourg et Mâcon, en particulier des familles de hauts fonctionnaires et quelques hommes du dépôt du 23^e Dragons, racontent l'exode des populations du Doubs et du Jura par des routes boueuses et par une pluie glaciale (4). La prise de la ville de Bourg, le 11 janvier, achève la démoralisation et " provoque à Mâcon une véritable panique " (5). On craignait une armée de 10.000 hommes avec artillerie et cavalerie. On citait le chiffre de 500 morts à Bourg d'une ville pillée. On espérait que la Suisse

(1) A.M.M. G-3-Suppléments de Cont. Directes 1813-1814.

(2) A.M.M. II-42 Registre n° 2-Copie de la correspondance municip.

(3) Extrait des mémoires du comte de Rambuteau - Cité par Lefebvre de Behaine ouv. cité p. 107.

(4) Lettre de Roujoux à Thyard du 31 décembre 1813: "Toute la semaine a été orageuse autour de moi. A Bourg, à Lens, à Louhans, à Salins on était dans la Terreur. On voyait des ennemis partout. Les routes étaient couvertes de familles qui fuyaient et de chariots d'effets " . A.D.SL. Thyard 639.

(5) Lefebvre de Behaine ouv. cité p. 117.

jetterait 80.000 hommes sur les arrières autrichiens. Puis c'était au contraire contre nous. Un moment plus tard elle demeurait neutre, avant de recommencer le cycle de ses attitudes possibles (1). On agita devant les possédants la menace des désordres sociaux " certaines gens ne paraissent pas redouter les malheurs. Je crois même les entendre dire que nous y trouverons le plein exercice de nos ressentiments... Certains se prononcent ouvertement pour le pillage Ils sont aux aguets le jour et la nuit pour savoir si en fait des caches"(2).

L'après-midi du 11 et la matinée du 12 janvier se passèrent " plongés dans la douleur et la résignation "(3) pour les Mâconnais.

En apparence, et pour la majorité du moins. Mais pour une large minorité bourgeoise cette désolation sera bien payée.

Aux notables on a sans doute fait miroiter depuis le début de janvier des postes d'administrateurs (4). Celui, envié de Préfet intérimaire pendant l'occupation était convoité par Bonne Maire, Chapuis, ex-conseiller de Préfecture, ex-maire et Bruys-Vaudran, doyen du Conseil de Préfecture. Intérim que chacun espérait définitif. Rien ne permet de penser que le préfet impérial n'ait pas été lui-même pressenti (5). Pourtant il est curieux de constater combien, aux Archives Départementales de Saône-et-Loire sont rares les documents de première main sur la période 1813-1814, en ce qui concerne la Préfecture. Mâcon, Chalon, Autun, Louhans et Charolles dévoilent par leurs Archives leur vie complexe de ces journées cruciales. Pour Mâcon le vide. Une main intéressée a-t-elle soustrait au bon moment de compromettants dossiers par prudence ou calcul ?

Les démêlés : de Roujoux et Chapuis-Bonne, en mai et juin 1814, relatifs à des lettres " volées " par le second au premier, en partie publiées, mais non exploitées à fond ne laissent pas d'être curieux (6).

-
- (1) A.D.SL. Fonds Thyard - AM.M Fonds Puthod - du 8 au 14 janvier
 (2) A.D.SL. Fonds Thyard - A.M.M. Fonds Puthod - Janvier 1814
 (3) A.M.M. II-18 - Reg. 13 - p. 80 Lettre Bonne au Ministre Relations extérieures 1/2/1814.
 (4) " Les notables , que Napoléon avait comblés, jugeaient sa chute inévitable et pensaient à s'emparer du pouvoir politique qu'il leur avait refusé, en s'arrangeant avec son successeur quel qu'il fût. (G. Lefebvre Napoléon p. 544.)
 (5) A.D.SL. Fonds Thyard F. 639 - Lettre de Roujoux à Thyard le 14 Mai 1814.
 (6) A.D.SL. Fonds Thyard - Pièces diverses. De Roujoux fit demander à Bonne et Chapuis, en mai et juin 1814, des papiers laissés ou perdus à la Préfecture le 12 janvier. Mais il ne put jamais les récupérer. Chapuis fit en particulier reproduire et afficher à Mâcon la lettre très dure de Savary contre de Roujoux du 2 février 1814. Mais il se tut ensuite.

Il est vraisemblable qu'une étude approfondie des archives familiales de la famille de Roujeux réserverait des surprises et confirmerait des hypothèses séduisantes mais invérifiables par l'étude des documents publics.

Après le poste préfectoral, ceux de Conseillers divers, moins convoités se partagent entre les membres de toutes les vieilles familles mâconnaises, désignés par le vote pour les assemblées cantonales en août 1813 et où se marque déjà l'évolution de l'opinion mâconnaise (1).

Pour les légistes, et les fonctionnaires départementaux, tous liés à la bourgeoisie et au commerce local, une promesse bien séduisante qui ménage à la fois les intérêts et l'orgueil de clocher : le maintien de la Préfecture à Mâcon, contre les attaques de Chalon. Question primordiale pour une ville qui ne se console pas de la perte de ses tribunaux de bailliage, de ses Etats, qui jalouse l'essor commercial apporté par le blocus à une rivale dangereuse dans la bataille de la Préfecture, depuis 1790 (2).

Dès la Restauration assurée, 4 Royalistes Mâconnais irrent à Paris en avril 1814 rappeler " les promesses faites et qui doivent maintenant être tenues " (2). Une autre députation, avec Bonne, en juillet emportera la décision en rappelant sans discrétion la " loyale conduite", " la conduite honorable que nous avons eue dans les derniers moments " (3) " la conduite glorieuse et je puis dire unique dans le département".

On ne saurait sous-estimer la valeur d'une telle promesse aux yeux de la bourgeoisie et même de l'aristocratie locale, en un temps où Chalon, en résistant à l'invasion risque de perdre à la fois ses biens et sa position aux yeux du nouveau Régime (4).

Quant aux négociants en vins, enfin, ils pouvaient espérer, la paix revenue sur le recouvrement de leurs créances allemandes bloquées depuis 1812 et sur la reprise d'un commerce lucratif avec tout le nord-ouest de l'Europe.

-
- (1) Ci-dessus Chapitre I - page
A.M.M. K-1- Conseillers Municipaux-1791-1846-18 places vacantes.
- (2) A.M.M. O-3- Mâcon Chef-lieu- Pour l'ensemble des 6 tentatives faites entre 1800 et 1815 pour arracher la Préfecture à Mâcon, à chaque changement de Régime.
- (3) A.M.M. II-18 - Registre n° 4- pages 7 et 8.
- (4) A.M.M. O-3- Lettre de Bonne le 7 Juillet 1814 qui rappelle cette attitude de Chalon, et qui met sous les yeux du ministre de l'Intérieur " le parallèle des 2 villes à l'instant où la tyrannie a reçu le premier coup sous lequel elle a succombé trois mois après ".

L'attaque morale est donc bien menée, dosant habilement menaces et promesses, promenant les faibles, trop nombreux, de l'espoir à la crainte, au milieu d'une ville inquiète et agitée. Le fruit de cette habile campagne de fausses et de vraies nouvelles, de convoitises appâtées et en suspens, il se cueille de lui-même : le défaitisme renforcé, l'abandon du Régime impérial qui ne sera pas défendu, du moins peut-on le croire.

" On ne se gêne point de dire que le Gouvernement ne s'occupe de rien.... On est aussi mécontent de l'Empereur que de l'autrichien Tout prouve que le Gouvernement est en léthargie... On crie beaucoup contre le Gouvernement ", phrases qui reviennent sans cesse, depuis le milieu de décembre parmi toutes les lettres et les rapports, aussi bien de la ville elle-même que des campagnes voisines (1).

En un mot, l'idée que le Régime ne vaut plus rien, qu'il est incapable de défendre le pays, qu'il doit céder la place, l'idée d'une Restauration à défaut d'une Révolution, fait son chemin. D'elle, on attend " la fin de tous les maux et le retour à la prospérité". Cette opinion, courante dans la " bonne société " de Mâcon courait -elle aussi les classes populaires, malgré le passé révolutionnaire de la ville ? On peut le supposer avec vraisemblance. Le parti royaliste, déjà agissant en 1812-1813 puise dans les événements de janvier 1814 une force nouvelle.

Absence de nouvelles officielles, propagande insidieuse des ennemis du régime, voilà plus qu'il n'en faut pour étouffer toute velléité de résistance dans une opinion qui n'attendait en somme que des prétextes à demeurer dans son inertie.

La "5° colonne" monarchiste a trouvé ici un terrain de choix qu'elle exploite à fond et sans résistance.

Car ses adversaires sont bien falets.

d) MANQUE DE CHEFS.

A quelque parti qu'ils appartiennent, dans toute la région, des hommes se révèlent des chefs au cours des sombres journées de janvier 1814. Un BIDAT, notaire à Tournus (2) entraîne sa garde nationale. Un DUGUE, avoué de Louhans terrorise

(1) Fonds Thard. Puthed. Rapports de Police. A.D.SL. M. VIII 1814.

(2) A. MIEGE - Tournus en 1814-1815 - 1 volume - 1904.

les colonnes autrichiennes avec un groupe de partisans bressans (1) un DESPLACES de MARTIGNY, à 32 ans, conseiller général et chatelain de Saint-Symphorien-de-Marmagne (Autun) soutiendra avec son corps franc le siège de son château (2).

Rien de pareil à Mâcon. Chacun essaie de rejeter sur l'autre la grosse part de responsabilités, de fautes, d'erreurs, d'inertie, voire de complicité et de trahison.

A ne juger que l'attitude des chefs, on doit avouer, à peu d'exceptions près qu'aucun ne semblait capable ou décidé à prendre la tête d'un mouvement de résistance, contre le défaitisme, d'abord, contre l'autrichien ensuite. Mâcon manqua d'exemples et d'énergie dans ses élites, pour des raisons diverses, autant chez les civils que chez les militaires. Peut-être doit-on y voir une conséquence de l'action exagérément centralisatrice de l'administration impériale tuant le goût des responsabilités.

Dans le domaine militaire d'abord, on constate une insuffisance fâcheuse à beaucoup d'échelons : du Maréchal d'Empire au dernier sous-lieutenant de garde nationale.

AUGEREAU.

Le Maréchal AUGEREAU, duc de Castiglione, responsable de l'armée de Lyon depuis le 3 janvier n'a jamais montré l'initiative et l'allant nécessaires. Les ordres impératifs de l'Empereur et de CLARKE, Ministre de la Guerre, pourtant précis et impératifs ne sont exécutés qu'avec plusieurs jours de retard. " Sa lenteur, sa mollesse, on peut dire sa débilité " (3) se répercutaient fâcheusement sur toute la région. Ce n'est pas lui qui, à 56 ans, " reprendra ses bottes et sa résolution de 93 " (4). Malgré les 3.500 hommes de la division Musnier au début de janvier, les 5000 hommes du 20 janvier, les 21.600 fantassins et les 2.100 chevaux du 16 février (5) il ne quitta Lyon que pour de timides opérations sans envergure et sans conviction contre un ennemi alors bien inférieur en nombre

(1) Lefebvre de Behaine - ouv. cité p. 111

(2) Lex et Siraud. Le Conseil Général et les Conseillers Généraux de Saône-et-Loire 1789-1889- 1 volume Belhomme à Mâcon 1888 295 pages - B.M. 110.191.

(3) H. Houssaye - 1814 - p. 237.

(4) Lettre de Napoléon à Augereau - 18 février 1814.

(5) Casse. Précis historiques des opérations de l'armée de Lyon en 1814 - B.M. 131.275. Pages 150 à 154- 138 à 140. Tableaux d'effectifs très détaillés. Augereau disposait en particulier de 8.000 fantassins et 2.000 cavaliers de la division de Catalogne, excellentes troupes.

L'attitude d'Augereau à l'armée de Lyon a été sévèrement jugée. Deux hommes (Augereau et Marmont), sortis de nos rangs, ont trahi nos lauriers, leur pays, leur prince, leur bienfaiteur " s'indignera Napoléon en 1815 (1). On n'a pu trouver que l'atténuation de l'âge, des rhumatismes (2), de l'habitude du bien-être (3).

En un mot, le commandant de l'Armée de Lyon n'avait aucunement l'intention d'agir activement en vue d'une résistance effective. Or LYON n'est qu'à 70 km de Mâcon et c'est à lui que Bonne et le Conseil Municipal s'adressent à chaque difficulté " pour le prier de vouloir bien leur tracer la manière dont on doit se conduire dans des circonstances aussi critiques " (4). Mais Augereau le sait-il lui-même ? (5)

Rien à attendre du sud. Du nord non plus. A DIJON Commande le Général LIGER-BELAIR, dans toute la 18^e Division Militaire dont dépend la Saône-et-Loire. Après une honorable carrière militaire, le Ministre l'avait retiré en septembre 1813 de la 31^e Division Militaire (GRONINGUE) dont il ne supportait pas le climat pour le remettre, à Dijon, au milieu de sa famille et de ses amis. Commandement très étendu, sur les 5 départements de l'Yonne, ^{Aub.} Côte-d'Or, Haute-Marne et Saône-et-Loire, mais avec peu de troupes actives. Somme toute, une division de tout repos, " territoriale", peu préparée au rôle de premier plan que l'invasion allait lui faire jouer. Aucune trace d'une visite à Mâcon, d'une inspection même de dernière heure. Ne connaissant rien du département Liger-Belair ne sera d'aucun secours pour lui. Il aura assez à faire en direction du Nord ! Dès le 27 janvier il sera d'ailleurs remplacé par le général Allix (6)

LEGRAND DE MERCEY.

Son second, en Saône-et-Loire, par contre apparaît vraiment, par ses qualités et son expérience comme " le seul homme en situation et ayant la volonté de défendre Mâcon" (7)

-
- (1) Napoléon Ier- Proclamation à l'armée - I-3-1815.
 (2) Augereau dès 1807 était perclus de rhumatismes. A Eylau, il se fit attacher sur son cheval. (63^e bulletin de la Grande Armée - 28/2/1807 -
 (3) Las Cases - Mémorial St-Hélène.
 (4) A.M.M. II-20 - Registre des séances du Cens. Mun. En particulier 26 janvier à 10 h. du matin.
 (5) cf. Mémoires de Fouché - 1 vol. in. 8^o 522 pages. Flammarion 1947.- A Lyon, tout était dans une sorte de confusion et d'incertitude ... On circonvinrent Augereau, détracteur de Napoléon, mais guerrier peu politique et qui ... ne voyait de salut pour la France qu'en l'identifiant à sa destinée (p. 449).
 (6) Lefebvre de Behaine. ouv. cité p. 186.
 (7) Lefebvre de Behaine - ouv. cité p. 115.

Malgré ses 58 ans et 18 blessures reçues en 40 ans de services, malgré des crises de rhumatismes qui l'empêchent parfois de monter à cheval, c'est un vieux soldat actif, entreprenant, voire brutal. Cavalier, il croit aux actions rapides, à l'efficacité des raids de partisans (1).

Mais il se heurte à l'inertie des hommes en place, et à une impopularité qui lui aliène bien des possibilités. En vain demande-t-il les 8, 9 et 10 janvier à de Roujeux, qu'on mobilise les gardes nationales du département, les pompiers, qu'on réquisitionne tous les fusils, qu'on distribue 100 paquets de cartouches à la garnison de Mâcon, qu'on coupe les ponts sur la Saône, qu'on coule tous les bateaux rive gauche ou qu'on les amasse rive droite, qu'on barre la levée de Saint-Laurent, qu'on secoue l'apathie générale (2). Il s'agit en vain.

Mieux, on essaie de le faire destituer par le comte de Ségur, en insistant sur son peu de popularité dans le département. " La répugnance est à ce point que je suis obligé de remplir le devoir pénible de vous demander un autre commandant " (3).

Les documents préfectoraux sur cette période étant en grande partie détruits ou absents aux archives publiques, il est difficile de juger les affirmations du préfet sur les démissions des maires. Legrand était coléreux, emporté, rude et excessivement franc. " Il disait à chacun son fait " (4) Mais les volontaires de Tournus, le 23 janvier, ceux de Chalon les 5 et 6 février, marchaient avec confiance sous ses ordres.

Cet homme dur et sans doute très capable fut retiré par l'auditeur du Conseil d'Etat A. de PASTORET, adjoint au comte de SEGUR, arrivé de Dijon à Mâcon, le 10 janvier à 3 heures du soir. Sur son ordre, le général dut rejoindre Chalon, menacé depuis le 8 par des partis de hussards. Le colonel DEFRANC, en retraite, seul officier supérieur présent à Mâcon reçut alors le commandement de la place, doublé du capitaine DELESQUE, aide de camp de Legrand.

Ce départ fut divulgué par ses ennemis comme une fuite honteuse (5)

(1) Charles Rémond - Le Général Legrand, baron de Mercey-Mémeires et souvenirs - in 8° - Berger-Levrault 1903-445p. Bonne biographie du Général avec 1 portrait.

(2) A.M.M. H-2-Invasion de 1814 - 3 lettres pressantes des 8-9-10 janvier à De Roujeux pour qu'il prenne des décrets, à Bonne pour qu'il fasse distribuer des armes et des munitions.

(3) Reugé A.A.M. 1914- Article cité -Lettre de Roujeux à Ségur le 9 janvier 1814.

(4) A.M.M. Fonds Puthed. Fragments d'un brouillon de " Petit dictionnaire des contemporains".

(5) Lettre du sieur E. Gauthier à S.E. le Ministre de la Guerre, du 1er février 1814 - citée dans Reugé.

Ce dernier trait révèle le peu de poids que pouvait conserver un tel homme devant une opposition aussi virulente.

En de telles circonstances Legrand eut dû montrer ou plus de brutalité, ou plus de diplomatie. Mais il ne pouvait être partout à la fois, sur un front de 100 km, de Chagny à Mâcon, et ses souffrances physiques l'auraient empêché de mener la guerre de raids et de partisans qu'il aurait aimé conduire (1).

DEFRANC.

Il laissait le chef-lieu du département aux mains tremblantes du Colonel en retraite DEFRANC, 65 ans, vieillard aux facultés physiques et intellectuelles fort affaiblies. Ayant eu des biens (2), il se retrouvait peu fortuné à la fin de l'Empire. On l'avait laissé en solde d'activité, à la Garde du Dépôt des Officiers Espagnols prisonniers de guerre. Mais, en trois ans, il n'y avait montré que faiblesse et incompétence. Rarement en uniforme, " couché dès 7 heures chaque soir" (3) nullement craint ou obéi par ses subordonnés il ne devait sa toute nouvelle situation de commandant de place qu'à l'absence de tout autre officier supérieur du moment du départ du Général.

Mâconnais de longue date, sinon de naissance, DEFRANC était-il acquis aux idées professées par certains beaux officiers espagnols reçus dans la meilleure société de la ville ? A savoir qu'une capitulation pure et simple, à des conditions savamment débattues à l'avance serait la solution la moins coûteuse et la moins pénible pour les bourgeois mâconnais ? De plus, il était franc-maçon, influent de 1806 à 1813. Jusqu'à quel point agissait-il librement en 1814 ?

Son attitude, tout au long des événements de l'occupation ne révèle qu'un pauvre homme sans autorité et sans initiative, écartelé entre ses devoirs de citoyen soucieux de protéger sa ville des combats, et ses obligations de soldat commandant de place. " C'est le plus lâche des hommes. Il n'a donné aucun ordre. L'ennemi était en ville... On cherchait partout le Commandant. Il était caché. Il l'est depuis " (4).

-
- (1) Il se fait conduire en chaise de poste et ne se fait hisser à cheval " qu'au moment des assauts (mémoires du Lt.Legrand cité par Rougé.
- (2) A.M.M. G-2- Impôt forcé 1792 - Le sieur Defranc, alors civil possédait plusieurs maisons à Mâcon et quelques terres et vignes en Mâconnais.
- (3) A.D.SL. Série M. Rapperts de police VIII-1813 - Enquête de police sur une rixe à un bal à Mâcon entre civils et espagnols - 20 août 1813.
- (4) Ch. Rémond. Le Général Legrand. ouv. cité p. 352 - Lettre Reujoux à Legrand le 17 janvier 1814.

Plusieurs capitaines peuvent-ils le remplacer ?

LES CAPITAINES.

Le capitaine DELESQUE, aide de camp du Général Legrand, laissé à Mâcon, le capitaine MARTIN, commandant la Compagnie de dépôt du 16^e léger, le lieutenant d'Elie, commandant la Compagnie de Réserve départementale, montrent un esprit assez combattif, dans la limite des ordres reçus. Mais, devant l'inertie des autorités locales ils ne firent que rédiger un rapport le 14 janvier à Charolles (1) Loyaux et disciplinés il ne leur a peut-être manqué que l'occasion de se révéler.

On ne peut en dire autant de VILLEPIQUE et de TUGNOT, les deux autres capitaines que leur connaissance du pays aurait dû conduire à se substituer aux défailtants. VILLEPIQUE, capitaine du recrutement, venu du 18^e de ligne, habite depuis 6 ans quai du Nord. Blessé, décoré, il fut un beau soldat. Il est lié avec la bourgeoisie. On le reçoit à l'Académie de Mâcon (2) où il lit plusieurs communications. Ses fonctions lui ont ouvert bien des salons, bien des tables de hautes familles, craignant la conscription pour leurs enfants. Il ne marquera jamais que l'initiative minimum pour Garde Nationale, levées diverses, réquisitions et organisation de la défense (3).

Plus nettement hostile au régime, passant ouvertement pour royaliste, le capitaine de gendarmerie TUGNOT, ou TEUGNOT, commande la compagnie de Mâcon, forte de 40 gendarmes, d'une vieille famille lorraine de gentilshommes d'épée, il a épousé, à Mâcon, une des trois demoiselles de la Balmondrière. Très lié aux DORIA, aux SIRAUDIN, aux LABLETONNIERE, aux familles des conseillers de l'ancien bailliage, il ne faudra attendre de lui aucun geste pour prolonger un régime qu'il réprouve. On doit seulement remarquer une fois de plus combien le préfet de ROUJOUX montra de faiblesse dans les dernières années en acceptant aux postes importants des royalistes presque avoués (4).

Tous ces officiers sont d'ailleurs fatigués par un service ininterrompu pour les levées de la fin de 1813, depuis plus de trois mois.

(1) Archives de la Guerre. Dossier concernant les places. 1814 Mâcon. Rapport Capitaine Delesque. Cité in extenso par Barje dans A.M.M. 1914-15- La Prise de Mâcon en 1814 p. 180-189. En son militaire du temps Delesque cite les faits, sans les commenter.

(2) Annales Académie de Mâcon- Années 1810-1815.

(3) A.D.SL. Fonds Thyard F. 638 -Lettres de Roujoux au retour d'une tournée de réquisition de chevaux et d'avoines en Mâcon nais en Oct. 1813. Il se plaint de l'attitude réservée du capitaine Villepique.

(4) Voir dans Gh. Rémond. Le Général Legrand-ouv.cité p.398 note 1 l'appréciation de ch. Legrand sur Tugnet : "Il était légitimiste et traître ". En 1794, le Général Legrand avait fait exécuter un Tugnet, officier à l'Armée du Nord, condamné pour vol, et frère du capitaine en question.

Au total, les officiers d'active, à part peut-être le vieux soldat qu'était le Général LEGRAND, apparaissent ou trop timorés, ou hostiles, en tous cas trop peu nombreux pour suppléer par le nombre à la qualité.

A défaut, peut-être les " officiers en retraite " à Mâcon, ou les " Officiers de réserve " si l'on peut eser le terme pour l'époque, pourraient redresser une situation bien compromise.

On compte à Mâcon fin 1813, 12 capitaines en retraite et 4 lieutenants, 3 sergent-major et 9 sergents. Mais beaucoup sont malades, blessés ou trop vieux. Trois ont dépassé 65 ans. Trois seulement ont des chevaux. Trois autres au plus restent aptes à faire campagne. D'ailleurs on les emploie depuis fin octobre pour accompagner les convois de conscrits, de prisonniers ou de réfractaires (1). Du moins il semble qu'on aurait pu encadrer le millier de volontaires qu'en pouvait armer ?

Et qu'on aurait dû encadrer différemment les compagnies de la cohorte urbaine, où à côté de deux capitaines retraités on trouve des sous-lieutenants qui n'ont jamais endossé l'uniforme, même comme conscrits, les deux fils BONNE par exemple ! (2). Car dans les chefs de la cohorte, conduite par un royaliste notaire Bernard de Lavernette de Lassère commandée par les membres ou les fils de la coterie aristocratique, négociante, " amie de la tranquillité " (3) dans ces cadres improvisés on ne trouvera pas de feu de guerre !

Peu à attendre du côté des militaires, donc. Marcheraient-ils avec courage, derrière un chef, ou avec des ordres nets et précis qui ne viendront jamais ?

Chez les administrateurs civils, inertie semblable, plus sensible même chez certains. Ici le contact avec les émissaires royalistes ou autrichiens, le désir de Napoléon de ne pas heurter une population qu'il sent rétive, ont conduit les chefs, à tous les échelons à différer les mesures de salut public nécessaires. Plus près du pouvoir et de l'esprit public que les militaires, ils envisageaient l'avenir avec moins de confiance encore et laissaient plus ou moins le champ libre aux royalistes (4).

-
- (1) A.M.M. -H-2 - Cours spéciaux 1793-1857 Etat nominatif des Officiers et sergents retirés à Mâcon en 1813, jouissant de la solde de retraite, formé en exécution du décret préfectoral du 24 Juillet 1813 et arrêté à la date du 28 août 1813.
- (2) cf. ci-dessus p. 12
- (3) Proclamations de Bonne - A.M.M. II-18 et 20.
- (4) Lefebvre de Henaine - ouv. cité p. 187.

SEGUR.

Ce défaitisme des responsables du pouvoir civil se devine aisément chez le comte de SEGUR, Commissaire extraordinaire dans la 18^e Division Militaire (1). Louis Philippe, comte de SEGUR, arrivait de Paris à Dijon, le 5 janvier à 8 heures du soir. Grand voyageur, soldat et littérateur, admirateur de Voltaire, de La Fayette, de Boissy-d'Anglas, il avait beaucoup vu et beaucoup pensé au cours de 60 années bien remplies. Esprit large, il s'orientait déjà vers ce libéralisme éclairé qui marquera son passage à la Chambre des Pairs à partir de 1819. Loyal envers l'Empire qu'il servira aux Cent Jours, il répugne pourtant par tempérament et sens politique aux mesures extrêmes. " Ce n'est qu'un sénateur, pâle et timide successeur des fameux conventionnels en mission " (1). Pour réaliser la levée en masse dans une province épuisée et fatiguée moralement et matériellement il faut être d'une autre trempe.

" Il dut se rendre compte que son séjour ne serait pas de longue durée. Néanmoins, il résolut de faire bonne contenance et tout au moins de ne pas prendre la fuite devant quelques batteurs d'estrade " (2).

Ses liaisons avec Mâcon sont faciles et rapides. Mal renseigné sans doute, il ne s'occupera cependant que de questions secondaires. Sur un rapport tendancieux du préfet, du 9 janvier, il adresse au Général Legrand le 15 seulement, des conseils peu faits pour faciliter la défense .

Il aurait été bien préférable de faire connaître à de Roujoux l'essentiel du rapport que le Commissaire Extraordinaire envoyait dès le 9 janvier au Ministre de la Guerre :

" L'ennemi n'a pas plus de 25.000 hommes entre Vesoul et Bourg. Mais il lance dans toutes les directions des détachements qui répandent la terreur et dont l'apparition inopinée empêche toute tentative de résistance " (3).

En quatre jours, le comte de Ségur avait donc suffisamment pris conscience des réalités et de la nécessité urgente d'organiser la résistance. On peut donc s'étonner d'une inaction quasi totale ailleurs qu'à Dijon, et de l'espèce de sacrifice consenti par la perte possible et peut-être acceptée des passages de la Saône, en particulier de Mâcon.

 (1) BENAERTS Louis. Les Commissaires Extraordinaires de Napoléon Ier en 1814, d'après leur correspondance inédite. Paris 1915 239 p.

(2) Lefebvre de Behaine - ouv. cité p. 102

(3) Lefebvre de Behaine - ouv. cité p. 106.

Séguir connaissait pourtant la position capitale de la ville puisqu'il lui envoyait son adjoint, l'auditeur au Conseil d'Etat A. de PASTORET. Arrivé le 10 celui-ci venait y chercher du secours pour protéger Chalon. Il ne put envoyer que le Général LEGRAND, solution bien imparfaite qui ne renfermait nullement Chalon et qui décapitait une résistance possible des Mâconnais (1). Il répartit d'ailleurs le lendemain pour rentrer à Dijon, alors que tous les renseignements concouraient à laisser prévoir une attaque imminente sur Mâcon, après la prise de Bourg en Bresse le 11 au matin.

Il semble donc bien que les plus hauts représentants du pouvoir civil, par tempérament, fatigue ou politique n'aient aucunement en vue de galvaniser une résistance possible (2).

Peut-être se reposaient-ils sur les autorités locales, tout en les ménageant à l'extrême.

DE ROUJOUX.

Au premier rang de ces administrateurs, le Préfet de ROUJOUX porte la responsabilité d'ordonner et d'organiser la résistance, pour protéger en même temps qu'un pont important, le siège de la Préfecture du Département de Saône-et-Loire.

A 60 ans passés, après 12 années dans le même poste il n'a réussi qu'imparfaitement sa double tâche d'administrateur et de représentant du régime. Il n'a pas voulu, ou pas su s'imposer (3) Il se sent mal soutenu et mal entouré. Il demeure un étranger. Dans les derniers jours de sa résidence à Macon, malgré la gravité des nouvelles, il n'agit pas et semble gagné par cette sorte de léthargie résignée qui alourdit tous les notables Mâconnais.

Cherche-t-il à se tromper lui-même ou montre-t-il un regrettable sentiment de fausse sécurité quand il écrit à Thyard, le 31 décembre 1813, alors que Bubna marche vers Poligny avec plus de 12.000 fantassins, 5000 cavaliers et 88 canons :

"On voyait des ennemis partout

J'ai bien vu un danger possible mais pas imminent.

-
- (1) " Le départ du seul homme en situation et ayant la volonté de défendre Mâcon , devait avoir les suites les plus funestes " Lefebvre de Behaine p. 115.
- (2) " Comparée à l'oeuvre des représentants en mission, leur action dérisoire manifeste surtout la ruine de l'esprit public " G. Lefebvre Napoléon (Peuples et Civilisations) Tome XIV p. 544." Ils ne firent que des rapports décourageants, qu'il serait cruel de comparer avec ceux des représentants en mission sous la Convention". G. Papiset. Le Consulat et l'Empire - Coll. Lavis. P. 436
- (3) cf. plus haut. Chapitre I p. 96

étaient des plus froids, et que le Préfet l'accusera ouvertement de trahison. Il n'est pas douteux que ce premier magistrat municipal, connu pour ses opinions assez flottantes, ait été sollicité secrètement par les ennemis du Régime et qu'il n'ait nullement conservé en janvier 1812, le moral et l'allant d'un chef de résistance.

LES ELUS.

Le préfet timoré, le maire incapable et douteux, pouvait-on espérer voir surgir des élus du peuple, ou des notables mâconnais, un homme qui les supplée ? C'est peu probable, devant l'opinion que les contemporains ont portée sur les habitants du Département en général du Mâconnais en particulier, et leur " caractère, doux, tranquille et même un peu apathique sans énergie " (1).

Les élus départementaux et municipaux justifient assez bien ces vues critiques. Au Conseil Général, " il ne se passe rien". On n'a que négligence, insoeuviance et faiblesse pour les objets présentés " (2) Très souvent 10 ou 12 conseillers seulement sur 24 assistent aux sessions. Aucune initiative notable en 7 sessions ordinaires, d'Octobre 1807 à Mai 1813(3). Sur les 24 conseillers en exercice en janvier 1814, 12 ont plus de 60 ans et 8, de 50 à 60. Un seul a moins de 40 ans et organisera un corps franc dans l'Autunois (4). Les deux conseillers mâconnais n'ont ni l'âge ni l'allant nécessaire à l'action: J. Baptiste MURE, président d'âge et doyen du conseil à 67 ans. Ancien diplomate il saveure l'aisance venue de son mariage avec Melle RATTON, fille d'un riche négociant mâconnais établi à Lisbonne. La vie l'a peu ménagé, lui enlevant 7 de ses 8 enfants. Pierre Lamartine de PRAT a 62 ans, ex-capitaine à Dauphin. Cavalerie et Chevalier de Saint-Louis, époux de Françoise Alix des Reys, emprisonné sous la Terreur, a peu de sympathie pour l'Empire et 5 de ses 6 enfants ont moins de 20 ans (5).

Chez les élus municipaux, même indigence de personnalités. Ils ne sont d'ailleurs plus que 18 présents au lieu de 27, les morts, les infirmes et les membres partis de Mâcon

-
- (1) Moniteur Universel du 24 Germinal an 13-(14 avril 1805)
A.D.SL. - Voir plus haut.
 - (2) Protestation du Conseil d'Arrondissement de Mâcon à la session du 15-19 Octobre 1807.
 - (3) Compte-rendus des sessions du Conseil Général - A.D.SL. Série N. Conseil Général Lex et Siraud. Le Conseil Général et les Conseillers Généraux de S-et-L de 1789 à 1889-Mâcon-Belhomme Edt. 1888- 1 vol. in 8° raisin -295 p. B.M. 110.191.
 - (4) Hugues DESPLACES de Martigny 1782-1852 qui résistera, avec son corps franc, dans l'autunois et recevra la Légion d'Honneur le 3 Mai 1815.
 - (5) L'ainé, Alphonse de Lamartine né le 20 Octobre 1790 n'est pas encore le tribun de 48.

n'ayant pas été remplacés depuis les nominations du 19 mars 1808. La moyenne d'âge ressort à 50 ans. 8 conseillers actifs ont un revenu compris entre 10.000 et 25.000 francs par an. Par leur âge, leur popularité, leurs relations ou leur fortune, trois au moins pourraient se poser en chefs capables d'incliner la majorité de la population vers la Résistance : Emilien BRUYS, 40 ans, négociant en vins, né à Mâcon, marié, 3 enfants, membre écouté du conseil depuis le 16 avril 1808; Henri Joseph RATTON 43 ans, riche propriétaire et négociant, à Lisbonne, 3 enfants aussi, reçu et écouté dans la meilleure société; Joseph André, marquis de Doria enfin, 42 ans, époux d'une demoiselle de la Balmendière, l'un des plus riches propriétaires mâconnais, avec un revenu avoué de 25.000 francs par an. " Il se donne pour être l'un des descendants des célèbres DORIA de Gênes "(1) et en tire un réel prestige dans toutes les classes de la société " Il aime à rendre service. Cette qualité lui donne une grande popularité à laquelle il semble tenir " (2). Mais le chroniqueur ajoute qu'il est homme de mœurs douces, tranquilles et honnêtes "(2). Malgré toutes ses qualités et ses possibilités, ce n'est pas lui qui se transformera du jour au lendemain en foudre de guerre. D'ailleurs ses attaches avec le parti royaliste (2), sont trop connues pour qu'en puisse douter qu'il fut neutralisé par d'habiles conseils.

Rien à espérer des corps constitués, théoriquement tout désignés pour suppléer le cas échéant aux faiblesses et aux défections des chefs militaires et des hauts fonctionnaires. S'ils ne sont pas circonvenus par les royalistes, ou mieux, royalistes eux-mêmes, ils se révèlent incapables de s'imposer devant le courant général d'abandon et de renoncement.

LA POPULATION.

Quant à la population mâconnaise, on l'a vu trop amorphe, trop inquiète de l'avenir, trop revenue des enthousiasmes de l'an II, pour qu'elle fournisse d'elle-même la personnalité entraînant et attachante qui secouera son inertie. Les hommes courageux et hostiles à l'occupation de la ville ne manquent certainement pas. BIGONNET qui fut député aux Cinq Cents et qui galvanisera la Garde Nationale de 1815,

(1) DORIA : Famille puissante, l'une des plus illustres de Gênes dès le XII^e siècle. Connue au XIII^e siècle par son appartenance au parti Gibelin et sa lutte contre les guelfes. Joseph André DORIA, né en 1772 à Tarascon, mort en 1839 à Mâcon, en descend, par un rameau installé en Provence. Officier de Marine en 1787, aide de camp du Général DAMAS son oncle, il s'établit à Mâcon en 1804. (Grande Encyclopédie - vol. XIV - Article Doria p. 932).

(2) Petite biographie mâconnaise. op. cité.

B - LES COMBATS - 12 Janvier-11 mars 1814.

Dans cette plaine séquanienne noyée par la crue de sa rivière, promise à l'invasion du flot allié venu du Nord et de l'Est, MACON émerge comme une île convoitée dont les habitants ne veulent pas croire à la tempête, ni consolider leurs défenses. Deux fois, les 12 et 26 janvier, ils ouvrirent leurs portes à l'envahisseur. Deux fois, les 23 janvier et 19 février, des secours, venus du Nord puis du Sud repoussèrent la faible vague alliée. Mais, devenue marée, le 16 mars, elle balayera souverainement la ville disputée. Et le 6 juin, le flux se retirant vers le Nord, la laissera meurtrie par une occupation enfin déplorée après avoir été souhaitée.

Ces deux mois, du mercredi 12 janvier au dimanche 6 mars 1814 furent pour les Mâconnais, comme la punition de leur inertie. Voulant, dans leur majorité éviter les maux de la guerre et sauver " la tranquillité premier bien des familles", au prix de tous les renoncements, ils subirent successivement :

- la première occupation 12 au 23 janvier
- la première libération 23 au 26 janvier
- la seconde occupation 26 janvier au 19 février
- la seconde libération 19 février au 6 mars
- la troisième occupation 6 mars et le combat du 11 mars.

A part les localités champenoises, il est peu de villes aussi ballottées entre les deux armées (1).

(1) se reporter au tableau synoptique . Annexe IV.

a) LA PREMIERE OCCUPATION (12 au 23 janvier 1814).

C'est la mieux connue, Lefebvre de Behaine lui consacre près de 10 pages (1), Rougé, près de 20 (2). Le dossier de cette affaire est très complet, aussi bien aux Archives Municipales de Mâcon (3) qu'aux archives nationales (4) les deux fonds se complétant.

LE MAIRE : Louis BONNE.

Un homme, Louis BONNE, Maire de Mâcon est au coeur de tous les événements de ces dix journées. Sur lui retombent toutes les accusations de trahison lancées dès le lendemain de la chute de la ville, reprises et amplifiées par d'autres administrateurs, conservées par les quelques auteurs qui ont étudié rapidement cette pénible affaire.

" Le Maire de Mâcon, trahissant la confiance publique a laissé occuper le pont de la Saône, par 50 hommes " accuse le " Journal de Paris " dans son numéro 23, du 20 janvier (5).

" Comment n'ai-je pas appris par vous la conduite coupable du maire de Mâcon comment, connaissant les mauvaises dispositions du maire ... " s'indigne Savary, à la nouvelle de la prise de Mâcon (6).

" Je fus trahi par la Municipalité qui avait fait ses conditions la veille et qui avait préparé des billets de logement. J'en ai la preuve écrite... " affirme de Roujoux au Baron de Thyard le 24 avril 1814 (7).

" Comme Maire, Bonne a tendu, dit-on, la main aux Autrichiens pour les faire entrer dans la ville " écrit-on en 1822(8).

-
- (1) Lefebvre de Behaine - l'Invasion - ouv. cité p. 144 à 153
 (2) Rougé - Les combats de Mâcon en 1814-1815 - A.M.M. Tome XIX 1914- p. 180 à 198.
 (3) A.M.M. II-22 - Registres délibérations du Conseil Municipal voir aussi II-20.
 A.M.M. II-18 en 1814.
 (4) A.N. F-7 6603/4298- Dessiers concernant les places - Mâcon 1814. Il nous est connu par les larges emprunts, avec extraits qu'en donne Rougé dans A.A.M.
 (5) A.M.M. II-18 Reg. 13 p.80 cité dans une délibération du C.M. du 26 janvier avec une lettre de protestations du Maire au Ministre des Relations Extérieures ler Février 1814.
 (6) A.D.SL. Série M. an VIII-1814 - Lettre originale de Savary à de Roujoux-20 janvier 1814.
 (7) A.D.SL. Fonds Thyard F 639/35 - Lettre originale datée d'Autun du 20 janvier . 2 h. Après-midi.
 (8) A.D.SL. Fonds Thyard F 641/9 - Petite Biographie Mâconnaise. Manuscrit anonyme dédié au baron Thyard . ouv. cité.

"Bonne devait trahir son pays..... La trahison de Bonne... " insiste à plusieurs reprises Lefebvre de Behaine(1).

Unanimité troublante, mais qui ne dispense pas d'une étude plus sérieuse du personnage et des circonstances de sa " trahison".

C'est une figure bien typique de la bourgeoisie mâconnaise, foncière et commerçante, que celle de Claude Louis BONNE, né à Nanton (2) le 7 août 1760, mort à Mâcon le 9 août 1836, au terme d'une vie partagée entre le commerce des vins et les affaires publiques le premier de 25 à 48 ans, les secondes jusqu'à 1830. Fils de Jean Bonne, propriétaire et de Marie Grosbon. Des études sans éclat et sans particularités, sur les traces de son frère aîné Pierre, en firent un jeune homme de bonne mine, assez bien tourné, geste élégant et parole facile. C'est à Mâcon que Pierre Bonne, installé comme avocat jusqu'en 1789 lui trouva femme, en la personne de demoiselle AUBERTIN, fille unique d'un marchand de vins aisé de la place. Le mariage fait, en 1786, Louis Bonne devient commerçant (3). La maison confortable de la rue de la Barre se peuple vite de 4 enfants : Martial né en 1787, Jean-Marie Victor en 1790, Pierre Louis en 1793, Espérance en 1794 (4).

Il faut travailler dur, s'absenter souvent pour affaires et la Révolution le laisse indifférent. Mais par prudence, bien que non soumis à l'Emprunt forcé de 93, n'ayant qu'un revenu annuel de 3.964 francs, 4 enfants, une femme et un beau-père à charge, il verse volontairement une contribution de 500 francs (5) Ce geste patriotique ne lui épargne pourtant pas l'inscription sur la liste des émigrés mâconnais le 24 mars 1793. Il a beau alléguer des nécessités d'un commerce qui l'oblige à demeurer des mois hors de Mâcon, il est arrêté à Paris le 22 juin et emprisonné durant 15 jours. Libéré, il veut montrer son civisme et s'engage comme conducteur chef d'équipages d'artillerie dans la V^e Division de l'Armée du Nord, de Juillet 1793 au 3 décembre 1794. Radié de la liste des émigrés une première fois le 23 Octobre 1794, inquiet encore en 1797, il ne sera radié définitivement que le 17 janvier 1798, sur l'intervention de son frère.

-
- (1) Lefebvre de Behaine. ouv. cité p. 77-153 en particulier.
 (2) Nanton- Village de la Côte à 10 km de Tournus.
 (3) Montarlot - Les émigrés de S-et-L . 2 vol. Autun 1913-Miège. 599 noms d'émigrés du départ. avec biographies courtes et succinctes- A.D.SL.
 (4) Martinet Jeanton - Famille notables de Tournus et de sa Région 1 vol. 1915 in 4° -212 pages (Protat frères à Mâcon). Intéressant pour les courtes notices biographiques.
 (5) A.M.M. G-2- Emprunt forcé 93. Etat des versements.

Jusqu'en 1805, il s'occupe activement de son commerce et de ses propriétés de La Salle, Senozan, Saint-Albain, Manziat et Asnières (1) évaluées à 700 livres de revenu annuel en 1793. Il réussit ses affaires puisque dès 1802 il apparaît sur la liste des 30 commerçants notables de Mâcon (2) et en 1806 sur celle des membres du Tribunal de Commerce. Il est devenu une personnalité sérieuse, considérée et consciencieuse bien établie à la fois dans la propriété foncière et le commerce des vins, les deux piliers de la fortune et de la respectabilité mâconnaises. Il n'est pas jusqu'à ses petits ennuis de faux émigré qui ne lui ouvrent les portes de l'ancienne aristocratie du nom et de la terre (3). Son frère Pierre, avocat, ex-maire de Tournus en 1800-1801, futur juge de paix du canton de Tournus, de 1808 à 1825, l'a introduit dans la classe fermée et influente des légistes mâconnais, où fréquentent assidûment ses enfants.

Un homme aisé, rassis, ayant l'expérience des gens et des choses, lié par profession ou relations avec tous les notables mâconnais ? Voilà un bon conseiller municipal. Le 19 mars 1808, à 48 ans, de Roujoux le nomme, en place de SEMERAIRE, décédé (4).

Une période nouvelle s'ouvre dans la vie de Louis BONNE. Pour les affaires publiques, il délaissera peu à peu les siennes, confiées à ses fils (5). C'est qu'il se lance à fond dans l'activité municipale. Nommé adjoint par décret du 16 juin 1808, Maire trois ans plus tard (11 Juin 1811) en remplacement de Murillon devenu conseiller de préfecture, confirmé par nomination du 3 avril 1813, il ne quittera la place, malgré ses menaces de démission, que le 14 mars 1815 au moment du passage de Napoléon Ier retour de l'Île d'Elbe (6).

-
- (1) A.M.M. G-3 - Cent. Directes 92 - Lettre de Bonne, du 4 juillet 1793 pour demander un dégrèvement de Contribution mobilière.
- (2) Annuaire de Saône-et-Loire A.D.SL. (pour 1803)
- (3) A.D.SL. Série M. an VIII 1810 - Extrait d'un rapport de police sur les incidents au théâtre de Mâcon. "C'est alors que sont intervenus MM. Bernard de Lavernette, Dauphin, Bresse, Desvignes de Davayé l'aîné, le marquis de Deria... qui se trouvaient ensemble dans le Foyer" 12/12/1806.
- (4) A.M.M. K-1 Conseillers Municipaux 1791-1846 Liste adressée le 28 sept. 1813 au Préfet.
- (5) A.D.SL. Fonds Thyard - Petite biographie Mâconnaise 1822 F 641/9 "Je ne saurais dire s'il^a fait banqueroute... Il n'a point fait (de millions) pour lui... Il a marié ses fils. C'est dans les affaires sa meilleure spéculation".
- (6) Voir décrets de nomination dans A.M.M. K-1 Maires et adjoints 1793-1875
A.D.SL. M. Municipalités Mâcon 1800-1870.

Ces hautes fonctions en appellent d'autres, aussi absorbantes, membre du Collège électoral du Département, Président du Tribunal de Commerce dès 1808. Il défend les intérêts du commerce des vins. Il s'oppose, souvent avec force, aux exigences des contrôleurs des droits réunis, aux agents des Contributions, aux mesures administratives concernant l'entrepôt et le commerce des vins à Maçon(1). Il s'attire même de solides inimitiés parmi les hauts fonctionnaires départementaux, en particulier de VITALLIS, Directeur des Contributions Directes (2). Mais il y gagne une réputation de rude défenseur des intérêts de la bourgeoisie et du négoce dont il a toute la confiance.

Il saura pourtant par une habile politique se maintenir en très bons termes avec le préfet de Reuoux, jusque dans les derniers mois de l'année 1813, ce qui augmente encore sa popularité auprès des notables locaux, toujours quémandeurs de faveurs.

Fervent admirateur du Régime, de l'Empereur et même de la nouvelle Impératrice, il fera adopter, envoyer et afficher à Maçon, une adresse enthousiaste à Marie-Louise : " Le ciel, en unissant vos destinées à celles du héros qui conduit nos enfants, a voulu vous faire concourir à la gloire du nom français, au bonheur de la Grande Nation (3)".

En outre, il s'est laissé adjoindre depuis le 3 avril 1813 deux seconds qui lui ouvrent bien des portes et dont le préfet est particulièrement satisfait, à tort d'ailleurs (4). Pierre Albert Bernard de Lavernette, ler adjoint (1752-1822), gros propriétaire foncier avec 9.000 francs de revenus annuels (5) est conseiller municipal depuis le 3 germinal an X. Ex-capitaine d'infanterie, c'est le cousin de Gérard Marie Bernard de Lavernette émigré cinq ans en Suisse, de 1795 à 1800(6), de Claude Philibert Marie Bernard de Senecé qui passa 12 années à Londres de 1793 à 1805 et entretient des

-
- (1) A.M.M. II-20 p. 18 Séance du Cons. Mun. du 3 avril 1813
" L'administration des droits réunis réduit à la pauvreté 300 familles, fournissant jadis 7 à 800 individus au commerce " Suite de la prohibition de l'entrepôt des " vins français " à Maçon par le double paiement des droits de mouvement.
- (2) A.M.M. II-28- Lettre au Préfet sur incidents survenus au Conseil des Répartiteurs des Contributions 20 août 1813.
- (3) Cité par Montarlet-Emigrés de S-et-L ouv. citée p. 118.
- (4) Le Préfet de Reuoux comme beaucoup de ses collègues crut avoir neutralisé l'opposition royaliste ou de certains propriétaires parce que leurs représentants avaient accepté des postes d'administrateurs. Leur inertie, voire leur hostilité en 1814 le surprit douloureusement. A.M.M. K-1-Maires et Adjts. 1793-1875
- (5) A.M.M. K-1- Conseillers municipaux 1791-1846-liste du 28-9-13
- (6) Montarlet-Emigrés de S-et-L-Autun 1903-2vol. Ce Lavernette recevra en 1826 une indemnité de 576frs de rente pour un capital de 16.208,06 francs.

des relations suivies avec les royalistes (1) . Le 2° adjoint Nicolas BRUNET-BRUYIS conseiller municipal depuis le 19 mars 1808, négociant en vins et propriétaire tient surtout aux hommes politiques et aux élus de la région; lié à la grande et puissante famille des BRUYIS, il touche au Corps Législatif par BRUYIS-CHARLY de Cluny, au conseil de préfecture par BRUYIS-VAUDRAN son président depuis 1820, au collège électoral du département par BRUYIS-SENNECE.

Au centre de ce réseau de relations Bonne " dont le talent est dans l'intrigue " (2) obtient, pour ses amis des faveurs très appréciées. A défaut de dégrèvements, difficiles devant les demandes toujours croissantes du budget, le préfet allège de plus en plus le fardeau des conscriptions et des levées " sauvant deux fils Bonne de la conscription, le troisième et le neveu de M. de Saule de la Garde d'Honneur(3)!"

Défendant l'argent et les fils des notables mâconnais, pourquoi ne continuerait-il pas quand la guerre est aux portes ? En 1814, Bonne apparaît comme l'homme des "élites" mâconnaises avides de paix, après tant de guerres, pusillanimes et temerées, aimant " la tranquillité, ce premier bien des familles " (4), qui conçoivent parfaitement d'être " heureux au milieu des revers "(5), leurs personnes et leurs biens étant sauvegardés, à la fois de la troupe ennemie et de la populace.

Oserait-on écrire qu'il n'en est que l'homme de paille, l'émissaire qu'en récompensera d'un poste de député le 22 août 1815, qu'en eût sacrifié sans remords au cas d'un problématique redressement du régime ?

Car ce qui transparait de son caractère peut confirmer cette hypothèse. Il a 54 ans, " le respect des puissants et le dédain des humbles, sensible aux honneurs et brigant leurs profits " (6). Dur en apparence, faible en réalité, que les responsabilités écrasent vite. Le 13 février 1814, il supplie le préfet d'accepter sa démission : " Mes forces morales et physiques sont épuisées... Je suis à terre.... Je n'ai ni force ni déterminations " (7). Malgré son costume impressionnant " Redingote caca-dauphin, chapeau rond, bottes à revers, sabre traînant "il n'impressionne personne et surtout pas le Lieutenant Legrand, fils du Général qui termine son portrait par un trait

(1) Il recevra en 1826 une rente de 4809 francs pour un capital de 136.305,60

(2) A.D.SL. Fonds Thyard - Petite Biographie Mâconnaise.

(3) A.D.SL. Fonds Thyard F. 639 Lettre de Roujoux 22 avril 1814

(4) A.M.M. II-22 - Délibérations du Conseil Municipal.

(5) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 2 - Proclamation du Maire-12-1-1814

(6) A.M.M. Fonds Puthod - Manuscrit non inventorié.

(7) A.D.SL. Série M VIII-1815- Lettre du 13 février 1814 au Préfet par intérim Bruys-Vaudran.

assez dur : " Ce sabre était d'une longueur démesurée et la lâcheté de son propriétaire n'était pas de moindre dimension "(1).

Homme moyen, reflet des indécisions et du défaitisme de la classe qui le sentient, de la population d'une ville anxieuse et démoralisée, Benne occupe la scène. Mais il obéit aux notables qui demeurent en coulisse et qui sans doute lui soufflent la pièce.

Mais a-t-il "trahi" en négociant le 13 janvier la capitulation de Mâcon ?

Reconnaissons lui tout d'abord un mérite que ne peuvent revendiquer, ni ceux qui le poussent, ni les de Reujeux, Defranc et consorts. Son attitude est nette. Il s'oppose à la Résistance; mieux, il lutte ouvertement pour la reddition, qui sauvera les personnes et les biens. D'autres responsables, convaincus pourtant de l'inutilité d'une défense, même provisoirement victorieuse, tergiversent pour sauver la face (2). Benne se bat au moins à visage découvert! Mais serait-ce vraiment pour les alliés ?

Seuls les faits peuvent répondre, en l'absence de pièces écrites.

Or, tout semble s'organiser autour de lui; il paraît conduire les événements de ces dix journées où son attitude personnelle n'est pas douteuse : inertie totale avant le 12 janvier, opposition décidée aux essais d'organisation de la résistance, négociation de la reddition, régime très modéré d'occupation obtenu par ses bons offices.

L'OPPOSITION.

du Plan de défense.

Inertie complète ? Comme premier magistrat et responsable de la ville, Benne, ne montre aucun bon vouloir, en faveur de la défense. Le 7 janvier il refuse 100 paquets de cartouche au Général Legrand qui les lui demande oralement pour compléter les munitions des hommes du dépôt du 16° de ligne. Il oppose le même refus aux billets impératifs des 8 et 9 janvier sur cette question

(3)

-
- (1) Mémoires du Lieutenant Legrand. Dans Reugé - Article cité.
 (2) De Reujeux, Defranc, Monteil Secrétaire Général de la Préfecture Villepique, capitaine du recrutement etc. dont l'attitude ne peut faire illusion.
 (3) A. Ac. M. Tome XIX 1914 - Art. de Reugé p. 170 et A.M.M. II-22
 Registre correspondance du Maire n° 11 p. 89- A.M.M. H-2-
 Armes 1789-1874 - Lettre de Legrand.

Le 10, il refuse les 40 pompiers mâconnais au Préfet qui veut les armer sur la demande du Général : " Cette compagnie composée de pères de famille ne peut ni ne doit être distraite de ses précieuses occupations (1). Il ne presse pas à la formation de la cohorte urbaine (2), ne prend aucun contact avec de Roujoux ou Delesque (3), s'oppose à l'évacuation des vivres militaires, le 12 à 8 heures du matin, malgré l'ordre ferme de Marchant, commissaire des guerres le 11 à 9 heures du soir (4). Pour Bonne aucune mesure particulière ne semble s'imposer, même lorsque le 10 au soir, la nouvelle de la prise de Bourg enfièvre Mâcon.

Il s'anime seulement pour neutraliser délibérément toutes les tentatives de défense, dans la nuit du 11 au 12 janvier et la journée du 12.

D'abord il fait assurer une permanence du Conseil Municipal dès le lundi 11 à 8 heures du soir (5), autant pour parer à l'imprévu, que pour donner plus de poids à son opposition. Il fait colporter largement les mesures d'évacuation des administrations et des caisses publiques, ordonnées par de Roujoux à 10 heures du soir, et dont il déduit que " le Préfet constate l'impossibilité de pouvoir s'opposer à l'entrée de l'ennemi (5).

A minuit, il reçoit l'ordre écrit du Préfet, d'avoir à collaborer avec LACROIX, adjoint faisant fonction de Maire de Saint-Laurent-les-Mâcon, pour faciliter aux troupes de la garnison la mise en défense de la levée de la route de Bourg (6)

-
- (1) A Ac.M. tome XIX 1914 - Art. de Rougé - p. 170 et A.M.M. I I-22 Registre correspondance du Maire n° 11 p. 89 - A.M.M. H-2 Armes 1789-1874- Lettre de Legrand.
 - (2) Elle était en pleine organisation et n'existait que sur le papier. A.M.M. -H2- 1814 - Fin du dossier. " Main courante pour tous ordres de service.... "Aucun avis de convocation de la cohorte".
 - (3) A.D.SL. Fonds Thyard F " Je ne vis plus le maire de Mâcon après le départ du Général " (10 janvier) écrit de Roujoux le 24 Mai 1814.
 - (4) A.M.M. H-2 1814 - Janvier. La ville prend à sa charge la situation à la date du 9 janvier, soit 22 tonnes de froment, 7347 kgs de seigle, 30 tonnes de farine blutée , 2028 rations de pain, qui resteront à la manutention militaire, à la gendarmerie, place du collège à la garde du sieur Delimeux
 - (5) A.M.M. II-22 Registres arrêtés Mairie n° 12 p. 1 - P.V. de l'entrée des Autrichiens.
 - (6) A.A.M. Barge-Combats de Mâcon 1814-1815 - Sur les instances de Delesque et Martin de Roujoux, à 11h.1/2 du soir décide de constituer un " beuchon " à l'entrée de St-Laurent.

cette collaboration sera complète, certes, mais à l'inverse de ce qu'on attendait. Lorsque les 40 hommes de la Compagnie de réserve, sous MARTIN, veulent traverser le pont, à minuit et quart " M. le Maire y avait envoyé un homme qui se dit adjudant de la garde nationale, lequel s'oppose au passage des troupes s'écriant que si l'en faisait de la résistance, ils (les ennemis) pilleraient la ville (1)".

S'adressant à Delesque qui apparaît :

- Vous autres militaires, vous n'avez point de propriété dans Mâcon, vous ne risquez rien... et nous, propriétaires et citoyens, nous serons pillés (2).

On passa outre " en bousculant l'énergumène ", qui suivit le détachement.

A la sortie Est du pont, même opposition, avec cris et menaces, venant d'un groupe de 30 à 40 personnes, " bourgeois armés, populace " conduits par LACROIX. En vain. La barricade, à l'entrée de la petite ville prend vite tournure et commence à se doubler d'un fessé en travers de la chaussée qui émerge seule de l'inondation de la Saône, toute droite sur une demi-lieue.

Exaspérés, les habitants présents, au nombre d'une centaine refusent l'abri, l'eau-de-vie, le bois de chauffage aux 40 hommes transis sous le verglas qui commence à tomber. A grand peine MARTIN obtient deux mauvaises granges à peine couvertes. Les deux officiers demeurent près de leurs hommes, à l'auberge Gaudinet, refusant l'offre douteuse de la salle de la Mairie, trop éloignée (3).

Prévenu, BONNE décide de parler au préfet, avec LACROIX et VILLEPIQUE, capitaine du recrutement, lui-même peu enclin à résister. A 1 heure 1/2 du matin, de ROUJOUX les reçoit très fraîchement et refuse obstinément de suspendre son modeste plan de mise en défense des avancées de la ville. Il finit par s'emporter :

(1) A.M.M. Rapport de Delesque à Legrand. Charolles le 14 janvier.

(2) Cité par Delesque dans son rapport. Cf. REMOND - ouv. cité p. 342.

(3) A.M.M. - 1814 - Février.

Lacroix, pour se couvrir et prévenir les suites du rapport annoncé par Delesque indigné, écrit dès le matin du 12 à Bonne, accusant les Officiers de s'être grisés. Il leur offrit la salle de la Mairie, éloignée de 500 mètres de la barricade pour débaucher plus facilement le corps de garde (Lefebvre de B. ouv. cité p. 149.)

- Eh bien, M. Bonne, dites donc aux dames de mettre le couvert pour recevoir l'ennemi.

- Puisque vous êtes déterminés à faire défendre la ville, je ne répons pas des événements qui pourraient en résulter (1).

L'action " légale " échouant, on se rabat sur la rue. A Saint-Laurent, le colonel DEFRANC qu'un ordre du Préfet a péniblement tiré de son lit douillet vers 1 heure du matin, inspecte distraitemment les travaux et s'en retourne, semblant approuver LACROIX qui, revenu furieux de la Préfecture déclare qu'il ne recevra d'ordres que du Préfet de l'Ain et " qu'il n'a que faire de ce baron du Mâconnais " (2). Toute la nuit, les hommes de BONNE et de LACROIX travaillent à démoraliser les 40 " récupérés " du 16^e léger. Si bien qu'au petit jour glacial de cette morne journée du 12 janvier, à 8 heures du matin, ses hommes transis et affamés, sa poudre et ses armes mouillées, peu sûr de ses arrières, le capitaine MARTIN abandonne la barricade et rendre à la caserne des Ursulines. Puis il prévient Monteil et Defranc qui lui assurent simplement que " les choses s'arrangeront (3)".

BONNE a réussi à la base, ayant échoué au sommet.

Mais à 11 heures du matin, enfin prévenu, de ROUJOUX ordonne à TUGNOT d'envoyer une patrouille de 4 gendarmes à La Madeleine pour se renseigner sur l'ennemi et de faire garder l'entrée du Pont de Saint-Laurent par deux gendarmes Pas question de barricades, anciennes ou nouvelles ! ... Mieux. Il confie à DEFRANC la responsabilité de la défense de Mâcon(4)

Pourtant BONNE fait placer une dizaine de gardes nationaux sans armes à Saint-Laurent, " bien plus pour paralyser la force armée que pour l'aider à défendre l'accès de Mâcon (5).

(1) Cité dans le rapport Delesque - Cf. Remond. ouv. cité p. 344

(2) A.M.M. Fonds Puthod. Lettre du 2/ février 1814, en breuillen de lettre, non expédiée.

(3) Rapport Delesque

(4) Rapport Delesque - Defranc, écrasé deresponsabilités promet de " faire ce qu'il pourra ".

(5) Mémoires du Général LEGRAND - cité par Lefebvre de Bhaine p. 150.

Cependant la majorité des habitants avertis que la résistance n'aurait pas lieu, commença à se masser sur les quais de la Saône, comme pour une revue. BONNE " paraît au balcon et apaise les inquiétudes par sa ferme attitude "(1). Les troupes sont dans leurs casernes, le Préfet déjeune et les gardes nationaux se promènent en famille. Incroyable inertie des responsables. L'ennemi peut venir.

12 JANVIER - L' ARRIVEE DES AUTRICHIENS.

Il vint effectivement. Et BONNE le reçut.

A 1h.30 on vit repasser en trombe, sur le dos d'âne du pont les 4 gendarmes, galopant vers leur caserne en criant " L'ennemi ". Le capitaine TUGNOT, sans avertir personne, fait évacuer la caserne par 16 gendarmes avec vivres, armes et bagages et sort de la ville, vers les hauteurs de Charnay. On oublie les deux factieux du pont que " la populace avait assailli et menacé de jeter en Saône car ils avaient le sabre en main "(2).

Un quart d'heure après " avertis par un grand cri " les voilà ", le Maire, le Conseil Municipal, les notables au milieu d'un grand concours de peuple, sortent de l'Hôtel-de-Ville et se dirigent vers le pied du Pont ", au devant d'un peloton de 14 hussards de Blankenstein alignés devant le poste de garde, avec un officier. A mi-chemin, on rencontre, place du Marché, " guidés par la foule " un autre officier et deux cavaliers. Tous ensemble on arrive alors au Commandant du détachement ".

L'Officier ennemi parle au Maire en français " lui faisant ressortir qu'il n'était que l'avant-garde d'une colonne de plusieurs milliers d'hommes, que Mâcon ne pouvait s'opposer à une telle force. Ce à quoi le Maire répondit qu'il demandait sûreté, protection et surtout que la garde établie pour l'ordre intérieur continuera son service et demeurera sous les armes pendant tout le temps que les circonstances l'exigeraient. L'officier y consentit et dit que les Alliés venaient en amis et qu'ils garantissaient la sûreté aux personnes et aux biens..."

S'étant rendu au milieu d'une foule immense à la mairie il a été introduit et est resté environ une demi-heure, annonçant que dans la nuit une colonne entrerait et que nous ayons à préparer le logement pour 1000 hommes et 400 chevaux"(3)

-
- (1) A.M.M. II-18 - P.V. délibérations C.M. Reg. 13 - 31/1/14
 (2) Rapport Delesque
 (3) A.M.M. II-22 - P.V. de l'entrée des Autrichiens à Mâcon.

Mais les 19 autrichiens, surpris eux-mêmes de leur facile succès repassent la Saône pour cantonner à Saint-Laurent-les-Mâcon jusqu'au 13 au matin, date d'arrivée du gros de la colonne.

" Si au lieu de s'être présentés à l'Hôtel-de-Ville en arrivant, ils avaient été à la Préfecture, ils prenaient " le Préfet ! (1). En nombre, ils eussent pu aussi capturer la garnison des 160 soldats mâconnais consignés dans leurs casernes. BONNE ne fit alerter ni le Préfet, ni Defranc, ni Delesque, ni la troupe. Une demi-heure suffisait pourtant amplement. Mieux, pendant la courte occupation de l'Hôtel-de-Ville , des bourgeois mâconnais et des ouvriers se rendirent devant la caserne des Ursulines: Après s' être opposés à la sortie du 16° Léger, " rapportant que les habitants les assembleraient à coups de pierre s'ils faisaient résistance " (2) ils voulurent se faire ouvrir les portes en criant :

- Nous venons de la part du Maire. Bas les armes ! La ville s'est rendue.... vous êtes prisonniers de guerre (3).

Delesque et de Reujoux, avertis par leurs domestiques (4) sortirent en hâte de la ville. Les troupes, sur ordre du Préfet quittèrent leurs casernes à la nuit tombante pour le rejoindre à Charnay et se replier vers Cluny et Charolles. Le Colonel DEFRANC, ayant enfin choisi, se considérait comme simple citoyen et restait à Mâcon . La ville demeurait confiée à son pouvoir municipal, toutes les autorités préfectorales et administratives ayant été évacuées la veille ou venant de quitter précipitamment leurs bureaux. AUBEL de la GENETE, doyen du Conseil de Préfecture fera néanmoins fonction de préfet jusqu'au début de mars et comme tel gardera la Préfecture de toute occupation. Quant " aux actes judiciaires, actes notariés et autres, requérant date certaine, M. AUGROS, commissaire de police est chargé de les viser jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné (5).

Toute la nuit du 12 au 13 la ville demeura vide de troupes et de lumière. Seule brille à partir de 5 heures du soir " une plaque lumineuse dans la grande cour de l'Hôtel de ville, de chaque côté de la porte, pour éclairer et prévenir les accidents de la confusion à l'arrivée des troupes étrangères"(6)

(1) A.D.SL. Série M. VIII - 1814 - Lettre de Savary à de Reujoux le 20 janvier 1814.
(2) A.M.M. - H-2 - Rapport de Police.
(3) Rapport Delesque dans ch. Remond p. 347. Il aurait été curieux de voir 17 hussards capturer 160 fantassins !
(4) Lettre de Savary - Citée - Ch. Rémond, ouv. cité p. 347.
(5) A.M.M. II-20 - Délibérations du Conseil Municipal, en date du 13 janvier 1814.
(6) A.M.M. -H-2- 1814 " Main courante pour tous ordres de service et fournitures".

Elle éclairait aussi la Proclamation Municipale signée de BONNE et affichée dès la fin de l'après-midi, après tirage à 100 exemplaires (1) : on y lisait en particulier :

" ... Le salut de la ville a commandé à vos magistrats de céder aux circonstances....

..... Point de provocations, point d'injures, : ce sont les armes des ennemis du repos. ! Du sang-froid, de la réserve

... Vous êtes maîtres d'être heureux au milieu des revers si vous suivez les conseils paternels de vos magistrats. Montrez que vous vénérez les lois de l'hospitalité, c'est le gage le plus précieux que vous puissiez donner de votre confiance à ceux qui veilleront sans cesse sur vous " ! (2).

LA PREMIERE OCCUPATION 12-23 JANVIER.

Appel à la docilité, voire à la fraternisation. La période du 13 au 23 janvier fut pour Mâcon calme et aussi tranquille que BONNE et ses amis l'avaient souhaitée. Occupation légère qui justifiait leur attitude et amercçait leur triomphe.

Premier succès pour eux : le gros des quelque 300 (3) Autrichiens du major comte de Saint-Quentin (50 fantassins et 250 cavaliers) arrivés le 13 au matin, pointe d'avant-garde du détachement WIELAND, demeure à Saint-Laurent jusqu'au 16 janvier (4) où il vit largement sur les cantons de Bagé, Mont-de-Veyle, Pont-de-Vaux et Thoisse. La ville de Mâcon ne livrera que 1200 livres de pain " prêtées à la ville de Saint-Laurent " le 13 janvier, 225 doubles décalitres d'avoine, 60 quintaux de foin (5). Quantités bien minimes, en regard des 9.480 livres de pain, des 10.000 bouteilles de vin, des 9120 livres de viande de bœuf et porc, des 782 bouteilles d'eau-de-vie, des 1632 doubles d'avoine, des 557 quintaux de foin, des 181 quintaux de paille, des 31 stères de bois (5) requis par les troupes autrichiennes en dix jours.

(1) A.D.SL. R-77 - Liasse Chassipolet, imprimeur. Bon de fourniture pour 100 proclamations, le 12 janvier 1814.

(2) A.M.M. II-20 - Registre 12 p. 2

(3) Voir Etat des vivres, fourrages distribués à l'avant-garde de l'armée autrichienne, stationnée à St-Laurent depuis le 13 janvier jusqu'au 23 inclusivement.

du 13 au 16 : 650 livres, pain- 650 livres viandes par jour =
300 hommes.
127 double décalitre avoine, 28 quintaux foin =
250 chevaux

(rations dans A.M.M. II-20 - 12

(5) A.D.SL. Série R. 35 - Etat Général des vivres, fourrages et bois distribués aux Troupes alliées stationnées à St-Laurent depuis le 13 jusqu'au 23 janvier 1814 (n° 1 ter)

Avec le verglas, la ville de Saint-Laurent a dû avancer, les 13 et 14 janvier, en attendant les arrivages des réquisitions, 1390 bouteilles de vin, 1320 livres de viande, 1320 livres de pain que personne ne lui rendra jamais.

Mâcon ne supporte d'abord que les trois avants-pestes en bivouac, à Saint-Antoine, place de la Barre et route de Saint-Clément, pour lesquels une commission de 6 membres, désignée le 14 janvier embauche un cuisinier (1), fait construire deux baraques en planches par le menuisier GUIONET, une à St-Clément, l'autre à Saint-Antoine et achète au sieur SIGNORET 12 feuilletes d'eau-de-vie.

Il est vrai que les officiers autrichiens et émigrés du major Comte de Saint-Quentin sont reçus à table ouverte, soit à l'hôtel du sauvage près du pont, où ils installent leur mess pour 12 officiers et 24 ordonnances (2), soit dans les familles royalistes de la ville, en particulier chez le sieur Narbens, ci-devant émigré (3). Rien qu'à l'hôtel où tous ne mangent pas chaque jour, ils boiront, du 14 au 23 janvier 420 bonnes bouteilles !

Même, à partir du 16 au matin, lorsque les troupes de Saint-Laurent, passent à Mâcon et sont remplacées par 200 fantassins venus de Pont-de-Vaux, le ravitaillement continue surtout à venir de l'Ain (4). Mâcon ne fournit que le chauffage, et la majeure partie des 2000 billets de réquisition imprimés dès le 13, demeure dans les tiroirs de LASNIER, receveur municipal (5).

Par ailleurs point de pillages, point de viols, point d'incendies. La Compagnie de Sapeurs-Pompier, alertée le 16 au soir et prête à intervenir jusqu'à 8 heures le lendemain (5), " avec tout son matériel " est demeurée à l'Hôtel-de-Ville. La première véritable nuit d'occupation calme et tranquille, rassure tout le monde. Et le Maire n'a aucune peine à faire appliquer son arrêté du 17 janvier (6).

-
- (1) A.M.M. II-20 Reg. 12 - p. 234 - Séance du Conseil du 14 janvier 1814. Commission composée de : RATTON - CHAUMET - BOURDON - NUGUET - AUGOYAT - MAILLOT. Repas à 7 heures-midi 5 heures du soir. Postes de 12 hommes et 12 chevaux.
- (2) A.D.SL. R-35 - Réquisitions vivres.
- (3) Voir A.N. F-7 - 6603/4298.
- (4) A.D.SL. R-35 - cité.
- (5) A.M.M. H-2 1814 - Main courante. Ont-ils été en réalité imprimés le 11, comme le prétend de Roujoux ?
- (6) A.M.M. II-80 - Reg. 12 p. 5 - P.V. des séances du conseil municipal 17 janvier 1814.

" Les troupes étant logées sur les quais et jusqu'à la place de la Barre seulement, une grande partie de la ville échappe à cette charge.

Il sera donc donné une indemnité de 3 francs par jour à chaque citoyen qui aura logé au delà de deux jours, les deux premiers étant la charge ordinaire imposée à chaque citoyen.

Un rôle des personnes choisies parmi les plus fert contribuable sera dressé par deux membres du Conseil plus le Maire pour couvrir les frais de cette indemnité " (1).

Les événements semblent donc donner raison à BONNE et aux défaitistes. A quel bon résister quand " nos ennemis sont nos amis " et qu'ils respectent avec tant de scrupules les personnes et les biens.

Voilà les faits, tels qu'on peut du moins les rétablir le plus fidèlement possible, en l'absence de documents plus précis (2). Avant de clore l'histoire de cette première et anodine " occupation " il importe de peser l'accusation de trahison attachée à la personne de Louis BONNE.

L' ACCUSATION DE TRAHISON.

En bref on lui reproche d'avoir conclu un marché préalable avec l'autrichien, par le canal des royalistes ou des agents alliés: côté mâconnais, il livrera la ville sans résistance, avec Préfet et garnison; en échange, il obtient une occupation restreinte et douce, le maintien des hommes en place et la promesse d'un poste de député ou de préfet.

Bien que de Reuieux affirme détenir des " preuves écrites " de cette trahison (3) il ne les a jamais publiées, nous n'en avons trouvé aucune, et il paraît improbable que ce prétendu marché ait été couché noir sur blanc même dans des lettres préliminaires ! Tout fut déduit des agissements du Maire et des Autrichiens, qu'à des degrés divers on estime probants : l'hostilité déclarée de Bonne à toute résistance, la modestie du détachement de 17 hussards envoyé pour s'assurer d'une Préfecture elle-même défendue par une rivière débordée, les excellents rapports avec les Autrichiens, la modération inhabituelle d'une occupation bizarrement restreinte.

-
- (1) A.M.M. II-42 - Registre 2. Le coût journalier de l'entretien d'un soldat est fixé par la Commission à 40 sels (eau-de-vie, pain, viande ou lard, légumes, 2 bouteilles de vin). Un agent de police est chargé de la perception des 3 francs, remis par lui au Receveur Municipal.
- (2) Il est vraisemblable que de nombreuses lettres, rapports ou procès-verbaux intéressants ont été détruits, aux A.M.M. ou aux A.D.SL, soit volontairement à l'arrivée des Autrichiens, aux Cent jours, soit accidentellement dans les transferts ultérieurs.
- (3) A.D.SL. Fonds Thyard F 639/35-Lettre citée.

Janvier
Lettre no. 2 à l'après midi

Le 12. dimanche entra à Villars au nombre de 27.
francs. J'avais organisé et ordonné les moyens de
résistance. J'avois traité pour la municipalité qui avoit
fait les conditions de la ville et qui avoit préparé les
billets de logement. J'en ai la preuve écrite. J'avois
traité pour le Commandant de la place qui d'accord
avec le maire ne donna aucun ordre véritable rien
de ce que j'avois ordonné. Les bourgeois étoient sur
de point lorsque j'arrivais encore dans mon cabinet
et rien que le son de l'autel dans ma voiture.
Je me retirai en charrettes où j'avois fait faire les
Crisos et les administratifs. Le Charretier je me
suis rendu tout à l'autre. J'ai fait d'impossible pour
faire mourir les gardes de la place. J'ai traité de la bonne
volonté du diocèse; mais on ne voit point se
trouver de laigne ou voudrait en être approuvé. on
voudrait en grand nombre si il y avoit un voyage.
L'abbé et le curé font une belle dépense à la broche
de maison. mais si il n'y aient pas quelques centaines
d'hommes de laigne nous succomberions.

Je suis indigné de l'usage des journaux sur les faits
qui se passent sous nos yeux.

il n'y a aucun danger urgent pour le cardinal j'ai
fait prévenir M. de Lamoignon. Ma famille est à Paris.
on dit à l'instant que Dijon est pris. J'en doute
encore. Je doute de tout, même des espérances. rendez moi
un peu de calme. Je me manque pas de courage mais je
suis affligé

Ces faits incontestables ne peuvent pourtant, en l'absence de toute certitude, constituer des preuves absolues. Cette hostilité décidée contre toute mesure de défense, des milliers de Mâconnais, bourgeois, notables, ouvriers la partagent avec leur maire, des millions de Français, usés par 20 ans de guerre y voient aussi la fin de leurs misères (1).

On craint incendies, pillages, viols " dans une ville privée de tous moyens défensifs, abandonnée de toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires, et livrée à toutes les craintes d'un ennemi vindicatif, dont le canon avait, la veille soumis la ville de Bourg, distance de six lieus, et contre lequel il ne nous restait qu'attitude de douleur et de résignation " (2). Dans l'atmosphère de fatigue et de démoralisation générale BONNE s'oppose à un combat " qui suspendrait peut-être un instant la marche de l'ennemi, mais pour deux heures au plus, deux heures qui coûteraient à St-Laurent et à Mâcon toute la rigueur qu'un ennemi vindicatif peut exercer impunément sur 10.000 habitants " (3). Ce qu'il soutient ouvertement, toutes les autorités mâconnaises le pensent. A la vérité, rien de sérieux n'a été tenté, ni par de Roujoux, ni par les Officiers d'active, ni par ceux qui critiquèrent le Maire après 1815. On a sauvé la face par un minimum de mesures illusoire. Mais le défaitisme bien compréhensible de BONNE ne lui est ni particulier, ni imputable comme trahison. 90 % des Mâconnais seraient aussi des traîtres.

De ROUJOUX, et après lui divers érudits (4) ont affirmé que BONNE fit imprimer à l'avance les billets de logement des officiers et soldats autrichiens, donc qu'il connaissait les effectifs et le jour d'arrivée (5). Aucune trace d'un pareil travail dans les comptes de la Mairie pour 1813 et 1814, chez aucun des 4 imprimeurs mâconnais (6). Seulement, le 13 janvier, on imprime 2000 billets de réquisition (logements-denrées-services divers), le 14 janvier on désigne la Commission spéciale de six membres qui doit s'occuper de ces questions. D'ailleurs le fait en lui-même s'il manifeste un défaitisme condamnable par certains cetés n'indique pas forcément une trahison cercertée ! Prudence n'est pas forfaiture.

(1) " La Nation voulait la paix... Las et découragés, les Français opposèrent ... la résistance passive " - Lefebvre-Peuples et Civilisation . P.U.F. 1947 - Tome XIV - p. 545.

(2) A.M.M. II-18 - Reg. 3 page 80 - Lettre Bonne au Ministre des Relations Extérieures 1/2:1814-

(3) A.M.M. II-18 - Reg. 3 - page 78 - Comptere rendu de la conférence avec LACROIX.

(4) Lefebvre de Behaine- Rougé -Guironde-Lex en particulier.

(5) A.D.SL. Fonds Thyard - F 639/35 Lettre de Roujoux citée.

(6) A.M.M. L 1 -Budgets et comptes 1796-1873- Pièces diverses
" " 1762-1861- Comptabilité par
fournisseurs et chapitres.

Budgets et comptes - Fonds 1943 - Journal pour
1813-1814.

La confiance pour le moins curieuse montrée par les 17 hussards s'avancant au milieu d'une foule nombreuse, dans une ville chef-lieu de département, cantonnant toute une nuit aux portes d'une place à garnison de 160 hommes, est un des plus sérieux arguments contre Louis BONNE. Les Autrichiens se savaient-ils donc en sécurité au milieu " d'ennemis " sans hostilité ? On peut seulement penser qu'en campagne les faits de ce genre abondent dans toutes les guerres (1). La témérité et l'audace ne sont-elles pas l'apanage des troupes d'avant-garde. D'ailleurs, depuis leur entrée en France, ces cavaliers n'avaient rencontré qu'une résistance toute superficielle.

L'occupation restreinte et adoucie paraît certes une preuve, mais aussi bien à l'encontre du fort noyau de royalistes ou d'émigrés Mâconnais qu'à celui de Louis BONNE. Le comte de Saint-Quentin, plusieurs officiers des troupes de Blankenstein possédaient à Mâcon d'excellentes relations (2). Les rapports entre bien des familles mâconnaises et les ennemis étaient même meilleurs que ceux du Maire avec les Officiers du corps Autrichien (3) puisque beaucoup de soldats surpris par l'attaque des Tournusiens le 23 janvier y trouvèrent asile et protection. Et cette division légère de BUBNA ne devait-elle pas aussi jouer un rôle politique... au profit du parti royaliste en France " (4). Enfin, le comte de Saint-Quentin ne faisait qu'obéir aux instructions de ses chefs :

" La réserve dans laquelle je maintenais les troupes que je commande ne pouvait vous laisser aucun doute sur la sincérité des promesses consignées dans les proclamations des puissances alliées. Vous le savez, habitants de Mâcon, nul excès n'a démenti les promesses généreuses et magnanimes; la moindre insulte de la part du soldat a été punie avec autant de sévérité que de promptitude" (5).

Cette attitude modérée des soldats alliés ne peut donc pas être la preuve d'accords particuliers passés avant la reddition de la ville. N'ayant pas terminé leur campagne, se sachant peu nombreux dans un pays jadis révolutionnaire, ils jouent encore au magnanime.

-
- (1) En 1814, voir des exemples dans H. Houssaye - 1814 - p. 15
" Epinal se rendit à 50 Cosaques, Mâcon à 50 hussards, Reims à un peloton, Nancy aux coureurs de Blucher, Chaumont à un seul cavalier Wurtembergeois".
- (2) Lefebvre de Behaine ouv. cité p. 153. " St-Quentin fut reçu en ami par les royalistes de Mâcon".
- (3) A.M.M. H-2 - Invasion 1814 - Protestations assez vives du Maire sur les demandes jugées excessives des ordonnances logées à l'Hôtel du Sauvage. Réponse très sèche du comte de Saint-Quentin. 20 janvier.
- (4) Lefebvre de Behaine - ouv. cité p. 333.
- (5) A.M.M. - H-2 Invasion 1814 - Janvier - Proclamation du Comte de Saint-Quentin aux habitants de Mâcon le 29 janvier 1814.

Enfin, une dernière accusation, peu courante et bien peu solide, celle d'avoir voulu livrer le Préfet et la garnison " pour se faire bien voir des Autrichiens " (1). On a tiré argument du silence de BONNE vis à vis de Roujoux et de Delesque, à l'arrivée des 17 hussards (2). Surpris à la Préfecture ou chez Madame MAIZIAT, rue Municipale, ces deux personnalités eussent été d'excellents gages. Accusation bien ténébreuse. Ce fut peut-être l'idée d'un noyau de fanatiques mais il eût été aisé à Bonne, comme le dit Savary lui-même, de conduire l'ennemi à la Préfecture au lieu de la Mairie, et le Chef du Département était bel et bien pris ! Quant à capturer, à 17 hommes, une garnison de 160 fantassins barricadée dans trois casernes, il fallait de la part des troupes impériales un consentement que rien n'autorisait DeFranc à supposer.

Au total, aucune preuve formelle. Rien que des ~~bonnes~~ interprétations discutables et des suppositions peu fondées. Bonne a certainement pêché par pusillanimité, par inertie, par crainte, par amour de la tranquillité. Simple citoyen, on l'eût ignoré. Maire il devient point de mire et soumis aux pires critiques. Mais, au fond, comme des milliers de Mâconnais, il a seulement considéré l'occupation comme un mal nécessaire.

b) LES TOURNUSIENS REPRENENT MACON - 23-26 janvier.

Comme si l'Histoire ménageait ses effets, après la capitulation sans combat, voici le panache, le coup de main audacieux. " La folle entreprise... qui réussit le plus facilement à cause de son extravagance " (3).

Le Dimanche 23 janvier, le Général Legrand de Mercey, commandant le Département, à la tête de 500 hommes, surtout des gardes nationaux de Tournus, rejette les Autrichiens sur la rive gauche de la Saône, libère Mâcon et prouve ce que peut une troupe décidée combattant sur son sol.

BONNE résumait par son caractère et ses attitudes la grisaille morne de la période précédente. Le Général Legrand, baren de Mercey retient toute la lumière de cette téméraire équipée.

(1) LeFebvre de Behaine.

(2) Rapport Delesque, dans Ch. Rémond, ouv. cité. p. 347.
 " Le Maire avait traité de la reddition sans nous prévenir " (Préfet et Delesque). Souligné dans le texte.
 Lettre de Roujoux au Général 15 janvier dans Ch. Rémond p.336:
 "Toutes sortes de perfidies m'ont forcé à prendre ma retraite à Chareilles, après avoir manqué d'être pris ".

(3) Ch. Rémond. Le Général Legrand, baren de Mercey ouv. cité. p. 375. note 1 (extrait des Mémoires de Ch. J. Et. LEgrand fils du Général) - ouvrage de base pour l'étude du Général.

LE GENERAL LEGRAND ,Baron de MERCEY.

L'homme, malgré ses défauts, présente une figure attachante de vieux militaire.

Né à Pont-de-Vaux, à 18 km de Mâcon et 18 de Tournus, au milieu des bocages bressans, à une lieue de la Saône, le 17 mars 1755, Etienne LEGRAND vient d'une famille bourgeoise honorablement connue depuis ~~plus~~ le XVI^e siècle dans le pays (1). Après quelques études au Collège de cette ville, il s'engage le 8 mars 1773 aux dragons " Mestre de Camp ", 15 ans de service en France, en font un sous-lieutenant à Condé-Dragons" le 8 janvier 1788/.

Il embrasse d'emblée la cause de la Révolution et après l'émigration, il prend ses grades en Belgique et en Allemagne. Adjudant Général en 1793, Général de Cavalerie dans l'Armée du Nord en 1795, il est versé à l'Armée d'Italie. A Novi, où son concitoyen JOUBERT (2) est tué, il est grièvement blessé à la jambe droite. On le retrouve en 1805 à la tête d'une brigade de cavalerie du corps de LEFEBVRE, en 1806 avec les mêmes fonctions sous NANSOUTY. Mais, l'âge et 18 blessures, (1) lui pèsent. Il songe à s'établir et achète le 30 avril 1808 la terre de MERCEY aux environs de Fleurville. Napoléon reconnaissant sa carrière de plus de 35 ans sous les armes, le crée Baron d'Empire le 15 Juin de la même année.

Retiré de la vie militaire active, il gouverne la ville de BAYREUTH en Bavière de 1806 à 1808, puis la 1^o Division au Camp de Boulogne en 1808, la 25^o Division et le Département de la Meuse Inférieure en 1810, CHERBOURG , en 1812-1813 pour finir au commandement militaire du département de Saône-et-Loire à MACON, le 18 Mai 1813. Après la première abdication, il est suspendu. Il reprend du service dans la division Puthod , aux Cent Jours avant sa retraite définitive en août 1815, à 60 ans. Il se retire dans ses terres et meurt à Pont-de-Vaux, le 11 Mai 1828, laissant un fils, Charles Etienne, Lieutenant en 1814 (3).

De cette vie vouée aux choses de la guerre, il a rapporté dans sa demi-retraite mâconnaise, un caractère entier et difficile. Au milieu des notables et des aristocrates qui fréquentent les cercles officiels de la petite Préfecture, il

(1) Martin et Jeanton - Familles notables de Tournus et Région. Pretat à Mâcon -1915 - in 4^o - 412 pages.

(2) JOUBERT né à Pont-de-Vaux.

(3) Martin et Janton - ouv. cité - Charles Etienne Legrand 1791-1871- La famille Legrand a des armes " d'azur à la tour crenelée d'or, accompagnée à dextre et à senestre de deux étoiles d'or, surmontée en chef à dettre d'un casque d'or (franc quartier de baron militaire).

détonne par sa rudesse de langage et son excessive franchise. Il dira un soir, à de Roujoux, au spectacle d'un bal où se pressent autant d'ennemis que de soutien du Régime :

- Il y a vingt ans, nous aurions raccourci la moitié de tous ces pantins-là (1).

Il se montre insensible aux prévenances, aux compromissions, aux faux fuyants. Les Conseils de Révision de 1812 et 1813, où chaque Maire essaie de sauver de la conscription un fils ou celui d'un ami le font bouillir :

" Le Général Legrand s'est rendu si odieux dans ce département que pas un homme ne veut marcher sous ses ordres. Il a par ses formes brutales, indisposé tous les gens honnêtes, les fonctionnaires les plus dévoués, insulté tous les maires qui en grand nombre m'ont offert leur démission et ne restent à leur poste que par attachement pour moi " (2), écrit de Roujoux au Comte de Ségur le 9 janvier 1814.

Il semble aussi qu'il ait eu quelques faiblesses pour les vins du Mâconnais et que ceux dont il beusculait par sa franchise les combinaisons tortueuses, en aient tiré grand argument contre lui, en les exagérant (3).

Mais, avec sa grande expérience des combats de cavalerie, des reconnaissances, de la guerre que mènent en somme les Alliés en face de Mâcon, avec son évidente volonté de tout faire pour mettre la ligne de la Saône en défense, il demeure l'homme le plus capable de diriger la Résistance. Or, PASTORET l'a envoyé à Chalon, laissant à Delesque son adjoint, le soin de faire appliquer un plan de défense par le Préfet de Roujoux : couper les ponts, couler les barques qu'on ne peut tirer sur la rive droite, armer les Gardes Nationales des villes, les renforcer par les volontaires des villages, se garder par des postes vigilants et des coups de main audacieux. Plan efficace, que personne ne songea sérieusement à appliquer.

Et, le 13, apprenant à Chalon la capitulation peu glorieuse du chef-lieu, siège de son commandement, il est " ému et indigné " (3), et " jure de venger l'insulte faite aux armées françaises par une capitulation sans combat " (4).

-
- (1) A.M.M. Fonds Puthod. Dictionnaire des Contemporains-Manuscrit incomplet, en très mauvais état, au milieu de pièces non inventoriées.
- (2) A.M.M. - Tome XIX - 1914 - Combats de Mâcon en 1814-1815-Barje
- (3) Lettre du sieur GAUTHIER à Son excellence le Ministre de la Guerre, le 1er février 1814. " Comme ce Général (Legrand) est habituellement ivre..! Il est vrai que cette lettre peu impartiale est fort sujette à caution.
- (4) Lefebvre de Behaine - ouv. cité p. 187.

BUTS de l'EXPEDITION.

Plus pratiquement, la nécessité de la reprise de Mâcon s'impose de pressante façon. D'abord elle rétablira l'intégrité de la ligne de la Saône, encore intacte partout ailleurs. Elle enlèvera aussi aux alliés les précieux avantages immédiats qu'ils retirent de leur victoire : surveillance facile des liaisons Lyon-Dijon, ravitaillement assuré dans une riche contrée (1), d'accueil favorable et qui semble gagnée au royalisme, démoralisation de toute résistance possible le long de la vallée. Elle contrariera ensuite les vues tactiques d'un ennemi qui désire mettre le pied sur toutes les routes de France en l'arrêtant dans sa poussée possible vers la Loire, en contrariant l'établissement de relais ~~sur~~ sur la ligne des Châteaux, des presbytères, allant de France-Comté au Lyonnais, à l'Auvergne, aux Cévennes, de Schwarzenberg à Wellington. Legrand mesure bien l'importance de l'expédition, et sa difficulté : " Mon but, dans une expédition aussi harsadeuse, fut de rétablir les communications avec Lyon, de purger le pays de la présence des Autrichiens, de donner un exemple aux départements voisins et de fournir à la ville de Mâcon les moyens de se réhabiliter dans l'esprit de la nation entière ". " C'est un point stratégique nécessaire aux opérations du Maréchal Augereau "(2).

Enfin, mobile de valeur, quelle revanche pour un général critiqué, desservi auprès du pouvoir, calomnié même (3) ! Reprendre le chef-lieu du département, alors que le préfet qui a sollicité son remplacement est incapable d'organiser quoi que ce soit à Charolles, hormis la garde des Caisses Publiques(4). Quelle preuve plus éclatante de capacités injustement méconnues, dans le chef et dans les hommes.

Sa décision prise dès le 13 janvier (5) , Legrand se préoccupa aussitôt de préparer son expédition contre Mâcon.

SA PREPARATION.

En bon manœuvrier il lui faut d'abord trouver les renseignements sur les forces qu'il aura à combattre. Peu confiant dans les Mâconnais, il utilise le maître de poste de St-Albain, à 12 km du chef-lieu, sur la route de Mâcon à Chalon

-
- (1) " Je n'ai jamais vu un pays où il eût autant de riches propriétaires " - Alex de Puymaigre. Préfet de S-et-L en 1828-1830 (souvenirs - Paris 1884 p. 327).
- (2) Ch. Rémond. ouv. cité p. 360 et 352
- (3) " Le Général a fui précipitamment devant 26 hommes. Il s'est sauvé à Chalon... " Lettre du sieur Gauthier, citée.
- (4) CH. Rémond. Le Général Legrand. ouv. cité p. 352. " La Caisse... Sauvons la Caisse".
- (5) Ch. Rémond. ouv. cité p. 353.

" M. Constantin, Maître de poste à Saint-Albin se rendait chaque jour, malgré la pluie, la neige, le froid et le verglas en voiture à Mâcon d'où il rapportait des renseignements précis. Il allait jusqu'à assister à des distributions de fourrages et de rations, dans les rangs autrichiens, au risque de se faire fusiller " (1). Les renseignements, transmis au milieu de l'après-midi au Maire de Tournus par un de ses postillons, puis chaque soir à Chalon, Legrand suivait les variations d'effectifs et le comportement des troupes d'occupation.

Il s'aperçoit vite que Mâcon n'est pas solidement tenue. Peu d'hommes : pas plus de 500, fantassins et cavaliers en nombre sensiblement égal, avec peut-être, pour serrer la réalité (2) : 200 cavaliers et 300 fantassins. Ces soldats copieusement nourris et abreuvés, les chevaux engraisés (3), relâchent le service des quatre postes de 12 fantassins aux portes de la ville, et surtout du poste de vedettes placé au sommet de la côte Saint-Jean, à deux lieues de Mâcon sur la route de Chalon. Les officiers, major comte de Saint-Quentin en tête, font bombance à l'Hôtel du Sauvage ou chez les royalistes de la ville qui leur assurent que les gardes nationaux et les paysans de Tournus et de Chalon n'oseront pas sortir de leurs murailles (4). La grande masse des habitants est triste et mécontente, mais inerte et fataliste, ne présentant aucune disposition à la révolte.

Centre cette ville mal gardée, endormie dans sa fausse quiétude, un coup de main hardi, mené par une troupe décidée doit réussir.

Legrand en une semaine rassemble 500 hommes. Il demande d'abord 100 soldats du 16^e léger et de la Compagnie de Gendarmerie au préfet de Roujoux. Sous la conduite du capitaine Delesque, ce détachement franchit en 24 heures 18 lieues de routes pénibles pour arriver à Chalon le 16 au soir. Mais la

-
- (1) Mémoires Lieutenant Legrand, cité dans J. Guironde. Tournus en 1814-1815 - ouv. cité.
- (2) Les chiffres donnés varient de 420 (Guironde) à 550 (Lefebvre de Behaine) et 800 (rapport Général Legrand). D'après les Etats de distribution des vivres et fourrages l'effectif du 22 au 23 janvier est de 495 hommes et 195 à 215 chevaux. (base de 1 kg de pain et viande par homme (jour) - 10 litres avoine, 10 kgs foin et 8 kgs paille par cheval (jour) A.D.S.L. M. Subsistances - Carton 1815 Etat des distributions journalières aux troupes autrichiennes. Les chiffres doivent être considérés comme ferts ce qui réduit les effectifs réels par rapport aux quotients.
- (3) A.M.M. II-20 - Séance du C.M. du 14/1/1814. Viande à tous les repas. Vin et eau-de-vie à volonté - Rations des chevaux double des rations françaises.
- (4) Paroles de Saint-Quentin " Allons ramasser les paysans du Général Legrand ".

défense de cette importante sous-préfecture (1) semble exiger le maintien de 300 hommes à Chalon (2). D'autant plus que BOYER, Maire de Chalon passe pour un " royaliste avéré " (3).

Il choisit donc TOURNUS pour base de départ et lieu de concentration de ses troupes. Ce choix s'explique par la proximité de l'objectif, 30 km, qui permet le raid en une journée de marche, par la position du petit chef-lieu de canton(4) au centre d'une contrée peuplée et fournie en gardes nationales, par la présence à Tournus d'hommes d'action décidés, tels Jacques DUNAND, médecin et maire, le maréchal des legis en retraite CHAUSSIER, adjoint au Commandant de place et surtout les trois BIDAT : Jean-Louis, 48 ans, commissaire de police et ancien notaire, capitaine de la garde nationale de la ville; François, 47 ans, ex-officier d'infanterie, Lieutenant de la Garde Nationale, Charles 44 ans, élève à Brienne avec Bonaparte, major en retraite depuis le 14 avril 1813, commandant de la place (5). La population de Tournus et des villages voisins, surtout dans ses notabilités est très patriote, voire très bonapartiste (6) et Legrand l'a toujours trouvée pleine d'ardeur pour la lutte à chacune de ses visites.

Le dimanche 23 janvier, à 7 heures du matin, par grand froid et grand vent, les combattants se rassemblent sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Tournus, où les attend le Général Legrand à cheval, entouré de son état-major de 6 officiers dont François BIDAT, Delesque, le Commissaire adjoint des guerres, Marchant et le médecin DROIN de Sennecey.

SES TROUPES.

504 combattants sont présents (7).

- 308 gardes nationaux de Tournus, divisés en trois compagnies armées et vêtues à l'ordonnance, renforcées d'hommes en bourgeois, avec fusils de chasse, et de 11 cavaliers la

-
- (1) A.D.S.L. Annuaire de S-et-L -1813- Population Chalon ~~11/1/28~~
Cartons 22.970. 11.128 hbts
- (2) Ch. Rémond ouv. cité p. 385.
- (3) Lefebvre de Behaine ouv. cité P. 77.
- (4) A.D.SL. Annuaire de S-et-L - 1813. - Population Tournus 5228-
Canton 15.972
- (5) Martin et Jeanten ouv. cité p. 34 - Charles, emmené comme
otage à Genève, mourra le 26 Octobre 1855. Jean-Louis le
5 Mai 1837.
- (6) Mémoires de BOMPAR, notaire de Tournus, membre de l'expédition
et qui écrit, 25 ans après : " la nouvelle de la capi-
tulation de Mâcon jeta la consternation à Tournus. Ce qui
vexait le plus notre patriotisme, c'était la honte de l'occu-
pation".
- Le 29 Octobre 1813 la ville de Tournus envoyait une
adresse de fidélité et de résistance à l'Impératrice.
- (7) Ch. Rémond. Le Général Legrand - ouv. cité p. 358 et 361-
500 hommes.
Lefebvre de Behaine-ouv.cité p. 192(note 1) : 504 hommes.
Guiraud; Tournus en 1814-15 donne un effectif de 479 hommes.

plupart légionnaires, anciens militaires. Jean-Louis BIDAT les commande.

- 92 gardes-nationaux de Sennecey-le-Grand et des communes du canton de Tournus, sous François Carré;
- 30 pompiers et gardes nationaux de Chalon commandés par le Capitaine DROMARD;
- 39 soldats du 144° de ligne, venus de Chalon avec le Lieutenant BINET;
- 25 gendarmes à cheval sous le Maréchal des Logis ROBILLON.
- Une petite pièce de 4, reçue du Creuset, montée sur des roues de cabriolet et servie par 10 artilleurs chalonnais, dirigés par le lieutenant Etienne Legrand.

" Au total 64 soldats, 46 chalonnais, 300 Tournusiens et 90 paysans, tous pères de famille ".

Pour emmener cette troupe décidée mais inexpérimentée au feu, Legrand comptait sur les 28 tambours tournusiens qui battent la charge en avant des compagnies.

Des émissaires sont partis tous les jours depuis le 20 janvier à Cuisery, Saint-Gengoux, Cluny et Lugny pour faire appel aux hommes de bonne volonté de ces cantons. Le Général en retraite comte de LAVAUX n'avait-il pas promis de jeter 400 hommes de Saint-Gengoux sur Saint-Clément-les-Mâcon, et d'attaquer la ville par le sud, en même temps que Legrand le ferait par le nord (1) Malgré le silence de tous ces cantons, Legrand ne remet pas l'expédition. Mieux " il dit que les Gardes Nationales de Villefranche, de Cluny, de Pont-de-Veyle, et de Pont-de-Vaux devaient arriver en même temps à Mâcon pour cerner l'ennemi " (2). Et bien que " la plupart des volontaires étaient mal armés, que les fusils, tous à pierre, avaient peu de munitions et seraient meublés par la neige, que peu de chefs avaient l'expérience de la guerre " (3) le petit corps expéditionnaire, béni au passage devant l'église de la Madeleine par l'abbé DUBOST, quitte Tournus au chant de la Marseillaise, à 8h.30 du matin, malgré " la neige et un froid excessif".

Tous ces hommes étaient des volontaires et la plupart mariés et pères de famille....

Le Général Legrand n'ignore pas les faiblesses militaires de sa troupe. Mais il espère les compenser par l'allant, l'enthousiasme, son exemple personnel. Il choisit un dimanche,

(1) Lefebvre de Behaine - ouv. cité p. 189 - Ch. Rémond. ouv. cité p. 356 - note 1.
 (2) Bompard. cité par Guironde.
 (3) Bompard - cité par Guironde.

.... où la surveillance et la vigilance ennemie risque d'être relâchée, beaucoup d'officiers et d'hommes ayant déjà, le dimanche 16 janvier, assisté aux deux offices, dans les églises de la ville (1).

LE 23 JANVIER.

Le dimanche 23 janvier 1814 reste une grande date pour les Tournusais. Les hauts faits d'armes de leurs ancêtres ont valu la Croix de la Légion d'Honneur dans les armes de la ville " en considération de leur conduite en 1814 " (2).

On part à 8 h.30. Le trajet de Tournus à Mâcon, 30 kilomètres, s'effectue rapidement, malgré une neige de plus d'un pied, un ciel bas, une bise heureusement de trois quarts arrière mais qui chassait des tourbillons de flecons glacés (3). La colonne s'allonge parfois, jeunes devant vieux derrière. Mais Legrand fait battre les 28 tambours et tout se resserre. A Midi grand'halte à Saint-Albain pour manger et préparer les armes. Le comte de LAVAUX et quelques notables du canton de St-Gengeux, se joignent seuls à la colonne, au lieu des 400 hommes qui devaient prendre Mâcon à revers. Malgré cette forte déception tout le monde repart.

Vers 1 heure 1/2, à Saint-Jean-le-Priche, à une lieue de Mâcon 5 cavaliers autrichiens tirent des coups de carabine sur la colonne et se replient au galop. Le grand fait activer l'allure et battre les tambours. On ~~passait sur~~ ^{passait sur} un passage délicat " la Saône, répandue de tous côtés bordant la route ". Arrivé à un kilomètre du faubourg St-Antoine, le Général se fait mettre à cheval (4) arrête ses troupes, les passe en revue, dans son grand uniforme brodé d'or, se place devant l'aigle, la tête découverte et s'écrie :

- Mes amis, voici l'heure de montrer qui nous sommes. Vous allez combattre pour votre patrie et pour votre Empereur. Du calme et visez juste ! Paix aux amis ! Morts aux ennemis ! En avant, la victoire est à nous (5).

(1) Mémoires de Madame de Lamartine. " Nous nous rendions à l'Eglise Nouvelle de Saint-Napoléon, que personne n'osait plus appeler ainsi. Beaucoup d'officiers et d'hommes des Troupes Alliées s'y trouvaient déjà. Ils revinrent aux vêpres " (dimanche 16 janvier).

(2) Décret du 22 Mai 1815- Lettre du Ministre de la Guerre au Maire de Tournus 25 Mai 1815.

(3) Nous connaissons bien cette journée, surtout par le Rapport du Général Legrand au comte de Ségur, le Récit du Lt. Legrand, tous deux cités en entier dans Barje, les Mémoires de Bempar, notaire à Tournus, membre de l'expédition, cité dans Guironde.

(4) Il avait fait la route en voiture à cause de ses anciennes blessures.

(5) Ch. Rémond. ouv. cité P. 361

Heureux présage. Un rayon de soleil éclaire enfin le paysage de cette fin de journée.

On se remet en marche, tous les tambours battant la charge, les trompettes sonnait des fanfares. A 2h. 1/2(1) à 200 mètres des premières maisons Legrand dispose ses hommes : 200 tirailleurs de part et d'autre de la route, le canon au milieu, sur la chaussée, le reste en arrière, à 100 mètres. Le plan de combat est simple : le premier détachement culbutera le poste de Saint-Antoine et poussera sans s'arrêter jusqu'au pont de Saint-Laurent ; il devra arrêter les fuyards et disposer le peuple à seconder " les assaillants. Le second, par le cours l'Evêque , la place d'armes doit enlever le poste de la Barre et rabattre les autrichiens sur le pont où les attendent le canon et les cavaliers.

Ce plan audacieux se réalise point par point, surtout grâce à la désinvelture du Comte de Saint-Quentin. Prenant le café à l'Hôtel du Sauvage, avec quelques officiers, les autres étant en ville ou aux offices, il n'attacha aucune importance au rapport des vedettes de Saint-Jean :

- Allons. 50 hommes pour ramasser le Général Legrand et ses paysans.

Puis il se remet à boire et à jouer, les pieds au feu. Pas d'autres ordres. La surprise fut en réalité complète pour les troupes autrichiennes.

Le poste de Saint-Antoine enlevé facilement, deux autrichiens tués, la cavalerie, la pièce de canon et une centaine de fantassins, dont les soldats du 144^e, par la rue Franche, la rue du Maure ou par la rue de Saône et les quais, débouchent à quelques mètres de l'Hôtel du Sauvage, où commencent à affluer de nombreux hussards et fantassins autrichiens. Des engagements confus et particuliers demeurent indécis. On tire au hasard. Le peloton du 144^e de ligne sauve la situation par son feu ajusté sur les rassemblements de hussards qui se disposent à charger. Un coup de canon surprend les chevaux et fait hésiter les cavaliers ennemis.

Arrive alors, venant de l'étroite rue du Pont, dans l'incertaine lumière du jour d'hiver finissant, précédé de 28 tambours battant la charge, le général, " l'aigle à ses côtés, dominant ses fantassins et dévalant la rue, le chapeau en bataille " (2). Cette intervention soudaine désorganise le

(1) A.M.M. - H -2- 1814 - Rapport officiel du Maire.

(2) Ch. Rémond ouv. cité p. 271 - Mémoires du Lieutenant Et. Legrand.

début de résistance autrichienne. Hussards et fantassins mêlés, derrière le comte de Saint-Quentin, refluent sur le pont de Saint-Laurent, poursuivis par la modeste cavalerie tournaise. Ils perdent 10 hommes dont un maréchal des logis et un capitaine de Hussards.

Saint-Quentin voulut essayer de contre-attaquer en partant de Saint-Laurent. Mais, Etienne Legrand, faisant avancer sa pièce au défilement du des d'âne formé par le pont, tirait à mitraille sur les rassemblements. Les Autrichiens se replièrent donc sans combattre, avec assez d'ordre jusqu'à la sortie du bourg de Saint-Laurent en désordre jusqu'au delà du carrefour de La Madeleine à une lieue de Mâcon, poursuivis vigoureusement par les hommes de Legrand (1).

A 4 heures 1/2, les villes de Mâcon et de Saint-Laurent, sont aux mains des Français qui barrent aussitôt la levée et installent une compagnie en avant-poste à la sortie même du faubourg, derrière une puissante barricade (2).

Cette action audacieuse se solde par un succès total. Autun tué du côté français; seuls Jacques BERNARD, grenadier, de Tournus a reçu un coup de sabre sur l'index droit et le fusiller DRAIN de Sennecey, une balle dans la cuisse. Chez les autrichiens, Saint-Quentin, dans son rapport de Bubna reconnaît une perte de 128 hommes sur un effectif de 535 :

- 10 tués,
- 37 prisonniers dont 1 lieutenant et 2 sous-Officiers
- 44 blessés
- 37 disparus (fuyards- bloqués à Mâcon). (3)

Leur passif, qu'il allège un peu, en prétextant une attaque générale sur tous ses postes par 4000 hommes et une artillerie considérable. (4).

Le Général Legrand pouvait être satisfait de sa troupe.

Il l'était beaucoup moins des Mâconnais.

- (1) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 6 " La Force étrangère fut repoussée jusqu'à la Magdeleine, et au delà de Laumusse, commune de Replonges."
- (2) A.M.M. H-2 - Rapport officiel " à 4 h. 1/2 la levée est garantie par l'amencellement de plus de 80 charrettes et chars"
- (3) S'en tenir aux Procès-verbaux officiels (A.M.M. -H2 1814): 23 prisonniers sur les marches du nouveau St-Vincent, 40 au Lycée, 15 à 20 du poste de la Barre, total 75 à 80 !
- (4) Cité dans Rougé et dans Guiroude.

ATTITUDE DES MACONNAIS.

"C'est avec un profond regret que je me vois obligé de déclarer que le peuple mâconnais est resté simple spectateur du danger ceuru par leurs (sic) défenseurs, témoin indifférent de la défaite infligée à l'ennemi " (1).

Sen fils, le Lieutenant Legrand fut encore plus sévère.

" J'ai le regret de dire qu'au lieu de nous secorder les mâconnais firent tout leur possible pour entraver l'issue de nos entreprises, craignant bien plus pour la vie des ennemis que pour celle de leurs compatriotes " (2)

Jugements excessivement durs. Sans doute, la plupart des Mâconnais s'accouedaient de l'occupation modérée et de l'espèce de tranquillité morale qu'elle assurait à une ville promise aux pires combats par sa position.

Mais tous ne demeurèrent pas absolument passifs. Dès les premiers coups de feu, " le Maire envoya l'ordre au Commandant de la cohorte de la rassembler à l'instant, ce qui fut fait " (3). Peut-être se rassembla-t-elle un peu tard car, lorsque certains citoyens demandèrent aussi des armes " l'ennemi avait évacué la ville et les troupes du Général le poursuivaient à Saint-Laurent ". Pourtant, derrière le colonel Defranc et le capitaine en retraite LEPAGE, 40 hommes passèrent le pont pour établir un petit poste dans le faubourg. Il est vrai qu'ils rentrèrent à la nuit!

L'enthousiasme n'y était pas ! on craignait trop que cette libération fût éphémère. On songeait à s'assurer des garanties pour la future occupation " Au plus fort de la fusillade, un grand nombre d'officiers et de soldats autrichiens trouvaient asile chez les habitants. Ceux-ci les recélèrent en attendant qu'à la faveur de la nuit, ils pussent traverser la rivière par les prairies et rejoindre les leurs sur la route de Beurg (4).

Exagération et ressentiment mis à part, il est patent que certains royalistes mâconnais ont abrité des officiers et des soldats autrichiens.

(1) Ch Remond ouv. cité p. 375.

(2) Ch. Remond ouv. cité p. 373.

(3) A.M.M. H-2- Rapport officiel.

(4) Ch. Rémond. ouv. cité - Mémoires du Lieutenant Legrand.p. 373.

Mais cette attitude conserve une excuse humanitaire. Le détournement des cadavres, le pillage pendant le combat est plus méprisable.

" Je dois ajouter, à la honte de ceux qui commirent un pareil acte, que le capitaine et le maréchal des logis, tombés raides morts sur le pont furent dépouillés à nu et jetés en Saône par la canaille de Saint-Laurent (1) Pendant la poursuite, de nombreux vols et pillages furent entrepris à Mâcon, à la faveur de l'affolement général. Legrand dut faire intervenir la Compagnie Tournusienne du Capitaine DUGRIVEL, aidée même par des prisonniers autrichiens, pour rétablir l'ordre. (2).

Dès 5 heures du soir, la ville reconquise, l'ennemi en déroute, la levée de Saint-Laurent gardée, l'expédition peut-être considérée comme close. Elle montre ce que peut l'action de quelques hommes décidés tels Legrand et Bidat, sur une population que l'inertie et le défaitisme n'avaient pas immobilisé dans l'attente du pire. Elle justifie la confiance de Napoléon dans la romantique " Levée en masse " sur tout le territoire, comme elle le condamne de n'avoir jamais prévu, par souci de politique autoritaire, les cadres, l'instruction et l'armement de cette " armée du peuple", fidèle jusque dans les derniers revers et défendant son sol natal. Car " il s'agissait moins de l'Empire à défendre que des chaumières à sauver, moins de Napoléon... que de la douce France et de l'honneur national " (3).

TENTATIVE DE MISE EN DEFENSE DE MACON - 23-25 janvier.

Que va faire Legrand à Mâcon ?

La logique voudrait qu'il y constitue une force au moins égale à celle qui vient de libérer la ville, et que les Tournusiens et les Chalonnais, l'exemple et l'élan donnés, rentrent chez eux pour défendre leurs cités. Le retentissement moral de la reprise du Chef-lieu du Département autorise tous les espoirs.

Mais, connaissant l'esprit public des Mâconnais, il lui eut fallu montrer autant d'autorité et de fermeté que pendant la bataille. Or, il n'en fut rien et l'entraîneur d'hommes du 23 janvier se laisse une fois encore neutraliser par BONNE et les notables. Faiblesse curieuse chez un tel homme et qu'expliquent bien des motifs. D'abord, il s'efforce de suivre les directives

(1) Ch. Rémond- ouv. cité - Mémoires du Lt. Legrand p. 372.

(2) De pareilles scènes n'étaient pas faites pour encourager les notables mâconnais à accepter les aléas d'une résistance et de nouveaux combats.

(3) Ch. Rémond. ouv. cité- Note du Lt. Etienne Legrand (Archives de Mercey) p. 321.

du comte de SEGUR qui lui prescrit le 15 janvier " la plus grande union entre le civil et le militaire ", et qu'il invite donc, en employant tout son courage contre les ennemis à user de beaucoup de modération envers les autorités et les habitants "(1). Il se trouve en outre gêné par l'absence du Préfet dans un chef-lieu de département (2) et n'ose s'installer à la Préfecture, restant en meublé chez Madame MEZIAT, rue Saint-Pierre (3). Ses carnets ne mentionnent pas qu'il ait prévenu le préfet de son succès. Mais les prisonniers autrichiens arrivèrent à Charelles dès le 25. De ROUJOUX ne bougea même pas. Legrand hésite à contraindre des compatriotes, des amis, des notables de même classe sociale (4) .

De plus, ses 18 blessures, dont quelques-unes vieilles de près de vingt ans, le font cruellement souffrir. Le temps neigeux et humide des mauvais hivers mâconnais réveille rhumatismes et douleurs, au point qu'il ne peut se tenir ni à cheval, ni assis, et qu'il finira le reste de la courte campagne en cabriolet ou en chaise de poste. Legrand est physiquement amoindri et peu capable de l'activité débordante indispensable pour secouer l'apathie générale.

Enfin, le sort de Tournus et de Chalon ne cesse de le préoccuper durant tout son séjour à Mâcon. Les nouvelles de ces deux places sont mauvaises. BOYER, Maire de Chalon, entretient ouvertement relation avec les royalistes et ne fait rien pour augmenter ses maigres forces par un appel de gardes nationaux de la ville et des campagnes (5). Tournus, vidé de ses défenseurs les réclame avec insistance dès le 24 au soir, à la nouvelle de l'entrée d'un escadron autrichien à BEAUNE, le matin même.

-
- (1) Ch. REMOND. Le Général Legrand. ouv. cité p. 338.
Lettre du Comte de Ségur au Général Legrand, datée de DIJON le 15 janvier et envoyée sur plainte au Préfet de Roujoux qui voulait faire relever le Général, en le taxant de trop d'impopularité.
- (2) A.M.M. Fonds Puthod. Papiers en vrac et non inventoriés.
Fragment de manuscrit 24 janvier 1814. " Legrand endosserait bien l'habit du Préfet, mais les maires le deshabilleraient".
- (3) Cf. Jeanton- Le vieux Mâcon - ouv. cité p. 167.
La rue Saint-Pierre devint rue de l'Eglise neuve, puis rue Lamartine (nom actuel).
- (4) A.M.M. O-3 - 1814-1870 - Evénements militaires.
Proclamation de M. le Général Baron de Mercey -24-1-1814.
" Comme vous Messieurs, je suis propriétaire. Comme vous, je suis père de famille. Je dois donc avoir les mêmes intérêts."
- (5) Ch. Rémond. Le Général Legrand - ouv. cité p. 386.
Au 12 janvier l'effectif de la garnison de Chalon est de 200 hommes, dont 70 cavaliers (30 gendarmes et 40 volontaires). Legrand avait amené à Mâcon 40 fantassins du 144^e de ligne et 25 gendarmes. Il reste donc à Chalon 130 hommes à peine.

On ne peut donc trop reprocher au Général LEGRAND un manque évident de fermeté vis à vis des responsables locaux, durant son court séjour à Mâcon. Ni physiquement, ni moralement, il ne se sentait assuré dans l'entreprise difficile et hasardeuse de la mise en défense du chef-lieu du Département. Cependant, il ne reste pas inactif et les mesures qu'il ordonne auraient pu contribuer efficacement à l'organisation de la résistance.

Il s'agit avant tout d'appliquer des mesures de défense immédiate pour parer à une contre-attaque fort possible du comte de Saint-Quentin retiré sur Bourg (1). La barricade de 80 chars et chariots hâtivement constituée dès le soir du 23 demande à être remplacée par une coupure importante et particulièrement efficace sur une levée droite et bordée d'eau. Mais " la dureté de la saison et la difficulté du travail " (2), " une neige de 8 à 9 pouces, une bise violente qui gèle l'eau dans la prairie " (3) retardent le travail. La démolition d'un ponceau commence le 24 à 8 heures du matin par cinq maçons, 20 pionniers et 30 manœuvres, continuée le 25 avec l'appoint de 100 hommes supplémentaires, sous la direction de RIVAUD, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, n'est terminée que le 25 à cinq heures du soir; " il n'y avait de libre qu'un passage de six pieds environ " (2).

Les obstacles ne suffisent pas. Il y faut des hommes. Bien qu'Augereau lui en promette 1000 dès le 24 au soir (4) c'est surtout à Mâcon que Legrand voudrait les trouver. BONNE fait observer que la cohorte urbaine est mal organisée " mais que si le général l'ordonne, tous les citoyens depuis l'âge de 20 jusqu'à 60 ans seront réunis à l'heure indiquée et qu'il organisera lui-même la garde mobile et celle sédentaire " (2). Le 24 à 4 heures de l'après-midi, quai du sud, " une soixantaine d'hommes tous de la plus basse classe, sauf 3 ou 4 personnes honorables se présentèrent " (5). On était loin des trois compagnies à 60 hommes chacune que Legrand désirait obtenir des Mâconnais. Il en manifesta un vif ressentiment (6) et se borne à envoyer 35 hommes sous le Lieutenant DESTIEUX, relever le poste de la Levée (7). Et " l'Organisation définitive est remise au

(1) Lefebvre de Behaine - ouv. cité.

(2) A.M.M. 1814 - Rapport du Maire - Très complet.

(3) A.M.M. Recueil d'imprimés divers B.M. 110.126-Récit d'un témoin.

(4) Lefebvre de Behaine ouv. cité p. 197.

(5) Lefebvre de Behaine ouv. cité p. 199. Il est vrai que l'ordre du Général en excluait la cohorte urbaine.

(6) Ch. Rémond ouv. cité p. 376.

(7) A.M.M. 1814 - Rapport du Maire " on délivra 6 paquets de cartouches par la Mairie ". Le 9 janvier BONNE affirmait à Legrand qu'il n'avait aucune cartouche.

au lendemain " (1). Le 25 , à 10 heures du matin , en reprit l'organisation des garde, contrôles, encadrement, pour que tout soit prêt le 26. " Le Maire avait porté la précaution jusqu'à chercher des uniformes, afin de revêtir militairement tous les citoyens désignés. Les habits furent apportés à la Mairie, les cartouches étaient prêtes, tout annonçait pour le lendemain un appareil militaire "(2).

En plus de deux journées, Legrand n'a donc en réalité pu obtenir qu'un service de 35 hommes sur la Levée de St-Laurent. Ni la cohorte urbaine, forte de plus de 100 bourgeois armés, ni les 40 pompiers, ni les officiers et gradés en retraite à Mâcon, n'ont participé à la mise sur pied des unités. Or Legrand ne pouvait ignorer que ses troupes fondaient chaque jour. Tournusiens et Châleonnais retournent chez eux par pelotons entiers. Le 25 au soir, il ne lui reste plus que les 40 hommes du 144° de ligne, les 10 artilleurs châleonnais et une centaine de gardes nationaux (3).

Aussi urgent et inquiétant demeure le problème des armements et des munitions. Mâcon, sans être un arsenal dispose de fusils de munition, de chasse, de poudre et de plomb pour armer correctement près d'un millier d'hommes. Or, il ne s'agit, dans l'esprit du Général Legrand , que de 3 ou 400 hommes. Pas de difficultés pour l'armement individuel. Mais Legrand voulut se constituer une petite artillerie. Il fit aller chercher par 12 hommes et confier à la cohorte urbaine (4) , le 24, quatre petites pièces de 2 1/2, montée, sur roues, deux chez M. de Lablètonnière à Igé, deux chez M. Michon de Pierreclau, à Pierreclos, où elles servaient à annoncer les fêtes. Pour confectiionner des munitions, le maire consentit à lui livrer deux barils de mauvaise poudre, des cartouches, des boulets anciens et de la mitraille, " en la personne de M. MAYEUX, officier retraité qu'il désigne à cet effet (4). Après bien des difficultés on réussit à fabriquer quelques boîtes à mitraille en fer-blanc et on essaya de remplacer pour les boulets, le plomb absent par la fonte.

-
- (1) A.M.M. 1814 - Rapport du Maire - Très complet.
 (2) A.M.M. H-2 - 1814 - Rapport du Maire. Il y a lieu de modérer ces affirmations visant à rejeter sur le Général Legrand la responsabilité de l'échec des mesures de défense.
 (3) Ch. Rémond. ouv. cité p. 379.
 (4) A.M.M. H-2 - 1814 - Rapport du Maire

HOSTILITE DES MACONNAIS.

Toutes ces dispositions pourtant élémentaires s'exécutaient de plus en plus malaisément, au milieu d'une population quasi hostile. " Si j'éprouvai des obstacles infinis dans mes opérations je ne dois les entraves qu'aux autorités civiles et aux dispositions des habitants (1).

Quoiqu'en dise BONNE dans le rapport qu'il destinait au Ministre des Relations Extérieures en réponse aux accusations du " Journal de Paris ", l'accueil réservé aux libérateurs n'a été ni empressé ni reconnaissant. L'opinion publique critique vivement cette libération ".

Sans doute le maire ne pouvait-il moins faire le 23, lorsque " à cinq heures, le Général se présente à la Mairie entouré de tout son Etat Major", que de " le recevoir au péristille (sic) en lui témoignant la reconnaissance des citoyens (2). Sans doute était-il difficile aux Mâconnais de ne pas louer leurs libérateurs, encore qu'en puisse douter qu' "à six heures et demi tous étaient logés dans les premières maisons de la ville et que l'empressement à fournir à leurs besoins justifia bientôt la joie qu'en ressentait "(2).

Car dès le soir même la Proclamation affichée par ordre du Général semble à beaucoup comme une injure " inselente". Legrand y malmenait en effet la susceptibilité chatouilleuse des notables, à propos de la "reprise sur l'ennemi commun du chef-lieu du département ".

"Certes, un tel ennemi ne pouvait se glorifier d'une pareille conquête, puisqu'elle n'appartenait en rien à la valeur de ses armes. L'en est convaincu que si ce dépôt de votre propre cité eût été confié seulement au courage, il eût dès lors resté aussi intact que l'est encore celui de Teurnus et de Chalon"(3).

De plus, beaucoup de Mâconnais avaient cru se soustraire de leur mieux aux maux de la guerre, en recevant aimablement l'ennemi. La brusque irruption des troupes de Legrand remet

(1) Ch. Rémond, ouv. cité p. 378. Extrait des carnets de campagne Legrand. Malgré mes ordres, la lenteur, l'insecurité, le mauvais vouloir sont cause que le 25 au soir, rien n'est encore exécuté dans Mâcon. En d'autres temps, le Maire et ses pareils eussent été déferés à la Cour martiale. En ce temps, au contraire... on donne des primes à la trahison".

(2) A.M.M. H-2- 1814 - Rapport du Maire.

(3) A.M.M. O-3 - 1 dossier 1814-1870 . Exemplaire de la proclamation. Affichée dès le soir même , elle avait été rédigée le 22 au Villars par Etienne Legrand à l'abbé DEBRUN, frère du Général. Revue et signée par Legrand, elle fut imprimée à Chalon dans la journée du 23, à 300 exemplaires et arriva par courrier spécial quelques heures après la reprise de la ville.

tout en question, car on prévoit aisément que le comte de Saint-Quentin ne restera pas sur son humiliant échec, qu'il bombardera et pillera peut-être la ville, qu'il lèvera sans doute sur les plus riches, une lourde contribution de guerre. La peur d'avoir à souffrir pareils maux, du fait des indésirables libérateurs refroidit les rapports entre Mâconnais et Tournusiens.

Aussi, dès le 24 Bonne s'en fut protester auprès du Général du comportement de ses soldats, qui " parlent haut, s'énevrent et troublent l'ordre public ". Il ne répond même pas des rapports entre eux et la cohorte urbaine (1). De leur côté les Tournusiens, dans la rue et les lieux publics se répandent en d'amers reproches sur l'attitude plutôt hostile des Mâconnais, sur ce manque à peu près total de sympathie qu'ils ne s'attendaient certes pas à rencontrer (2). Et ce froid accueil précipite leur retour dans leurs foyers.

Le Général Legrand n'entreprit pas de lutter contre ce climat peu propice. Dès le 25 au soir, les mauvaises nouvelles reçues de Beaune, les désertions massives des gardes nationaux de Tournus et Chalen, l'hostilité déclarée des Mâconnais le décident à quitter la ville pour rejoindre Chalen qui semble maintenant plus menacée que le chef-lieu du Département. D'ailleurs la garde nationale en formation, la cohorte urbaine, l'exemple donné, ne pouvaient-ils remplacer ici des forces indispensables ailleurs ?

LA RETRAITE SUR TOURNUS - 26 janvier.

Legrand décide donc de se replier sur Chalen dans la nuit du 25 au 26 janvier.

Retraite très explicable, mais bizarre à plus d'un titre dans son accomplissement. A nouveau, les accusations les plus graves atteignent BONNE ou LEGRAND, selon les documents consultés (3). Le Maire aurait désiré capturer le Général, ses troupes et ses canons pour les livrer, en gage, au comte de Saint-Quentin. Le Général aurait fui à l'annonce du retour ennemi, n'ayant entrepris cette expédition que pour " sauver son or "(4)! Voyons les faits.

-
- (1) A.M.M. - H-2 - Lettre du Maire au Général Legrand (24-1-1814)
 (2) Guirende - ouv. cité - Mémoires de BOMPAR, tournusien.
 (3) Contre BONNE : Carnets de campagne du Général Legrand. Mémoire du Lt. Legrand. Larges extraits dans Remond ouv. cité. Contre LEGRAND ; Rapport officiel du Maire au Ministre des Relations Extérieures 2 Février. Délibérations du Conseil Municipal 26 janvier 1814 - A.M.M. - II-20 Rég. 12 p. 7.
 (4) Ch. Remond. ouv. cité p. 382.

C'est à 11 heures du soir le 25, que " le planton du Général apporte au sieur MARTINON Benoit, orfèvre, sergent de la Compagnie de Pempiers, l'ordre de faire battre le rappel par le poste de garde de l'Hôtel-de-Ville". MARTINON transmet l'ordre verbal à l'officier de la garde nationale commandant ce poste. " Cet officier envoie le sieur ROBIN soldat du poste, demander un ordre écrit. Mais le fils du Général le fait consigner par un gendarme jusqu'à son départ " (1).

La générale bat néanmoins à partir de minuit et demi, après "la relève de tous les postes de la Levée, hors les 40 hommes de la garde nationale de Mâcon", et réveille brusquement le Maire qui " exténué de fatigue et de besoins était allé prendre un peu de repos" (2). Peu après " deux officiers de l'Etat-Major entrent dans (sa) chambre et annoncent, en termes peu mesurés contre le Général qu'il part et abandonne la ville. (Il) ne peut pas le croire " (3). Descendu en toute hâte à la mairie, BONNE apprend que le Général est déjà au pont-bascule avec les chevaux de poste, c'est-à-dire à l'octroi Saint-Antoine, en direction de Tournus, qu'il a fait enclouer les deux petites pièces de Pierrecles, placées dans la cour de la maison d'Etat-Major et qu' " il a donné ordre à la 144° d'emmener les quatre pièces d'Igé qu'il avait mises sous la garde de la cohorte" (2).

Entre 1 et 2 heures du matin, le maire essaie vainement d'obtenir un ordre écrit pour confirmation. En l'absence du Général, il s'adresse au Commandant Bidat " en appelant à son honneur et à la Loyauté Française". Mais en vain, car sur la route de Tournus, le commandant " fuyait rapidement ". Bonne a-t-il, dans le même temps, comme l'en accuse ouvertement Etienne Legrand (4) essayé de s'assurer de la personne du Général ? Comme le fils du Général allait ordonner aux gendarmes de brider les chevaux et d'atteler les 4 pièces, il prétendit " s'être heurté devant la porte de la maison d'Etat-Major à une patrouille de 12 à 14 bourgeois armés envoyée par le Maire ayant pour mission de s'emparer du Général pour le livrer aux Autrichiens dès que ceux-ci reparaitraient et peut-être même, sans attendre leur retour, de le leur conduire à Bourg, à titre d'amende honorable et pour gagner leurs bonne grâce, manœuvre abominable". Avec Delesque, les deux officiers ceinturent le Chef de patrouille et le font garder en mairie par 4 gendarmes-(5) C'est la seule mention relative à ces noirs desseins et on doit l'accepter sous réserves expresses, venant du fils Legrand.

(1) A.M.M. -H2- Inv. 1814 - Déclarations écrites du sieur Benoit Martinon - faites à 2 heures du matin le 26 devant Bourdon et un autre Conseiller Municipal.

(2) Rapport Bonne- cité.

(3) Il s'agit, sans aucun doute de l'Etat-Major de Legrand. Pour des Officiers de l'Etat-Major de la cohorte urbaine ou de la garde nationale mâconnaise, Bonne, comme d'habitude les eût nommés explicitement.

(4) Ch. Rémond- ouv. cité p. 381-382 -"Manœuvre abominable ... des conspirateurs ... "

(5) Lefebvre de Behaine - ouv. cité p. 207. Ch. Rémond- ouv. cité p. 381.

Bonne, malgré certains conseillers présents à la mairie, vit aussi partir sans regrets les quatre pièces de canon que les bourgeois de la cohorte urbaine voulaient conserver peut-être pour en faire don à l'ennemi, à défaut du général. Après quelques bouculades avec le '44^o, " dans un cahos inexplicable", les derniers éléments de la force armée se retirent " on peut dire furtivement sur Tournus laissant la ville dans l'alarme, dans un Etat désespérant de tristesse et de consternation, comme le 12 du courant " (1), " sans aucun avis de l'autorité (sic) administrative " (2).

LES LECONS d'UN ECHEC.

La ville demeure sous le commandement d'un maire " écrasé d'épuisement et d'indignation, conduit à 6 heures du matin chez lui, tombant sous le poids de son corps ", et d'un colonel DEFRANC " dans son lit, au milieu d'un accès de fièvre qui lui rend impossible toute correspondance". Maladies diplomatiques ? On peut le supposer, connaissant les hommes.

L'épilogue de cette felle nuit tient dans les rapports du Maire à Augereau et au Préfet, dans le retour précipité du poste de garde de la Levée heureux de quitter une coupure exposée dans l'enlèvement des munitions abandonnées chez Mme MAIZIAT, logeuse du Général (3), dans la séance du Conseil Municipal du 26 janvier à 10 heures du matin (4): 18 conseillers présidés par l'adjoint Aubel de la Genête, 47 citoyens dont les officiers et sous-officiers de la cohorte urbaine et les notables de la ville, signent un long procès-verbal des événements de la nuit et des journées précédentes depuis le 23 janvier.

Et " la ville se trouve à nouveau sans défense. Elle ne comptait que sur les forces venues avec le Général et sur les pièces de canon qu'il avait découvert dans la campagne. Elle se trouve dans l'impossibilité d'opposer aucune résistance à la rentrée d'un ennemi à la vengeance duquel ses habitants sont exposés ".

Or, si l'on en croit le sieur Benoit FONTAINE, le Général Legrand " a reçu avis que le Comte de Saint-Quentin avait

-
- (1) A.M.M. II-20 Registre délibérations Cens. Mun. 12 p. 6 et 7.
 (2) A.M.M. H-2 - 1814 - Main courante des événements et ordres.
 (3) A.M.M. H-2 - Invasion 1814 - Lettre de Mme Maiziat, logeuse du Général MM. NUGUET et PUTHOD, conseillers municipaux, assistés de M. PAJOT capitaine de la Garde Nationale et FERRAND Capitaine des Pompiers enlèvent 1 quintal de poudre à canon, 2 barils de cartouches, 2 quintaux de balles en garenne, 20⁰ cartouches, 3 fusils de munition détériorés.
 (4) A.M.M. II-20 - Registre délibération C.M.

reçu un renfort de 200 hommes au moins et qu'il devait venir devant Mâcon avec deux pièces de canon et deux obusiers"(1).

On décide donc de " faire appel à Monsieur le Duc de Castiglione, Maréchal d'Empire, actuellement à Lyon et de le prier de vouloir bien lui tracer la manière dont on doit se conduire dans une circonstance aussi critique ".

Ces quelques jours sans relief, du 12 au 26 janvier, éclairèrent sans ambiguïté désormais le sort futur de la ville de Mâcon. Sauf un retournement éclatant de la fortune militaire de l'Empereur, deux obstacles majeurs condamnent d'avance toute velléité de résistance : l'apathie craintive d'une population sans élans d'une part; d'autre part la faute du gouvernement, ces " ménagements excessifs, recommandés, prescrits impérativement par le pouvoir, qui entraînent l'impunité des actes les plus coupables " (2), cette subordination du pouvoir militaire aux pouvoirs civils politiques.

L'appel puéril du Conseil Municipal d'Augereau prouve combien on ne voulait^{en} aucune manière prendre des initiatives de résistance, et combien on désirait surtout gagner du temps espérant bien que le retour du comte de Saint-Quentin réglerait le parti à prendre.

c) SECONDE OCCUPATION - Mercredi 26 janvier - Samedi 19 Février 1814

Tous les savants calculs des " amoureux de la tranquillité " aboutissent à ces trois semaines à la fois mornes et angoissantes de la seconde occupation autrichienne - du Mercredi 26 janvier au samedi 19 février, malgré toutes les proclamations rassurantes, une ville rétractée de terreur s'attend chaque jour au pire et se courbe sans délais devant les multiples exigences de ses maîtres.

" On s'attend chaque soir aux derniers événements et chacun n'ose envisager le lendemain sans terreur " (3)

De fait, " Mâcon fut traitée plus durement que les villes voisines de Bourg, Tournus, Chalon ou Beaune " (4) sans atteindre toutefois aux horreurs des Cosaques et des Prussiens en Champagne .(5).

(1) A.M.M. H-2 - Inv. 1814 - Déclarations écrites du sieur Benoit FONTAINE, plâtrier, pompier"requis par le Général à 7 heures du soir le 25 pour lui servir de planton; a entendu à 9 heures du soir le domestique de M. le Général dire que son maître avait reçu avis ... obusiers. Enfermé à clé dans la pièce où il était planton il n'a été libéré qu'après le départ du Général ". Déclarations reçues par le Conseiller Bourdon à 2 h. du matin.

(2) Ch. Rémond ouv. cité page 378 - Carnets Legrand.

(3) A.M.M. Fonds Puthod-Fragments de mémoires datées du 2-2-1814

(4) A.M.M. 1914 - Article Rougé - cité.

(5) H. Houssaye 1814 - ouv. cité p. 48 à 54.

Il était vain d'ailleurs d'essayer de résister avec les forces ridicules de la ville.

RETOUR DES AUTRICHIENS de SAINT-QUENTIN
26-29 janvier.

Les troupes d'occupation se présentent à la fois plus nombreuses et plus redoutables qu'au 13 janvier. Le 23, dès une heure de l'après-midi, averti sans doute dès le départ de Legrand (1) Le comte de Saint-Quentin avec un détachement de 7 à 800 hommes, tant fantassins que cavaliers s'installe au carrefour de la Madeleine et à Laumusse (2). Il envoie un peloton de hussards et une compagnie d'infanterie occuper Saint-Laurent et le pont sur la Saône. A 3 heures, les soldats autrichiens sont à nouveau " au pied du pont ", côté Mâcon et " le Commandant envoie au maire une sommation d'avoir à détruire les redoutes et les ouvrages le long de la Levée de Saint-Laurent, dans les 8 heures, sous peine d'être vigoureusement attaqué et de subir toutes les rigueurs du droit de la guerre " (2). Le détachement se retire aussitôt sur Saint-Laurent.

Le Conseil Municipal, réuni en séance permanente depuis 10 heures du matin accepte ces conditions et VIARD, agent de police est chargé de faire démolir de suite les ouvrages défensifs (3). Les journées du 27 et 28 se passent dans l'angoisse et de nombreux bourgeois mâconnais quittent la ville pour se réfugier dans leurs propriétés de la côte (4)

Enfin le samedi 29 janvier, à 3 heures de l'après-midi, " les forces autrichiennes campées à Saint-Laurent, la Magdelaine, et Laumusse depuis le 23 du courant traversent le pont et établissent des postes sur les routes de Villefranche, Tournus, Cluny et Charolles. Elles demeurent deux heures à Mâcon puis le gros repasse à Saint-Laurent avec deux pièces d'artillerie fixées sur Mâcon " (5). Les postes demeurent très près des limites de la ville, trois à la Barre, deux à Saint-Antoine, deux au pré Rambeau, vers le Sud, deux au quai du Nord. Ils sont ravitaillés en vivres et chauffages par la ville (6).

-
- (1) Lefebvre de Behaine, suivant la thèse des Legrand affirme que c'est Bonne lui-même qui envoya un courrier à Beurg au Comte de Saint-Quentin.
- (2) A.M.M. II-20 - Registre n° 12 p. 9 et 10 - A.M.M. H-2-1814 - Main courante.
- (3) A.D.SL. R-35-Bolies 57 à 64 - Réquisitions Générales. Cette démolition coûte 14 francs que Viard se fit rembourser le 31 janvier par Lasnier, receveur municipal.
- (4) A.M.M. II-20 - Séance C.M. du 4-2-1814 - Midi - " La moitié de la population est partie, depuis la nouvelle invasion.
- (5) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 9 et 10.
- (6) A.M.M. H-2 - Main-courante.

Le détachement du Comte de Saint-Quentin dépendait des forces du Colonel Wieland, laissées par Bubna à Bourg après l'échec sur Lyon et le repli sur Genève entre les 20 et 24 janvier. Sans doute l'insoeuriant vaincu du 23 janvier avait-il reçu l'ordre de ne plus courir le risque de se laisser surprendre sur la rive droite et de veiller surtout à empêcher un débouché possible en direction de Bourg. Ces 800 hommes, dont 600 au moins demeurent ainsi sur la rive gauche de la Saône indiquent par leur nombre l'importance du pont de Mâcon aux yeux de Bubna qui voulait, en tenant solidement la Bresse, assurer ses liaisons avec l'aile gauche de Schwarzenberg.

Ils constituent plus du dixième des 6.300 hommes du Colonel Wieland, concentrés à Bourg pour assurer l'ordre dans les deux départements de l'Ain et du Jura (1).

Le 2 février dans la matinée, avec 400 hommes et ses deux canons, Saint-Quentin quitte Saint-Laurent pour participer à la prise de Chalon, en passant par Saint-Trivier-de Courtes et Louhans (2). Mâcon sans se desserrer le fardeau de l'occupation. Pas longtemps.

LA BRIGADE SCHEITER - 9 Février.

Le 9 février dans l'après-midi, plus de 2000 cavaliers envahissent littéralement les rues de la ville. C'est la moitié des troupes du général de brigade SCHEITER qui vient de prendre Chalon le 4 : le 5^e bataillon de chasseurs, les hussards Kaiser, 4 escadrons de cheveau-légers de Vincent et 40 dragons de Wurzburg (3). Ils relèvent totalement le premier détachement qui rentre en entier à Bourg et la ville passe sous le commandement du major de Flines (4). Cette fois toutes les maisons sont occupées, les écuries remplies, les granges aménagées. Progressivement et jusqu'au 17 février, 21 cantonnements allant de 50 à 250 cavaliers sont aménagés dans l'enceinte de la ville (4), avec six gros postes de garde aux portes et quelques patrouilles d'embuscades tous les jours, en direction de Lyon, jusqu'à Pontanevaux.

Ainsi depuis le 29 janvier, l'occupation devient de plus en plus effective. Ces troupes sont très aguerries et très

-
- (1) Lefebvre de Behaine p. 203 : 6 escadrons, 2 bataillons, 1 batterie. H. Houssaye, 1814 p. 237 - note 3.
 - (2) A.M.M. H2-1814 - Main courante "2 février - le matin : départ de M. de St-Quentin avec 400 hommes par la Levée de St-Laurent en direction de Pont-de-Vaux".
 - (3) Lefebvre de Behaine p. 205 et suivantes.
A.M.M. . 1914 - Rougé - H2 - 1814 - Main courante.
 - (4) A.M.M. - H 2 - Ordres divers signés du major de Flines, à partir du 9 février au soir.

exigeantes. Les mesures que leurs officiers vont exiger du Conseil Municipal ne souffrent aucune discussion et sembleront bien dures à des citoyens habitués à des " ennemis plus doux " (1) Mesures rigoureuses de police, désarmement contrôlé de la population, réquisitions ordinaires et extraordinaires se succèdent chaque jour. Elles sont le plus souvent contresignées de Bonne, ou quand elles intéressent aussi le département, du vieil Aubel de la Genête, Doyen du Conseil de Préfecture, que les Autrichiens considèrent comme " faisant fonction de Préfet par intérim ".

MESURES DE POLICE.

La police de la rue, le maintien de l'ordre, demeurent la préoccupation essentielle des chefs autrichiens méfiants mais aussi des notables mâconnais inquiets des réactions de la " populace ". Les textes se succèdent, presque journellement. Deux proclamations visent, dès la rentrée des troupes ennemies, à calmer les frayeurs et à prévenir les soulèvements. La " Proclamation du Comte de Saint-Quentin aux habitants de Mâcon, datée et signée du 29, affichée le 30, à 300 exemplaires veut être un message d'apaisement et d'amitié (2) :

..... " Je n'ai vu en vous qu'une nation franche et loyale. " j'en avais l'ordre des souverains. Cette pensée était dans " mon cœur.

" Cependant, dans la soirée du 23, mes troupes ont " été non pas combattues, mais assaillies, et assassinées contre " le droit des gens. Je me suis retiré, plutôt pour vous sauver " de plus grands excès que pour ma conservation. Le Général a, " dans sa sagesse, discerné les coupables; le droit de guerre " ordonnait un exemple terrible; son cœur et la grandeur de " sa mission ont prononcé le pardon.....Mais n'oubliez jamais " que la clémence a son terme - Retenez les méchants pour lesquels " le désordre et le pillage sont tout et la sûreté de l'homme " hennête rien ".

Quant à la publication du Maire, datée et signée du 30 janvier, c'est un appel au calme et à la confiance absolue dans l'action des magistrats municipaux (3).

(1) A.M.M. Fonds Puthod. Fragment Journal manuscrit 15 février 1814.

(2) A.M.M. - H2- Invasion 1814.

(3) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 10 et 11- Texte entier avec signature de 18 conseillers municipaux. On doit remarquer que ce texte, dont la fin n'est pas sans grandeur, n'est pas attribué à Bonne.

" Calmez vos allarmes....
 " Vous n'avez rien perdu aux yeux du commandant des troupes
 " alliées de votre loyauté et de votre franchise. Le bonheur de
 " vos magistrats est de répandre le baume consolateur dans toutes
 " les familles.

..... Songez que vous ne conserverez le repos à vos femmes, à
 " vos enfants, que par votre prudence et votre confiance dans
 " vos magistrats. Le méchant seul calcule froidement dans des
 " rêves criminels le malheur de son pays. Habitants paisibles,
 " éclairez-le ou séparez vous de lui... Traversons avec courage
 et fermeté l'orage que nous n'avons pu conjurer, et laissons au
 " temps le soin de nous juger ".

Ces appels qui entretiennent la confusion entre les
 résistants et les " méchants " contribuèrent-ils à préserver
 Mâcon de tous mouvements de révolte ou de désespoir inconsidérés ?
 Peut-être, mais ils sont suivis de mesures de police plus
 coercitives. Arrêté municipal du 30 janvier sur la fermeture
 du pont de Saint-Laurent à 6 heures du soir, sauf aux personnes
 munies d'un laissez-passer autrichien, sur la fermeture des
 cabarets à 8 heures et des allées d'immeubles à 6 heures, sur
 " le service permanent de la cohorte urbaine chargée de dissiper
 tout attroupement qui tenterait par des propos injurieux ou des
 voies de fait de compromettre l'ordre public " (1).

Arrêté du 4 Février portant interdiction de stationner
 en groupe sur le pont et " au pied du pont "(2); renforcement
 du service des laissez-passer, accordés très parcimonieusement,
 le 5 février.

Le même jour, le comte de Saint-Quentin fait apposer
 200 affiches rédigées avant son départ, mise en garde non
 déguisée contre les appels à la levée en masse et à la Résis-
 tance. On y lisait en particulier :

" Hier, dans une contrée qui vous touche, à CHAGNY,
 " a été fusillé un malheureux campagnard qui, égaré par ces
 " insinuations mal adroites, a fait feu sur un de nos détachements.

... Votre armée vient d'être battue dans la Champagne.
 " La Franche-Comté est envahie. La moitié de la France et plus
 " est en notre possession; que ferait donc une résistance
 " partielle, dans des hameaux ou des villes qui sont oubliés ou
 " abandonnés de la part d'un gouvernement qui ne songe qu'à lui.

(1) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 10-11- Une amende de 4,6,24 francs
 était prévue contre les membres n'assurant pas le service en
 personne. On voulait ainsi éviter les remplacements qui
 confiaient la police des rues à des membres des classes les
 plus pauvres, à cette "populace" dont on se défiait.

(2) A.M.M. II-42 - Reg. 2 à la date du 4-2-1814.

" " Des ordres sévères émanent de S.A.S. le Maréchal Prince de Swatzenberg (sic) prescrivent envers les habitants de la France le respect pour les personnes et les propriétés. Par un geste de réciprocité, nous attendons des peuples chez lesquels nous portons nos armes, les égards et la modération qu'en doit à des soldats qui se présentent plutôt en amis qu'en vainqueurs".(1).

Cette proclamation destinée surtout aux " Habitants des Campagnes " parut sans doute insuffisante au Général Scheithar. Le 12 février, deux jours après son arrivée, il fait prendre par le conseiller Aubel " faisant fonction de préfet intérimaire " (2), un arrêté applicable à tout le département et adressé aux Maires des communes :

" Les maires feront un état de tous les militaires retirés habitant la commune, dans les 48 heures.

Tous les officiers retirés feront serment et assurance sur leur parole d'honneur, qu'ils ne serviront pas contre les armées alliées... Ils seront responsables pour les soldats et ceux d'entre eux qui se refuseraient à la déclaration ci-dessus seront faits prisonniers de guerre et traduits à un conseil de guerre ".

Et le vieil Aubel de la Genête, gêné sans doute de contresigner des dispositions aussi draconiennes ajoute en justification :

" Ce sont les expressions du Général " (3).

Mâcon abritait en janvier 12 capitaines en retraite, 4 lieutenants, 3 sergents major et 9 sergents (4). Beaucoup sont inaptes à toute campagne, ou absents de Mâcon, soit qu'ils aient commandé des convois de conscrits ou de rappelés, en janvier sans revenir dans une ville occupée, soit qu'ils l'aient quitté entre les deux séjours des Autrichiens. L'Etat, arrêté à la date du 16 février, ne mentionne que 4 capitaines, deux lieutenants et 3 sergents présents (5). On ignore s'ils ont

(1) A.M.M. H-2- Invasion 1814.

(2) Cet titre compliqué est encore allongé sur les actes officiels par celui de : " Le Doyen du Conseil de Préfecture " On ne trouve d'ailleurs, tant aux A.M.M. qu'aux A.D.SL. qu'une dizaine d'actes ou arrêtés signés de sa main.

(3) A.M.M. - H2 - 1814.

(4) A.M.M. H2 (Cours spéciaux - 1793-1857 - cf. plus haut

(5) A.D.SL. M. Police Générale VIII - 1814.

prêté le serment exigé, devant qui et dans quelles conditions.

Après plusieurs décès à l'Hôtel-Dieu, et qui parurent suspects aux autorités occupantes (1) le major de FLINES, Commandant de place fait désigner par BONNE un apothicaire officiel, MARTIN, responsable de toutes les ordonnances délivrées pour les troupes alliées (2).

DESARMEMENT DES CIVILS.

Mais ce qui préoccupe le plus l'occupant c'est la question des armes des civils. Toujours la crainte de la levée en masse ? Celle des paysans des plateaux bourguignons, de Champagne, ou d'Argonne qui inquiète fort Schwarzenberg (3).

Dès le 31 janvier le Maire ordonne le " retrait de toutes les armes des citoyens non membres de la cohorte urbaine" (4) Le 7 février, un avis interdit la chasse et le port d'armes, tous fusils et pistolets devant être déposés à l'Hôtel-de-Ville (4) Le 11, une circulaire d'Aubel à tous les Maires, par ordre du baron de Scheither provoque une publication signée Brunet-Bruys, adjoint, en date du 13 : " déposer les armes de suite à l'Hôtel-de-Ville pour éviter des visites domiciliaires dont le résultat pourrait être nuisible. Tous les fusils de chasse y sont compris" (5) Le Général fait savoir par écrit au Maire que " si on trouve ensuite une arme chez un particulier, il sera traduit en Conseil de Guerre, avec condamnation à mort, de suite. Le 14 un autre avis signé de Bonne et affiché à 300 exemplaires (6) précise que " le désarmement comprend non seulement les fusils, mais encore les sabres, épées et pistolets. Les armureries sont comprises dans cet ordre. Les citoyens sont avertis qu'il est de leur plus grand intérêt de rendre leurs armes dans la journée. Sans cela ils s'exposeraient aux plus grands dangers " (4). Le 15, un arrêté municipal ordonne au sieur LAVERGNE, agent de police de conduire six pompiers dès 7 heures du matin le 16 dans les trois casernes de Mâcon, pour y récupérer toutes les armes qui pourraient s'y trouver et les porter en Mairie (7).

Le 15, ces multiples appels ne donnant que peu de résultats et le 14 " plusieurs personnes chassant sur les bords de la Saône (8) ", il faudra tout apporter ce qui reste avant midi, sous peine de visites domiciliaires " (9)

(1) A.M.M. Q-3 - Hôtel-Dieu - 1791-1867- Trois rapports des 8-10- et 14 février 1814 sur les décès de trois militaires autrichiens " qu'en ne sait à quoi attribuer ", avec trois rapports en allemand du Dr. Schwaÿer, chirurgien-major du Régiment de cheval-léger Vincent.

(2) A.M.M. H-2-1814.

(3) H. Heussaye 1814-p. 55 à 59.

(4) A.M.M. II-42- Registre 2-Recueil des arrêtés municipaux.

(5) A.M.M. -H2- l'Invasion 1814

(6) A.D.SL. R-35-Bons de réquisition imprimerie Chassipolet

(7) A.M.M. II-20- Reg. 12 - p. 17 -

(8) A.M.M. I-2- Carton 11-Copie lettre baron de Scheither à Aubel

(9) A.M.M. II-42- Registre n° 2 /du 14 février

Un état, arrêté au 15 février, ne mentionne en effet que 25 fusils de munition, la plupart hors de service, 12 fusils de chasse et 10 pistolets (1). En mars encore, lors de la 3ème occupation, un officier autrichien évaluait à 200, le montant total des fusils de toute espèce cachés dans la ville.

Finalement, le 16, Aubel fait afficher un ordre de réquisition générale de toutes les armes, qui se termine par la menace habituelle contre tous les francs-tireurs :

"Tout individu de quelque condition qu'il soit, qui sera trouvé avec une arme à feu, chargée ou non chargée sera, sur la place même, fusillé à l'instant par celui qui le verra"(1)

Les autrichiens avaient attendu trois semaines avant d'en arriver à une décision que chaque Mâconnais craignait dès les premiers jours. On doit reconnaître que les instructions des souverains alliés sur la modération vis à vis des populations civiles, furent bien suivies à Mâcon. Et que les occupants craignaient autant les partisans que les troupes régulières.

Toutes ces mesures normales de police, prises par un occupant soucieux de sa sécurité soulèvent bien peu de protestations. L'esprit public les accepte comme une rançon inévitable.

On proteste beaucoup plus contre les réquisitions de denrées, vêtements ou animaux qui s'abattent lourdement sur la ville et sa région.

PREMIERES REQUISITIONS.

Très justifiables par les besoins malgré tout modérés des troupes d'occupation, loin d'atteindre les excès de mars et avril, ces réquisitions paraissent pourtant exorbitantes. Ce sont les premières un peu importantes et surtout les premières qui frappent systématiquement la plupart des propriétaires. Services, habillement, équipement, nourriture, fourrages, argent même, tous les compartiments de la richesse matérielle sont touchés (2).

On se plaint surtout du gaspillage et du manque de contrôle des distributions " alors que tant de citoyens vont manquer du nécessaire ". Mais il est probable que les rapports souvent fort étroits noués entre soldats et habitants logeurs ont abouti à reverser dans le circuit civil une partie des denrées données aux militaires. Non que les rapports occupants-occupés

(1) A.M.M. H-2- 1814.

(2) voir ci-dessus -Chapitre III p.

fussent fraternels et très ouverts. Rien n'autorise à généraliser les accusations du Général Legrand et de son fils sur les Mâconnais " simples spectateurs du danger couru par leurs défenseurs " (1), et recèleurs d'officiers autrichiens enfermés dans Mâcon le 23 janvier. Au contraire, on peut supposer durant cette seconde occupation, une lente évolution de l'esprit public, qui se couronnera, après les batailles de mars, dans une hostilité quasi ouverte. Sans doute plusieurs familles royalistes reçoivent à table ouverte les officiers supérieurs que la cuisine fine des hôtels du Sauvage et du Palais-Impérial, ne retient pas sur les quais (2).

Mais dans ce domaine de l'opinion, le manque de documents probants nous confine dans une extrême réserve. Pas de rapports de police sur des rixes, pas de réceptions officielles non plus. Sans doute, pour le plus grand nombre, une neutralité méfiante, celle du bourgeois devant le soldat quel qu'il soit, celle du bonapartiste devant l'envahisseur, celle du jacobin devant l'ennemi de la Révolution.

LA VIE QUOTIDIENNE DE MACON OCCUPEE.

Aussi la vie quotidienne à Mâcon durant ces trois semaines de la seconde occupation reste-t-elle étonnamment monotone et calme. La ville, hors les bruyants mouvements de troupes à cheval, est plus endormie que jamais. Elle attend dans l'angoisse des horreurs qui n'arriveront pas.

Il ne faut pas attendre des mâconnais qu'ils animent des rues glacées par un hiver rigoureux. D'abord " la moitié de la population est partie " (3) entre les deux occupations. Proportion exagérée certes, mais il demeure que la plupart des négociants " ont fermé et en partie démenagé leurs boutiques ", que le " commerce stagne, faute de trafic ", et que la Commission du Logement se heurte à de nombreux appartements clos " leurs occupants étant partis à l'approche des alliés et ne pouvant être touchés facilement " (4). Beaucoup de femmes, d'enfants, de vieillards de toutes classes, mais surtout des classes aisées et moyennes se sont réfugiés dans les propriétés de famille, chez des parents ou amis des villages de la côte,

-
- (1) Journal de campagne du Général Legrand de Mercey - 23 janvier cité dans Rémond - ouv. cité p. 375 et p. 375 note 1
- (2) A.M.M. Fonds Puthod Pamphlet de 1815 " Le parfait royaliste " " Recevoir à sa table les grands maîtres de la guerre, même ennemis, même s'ils vous pillent ".
- (3) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 12 - Séance du C.M. le 4 février 1814 Midi. Lettre de PARENT, fermier du bureau de l'Octroi qui demande à payer sa location " de cleric à maître " devant l'Etat de la ville.
- (4) A.M.M. -H-2 - Invasion 1814 - Rapport de BILLOUD, substitut du Procureur Impérial, membre de la " Commission du Logement " en date du 16 février 1814.

cherchant abri contre une bataille redoutée. Certaines bourgades en tirent même argument pour minimiser les chiffres de réquisitions imposés (1). Les chefs de famille, et presque " toute la populace " sont demeurés dans la cité occupée, les premiers croyant protéger ce que les seconds paraissent convoiter.

Il en résulte avec " l'arrêt de toutes communications et la saison rigoureuse, un chômage total de beaucoup d'ouvriers et de la presque généralité des manœuvres " (2). Les industries mâconnaises étant pratiquement inexistantes, ce sont surtout les débardeurs et les manœuvres du port aux vins, les cavistes et hommes de peine, les artisans, les tisserands et les ouvriers du bâtiment qui sont désœuvrés. Ils ne peuvent même pas demeurer dans les nombreux cafés que le couvre feu ferme à 6 heures du soir. Certains s'énivrent et provoquent des rixes, où trempent rarement les occupants (3). Mais la plupart s'interrogent avec anxiété sur leurs maigres ressources, en un temps où les marchés sont vides et les rares denrées introduites en ville, hors de prix (4). Le Conseil Municipal s'émeut vite. Dans sa séance du 4 février, en présence de " 12 des principaux habitants de la ville appelés pour délibérer ", Bonne évoque les dangers d'émeutes possibles de la misère et fait adopter la création d'une Commission de six membres pour solliciter et répartir des dons volontaires en argent (5).

Cette " souscription libérale et volontaire " connut-elle le succès escompté ? Sans doute puisqu'aucun trouble grave ne vint troubler la quiétude angeossée des notables mâconnais ! Les jours coulèrent, tous pareils dans leur monotonie.

Rues aveugles, ateliers déserts, marchés vides, circulation nulle sur la Route Lyon-Dijon. MACON serait-elle une ville morte ? Sans doute, sans l'animation apportée par les 2300 hommes qui mènent dans ses murs l'existence vide et affairée des troupes en campagne.

Les journées, du 10 au 19 Février, se succèdent, ~~sans~~ ~~doute~~ étonnement semblables. A 7 heures du matin, le jour blanchit à peine la vaste étendue d'eau que la Saône en crue étale à

-
- (1) A.D.SL. R 78 à 80 - Des bons de réquisition de farine ou de vin de cette période (10-19/2/1814) . (Fuissé - Chevagny-les-Chevrières-Saint-Serlin-Davayé etc...) portent au des une mention manuscrite des maires dans ce sens . Tous mentionnent entre 30 et 100(!) personnes " arrivées de Mâcon depuis la fin de Janvier " .
- (2) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 11 et 12 - Séance du C.M. 4/2/1814
- (3) A.D.SL. Mérie M. Police Générale - an XII-1814 et 1800-1814.
- (4) Lettre de Bonne au Maire de St-Laurent pour le prier d'inviter les paysans bressans à venir au marché du samedi 12 février . Les prix devraient baisser puisque personne ne paie plus l'octroi. A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 79.
- (5) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 11 et 12 - Séance du Conseil Municipal du 4/2/1814 à midi.

l'orient de la ville sans lumière où les 120 reverbères ont servi de cibles aux cavaliers vainqueurs (1). De chacun des 21 postes de cantonnement éparpillés dans toute la ville mais surtout à Saint-Antoine et à la Barre (2), les trompettes de cavalerie se répandent pendant de longues minutes (3) éveillant à la fois les soldats et les habitants heureux d'une nuit calme, anxieux du jour froid qui se lève. Des lanternes s'accrochent partout pour le déjeuner des hommes et le passage des chevaux. Toute la matinée les rues seront pleines de bêtes allant à la Saône, abreuvoir naturel et commode. Des hussards en petite tenue, des gardes d'écurie en sabots (4) les conduisent par la bride. Parfois l'un d'eux tombe à l'eau et le 12 février, trois mâconnais reçurent chacun 10 francs pour "avoir retiré de la Saône un militaire autrichien" (5). A partir de 9 heures, les bureaux de l'Hôtel-de-Ville sont envahis par les quémandeurs, les plaignants, les protestataires, les curieux. Les commissions de réquisition, les séances du Conseil Municipal, vers midi, à peu près chaque jour en sont tellement troublées qu'un agent de police sera placé en cerbère à la porte, le 14 janvier pour ne laisser entrer "que ceux qui ont affaire dans les bureaux" (6). C'est que tous les fonctionnaires sont repliés à Charolles et que la Mairie devient le Centre unique de la vie administrative du Chef-lieu du Département.

Pendant ce temps, les gardes relevées, vers 11h.30 animent les quais et les portes de la ville des manœuvres précises et du pittoresque des uniformes inconnus : le gris terne des capotes de fantassins ouvert sur "le blanc des habits et des culottes évoquant les gardes françaises du bon roi Louis le XVI^e" (7), le noir des guêtres boutonnées; et aussi le martèlement clair des fers neufs sur les pavés meublés, les culottes blanches des cheveu-légers de Vincent, bleu-clair des cavaliers des confins de Warasdin, gris-brochet du 5^e bataillon

-
- (1) A.M.M. - H-2 - 1814 - Rapport de M. Augros commissaire de police, le 4 février 1814.
 (2) A.M.M. - H2 - 1814 - Main courante manuscrite.
 (3) A.M.M. - Fonds 1943 - Curieuse lettre d'un habitant anonyme se plaignant à Bonne de "la durée extrême des sonneries matinales".
 (4) A.M.M. - II-80 Réquisition de 200 paires de sabots pour gardes d'écurie - 10-2-1814.
 (5) A.D. SL. R-35
 (6) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 7 - A.M. du 16-2-1814.
 (7) A.M.M. - Fonds Puthod - Manuscrit non daté, évoquant les défilés autrichiens dans Mâcon.

de chasseurs, gris foncé des hussards (1). Les officiers, en manteaux de drap blanc, bleu ou gris paradent devant l'Etat-Major, à l'Hôtel du Sauvage, au pied du pont. Parfois, sur le quai, devant les badauds, un escadron est passé en revue par le Général ou le major de Flines (2).

A Midi, troupes, officiers et chevaux mangent. La ration de vin, une bouteille par homme se révèle vite trop forte pour ces cavaliers buveurs de bière ou de vins légers. Dès le 10, on ne telère qu'une demi-bouteille par repas (3). Il est vrai que pour ceux qui sont libres de tout service ou de toute patrouille, l'après-midi est longue, même en février. Des rixes, des tentatives de pillages ou de viols, rares il est vrai, demandent parfois l'intervention des Corps de Garde autrichiens, toujours prompts, durant cette période au moins (4). La proximité des troupes françaises de Lyon, l'incertitude du lendemain oblige les chefs autrichiens à tenir leur troupe bien en mains. Ils la maintiennent aussi par d'incessantes patrouilles vers Cluny, Teurnus, Belleville, Bourg, fortes souvent d'un escadron, par des exercices sur les hauteurs du Mâconnais, qui aèrent hommes et chevaux (5).

Dans l'après-midi, depuis le 10, arrivent régulièrement les chars à bœufs apportant peu à peu aux cinq entrepôts mâconnais les 30.000 rations demandés par les occupants. Les paysans gardent jalousement les chevaux de trait ou de selle, depuis les menaces de réquisition de la fin de 1813 (6). Aussi, partis le matin des chef-lieux des cinq cantons, parfois distants de 25 km (Cluny) n'arrivent-ils guère qu'au milieu de l'après-midi à la ville. Ils passent en franchise, un octroi aux barrières toujours levées, et souvent avec des denrées qu'ils revendent au prix fort dans une ville tout juste ravitaillée. Les bouchers, les boulangers mâconnais profitent de cette désorganisation pour "refuser non seulement le droit d'octroi mais encore pour faire la fraude à main armée" (7). Encore quelques semaines et on se fusillera aux portes de la ville ! Aussi les paysans ont-ils hâte de repartir et de quitter le chef-lieu avant l'heure du couvre-feu.

-
- (1) A.D.SL. R.64 Etat récapitulatif n° IV des fournitures aux troupes alliées.
- (2) A.M.M. II-80 - Ordres divers à Augres, comm. de Police pour les revues sur le quai du sud.
- (3) A.M.M. II-42 - Reg. 2 - Mesures de Police 1814.
- (4) A.D.SL Série M. Police Générale 1808-1821- 3 cas seulement et tous bêtins.
- (5) A.M.M. H-2 1814 - Lettre du fermier de l'octroi, signalant combien il est facile aux fraudeurs d'entrer et de sortir de Mâcon, au milieu et comme protégée par les nombreuses patrouilles, fortes de parfois 100 chevaux qui circulent journellement aux barrières de l'octroi " 12/1/1814
- (6) A.M.M. II-22 Reg. 11 - p.12 - Après l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1813, 30⁰ chevaux ont été recensés dans les deux cantons de Mâcon, dont 16 seulement capables d'être sellés.
- (7) A.M.M. II-20 - Reg. 12 - p. 12 et suiv. Lettre de bonne au Général Commandant les troupes alliées.

Ils croisent en sortant, les patrouilles, les pelotons revenant d'exercice, les officiers galopant vers leur hôtel, les pauvres trainant des carrioles de bois et de quelques vivres arrachés aux paysans voisins. Les incidents graves sont rares. Des paroles vives, des poings levés, des gestes inconvenants, des lazzis parfois s'échangent de cavaliers à piétons, de paysans à citadins(1).

Le jour tombe vite, sous le ciel lourd de neige ou de brume humide de février (2). A 5 heures, c'est le repas du soir des soldats et aussi des Mâconnais. Les derniers Saint-Laurentins se hâtent de montrer leur " laissez-passer " à la sentinelle du pied du pont et se perdent dans le soir hostile.

Rarement des groupes de soldats ivres troublent le calme inquiet de la nuit, dans l'attente d'une journée nouvelle(3) seuls les courriers et les voitures sillonnent ville et campagne.

Mais parfois, au fil de ces dix journées sans imprévu, une scène nouvelle pimente cette pauvre existence d'attente et de craintes. C'est, le 8 février, l'affichage de " l'ordre du baron de Scheitter (4) , en date du 6 février 1814 à Chalon sur-Saône ", et qui provoque des attroupements étonnés, incroyables et joyeux :

" le public est averti que les droits réunis sont supprimés " (5).

C'est le 10 février l'arrivée de 160 prisonniers français logés une nuit à la Caserne des Ursulines (6). C'est le 12 " le canon tiré en l'honneur de la Fête du Souverain autrichien. Les habitants sont avertis pour éviter toute inquiétude"(7) C'est le 15 et le 16 les visites domiciliaires à la recherche des armes cachées ou non déclarées (7). C'est le 18, la mise en service des ^{voitures aux} armées des puissances coalisées, et fournis alternativement par six communes de chacun des deux cantons de Mâcon (8)

(1) A.D.SL. Série M. Police Générale 1808-1821- 10 liasses - Liasse 1814-1815.

(2) A.A.M. Année 1815 - Etude du temps en 1814.

(3) Aucun rapport de police ne mentionne des interventions de la cohorte urbaine, des agents de police ou des corps de garde autrichien à ces occasions.

(4) Le nom du Général Baron de Scheither est rarement orthographié correctement, même dans les proclamations alliées. On trouve SHEITHER, SCHEYTHER, STHEIHR, voire Chether.

(5) A.M.M. -03 1814-1870 Impositions. Un exemplaire de l'affiche

(6) A.M.M. - H2 1814 - Main courante.

(7) A.M.M. II-42 - Registre 2 Main courante.

(8) A.M.M. - H2- 1814 - Arrêté préfectoral du 18-2-1814 applicable dans la journée.

UNE OCCUPATION LEGERE.

Le bilan de cette seconde occupation de MACON n'est pas encore trop lourd. Ceux qui comptaient trouver dans cette capitulation sans combat, dans ce marchandage peu reluisant de vaincus résignés d'avance " la tranquillité, ce premier bien des familles " pouvaient se féliciter de leur clairvoyance ". Nos amis, les ennemis, se montraient respectueux des promesses de leurs chefs. Le prix risquait certes d'être élevé. Mais qui pourrait reprocher à Bonne et à ses amis d'avoir ainsi acheté la sauvegarde des personnes et des biens protégés à la fois des soldats ennemis et de la populace turbulente. Et les royalistes impatients attendaient leur revanche (1).

La quinzaine suivante va bouleverser ces subtils calculs et remettre tout en question.

d) SECONDE LIBERATION DE MACON - Samedi 19 Février - Dimanche 6 mars
1814

Cette quinzaine du 19 Février au 6 mars 1814, 4^o acte de la pénible tragédie mâconnaise de l'hiver 1814, se traîne sans éclat, comme tous les 4^o actes des mauvaises pièces. Les acteurs jouent sans conviction leur parade historique sur un théâtre de province, sachant bien que le drame est ailleurs.

Quatre scènes s'enchaînent sans imprévu durant cette courte période :

- 19 février : Reprise de la ville par la Division Pannetier, venue de Lyon.
- 20 au 27 : séjour à Mâcon de 6000 hommes de cette Division février.
- 28 février : La ville abandonnée, attend ses prochains occupants au 5 mars
- 6 mars : Retour définitif des Alliés, en force cette fois.

REPRISE DE LA VILLE-19 Février.

Le 19 février, les troupes régulières françaises se manifestent enfin aux Mâconnais qui ont renoncé depuis longtemps à espérer une libération définitive. " Intermède de plus avant la capitulation (2) l'arrivée de la Division PANNETIER pourrait cependant ranimer bien des espérances.

-
- (1) A.M.M. Fonds 1943 - Carton non inventorié. Pamphlet anonyme de 1815. cité. " Il a fallu pendant l'occupation fréquenter chez le Général Scheither et, avec le cénacle des beaux esprits de la ville, y préparer peu discrètement la revanche promise depuis vingt ans".
- (2) A.M.M. Fonds Puthed. Fragment de manuscrit daté du 22-2-1814.

LE PLAN DE NAPOLEON.

C'est le début de la réalisation du plan de diversion voulu par Napoléon Ier sur le flanc gauche et les arrières des troupes de Schwarzenberg qui grignotent lentement la Champagne depuis leur concentration entre Marne et Seine à la fin de Janvier (1). Après avoir disloqué les 60.000 hommes de Blücher du 10 au 14 février (2) Napoléon va tenter de disperser les 200.000 combattants austro-russes. Mais il lui faut " l'utile diversion " de l'armée de Lyon, sous Augereau.

" M. de Bubna ne paraît pas disposer de plus de 16.000 hommes extrêmement disséminés. Ce qui est essentiel pour le moment, c'est de pousser vigoureusement l'ennemi, particulièrement le long de la Saône pour rentrer à Mâcon et Chalon et menacer la gauche et les arrières des corps qui sont à Dijon et à Besançon. Le mouvement, bien dirigé, peut avoir une influence décisive sur les opérations de la Grande Armée et faire une diversion utile en faveur de l'Empereur " (3).

Ce premier objectif, balayer la vallée de la Saône, se conjugue avec deux autres, reprendre Genève et aller s'établir sur la route de Bâle à Langres afin de couper la ligne de ravitaillement de l'armée de Schwarzenberg (4).

L' ARMEE DE LYON.

Mouvement ample mais théoriquement possible, Augereau disposant enfin d'une armée digne de son grade. Depuis le 14 janvier, date de son arrivée à Lyon, où il n'a trouvé que les 1500 hommes peu aguerris de la division Musnier, en état de combattre, le duc de Castiglione n'a cessé de se lamenter sur la faiblesse des moyens qu'on lui donne pour défendre la seconde ville de l'Empire (5). Pourtant, grâce à l'activité de ses sous-ordres, surtout des Généraux Marchand et Musnier, grâce à la célérité des troupes de Catalogne, venus en moins de 10 jours

(1) H. Houssaye 1814 - ouv. cité p. 62-63.

(2) Victoires de Champaubert 10 - Montmirail le 12 - Vauchamps le 13.

(3) Ordre du Duc de Feltre à Augereau, le 12 février. En réalité Bubna, malgré des pertes importantes du fait de la fatigue et des intempéries (évaluées à 30 % des effectifs initiaux) pouvait disposer de 19.000 hommes : 4000 à Beurg sous son commandement direct. 3000 à Mâcon et Chalon (brigade Scheither) 12.700 sous le prince Aloys de Lichteinstein, occupés aux sièges de Besançon et Auxonne (H. Houssaye. P. 237, note 3).

(4) H. Houssaye 1814 - p. 84 et 85 - Clarke à Augereau 13, 18, 22 février.

(5) Lefebvre de Behaine - l'Invasion tome 4 p. 395 et 396. " Lyon est un grand danger il est même à croire que demain il sera attaqué et nécessairement pris. Il n'y a pas 1100 combattants si l'on veut appeler combattants des hommes qui en arrivent ces jours-ci ont pour la première fois vu un fusil". Augereau au Ministre de la Guerre 15 janvier 1814.

de leurs garnisons espagnoles, grâce à l'action du sénateur Chaptal à Lyon et à Clermont, l'armée de Lyon compte au 16 février l'effectif respectable de 23.700 hommes (1).

D'abord 21.600 fantassins, de valeur militaire fort diverse, il est vrai : un bon noyau, aguerris et de haut moral : les 12 bataillons de la division de Catalogne, sous le Général PANNETIER, 6812 hommes; deux divisions de réserve, formées avec les dépôts, les conscrits, les récupérés, mais bien encadrées par des officiers en retraite, des blessés d'Espagne et de Russie, quelques jeunes capitaines, soit la division de LYON, 2971 hommes sous le général Musnier; la Division de Grenoble, 4352 hommes sous le Général Marchand. Complétaient les effectifs deux brigades de volontaires et de gardes nationaux de Lyon et du Sud-Ouest de la Saône-et-Loire, l'une sous le Général en retraite BARD, 3000 hommes, l'autre sous les ordres directs d'Augereau, 4881 soldats. Tel qu'il se présente, un ensemble encore peu cohérent, mais où la valeur des chefs fera merveille.

On attend les 2000 cavaliers de Catalogne, en cours de concentration depuis le 16 février à Lyon, et qui rejoindront tous à Mâcon, avant la fin du mois. C'est un corps menté excellent et dont on ~~attend~~
espère beaucoup.

24.000 contre 19.000. Augereau décide enfin de répondre aux pressantes sollicitations de son Empereur. Mais avec encore beaucoup de mollesse. Au lieu de prendre lui-même le commandement et de marcher sur la place importante de Genève, il demeure à Lyon, attendant le reste de la cavalerie de Catalogne et une division en formation à Nîmes. Il fractionne son armée en trois corps : Musnier prendra Meximieux et Nantua, Marchand se dirigera sur Genève, Pannetier sur Mâcon (2) par la rive droite de la Saône (Route Impériale n° 7).

Le 18 février, à 6 heures du matin, la division PANNETIER, devenue depuis la veille 2° Division d'Infanterie quitte Lyon, renforcée par le 13° Cuirassiers et une compagnie de six canons d'artillerie légère, au total près de 8000 hommes.

REPRISE DE MACON.

Le 19 au matin, éclairée par le 13° Cuirassiers, elle parvient au contact d'une forte reconnaissance autrichienne devant le village de La Chapelle-de-Guinchay, à 12 km au sud

-
- (1) Casse. Précis historique des Opérations de l'Armée de Lyon en 1814 - Lyon 1845 - 1 vol. B.M. 131.275. p. 150 à 154.
 (2) H. Heussaye- 1814 - p. 84-85 Pannetier est né, comme Legrand à Mont-de-Vaux.

de Mâcon sur la route de Lyon. Le commandant SCARAMPI de MONALE, officier italien naturalisé, conduisait le premier peloton du 13^e cuirassiers. Averti par des paysans que 300 ennemis se cachaient dans le village, protégés par le ruisseau de "la Mauvaise", il décide de passer en force avec ses hommes, au galop. " Au moment où il commande " En avant", des tirailleurs tyroliens l'abattent d'une balle forcée à travers sa cuirasse"(1)

Il est 10 heures du matin. Le gros de la colonne française ne sera en position qu'à Midi. Pendant ce temps, la générale résonne dans tout Mâcon. " l'Etat-Major, la cavalerie et l'infanterie autrichiennes, avec six pièces d'artillerie, sortent en hâte de la ville par la porte Saint-Clément et se portent au-delà du village de Crêches-sur-Saône"(2).

De midi à 2 heures de l'après-midi l'infanterie française, très supérieure en nombre aux quelques tirailleurs autrichiens détachés en sacrifiés les repousse aisément sur un front de 2 km, à l'Ouest de la grande route, dans un terrain mentueux et coupé de vignes, de haies et de chemins creux qui rend impossible l'intervention massive des 1800 cavaliers alliés. Marche d'approche rapide qui se termine aux lisières sud de Saint-Clément, hâtivement mis en défense pendant ce temps, par les fantassins de la garnison.

Tout laissait craindre une furieuse bataille de rues. Les Mâconnais, toutes fenêtres et portes closes se terraient chez eux. Les bourgeois hésitaient à quitter leurs boutiques ou leurs biens. A la Mairie, Bonne et quelques conseillers attendirent jusqu'aux premiers coups de canon, vers 2 heures de l'après-midi; puis se précipitèrent chez eux (3). Les hospices et les hôpitaux, où se trouvaient de nombreux malades

-
- (1) A.M.M. 1908 - p. 218-234- Scarampi di Monale, né à Asti le 13 janvier 1779 - Lieutenant des carabiniers piémontais, puis au 1er carabinier français le 4 Mai 1805- Capitaine au 13^e cuirassiers 21 Octobre 1808 - Chef d'escadrons le 29 Mai 1810- C'était un fort bel homme, doux, cultivé et très aimé de ses hommes et de ses pairs. Il est enterré au cimetière de Mâcon. " L'un des plus beaux hommes des armées, distingué au moral comme au physique, il possédait toutes les vertus de l'homme de bien et toutes les qualités de l'homme de guerre. " A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 20 et 21.
- (2) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 20 et 21 - Procès-verbal du 22 Février 1814 - Crêches, à 8 km sud de Mâcon.
- (3) A.M.M. H-2 - 1814 - Papier signé de Bonne le 19 février à 2 heures de l'après-midi, sans doute pour être laissé en évidence sur son bureau municipal, en vue de l'occupation de la Mairie par les troupes françaises. " Le Maire se retire chez lui".

autrichiens évacuèrent les plus valides et fermèrent leurs grilles (1). Sous la bruine glacée (2) qui faisait luire ses pavés déserts, Mâcon se préparait à la catastrophe tant redoutée.

Pourtant ces sombres pressentiments ne se vérifièrent point. Mâcon fut mollement disputé par ses occupants, trop inférieurs en nombre - 2000 contre 8000- pour espérer, à moins d'en faire un Saragesse, s'y maintenir longtemps " Il y eut de la Résistance à Saint-Clément par l'infanterie autrichienne et 4 pièces d'artillerie. Pendant ce temps, la cavalerie et les deux autres pièces font retraite par les quais jusqu'à Saint-Antoine où un nouveau combat eut lieu. On entendit, de deux à quatre heures la canonnade et des feux de fil par peloton"(3). La poursuite conduisit l'ennemi jusqu'au hameau de Meuges, à 12 km au nord de Mâcon. Mais la nuit tombait. La Division Pannetier s'installa donc dans la ville.

Les troupes autrichiennes, bien que non poursuivies par les troupes de Pannetier n'arrêtent leur retraite que le lendemain soir 20 février à Chalon où/se^{elles} réorganisent (4). Dans le même temps Marchand et son adjoint Dessaix avaient refoulé les Autrichiens de Bubna sur Genève. A la fin du mois toute la vallée de la Saône entre Lyon et Chalon était libérée(5).

La reprise de Mâcon n'avait coûté que 4 morts et 4 blessés chez les cuirassiers français (6). On dénombre 8 tués, 12 blessés et 84 prisonniers chez l'ennemi. C'est donc une victoire totale et relativement peu coûteuse. La confiance aurait dû renaître au cœur des Mâconnais, maintenant protégés par une troupe nombreuse et enfin " régulière".

-
- (1) A.M.M. Q-3 Hôtel-Dieu 1791-1867 - Pièces de sortie de 18 malades autrichiens le 19 après-midi.
- (2) A.M.M. I-2- Carton 9 Police du Reulage 1794-1829. le 19 février 1814 " Allumage deux lanternes en sus à Saint-Clément et deux à Saint-Antoine, à cause des événements et de la pluie fine qui tombe depuis deux jours."
- (3) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 20 et 21 - P.V. Municipal.
- (4) A.A.M. 1914 - Article de Rougé cité - y eut-il harcèlement par les 3000 gardes nationaux de Bard ?
- (5) H. Heussaye 1814 p. 239.
- (6) Rougé, cité : 4 morts : Scarampi (commandant) et 3 soldats : Helvert, Ernest, Carwane. Les Registres de l'Hôtel-Dieu (A.M.M. Q3- 1791-1867) mentionnent le 31 mars 1814, la mort du cavalier Hervey " blessé d'un coup de feu à l'affaire du 19 février".

LA DIVISION PANNETIER A MACON
20-26 Février

Il semble pourtant qu'il n'en fut rien, durant le bref séjour des hommes de la 2^e Division dans les cantonnements de la ville, du 20 au 27 février. Les troupes françaises furent supportées peut-être moins facilement que les cavaliers autrichiens.

Les illuminations officielles, par feux de bengale, que la municipalité ordonna le 19 au soir devant la Préfecture et l'Hôtel-de-ville (1), n'eurent pas de lendemain. On se plaignit très vite des lourdes charges imposées par la présence des 8.500 hommes et des 2000 chevaux du Général PANNETIER. Dès le 20, les services d'intendance français, après inventaire des magasins abandonnés par les autrichiens, demandèrent à Bonne, sur réquisition du Secrétaire Général Monteil, la constitution d'un stock important sous deux jours : 24.000 rations quotidiennes de pain, 12.000 de viande à 500 grammes, 24.000 rations de riz, de sel, de vin à un quart de litre, et d'eau de-vie (2). Ces importantes quantités de vivres, à prélever par réquisition sur les cinq cantons déjà frappés par l'ennemi, la rigueur de la saison, les mauvaises récoltes de 1812 à 1813, l'inutilité des efforts et des sacrifices consentis une semaine plus tôt pour constituer des stocks aujourd'hui volatilisés, tout se conjuguaient pour compliquer énormément la tâche des administrateurs mâconnais. De vigoureuses protestations arrivaient de tous les villages, de tous les entrepôts de la ville visités par les militaires et les réquisitionnaires. Des échanges de lettres au ton de plus en plus pincé, entre Bonne et le Général Pannetier témoignent de cette réticence marquée à obéir aux ordres de l'intendance française (3).

Le 23 et le 24 février, arrive de Lyon, le reste de la cavalerie de Catalogne : les éléments du 4^e hussards : 20 officiers, 630 hommes et 702 chevaux, sous le colonel Christophe, et ceux du 12^e hussards, 20 officiers, 525 hommes, 574 chevaux, sous le colonel Colbert (4). Ainsi, avec les effectifs déjà installés, la ville de Mâcon, celle de Saint-Laurent et les villages de St-Clément, de Charnay et de Flacé

-
- (1) A.D. SL. R - 35 - Réquisitions générales. A.M.M. L-1- Budgets 1779-1930 - Budget de 1814. Coût des illuminations : 35 francs.
 (2) A.M.M. II-18- Reg. 3. p. 86.
 (3) A.M.M. II-18 - Reg. 3 En particulier pour une affaire de pain saisi à l'Hospice de la Charité, à l'entrée des troupes françaises, comme étant de bonne prise. Bonne proteste "Jamais il n'a été fait à Mâcon de pain pour l'ennemi".
 (4) Casse- Précis historique des opérations de l'armée de Lyon. ouv. cité p. 154.

sont bourrés de troupes régulières : 250 officiers et 6800 fantassins des 7^o, 16^o, 20^o et 67^o de ligne, 1er et 23^o légers (12 bataillons au total) 75 officiers, 1800 hommes et 2000 chevaux du 13^o cuirassiers, 4^o et 12^o hussards, 3 officiers, 90 hommes et 12 chevaux du 2^o Régiment d'Artillerie de Marine (6 pièces légères). Au total 9000 hommes et 2000 chevaux !

Et quels hommes ! Tous venus des troupes d'Espagne vétérans pour la plupart, rompus aux combats terribles, mais aussi aux traditionnels " plaisirs du guerrier au repos". Plus rien des tranquilles et bœnêts gardes-nationaux de la première libération. Les nuits mâconnaises perdent leur tranquillité. Les patrouilles sent à l'œuvre jusqu'à minuit passé. Quelques appartements vides sont visités. Les filles ne sortent plus seules (1). On relève au total pour la période du 20 au 27 février 18 incidents faisant l'objet d'un procès-verbal, soit plus de deux par nuit, sans compter les nombreuses protestations orales ou écrites parvenant soit à la mairie, soit à l'Hôtel du Sauvage, siège de l'Etat-Major (2). Rien de grave certes, mais une agitation soldatesque fort mal jugée par les bourgeois peu fermés aux mœurs et coutumes des troupes en campagne.

" On ne peut tourner une ruelle sans céder le pas à une patrouille, un poste ou groupe de militaires en service ou en fête " (3). Toutes les casernes sont pleines, mais en comprimant au mieux, on n'y trouve que 2000 places (4) et, dans des conditions plus qu'inconfortables, avec le temps froid et pluvieux. Les officiers français ont préféré cantonner leurs troupes dans toutes les granges, écuries, caves, greniers disponibles (5) : 17 postes de garde, forts de 14 à 50 hommes, surtout en direction de Tournus, les officiers supérieurs chez des particuliers, sauf le général Pannetier à l'Hôtel de l'Europe, les "Partisans" de Gustave de Damas à la Caserne des Ursulines (6), les cavaliers dans les faubourgs, les artilleurs à Charnay, sur les hauteurs, plus de 150 cantonnements

-
- (1) A.D.SL. Série M. Police Générale. A.M.M. I-1 Cartons 4-5-6 Police Municipale 1793-1863- 10 liasses.
- (2) A.M.M. - H-2 - Invasion 1814 - Lettrebonne à Secrétaire Général de la Préfecture 26-2-1814.
- (3) A.M.M. Fonds Puthod. Manuscrit non classé daté du 26 février.
- (4) A.M.M. - H-2 - Casernes 1814-1854.
- (5) A.M.M. H-2- Invasion 1814 - Main courante.
- (6) A.M.M. II-42 - Reg. 2 - Une cinquantaine au plus - l'appel du 27 février " aux jeunes gens et hommes de bonne volonté " n'eut pas de succès, d'autant que les troupes quittèrent Mâcon le lendemain.

différents qu'il faut nourrir et chauffer. La ville bourdonne comme une ruche bizarrement active au cœur de l'hiver. Elle a doublé sa population en deux jours ! Et cela dérange tant d'habitudes !

Ce n'est donc pas sans un certain soulagement que le Maire reçut, le 27 février à midi, une série de lettres de réquisitions, signées du " Commissaire des Guerres ZERBELIN, de la 2^e Division de l'Armée de Lyon " et relatives aux 31 chevaux et 14 voitures à fournir aux officiers supérieurs de ladite division pour le 28 février à 4 heures du matin " (1).

DEPART DES TROUPES FRANCAISES . 28 Février.

De 4 à 10 heures du matin le lundi 28 février le gros des forces de la Division Pannetier quitte donc Mâcon par la porte Saint-Antoine " pour faire mouvement sur Tournus "(2) Beaucoup de Mâconnais purent penser à une attaque de Chalen, à une libération plus vaste et rassurante de toute la plaine, peut-être au début d'un renversement des opérations militaires. Un véritable " râtissage " de la Bresse semble s'amorcer avec un mouvement secondaire de la 2^e Division par Pont-de-Vaux et Leuhans (3).

En réalité, Augereau, enfin sorti de sa torpeur, harcelé par de multiples billets de Clarke ou de Napoléon (4) convaincu peut-être par le préfet du Rhône, de BONDY (5), s'est décidé à quitter Lyon le 28 février pour se porter sur Genève. La Division Pannetier constituera l'aile gauche de son dispositif et devra se porter à Lens-le-Saunier. Le 2 mars, après une marche rendue épuisante par " le dégel et la pluie faisant tous les chemins fort difficiles " (6), les troupes s'y installent, en liaison vers le sud avec les forces des généraux Dessaix et Marchand qui ont repoussé Bubna de Bourg à Genève. Le même jour Augereau arrive dans la capitale cantoise.

-
- (1) A.M.M. -H-2 Invasion 1814.
 (2) A.M.M. - H-2 - 1814 - Rapports des gardes magasins des vivres, au Maire de Mâcon.
 (3) A.M.M. H-2- 1814 - Ordres de réquisition pour fourniture de vivres et cantonnements, sur le trajet Mâcon-Pont-de-Vaux. Leuhans-Lens-le-Saunier.
 (4) H. Houssaye 1814 p. 237 et 238 et notes.
 (5) Casse - Précis historique sur les opérations de l'Armée de Lyon en 1814 - p. 171 - ouv. cité.
 (6) A.M.M. H-2- 1814 - Lettre du sieur Gauthier, adjoint au Maire de Pont-de-Vaux, en date du 1er mars, qui justifie les retards dans la livraison des réquisitions sur Leuhans.

INQUIETUDES DES MACONNAIS - 28 février-5 mars.

A Mâcon, où demeurent seuls les 80 malades (1) des hospices, et une centaine d'hommes en détachement de surveillance et de sécurité, on demeure inquiet. On trouve bizarre que le Préfet ne revienne pas en son hôtel où le remplace toujours le doyen du Conseil de Préfecture AUBEL de la GENETE. Le Secrétaire Général MONTEIL, malgré son impopularité et les bruits qu'en fait courir sur ses attaches royalistes, voire autrichiennes, dirige en fait les services bien réduits de la Préfecture où l'on s'occupe surtout d'assurer l'exécution des multiples réquisitions de l'arrondissement de Mâcon. Dans le désordre général d'un département mi-occupé mi libéré, le cadre des arrondissements se révèle tout à fait adapté aux nécessités de l'heure. Mais Mâcon demeure préfecture et " les citoyens qui avaient bien voulu pendant les moments d'orage unir leurs efforts à ceux de l'administration... demandent à rentrer chez eux et se livrer à leurs affaires particulières " (2), laissant la place aux fonctionnaires départementaux et avant tout à leur chef. On pense " qu'il est dangereux pour Mâcon de laisser échapper longtemps la marque de son autorité dans le département, alors qu'une ville voisine (Chalon) intriguera à nouveau contre elle "(3). On veut aussi, à l'approche du printemps, et en prévision de grands bouleversements politiques, s'occuper à nouveau de ses affaires personnelles.

Les affaires publiques passent donc au second plan des préoccupations mâconnaises, durant toute une semaine. Malgré la vague inquiétude qui subsiste, et que renforce la nouvelle de la non libération de Chalon, on se sent plus à l'aise que que depuis deux mois. Le marché du samedi 5 mars fut presque normal, à cette différence près, que la pénurie de ravitaillement et l'occasion de la spéculation firent monter les prix " au-delà des tarifs habituels " (4). De nombreuses familles bourgeoises, réfugiées dans les campagnes voisines vinrent " aérer les maisons et battre les tapis (5)".

La municipalité se penche sur ses comptes de réquisition et proteste contre les chiffres d'inventaires des divers magasins, où le commissaire des guerres ZERBELIN avait placé

-
- (1) A.M.M. Q-3 Hôtel-Dieu 1791-1867 - 1 dossier. Comptabilité des Hospices - 1 dossier.
- (2) A.M.M. II-18 Rég. 3 p. 89 Lettre Bonne au Préfet de Saône-et-Loire à Charolles - du 24 février.
- (3) A.M.M. O-3 - Mâcon-Chef lieu de Département - Lettre de Dauphin, beau-frère de Chapuys, à Bonne le 2 mars 1814.
- (4) A.D.SL. M. Subsistances. Mercuriales - Carton 1814 Liasse n° 1
- (5) A.M.M. Fonds Puthé Journal manuscrit. Daté du 15 mai, relatif à la semaine du 1er au 7 mars, à l'occasion de la reprise des mercuriales interrompues depuis le 12 janvier.

des gardes sans relevés préalables. Le Maire fait demander instamment tous les biens de réquisition encore en possession des particuliers, pour en dresser l'état définitif (1). Mais l'opération ne sera terminée que bien plus tard, en juillet.

Profitant d'un moment de répit dans la vie agitée de la ville depuis le début de janvier, les collectivités et les particuliers essaient de dresser des bilans et de faire le point de ces deux mois d'occupations diverses.

A ce jour, on évalue le coût de l'occupation de la Division Pannetier à " beaucoup moins qu'on aurait pu le craindre tout d'abord " (2). 55.000 rations de viande, 46.000 rations de pain, 20.000 rations de fourrages (avoine, foin, paille) quelques centaines de francs de réquisitions diverses, autant de bois et charbons (3). D'ailleurs tout est couvert par biens de réquisition dûment signés et les magasins renferment encore des stocks importants, ne serait-ce que 36.000 kilogs de matériel, reste des 66.000 qui furent livrés pour le compte de l'armée de Lyon, du 21 au 28 février(3).

En ce calme premier samedi de mars 1814 " Le prix de la tranquillité " ne semble sans doute pas excessif ? Pourtant on demeure très anxieux du lendemain et à juste raison.

e) LE TEMPS DES EPREUVES. 6 au 18 mars 1814.

Voilà le cinquième et dernier acte. La tragédie classique accumule ici les événements et les passions. Les personnages vertueux établissent leur gloire impérissable, les scélérats se rachètent parfois par un éclat inattendu.

L'Histoire ici ne faillit pas à ce parallèle. Ouverte dans la mesquinerie du défaitisme, sinon de la trahison, continuée parmi la grisaille et la monotonie des courtes journées de février, la piètre tragédie vécue par Bonne et ses administrés se couronne brusquement de 15 jours de violences, d'un combat important et de quelques nobles attitudes.

(1) A.M.M. II-18 - Registre 3.

(2) A.M.M. H-2 1814 - Rapport Bonne au Conseil Municipal du 5 mars 1814.

(3) Première évaluation confirmée par le total des biens de réquisition A.D.SL. R. 35 - A.M.M. H-2.
Il semble probable que l'Armée de Lyon apporta dans ses fourgons des quantités non négligeables de vivres de réserve, prélevés sur les vastes entrepôts lyonnais et en partie consommés sur place.

En moins de deux semaines, du 6 au 18 mars, cette dernière période des opérations militaires en 1814, accumule une occupation tracassière, une bataille de 25.000 hommes, et un déchaînement de la soldatesque autrichienne, heureusement bref.

" Le temps des épreuves est venu "(1).

MACON VILLE OUVERTE (6 mars).

Cette dernière occupation de Mâcon par les Autrichiens s'opéra pourtant sans combats, par le seul fait de la retraite générale des troupes d'Augereau sur Lyon, devant " l'armée du sud " du Général Prince Gustave de HESSE-HOMBOURG (2).

L' ARMEE DU SUD (Prince de HESSE-HOMBOURG).

Cette nouvelle armée, forte de 35.000 hommes balayait toute la vallée de la Saône, en poussant vers Lyon. C'est le 25 février au conseil de guerre allié de Troyes que le généralissime SCHWARZENBERG, sachant Bubna et ses 6.300 hommes repoussés dans Genève (3), SCHEITHER et ses 2300 cavaliers chassés de Mâcon sur Chalon, Aloys de LICHTENSTEIN et ses 12.700 hommes occupés aux sièges difficiles de Besançon et d'Auxonne (4), décida les souverains à constituer une force d'opérations distincte et autonome contre les entreprises du maréchal AUGEREAU. Le plan de Napoléon, inquiéter les alliés sur leurs arrières, ne lui a pas échappé. Pour y parer, il constitue rapidement une armée. Le 1er Corps autrichien avec BIANCHI, 15.700 hommes; le 6^e Corps d'Allemagne 13.250 hommes; une division des réserves autrichiennes 6.000 hommes, toutes ces troupes prélevées sur la " Grande Armée " de Schwarzenberg, renforcèrent le Corps du Prince de Hesse-Hombourg déjà occupé en Bourgeoisie à couvrir le flanc gauche de l'armée principale en marche sur Paris, et à maintenir les communications avec la division autonome de Bubna (5). Le prince en sera le chef.

Dans les premiers jours de mars, concentrés sur la Haute-Saône, entre Dijon, Mirebeau et Gray, les 35.000 hommes du prince de Hesse-Hombourg, s'ébranlent vers le Sud en deux colonnes parallèles, Bianchi le long de la Saône et des collines du Mâconnais, Chalonnais, Lichtenstein le long du Revermont et de la Bresse. Le 4 mars, Chalon-sur-Saône et Poligny

-
- (1) A.D.SL. Fonds Thyard F. 639 - "lettre du régisseur au Baron de Thyard - 12 mars 1814"
- (2) H. Houssaye - 1814 - ouv. cité p. 239 et suivantes
Casse Précis Historique sur les opérations de l'Armée de Lyon. ouv. cité p. 240 à 250.
- (3) Par les généraux Dessaix et Marchand, dès le 20 Février.
- (4) H. Houssaye - 1814 - p. 237 - note 3
- (5) Lefebvre de Behaine - L'Invasion - ouv. cité p. 175 et 175
H. Houssaye - 1814 - p. 80. note 1

sont atteints. Le contact général avec les 20.000 soldats d'Augereau échelonnés le long de la frontière suisse, de Lons-le-Saunier à Morey, est une question d'heures (1).

RETRAITE d'AUGEREAU SUR LYON.

Mais le Duc de Castiglione, qui a rabattu toutes ses troupes à l'opposé de la Saône en vue d'emporter Genève, s'effraie soudain de ce facile couloir de la rivière, que ne peuvent défendre les 150 éclopés et les 80 malades laissés à Mâcon par Pannetier le 27 Février. Il ordonne le 5 mars la retraite générale sur Lyon, par Bourg, sauf pour les deux divisions qui bloquent Genève. Ce mouvement qui abandonne délibérément tous les passages de la Saône sera terminé le 9 mars. La petite garnison mâconnaise, avertie le samedi 5 mars dans la soirée, quitte la ville le dimanche 6 aux premières lueurs du jour, 67 malades et blessés étant évacués par voitures (2). C'est une véritable stupeur dans la ville. Ce départ furtif confirme les bruits, colportés en fin du marché du 5, " qu'une importante force ennemie, 20 à 30.000 hommes, est arrivée le 4 à Chalon et qu'elle se dispose à marcher sur Mâcon " (3). Chacun s'attend au pire. Les quelques familles rentrées en fin de semaine repartent à la campagne. Des commerçants, surtout les cabaretiers et les traiteurs préfèrent distribuer des vivres aux soldats français " en retraite " que de les voir pris par l'ennemi (4). Le Conseil Municipal se réunit à 10 heures et décide de siéger en permanence (5). La cohorte urbaine reçoit l'ordre de se tenir prête à toutes éventualités. Les pompiers sont " en alerte renforcée " (5).

(1) - H. Houssaye - 1814 p. 333 et p. 333 note 2.

(2) - A.M.M. Fonds 1943 - Registre des mandats municipaux 1812-1815-

Mandat n° 511, du 8 avril. " Au sieur Laborier, le 6 mars pour transport de Mâcon à Villefranche de 67 militaires français blessés : 5 voitures à 4 colliers. 85 francs.

(3) A.D.SL. Série M. Police Générale- Procès-verbal pour rixe sur le marché, à propos d'une hausse excessive du prix des rares sacs de blé apportés à St-Laurent. Un paysan interrogé prétend que " bientôt on l'achètera à n'importe quel prix, une importante force ennemie....."

(4) A.D.SL. R. carton 75.

Delorme, propriétaire Hôtel du Sauvage, quai du Nord, distribue par la fenêtre " une pièce de vin, 12 bouteilles cachetées, 20 bouteilles d'eau-de-vie, 8 kgs de fromage, 20 kgs de pain.

(5) A.M.M. I-1 - Police Municipale.

Bien qu'il soit difficile, faute de documents probants, de déterminer les sentiments de Bonne et des notables, à défaut de ceux des diverses classes de la population, on peut penser avec vraisemblance que l'arrivée des Autrichiens était particulièrement redoutée et qu'on s'attendait au pire. Pour essayer de gagner quelque indulgence, en l'absence de tout général, canon ou poudre à livrer, le clan royaliste dut suggérer au Maire de prévoir au moins des vivres abondants. Bonne s'oppose en effet à l'évacuation des stocks de farine et de pain de la manutention (1), " des " bœufs et viandes détenus par les boughers de la ville, à réintégrer sous une heure s'ils sont déjà partis (2) des dépôts de vin chez les négociants et les cabaretiers (2). La subsistance de la population de la ville, réduite du tiers, ne justifie que très incomplètement pareilles mesures.

Mâcon, ville ouverte, attend dans l'angoisse le sort que lui réservera son vainqueur.

LES 10.000 AUTRICHIENS DE BIANCHI - 6-10 mars.

Cette longue journée du dimanche 6 mars, les avant-gardes de la colonne BIANCHI, la passent à parcourir le trajet TOURNUS-MACON. On marche assez lentement, en trois colonnes parallèles : la brigade JEKARDOWSKI, 1500 hommes, visant Chareilles par le Canal du Centre, la brigade du prince de WIED-RUNKEL, 4000 hommes devant atteindre CLUNY par la vallée de la Grosne, la brigade SCHEITHER, 2000 cavaliers revenant à ses anciens cantonnements mâconnais (3).

TROISIEME ENTREE DES AUTRICHIENS à MACON - 6 mars.

A 9 heures du soir enfin, une centaine de fantassins et de cavaliers entrent dans la ville et vont droit à la Mairie, bien éclairée et libre de toute garde. BONNE, le Conseil Municipal et une cinquantaine de notables attendaient un ennemi annoncé déjà au village de Saint-Jean, à deux petites lieues de Mâcon, où stationne le gros de la troupe depuis 6 heures du soir (4).

"L'officier commandant demande à parler à M. le Maire qui lui dit qu'il est prié de vouloir bien monter dans le lieu des séances, à quoi il s'est refusé. M. le Maire s'est

-
- (1) A.M.M. H-2 - 1814 Juillet - Rapport de Edme Nicolas Benneville, commissaire des guerres à Mâcon. Il restait 35.996 kgs de métal, en particulier.
- (2) A.M.M. I-1 - Police municipale 1789-1862- Les trois agents de police sont chargés de la " prompte exécution " de cet arrêté municipal.
- (3) A.A.M. 1914 - Article de Barje.
- (4) A.M.M. H-2- 1814 - Main courante - Un récit très détaillé de cette entrée des éclaireurs autrichiens à Mâcon.

déterminé à descendre et a reçu l'annonce de l'entrée et de l'arrivée des troupes autrichiennes ". Bonne, assez digne cette fois, demande à l'officier que l'entrée ne se fasse qu'au jour.

Demande inutile, " un quart d'heure après, on entend filer de la cavalerie le long du quai, dans la grande rue, ainsi que de l'infanterie". Ces troupes établissent immédiatement quatre postes en biveuac, pour la nuit : 60 hommes à l'entrée du Pent sur la route de Bourg, 60 au-dessus de la Barre, 60 à Saint-Clément, sur la route de Lyon, 400, à Saint-Antoine, dans la prairie du Breuil.

A 10 heures, l'officier " revient dans la salle des séances et demande des otages ". Le Maire refuse d'en désigner " Tous les Mâconnais sont ses enfants qui comptent au contraire beaucoup sur sa protection; si le général insiste il se sacrifiera lui-même, ainsi que le fait le bon père pour sa famille. L'officier insiste et M. le Maire se livre à lui comme otage . Une multitude de citoyens présents l'ont entouré en le pressant et le priant de rester à son poste pour le bien de la ville, la sûreté des citoyens. Finalement, le Maire , de Lavernette adjoint et 6 autres citoyens ont été emmenés à Saint-Jean ou était resté le corps d'armée "(1).

Cet épisode des otages n'est-il qu'une mise en scène destinée à racheter quelque peu l'attitude trop conciliante de la municipalité à l'égard des occupants précédents ? Le clan royaliste en était capable et le baron de Scheither, connaissant son monde, s'y est peut-être prêté, escomptant de Bonne redevenu populaire, des services encore plus étendus et plus faciles à obtenir de la population. Ce machiavélisme tortueux n'étonnerait guère.

UNE ARMÉE EXIGEANTE.

Sinon le geste du Maire se livrant en otage pour assurer la tranquillité à ses administrés, prend alors une certaine grandeur qui donne quelque relief à ce personnage jusqu'ici bien falet.

Dès le lundi 7 mars au matin, les Mâconnais comprennent que le temps " des amis nos ennemis " est révolu. Le Maire, son adjoint et leurs 6 compagnons reviennent de Saint-Jean avec le reste de l'avant-garde Scheither, suivie dès le 7 au soir par le gros de la division. Le 8, plus de 14.000 hommes vivent

(1) A.M.M. -H-2 - 1814 - Main courante - Récit détaillé des événements de la nuit du 9 au 10 mars 1814.

sur Mâcon, répartis en 23 postes allant de 100 à 600 hommes (1). 4000 chevaux envahissent toutes les granges et les écuries. La ville, surtout aux périphéries, regorge de soldats autrichiens: 10.000 fantassins des brigades HIRSCH, HAUGWITZ, QUALEMBERG, de la demi-brigade FURSTENWERTHER, 4000 cavaliers des cuirassiers de KUTTALEK et de la brigade SCHEITHER, une artillerie de 36 pièces (2). L'Etat-Major, avec 7 généraux s'installe au pied du pont, à l'hôtel du Sauvage, chez le sieur Delorme, ce qui fait en réalité 62 hommes y compris les ordonnances et 25 chevaux en permanence (3). Les autres officiers se répartissent dans les meilleurs hôtels de la ville et font bonne chère. En deux jours, les 7 et 8 mars, les indemnités de table de MM. les Officiers autrichiens montent à 3468 francs pour une centaine de personnes, soit une moyenne de plus de 17 francs par jour (4).

Mais ce n'est là que moindre mal. Réquisitions et pillages se multiplient à une cadence qui inquiète fortement la municipalité. Cestroupes viennent de Champagne et furent à bonne école dans ce domaine. Rien ne leur paraît impossible. Elles cherchent du vin, de l'or, du bois pour le chauffage et des femmes. Elles pénètrent partout, s'installent, se font servir à boire et à manger, exigent de l'argent et des vêtements, souvent avec violences, menaces, coups et brutalités. Plusieurs habitants de la ville se font d'ailleurs les guides volontaires et intéressés de véritables expéditions de 10 à 20 soldats toutes les nuits (5).

Ces mœurs qui n'avaient pas encore eu cours à Mâcon font le tour de la ville avec rapidité. On en vient à souhaiter le départ, par n'importe quel moyen de " cette troupe toujours prise de boisson et portée aisément aux excès " (6). Une reconquête par les troupes françaises ? Le 11 mars put en laisser un moment l'espérance.

-
- (1) A.M.M. - H-2 1814 - Main courante - liste des cantonnements et des postes de garde, pour y livrer du bois et du charbon, dès le 7 mars au soir.
- (2) A.A.M. 1914 - Rougé - article cité.
- (3) A.D.SL. R. 75 - Liasse - Réquisition du baron de Scheither au Maire 7 mars.
A.M.M. H-2- 1814 - Mémoire du sieur Delorme, aubergiste.
- (4) A.D.SL. R. 35 - Réquisitions générales.
- (5) A.M.M. H-2 - Invasion 1814 - Lettre de protestation du Maire au Général Scheither, le 8 mars au soir. Arrêté municipal ordonnant le renforcement des rondes de la cohorte urbaine 8 mars.
- (6) A.M.M. . Fonds Puthed. Manuscrit.

LE COMBAT DU 11 MARS 1814.

La journée du vendredi 11 mars et la nuit du 11 au 12 placent Mâcon et ses habitants au contact véritable de la guerre. Batailles, massacres de prisonniers, convois de blessés, viols, pillages et incendies, illustrent fâcheusement cette unique mais profonde plongée au cœur même des terribles réalités de l'heure, longtemps repoussée par BONNE, au prix des plus discutables tractations.

22.000 hommes, soit 15.000 alliés et 7.000 français se heurtent toute la journée du 11, sur un front de six kilomètres aux lisières sud de Mâcon, s'évergissent par compagnie, dans la nuit du 11 au 12, en de féroces engagements isolés.

OBJECTIF DE LA DIVISION MUSNIER.

Cette action d'Augereau ne devait être dans son esprit qu'une opération de reconnaissance sur Mâcon, menée par les 7.000 hommes de la division MUSNIER renforcée, en liaison avec la brigade BARDET, 4250 hommes, tâtant la ville par l'Est, en venant de Bourg (1). MUSNIER, qui connaît bien la région, s'est distingué au début de janvier en couvrant Lyon, avec 2.500 hommes contre les 5.000 de Bubna, puis en défendant Grenoble et sa région, en février (2). C'est un général énergique et décidé. Il dispose d'un noyau d'excellentes troupes, la brigade ORDONNEAU venue d'Espagne en Février (2 bataillons du 20° de ligne, 1 bataillon du 32° léger), de 9 pièces du 2° Artillerie de Marine, du 12° Hussards renforcé par un escadron du 4°, et des brigades Poulachon et Rémond, formés de récupérés, de conscrits et de gardes nationaux du Rhône. C'est, avec 7.000 hommes et 1500 chevaux, une force plus que suffisante pour une mission de reconnaissance. Les vétérans d'Espagne, fantassins ou cavaliers, encadrent efficacement les troupes moins aguerries levées sur place par CHAPTAL.

Il ne pouvait d'ailleurs s'agir d'enlever la place de Mâcon occupée par près de 15.000 Autrichiens (3), et les Allemands sous Bianchi. D'autant plus que l'Etat-Major allié semble avoir connu, la veille de l'attaque, les projets de la division MUSNIER : le dispositif de défense allié est constitué,

- (1) A.A.M. 1914. Les combats de Mâcon en 1814 - Barje. Pour les effectifs voir H. Houssaye 1814 p. 333- Notes 1 et 2. La Division Musnier ne comptait à Lyon que 5740 hommes. Elle fut renforcée par deux Bataillons du 24° de ligne et 1 bataillon de Gardes Nationaux du Rhône, constituant la brigade Rémond 1300 hommes (Casse-ouv. cité p.247)
- (2) Lefebvre de Behaine ouv. cité tome 4 p. 146-203-362-396-397.
- (3) ci-dessus page :

les positions désignées à chaque unité, le corps des 4000 hommes du prince de Wied-Runkel, rappelé de Cluny, dès le 10 mars au soir (1). C'est donc un ennemi supérieur en nombre, bien retranché, attendant d'importantes réserves, que la reconnaissance française va rencontrer. Il ne peut-être question de surprise, ni de prise d'assaut.

C'est pourtant ce que Musnier va essayer, sans résultats autres que des pertes sérieuses et un grand désordre final dans le dispositif de ses unités.

Les troupes françaises quittent Lyon le 11 mars à 6 heures du matin, par un temps doux et sec (2) et marchent rapidement, par la Route Impériale n° 7, en direction du Nord. La cavalerie trette sur les bas-côtés en poussant parfois de courtes reconnaissances dans les villages et les fermes isolées, à partir de Villefranche, à 35 km au Sud de Mâcon. C'est le 12° hussards, connaissant déjà le terrain qui s'use toute la matinée à cette ingrate mais nécessaire besogne d'éclaireurs montés. Pendant ce temps les Alliés se portent sur leurs positions, au sud de Mâcon, avertis d'heure en heure par des courriers amis qui apportent des messages écrits ou oraux à l'Etat-Major transporté depuis le matin à Saint-Clément (3).

DISPOSITIF DE DEFENSE AUTRICHIEN.

Le dispositif du général Bianchi vise à interdire toutes les voies de passage possibles vers Mâcon et à se couvrir au maximum sur la Bresse et sur ses arrières.

D'abord les avant-postes : la brigade Scheither s'installe à 14 km au sud de Mâcon, entre la Maison-Blanche et Saint-Georges-de-Reneins. Plus ou moins maltraité par sa précédente campagne et la maladie, cette unité n'offre que 1200 cavaliers, peu ardents et se gardant très mal. Elle comprend essentiellement le régiment KAISER-HUSSARDS, deux pelotons du 5° hussards et deux petites pièces d'artillerie. La ligne de résistance principale couvre les avancées sud de Mâcon, sur un périmètre de 5 kilomètres, de la Saône à l'Est, au Château de Saint-Léger à l'Ouest, appuyée sur toutes les hauteurs, à une distance variant de 2 à 4 kilomètres en avant du faubourg Saint-Clément. On trouve ici presque toute l'infanterie et la

-(1) A.A.M. Tome XIX - 1914 - Rougé.

(2) Casse-ouv. cité p. 247.

(3) A.M.M. Q-3- Service des postes de la ville. Rapport du sieur Perrachon, chargé par la municipalité de surveiller l'octroi de Saint-Clément pour "éviter les fraudes et abus constatés depuis plusieurs semaines" - en date du 14 mars - et notant, pour la journée du 11 mars : "Contrôle bien difficile du fait de la présence constante de MM. les Officiers Autrichiens à St-Clément et du passage répété des courriers venus des campagnes du Midi, allant à l'Etat-Major".

quasi totalité de l'Artillerie, avec deux points forts défendant la Route Impériale d'une part, la vallée adjacente de la petite Grosne d'autre part. Pour la route, la demi-brigade FURSTENWERTHER renforcée par deux bataillons de grenadiers et 16 pièces de canon couronnant les hauteurs des Crays; pour la vallée, la brigade Haugwitz sur les hauteurs de Loché, de Vinzelles et dans les chemins creux, renforcée par trois escadrons de cavalerie autour du château de Saint-Léger, pour le débordement et la poursuite. Quant aux arrières de ce système très cohérent, ils tiennent le pont de Saint-Laurent avec la Brigade Hirsch et deux pièces de canon, le quartier Saint-Antoine avec les cuirassiers de Kuttalek, les entrées ouest de Mâcon avec la brigade QUALEMBERG (1).

La défense autrichienne, étalée en profondeur, susceptible de manœuvres rapides par l'ouest, riche en artillerie et en cavalerie, présente surtout la supériorité de troupes fraîches, retranchées et sûres de leurs arrières. Les soldats de Musnier arrivent au début d'après-midi, fatigués par une étape de plus de 50 kilomètres (2), avec des munitionnaires rares et la sensation déprimante d'opérer loin en avant du gros des troupes amies. Il aurait fallu un succès rapide, analogue à celui du Général Legrand en janvier.

LE COMBAT.

Ce succès sembla se dessiner dès l'engagement d'avant-garde, à la Maisen-Blanche. Le 12^e hussards se heurte vers 21 heures de relevée aux hussards autrichiens de Scheither répandus dans le village, buvant, mangeant ou dormant et de toutes façons " se gardant très mal". L'attaque, menée vivement surprend l'ennemi qui est bousculé, sabré et qui se rend presque en entier. Plus de 500 hommes et autant de chevaux. Quelques pelotons se défendent courageusement, " Les officiers se livrent à de véritables duels singuliers, ceux du 12^e hussards ayant à venger SCARAMPI du 13^e hussards tombé dans le voisinage quelques semaines plus tôt " (3). Le chef d'escadrons DE PLESSEN blesse lui-même Scheither qui, désarçonné ne doit son salut qu'à une fuite peu glorieuse à travers vignes et bois, protégé par le dernier carré de cette avant-garde volatilisée en moins d'une demi-heure sous l'assaut irrésistible du 12 hussards

(4)

(1) A.M.M. Tome XIX - 1914 - Les Combats de Mâcon en 1814-Rougé.

(2) Casse et Rougé signalent tous deux le départ des troupes françaises à 6 heures du matin le vendredi 11 mars. Pour arriver à 15 km de Mâcon au début d'après-midi, il leur a fallu parcourir 55 km en 8 heures au plus, sans grand'halte, ce qui paraît impossible. Peut-être les cantonnements se trouvent-ils à 6 ou 8 km au Nord de Lyon ?

(3) A.M.M. Fonds 1943 - Rapport anonyme sur "les événements de mars dans la région limitrophe des deux départements du Rhône et de la Saône-et-Loire". Carton non classé.

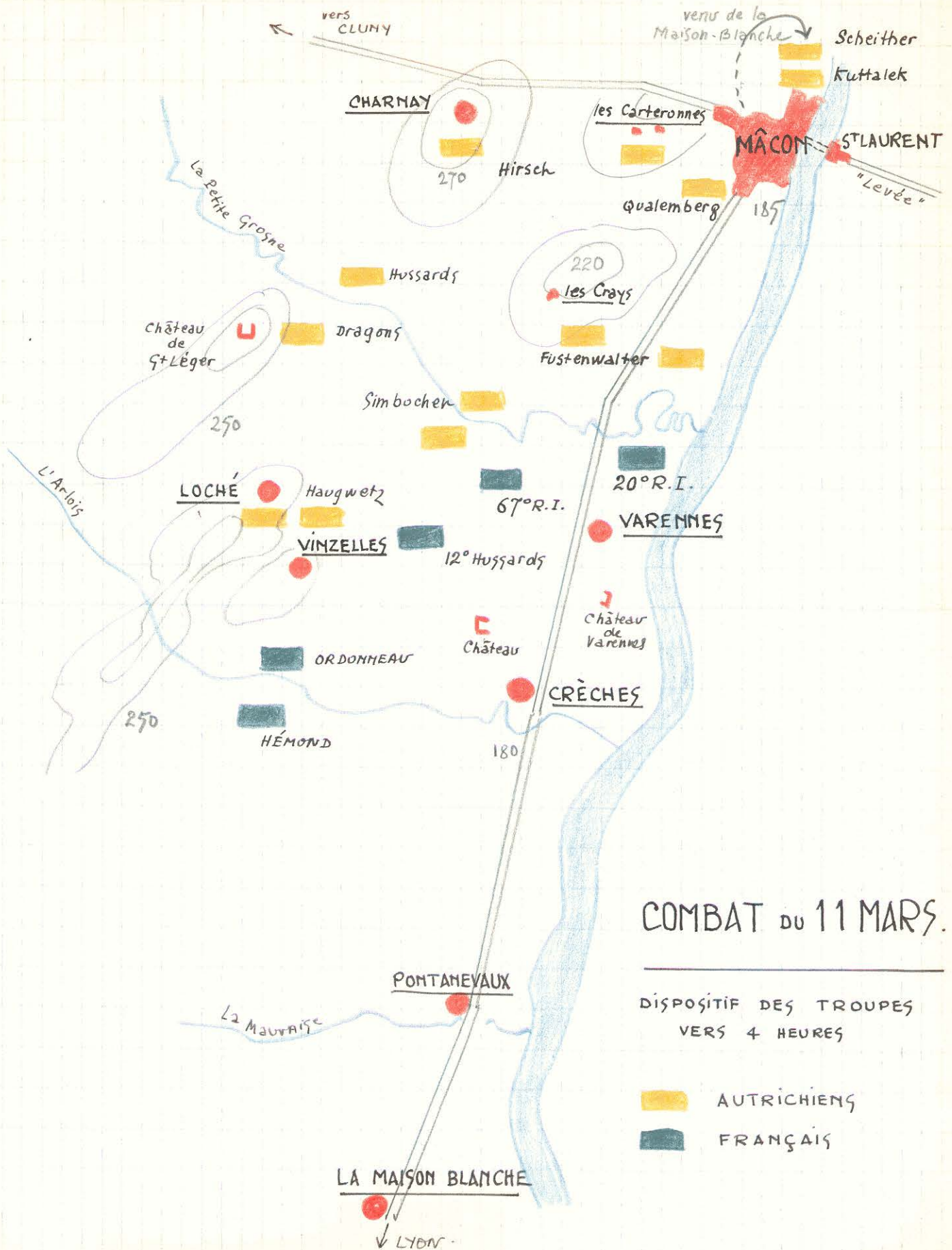
(4) A.A.M. - 1914 - Rougé - Article cité.

Enthousiasmé par ce premier succès, le Général Musnier, outrepassant ses ordres veut " enlever Mâcon au pas de charge ", oubliant la fatigue de ses troupes étirées sur plusieurs kilomètres. Vers trois heures l'infanterie ayant recollé et dépassé la cavalerie, le dispositif français assez improvisé s'ébranle, de part et d'autre de la route impériale délaissant la conquête des hauteurs où l'artillerie ennemie se déchaîne. Des charges furieuses délogent les grenadiers autrichiens des fermes voisines de la route et des premiers vallonnements de l'ouest. Les lisières de Saint-Clément et de Charnay sont atteintes après une heure de combats décidés et épuisants. On n'a parcouru que deux à trois kilomètres, selon les secteurs, depuis la prise de contact directe. Hommes et chevaux sont très fatigués. Des compagnies entières se couchent dans des granges en demandant à boire. Conscrits et gardes nationaux de la brigade BREMOND quittent leurs souliers, ne peuvent plus les remettre et s'endorment malgré les menaces et les coups des sergents et des officiers.(1). Par ailleurs, l'avance réalisée place les forces françaises sous les feux conjugués de l'artillerie par la gauche et de l'infanterie de face. Les cavaliers français signalent de fortes concentrations de hussards et de dragons prêtes à se rabattre, du château de Saint-Léger, sur les arrières de l'Infanterie française durement engagée contre un ennemi maintenant retranché dans les maisons et derrière les murettes de pierre sèche.

A cinq heures du soir, MUSNIER, n'entendant aucun engagement vers la Bresse d'où devaient surgir les 4000 hommes de BARDET ordonne la retraite sur Belleville. Ce ne fut pas une fuite, car les Autrichiens ne sortirent pas de leurs positions, mais le combat fut rompu avec une rapidité inaccoutumée pour ces troupes d'Espagne. A la nuit tombante, SCHEITHER, renforcé de quelques pelotons de cuirassiers s'installe à nouveau à la Maison Blanche.

La bataille, bien que très courte n'en fut pas moins meurtrière : du côté français 93 tués et 230 blessés dont le Général ORDONNEAU; chez les alliés à peu près autant, et en plus près de 600 prisonniers presque tous de la brigade SCHEITHER (2).

-
- (1) A.M.M. - Fonds 1943 - Rapport anonyme cité.
Perraud. Le Mâconnais historique - Mâcon 1921-2 vol. Voir les châteaux de la Région sud de Mâcon.
- (2) A.A.M. - Rougé. article cité.



COMBAT DU 11 MARS.

DISPOSITIF DES TROUPES
VERS 4 HEURES

- AUTRICHIENS
- FRANÇAIS

LES MASSACRES NOCTURNES.

La nuit du 11 au 12 mars fut marquée par de sanglants engagements locaux entre petites unités, pelotons ou compagnies. La retraite précipitée des troupes françaises laissa dans les fermes et les grosses maisons de toute la région des centaines d'éclaboués, de blessés, de jeunes recrues abruties de fatigue. Les Autrichiens entreprirent de nettoyer la campagne de toutes ces fractions égarées d'une armée dont ils craignaient le retour. Toute la nuit, dans les granges, les châteaux, les églises, puis les chemins et les bosquets de Varennes, de Crèches, de Chénas, de Romanèche, des combats après et sans pitié ponctuèrent le silence de brèves fusillades et de cris de douleur ou de rage. L'épisode le plus tragique de cette véritable nuit de la Saint-Barthélemy demeure celui de la ferme du Château de Beaulieu, à Varennes (1) où 150 soldats français, surpris dans leur sommeil furent égorgés sans pitié par les hussards Kaiser. Au total 360 disparus de la division MUSNIER connurent un sort analogue. Les pertes autrichiennes nous restent inconnues.

Ces massacres nocturnes marquent pour Mâcon et sa région la fin de la guerre. Du 11 au 17 mars, les alliés ne cessent de renforcer leurs troupes en prévision de la marche sur Lyon. Aux 10.000 hommes de BIANCHI s'ajoutent successivement (2)

- Le 11 au soir : Prince de WIED-RUNCKEL	4.000 h
- Le 15 : 3 Régiments de cavalerie légère (vérites - hongrois-croates)	8.000 h
- Le 16 : prince de Hesse-Hombourg	8.000 h
- Le 17 : Restes de l'armée du sud	10.000 h.

Le 17 au soir les alliés disposent à Mâcon de près de 40.000 hommes sur la rive droite et de 8 à 10.000 sur la rive gauche de la Saône. AUGEREAU ne peut leur opposer que 20.000 hommes au plus et n'ose les répartir sur les deux rives de la Saône. Le 18 mars les alliés se mettent en marche vers Lyon, ne laissant à Mâcon que le Régiment KOTTOLINSKI, de la brigade MUMS, soit 1.080 hommes. Après les combats de Saint-Georges et de Limonest, l'armée du Sud entre à Lyon le 21 mars (3).

La campagne de France et l'Empire lui-même tirent à leur fin. L'une et l'autre n'aurent pas été, en définitive trop lourds pour les 10.000 mâconnais conduits par leur bourgeoise municipalité, malgré une dernière quinzaine quelque peu agitée.

(1) PERRAUD. Les châteaux du Mâconnais - ouv. cité article "Beaulieu".

(2) Rougé - article cité - Casse - ouv. cité p. 268

(3) H. Houssaye - 1814.

TENTATIVE DE SURSAUT POPULAIRE - 12-25 mars.

Les opérations militaires sont en effet terminées à Mâcon et dans toute la Bourgogne, depuis le 11 mars. Mais, par une réaction fort compréhensible, les esprits vont s'agiter au contraire durant une quinzaine de jours. On pourrait même écrire à la limite du paradoxe que certains mâconnais ont voulu résister ouvertement alors que tout était déjà perdu. On assiste en effet, entre le 12 et 25 mars, à une fermentation des esprits bien proche de l'insurrection armée.

La cause de ce bref revirement signalé dans tous les pays occupés (1) qui inquiéta les Alliés, réside essentiellement dans les excès de toutes sortes commis par les 40 à 50.000 soldats autrichiens qui fourmillent à Mâcon et dans la proche banlieue, durant la semaine du 11 au 18 mars (2). A aucun autre moment de l'occupation on ne retrouve pareilles violences, pareils pillages : 60 % du chiffre total des destructions de janvier à Juillet (3).

CAUSES DES EXCES AUTRICHIENS.

Bien des maisons expliquent cette brutale flambée de la soldatesque. D'abord les effectifs élevés concentrés en moins de huit jours à Mâcon et dans un rayon de 5 kilomètres chez les paysans voisins : Charnay, Lecha, Vinzelles, Saint-Clément, Saint-Laurent, Replonges, Sancé, Hurigny, et Flacé. Une population de 14.000 âmes (4) vivant sur moins de 10 km² se voit submergée par près de 50.000 hommes. Toutes les maisons, toutes les granges, toutes les écuries regorgent d'uniformes et de chevaux. A Charnay, à la ferme du domaine de Béert, "2000 fantassins autrichiens occupent des bâtiments qui pourraient en contenir au plus 400. Ils couchent partout, jusqu'à la cave, ont sorti des charretées de foin et démolit le "pailli"(5) pour s'en faire litière, malgré les chefs de leur cavalerie. Pour leur cuisine ils brûlent les tonneaux vides..." (6). De plus

-
- (1) H. Houssaye - 1814 - p. 14 " Pour réveiller les colères et les haines, il fallut le fait brutal et matériel de l'occupation étrangère avec son cortège de maux".
- (2) Voir plus loin - Chapitre III - Les pillages p.
- (3) A.M.M. H-2- 1814 - Cahier de l'évaluation des pertes que les Autrichiens ont fait éprouver aux habitants de Mâcon en mars 1814 "
- A.M.M. L-1- 1762-1861- Réquisitions et pillages _85.000 frs sur 156.000
- (4) Annuaire de S-et-L pour 1813 et Annuaire de l'Ain pour 1814
- (5) Tas de paille après le battage au fléau, dans un coin des cours . Patois local.
- (6) A.M.M. - Archives du juge de paix du canton Sud de Mâcon. Liasses inventoriées en vrac . Pièce d'audience en date du 24 mars 1814.

ces hommes viennent pour la plupart de Champagne où certains corps ont participé à des mises à sac par les officiers (1). Ces officiers se montrent à Mâcon bien faibles pour les excès de leurs troupes. Ils s'occupent pour la plupart à festoyer et à ceurrir le jupon (2) en se réservant les plus belles demeures de la ville. Tous veulent des billets de logement chez les bourgeois mâconnais et quittent allégrement des unités confiées aux sous-officiers (3). Le prince de HESSE-HOMBOURG, arrivé le 16 avec son Etat-Major s'installe dans les deux meilleurs hôtels du quai du Nord, Sauvage et Palais-Royal, ce qui provoque de multiples petits drames et des chassés-croisés de chambre. Chaque chef d'unité tient une permanence dans un cabaret où les officiers boivent pratiquement à volonté bière, vins et alcools (4). On peut supposer à juste titre que la surveillance de la troupe demeure plus que superficielle.

Cette troupe trop nombreuse, mal conduite, se trouve en plus à Mâcon dans des conditions peu favorables au calme et à l'urbanité ! Elle vient de livrer un combat meurtrier, suivi d'une véritable boucherie nocturne. Elle s'attend, avant d'entrer dans la seconde ville de l'Empire, dans cette grande cité lyonnaise où Bubna a déjà échoué en janvier, à de nouvelles et sanglantes batailles. La détente entre deux dangers, exaspère chez ces soldats de métier les pires passions (5). Ils se trouvent aussi dans un pays de bon vin, rouge ou blanc, dont ils boivent plus que de raison. Une compagnie de grenadiers du bataillon IVROSSY, demi-brigade Furstenwerther cantonnée du 12 au 17 mars chez Jean DUMONT, à Charnay près de l'Eglise "lui a bu, enlevé et pris 80 pièces de vin dont 15 de 1811" (6) Chez le sieur CONTAULLE faubourg St-Antoine, le 17 mars "10 cuirassiers emportent 330 bouteilles de vin des Therins, après en avoir bu plus de 50. Les hospices de Mâcon sont encombrés de malades, de blessés " par ethylisme " (7). Même sans piller les caves particulières, les 82 débits de boisson de la

-
- (1) A.D.SL. M. An VIII = 1814 - Rapport de police du 16 mars 1814 Déposition d'un lieutenant de hussards autrichiens : "Rien n'a encore atteint ce qu'il a vu en Haute Bourgogne.
- (2) A.M.M. - H-2 Mémoire du sieur Delorme, aubergiste de l'Hôtel du Sauvage : " Il y avait 7 officiers logés avec ordonnances et 25 chevaux. Mais certains jours on eut 62 officiers et 84 chevaux.
- (3) A.D.SL. Q - Réquisitions - Voir les liasses de billets de logement du 11 au 18 mars 1814.
- (4) A.D.SL. Série R. n° 35 - Folios 46 à 48 - Liste des cabaretiers et marchands de vin ayant fourni des marchandises aux officiers étrangers.
- (5) A.M.M. - Archives Juge de Paix Canton Sud de Mâcon - Séance du 19 juin 1814. Déclarations de divers témoins à propos du pillage du château de Varennes: " Certains répétaient qu'ils avaient peu de temps à vivre, avant les grandes batailles de Lyon, qu'ils n'avaient pas eu de plaisirs depuis un mois et beaucoup de fatigue et de dangers ... "
- (6) AA.M. Tome XIX - 1914 - Art. Rougé note page 219 et archives Juge de Paix - 18 août 1814.
- (7) A.M.M. Q-3- Hôtel-Dieu - 1791-1867-32 admission dans la seule journée du 15 mars 1814

ville pouvaient ravitailler aisément des troupes peu habituées à de telles boissons.

Enfin, malheureusement, une partie de la population mâconnaise se félicitait de ces excès et peut-être les orientait. Par hostilité politique, par revanche de classe, par inimitiés personnelles, certains mâconnais se faisaient les auxiliaires des pillards.

La faction royaliste était agissante et se trouvait, par les billets de logement, en étroite liaison avec certains officiers français au service des alliés (1), et avec les chefs des unités cantonnées autour de la ville. Il est même probable que plusieurs notables anti-révolutionnaires " instruisaient les troupes de tout ce qui s'était passé à Mâcon et de tout ce qui se passait encore " (2). Plusieurs émigrés rentrés regrettent leurs biens vendus aux enchères en 1790-1795 : LES PATISSIER-LAFORESTILLE, les DESVIGNE de DAVAYE, les BERNARD de toutes alliances, DESOUES LAVERNETTE " surintendant des dénonciations " (3) LAFORETILLE de Saint-Léger, CHESNARD de Vinzelles, MONTHEROT d'Hurigny, les héritiers de MARIGNY, pour ne citer que les principaux, ceux qui " attendaient plus de 200.000 livres du nouveau régime " (4). Par mesquine vengeance, par désir d'éliminer des concurrents commerciaux, politiques ou simplement mondains, il est certain que les grosses réquisitions, en argent et en marchandises furent dirigées " par des personnes connaissant bien les fortunes mâconnaises " (5). Les soldats entrés d'abord légalement dans les confortables demeures des bourgeois bénéficiaires du régime, peuvent y revenir pour leur compte, voire celui de leurs bas-officiers. Bien que les documents précis manquent encore, il apparaît certain que cette forme de la délation politique causa la ruine momentanée de plusieurs riches familles (6)

D'ailleurs, la justice naturelle s'abattit souvent sur ces mauvais citoyens, sous la forme de pillages et de violences conduites par des Mâconnais de classe pauvre. Dans toute la région " il y a des gens aux aguets le jour et la nuit pour

-
- (1) A.M.M. II-20 - Registre 12 - Délibérations de la Commission des logements militaires. " Ceux qui ont eu des officiers alliés émigrés français, au nombre d'une dizaine..."
 - (2) A.D.SL R1- Fusils de guerre - Lettre de Bonne au Préfet 7 juillet 1814.
 - (3) A.D.SL. Fonds Thyard - F 641/9 Petite biographie mâconnaise citée.
 - (4) Montarlet. Les Emigrés de S-et-L-Autun. Taverne et Chandieu 1922 - 2 vol. in . 8°
 - (5) A.M.M. Fonds 1943 - Manuscrit Puthed - Date incertaine, entre 1820 et 1822.
 - (6) Sous la Restauration, elles n'osèrent pas porter plainte, mais le " Tout-Mâcon " connut vers 1820 les délateurs et les victimes.

saveur si en fait des caches... Ce sont les Cosaques du pays ... qui menacent ouvertement et qui sont les premiers pillards... On les redoute bien plus que les ennemis parce qu'ils se sont prononcés ouvertement pour le pillage et qu'ils ont désigné plusieurs maisons où ils conduiraient bien les cosaques" (1). L'arrêt du commerce, la mauvaise récolte de 1813, la cherté des vivres, le mauvais approvisionnement des marchés, développe le chômage et " la misère n'a jamais été si grande", malgré les soupes de charité, les dons volontaires ou imposés par la municipalité. Il est bien tentant pour " les 800 familles malheureuses des bas quartiers de la ville " (2) de pénétrer dans ces nombreuses maisons abandonnées par leurs riches habitants ou mieux, d'y conduire les ennemis et d'y pénétrer à leur suite. "Conduits par une femme de Mâcon... Menés par des civils de la ville... Guidés par des vagabonds Mâconnais... Conduits par un groupe de portefaix du port avec leurs femmes, plus énervées encore.... " voilà les expressions révélatrices qu'on retrouve bien souvent dans les lettres de plainte ou les rapports de police sur les pillages (3).

Rien ici de bien original. Toutes les occupations militaires libèrent les pires instincts et justifient l'assouvissement de rancunes de toutes sortes. L'effectif exceptionnel des occupants, leur état d'esprit, la situation particulière d'une ville de vignoble partiellement évacuée, expliquent cependant ce paroxysme de violences au cours de la semaine du 11 au 18. L'atmosphère ne fut jamais plus tendue et plus guerrière que durant cette dernière période de lutte. Pour être plongés subitement dans " les horreurs de la guerre " (4) beaucoup de Mâconnais jadis très pacifiques, voire défaitistes prêtent alors l'oreille aux appels de Résistance. " L'Empire ne fut jamais si populaire contre les royalistes que dans le moment où les troupes de Hesse-Hombourg rançonnaient la ville. On colportait des récits effrayants venus des Vosges et du Jura. Le patriotisme fut alors au plus haut point " (5).

ATTITUDE D'HOSTILITÉ DE LA POPULATION.

Cette attitude nouvelle de la population apparaît d'autant plus surprenante qu'elle succède à une complète apathie.

-
- (1) A.D.SL. Fonds Thyard F 712/36 - Lettre Regisseur Baren de Thyard 3 janvier 1814.
 - (2) A.M.M. II-20 (Registre 12. Délibération du Conseil Municipal 15 mars 1814.
 - (3) surtout dans A.M.M. H-2 - 1814 Nombreuses lettres de réclamation - voir aussi A.D.SL. M. VIII-1814.
 - (4) A.M.M. II-20 - Lettre de Bonne à Lasnier du 16 mars, sur le paiement des crédits aux Hospices.
 - (5) A.M.M. Fonds Puthed. Journal manuscrit daté de 1820 et faisant allusion aux événements de 1814 et 1815.

Pourtant les faits parlent. On se communique l'ordre du jour du Général ALIX, commandant de la 18^e Division Militaire et réfugié dans les hauts plateaux : " Que tout citoyen armé prenne les armes... Toutes armes sont bonnes, armes à feu, faux, fourches, crocs de rivière... qu'en sonne le tocsin de toutes parts, qu'il soit le signal du ralliement et de la prise d'armes(1). Venu par on ne sait quelles voies cet appel parvient à Mâcon vers le 15 mars et inquiète assez les autrichiens pour que le prince de Hesse Hombourg fasse arrêter par le Préfet, le 17 mars :

" Il est enjoint à tous les maires de l'arrondissement de Mâcon d'enlever dans les deux heures qui suivront la réception du présent, les battans des cloches, notamment dans les Eglises enfin de s'assurer par tous les moyens de l'impossibilité de sonner les cloches, à peine d'exécution militaire (2).

Cette mesure révélatrice n'est pas inutile car " les autrichiens ont tellement mécontenté que chaque habitant se répète qu'il vaut mieux se lever pour les chasser, et même périr que de les conserver à ce prix chez soi. Ils auront bientôt pillé et ravagé tout le pays au train où ils vont " (3).

Les hommes ne manquent pas, les armes non plus, malgré les réquisitions et fouilles ordonnées sans beaucoup de succès. Il aurait suffi de chefs. On murmure bien que des soldats cachés dans les villages depuis la bataille des 10 et 11 mars, serviraient de cadres. Mais rien de précis. A Mâcon, le poids public du quartier Saint-Antoine tenu par le sieur FLANDIN devient un "rassemblement de jacobins " où l'on est aussi mécontent du gouvernement que de l'occupant " (4). Le libraire MYARD et l'imprimeur MOIROUD composent et s'appêtent à tirer pour l'afficher dans toute la région un appel à la révolte armée (5) . "Chez le tonnelier LAROCHE au Bourgneuf, chez le tailleur JACOB, rue municipale, dans plusieurs autres lieux des rassemblements nocturnes inquiètent fort les honnêtes gens amoureux de la tranquillité publique " (6). Mais de tous ces conciliabules, il

-
- (1) A.M.M. -H-2 - Armes, poudres et salpêtres 1789-1874 - Inventaire des armes de toutes sortes dressé sur ordres des puissances alliées, après l'appel du Général Alix. 17 mars Gaffarel - Dijon en 1814 et en 1815 - Texte complet de l'ordre du jour du 2 avril p. 41.
- (2) A.M.M. H-2 - 1814 - Arrêté préfectoral du 17 mars 1814 - publié au son de tambour et affiché dans chaque village.
- (3) A.D.SL. Fonds Thyard - F. 712/40 - Lettre Piaget au baron de Thyard 25 mars 1814. Piaget parle de la Bresse Louhannaise Mais cette opinion vaut pour le Mâconnais.
- (4) A.D.SL. Série M. Carton 1815 - Cahier des suspects arrêtés en 1815.
- (5) A.M.M. - II- Carton 42 - Publications et proclamations 14 juillet 1792 au 12 Juin 1852- Procès-verbal d'Augres, comm. de Police qui semble avoir étouffé l'affaire.
- (6) A.M.M. I-2- Police des Etrangers - Lettre Bonne au Préfet 24 mars 1814.

ne résulte rien de positif. Une fois de plus on peut se demander pourquoi des hommes d'action tels que BIGONNET n'ont pas pris la tête d'un tel mouvement. Le simulacre de résistance de Juillet 1815, un bataillon contre trois régiments, à découvert dans la prairie bressanne de Saint-Laurent ne sera pas plus illusoire et pas plus vain !

On doit bien conclure à une fatigue générale, à une usure morale accélérée par ces alternatives rapprochées d'espoir et de crainte, d'occupations et de libérations. Chacun n'aspire plus qu'au repos, à la paix. Ces velleités de résistance désespérée, de sursaut populaire ne furent qu'un feu de paille.

o
o . o

Le 6 avril l'Empire cède la place à la Restauration. La Campagne de France se termine dans tout le pays et les Mâconnais peuvent se rassurer. Les fluctuations d'occupation et de libération sont finies.

C'est la première fois depuis trois siècles que le sol du Mâconnais voyait passer des soldats étrangers en conquérants. Cette catastrophe inhabituelle semble avoir détruit toute vigueur politique et morale dans la cité. Les campagnes et les villes voisines s'animent. Ici, conforme à son tempérament et à ses intérêts, la majorité bourgeoise prétexte des obstacles matériels insurmontables et ne songe qu'à préserver sa tranquillité, autant des dangers de la guerre que des remous sociaux. Elle y réussit en grande partie, jusqu'au moment où la position même de la ville et son intérêt stratégique la placent malgré elle dans les réalités du combat.

Bonne et ses amis peuvent cependant se glorifier d'avoir reculé autant que possible cette échéance redoutée, en conservant jusqu'au dernier jour la neutralité politique et militaire la plus inébranlable, en abandonnant ouvertement la cause de la défense de l'Empire, de la sauvegarde du territoire national. Habileté ou trahison ? ou seulement apathie et défaitisme ?

L'étude détaillée de la situation militaire générale et locale, des événements successifs dont la ville fut le théâtre permet d'arriver à des conclusions partielles :

il était difficile, en janvier 1814, plus encore en mars, d'opposer une résistance sérieuse à l'avance autrichienne, le rapport des forces physiques et morales condamnant une attitude aussi résolue. Sans doute, l'honneur commandait au moins de ne pas faciliter la capitulation qu'imposaient les conditions inégales de la lutte. Il est bien difficile de prouver, comme certains l'ont affirmé sans en apporter la preuve, que les notables mâconnais ont traité de la reddition avant l'arrivée des Autrichiens, trahissant ainsi le Régime sinon ce sentiment national ruiné par 20 ans d'alarmes.

Disons seulement qu'en s'opposant délibérément à toute tentative de résistance armée, en essayant de protéger les personnes et les biens, les notables mâconnais comblaient les vœux d'une grande majorité de leurs concitoyens soucieux de leurs propres intérêts et indifférents à l'Empire.

Mais en revanche, ils en attendaient récompense sur le plan de la politique. Car dans les coulisses de cette piètre tragédie se mènent bien d'autres combats qui permettront peut-être de porter un jugement plus complet sur la " trahison des notables".

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

- LES LUTTES POLITIQUES -

-:-:-:-:-:-:-:-

- A - POSITION FAVORABLE DE LA MUNICIPALITE EN JANVIER 1814
- B - LES MUNICIPAUX GOUVERNEMENT - 12 Janvier.- 6 mars.
- C - L'EQUILIBRE DES FORCES - 6 Mars-15 Mai.
- D - REPRISE EN MAIN PAR LE POUVOIR CENTRAL -15 Mai-17 Juillet

-:-:-:-:-:-:-:-

Les opérations militaires, modestes en elles-mêmes, malgré les craintes des citoyens de Mâcon, n'engagèrent personne de la ville. Quelques habitants seulement suivirent le Général Legrand dans ses tentatives de résistance, et les velleités de soulèvement au début de mars se réduisirent en conciliabules et mouvements d'humeur (1). Les notables, les grands bourgeois, les administrateurs ont semblé se désintéresser totalement de la marche des opérations militaires, pourvu que " la tranquillité, premier bien des familles " fût sauvegardée.

IMPORTANCE DES QUERELLES LOCALES.

C'est peut-être que les luttes politiques sournoises mais implacables en ces mois troublés les intéressaient bien plus et accaparaient toute leur énergie. Un régime s'écroule, un autre s'installe. Dans ce grand bouleversement des institutions, à la faveur de la confusion générale, les ambitions et les espoirs se réveillent.

Sur le plan national, sans doute, le grand événement politique du premier semestre de 1814 demeure la Restauration des Bourbons début avril et l'accueil très réservé qu'elle rencontra dans la majorité du pays. A Mâcon, les réactions populaires sont plus lentes que dans les grands centres et ne se manifesteront que peu à peu, après le départ des alliés. Mais, comme dans bien d'autres villes de la région (2) l'attitude de la municipalité bourgeoise en place, ses intrigues et ses aspirations, ses conflits de pouvoir avec toutes les autorités militaires ou civiles, constituent l'aspect le plus important et le plus original des luttes politiques issues des événements militaires. La question du régime est loin de revêtir le même intérêt. " La ville de Mâcon fut placée sans opposition réelle au nombre des plus fidèles à la monarchie légitime " (3).

(1) Cf. ci-dessus pages 218

(2) Voir en particulier Chalon-sur-Saône (L/ GALLAS. Les Invasions autrichiennes de 1814 et 1815 à Chalon-sur-Saône et en Bourgogne - Tome I - L'Invasion de 1814 - Chalon-sur-Saône - 1938 - 1 vol. in. 8° 254 pages). DIJON (de Saint-Jacob - La municipalité de Dijon sous l'Empire A.B. 1932 p. 205 à 221).

(3) A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 94 - Situation politique de la ville de Mâcon 25 avril 1814- Rapport de Benne à M. le Commissaire provisoire de la police générale à Paris.

LE VERITABLE PROBLEME POLITIQUE A MACON.

Il ne s'agit pas de choisir entre l'Empire condamné dans les esprits par ses défaites militaires et les Bourbons, peu populaires certes, mais qui apportent la paix et des promesses. Le fond de la question politique est plus mesquin : la majorité de l'équipe municipale en place, représente les intérêts et les aspirations des propriétaires fonciers bénéficiaires des conquêtes et des biens révolutionnaires, des négociants en vins ou en graines enrichis depuis vingt ans, des légistes héritiers de traditions d'échevinage et de gouvernement de la ville (1). L'Empire leur a confié la cité sous la tutelle mal acceptée du préfet et de grandes administrations départementales. Or ces représentants du pouvoir central fuyant l'ennemi, semblent devoir disparaître avec le Régime. Le bourgeois mâconnais se réjouit de ressaisir le pouvoir municipal en composant avec le nouveau système politique. Mais il craint d'être débordé, sur sa gauche, par les mouvements populaires nés de la misère et de l'occupation, sur sa droite, par la coterie royaliste des émigrés rentrés et des nobles dépouillés.

Entre ces deux dangers, avec des moyens réduits et une autorité précaire, le Conseil Municipal de Mâcon, malgré l'occupation, malgré le changement de régime, sortira vainqueur de l'épreuve. Après deux mois, le gouvernement de la cité et même de l'arrondissement de Mâcon (12 janvier (8 mars), l'occupation autrichienne et la proclamation des Bourbons le conduisirent à partager ses pouvoirs étendus (8 mars - 15 Mai), avant de céder peu à peu ses prérogatives devant la remise en place des institutions impériales conservées par les royalistes (15 mai-17 juillet). Mais jusqu'en décembre 1814, le Conseil Municipal demeurera tel qu'il était en janvier.

L'étude de cette lutte peu connue et difficile à suivre ne peut être que fragmentaire. Les documents demandent souvent à être interprétés, tout se passant en conversations le plus souvent secrètes.

(1) Voir ci-dessus pages : 73 ...

(2) A.M.M. Fonds 1943 - Un pamphlet anonyme et manuscrit - de 4 pages grand format " Le Parfait Royaliste" daté de 1815, dans une liasse non inventoriée et non classée.

" Il y aura fort à parler en conversations secrètes, dans les deux parties. Mais qu'on ne se décourage point. Au printemps dernier, il ne se passait pas de soirs où les maisons des chefs du parti en place et de celui des lys ne se remplissent de notables bavards jusqu'à fort avant dans la nuit".

A - POSITION FAVORABLE DE LA MUNICIPALITÉ

EN JANVIER 1814.

-:-:-:-:-

Malgré les apparences, la situation politique de la municipalité mâconnaise issue de l'Empire, est bien plus favorable qu'en pourrait le croire. Sans doute l'effondrement de l'édifice administratif autoritaire libère des ambitions et des rancœurs longtemps contenues. Mais cette vacance de l'autorité supérieure, par sa brutalité et son absolu même, déconcerte, après 15 ans de tutelle. Seuls, au début, les municipaux se trouverent à pied d'œuvre pour s'engager sur le délicat sentier de l'autorité locale retrouvée. Ils en profitèrent.

VACANCE de l'AUTORITE CENTRALE.

Les cadres rigides de l'administration napoléonienne se disloquent. C'est d'abord les administrations qui se replient sur ordre du préfet, vers Charolles, avec les Caisses publiques (1). Les Contributions directes et indirectes, les services du cadastre, l'administration des droits réunis quittent Mâcon le 11 dans la nuit et le 12 au matin, sur des routes difficiles et verglassées. Toute la population assiste à cet exode des fonctionnaires avec archives, bagages et familles (2). Les quelques fonctionnaires restant à la Préfecture ne seront pas payés jusqu'à leur retour et s'en doutent.

Après les fonctionnaires départementaux, leur chef, le baron de ROUJOUX, Préfet de Saône-et-Loire quitte Mâcon le 12 au soir pour n'y rentrer que le 20 avril (3). Il se dirige sur Charolles qu'il quittera le 28 janvier pour Autun où il séjournera jusqu'au 31. Le 1^{er} février il sera dans Chalon qu'il abandonne dès le 3. On le retrouve dans l'Allier vers le 8 Février

-
- (1) Lettre du Préfet au Général Legrand 15 janvier 1814-11 heures du soir- de Charolles dans L. Remond ouv. cité p. 348-49. "Mon devoir était de mettre en sûreté les caisses et les archives des diverses administrations".
- (2) A.M.M. -H-2 Liste des voitures à prévoir pour l'évacuation- 8 voitures à 1 collier-10 janvier-(1814)
A.M.M. Archives Juge Paix Canton Mâcon-Sud-Procès entre le sieur Dutrençy propriétaire à Mâcon et le sieur Martin contrôleur aux droits réunis pour "dégâts causés lors de son départ précipité le 12 au matin avec ses papiers, ses meubles et sa famille".
- (3) A.D.SL. Fonds Thyard - F. 639 - Lettre de Roujoux à Thyard du 22 avril 1814 - voir plus haut page

puis à Paris au début de mars (1). Il ne laisse en place que son Secrétaire Général MONTHEIL, homme souverainement impopulaire, originaire de Gascogne, petit et cassant souvent accusé de malversations. Les maires du département se plaignaient amèrement de ses combinaisons financières assez obscures. Certains officiers, tels le capitaine de la compagnie de réserve MASSENA menacèrent dans son bureau de le provoquer en duel(2). Le Préfet parti, Monteil perd toute autorité.

Reste il est vrai à l'Hôtel, le Conseil de Préfecture, ces cinq fonctionnaires bien assis dans leurs charges : BRUYS-VAUDRAN Claude, 65 ans, Président, François AUBEL de la GENETE, 62 ans; Bernardin MURILLON, 48 ans, avocat sans causes, ex-maire de Mâcon de juin 1808 à Juin 1811; GUYOT et DELAVAL, proches de la cinquantains, l'un de Tournus, l'autre de Charolles (3) Mais, dès le 14 janvier, cette modeste assemblée se disloque aussi : BRUYS rentre au domaine familial de Bussièrès, (4) à 10 kilomètres de Mâcon. GUYOT et DELAVAL retournent dans leurs propriétés proches de leurs villes respectives. Seuls demeurent MURILLON, le plus jeune en âge et en titre, conseiller depuis avril 1811 seulement, et AUBEL que ses attaches familiales et foncières retiennent à Mâcon. Le premier " serviteur et séide de tous les préfets passés, présents et futurs " n'a la confiance de personne " sa figure fausse s'expliquant assez sur son compte " (5). Le second seul pourrait s'imposer quelque peu.

Quant au Conseil Général, tous ses membres sont dispersés dans leurs communes respectives.

Comme le poste de Sous-Préfet de l'arrondissement de Mâcon n'a jamais été pourvu (6) la Préfecture et toute l'administration départementale de la région tombe aux mains

-
- (1) L. Rémond. ouv. cité. Mémoires Général Legrand. p. 387-389-404 - A.B. année 1935 - Mission du Général de Nansouty en Bourgeoisie.
- (2) L. Rémond. ouv. cité Note de Ch. Et. Legrand. p. 344 note 1.
- (3) A.D.S.L. Annuaire de S-et-L. Année 1813-Organisation administrative du Département.
- (4) A.M.M. - 3° série tome IX - Année 1906- p. Maritain. La Famille Bruys en Mâconnais.
- (5) A.D.S.L. Fonds Thyard F. 641/9 - Petite biographie Mâconnaise citée.
- (6) Décret du 26 décembre 1809 sur l'organisation du Conseil d'Etat. Il place auprès de chaque préfet un auditeur qui aura le titre et fera les fonctions de Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu. Ce décret ne sera pas appliqué en Saône-et-Loire avant juin 1814.

des secrétaires des divers services : GATEAU, secrétaire en chef, GOUVENAIN sous-chef, DEMIEGE, Chef du bureau des Contributions et finances, LATHUILLIERE Chef des Services de Police (1) . Rien ne permet de penser que ces fonctionnaires aient possédé l'initiative, l'autorité et même les capacités réclamées par les circonstances, sauf peut-être Gateau (2).

D'ailleurs leur activité se réduit pratiquement à très peu. Tous les moyens de gouvernement ont disparu du chef-lieu. Les caisses et les trésoriers ont suivi le préfet dans sa retraite. Les troupes abandonnent la place sans laisser de quoi armer une garde nationale peu ardente et à peine organisée. La police même a quitté ses locaux en emportant ses dossiers (3).

L'autorité préfectorale, reflet du gouvernement, disparue, l'édifice de l'ordre public a perdu ses piliers les plus solides : finances, armée, police, hauts-fonctionnaires. Or, depuis le Consulat, la politique napoléonienne centralisatrice aboutit à restreindre de plus en plus les pouvoirs et les initiatives des administrateurs communaux au bénéfice des préfets et des bureaux des chefs-lieux de département (4). Il en fut ainsi à Mâcon, où de Reujoux malgré une hostilité non déguisée des notables locaux vers 1804-1808 (5), parvint, sous de paternes apparences, à dépouiller peu à peu la municipalité de pouvoirs de finances, de police et administration locale (6). Placée brutalement devant la situation de fait, les ennemis aux pertes, va-t-elle retrouver assez d'initiative et d'autorité pour maintenir la vie publique hors des dangers qui la menacent.

" Nous marchions sur une voie étroite, entre deux ravins également redoutables : les jacobins et les émigrés (7) note PUTHOD à propos des jours incertains du milieu de janvier 1814. Bonne et ses amis le savent aussi.

-
- (1) A.D.S.L. Annuaire de S-et-L. Année 1813 - Organisation administrative du département.
- (2) Dans aucune pièce d'archives de l'époque on ne voit apparaître leur nom. Gateau sera nommé le 17 Juin 1814 Secrétaire Général du Sous-Prefet de Mâcon.
- (3) A.D.S.L. Série M. an VIII - 1815 - Note de Gataud - 27 Juil. 1814 en marge d'un rapport. " Beaucoup de pièces à redemander à Charolles - Du 15 janvier au 15 Mai ? ".
- (4) J. BOURDON- l'Administration communale sous le Consulat (Rev. Etudes Npp. 1914 p. 289-304).
- (5) A.D.S.L. F. 639 - Lettres de Reujoux à Thyard an XI -XII et XIII
- (6) Voir les registres de délibérations du C.M. de Mâcon et les registres d'arrêtés. A.M.M. II-18 et II-20- Très fournis en 1800-1806, ils s'amenuisent peu à peu jusqu'en 1813. Voir en particulier une curieuse note de Bonne ou d'Aubel, en marge d'un arrêté sur le roulage. (A.M.M. - I-2- Carton 9. Roulage 1794-1829) " Le peu d'initiative qu'en nous laisse maintenant".
- (7) Notes manuscrites non classées de Puthod. A.M.M.

LE DANGER " JACOBIN "

Les " Jacobins " ? En d'autres termes le danger des mouvements populaires. De fait, Mâcon a connu, et en des circonstances moins favorables et moins critiques de redoutables émeutes populaires pendant la Révolution (1). Les portefaix du port des Marans manifestent souvent depuis le ralentissement de la navigation sur la Saône et le chômage qui s'ensuit à partir de la fin de 1812 (2). Des paroles très vives ont été échangées durant 1813 au sujet des levées de conscrits et après les assemblées cantonales du 16 au 30 août de la même année (3). L'existence, à Chalon et Autun d'une Chambre particulière des " Compagnons du Devoir " chez les ouvriers cordonniers, a provoqué des recherches parmi les artisans et les besogneux du quartier Saint-Antoine. Bien qu'on n'ait rien trouvé et qu'on ne sache pas exactement les buts de la coterie en question, cette organisation mystérieuse et cachée inquiète les bourgeois (4). On murmure que " certaines femmes de Mâcon préparent les piques et le bonnet rouge " (5) comme en 93 ou en 1806.

Une longue tradition va-t-elle se réveiller ? Le chômage inévitable avec les opérations militaires, le mécontentement de voir vingt ans de victoires aboutir à l'invasion, le souvenir de " La Patrie en danger " sauvée par les communes révolutionnaires, une certaine politique du pire prônée par quelques émigrés fanatiques (6), tout semble concourir, avec la vacance de toute autorité forte, à faire redouter " des mouvements inconsidérés des ennemis du repos " (7).

LE DANGER ROYALISTE.

Quant à l'autre danger, du côté des "émigrés," pour être moins effrayant il n'en demeure que plus redoutable et difficile à circonscrire avec netteté. Tout le mois de

-
- (1) En particulier celle du 18 mars 1789, celles de Thermidor an III.
- (2) A.M.M. II-20 - Reg. 11 page 18- Séance du Conseil Municipal 3 avril 1813.
- (3) A.D.SL. Série M. Police Générale 1813. Rapport Commissaire de Police du 12 septembre 1814.
- (4) A.D.SL. Série M. Police Générale 1813. Lettre de la Police Générale de Paris du 20 février 1813 à de Roujoux. Procès verbal de perquisitions à Mâcon en avril et mai 1813.
- (5) A.D.SL. Fonds Thyard F. 638.
- (6) A.M.M. Fonds 1943 - Manuscrits Puthod - 20 janvier " M. de M... joue le jeu dangereux de Louis XVI avec les Assemblées. Il veut pousser à l'insurrection du peuple. Dans quel but ? "
- (7) A.M.M. II-20 - Proclamation municipale. 12 janvier 1814.

janvier 1814 fut pour les royalistes mâconnais, émigrés rentrés, nobles dépouillés, et pour les tenants de l'Ancien Régime, le temps des grandes espérances. D'abord on fit les comptes de ce qu'on avait perdu et de ce qu'on reprendrait aux acheteurs de biens nationaux ; BERNARD de SENECE 136.000 francs pour son château, DESVIGNES de DAVAYE, 170.000 francs pour leurs fermes et leurs vignes (1) MONTHEROT d'Hurigny 200.000 francs par exemple. On organisa sans doute aussi la répartition des postes de hauts fonctionnaires du département et la composition du futur conseil municipal. Les vieilles familles d'échevins et d'administrateurs, appauvries et rejetées par le système des notabilités impériales, les BROSSE, les SIRAUDIN, les DELAVAIVRE, les LABORIER, tous ces concurrents longtemps malheureux à la direction des affaires municipales, escomptent de l'effondrement attendu du Régime Impérial, un changement de personnel gouvernemental (2).

Leurs relations suivies avec l'armée autrichienne, avec les officiers français servant sous l'uniforme allié, ne sont pas douteuses.(3). Bien entendu il demeure très difficile de les établir avec une entière certitude, aucun document d'archives n'ayant subsisté. Reconquête des biens et des places, voilà ce que pouvaient craindre BONNE et ses amis, qui connaissaient bien leurs adversaires.

Entre ces deux attaques possibles, de gauche et de droite, quelle sera l'attitude du Conseil Municipal ? A-t-il des chances de survivre, tel qu'il se présente en janvier 1814.

Ou mieux, le voudra-t-il ? Ce qui conduit à étudier les hommes qui composent l'Assemblée responsable du sort de la Cité, leurs situations sociales et leurs opinions.

-
- (1) Montarlot. Les Emigrés de Saône-et-Loire. ouv. cité.
 (2) Comparer les deux listes du Conseil Municipal de janvier et de décembre 1814 pour connaître les candidats aux fonctions qu'on espérait bientôt libres.
 A.M.M. K1 - Conseillers Municipaux 1791-1846.
 Voir aussi la liste proposée par BONNE au préfet le 28 août 1814 (même dossier).
 (3) Voir plus haut pages 175 ...

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Mâcon, ville de plus de 10.000 habitants a droit à 30 élus. En 1814 on en compte seulement 24 dont deux infirmes et trois non résidents habituellement, ce qui ramène à 19 l'effectif des conseillers actifs (1).

EFFECTIF.

Sur 26 citoyens nommés le 24 Floréal an VIII, 7 survivent, dont 5 conservent leur activité : Louis CHAUMET 63 ans en 1814, riche ex-avoué propriétaire, HUGUET, 54 ans, dessinateur, de condition modeste, J.M. DESGRANGES 56 ans, notaire aisé, RIVET-COLASSIN, 55 ans, propriétaire en Bresse et géomètre, François Marie PUTHOD, homme de lettres et propriétaire 56 ans; les deux autres sont infirmes, JARRE 76 ans, négociant en grains et VAILLANT, 74 ans, avocat. quatre sont morts et non remplacés.

Sur les 8 conseillers installés le 18 thermidor an XII, 5 suivent les affaires publiques : Léonard CHANDON, 40 ans, propriétaire, Pierre ROCH 54 ans, architecte et propriétaire, Philibert Marie LAGRANGE, 51 ans, notaire, Philibert Marie FEBVRE, ancien Receveur Général du Département, riche propriétaire, 44 ans, Philibert BOURDON, 57 ans, négociant en vins; deux autres sont rarement à Mâcon : le fils BROUSSE 42 ans qui voyage pour son commerce de vins, François TESTENOIRE 42 ans, propriétaire à Leché (2) le notaire DESPINEY est mort.

Sur les 7 mâconnais portés au Conseil le 16 avril 1808, six demeurent à Mâcon : Joseph DORIA, 42 ans, noble et propriétaire fastueux, Henri Joseph RATTON 44 ans, fils de négociant et propriétaire, Emilian BRUYS, 40 ans, négociant en vins comme Louis BONNE, 54 ans, Maire de la ville ; AUBEL de la GENETE, avocat et conseiller de Préfecture 62 ans, et le 1er adjoint BRUNET-BRUYS, 62 ans, sont propriétaires aisés. Seuls Louis MURE-PELLANE, 53 ans, Consul à Hambourg ne réside pas.

Enfin, des installations isolées ont porté au Conseil, en l'an X l'ex-noble et grand propriétaire Pierre-Albert Bernard de Lavernette 62 ans, en l'an XII, Louis HAILLOT, 42 ans, négociant en grains, en 1808, Pierre POMMIER, 56 ans, ancien conseiller de bailliage et Juge de Paix du canton de Mâcon-Sud.

-
- (1) A.M.M. K-1 - Conseillers municipaux 1791-1846.
Liste des Conseillers Municipaux du 28 septembre 1813, dressée par Bonne, envoyée au Préfet de Saône-et-Loire.
Voir tableau annexe II.
- (2) Village du Mâconnais - 14 km Sud-Ouest de Mâcon.

Ainsi, ayant tous de 6 à 14 ans de pratique des affaires locales sans que le renouvellement prévu le 31 décembre 1812 soit intervenu, ils y ont acquis une expérience formée parfois des souvenirs de temps troublés où les décisions ne souffraient ni ajournement ni contrôles pointilleux. Certains la tiennent même des années de la Révolution, de 1789 à 1800, ayant même dirigé la ville au poste de maire, tels AUBEL du 31 janvier au 19 septembre 1795 et LAGRANGE de juin 1792 à juin 1793.

SITUATIONS SOCIALES.

Mais leur situation sociale leur confère aussi la pratique des affaires privées depuis de longues années. L'âge moyen du conseil s'établit à 50 ans; le doyen, l'architecte en retraite Pierre ROCH a 64 ans, le plus jeune Emilian BRUYS négociant en vins et propriétaire, tout près de 40 ans. Tous, sauf Huguet et Haillet, choisis parmi les plus imposés, exercent des activités certes lucratives, mais qui demandent du travail et de la compétence, surtout depuis trois ou quatre ans, depuis le ralentissement des transactions commerciales. Six se livrent au négoce, dont 4 à celui des vins, deux des grains, 10 sont "propriétaires" de terres et de vignes, de maisons à Mâcon, et parmi eux, deux s'y sont retirés après une carrière de "légiste"; 5 sont des "légistes", dont deux notaires, un avocat, un conseiller de préfecture et un juge de paix; trois enfin exercent des professions libérales : homme de lettres, dessinateur et architecte. Les revenus avoués vont de 1500 à 25.000 francs par an, et 7 atteignent et dépassent les 10.000 francs. Presque tous sont mariés avec enfants et tous habitent des immeubles leur appartenant (1).

L'Empire a bien réussi. Voilà une assemblée municipale équilibrée, lourde d'expériences et de biens, attachée sans doute à la stabilité. Mais plus qu'à celle du Régime, à celle des positions politiques et sociales locales ! ...

Pourtant cette vue d'ensemble demande à se nuancer par l'étude des personnalités les plus en vue du Conseil.

ROLE POLITIQUE DU MAIRE.

Louis BONNE, nommé Maire de la ville par le Décret du 11 juin 1811 occupe en théorie la première place. Mais d'après ce que nous en savons (2), il figure plutôt un premier

(1) A.M.M. Série G-3- 3 dossiers - Contributions Directes 1789-1879 - Contribution Foncière 1791-1868.
A.M.M. Série N 1-1 dossier - Propriétés communales. Liste des propriétaires jouxtant les propriétés communales.

(2) Voir plus haut - Biographie et caractère. pages

magistrat assez incertain de son autorité, partagé entre les sollicitations royalistes et les intérêts de sa classe bourgeoise. Sa maladie, cette " fièvre fatigante " qui le cloue au lit du 26 janvier au 4 février (1) pendant la période critique du retour du major de Saint-Quentin ne fut elle pas un peu diplomatique ? Et que penser de ce maire d'une ville en danger écrivant le 13 février au " Préfet par intérim ", AUBEL, son collègue du Conseil Municipal : " Je vous supplie de pourvoir à mon remplacement. Mes forces physiques et morales sont épuisées... Je suis à terre... je ne puis qu'embarrasser, car je n'ai ni forces ni détermination " (2). Les temps critiques passés, dès avril, il reprendra goût à la direction municipale et aux compétitions préfectorales. On ne peut cependant lui dénier un sens politique avisé et, dans ce domaine, des qualités qu'il n'a pas montrées ailleurs. " Son talent est dans l'intrigue " (3) pensent ses ennemis, mais ne sont-ils pas tout prêts à s'en servir aussi. BONNE, Maire depuis près de trois ans, adjoint de 1808 à 1811, a été en relation avec bien des personnalités de tous les horizons politiques. Négligeant un peu son commerce de vins (4) pour les affaires publiques, il a pu se trouver lié par des prêts, des secours financiers venus de riches propriétaires fonciers hostiles à l'Empire, et tout heureux de s'attacher, d'une façon ou d'une autre, l'homme le plus en vue de l'équipe en place. Et dans cette ville sensible, celui qui paraît le plus désigné à assurer la liaison entre les deux Régimes -

On peut donc affirmer avec les plus grandes probabilités que BONNE se refusa à défendre une ville dont il espérait fermement conserver la direction sous le nouveau régime.

Mais le poids politique du maire demeure faible au Conseil Municipal et dans la ville. Les autres conseillers y tiennent leur place.

-
- (1) A.M.M. II-20 - Rapport de ce qui s'est passé entre le Général Legrand et moi-même du 23 au 26 janvier. " Je revins me coucher, mes jambes ne soutenant plus mon corps (26 janvier)... C'est seulement aujourd'hui que je peux me lever (4 février). "
- (2) A.M.M. - H-2 Invasion 1814.
- (3) A.D.SL. F. 649 Petite biographie mâconnaise citée.
- (4) A.D.SL. Série M. Municipalités. Lettre de Bonne au préfet Germain. 28 Octobre 1814. " J'ai négligé beaucoup ma famille et mes affaires depuis de longues années, leur soin exige maintenant tout l'emploi de mon temps ".

Nous les connaissons très mal en général, faute de documents. Pourtant leur situation sociale leur expérience des affaires politiques et commerciales, l'opinion publique d'une petite ville de 10.000 âmes les poussaient à redeuter les aléas du soutien trop ferme d'un régime chancelant. L'Empire exclu sous sa forme actuelle, restent la République, la Royauté et la Régence. Il serait vain et peu probant de chercher des témoignages explicites des opinions du Conseil Municipal sur ce sujet. En regard du passé de chacun de ses membres on peut seulement avancer des hypothèses, parfois des certitudes. On mesurera en même temps combien l'Empire avait introduit " le leup dans la bergerie " et combien le choix des plus imposés avait été fait par de ROUJOUX sur des critères de relations mondaines plus que de froide politique (1).

CONSEILLERS d'OPINION ROYALISTE.

Trois conseillers, de l'avis unanime dont des royalistes, sinon avoués, du moins de cœur : Bernard de LAVERNETTE, 1^o adjoint, Emilian BRUYS, et DORIA. Le Chevalier BERNARD de LAVERNETTE est né en 1757, son père Claude Philibert Bernard, seigneur de Lavernette (commune de Leynes à 12 km Sud-Ouest de Mâcon, Chevalier de Saint-Louis, capitaine du Régiment Orléans Cavalerie, commanda la ville de Mâcon durant 40 ans au XVIII^o siècle. Sa mère fut Marie Charlotte de LABLETONNIERE d'Igé. Les Bernard fournissent échevins mâconnais depuis 1390 (2) Anoblis en 1550, maintenus en 1698 ils ont poussé plusieurs tiges parallèles dont celle des Lavernette depuis Philibert BERNARD, Conseiller au bailliage de Mâcon qui acheta la terre de laVernette en 1684 (3) Quant à Marie Charlotte de LA BLETONNIERE, c'est la sœur du dernier possesseur des riches fiefs d'Igé, de Salornay et de Chevagny, François Charles Albert de la BLETONNIERE, bâton d'Igé, mort presque ruiné en 1813 après 10 ans d'émigration (4). Le chevalier de Lavernette, après avoir servi dans les armées de Louis XVI se retire major en 1789. Il s'enfuit à Marigny, canton de Clairvaux (Jura) dès 1792, chez un vanier, puis à Neufchâtel (Suisse).

(1) A.D.SL. Fonds Thyard F. 639. Lettre de Roujoux au baron de Thiard. an XI - 1804 et 1806.

" J'ai beaucoup à me féliciter du succès de cette réunion (un bal) où tous les souvenirs amers se sont perdus " (an XI)
 " M. de Doria donne des réceptions magnifiques en l'honneur des Souverains et cela me sert beaucoup " (1806).

(2) Martin et Jeanton.

(3) Abbé RAMEAU. Les familles nobles du Mâconnais. Manuscrit cité. A. Arcelin.

(4) Il avait acheté l'Hôtel de Mâcon (actuel Palais de Justice) en 1786 pour 90.000 livres, les terres de Salornay et Chevagny en 1760 pour 150.000 livres. Tout fut vendu en Biens Nationaux entre 1790 et 1797. A.D.SL.

Radié de la liste des émigrés en 1800, il s'installe à Mâcon où il vit des revenus de terres sauvées des ventes de Biens Nationaux, ou rachetées. Conseiller Municipal depuis 1803, adjoint en 1811 il n'a que 8 à 9000 francs de rentes annuelles ce qui est peu pour un homme de sa classe. La Restauration lui allouera en juillet 1814, une pension annuelle de 1000 francs " pour services militaires et autres " (1). Il commande la Garde Nationale, avec le grade de Colonel, depuis le début de Novembre 1813. Son fils, bien que désigné comme garde d'honneur parmi les 12 noms de Mâcon est-il parti effectivement ?

La position de BERNARD-LAVERNETTE est forte. Par ses traditions familiales, par ses alliances, par son passé d'émigré et d'administrateur, il peut prétendre jouer enfin, à 62 ans, un rôle de premier plan, comme son père et ses ancêtres. Son âge, justement l'arrêta-t-il? En tous cas il saisira l'occasion offerte de gouverner Mâcon sans tutelle, tout en préparant la Restauration.

Pour Emilien BRUYS, dit BROYS d'OUILLY, la situation est identique. Né en 1768, à Mâcon, fils d'Etienne BRUYS, qui acheta OUILLY (2) en 1765, il est le neveu de BRUYS de VAUDRAN Conseiller de Préfecture et de BRUYS de CHARLY, député au Corps Législatif. Les sentiments royalistes sont ici bien nets " Toutes les marques de la bienveillance impériale n'ayant pu effacer de son cœur les sentiments d'attachement et de loyalisme qu'il avait voués aux Bourbons et qui étaient de tradition dans sa famille " (3). Il sera anobli par Louis XVIII en 1815, et sous-préfet de Charolles de 1815 à 1818. Là encore BRUYS évolue parmi les hommes politique gagnés à la cause royaliste. Propriétaire de vignes en Mâconnais, il se livre au négoce du vin, ce qui l'a introduit dans cette caste des " marchands de vin " aux puissantes ramifications. Il peut se considérer par son habitude des affaires publiques, tout à fait capable de diriger la ville désertée de son préfet.

Du marquis de DORIA, nous savons seulement qu'il était d'abord facile et très populaire. Epeux d'une demoiselle de la BALMONDIERE, de vieille noblesse de robe, on devait compter sur lui pour faciliter l'acceptation du nouveau régime

(1) Montarlot. Les émigrés de Saône-et Loire - ouv. cité.

(2) Charollais.

(3) A. Maritain. La famille Bruys en Mâconnais.
A.A.M. 3° série tome IX - 1906.



BONNE



DES VIGNES



DORIA

par la masse des citoyens. En tous cas, c'est le plus riche des conseillers, qui a vu 25.000 francs de revenus annuels. Nous le verrons dévoué à la cause des Bourbons (1).

On peut encore penser que le premier adjoint Nicolas BRUNET-BRUY, 56 ans, allié à la grande famille BROYS montrait quelque sympathie pour les fleurs de lys, bien que descendant lui-même de bourgeois négociants. Mais, avec les trois précédents, ils ne constituent qu'une minorité incapable d'imposer une volonté si le reste demeure rétif.

MEDIOCRITE D'UNE OPPOSITION REPUBLICAINE.

Après la droite, la gauche. L'enfant terrible du Conseil fut autrefois Marc François Marie Puthod dit Maison-Rouge (2) né à Mâcon le 5 Juillet 1757 et mort à Prissé, le 13 mars 1820. D'une famille de robe qui lui avait légué des terres et une solide instruction qu'il ne cessa de perfectionner, la Révolution l'a trouvé Lieutenant au Régiment des Gendarmes du Roi. Elu Capitaine aux Chasseurs de la Garde Nationale de Paris, en 1790, il finit sa carrière militaire comme adjudant-général à l'armée du Nord en 1793 et demeura sans emploi durant tout l'Empire. Il se disait " homme de lettres " et de fait sa plume l'aida souvent à subvenir aux besoins de sa femme et de ses trois enfants (3) son revenu de 4.000 francs par an ne lui permettant guère d'écarts (4). Comme bien d'autres Mâconnais, mais avec éclat, il fut, de 1794 à 1799, furieusement " patriote " et tonna, en de nombreux pamphlets, contre " les usurpateurs, les lâches triumvirs, les tyrans sous quelques noms qu'ils existent " (5). Il aurait pu, avec à propos, redire à ses compatriotes ces vers qu'il leur adressait déjà en 1794 (6)

Mâconnais trop insoucians
 Sortez de votre léthargie
 De nos braves guerriers, imitez l'énergie
 Ici on est sans nerfs et sans ressorts
 Et Perdons jusqu'au nom de Nobles et de Rois...

-
- (1) Ci-dessous page.
 (2) A.D.SL. Abbé Rameau-Nobiliaire Mâconnais- manuscrit cité. Maison-Rouge, à Prissé, commune à 12 km à l'ouest de Mâcon.
 (3) A.M.M. K1 - Conseillers Municipaux 1791-1846. Situation de famille et de fortune des conseillers municipaux.
 (4) A.M.M. Fonds 1943 - Papiers manuscrits de Puthod- Note du 18 avril 1814 : " Demander à Chassipolet le paiement de mon ouvrage sur le Mâconnais ". et plus loin, sans date ; "Vendu aujourd'hui le dernier meuble de mon oncle".
 (5) B.M. 133.606 - Adresse des Citoyens de Mâcon au Conseil des Anciens. 4 messidor an VII (22 Juin 1799)
 (6) B.M. 132.577 - Adresse à mes compatriotes- Pamphlet. 4 pages in 4° en vers. Mâcon 1794.

Vers de jeunesse ! Le farouche républicain n'a conservé de ses convictions qu'une auréole que l'opinion lui laisse sans craintes. C'est un littérateur que la parole emporte. Il écrira un discours dithyrambique pour l'inauguration de la nouvelle église Saint-Napoléon en 1810(1). Ce qui ne l'empêchera pas de saluer Louis XVIII avec enthousiasme :

" Ô Louis le Désiré, Ô prince adorable " (2)

Ce n'est pas ici qu'il faut redouter l'opposition jacobine qui effraie si fort BRUYS de VAUDRAN et la majorité du Conseil. Peut-être chez le dessinateur Joseph HUGUET, 54 ans, né à Lyon et " qui y conserve des rapports avec les insurgés de l'an II" (3). C'est le plus besogneux des conseillers, qui n'avoue que 1.500 francs de revenu annuel. Peut-être chez le marchand de foin et paille Denis Louis HAILLOT en 1772 à Troyes ancien garde-magasin aux Fourrages Militaires, divorcé, et vivant avec 2.000 francs par an.

Mais le parti républicain n'a ici que de bien ternes chefs de file. Aucun n'apparaît comme capable de provoquer ou même de diriger un mouvement quelconque venu des manoeuvres du port, des ouvriers de Saint-Antoine, voire même des artisans du Bourgneuf.

Résumons. Trois membres douteux à droite, trois à gauche, sur 20 conseillers. Tout le reste se tient dans ce juste milieu si favorable aux combinaisons politiques personnelles. Ces bourgeois aisés qui commencent à souffrir de l'Empire, de son autorité tracassière, de ses exigences en hommes et en argent, se sentent bien disposés à profiter des circonstances pour marchander à son successeur inévitable un concours qu'ils savent précieux.

SOLIDITE DU CENTRE.

Car ils sont capables d'administrer la ville et sans secours extérieur, des hommes comme Philibert Marie FEBVRE 42 ans, " d'abord petit receveur des domaines, puis Receveur Général de Saône-et-Loire, actif et capable, qui cache sa finesse sous un

-
- (1) A.D.SL. Série M. Police Générale - An VIII - 1814. Discours de Puthod, prononcé ou non ?
 (2) B.M. 132.577 - Pamphlet de Puthod pour l'anniversaire de la Seconde Restauration 8 juillet 1816.
 (3) A.D.SL. Série M. Police Générale 1814-1815 - Rapport de Police locale de Novembre 1814.

(

air de bonhomie"(1). Retiré et propriétaire avec 12.000 francs de revenu; comme Henry Joseph RATTON, 44 ans, dont le grand-père Jacques RATTON, venu de l'Isère fit fortune au Portugal au moment du tremblement de terre de Lisbonne, (2) qui avoue 15.000 francs de revenus et même grand train malgré qu'il soit "commun de visage et de manières "(1); comme Louis CHAUMET, encore vert malgré ses 63 ans, ex-avoué, ex-procureur du bailliage; comme Philibert BOURDON, négociant en vins, 57 ans, l'un des plus importants négociants de la place, ex-président du tribunal de commerce; comme Pierre POMMIER, 58 ans, et conseiller au bailliage, juge de paix du canton sud" l'un des hommes les plus respectés de la ville " (3) et qui a 15.000 francs de revenus !

Des capacités, de l'expérience, l'habitude des affaires, l'aisance d'une longue administration, le sentiment d'interpréter le désir commun d'ordre et de paix, une opposition peu organisée, la vacance de l'autorité supérieure, autant de facteurs favorables à cette véritable prise de pouvoir des Municipaux Mâconnais de janvier à juillet 1814.

Il faut maintenant suivre, dans son action, ses luttes et son repli final cette équipe de notables locaux que les circonstances ont lancé hors des sentiers précautionneux de la routine administrative à la conquête d'un pouvoir local perdu depuis la monarchie absolue peut-être, à la défense des positions politiques acquises depuis vingt ans par la bourgeoisie foncière et négociante.

(1) A.D.SL. Fonds Thyard F. 641/9 La Petite biographie... citée.

(2) Perraud - Le Mâconnais historique - Seigneuries et Châteaux. ouv. cité.

(3) A.D.SL. Série M. 1814 - 1815 - Rapport de police sur les conseillers municipaux à changer le 31 décembre 1814. Mâcon août septembre 1814.

Ce rapport qui devait constituer un document intéressant est malheureusement fort incomplet. De nombreuses pages manquent. Des paragraphes sont illisibles. On a l'impression qu'il ne s'agit que d'un brouillon.

B - LES MUNICIPAUX GOUVERNENT

12 janvier - 6 mars.

--:--:--:--:--:--:--

La période troublée des complexes mouvements militaires permet aux Conseillers Municipaux, véritables dépositaires de l'autorité civile de donner toute leur mesure d'administrateurs. Malgré les dangers, les soucis et les obstacles de toute nature ils firent la preuve éclatante que 15 ans de centralisation croissante n'avaient pas décapité les municipalités, qu'elles ne demandaient au contraire qu'à retrouver leurs responsabilités et leurs initiatives.

QUALITE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Ce qui frappe surtout durant ces trois mois cahotiques c'est le sérieux, la conscience et l'efficacité de l'administration communale. Chaque jour amène ses problèmes nouveaux et l'improvisation devient obligatoire. Le désordre des allées et venues de troupes amies et ennemies excuserait bien des insuffisances et de laisser-aller. Rien de tel. On essaie de réduire l'imprévu au minimum.

Les conseillers se font d'abord un devoir impérieux de siéger en permanence dès que les événements deviennent inquiétants. Ainsi le 12 janvier, de 10 heures du matin à 8 heures du soir, 16 administrateurs se tiennent à la salle du Conseil, malgré une pièce très mal chauffée. Seuls manquent ROCH, HAILLOT, TESTENOIRE et DORIA (1). Ainsi le 26 janvier, après le départ du Général Legrand, où le Conseil au complet avec tous ses membres sauf le maire, malade, siège en permanence de 8 heures du matin à 6 heures du soir (2) Ainsi le 6 mars, de 2 heures du soir à minuit, en attendant l'entrée des troupes du Général BIANCHI (3).

Le reste du temps, les conseillers passent individuellement de très nombreuses heures à la Mairie, soit dans les Commissions soit dans les permanences, ou à courir la ville pour organiser, contrôler, régler les multiples détails.

(1) A.M.M. II-22 - Registre 12 p. 1.

(2) A.M.M. II-22 - Registre 12 p. 9 et 10.

(3) A.M.M. H-2 1814 - "Main courante " Du 6 mars 1814, 9 heures du soir".

de l'occupation militaire. Un adjoint et un conseiller se tiennent constamment à la disposition du public. Du 12 janvier au 6 mars, le Conseil Municipal se réunira 21 fois; les commissions particulières siègent parfois quotidiennement, et quelquefois tout le jour sans désemparer.

Il faut en effet s'occuper à la fois de la ville et de l'arrondissement. Aussi on comprend que les affaires personnelles des conseillers souffrent de cette activité exclusive au service de la collectivité. BONNE se fera l'écho de leurs plaintes auprès des autorités alliées et ce sera l'une des raisons qui pousseront à la nomination d'un personnel provisoire mais appointé, en mars. (1). Leur santé même arrivera à en être altérée et les absences des titulaires se feront nombreuses surtout durant le pluvieux et aigre mois de février (2). Les excuses pour "maladie, fatigue, santé chancelante" se multiplieront chez tous les conseillers. Le dévouement personnel à la cause publique n'a donc pas manqué. Les conseillers veulent tout voir et tout surveiller.

PARTICIPATION DES CITOYENS à l'ADMINISTRATION.

Ils sont néanmoins obligés de s'entourer de personnes capables et de bonne volonté. Dans toutes les réunions importantes, lors des séances extraordinaires ou permanentes de nombreuses signatures s'ajoutent à celles des conseillers : cadres et soldats de la cohorte urbaine, fonctionnaires municipaux tels que commissaire de police, secrétaires de la mairie, agents, notabilités, citoyens de toutes classes et de toutes opinions : 47 le 12 janvier, 49 le 26. Sur les pages du registre des délibérations voisinent des noms comme ceux de Desvignes de Davayé, émigré, royaliste, grand propriétaire, de Sorbier, bourgeois, d'une longue lignée de gens de justice, Pecquenot, artisan tonnelier à Saint-Antoine, Larnaud "riche propriétaire et ardent royaliste", à la voix éclatante et démagogue (3) Desmarquest cabaretier au Bourgneuf, Mornand-Hervier le plus gros épicier de la Région, Berthet, manoeuvre du port(4)

(1) A.D.SL. Réquisitions 1814 Ville de Mâcon. Pièces de dépenses. A.M.M. II-18- Lettre BONNE à PANNETIER 24 Février 1814.

(2) A.M.M. II-18 à 22 - P.V. des réunions du Conseil Municipal Le chiffre le plus bas sera de 12 conseillers.

(3) A.D.SL. Fonds Thyard F. 641/9 Petite Biographie Mâconnaise. Manuscrit cité.

(4) Comparer la liste dans A.M.M. II-20 et II-22 avec le Recensement de 1813.

Les "habitants notables" demeurent sans doute en majorité, mais on peut relever, sur une cinquantaine de noms, une dizaine d'ouvriers, artisans et manoeuvres.

Dans cette approbation des " principaux habitants de la ville " le Conseil Municipal puise une justification et un prestige supplémentaires.

Il est curieux de retrouver à l'échelon local, au milieu des difficultés ce retour à des méthodes très démocratiques dans leur esprit . " La salle des séances est ouverte à tous "(1). Certains jours près de 200 personnes s'y presseront. Il n'est pas interdit de penser qu'elles auraient pu signer elles aussi, en cas de graves décisions à prendre. Sous cette forme réduite, et avec les buts bien particuliers qu'on poursuit, voilà qui contraste avec les méthodes de centralisation utilisées les années précédentes. Sans doute, BONNE et ses amis cherchaient-ils aussi à partager la responsabilité de leur attitude peu glorieuse en face de l'ennemi.

Les citoyens de Mâcon participaient d'ailleurs de manière directe à l'administration de leur ville occupée, dans les Commissions bien spécialisées qui furent établies en février : Commission de Secours aux Indigents, 5 conseillers seulement sur 15 membres (2), 1^o Commission du Logement, 1 adjoint sur 9 membres (3) Commission des Réquisitions Intérieures, sur Mâcon, 2 conseillers sur 6 membres (4). On s'adresse ici surtout aux commerçants, aux gros artisans, peut-être par relations personnelles, en tous cas pour être " assuré que des personnes capables y soient employées (5). Par là se trouve en quelque sorte consolidée la position de la majorité bourgeoise et négociante du Conseil Municipal. Validée par les représentants officiels de toutes les classes sociales, renforcée par ses amis les plus capables, elle est prête à se distinguer au milieu des pires difficultés.

Et pour couronner ces têtes lourdes de soucis publics, l'auréole du sacrifice : les étages volontaires du 6 mars. C'est la digne conclusion de deux mois de bon travail, au milieu des imprévus et des impératifs de trois occupations et de deux libérations.

(1) A.M.M. II-18 - Arrêté municipal du 18 janvier.

(2) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 11 et 12

(3) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 16

(4) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 17

(5) A.D.SL. R. 82 Lettre AUBEL préfet par intérim à Bonne, Maire de Mâcon le 13 février 1814.

Aubel adjoint en particulier Bourdon-Desprincey et Mornand-Hervier aux trois commissaires aux réquisitions désignés le 10 février (A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 14).

Deux mois au cours desquels " seule autorité régulière qui soit encore à Mâcon "(1) après la fuite du préfet, investis de " la confiance sans réserve " des citoyens (2) ils mènèrent habilement leur barque. Maintien de l'ordre public par une politique " sociale " appropriée, d'un côté, de l'autre subtil dosage de concessions réciproques avec les royalistes, que l'opinion générale porte déjà au pouvoir à bref délai.

NECESSITE D'UNE POLITIQUE SOCIALE.

C'est du côté des ouvriers, manoeuvres, petits artisans, indigents que vient le danger de troubles. La politique qui s'imposera jusqu'en mars, en ces mois froids, où les marchés sont déserts et les ateliers fermés, pourrait s'appeler " sociale ". Elle vise à adoucir les rigueurs des temps pour la classe la moins favorisée.

Dès le 17 janvier, lorsque l'avant-garde autrichienne passera la Saône pour occuper la ville, des quais à la place de la Barre, BONNE fera établir " un rôle particulier de toutes les personnes choisies parmi les plus forts contribuables pour pouvoir donner une indemnité de trois francs par jour à chaque citoyen qui aura logé au delà de deux jours (3). Le 4 février une réunion extraordinaire du Conseil Municipal, 18 membres plus 12 des principaux habitants de la ville appelés pour délibérer (4) approuve l'exposé du maire sur " la situation difficile de beaucoup d'ouvriers et de la presque généralité des manoeuvres", réduits au chômage et à la misère. Bonne résume les préoccupations de l'Assemblée :

" Vous sentez, Messieurs, qu'un semblable état de choses peut faire oublier tous les devoirs envers la Société exciter des agitations populaires et compromettre la sûreté publique de la manière la plus grave. Dans une telle position, l'humanité nous commande de venir au secours des familles malheureuses (!) ".

Et le Conseil unanime décide " d'une souscription libérale et volontaire pour secourir les manoeuvres et les ouvriers sans travail, en proportion de leur famille ". Dix membres nommés constitueront une commission chargée à la fois de recueillir les dons et de les répartir: " Humanité " intéressée et marque d'un désir de stabilité politique.

(1) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 1- P.V. de l'entrée des autrichiens à Mâcon le 12 janvier 1814.

(2) A.M.M. II-20 (Reg. 12 p. 20 - Proclamation municipale du 12 janvier 1814.

(3) A.M.M. II-80 - Reg. 12. p. 5 - P.V. Séance Conseil Municipal du 17 janvier 1814.

(4) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 11 et 12. Délibération du C.M. , réuni à midi, pour cette seule question.

Les secours furent-ils nombreux ? On peut en douter, car dès le 12 février, on fut obligé d'ouvrir à nouveau, comme aux pires hivers 1810-1811 et 1811-1812, des " soupes économiques " (1) à la gendarmerie, à l'hôtel-de-ville et à la porte Saint-Antoine. Ces cantines populaires qui servaient aux indigents en temps normal eurent une clientèle très nombreuse puisque de février à mai 1814, elles coûtèrent 11.210,98 francs au budget municipal (2). Mais elles évitèrent sans doute de graves mouvements de protestation contre les réquisitions alliées et la pénurie des produits alimentaires.

Ces mesures d'un caractère social assez particulier semblèrent d'ailleurs insuffisantes. Le Maire prit des mesures de police préventives. La cohorte urbaine fut chargée de " disperser tout attroupement qui tenterait par des propos injurieux ou des voies de fait de compromettre la sûreté publique et s'assurera des individus coupables de ces délits (3). Cet arrêté du 30 janvier, alors que le major de Saint-Quentin occupe la ville, avec plus de 2.000 hommes ne vise certes pas uniquement à protéger les militaires alliés ! Mais les quelque "60 hommes de la plus basse classe" (4) qui avaient seuls répondu aux appels du général Legrand le 24 janvier pour venir renforcer les gardes nationales tournaisiennes avaient rendu les municipaux prudents. Certains d'entre eux se féliciteront hautement de la circulaire préfectorale du 11 février suivant sur le désarmement général de la population. Alors que " lors de la première occupation on n'avait désarmé personne, le 10 février, le baron de Scheithar fait déposer toutes les armes sauf celles de la cohorte urbaine, sous menace de Conseil de Guerre et de condamnation à mort immédiate " (5). La plupart de ces armes se trouvaient d'ailleurs, comme trophées de guerre chez d'anciens soldats ou des officiers retraités. Beaucoup furent enlevées directement par les Autrichiens, sur dénonciation et jusqu'à la fin d'avril (6).

Enfin, il est certain que Bonne fit surveiller certaines personnes douteuses, par les agents mâconnais et par des indicateurs civils, s'arrogeant ainsi des droits de police qu'une municipalité n'a jamais possédés (7).

(1) A.D.SL. Série M. Agriculture an IX-1871.

(2) A.M.M. L-1 Comptes et Budgets 1762-1861-Budget de 1814(Dépenses extraordinaires).

(3) A.M.M. II-20 Reg. 12. p. 10 et 11-Arrêté Mun. du 30-1-1814

(4) L. Rémond- Le Général Legrand. ouv. cité p. 376.

(5) A.M.M. H-2- Invasion 1814-Février-Circulaires et affiches.

(6) A.M.M. H-2 Invasion 1814- Juin Lettre de Bonne au Préfet relative à ces armes " Les Autrichiens étaient mieux renseignés que nous. Il y avait des gens pour cela ".

(7) A.D.SL. Série M. Police Générale an XII-1814 et 1808-1821.

A.M.M. O-3- Evènements politiques 1814-1870.

Deux rapports sur deux cabaretiers de Mâcon signés " Desmarquet ", ni agent, ni gendarme.

Toutes ces mesures appliqués sous des couverts variés à la classe pauvre visent à éviter le retour des émeutes, manifestations et tentatives d'intimidation ou même de prise du pouvoir municipal. Tant que les troupes, autrichiennes ou françaises occupent la ville, le risque demeure minime - Seules sont redoutables les périodes intermédiaires, comme l'interminable journée du dimanche 6 mars.

De telles tentatives auraient les plus fâcheuses conséquences. Représailles autrichiennes sur la ville, les personnes et les biens sans grande distinction, soldatesque lâchée. Mais aussi et surtout, pour Bonne et ses amis, perte du prestige et de la position forte acquise par la municipalité auprès de ses autres adversaires, bien plus à craindre ceux-là : les royalistes soutenus par l'occupant.

MARCHANDAGES AVEC LES ROYALISTES.

La position municipale dans ce domaine, bénéficie de la conjoncture inattendue entre le défaitisme général de la population qui ne veut pas de résistance de peur de représailles, et la modération des royalistes locaux, sûrs du succès final et qui ne veulent pas le compromettre par des excès de zèle. Pas de coup de force, d'aucune part. Discussion, diplomatie et concessions. Bonne et ses amis n'ont guère confiance dans le Régime napoléonien chancelant. Mais il est difficile d'accueillir ouvertement le nouveau souverain. Heureusement il y aura l'intermède de l'occupation. Du 12 janvier au 6 mars ces bourgeois bénéficiaires de l'Empire, et qui le défendaient encore ou paroles en 1813 (1) vont préparer adroitement le glissement vers la droite.

NEUTRALITE.

Ils vont donner des gages et en prendre, tout à la fois.

En donner ? D'abord par leur attitude farouchement neutraliste (2). personne n'accepte aisément de risquer sa vie et ses biens dans un combat inégal, " dans une ville privée de tous moyens défensifs abandonnée de toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires dans la nuit qui a précédé son envahissement". (3) Et Bonne savait bien que l'opinion publique le soutenait bien qu'elle ignorait les tractations secrètes avec les royalistes et par eux avec les Autrichiens.

(1) A.M.M. - II-18-20-22 Séances du Conseil Municipal 1810 à 1814.

(2) Voir ci-dessus pages 160...

(3) A.M.M. II-18 Reg. 13 P. 80 Lettre de Bonne au Ministre des Relations Extérieures 1^{er} Février 1814.

L'accusation de trahison (1) vaut militairement, par l'inertie coupable d'un maire qui ouvre ses portes à 20 hussards. Politiquement c'était de la clairvoyance et un gage majeur donné aux maîtres futurs.

Ce ne fut pas le seul. On n'évacue pas les stocks de vivres à l'arrivée des troupes de Bianchi le 6 mars, non plus que les vaches et les bœufs sur pied (2). On ne discute pas les réquisitions, modestes il est vrai, de cette période. Personne n'est inquiété lors de la réoccupation par les forces régulières du Général Pannetier, du 19 au 28 février, bien qu'une lettre de l'adjudant-commandant VIGIER, Chef d'Etat-Major Général de la Division, au Maire de Mâcon demande expressément " la désignation des personnes qui ont montré des sentiments contraires au patriotisme lors des occupations ennemis " pour qu'on les frappe de réquisitions plus fortes (3). Par contre les alliés ont des listes de bonapartistes connus et de profiteurs du régime (4). On va même jusqu'à s'occuper des officiers autrichiens " selon les lois de l'hospitalité " (5). Le baron de Scheithner sera habillé de pied en cap chez le meilleur tailleur mâconnais Letellier, pour 103 francs (6). Le capitaine MERKLEIN, commandant de la place, recevra une montre en or à répétition avec chaîne, clef et breloque, valant 427 francs (7). Sans parler bien entendu des meilleurs vins, ceux de la Comète de 1811, des plus beaux gants et des plus fins soupers ou parfois, autrichiens, royalistes et magistrats municipaux voisinaient sans trop de gêne.

On donnait donc des gages. Mais, en bons commerçants et en vieux politiques, on en exigeait d'autres. Et non des moindres : la mairie et la préfecture.

Il est bien évident que les traces de ces discussions sont à jamais perdues. Rien ne fut écrit de ces marchandages politiques qui précéderent, ici comme dans beaucoup de villes l'installation des Bourbons. Mais les faits ultérieurs parlent d'eux-mêmes.

-
- (1) Ci-dessus. Les opérations militaires page.
 (2) A.M.M. H-2- 1814.
 (3) A.D.SL. Série R. Carton 01 ter- Réquisitions et Indemnités 1814-1815 - Correspondance- Double de la lettre originale établi à l'intention de la commission des Réquisitions Générales, le 22 février 1814.
 (4) Lefebvre de Behaine ouv. cité P. 153. A. Nationales F7 6603/4298.
 (5) Proclamation municipale du 12 janvier.
 (6) A.D.SL. R. 76 Liasse - Mémoire Lethellier- Du 11 février au 25 mars 1814.
 (7) A.D.SL. R. 35 Folies 36 et 37 Registre des Fournitures aux troupes alliées.

MAINTIEN DE LA MUNICIPALITE.

La Mairie ? A aucun moment, pendant l'occupation puis la première Restauration l'équipe municipale ne paraît inquiétée. Il eût été facile aux Autrichiens de la changer, bien que leurs proclamations n'annoncent pas de semblables desseins. Il eût été plus aisé encore au préfet Germain, de la Restauration, d'écarter la plupart de ces vieux conseillers qui ont si longtemps servi l'Empire. Au contraire, le 26 juillet, quand il s'agit de reconstituer le Conseil où l'en compte 12 vacances de poste (quatre départs, deux infirmes impotents, deux nominations à d'autres fonctions, quatre ayant toujours manqué) le représentant des Bourbons " indique que les remplaçants seront choisis d'abord parmi les candidats proposés par les Assemblées Cantonales de 1813, puis parmi les notables de la ville " (1). Sur la liste de 54 noms que Bonne propose au préfet le 28 août, on ne trouve pas que des royalistes mais de nombreux négociants, certes convertis de fraîche date, mais bien connus sous l'Empire aux postes d'honneur (2). En définitive, le 30 décembre 1814 le conseil recevra onze nouveaux membres hostiles à l'Empire mais la plupart bien modérés et bien calmes (3). Mais il demeure 18 anciens conseillers, dont les deux adjoints. Il est vrai que Bonne, peut-être trop marqué par la calomnie de la trahison" que Legrand et de Roujoux ont propagé largement, va démissionner. Après avoir refusé deux fois la démission du Maire de Mâcon (4), le Préfet l'accepte en février 1815. Mais Bonne sera élu député la même année sous la seconde Restauration et son successeur sera Brunet-Bruys, 1er adjoint ! ...

Il est incontestable que cette situation stable de l'équipe municipale durant toute l'année 1814 a de quoi surprendre. Sans doute les Bourbons n'ont-ils pas livré toutes les municipalités aux royalistes et risqué de déconsidérer le nouveau régime par leurs excès. Mais Mâcon demeure une notable exception dans une région où l'intolérance politique fleurit de belle manière fin 1814 et 1815(5). Il semble tout à fait vraisemblable qu'une telle attitude précède d'engagements pris localement, en janvier-février.

-
- (1) A.M.M. - K-1 Conseillers municipaux - 1791-1846. Réponse du Préfet à Bonne le 26 Juillet 1814.
- (2) A.M.M. K-1 Liste de 54 noms, proposée par Bonne au Préfet le 28 août 1814.
- (3) A.D.SL. Série M. Municipalités - Mâcon 1800-1870. Les nouveaux membres sont : Charvet-Bourdon-Certambert, médecin- De Lamartine aîné, propriétaire-Canard père, négociant en vins- Delarnaud, propriétaire vigneron- Sorbier-Feccard, propriétaire-Laforestille de Saint-Léger, propriétaire - Pochon, juge- Tuffet fils négociant en vins. Tonnelier-Duruissseau propriétaire-Chamberre-Brosse, négociant en vins.
- (4) A.D.SL. Série M. Municipalités-Mâcon 1800-1870- Lettres de démission des 24 et 28 oct. Démission acceptée le 17-2-1815- Brunet-Bruys sera maire du 14 mars au 7 juin où il sera remplacé par Bigonnet
- (5) A.D.SL. Fonds Thyard F.642- Lettres au Baron de Thyard sur la situation en Louhannais et Charollais.

INSTALLATION A LA PREFECTURE.

C'était déjà un beau succès. La Préfecture en constitue encore un meilleur.

De Roujoux parti, Montheil sans autorité, le Président et doyen du Conseil de Préfecture Bruys-Vaudran retiré à Bussières (1), la garde de la Préfecture échoit à François Aubel de la Genête, né en 1752 à Mâcon, Conseiller Municipal depuis le 19 mars 1808, et conseiller de préfecture depuis la fondation en 1800. C'est un personnage effacé. D'une vieille famille mâconnaise de gens de loi (2), avocat lui-même, conseiller au bailliage en 1789, il disposait déjà en 1793 de 5000 livres de revenus annuels. Bien que non-acquéreur de biens nationaux il double son revenu en 1814, par ses récoltes de vins. Il vit habituellement dans deux maisons, l'une rue des Selliers, l'autre rue de l'Ancienne Maison de Ville. Son personnel domestique compte 1 valet et 2 servantes. Sa fille a épousé le cadet des fils Bonne, Louis, qui signe depuis Bonne-Aubel. Les antécédents politiques de François Aubel le montrent fervent républicain en 1794 (3), maire de Mâcon du 31 janvier au 20 septembre 1795, partisan convaincu de l'Empereur (4).

Bien qu'il soit délicat de s'avancer sur ce terrain, on peut penser qu'Aubel, même évaluant rapidement comme tant d'autres, avec les événements, n'était pas en 1814, un "homme des fleurs de lys". Révoqué en 1816, il attendra d'ailleurs jusqu'en 1822 pour occuper à nouveau un poste officiel, comme Président du Tribunal Civil. Pourtant, Aubel fera les fonctions de "Préfet par intérim" du 12 janvier au 8 mars 1814 et comme tel signera tous les arrêtés de police et de réquisition. Il traitera avec l'occupant et avec les sous-préfets de Chalon et de Louhans en particulier. Il protestera lorsque SIMONNOT, Sous-Préfet de Chalon contresignera un arrêté sur l'utilisation des forêts pour le chauffage et la suppression des droits réunis (5). Il fera saisir le 2 mars le pain de la charité "comme de bonne prise ayant été fait pour les Autrichiens".

Au total, la présence d'Aubel de la Genête à l'intérim du Préfet peut être considérée comme un succès de Bonne et de ses amis. Mais cette situation est toute provisoire. C'est un

(1) Ci-dessus p. 3.

(2) A. Arcelin. Les familles nobles du Mâconnais -ouv. cité p. 12. Jacques Aubel, partisan du Roi, défend le château de Solutré en 1424 contre le Duc de Bourgogne. François Aubel appartient à une branche cadette fixée à Mâcon au XVI^e siècle.

(3) A.M.M. 0-3-Événements politiques an II-1813-Souscription départementale pour l'achat d'un vaisseau. Thermidor An II-Aubel s'inscrit pour 15frs, l'un des plus généraux de la liste.

(4) A.M.M. 0-3-Événements politiques an II-1813-Adresse aux habitants de Mâcon à S.M. Napoléon Ier. 15 décembre 1804.

(5) A.M.M. -H-2- 1814.

C - L' EQUILIBRE DES FORCES - 6 mars - 15 Mai.

Ces deux mois, du 6 mars au 15 Mai, coïncident avec la présence de l'avocat mâconnais CHAPUIS à la Préfecture. On ne peut trouver meilleur symbole de la complexité politique, de la lutte ouverte ou sournoise des ambitions de partis ou de personnes, des forces antagonistes s'équilibrant finalement les unes les autres, que la silhouette insaisissable de cet avocat d'affaires. Il se meut avec délices au milieu des intrigues des trois pouvoirs rivaux : les Autrichiens, les royalistes, les municipaux.

TROIS FORCES.

Ces trois moteurs politiques, souvent se contrariant parfois se combinant en d'inattendues conjonctions, conduisent la ville à travers la délicate période de la Restauration monarchique. Dans une grande complexité de détail, ces forces arrivent à se limiter l'une l'autre, à se neutraliser, pour la plus grande confusion administrative et économique de la région. Vaines querelles qui ne construisent rien, et qui ne conservent que l'intérêt de montrer à l'évidence l'évolution habile de la bourgeoisie locale dans cette passe délicate. L'Autrichien cherche le profit maximum, les royalistes veulent asseoir leur nouvelle puissance, les municipaux cherchent à conserver leurs prérogatives et à réserver l'avenir.

LA POLITIQUE DES AUTRICHIENS.

A tout seigneur.....

D'abord l'occupant, l'Autrichien, la force donc la décision. La politique alliée à Mâcon durant ces deux mois se résume en un mot : réquisitions. Là comme partout en France il s'agit, à l'échelon local de tirer des pays occupés le maximum de richesses (1). Mais les consignes de modération et de respect de la légalité reçues du haut commandement à des fins politiques

(2)

(1) VOIR en particulier : GAFFAREL : Dijon en 1814-1815 1 vol. Dijon - 1897.

BORREY : La Franche Comté en 1814-Thèse Besançon 1912.

CHUQUET: L'Alsace en 1814-1900. et les rapports du Général de Nansouty, Commissaire extraordinaire en Bourgogne-AB 1935p.104-

(2) H. Houssaye 1814 p. 16 et 17.

le souci de leur sécurité dans un pays déjà pressuré par deux mois de guerre, ont conduit les chefs autrichiens à se vêtir de l'uniforme de légiste et d'administrateur. En d'autres termes, à couvrir leurs exigences d'une signature française d'autorité, à prendre en mains les intérêts généraux du département pour mieux servir leurs affaires personnelles.

La première mesure du baron de Scheither, général commandant la brigade de cavalerie entrant dans Mâcon le dimanche 6 mars au soir, fut donc la nomination d'un personnel Préfectoral. Aubel de laGenête " absent ", Montheil en fuite, les conseillers de Préfecture dispersés, il s'adresse le 8 mars à Bonne (1) en termes non équivoques à qui sait lire entre les lignes :

" Désirant aider votre ville... il m'a semblé avantageux que vous choisissiez parmi les honnêtes habitants de cette ville capables de remplacer les absents... Je les nommerai aux différentes places que vous me désignerez ".

" Sans cette mesure je ne puis entrevoir comment vous pourriez fournir à la quantité de 60.000 hommes de troupes qui sont sur le point d'arriver ici et dans les environs".

INSTALLATION DE CHAPUIS -"Le Préfet Autrichien".

Dès le 11, le lieutenant-Général BIANCHI procédait aux nominations (2). Le choix des nouveaux administrateurs départementaux est révélateur d'une politique nouvelle et il est nécessaire de situer chacun des 7 mâconnais investis de nouveaux pouvoirs.

Avant tout il faut remplacer AUBEL " absent".

Le Préfet, désigné et nommé, est Nicolas CHAPUIS, dit l'aîné, personnage assez antipathique mais fort intéressant. Joachim Chapuis, propriétaire mâconnais fit de ses deux fils : Nicolas né en 1750 et Philibert né en 1752, deux avocats. A la mort de Joachim, en septembre 1779, Nicolas donne déjà la mesure de son talent procédurier : il ne concède à son cadet que 24.000 livres au lieu des 60.000 qu'il doit lui donner sur le partage de l'héritage et conserve la majorité des biens-fonds des deux successions, vignes et immeubles à Fuissé, Viré, Montbellet et Lugny, deux immeubles à Mâcon. C'est un revenu

(1) A.D.SL. R. 75 - Occupation de 1814. Lettre à Bonne. 8 mars 1814.

(2) A.M.M. -H-2(1814) Ordonnance du Lt-Général Bianchi- 11 mars 1814.

de plus de 3.000 livres annuelles dont il fruste Philibert (1).

Sous la Révolution, il saisira toutes les occasions, nombreuses en ces années troublées, pour arrondir une petite fortune évaluée déjà à 78.000 livres en 1793 (2). Plusieurs libelles du fonds Puthod relèvent des agissements juridiques et administratifs d'une orthodoxie, pour ne pas dire d'une honnêteté discutable. Les Enchères Nationales ne semblent pas l'attirer (3). Il se contente de sa charge d'avocat, 2.500 à 3000 francs par an, dans un bel immeuble de la rue Saint-Pierre où il vit aisément avec sa femme, ses deux garçons, sa fille, sa servante et son commis aux écritures. Avouant 10.000 francs de revenus dès 1793 et seulement 5.000 en 1814, pour 90.000 de capital, il se situe manifestement au-dessous de sa fortune et de son revenu réels, chiffrables à la fin de l'Empire à 250.000 et 8.000 francs.

Mais le démon de la politique locale ne lui laisse pas de repos. Ambitieux et sensible aux honneurs, il sera Conseiller de Préfecture, de 1800 à 1811, Maire provisoire du 9 avril au 14 mai 1800 et enfin, triomphe attendu et provequé, préfet intérimaire en 1814. Il savourera alors, contre le préfet de Roujoux, une revanche aux mobiles obscurs (4).

" De très haute stature, 5 pieds 8 pouces, d'un embonpoint colossal, regard de travers et fort louche, qui annonce toute la noirceur de son âme, grand emphaseur, jouant l'important et ne s'entretenant jamais que de beaux sentiments et d'une probité à toute épreuve, tandis qu'il n'y a peut-être pas d'homme au monde plus économe et aussi réservé que lui sur ces deux articles " (5).

Un autre libelle le présente comme fat, sûr de lui, assoiffé d'argent et d'honneurs :

-
- (1) A.M.M. Fonds Puthod - " Mémoire pour le citoyen Philibert Chapuis, homme de loi à Mâcon, contre le citoyen Nicolas CHAPUIS, au même lieu ". Placet de 64 pages (grand in 8° - Chalon-sur-Saône - An IV - Anonyme).
- (2) A.M.M. G-2- Impôt forcé 1793 - Reg. n° 2 p. 218.
- (3) On retrouve trace autant dans les 2 registres des A.D.SL. que dans le cahier des A.M.M., d'achats nombreux et importants du 14 septembre 1790 au 22 nivôse an VII, à Clessé, Mâcon et Leynes, pour 247.000 francs, au nom de CHAPUIS (Jean parfois), " marchand " à Mâcon. Il semble s'agir du cousin des deux Chapuis, fils d'un frère de Joachim Chapuis.
- (4) A.D.SL. Fonds Thyard F/642/12 - Lettre de Roujoux au Comte Germain, préfet de la Restauration - 8 Juillet 1814.
- (5) A.M.M. Fonds Puthod " Mémoire du citoyen VALCHIER, homme de loi contre les citoyens Montpir et Chapuis aîné. " in 8° - Mâcon 1808 - 36 pages.

"L'argent, l'argent, Chapuis, sans lui tout est stérile"

"La vertu sans l'argent est un meuble inutile " (1).

Il passe pour peu accommodant aux faibles, reters, faible devant les gros honoraires. Il connaît à merveille les dessous de successions, héritages et trafics du capitalisme fencier et commercial de Mâcon. Une visite de lui et le plaideur récalcitrant s'amadeue sous huit jours ! Aussi on le craint et on le hait à la fois.

C'est un tel homme, dur aux humbles, facile aux puissants, ami de l'or et de l'intrigue, que les Autrichiens installent au bureau de la Préfecture de Saône-et-Loire. Bien entendu ils le font sur des conseils éclairés. Mais de qui ?

La désignation de CHAPUIS faite en théorie par Bonne vient-elle des royalistes en réalité ? A-t-on voulu installer dans ce fauteuil vacant un homme antipathique, qui ne pourra s'y faire confirmer, mais que l'ambition fera passer par bien des exigences de part et d'autre ? En l'absence de tout document, les idées politiques du nouveau préfet ne peuvent apparaître. Nous savons seulement que DAUPHIN, son beau-frère était royaliste.

Pourtant, docile aux Autrichiens en général (2), habile à déceler les puissants de demain, il pourrait avoir été poussé par les royalistes qui s'en débarasseraient aisément le moment venu. Il est possible aussi qu'on l'ait imposé à Bonne en laissant espérer au maire le poste de préfet dès que la situation serait stabilisée (3).

Ainsi, malgré les apparences la réalité du maigre pouvoir préfectoral échappera aux amis de Bonne, à mesure que passeront les semaines. Le Conseil Municipal, qui eut un moment l'illusion de s'identifier à la Préfecture devra maintenant se contenter de la ville.

-
- (1) A.M.M. Fonds Puthed " Précis pour François REPEY, petit savant, ci-devant procureur près les tribunaux de Mâcon, contre Nicolas Chapuis, grand savant, avocat. Mâcon. Imp. J.B. Révillon - rue Franche - an VIII.
- (2) A.D.SL. Fonds Thiard - 639 - Lettre de Roujoux fils au baron de Thiard - 14 Mai 1814. "M. Chapuis est soutenu par les Autrichiens qui achèvent de nous ruiner".
- (3) A.D.SL. Fonds Thiard F. 639 - Lettre de Roujoux au baron de Thiard 22 avril 1814. " Deux concurrents se sont déjà mis sur les rangs pour solliciter la Préfecture: le sieur Chapuis et le sieur Bonne, maire de Mâcon".

Le NOUVEAU CONSEIL DE PREFECTURE.

Ce que nous savons des collaborateurs de Chapuis ne peut que confirmer cette opinion.

Jean Philippe SACLIER " le père ", 62 ans, ex-procureur syndic à Charolles avait été l'un des 5 membres de l'administration Centrale de Saône-et-Loire en 1795 et s'y était imposé par ses talents de légiste et d'administrateur. Lié avec les Bruys d'Ouille il assure à son fils Jacques SACLIER, né le 28 juillet 1786 à Paray-le-Monial, des relations étendues dans le milieu pro-royaliste. Le jeune homme, avocat et " jurisconsulte" en 1814 fut-il poussé par son père qui refusa le poste de Secrétaire Général Provisoire ? (1). Il apparaît bien difficile en l'absence de tout document de connaître le " parrain " du nouveau secrétaire général de la Préfecture. Mais dans toute la ville on doit s'étonner de cette désignation d'un jeune " étranger " de 28 ans ! Peut-être en réalité, n'a-t-on voulu qu'un fonctionnaire zélé parce qu'ambitieux, soumis à Chapuis comme aux Conseillers parce que jeune ?

Jean-Jacques DELARNAUD, à 55 ans, n'a pas encore beaucoup d'expérience des affaires administratives. Il n'a jamais été membre du Conseil Municipal sous la Révolution et l'Empire (2). Marié sans enfant, il administre sagement des biens meubles et immeubles dont il avoue tirer 10.000 francs de revenus par an(3) Il est noble et fréquente assidûment les séances de l'Académie et les salons de la ville (4). Tout comme son voisin SIRAUDIN.

François SIRAUDIN, dit l'Aîné, pour le distinguer de ses frères Louis et Jules, a hérité de la plus grosse part des biens de son père Jean-Baptiste Valentin. A 35 ans, il dispose d'une fortune évaluée à 150.000 francs (5) en terres, vignes et fermes à Saint-Vérand, Saint-Sorlin et Marboz (Ain)(-6)

-
- (1) A.M.M. H-2-1814 - Ordre du Lt Général Bianchi - 11 mars 1814
Il mentionne " Saclier fils " sans autre précision.
A.M.M. 1906 - Liste des membres de l'Académie depuis 1805.
A.B. 1929 L'épuration judiciaire en Saône-et-Loire en 1808.
- (2) A.M.M. K-1 Conseillers municipaux - 1791-1846 - Liste des Conseillers - 28 septembre 1813.
- (3) A.M.M. K-1 Cons. mun. 1791-1846 - (Lettre de Bonne au Préfet- 28 août 1814.)
- (4) Annales académie de Mâcon - Années 1807 à 1815. Mémoires de Madame de Lamartine - Cf. Manuscrit de ma Mère - Confidences Nouvelles confidences d'Alphonse de Lamartine.
- (5) A.D.SL. Série R. Carton 37 - Réquisitions.
- (6) A.M.M. G-3 - Impositions 1793 - Partie des biens hérités du père.

Dans sa belle demeure de la rue des Cordonniers il vit largement avec sa femme et ses trois garçons, puisqu'il entretient un valet et deux servantes. Il tient à se dire noble mais l'opinion publique " ne connaît pas ses armoiries et le soupçonne d'attendre une savonnette royale pour se décrasser"(1). Plus tard il montrera " son zèle au parti oligarchique en se chargeant de la partie des dénonciations "(1). La chronique scandaleuse lui prête un vice contre-nature " qui prête à rire et au dégoût ". En bref figure bien connue de la riche bourgeoisie foncière, négociante et légiste de la ville par tradition et alliances, mais assez peu populaire auprès de la masse des citoyens.

Il en va de même de l'avoué DELAVAIVRE. Né à Mâcon en 1753, 40 ans de travail ne l'ont guère enrichi. Demeuré veuf avec trois enfants, il n'avoue qu'un revenu modeste de 3000 francs par an (2). Il n'a jamais occupé de fonctions publiques. Mais il est fort lié avec les familles nobles de la région. Tuteur des demoiselles de LA BALMONDIÈRE, il a fait le " mariage DORIA " en 1807 et s'occupe des intérêts de plusieurs grandes familles (3). Il en sera récompensé par un poste de conseiller municipal en 1815, à la seconde Restauration. Il sera l'observateur et la voix autorisé de toute une classe peu favorable au régime, et encore moins à l'arrêt des affaires commerciales.

C'est aussi la position de Louis CHAUMET, né en 1751 à Sanvignes (S-et-L) Ex-avoué , ex-procureur du bailliage, propriétaire et négociant en vins. De plus, conseiller municipal " de la création", depuis le 29 floréal an VIII (4) fonctions renouvelées tacitement à la fin de 1812, membre du Collège Electoral d'Arrondissement depuis 1808 (5), Il connaît la plupart des maires et conseillers généraux de l'arrondissement de Mâcon, avantage intéressant en vue des réquisitions futures. Le départ de son fils aîné Léonard CHAUMET, 23 ans, dans les gardes d'honneur, équipé à ses frais, lui confère une sympathie générale pour un sacrifice bien peu courant ! (6). Son apparte-

-
- (1) A.D.SL. F. 641/9 - Petite Biographie Mâconnaise - 1822- citée
 (2) A.M.M. K-1- Conseillers municipaux. Liste des citoyens proposés pour compléter le Conseil Municipal en 1814.
 (3) A.D.SL. Archives notariales.
 (4) A.M.M. K-1- Conseillers municipaux. Décret du 29 Floréal an VIII- Les fonctions expiraient légalement le 31 décembre 1812 . Mais aucune décision ne fut prise relativement à de nouvelles élections.
 (5) A.D.SL. R-24 Liste des collèges électoraux.
 (6) A.D.SL. R-2- Recensement et Recrutement - Gardes d'Honneur 1813 - Lettre de Bonne à Chaumet 20 Juin 1813.

ment de la rue Saint-Nizier, où il vit avec sa fille et trois servantes, sera un rendez-vous très éclectique de Mâconnais de toutes opinions. Avec 15.000 francs avoués de revenus annuels, contre 19.000 en 1793 (1), on ne peut le soupçonner d'avoir profité des années sombres de la Révolution. Au total un homme populaire.

DESVIGNES DE DAVAYE.

Populaire aussi, mais combien plus introduit dans les milieux royalistes et nobles, apparaît Abel Jean Baptiste DESVIGNES DE DAVAYE, après Chapuis, figure la plus marquante de l'équipe. Le choix d'un tel personnage est une trouvaille de Bonne et des royalistes.

D'abord, il n'est pas un politique dangereux capable de se faire un tremplin de sa fonction temporaire. A 48 ans, cet ancien capitaine au Régiment de Dragons de Durlfort (2) a conservé les manières brutales et parfois cassantes de certains officiers d'Ancien Régime. " Il est entêté, irascible et vindicatif " (3), pas du tout diplomate et incapable de dissimuler ou de calculer à échéance. On le croit d'ailleurs toujours " sous la menace d'un coup de sang , sa figure rouge comme celle d'un ivrogne annonçant au moins un sang brûlé et pourtant vicié " (3). Sûr de lui et souvent insupportable, en l'influence/ à son insu sans trop de difficultés !

Et c'est fort précieux pour ceux-là qui tirent les ficelles, car il bénéficie d'une très large audience dans la haute société locale, où il tient la place que sa naissance, son passé et sa famille lui ont assurée.

La famille DESVIGNES occupe en effet les premiers rangs à Mâcon depuis plus de quatre siècles. On la trouve parmi les échevins de 1363 et depuis, avec de multiples charges et fonctions, avocats et légistes de père en fils (4) Ce n'est pourtant que le 21 Juillet 1724 que Pierre Desvignes, premier

-
- (1) A.M.M. G-3 Contributions- Impôt forcé 93 - Réquisitions 1814.
A.M.M. - H-2
- (2) Perraud - Les Châteaux du Mâconnais- ouv. cité - Article Davayé.
- (3) A.D.SL. F. 641/9 Petite biographie mâconnaise - citée.
- (4) A. ARCELIN. Catalogue héraldique et généalogique du Mâconnais ouv. cité p. 149.

maire perpétuel de Mâcon, de 1694 à 1727, acquéreur du fief de Davayé, époux de la riche et puissante Jeanne Bauderon de Sennecé, réussit à se faire anoblir en achetant une charge de secrétaire du Roi (1). Déjà il se signalait par un orgueil et une ambition célèbres dans la ville. Abel Jean-Baptiste, son arrière petit-fils a donc derrière lui des siècles de position prépondérante à Mâcon et dans la région. Il porte un nom qui ouvre bien des portes.

Il ne lui aurait peut-être pas ouvert celles des salons de la vieille noblesse et d'épée régionale, sans la Révolution et l'émigration. Abel Jean-Baptiste se réfugia dès 1792 à Montluel (Ain), puis en Suisse et en Allemagne où il porta les armes contre la France, disait-on. Mais il s'en défendit toujours. Inscrit sur la liste des émigrés dès le 19 décembre 1792, il perd Davayé, vendu le 26 mars 1795 pour 152.000 livres, Mais il conserve assez de terrains et de bois pour, rentré en France après 1801, racheter une partie du Château en 1813 contre 90.000 francs (2). Le régime impérial a passé l'éponge là encore, en l'inscrivant en 1807 parmi les membres du Collège Electoral d'Arrondissement (3). Il n'en concerne pas moins d'étroites relations avec le milieu très actif et très influent des émigrés, rentrés ou non, qui le feront nommer Chevalier de Saint-Louis dès 1815 " pour services rendus à la cause du Roi " (4).

Les dernières portes, le réseau compliqué mais puissant des alliances entre grandes familles mâconnaises, va les ouvrir. La situation d'Abel Jean Baptiste Desvignes de Davayé n'est certes pas unique dans une ville où les unions entre cousins, oncles, nièces sont fréquentes. Mais elle apparaît caractéristique. Il est allié aux Lamartine par sa mère Marie-Anne de Lamartine (1759-1809) célèbre dans le Mâconnais pour ses opinions anti-révolutionnaires (5). Il est le petit-fils de Marie-Suzanne Desvignes, née Bernard de Chatenay, descendant d'une famille de légiste, anoblie en 1550, maintenue en 1698. La sœur de son grand-père Jeanne Desvignes épouse

-
- (1) A.D.SL. Archives notariales - Desgranges - 1650-1710. Contrat de mariage du 31 décembre 1695- Mariage du 10 janvier 1696. Jeanne était la fille de Brice-Bauderonnet apportait à son mari avec une dote imposante des relations dans les cercles mâconnais et parisiens. La fortune politique et mondaine vient de ce mariage.
- (2) Montarlet - Les émigrés de S-et-L - ouv. cité.
- (3) A.M.M. K-1 Conseillers Municipaux. Liste des citoyens susceptibles de remplacer les conseillers absents.
- (4) Montarlet ouv. cité.
- (5) C'est elle qui, en 94, pour protester contre la loi sur les chevaux de luxe, venait de Davayé à Mâcon sur un âne richement orné.

Abel de la BLETONNIERE d'Igé, vécut assez pour le présenter à tous les membres de cette riche famille, l'une des plus fastueuses du Mâconnais jusqu'à la Révolution (1). Par son premier frère Charles Albert François Marie Desvignes, dit de Surrigny (1768-1813) officier d'infanterie de Marine, émigré comme lui, il fréquente la famille DESBOIS, avec Marguerite Desbois, sa belle-sœur. Or Salomon DESBOIS, père de Marguerite (1749-1831) fut dernier grand bailli d'épée du Mâconnais, président de la Chambre de Noblesse du bailliage en 1789, zélé franc-maçon et vénérable, émigré en Suisse et en Allemagne. Fixé à Dijon, il entretient des relations nombreuses dans toute la Bourgogne et en Suisse (2). Des relations de famille un peu plus lointaines mettent aussi Abel Desvignes de Davayé de plain pied avec les Bernard de Lavernette, les Laborier, Les La Forestille de Saint-Léger.

Toutes ces alliances plaçaient le nouveau conseiller de préfecture au sein d'un réseau d'ex-nobles et d'émigrés rentrés fort influents. La Maison d'Abel Desvignes de Davayé rue de la Barre, où veuf, il vit avec sa fille, ses deux garçons son valet et deux servantes n'est-elle pas désignée pour devenir une petite préfecture occulte ? La place de Maire de Mâcon, occupée de 1815 à 1830 viendra le récompenser.

Bien entendu, les royalistes mâconnais se félicitent de cette facile conquête du Conseil de Préfecture, CHAPUIS, le Préfet demeurant malléable par ambition, inoffensif par impopularité. Quant aux municipaux, pouvaient-ils espérer mieux que deux des leurs à la direction du département; les fonctions municipales sauvegardées, le sacrifice du poste de préfet devient facile.

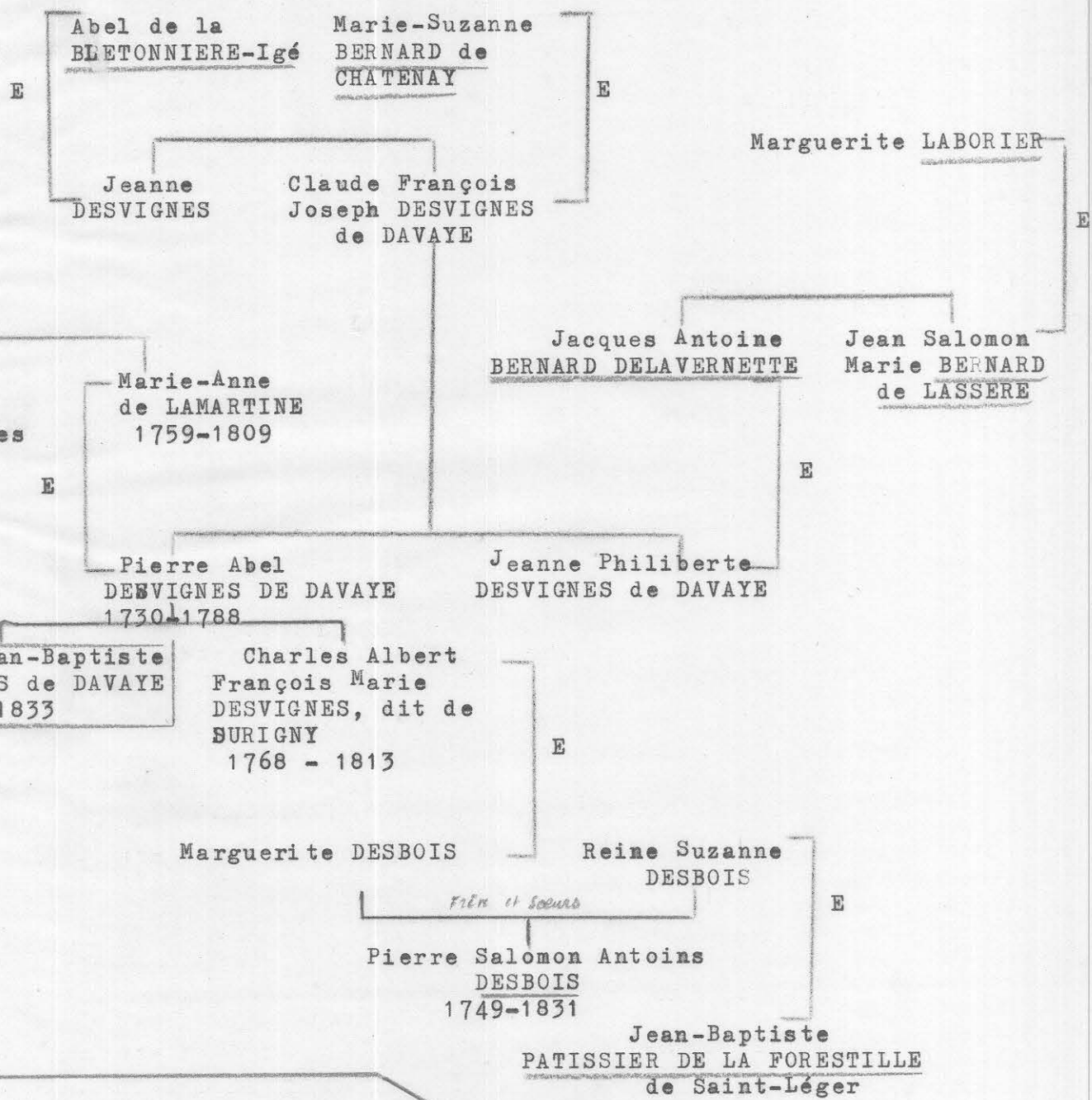
Les Autrichiens disposent donc maintenant, à la tête du département d'un Conseil de Préfecture et d'un Préfet qu'ils espèrent dociles à leurs exigences. Tous ces nouveaux administrateurs, pour provisoires qu'ils soient, ne leur doivent-ils pas l'existence et l'autorité devant la fuite de tous les représentants légaux de l'Empire, devant la confusion de l'installation du nouveau régime ? N'ont ils pas été désignés par BONNE, et à travers lui, par les notables influents, de tendance royaliste ? Les conseillers politiques du prince de Hesse-Hombourg

(1) Abbé Rameau - Les familles nobles du Mâconnais - manuscrit cité. François Charles Albert de L.B. achète Salornay et Chevagny en 1760 pour 150.000 livres, l'Hôtel de Chevrier à Mâcon (Palais de Justice actuel) le 19 août 1786 pour 90.000 livres. Mais l'émigration le ruina. Il meurt pauvre en 1808.

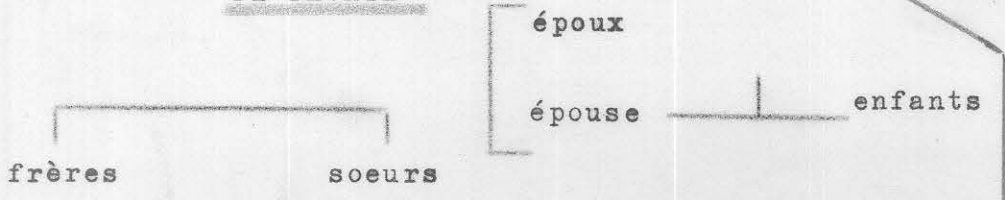
A.D.SL. Archives notariales - Desgranges.

(2) Mentarlot ouv. cité - Article Desbois.

Perraud ouv. cité - Article Davayé.



Alliances et relations de famille d'Abel Jean Baptiste DESVIGNES DE DAVAYE



émigrés français servant sous l'uniforme autrichien, ne les ont-ils pas acceptés en garantissant leur loyalisme ?

INGERENCES AUTRICHIENNES DANS L'ADMINISTRATION.

La suite des décisions autrichiennes démontre qu'ils tiennent à contrôler de près la vie du pays occupé, aussi bien l'administration que l'économie, la première servant la seconde.

Dès le 4 avril, avant même l'abdication et la proclamation du Sénat " appelant librement au trône " le " frère du dernier roi " (6 avril), une proclamation du " Baron de MYLIUS, Général-Major des Armées de Sa Majesté , Gouverneur Civil et Militaire des départements du Rhône et de Saône-et-Loire, aux autorités et habitants du département de Saône-et-Loire " (1) un contrôle effectif de toute l'administration et de la vie du pays :

" J'apporte l'ordre, la justice, le bonheur et la paix;
" et en celà je ne fais qu'obéir aux ordres des Hautes puissances
" alliées...

... Depuis longtemps la police est sans force et sans
" activité; je veux la rétablir et je la rétablirai... Je veux
" que les impôts ordinaires soient perçus... Je veux que les
" impôts indirects soient rétablis... Je veux que le Gouvernement,
" dans toutes ses parties principales et accessoires, soit
" rétabli...

... Je transmets à M. le Préfet tous les pouvoirs
" nécessaires ".

Ce programme de remise en place résonne comme une proclamation impériale. Il s'impose certes, du fait de la véritable anarchie administrative qui paralyse le jeu normal des réquisitions (2). Il rassure les honnêtes gens qui ne demandent qu'une paix rapide pour la reprise du commerce et des affaires(3). Mais il vise surtout à contrôler toute la vie politique pour pouvoir pressurer efficacement le pays. On peut en effet se demander qui gouverne la France après l'obligation de prêter serment, imposée à tous les sous-préfets, maires, conseillers municipaux, receveurs divers :

(1) A.M.M. - H-2 Invasion 1814 - Avril. Un exemplaire de l'affiche tirée à Lyon et placardée à 50 exemp. à Mâcon (A.M.M. II-22 Main courante) le 6 avril 1814.

(2) A.M.M. II-18-Reg. 3p. 94-Lettre Bonne à M. le Commissaire Provisoire de la Police Générale à Paris en date du 25 avril 1814 :
"Depuis deux mois nous n'avons ni gendarmerie, ni commissaire des guerres. Les tribunaux sont sans appuis et les autorités locales trop faibles. A.D.SL. Série M. Police Générale 1814- Rapport du Comte Germain sur l'esprit public en S-et-L en date du 27-7-1814
"...Tout a consolidé une vague d'anarchie depuis plusieurs mois ; qui menace d'embrasser toutes les parties de l'administration ".

(3) A.M.M. II-22 Proclamation municipale 7 avril 1814.

" Moi, soussigné, jure.... d'administrer et faire fidèlement administrer par les employés sous mes ordres, au profit des Hautes puissances alliées, tous les revenus publics quelconques qui sont perçus par le Gouvernement Français.

Je jure de ne rien entreprendre ou laisser entreprendre qui puisse troubler le repos public, ou être nuisible aux armées des Hautes Puissances Alliées.

Je jure également d'exécuter, et de faire exactement et fidèlement exécuter tous les ordres des Généraux en Chef... ou des mesures de police qui seront jugées nécessaires " (1).

Aucune trace de cérémonie de prestation de serment, aucune formule remplie ne subsiste dans les Archives des communes (2). Quelqu'un a-t-il arrêté l'expédition d'un pareil document en mars, de peur de violentes réactions. L'impopularité des troupes alliées après le combat des 10-11 mars dans le Mâconnais, en particulier, a-t-elle paru dangereuse aux royalistes conseillers de l'Etat-Major autrichien de Saône-et-Loire ?

De même le Conseil Général de Saône-et-Loire, qu'aucun événement n'a pu faire sortir de son néant, se voit convoqué en 8 jours : le 5 avril pour le 12 (3), par le Préfet par intérim CHAPUYS " d'après les ordres impératifs que j'ai reçus de Monsieur le baron de Mylius". Une annulation ultérieure dut intervenir puisque ce n'est que le 20 avril, que s'ouvre " la Session Extraordinaire du Conseil Général sur convocation préfectorale du 14 " (4). Tupinier Jean, 61 ans, avocat de Tournus, juge au tribunal de cette ville, ex-député aux Anciens en 1797, au Corps Législatif de 1802 à 1810, Chevalier de la Légion d'Honneur de 1810, d'une vieille famille du Mâconnais est élu président par les 20 conseillers présents. Contrairement aux lois, le préfet Chapuys introduit le Baron de HAAN, Commissaire Délégué par M. le Baron de Bartenstein, Commandant le Département, qui assiste aux débats et y prend même part.

DECLIN de l'ACTION AUTRICHIENNE.

Enfin, ayant sans doute jugé l'homme et ses ambitions, les autrichiens soutiennent le préfet CHAPUYS et le poussent à conserver son poste malgré la nomination régulière par le Ministre

-
- (1) A.D.SL. R.77- Liasse Chassipolet. Plusieurs exemplaires des Imprimés. D'après les livres de compte de la Commission de liquidation des Réquisitions, et les factures Chassipolet (A.D.SL.R.78 à 82) cette impression se situe en mars 1814.
- (2) Voir en particulier les Archives : ADSL.M. Police Générale-les Municipalités (Mâcon-Clunus-Tournus-Azé.
- (3) A.D.SL. Série N. Conseil Général-Lettre de convocation du 5 avril 1814, signé Chapuys.
- (4) LEX et SIRAUD- Le Conseil Général de S-et-L et les Conseillers Généraux de 1789 à 1889 ouv. cité.

de l'Intérieur de BRUYS de VAUDRAN comme préfet provisoire de la Restauration, au début de mai (1). Cette position de Chapuis, qui poursuit, en accord avec les Autrichiens, sa politique personnelle peut s'expliquer par son désir de s'assurer contre un remplacement qu'il pressent depuis la Restauration. Menacé par la députation de quatre royalistes mâconnais à Paris il contre-attaque en demandant à la fin d'avril le poste de Préfet en titre de Saône-et-Loire, en même temps que Bonne d'ailleurs (2). Mais c'était jouer une mauvaise carte que de s'appuyer sur l'occupant de plus plus impopulaire même chez les royalistes. Dès le début de Mai il essaie de se couvrir en se retranchant, pour les réquisitions derrière la Convention d'armistice du 23 avril. En vain. Ayant signé la réquisition massive du 6 Mai, il doit démissionner le 14 suivant.

Son départ marque, avec l'échec, d'un homme capable, mais trop impopulaire et trop bassement intrigant, la fin de l'action effective et ouverte des Autrichiens dans la politique locale. Au total, malgré un intérêt constant porté à la marche des affaires, leurs interventions, souvent motivées par des soucis économiques n'eurent qu'une action bien limitée. L'arrivée de Nansouty, commissaire extraordinaire du Gouvernement Royal à Dijon, le 17 Mai, confirme officiellement, sur le plan national, cette décadence d'influence locale. Le but dernier des chefs autrichiens du département, Comte de Colleredo, commandant militaire à Chalon, Meliter, son intendant, et des responsables locaux à Mâcon, capitaine Merklein, baron de Wimpfen, baron de Setin, successivement, ne fut jamais que de tirer de ce riche pays mâconnais tout ce qu'il pouvait fournir. Les questions politiques ne les retinrent qu'en leur facilitant " légalement " cette exploitation. Chapuis eut le grand tort de ne pas comprendre cette situation (3).

Les royalistes, eux, voyaient plus juste et plus loin.

HABILETÉ DES ROYALISTES.

L'attitude du parti royaliste durant ces deux mois est un modèle de politique prudente, circonspecte et pourtant efficace.

-
- (1) A.D.SL. Fonds Thiard - F. 639. Lettre de Roujoux fils à Thiard le 14 Mai 1814. " ... M. de Vaudran a été chargé de l'intérim par le Ministre, mais M. Chapuis a refusé de lui remettre le portefeuille. Il est soutenu par les Autrichiens qui achèvent de nous ruiner".
A.M.M. - O-3 1814-1870. Rapport sur Députation à Paris, en avril de trois royalistes Mâconnais. ... " M. Chapuis, que ses relations suivies avec l'occupant rendent impopulaire..."
- (2) A.D.SL. Fonds Thiard F. 639. Lettre de Roujoux à Thiard. 22 avril 1814.
- (3) La politique économique des Autrichiens sera étudiée avec le Chapitre sur les Réquisitions.

LES CHEFS.

Il est dirigé localement par des hommes rassis, mûris dans les épreuves révolutionnaires, rompus aux intrigues municipales ou générales. l'Etat-Major demeure discret et travaille dans l'ombre (1). On ne le connaît avec certitude qu'après la Restauration officiellement annoncée, par le voyage qu'il entreprend à PARIS en avril : BERNARD de LAVERNETTE de SAULES, 2° adjoint au maire, Abel Jean Baptiste Desvignes de Davayé, conseiller de Préfecture nommé le 8 mars, de la Forestille de Saint-Léger, et Dauphin (2). On peut y ajouter avec certitude Emilan Bruys et le marquis de Doria (3), du Conseil municipal, Claude Philibert Marie Bernard de Sennecé, dit Sennecé père, Bernard de Lavernette Lasséré ex-commandant de la Garde Nationale dissoute, Claude Bauderon, ex-avocat (4), Delarnaud, Delavaivre, Siraudin aîné et Chaumet aîné, tous conseillers de Préfecture nommés le 8 mars.

Au total une douzaine de bourgeois ou de bourgeois anoblis au cours du XVII^e et du XVIII^e siècle, dont plusieurs émigrés bien connus pour leurs opinions royalistes (5) La décision appartenait vraisemblablement aux modérés. Qui ? écartons Desvignes de Davayé, grand discoureur et hâbleur, Jean-Baptiste Marie Dauphin, 47 ans, d'une vieille famille de légistes mâconnais depuis 3 siècles, enfermé au Plessis à Paris en 1792, peut-être passé en Angleterre, peut-être Grenadier dans les troupes anti-révolutionnaires de Lyon en 93, beau-frère de Chapuis, sera anobli par ordonnance royale, dès le 26 Juin 1814 et " cette faveur donne tout lieu de croire qu'il a bien servi la cause royale sous la Révolution et l'Empire " (6) Ses services, ses relations familiales le mettent sans doute dans la partie dirigeante du petit groupe royaliste actif. Il en va de même pour Laforestille de Saint-Léger, 46 ans, d'une famille mâconnaise anoblie en 1728, émigré avec son frère, en Allemagne, dans l'armée de Condé, rentré à Mâcon à l'Empire (7)

-
- (1) Aucune indication dans A.D.SL. Police Générale ou A.M.M. Police - Des archives familiales permettraient sans doute de dresser une liste plus définitive.
- (2) A.M.M. 0-3-1814-1870- Liste des membres de la députation à Paris en avril 1814.
A.D.SL. F. 639 Lettre de Roujoux à Thiard, du 22 avril " quatre individus sont partis à Paris... "
- (3) Voir plus haut. Les Royalistes au Conseil Municipal p.
- (4) Ces noms figurent avec mention toute particulière, à la suite des précédents sur l'état envoyé par le Préfet au Ministre de l'Intérieur en septembre 1814, pour le remplacement des Conseillers Municipaux absents cf. A.M.M. K-1 Notabilités mâconnaises - Conseil Municipal-Extraits de cette lettre.
- (5) A.D.SL. F. 649 - Petite biographie mâconnaise opus. cité.
- (6) Montarlet. Les Emigrés de Saône-et-Loire ouv. cité.
- (7) Abbé Rameau - " Nobiliaire Mâconnais " tome II - manuscrit cité.

Il deviendra dès 1816 un " honnête ultra, Chevalier de Saint-Louis". De même encore pour Claude Philibert Marie Bernard de Senneccé, 67 ans, ancien capitaine de Dragons émigré 12 ans à Londres, où il dut travailler comme horloger et qui recevra en 1826 une rente de 4.089 francs pour ses biens perdus sous la Révolution (1). Quant à Siraudin aîné et à Claude Bauderon, 74 ans ils apportent le poids de leurs familles séculairement respectées et écoutées.

LEUR ACTION PRUDENTE.

Tous ces hommes ont dépassé 45 ans. Ils tiennent par leurs alliances à bien des familles. Ils ne se distinguent par aucune capacité particulière et se sont souvent tenus à l'écart de la vie municipale. Faut-il alors rapporter leur modération à leur caractère médiocre, à leur peur des excès, à la crainte de compromettre une situation politique qui évoluait d'elle-même vers leurs vœux secrets ? Ou bien faut-il évoquer des consignes reçues, dont la trace est perdue, une pression de l'occupant hostile à toute lutte inutile, des assurances de la municipalité ?

En l'absence de tout document, nous ne pouvons que les juger d'après leurs actes politiques.

SUR LE CHOIX DU PERSONNEL PREFECTORAL.

Ils ont certainement participé au choix des conseillers de préfecture par Bonne sur l'invitation des Autrichiens. Mais ils ont désigné des " doublures", hommes populaires comme Desvignes de Davayé ou Delarnaud (2), hommes indiscutés par leur âge et leur expérience des affaires politiques et générales, comme Delavaivre, avoué de 61 ans et Chaumet 62 ans, ex-precureur du bailliage, conseiller municipal depuis 14 ans, ou encore le représentant d'une très ancienne famille écartée un moment du pouvoir comme Siraudin. Ce choix, qui laisse dans les coulisses les véritables acteurs et porte sur la scène des hommes sans grand caractère, témoigne déjà d'un sens de la manœuvre politique, en un temps où se jouera le sort des deux régimes, l'Empire et la Royauté (3).

Plus révélatrice encore la nomination de Chapuis, préfet par intérim. Chapuis fut-il l'homme des royalistes, ou des Autrichiens, ou de personne, dévoré seulement d'ambition ? On l'a vu s'appuyer sur l'occupant. Au départ, en mars, cette

(1) Montarlot- Les Emigrés de Saône-et-Loire ouv. cité.

(2) A.M.M. Fonds Puthod - Fragment de manuscrit daté de 1812
" M. Delarnaud, homme rangé et fort populaire auprès du peuple par sa simplicité ... "

(3) Cette attitude des véritables têtes du parti royaliste m'connais ne semble pas être révélatrice de leur peur des responsabilités, de leur manque de courage même, comme l'ont indiqué plusieurs pamphlétaires locaux en 1815, 1830 et 1848 (cf. A.M.M. - Fonds 1943. Papiers divers).

position pouvait sembler conciliable avec le dévouement à la cause de ceux qui l'avaient sans doute imposé à Bonne. A mesure que la situation politique s'éclaircit, que le Gouvernement nouveau s'installe et prend en mains les intérêts économiques du pays, il faudra choisir, car les royalistes, habilement on le verra, se détacheront alors de leurs " libérateurs". Chapuis, déjà impopulaire le deviendra plus encore et se verra contraint de démissionner, malgré les Autrichiens. Fut-il un instrument dans les mains des royalistes mâconnais qui, le connaissant, savaient pouvoir s'en débarrasser la période délicate achevée ? Hypothèse nullement illusoire et qui confirme encore leur politique habile et modérée.

A LA RESTAURATION.

Même modération à la proclamation de la Restauration. Aucune trace de manifestation au début d'avril, même à la séance plénière du conseil municipal le 8 avril, où assistaient de nombreux " citoyens notables", sans que les signatures permettent de localiser quelque royaliste marquant (1). Deux jours plus tard, le 10, on peut supposer qu'ils ont crié les premiers " Vive Louis XVIII, vive les puissances alliées " à la réunion du Conseil (2) en présence " des principaux habitants et de plusieurs autres ", qu'ils ont arboré les premiers, cocardes et drapeaux blancs ! Mais on ne trouve nulle part trace de leur action publique en des journées qui, comblaient leurs désir.

Peut-être sentaient-ils que la grande masse du peuple mâconnais demeure confusément hostile au nouveau Régime ? Les baïonnettes autrichiennes empêchent toute manifestation. Mais les signes d'une sourde hostilité se multiplient : " nouvelles allarmantes propagées dans les campagnes, par de coupables agitateurs " (3) et qui conduisent les paysans à se défier de la royauté, présentée comme un régime tout provisoire " tant que le Roi n'aura pas été sacré à Reims "; " affiches annonçant les nouvelles militaires lacérées aussitôt que posées " malgré les menaces de " patrouilles déguisées qui arrêteront les fautifs qui seront déportés " (4); " incorrigibles sectateurs de 93 entretenant sous cape les citoyens de maux imaginaires qui les menacent " (5); bandes d'enfants de 8 à 16 ans qui s'affublent.

-
- (1) A.M.M. II-20 Reg. 12 - p. 26 et 27- P.V. Séance du 8 avril 1814 - Midi.
- (2) A.M.M. II-20 d°
- (3) A.M.M. -H-1 1814 Avril - Proclamation de Merklein " Préfet Militaire " aux habitants de l'arrondissement de Mâcon, le 2 avril 1814 - affichée à 500 exemplaires (AD.SL. R. 79 Chassipolet).
- (4) A.M.M. II-42 Reg. 12 Registre des Publications de la Mairie 9 avril 1814- affiches à 100 exemplaires (A.D.SL. R. 79 chassipolet.
- (5) A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 94 Compte-rendu de Bonne - 25 avril 1814 - cité.

de défilés militaires françaises et alliées et qui se battent sur les places et les promenades publiques, souvent aux cris de " Vive l'Empereur "(1). Manifestations bien diverses dans leurs auteurs et leurs conséquences, mais révélatrices d'une opposition inquiétante à un Régime qui apporte pourtant la paix, sinon la prospérité.

Aussi, la politique " voilée " des royalistes va-t-elle se continuer plus d'un mois, sorte de petite " guerre couverte " contre les ennemis locaux : ambitions de Chapuis et de Bonne, hostilité du " commun".

SUR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Contrairement à ce qu'en pouvait attendre, ils laissent en place toute l'équipe municipale, qui s'est dépensée avec bonheur pendant les périodes troublées de janvier à mars. Pourtant les motifs légaux de remplacer 24 conseillers sur 30 existent. En effet, 15 conseillers de la première organisation " ou leurs remplaçants nommés depuis l'an VIII ont vu leurs fonctions expirer le 31 décembre 1812, deux autres (Despiney et Dufeur) sont morts sans être remplacés, trois sont absents de la ville (Mure-Pellane , Consul à Hambourg - Brosse fils fixé à Charnay et voyageant pour ses affaires - Testeneire fixé à Leché et y résidant habituellement), quatre enfin " ont toujours manqué " (2). L'opinion générale souvent exprimée, parle en faveur d'un retour à la légalité pour ce conseil municipal incomplet ou qui se survit exagérément (3). Les remplaçants, dévoués à la cause royaliste , sont tout prêts. Les assemblées cantonales du 16 août 1813 ont désigné, par la voix des 1471 électeurs des deux cantons de Mâcon , 30 citoyens notables tous légistes ou propriétaires, comprenant seulement deux conseillers en exercice (4). On y puisera, le 30 décembre 1814, 15 remplaçants. Pourquoi pas huit mois plus tôt ?

Politique modérée, crainte de heurter une opinion publique fuyante et peu sûre ? Crainte de dévoiler trop une équipe nouvelle, devant l'incertitude du moment ? Ou plus simplement sens des réalités : d'une part Bonne et ses amis,

-
- (1) A.M.M. II-20 Reg. 12 p. 27 et 28 Arrêté Municipal contre bande d'enfants.
- (2) A.D.SL. Série M. Municipalités-Mâcon 1800-1870 - Pièces en vrac
 () A.M.M. K1 Conseillers Municipaux 1791-1846- Liste de Bonne, le 28 août 1813.
- (3) A.D.SL. Série M. Police Générale 1808-1821- Cartons 1814 et 1815. Rapport du Comte Germain, préfet, au Ministre de l'Intérieur 6 août 1814.
- (4) A.M.M. -K1- Conseillers municipaux 1791-1846- Liste des citoyens élus et liste des électeurs de la ville de Mâcon aux Assemblées cantonales du 16 août 1813 (2 registres et un état).

on le verra plus loin, manifestent ouvertement un loyalisme de néophytes (1); d'autre part, les six remplacements intervenus dans la série des 15 sortants, ont permis de placer deux royalistes sûrs : Deria et Aubel de la Gannête, le 16 avril 1808, et deux sympathisants, Chandon le 18 thermidor an XII et Ratten le 16 avril 1808 (2). Provoquer un bouleversement total se révèle donc inutile. Ralliée par opportunisme, ou convaincue depuis toujours, la majorité du conseil est royaliste.

SUR LE CHOIX DU " PREFET LEGAL".

On préfère donc exercer ses talents de politique sur le choix d'un préfet, décision autrement importante pour le chef-lieu. Dans la confusion administrative du moment, on pouvait tout craindre et tout obtenir.

Tout craindre d'un Ministre nouveau, peu informé des hommes et des nuances politiques provinciales, débordé et facile à tromper malgré sa finesse et son impartialité (3). Le parti royaliste local ne veut ni de l'ancien préfet de ROUJOUX, ni de CHAPUYS, ni de BONNE, ni d'un émigré trop intransigeant dans un département " où les opinions révolutionnaires ont été embrassées avec ardeur " (4).

Or, Chapuys n'était pas homme à quitter la place sans la défendre. Il a tout de suite manifesté hautement son enthousiasme officiel à l'annonce de la Restauration. Dès le 8 avril il fait afficher dans tout le département une proclamation tithyrambique où éclate un loyalisme outré :

" La Providence a enfin jeté sur la France un regard de bonté. Ce qui a échappé à la fureur des factions et de la tyrannie est sauvé par un miracle dont l'histoire ne fournit point d'exemples.

Nous respirons à l'ombre des lys. Notre Souverain légitime nous est rendu; montrons-nous dignes d'un aussi grand bienfait.

Le premier élan de mon cœur a été pour mon Roi, le second appartient aux puissances alliées " (5).

(1) cf. p. 273

(2) A.D.SL Série M. Municipalités - Mâcon 1800-1870- Pièces en vrac/ A.M.M. série K1 Conseillers Municipaux - 1791-1846- Liste de Bonne, le 18 août 1813.

(3) L'abbé de Montesquiou et son second, le jeune Guizot.

(4) A.D.SL. Série M. Police Générale 1814. Rapport du comte Germain, Préfet de S-et-L) 27 Juillet 1814.

(5) A.M.M. O-3 - 1814-1870 - Proclamation du Préfet par intérim aux habitants du département de S-et-L. Elle se termine par " Vive le Roi ... signé : Chapuis."

Que se cache-t-il derrière cette phraséologie de commande ? Désir de protester hautement de sentiments un peu tardifs, mais aussi reconnaissance vraie ou feinte pour ses soutiens autrichiens qu'il espère peut-être assez puissants pour l'imposer définitivement. En tout cas, prose de circonstance.

Car moins de quinze jours plus tard, sentant tourner le vent, il s'opposera à plusieurs réquisitions de l'occupant, le prenant parfois de haut, jusqu'à provoquer des protestations officielles du capitaine de Merklein, Préfet militaire (1). C'est que le mariage de raison avec " les amis nos ennemis " est terminé, l'armistice du 23 avril modifiant sensiblement dans toute la France les rapports royalistes-occupants.

Il apparaît donc que Chapuis fera tout pour satisfaire Paris et qu'il est peut-être aussi indésirable que de Roujoux. De fait, de Roujoux, en vieil habitué de l'administration manoeuvre avec habileté à Paris. Il s'y est rendu directement, vraisemblablement fin février, quand son département fut tout entier envahi. Grâce à ses relations familiales il se fait présenter à Monsieur, dès le 1er Avril, lendemain de l'entrée des Alliés dans la Capitale. Le 2, le Ministre, de Montesquiou " signe la lettre qui le renvoie à ses fonctions", le matin, et refuse de le recevoir le soir, n'ayant toujours pas signé la nomination (2). Au bout de 15 jours de nouvelles démarches, sa nomination en poche il arrive à Mâcon, le 22 avril pour rentrer dans sa Préfecture. Pourtant il doit déchanter :

" J'ai trouvé le Préfet provisoire très peu disposé à me remettre l'administration, pas même l'entrée de la Préfecture, et me voilà en lutte ouverte avec ce M. Chapuis... Il garde les lettres ministérielles qui me sont adressées" (3).

En même temps il apprend que les obstacles ne manquent pas : " Deux concurrents sont sur les rangs : le sieur Chapuis et le sieur Bonne". Mais surtout " quatre individus sont partis avec une adresse signée par quelques habitants, pour exprimer le vœu public sur les événements. Ce sont MM. Dauphin, beau-frère du Préfet provisoire, de la Forestille, de Davayé, M. de Saule, dont j'ai sauvé le neveu de la Garde d'Honneur. Ces messieurs

(1) A.D.SL. Série R. Carton 78. Lettre du 28 avril à Chapuis.

(2) A.D.SL. Fonds Thiard F. 639 Lettre de Roujoux au baron de Thiard 2 avril 1814 - 3 h. Paris.

(3) Même fonds que (3) . Lettre du 22 avril 1814 de Mâcon.

n'ont aucune mission légale, ne sont députés par aucune commune, par aucun corps constitué, et leur objet et secret est de faire confirmer le Préfet provisoire, ou d'en faire nommer un autre qui ne soit pas moi.... "

BRUYS de VAUDRAN " Préfet par intérim".

Le " ou " est superflu. Le but véritable de la mission officieuse des quatre royalistes mâconnais, à Paris, est de retarder toute nomination hâtive, peut-être de choisir leur préfet parmi plusieurs candidats. Il est presque certain qu'ils parlèrent au comte de Nansouty, choisi le 22 avril, comme l'un des 22 commissaires extraordinaires envoyés en province par le comte d'Artois (1). Ils purent ainsi neutraliser l'action du Général comte de Thyard, ex-émigré, ex-Chambellan de Napoléon Ier, fort introduit dans le monde ondoyant des début de la 1^o Restauration, et qui s'efforçait d'obtenir la " réintégration de M. de Roujoux, non sans mal" (2), espérant sans doute en tirer avantages, étant lui-même grand propriétaire dans le canton de Pierre-en-Bresse (3). Cette lutte d'influences prolongée jusqu'à la fin de juin, permit de maintenir le provisoire. C'était Bruys de Vaudran, 65 ans, royaliste, Doyen du Conseil de Préfecture, intérimaire, " réglementaire " du Préfet absent.

Ce n'était peut-être pas encore, après les grandes craintes d'avril, " tout obtenir". Mais c'était réserver l'avenir, et ménager la transition du provisoire, de Chapuys, homme de tous les partis au futur préfet revêtu de l'autorité royale. Car Claude Bruys de Vaudran, homme d'âge et d'expérience présente toutes garanties politiques. Né à Mazille le 2 février 1749, licencié en droit en 1772, il se tourne vers l'administration des finances et la Révolution le trouve Inspecteur Général des Rôles à Lyon. Emprisonné durant trois mois (Octobre-Décembre 1793). Après la prise de Lyon, il se retire à Bussières chez son père Emilien BRUYS. Il mène dans la vaste maison, très animée par la famille de ses 16 frères et sœurs vivants, une studieuse et calme existence de célibataire. Tout près séjournèrent en été

-
- (1) A.B. TOME 1935 - Mission du Général de Nansouty en Bourgogne - Avril juin 1814.
A.D.SL. Fonds Thyard F. 639. Lettre de Roujoux à Thyard, datée de Chalon le 28 Mai 1814, après son entrevue avec Nansouty: " en fait d'opinion, ce n'était pas celle de la majorité qu'il fallait consulter, mais celle d'un très petit nombre de gens sensés et désintéressés; que c'était celle-là qui avait fixé la sienne, même avant de partir de Paris".
- (2) A.D.SL. Fonds Thyard F. 709. 13^o cahier des doubles de correspondance du Gén. Thyard à son Régisseur Paget à Pierre-en-Bresse- Paris le 24 Mai 1814.
- (3) Pour la famille de Thyard : cf. Arcelin - Montarlot-Abbé Rameau etc...

Lamartine Cadet, dit le Chevalier de Prat, et ses enfants, parmi lesquels Alphonse, le futur grand homme de Mâcon. On discutait littérature, philosophie, et aussi religion et politique (1) Bruys de Vaudran était entouré de frères influents dans le monde : François, avocat au Parlement de Paris, mêlé aux débuts de la Révolution, comme monarchiste (1737-1811), Philibert, dit Bruys des Gardes (1750-1832) l'un des Secrétaires du comte d'Artois en exil, Gilbert, dit Bruys de Charly (1744-1827), avocat au Parlement de Dijon, député de Saône-et-Loire au Corps Législatif depuis 1809. Un autre de ses frères Emilien (1755-1800), curé de Saint-Ythaire et déporté comme réfractaire était mort à Gênes. Enfin son neveu Emilien (1768-1832) fils de son frère Etienne, était en rapport avec les filières des émigrés et des royalistes charollais, services récompensés par la Sous-Préfecture de Charolles en 1814, et l'annoblissement en 1815 (2). Lui-même, Bruys de Vaudran, notable national en l'an IX, Conseiller de Préfecture de 1800 à 1820, dont 13 ans doyen ou Président, se mêlait intimement à la sourde fermentation royaliste.

Caractère et famille, tout répondait de Bruys de Vaudran. Il garderait avec compétence le fauteuil préfectoral occupé un moment par Chapuys.

Ce n'est que le 15 Mai à Midi que l'avocat mâconnais après avoir résisté quinze jours, abandonne toute espérance de se maintenir à son poste provisoire. Bien des raisons expliquent sans doute la démission envoyée à BONNE le 15 Mai 1814 (3) impopularité croissante après la signature de la réquisition énorme du 6 Mai, dont Nansouty le blâme (4); échec de ses tentatives pour se faire nommer définitivement, malgré ses relations de famille avec Dauphin, qui ne lui a peut-être pas caché les résultats de la députation royaliste à Paris; impossibilité de s'opposer plus longtemps au pouvoir central qui commence à se manifester partout; enfin et surtout, habileté de la manœuvre royaliste couverte justement par les lds de l'empire : en l'absence du préfet officiel, de Roujoux, c'est

-
- (1) Lamartine évoque plusieurs fois la figure de M. de Vaudran : Noble, fière, un peu tendue. Sa voie grave, ses expressions choisies; sa politesse un peu compassée; sa chevelure relevée en boucles crépées et poudrées sur les deux tempes "(Souvenirs et portraits - Tome I. p. 20).
Voir aussi " Les Confidences", " les Nouvelles Confidences".
- (2) A.A.M. 3^e série Tome IX - 1906- P. Maritain- Famille Bruys en Mâconnais (cité).
- (3) A.M.M. - II-18 - Reg. 3 p. 95 - Lettre Bonne aux membres du Conseil de Préfecture.
" La lettre que je reçois à l'instant et qui m'a été écrite par M. Chapuys.... ses pouvoirs cessent aujourd'hui à midi".
- (4) A.B. Mission du Général de Nansouty en Bourgogne .art. cité

au Doyen du Conseil de Préfecture, Bruys de Vaudran à exercer l'intérim, non à Chapuys nommé par l'occupant et non investi par l'autorité centrale, donc doublement illégal.

Il est hors de doute que les manœuvres autour du poste de Préfet de Saône-et-Loire constituent un épisode majeur de la mise en place prudente et progressive du nouveau régime, sans heurter l'opinion publique réticente.

VIS A VIS DES OCCUPANTS

Le revirement contre l'occupant autrichien est une autre manifestation du sens politique averti des royalistes locaux. Le danger immédiat écarté, l'accueil réservé par les Mâconnais aux officiers et aux soldats alliés n'a pas tardé à fraichir. Les réquisitions, les pillages surtout du 12 au 18 mars les rendirent très vite impopulaires. Leurs ambitions de surveiller, au besoin de remplacer l'administration achevèrent d'ouvrir les yeux à leurs plus fidèles partisans. Par intérêt et par politique, les royalistes qui les avaient bien accueillis marquèrent vite de la distance. Dès le 20 avril, à la Réunion du Conseil Général, l'introduction par le Préfet Chapuys du Baron de Haan dans la Salle des Séances fut vivement critiquée dans certains salons de la ville et par " des tenants avoués du nouveau régime " (1). Le 27 avril, les Autrichiens se plaignent à la Mairie " des abus, maisons fermées, propriétaires absents, locaux démeublés, pour éviter les logements " des officiers surtout (2). Le lendemain on doit réorganiser complètement le système des logements militaires (3). Mêmes difficultés pour le service des bateaux sur la Saône, entre Mâcon et les deux villes voisines de Chalon et Villefranche. Les commissaires responsables, entre autres griefs, note " la difficulté croissante de trouver des bonnes volontés, même chez les personnes connues pour leur position à l'égard du nouveau Roi " (4) Dernier détail typique : la livraison des pièces de bon vin aux Etats-Majors cesse peu à peu en avril, pour devenir presque inexistence après le 3 Mai (5). Or les officiers alliés

-
- (1) A.M.M. Fonds 1943 Lettre d'un sieur Demarnay ou Desmarquey, dans les manuscrits de Puthod, alors absent de Mâcon (voir dans A.M.M. - K1- Cons. Mun.) datée du 25 avril 1814.
- (2) A.M.M. II-42 - Registre 2.
- (3) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 30 - Arrêté municipal en date du 28 avril 1814.
- (4) A.M.M. - H-2 - 1814 - Note des sieurs Philibert Bourdon et Guichard, négociants, nommés Commissaires aux transports fluviaux le 18 avril 1814 - datée du 26 avril. Il faut noter aussi que les Autrichiens maltrahaient fort les bateaux, les gardaient 4 ou 5 jours hors des délais prévus, vendaient les agrés etc...
- (5) A.D.SL. R. n° 35 Folies - 46-47-48 - Fournitures aux troupes alliées par la ville de Mâcon.

demeurent en nombre à Mâcon jusqu'au début de juin (1). Seul BONNE livre 66 bouteilles de vin vieux le 24 Mai pour la venue du Général Feld Maréchal Baron de Wimphen, et le mandat de paiement, visé en 1816 portera la mention révélatrice " livraison imposée " (1). On est loin des cadeaux, des réceptions et des dégustations collectives dans les meilleures caves des nobles et des grands bourgeois, au début de l'occupation.

Le Régime installé, l'aide autrichienne inutile, il était temps de quitter ces anciens amis redevenus ennemis depuis qu'ils s'attaquaient aux biens et qu'ils dressaient contre eux une opinion déjà bien fuyante et assez difficile à persuader. Cheminement politique normal et qui achève de peindre l'attitude quasi opportuniste de la fraction royaliste de la ville.

Attitude qu'explique sans doute la personnalité prudente et réaliste des responsables, ennemis de tout risque inutile, de toute aventure à panache mais vaine et nuisible qu'expliquent aussi l'incertitude militaire jusqu'au 6 avril, le désordre général, l'absence de consignes et de représentant du pouvoir central jusqu'à l'arrivée de Nansouty à Dijon au milieu de mai.

INTRIGUES MUNICIPALES.

Entre l'occupant vorace et l'opinion divisée, les royalistes manoeuvrent habilement et souvent obscurément. Les municipaux, fraction Bonne, et leur clientèle bourgeoise et artisanale, apparaissent plus nettement sur la scène politique. Hommes de l'Empire, qui leur donna le pouvoir, ils n'hésitent guère à saluer la Royauté avec toute la pompe officielle de leurs fonctions, sans négliger leur ancienne clientèle politique.

LOYALISME OFFICIEL ENVERS LE NOUVEAU REGIME.

Le 8 avril, ils rédigent une vibrante proclamation aussitôt affichée " Sur le rétablissement des Bourbons (2). Phraséologie outrée qui plaisait alors, exaltation de " cette couleur chérie de la Nation, le lys, emblème de la paix, signal " de la pureté du sentiment qui l'adopte, et qui reparait enfin " sur la tête des Français... sous le gouvernement légitime qui

(1) A.M.M. Fonds 1943- Registre des Mandats 1814-1815- Dépenses pour le couvert de MM. les Officiers Autrichiens. Le mandat Bonne porte le n° 597 du 24 Mai 1814.

(2) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 26 et 27 et A.M.M. H-2 Avril. exemplaire de l'affiche.

nous est rendu". Mais aussipromesses formelles et bienvenues aux "inquiets : plus de conscription ... plus de droits réunis... " aucun déplacement, aucune secousse politique. Acquéreurs " de biens nationaux, administrateurs militaires, vous seraz " tous maintenus dans vos fonctions, vos pensions et vos biens". Le bonheur pour tous : " Mâconnais, votre commerce va renaître " les pertes trop récentes sur lesquelles vous gémissiez aujourd' " hui , deviendront demain un titre de plus à labonté du prince. " Les travaux si utiles à la classe indigente reprendront leur " cours... Nous arriverons tous au port en nous embrassant comme " des frères". Enfin, suprême argument, rappel de la vieille " querelle Mâcon-Chalon pour la Préfecture (1) : " On a voulu " souvent vous éloigner du rang qu'il vous appartient d'occuper " dans votre département. Voilà l'occasion de vous l'assurer " à jamais. Arberons avec franchise cette couleur de la paix".

Le drapeau blanc est hissé au fronton de l'Hôtel de-Ville, les conseillers et les notables arborent la cocarde blanche, à la séance extraordinaire du Conseil Municipal du 10 avril à 2 heures après-midi, après un éloge des Bourbons et des puissances alliées. (2). L'Assemblée " par un mouvement vif et spontané dépose d'avance ses vœux ardents au pied du trône des Bourbons....au nom des administrés, dont le bon esprit et les vœux sont déjà netoirement avoués par le rétablissement de l'ancienne dynastie".

On peut se demander comment parvint à Bonne la nouvelle de l'abdication et de la Restauration. Aucune mention n'en subsiste. L'a-t-il appris par les Autrichiens, les Royalistes le télégraphe Chappe, l'un des innombrables bruits mal vérifiables courant sur la grand'route ? La seule circulaire officielle certaine, datée seulement du 16 avril, par le Commissaire Provisoire, chargé du Portefeuille du Ministère de la Police Générale, parvint à la Préfecture le 20, à la mairie le 21 ! (3). Connaître la source, conduirait à savoir vers qui on se tournait déjà comme informateur officiel, et son rôle éventuel dans l'évolution de l'opinion publique.

-
- (1) Pour l'ensemble de la question voir : A.M.M. 0-3 Mâcon Chef-Lieu.
- (2) A.M.M. II-20 Reg. 12 p. 26 à 27 P.V. de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 1814 à 2 heures après-midi, " en présence des officiers et sous-officiers de la cohorte urbaine, des principaux habitants et de quelques autres ".
- (3) A.D.SL. Série M. Police Générale 1800-1814 - Dossier "Police 1814". Longue phraséologie contre Buonaparte, bienfaits du retour des Bourbons.

Ces proclamations municipales et parisiennes ne soulevèrent aucun mouvement de fidélité au régime déchu, non plus d'ailleurs qu'aucune manifestation en faveur du nouveau(1) La municipalité fit pour tant son possible : pour fêter la prise de la cocarde blanche le 11 avril on brûla 120 pots au feu sur le quai du sud (2) . On chanta un Te Deum à la Cathédrale Saint-Vincent. On prépara l'accueil du Commissaire du Roi, comte de Nansouty " avec tous les honneurs dûs aux sénateurs lors de leur arrivée dans leur sénaterie" : inscription des volontaires pour les compagnies d'honneur, le 15 mai (3), achat de 305 pots à feu et de 100 lampions (2) nomination des commissaires pour les festivités. Aucune fausse note dans ce concert de louanges officielles que Bonne put couronner d'une formule définitive : " La ville de Mâcon fut placée sans opposition réelle au nombre des plus fidèles à la monarchie légitime. Tous les éléments de discorde civile ont disparu devant les sacrifices des citoyens aisés, ainsi que devant la confiance en l'autorité locale " (4).

Explication économique et sentimentale bien superficielle de l'attitude passive de la population, à l'ombre des fusils autrichiens, sans chefs et sans courage. Mais elle flatte les royalistes influents et souligne les prétendus liens étroits tissés entre la municipalité et ses administrés.

APPUI POPULAIRES.

C'est ici le revers du bouclier que Bonne et ses amis opposent à leurs nouveaux maîtres politiques et derrière lequel ils tissent les intrigues qui les maintiendront en place, sinon en puissance. Après la comédie de l'attachement au prince, reprise d'exemples universels dans cette France d'avril 1814, l'allusion habile à leur clientèle : " Votre confiance a soutenu vos magistrats dans ce pénible trajet . Soutenez-les encore " demande Bonne le 8 avril (5). HUGUET, le dessinateur n'aurait-il pas menacé : " Nous tenons 800 ouvriers et marinières dans nos mains " (6). Les acheteurs de biens nationaux, les

-
- (1) A.M.M. Série I-1- Carton 5 Police municipale. Pièces diverses 1789-1862. Aucune mention de manifestation durant tout le mois d'avril, sauf rassemblements d'enfants 20 avril.
- (2) A.M.M. Série L-1- Budgets et comptes. Pièces diverses 1796-1873 - Exercice 1814.
- (3) A.M.M. Série II-42 - Registre 2 - Avis Municipal du 14-5-1814
- (4) A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 94 Rapport Bonne à M. le Commissaire provisoire de la Police Générale - 25 avril 1814. Sur la situation politique de Mâcon.
- (5) Proclamation aux Mâconnais - citée.
- (6) A.D.SL. Police Générale - Rapport Nov. 1814- Cité.

officiers en retraite, les artisans ruinés par les pillages et les réquisitions constituent " un ensemble d'hommes anxieux du lendemain, qui parlementent et se succèdent dans les bureaux du Maire et de certains légistes " (1). La position de Bonne, otage volontaire du 6 mars, se raidit peu à peu, à l'égard des Autrichiens. Le 11 Mai, une altercation très vive l'oppose au baron de Merklein, à propos d'une réquisition de chevaux et de viandes. Il écrit " une lettre qui a plutôt l'aire (sic) d'une correction qu'en me fait, qu'un exposé " selon la protestation de l'autrichien (2), qui menace "d'envoyer garnison au domicile du Maire".

Apparemment, les royalistes ménagèrent aussi le Conseil Municipal en plus des bonnes raisons qu'ils y avaient déjà, par crainte de raidir l'opinion d'une clientèle politique réelle ou imaginaire et dont Bonne et ses amis valorisaient leurs ambitions.

Autrichiens, royalistes, municipaux poursuivent chacun leurs chemins divergents. Les intérêts personnels ou de caste priment ceux de la collectivité. Et pourtant l'état du pays mâconnais justifie alors toutes les alarmes.

" L'anarchie règne partout " (3), " Il n'y a plus ni administration, ni règlements. Tout le monde n'en fait qu'à sa tête " (4). " Le département est dans un état affreux de ruine par les réquisitions, les contributions, les taxations, les rapines... et toutes les horreurs d'une situation pire que l'état de guerre " (5). Effondrement économique qui frappe tous les témoins, parce qu'il touche tout le monde. Mais, plus inquiétant peut-être, pour les hommes politiques, l'état de l'opinion au milieu de mai, appelle d'énergiques mesures de redressement.

L' OPINION PUBLIQUE EN MAI.

" Le royalisme n'est pas embrassé avec toute la chaleur souhaitable par les campagnes et par la ville. Les bandes

-
- (1) A.M.M. Fonds Puthod. Manuscrit d'Avril 1814.
 (2) A.D.SL. R. 75 - Liasse - Lettre du 11 Mai 1814.
 (3) A.M.M. - H-2 1814 - Rapport des Commissaires au logement.
 (4) A.D.SL. Fonds Thyard - F. 742 Lettre du sieur Paget Régisseur baron de Thiard - 14 Mai 1814.
 (5) Même fonds. F. 639 Lettre de Roujoux à Thiard le 22 avril 1814
 (6) A.D.SL. M. Police Générale 1800-1816 - Carton 1814-15- Lettre du Maire de Fuissé au Préfet le 10 Mai 1814.

d'enfants continuent, à Mâcon à injurier les notables, sans doute royalistes, à crier " Vive l'Empereur", à simuler des hécatombes d'Autrichiens (1). Une opposition ouverte au nouveau régime semble se dessiner, malgré la présence autrichienne. " Les campagnes mâconnaises sont portées au soulèvement. On les soulève contre les excès réels des troupes alliées " (2)
 " Quelques-uns de ces redoutables agitateurs sont connus et ... ils subirent la punition la plus sévère (3) a pourtant menacé le Préfet Militaire de Merklein, début avril. Y eut-il arrestations et poursuites ? Aucune trace n'en subsiste.

Bien des raisons expliquent cette agitation anti-monarchiste dans Mâcon et le Mâconnais : rigueurs légales et illégales de l'occupant, soutien évident du nouveau régime; ruine des paysans et des artisans après 5 mois d'occupations diverses; persistance des "opinions révolutionnaires embrassées ici avec ardeur, et ayant laissé ce funeste esprit d'insubordination dont les malveillants se servent pour égarer l'opinion publique " (4) . Mais aussi, et Bonne, Chapuis, les royalistes s'en rendent bien compte, le passage des soldats français débandés et l'inertie de l'administration et de la police.

Deux faits qu'on doit placer au premier plan, par leur ampleur, leur durée et leurs conséquences politiques durant toute la première Restauration. C'est véritablement au milieu de mai que la situation devient inquiétante à ce sujet. Les soldats français ? " Il n'y a pas de jour que nos routes soient couvertes de plusieurs centaines de soldats de toutes armes. Ils se répandent en masses de 40 et plus dans les campagnes et réunissent pour la couchée dans les villes, jusqu'au nombre de 4 à 500. Il faut les loger et les nourrir. La plupart répandent et accréditent de faux bruits allarmants (5). Cette contre-propagande des soldats débandés, retournant dans leurs dépôts ou leurs foyers sans argent, sans vivres et sans chefs commence dès le début d'avril. Elle devient inquiétante en mai. On la jugera catastrophique au milieu de l'été. Elle se borne pour le moment à des bruits chuchotés, à des menaces de vengeance. Le passage de Napoléon dans la Nièvre, en route vers l'île d'Elbe, le 21 avril dut encore fortifier ce courant d'opposition de

-
- (1) A.D.SL. M. Police Générale 1814. Rapport Augros Commissaire de Police - 12 Mai 1814.
 (2) A.M.M. -II-18 - Reg. 3 P. 94 -Compte-rendu de Bonne à M. le Commissaire Prévisoire de la Police Générale - 25 avril 1814.
 (3) A.M.M. - H-2 Proclamation du baron de Merklein, Préfet Militaire aux habitants arrondissement Mâcon- 2 avril.
 (4) A.D.SL. Série M. Police Générale 1800-1816 -1814 - Rapport Comte Germain, Préfet (cité).
 (5) A.M.M. II-18 - C.R. Bonne cité.

de l'armée, si puissant dans bien des régions françaises et à Paris même (1).

Autre fait déterminant : la carence de toute administration. Après 15 années d'une tutelle parfois lourde, la machine gouvernementale se volatilise. Toutes les grandes administrations ont quitté Mâcon dès le 12 janvier et n'y reviendront qu'au début de mai, avec leurs documents et leurs archives (2). Dans certains cas pourtant, soit hasards de la guerre, soit destruction volontaire : " tout a disparu, il ne reste plus aucun documents; les caisses ont été enlevées; enfin le département semble sortir du chaos " (3). De plus " les principaux fonctionnaires (sont) absents divisés entre eux " (4), tels Vitallis, Directeur des Contributions contre Bonne, Populus, contrôleur des droits réunis contre Augros, commissaire de police, pour des raisons inconnues. " Plus de gendarmerie, les tribunaux sans appuis, la cohorte urbaine complètement désarmée lors de la seconde entrée des troupes alliées " (5). Au total " l'administration, au lieu de se rétablir avec vigueur dans un moment critique s'est pour ainsi dire glissée à la faveur des bayonnettes autrichiennes. Tout concourt à relâcher une machine dont les ressorts déjà attaqués avaient besoin au contraire d'une force nouvelle " (6). Le nouveau régime serait-il incapable de rétablir la situation purement administrative du pays ? Preuve d'une faiblesse inopportune devant la montée de l'opposition et le travail de sape des soldats vagabonds.

Danger que les royalistes locaux mesurent exactement. Il est temps de clore l'époque des marchandages et des finasseries. L'escrime politique subtile des " Autrichiens pilleurs d'épaves", des monarchistes incertains des lendemains, des municipaux anxieux de leurs privilèges, d'un préfet " troisième larroux", tient la scène depuis deux mois. Mais les ruelles étroites qui mènent de la Préfecture à la Mairie, ne débouchent nulle part sur les grandes avenues du pouvoir. Il est temps, le jour dangereux de la Restauration étant franchi, de s'y engager enfin.

Bien entendu, ayant désormais la force pour eux, leur politique nuancée et habile depuis le début de mars, ce sont les royalistes qui prennent les devants le 15 Mai 1814 à midi.

(1) Cf. abbé de Montesquiou : " La mutinerie de la troupe croît sensiblement. Les soldats tiennent des propos effroyables. La plus grande partie de l'armée est en insurrection, l'aube est incertaine ". cité par H. Houssaye 1814 - p. 644 note 3.

(2) A.M.M. Archives en vrac de la justice de paix du Canton de Mâcon-Nord. Audiences diverses en juin, juillet, août. Les propriétaires de certains locaux adm. (Droits réunis-Contributions timbre) réclament location " de janvier à mai, malgré l'absence des locataires.

(3) A.M.M. O-3-1814-1870-Rôle des Cent. Ordre de Chapuys et Merklein 15 avril.

(4) A.D.SL. M. Police Générale 1814-Rapport du Comte Germain 27-7-1814.

(5) A.M.M. II-18- C.R. Bonne 25 avril 1814 - cité.

(6) A.D.SL. Série M. Police Générale 1814 - Rapport du Comte Germain - cité.

l'administration des provinces aux commissaires royaux "(1)
C'est le 17 Mai qu'une Ordonnance Royale supprime la Direction des Douanes et des Droits Réunis, mais pour la remplacer, simple étiquette nouvelle, par la Direction Générale des Contributions Indirectes, et que le recouvrement des arriérés de toutes Contributions est rendu exigible, au besoin par la Force. Enfin, le 30 Mai, le Traité de Paris, tout en ramenant les frontières à leur tracé de 92, semblait conférer au nouveau Régime l'égalité politique avec toutes les puissances européennes.

L'autorité du nouveau Régime s'affirme donc " les temps sont changés " (2) Des trois pouvoirs en lutte à Mâcon durant toute la période précédente, deux vont céder la place au troisième : effacement puis départ des Autrichiens dès le 9 Juin, abandon par les bourgeois municipaux de leurs ambitions personnelles ou de classe à diriger, seuls les affaires locales, mais triomphe apparent et momentané sans doute combien éclatant pourtant, du parti royaliste. L'équilibre des forces réalisé curieusement de mars à mai se trouve rompu. l'Administration du pays mâconnais ne put qu'y gagner.

GRANDE IMPOPULARITE DES AUTRICHIENS.

Le problème autrichien se pose sous deux aspects du 15 Mai au 17 Juillet : l'occupation légale s'allège considérablement jusqu'au départ des troupes cantonnées à Mâcon le 9 Juin. Mais les difficultés subsistent avec les troupes de passage jusqu'au milieu de juillet.

Les Autrichiens, liés par les Conventions de l'Armistice du 23 avril, devaient " cesser les réquisitions militaires aussitôt que la remise au pouvoir légitime aura été effectuée(3) Le 5 Mai une ordonnance de Louis XVIII (4) prescrit aux autorités françaises de refuser toutes réquisitions postérieures à la notification des conventions du 23 avril, parvenues à MACON entre le 2 et le 5 Mai (5). Cette ordonnance, avec les délais habituels de transmission de Paris à Mâcon (6) dut parvenir à Chapuys le 11 ou 12 Mai. Elle ne fut sans doute pas étrangère à sa démission, non plus qu'au raidissement des relations

-
- (1) A.B. T 935 - p. 104-171 - Mission du Général de Nansouty en Bourgogne Avril - Juin 1814.
 (2) A.D.SL. F. 642 Lettre Piaget au baron de Thyard 6 Juin 1814
 (3) Convention d'armistice 23 avril 1814 - Art. 8 § 2
 (4) A.M.M. -H-2 1814 - Ordonnance imprimée à Dijon.
 (5) D'après divers documents(A.D.SL. R.79 - A.M.M. Budgets II-18.
 (6) A.D.SL. - M. Police Générale - Circulaire de Beugnot du 16 avril, accusé réception le 22.

BONNE-MERKLEIN- BRUYS-VAUDRAN, désigné par Paris, ne devant rien de sa fonction à l'agrément autrichien ne ménagea guère l'Etat-Major Mâconnais durant les dernières semaines de son séjour. Les dernières troupes et les derniers officiers évacuèrent la ville le 9 Juin en même temps qu'y entrait le 1er Régiment d'Infanterie légère venant d'Italie(1). Depuis le début de mai les autrichiens intervenaient très rarement dans l'administration, sauf pour protester contre les obstacles de toutes sortes qu'ils rencontraient pour la livraison des réquisitions. " Leur âpreté achève de détourner leurs plus zélés partisans"(2). et en juin : " Il est difficile d'être plus haï que les troupes autrichiennes " (3). Cette hostilité est d'ailleurs plus marquée dans les campagnes où " les officiers autrichiens se jouent des ordres du gouvernement français. Ils agissent suivant leur caprice ou leur ambition " (4). A MACON, les troupes fixes ne dépassent pas la valeur d'un régiment, même d'un bataillon parfois (5). Seuls les deux hôtels du Sauvage et de l'Europe souffrent des fantaisies d'une dizaine d'officiers chacun, qui pensent plus à faire ripaille et à courir les chemins à cheval, qu'à intriguer à la Préfecture et à la Mairie. A part les citoyens qui hébergent des troupes et qui logent des officiers, l'occupation paraît désormais légère aux Mâconnais. Dans les dernières semaines les rapports entre occupants et administration se tendent de plus en plus. Le 25 Mai, Nansouty proteste auprès du prince de Wied, à Chalon, contre les excès des soldats alliés(6). Fin mai, une réception chez le Marquis de Doria " candidat des royalistes de toutes les nuances " (7) se déroule avec la présence de toute la nouvelle classe dirigeants, mais sous un seul officier allié, comme il était courant en avril (8).

Ce raidissement des royalistes, derrière toute la population à l'égard des alliés se traduit par une indifférence

-
- (1) A.M.M. - H-2 Invasion 1814. Mémoire du sieur Delorme, aubergiste, du 6 mars au 9 Juin.
A.M.M. Fonds 1943 - Dépenses de la Mairie. Reg. des Mandats 1812-1815- Mandats 597 à 628.
- (2) A.M.M. Fonds Puthod Fragment de manuscrit-daté de "Mai " sans quantième.
- (3) A.D.SL. Fonds Thyard F. 742/48 Lettre Piaget au Comte de Thiard 24 Mai 1814.
- (4) A.D.SL. Fonds Thyard F 742/49 Lettre du même au même-31-5-1814
- (5) A.M.M. Fonds 1943. Comptes et Budgets et A.D.SL. R. 72 à 82 Bons de réquisition divers.
- (6) A.B. Mission de Nansouty - Art. cité.
- (7) A.D.SL. Série M. Listes électorales 1815-1820-Annotation du comte Germain sur la liste Janvier 1815.
- (8) A.M.M. Fonds 1943 - Annuel du Parfait Royaliste cité.

.... totale à leur départ du 9 Juin. Pas trace de la moindre cérémonie officielle, alors que, dès le 11 Juin, un banquet fastueux réunissait autorités et officiers du 1^o Régiment d'Infanterie légère, à la Salle du Théâtre de l'Hôtel-de-Ville (1).

Mais la population n'est pas débarrassée de la présence de soldats alliés. Un double courant très fourni continue de battre les murs de la ville, comme depuis plusieurs mois : les Prisonniers de Guerre libérés, et les troupes régulières remontant du Sud-Ouest ou de la Vallée du Rhône vers les frontières du Nord et de l'Est. Les premiers, évalués le 2 Juillet à 16.937, défilent par bandes de 4 à 500 depuis le début d'avril. Le flot important vint en mai. Autrichiens, Allemands et Russes (8.000) emplissent " la Caserne des Ursules, celle des Carmélites, les Ecuries de la ville, les caves du Palais de Justice et autres lieux ". Ils se répandent dans les campagnes, quittent les itinéraires indiqués et provoquent souvent des rixes. Ils concourent grandement à dresser toute l'opinion publique : " Il est impossible d'être plus abhorré que les Autrichiens dans ce pays-ci (2). Quant aux troupes encadrées elles ne sont pas moins impopulaires. Les feuilles de chêne dont les soldats ornent leurs shakes, les exigences des officiers, " les centaines de voitures d'équipages, fourgons et autres chargées de pillages " (3). Tout concourt à creuser un fossé entre les Autrichiens et ceux-là même qui les accueillirent généreusement en mars.

Légalement, par les conventions d'armistice, matériellement, par leur départ ou leur instabilité, moralement par le mur de haine qu'ils ont dressé en quelques mois, l'action politique des Autrichiens est nulle dès le milieu de Mai. Elle n'agit ensuite que négativement, en faisant contre eux l'unanimité.

EFFACEMENT DES MUNICIPAUX.

La disparition de toute action efficace chez les municipaux n'est pas moins flagrante. le Conseil Municipal réuni 26 fois en 4 mois, de janvier en avril, espace ses sessions : 4 fois en mai, 3 fois en juin (4).

-
- (1) A.M.M. Fonds 1943 - Budgets - Cité Mandat 628.
 (2) A.B. Mission de Nansouty - art. cité - Lettre de Nansouty à l'abbé de Montesquiou les 25/29 Mai 1814. à propos de ces prisonniers alliés qui " séjournent à volonté, font 2 lieues par jour, reviennent.... "
 (3) A.D.SL. Fonds Thyard F. 712 Lettre Piaget à Thiard Juin 1814
 (4) A.M.M. II-18 et 20 Registres 12 et 13.

Les compte-rendus redeviennent anodins et le travail se réduit aux arrêtés habituels sur la vie matérielle de la Cité. La majorité des conseillers restant, leur maire en tête, semblent avoir accepté le nouveau régime avec facilité, avec empressement même (1), semblent laisser la réalité du pouvoir aux royalistes du Conseil ou d'un Etat-Major extra-administratif. Non sans regrets peut-être (2).

La situation de cette municipalité survivante de l'Empire, malgré ses protestations d'amour et de reconnaissance, qui se renouvellent à chaque occasion (3), apparaît assez délicate. A moins d'une collusion ancienne de Bonne et des ennemis de l'Empire, que rien n'autorise à supposer; le revirement, pour être courant à l'époque demeure bien total pour ne pas être gênant. Les municipaux s'effacent ou mieux, on les tient à l'écart. On le constate lors de la députation mâconnaise à Paris courant Juin.

Il s'agissait à nouveau de la question de la Préfecture. Aubel de la G enête en assurait toujours l'intérim, avec l'ancien Chef du Secrétariat Gataud, comme Secrétaire Général. Mais les intrigues du baron de Roujoux menaçaient d'aboutir. Or, ni Bonne, par un reste d'ambition, ni les royalistes pour des différents personnels mal connus, n'acceptaient l'éventualité d'un retour du " préfet impérial ". De Roujoux mal accueilli par Chapuis le 22 avril, était retourné à Paris, où son protecteur, le baron de Thiard, rallié à Louis XVIII a " enfin obtenu la réintégration de M. de Roujoux, non sans peine " (4) Revenu à Mâcon le 26 Mai, l'ancien préfet n'avait pu encore rentrer à la Préfecture. Logeant chez Madame DORIA, il lance une proclamation fulminante contre l'Empire, dithyrambique pour les Bourbons (5) et qui ne lui ouvre aucune nouvelle porte. Il va donc à Chalon, le 27 Mai où Nansouty le reçoit le 28 " avec beaucoup de grâces " mais lui " conseille de retourner à Paris ou de rentrer tranquillement chez (lui) sans se mêler de l'Administration " (6). Un peu découragé, et surtout à court de ressources, de Roujoux revient à Mâcon, non sans relancer le

(1) Voir en particulier les termes des proclamations municipales citées plus haut.

(2) A.D.SL.-Série M. Municipalités Mâcon 1800-1870-1^o lettre de démission de Bonne, 24 Oct. 1814 laisse parcourir un regret certain " d'un temps où jeme suis dépensé sans profits ni satisfactions".

(3) A.M.M. II-42 - Reg. 2 Plusieurs invitations à messes solennelles, illuminations, constitution de compagnies d'honneur en prévision de la venue de Nansouty ou des Princes Royaux.

(4) A.D.SL. Fonds Thiard F. 709-13^o cahier correspondance du Général Thiard. Lettre à Piaget du 24 Mai 1814.

(5) A.B. Mission Général de Nansouty - article cité.

(6) A.D.SL. Fonds Thyard F. 639 Lettre Roujoux à Thiard, envoyée de Chalon le 28 après-midi.

le baron de Thiard et les bureaux du Ministère de l'Intérieur. Il se répand en lamentations et en menaces d'éclatante revanche. La nomination officielle de Jean Tupinier, juge à Tournus, conseiller général, au poste de Secrétaire Général le 18 juin (1) semble justifier ses prétentions (2). Il fallait parer à nouveau au danger, comme en avril.

7 citoyens partent donc à Paris fin juin :
BONNE, Maire, BRUNET-BRUYIS et Bernard LAVERNETTE, adjoints, Bernard de Lavernette dit de Saules, frère du précédent, Desvignes de Davayé, Laforestille de St-Léger et Dauphin (3) quatre royalistes et une municipalité dont les deux adjoints ont toujours montré des sympathies pour l'ancien Régime. Bonne rallié, y trouve sa place comme maire, peut-être pour juger des quelques minimes chances qui lui restent d'enlever le poste disputé de préfet.

" Monsieur les reçoit aimablement, leur accorde la décoration de la fleur de lys, leur donne l'assurance que tout serait fait pour préserver leurs justes craintes, et les renvoie satisfaits " (4). Bonne rapporta-t-il de cette visite une promesse de compensation : à défaut de la Préfecture, la députation ? (5).

Mais toutes les promesses ne peuvent faire illusion. La députation de Mâcon est en majorité composée de royalistes étrangers au Conseil Municipal et n'a aucunement été mandatée par lui (6). On ne peut dissimuler que l'influence des bourgeois et négociants municipaux a cédé devant une nouvelle équipe.

DUEL AVEC CHALON.

Le Conseil eut pourtant encore une dernière occasion de manifester une vigueur qu'il semblait avoir perdue. Au début

-
- (1) A.B. Mission de Nansouty - Article cité.
 (2) Lex et Siraud. Les Conseillers Généraux de S-et-L ouv. cité. Tupinier (1753- 1816) avocat, puis juge à Tournus, Député aux anciens, au Corps Législatif jusqu'en 1810. Chevalier de la Légion d'Honneur 1810. opinions bonapartistes modérées, rallié à la Royauté.
 (3) A.M.M. O-3 1814-1870 - Députation à Paris - Juin 1814.
 (4) Bonne fut élu député de Saône-et-Loire après sa démission du poste de Maire, en 1815.
 (5) A.M.M. II-18-20-42 - Aucune délibération du Conseil pour mandater les 7 envoyés Mâconnais.
 (6) A.M.M. Série O-3 Mâcon-Chef-Lieu-Dossier très complet.

de juillet, les Chalonnais essayent d'enlever à nouveau le siège de la Préfecture. A chaque changement de régime, c'est ainsi (1): " Malgré cinq décisions contradictoires et une possession de vingt ans, la ville de Chalon renouvelle contre le chef-lieu, ses prétentions à le devenir-elle-même, attentive à saisir toutes les transitions de pouvoir depuis 1790 " (2). Une députation chalonnaise est à Paris depuis la fin de Juin. Peut-être l'action de de Roujeux et du baron de Thiard, propriétaire en bresse Chalonnaise (3), a-t-elle lié la question du Préfet et de la Préfecture. Cette fois le Conseil Municipal, dans sa séance extraordinaire du 15 Juillet 1814, décide l'envoi d'une députation nouvelle de quatre membres à Paris: BONNE, DORIA, FEBVRE, du Conseil Municipal et LAMARTINE de PRAT, du Conseil Départemental. Composition fort équilibrée, avec un ancien " suspect " enfermé un an aux Ursulines en 93-94 (Lamartine), un royaliste très populaire (Doria), un royaliste fort modéré(4) ancien receveur général du Département, parti de rien et enrichi sous l'Empire, FEBVRE et BONNE toujours anxieux de sa position. Montesquiou leur affirme que " le Gouvernement ne veut inquiéter aucune position ".

Le COMTE GERMAIN 1er PREFET DE LA RESTAURATION.

Et le 17 Juillet, le jeune et brillant Auguste, Jean, Comte Germain de Montforten est nommé à la Préfecture de Saône-et-Loire et comble ainsi les vœux des royalistes mâconnais heureux de sortir du provisoire, sans toutefois que la personnalité du nouveau préfet leur convint totalement. Mais la nomination de cet ancien officier d'ordonnance de l'Empereur, comte d'Empire à 20 ans en 1806, étant de bonne politique dans ce département, et faite pour complaire au fond à leur prudence habile qu'ils n'avaient cessé de montrer depuis plus de six mois. En tous cas, elle marque la consécration officielle d'un raffermissement évident de l'autorité, entrepris depuis le milieu de mai.

AFFERMISSEMENT DU REGIME.

Ce retour aux conditions normales du gouvernement se manifeste par la remise en activité des grandes administrations, surtout des Finances, par la remise en place d'une force armée

-
- (1) A.M.M. Série O 3 - Mâcon Chef-Lieu- Dossier très complet.
 (2) A.M.M. II-18 - Reg. 6 p. 7 et 8. Lettre Bonne à S. Ex. Ministre Intérieur 7 Juillet 1814.
 (3) Chateau de Pierre-en-Bresse - Canton dudit-arrond. Chalon-s/S.
 (4) A.D.SL. Série M. Listes Electorales - 1813-1820.
 FEBVRE: candidat d'une classe qui se compose des moins prononcés dans les deux cantons " en 1815.

nationale et le début de la lutte contre une opposition de plus en plus hardie.

Les administrations départementales, évacuées le 12 janvier sur l'ordre du préfet de Roujoux s'étaient repliées sur Charolles " pour mettre en sûreté les caisses et les archives " (1). Cette évacuation fit égarer de nombreux documents importants, surtout financiers : " Tous les registres, papiers et documents constatant la fortune publique, celle des particuliers... tout a disparu ; il ne reste plus aucun document ; le département semble sortir du chaos " (2). Les agents des Contributions et des Ponts-et-Chaussées en particulier, ont suivi dans leur grande majorité leurs chefs : MOREAU, Receveur Général et O'BRIEN, Ingénieur en Chef. La plupart reviennent à partir de la mi-avril, mais il faudra attendre la fin de mai pour que " tout soit en place et capable de marcher comme par le passé " (3). Le préfet par intérim BRUYS-VAUDRAN suit de très près cette remise en route des grands organismes de l'Etat. Il rend compte chaque semaine, dans le détail à Nansouty de son action (4). Il proposera sans l'obtenir d'ailleurs le remplacement de MOREAU qui " n'est pas estimé du public " et recommande M. de la LOYERE, cousin germain de Nansouty, l'un des plus riches propriétaires du Département (5). Révocation politique sans doute, MOREAU, député de Saône-et-Loire à la Convention ayant voté la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis " (6). De même, sur les rapports de Bonne, il signala l'administration discutable de Vitallis, Directeur des Contributions Directes et ennemi intime du Maire de Mâcon. Il veilla à faire payer régulièrement les employés de Préfecture, de Mairie, des Contributions, des postes et messageries " impériales", des tribunaux civils, dont beaucoup ne venaient même plus au travail, n'ayant reçu que le 13 ou même le 28 mai, leur salaires du premier trimestre (7). Besogne ingrate et sans éclat, indispensable pourtant pour asseoir le nouveau régime et surtout lui fournir l'argent nécessaire à son fonctionnement.

-
- (1) Rémond. Le Général Legrand de Mercey-cuv. cité. Lettre du Préfet à Legrand datée de Charolles 15 janvier 1814- p.348-
- (2) A.M.M. - O-3 Carton 1814-1870. Ordre du Préfet par / 349 intérim du Dép. de S-et-L, à lui joint le Préfet Militaire- 10 Mai 1814.
- (3) A.D.SL. Série M. Industrie et Commerce-Foires et Marchés 1793-1835- Rapport sur l'organisation des marchés évoquant l'état des administrations jusqu'au 21 Mai.
- (4) A.M.M. G-3 Cont. Directes-Brouillon Lettre Bruys à Nansouty 16 Juin. " Joint le rapport hebdomadaire détaillé sur la remise en marche des grands organismes de l'Etat ". Malheureusement il a été impossible de retrouver ces rapports.
- (5) A.B. Mission de Nansouty en Bourgogne. Art. cité.
- (6) Boursin Challamel-Dictionnaire de la Révolution Française Paris 1893 - Page 520 - Article Moreau.
- (7) A.M.M. Fonds 1943 - Comptabilité Municipale - Journal des paiements 1814.

Autre fondement de l'autorité : la police et l'armée. Là aussi se manifeste une impulsion nouvelle. On pouvait craindre que le départ des Autrichiens, au début de juin, ne prive les représentants provisoires d'un régime mal assuré, et leurs amis, d'un soutien indispensable. Aussi, en même temps que les habits verts, gris ou blancs, des occupants quittaient la porte Saint-Antoine remontant vers le Nord, entraient par la porte de Saint-Clément, venant du Sud, les premiers détachements du 1er Régiment d'Infanterie légère, venant de l'Italie. Les cantonnements changent de main, les casernes demeurent ouvertes aux troupes de passage, déserteurs ou démobilisés français, prisonniers libérés ou corps autrichiens évacuant les régions occupées (1). L'accueil fut enthousiaste. Les soldats furent invités à des repas en plein air et les officiers à un banquet offert par la ville de Mâcon (2).

En même temps, parvenaient de Dijon, les ordres impératifs de reconstituer la garde nationale et de la porter de 4 à 6 compagnies à 100 hommes. Le 17 Juin, Bonne, sans discuter cette fois, (3) convoque " 400 citoyens pour les avertir de la reconstitution de la garde nationale et d'avoir à se trouver pour la revue le dimanche 19 Juin, sur la place de l'Hôpital à 3 heures de l'après-midi. " C'était les anciens membres de la cohorte urbaine, qui avaient dû livrer leurs armes en mars (4). Beaucoup s'abstinrent, prétextant le manque de tenues et de fusils. Ce qui n'empêcha pas M. de Davayé aîné, Chef de Bataillon de proposer à Bruys-Vaudran, préfet par intérim, le 25 Juin, la liste des membres des 5^o et 6^o compagnies, capitaines De la Forestille de Saint-Léger et Deguat (5). L'enthousiasme dut manquer à nouveau, car dès le 27 Juillet, on refondit les 6 compagnies en 4 formations de 125 hommes, officiers et sous-officiers compris. Les chefs, royalistes, se plaignent à nouveau du manque d'assiduité aux convocations et aux services de poste. La Garde Nationale, lourde aux bourgeois mâconnais, leur paraît pourtant indispensable pour assurer l'ordre dans la ville et peut-être lutter contre une opposition croissante.

-
- (1) A.D.SL. R-2 Prisonniers de guerre 1802-1815. Réponse du Maire de Mâcon au Lt. Général Cat. La 18^o Division Militaire 18 Juin 1814.
- (2) A.M.M. Fonds 1943 - Dépenses de la Mairie-Registre des Mandats 1812-1815 - Mandat n^o 628 - cité.
- (3) voir page.
- (4) A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 94 - Rapport Bonne 15 avril 1814 " La cohorte urbaine a été complètement désarmée lors de la seconde entrée des troupes alliées.
- (5) A.M.M. H-3 Garde Nationale 1799-1821 - Propositions envoyées à Nansouty par Bruys-Vaudran le 125 juin.

1'OPINION PUBLIQUE EN JUILLET.

Mais ici la police travaille activement dès le milieu de mai. L'impulsion vient de Paris, par Dijon. Bruys-Vaudran, Bonne et même les notables " les plus prononcés pour le nouveau régime " doivent " se soumettre à des enquêtes et une surveillance actives, qui n'a d'autre but que de rétablir l'ordre troublé par l'usurpateur et la guerre, que d'arrêter l'action néfaste des meneurs et des agitateurs qui troubleraient vite le repos et la tranquillité publiques. Chacun doit se prêter aux questions.... "(1). posées par une gendarmerie réorganisée les agents de police municipaux et une police étrangère au pays. Personne n'est exempt d'interrogation voire de soupçons.

Car la situation de l'opinion publique en juillet, justifie toutes les craintes exprimées à plusieurs reprises par les royalistes mâconnais (2). Les symptômes d'une hostilité déclarée décelée dès avril n'ont fait qu'augmenter : " le 29 mai, à 10 heures du soir plusieurs membres de la cohorte urbaine et de nombreux particuliers, en armes et tambours en tête ont défilé jusqu'à une heure avancée de la nuit (3)" en poussant des " cris de nature à troubler le repos public". Depuis le milieu de juin ", les coches d'eau qui font le parcours Chalon, par Mâcon, sont le théâtre de rixes, de cris séditieux et les pâtres des prairies riveraines crient "Vive l'Empereur. A bas Louis XVIII "(4) malgré les patrouilles de gendarmes à cheval sur les rives, les coups de fusil à blanc sur les "petits vociférateurs riverains," les " gendarmes déguisés en civil à l'intérieur du coche et aux lieux de débarquement " rien n'est encore changé en août. Le 11 Juin, la police saisit chez le sieur MOIROUX, imprimeur rue Saint-Vincent " une adresse à Sa Majesté, dont l'ensemble n'offre que lieux communs et injures.... et dont il y a tout lieu de croire qu'elle a été envoyée à Paris.... Il serait infiniment contraire à l'opinion dont la ville doit jouir auprès du Gouvernement, qu'on pût attribuer à ses habitants autant de hardiesse que d'ineptie" (5). Début juillet, le sieur LAVENIR, cabaretier

-
- (1) A.D.SL. Série M. Police Générale. Circulaire du Préfet par intérim, aux Maires de l'arrondissement de Mâcon. 20 Juin 1814.
- (2) A.M.M. Fonds Puthod. Lettre signée illisible, adressée à Puthod, le 26 mai 1814 : "Tout le nouveau parti du Gouvernement craint beaucoup les émeutes et les protestations et le dit à qui veut l'entendre".
- (3) A.M.M. II-20. Reg. 12- p. 32- Arrêté municipal du 30 Mai rendant Augres, commissaire de police responsable chaque jour de la situation de la ville. Cette manifestation curieuse s'expliquerait peut-être en partie par des libations ?
- (4) A.D.SL. Série M. Prisonniers de Guerre 1814. Correspondance complète.
- (5) A.M.M. II-18 - Reg. 4 p. 2 Lettre Bonne au Préfet 12 Juin. Malheureusement cette adresse ne nous est pas parvenue.

"homme dangereux et à surveiller a rédigé une pétition inconvenante au nom des cabaretiers " (1). On craint la constitution de dépôts d'armes clandestins, avec les poudres et les fusils enlevés aux morts ou abandonnés par les traînardés de toutes nationalités (2) . Enfin, dans plusieurs cabarets, et dans plusieurs villages du Mâconnais on crie tous les jours "Vive l'Empereur. A bas Louis XVIII", on tient des réunions privées où on chante " le bien aimé reviendra " (3). En un mot l'arrondissement de Mâcon semble " infesté de jacobins enragés qui ne cherchent qu'à ramener l'anarchie et le despotisme en renversant le trône des Bourbons" (4). Est-on même bien sûr de la troupe de ligne cantonnée à Mâcon ?

Jusqu'au 17 Juillet, date de nomination du nouveau Préfet, aucune mesure efficace n'est vraiment prise pour lutter contre le développement rapide de cet état d'esprit hostile aux Bourbons. Seulement des arrêtés pour rechercher et déposer en mairie les armes et les poudres, des surveillances de certains " meneurs qui courent la ville et la campagne, une timide propagande parlée, parallèle aux proclamations et louanges municipales, aux promesses officielles. De Paris, ou de Dijon, les hommes politiques donnent par lettre, des consignes à leurs amis mâconnais, sur les grands thèmes à défendre : " maintien de l'acte constitutionnel, vente des Biens Nationaux, irrévocable, consolidation du système municipal, généraux et députés hostiles à un asservissement de la Nation par le Roi, condamnation des sénateurs et députés qui depuis dix ans n'ont su qu'envoyer les enfants à la boucherie et remplir leurs poches. Voilà ce qu'on doit répandre autour de soi "(5)

Le pouvoir rétabli pressantait la croissance d'une opposition déjà perceptible dans les derniers jours de juin. Pourtant cette évolution demeure faible à Mâcon. Paris et ses intrigues, la Cour et ses combinaisons, les milieux politiques et leur sensibilité aux moindres signes, tout cela est loin.

-
- (1) A.M.M. I-1 - 1789 -1862 - Note Préfet au Maire 10 août 1814.
 (2) A.D.SL. Série R1. Fusils de Guerre. Note du Préfet aux Maires 21 juin - 4 Juillet.
 (3) A.D.SL. Série M. Police Générale. 1800-1816- Carton 1814.
 (4) A.D.SL. Série R. Réquisitions. Rapport Pignot, sous-Préfet Mâcon. 2 Juillet 1814.
 (5) A.D.SL. Fonds Thyard. F. 709 Lettre Baron de Thiard à son régisseur Piaget 21 Juin 1814.

A Mâcon c'est une minorité qui proteste et déchire les affiches. La population ne paraît " songer qu'aux bienfaits de la paix, alors que les misères de la guerre sont encore présentes à tous les yeux et à tous les esprits "(1). A partir de la fin de juillet, reprenant sa vie normale, la cité commencera à penser et à s'agiter.

Pour le moment, au terme de ce long semestre d'agitations, d'abertes, d'intrigues épuisantes, les adversaires politiques semblent avoir conclu une trêve tacite imposée par les circonstances : les Autrichiens ont quitté la ville; les royalistes assurent leurs positions en attendant une politique; les municipaux, leurs avantages sauvés, sont prêts à servir le Roi, comme ils servaient l'Empereur. La population, elle, à part une minorité de bonapartistes fervents s'occupe de ses intérêts personnels en songeant aux récoltes, et au remboursement des dommages de guerre.

On souffle, en comptant les coups qu'on a reçus et dont on attend réparation. Et, pour cette population sans grand ressort, cela suffit à meubler les journées.

°
° °

Cette histoire souvent confuse des querelles locales en ce semestre capital vaut évidemment en elle-même pour expliquer l'établissement facile du régime de la Restauration dans une ville apathique où personne ne songe à défendre sérieusement l'Empire exsangue.

Mais son intérêt profond réside dans l'originalité de la vie politique mâconnaise, provinciale en général, en 1814.

D'abord on doit constater que le particularisme local a peu souffert des efforts de centralisation de l'Empire. 15 ans de soumission ombrageuse au Préfet de Roujoux n'ont peut-être fait qu'exciter le désir d'indépendance administrative et politique des bourgeois mâconnais et la nostalgie d'une autorité séculaire confisquée au profit d'une tutelle mal supportée. L'occasion paraît bonne, de la ressaisir, pendant ces vacances du pouvoir central, en janvier et février. Les

(1) A.M.M.- H-2 Invasion de 1814. Lettre Bonne au Comte Germain
26 Juillet 1814.

municipaux actifs, capables, intrigants jouent la carte royaliste. Par raison sans doute devant l'effondrement militaire d'un régime fondé sur la victoire des armes; par ambition aussi, espérant peut-être monnayer leur capitulation et leur ralliement, contre le rétablissement de leurs anciens privilèges. Mais la Restauration, " qui n'a rien oublié " et surtout pas l'indiscipline des Etats Provinciaux et des Municipalités de la fin de l'Ancien Régime, s'assied aux bureaux des Préfets impériaux. Un dernier espoir : faire attribuer la préfecture à l'un des bourgeois locaux : Bonne, Bruys de Vaudran, voire Chapuis. L'ambition administrative et par elle politique demeure donc vivace en province. Là encore les désirs de Napoléon se sont heurtés à l'inertie des traditions et des hommes. Il faudra attendre la génération suivante pour en constater l'influence.

Par ailleurs, il faut marquer la continuité réelle de la vie politique locale, reflet d'intérêts économiques et sociaux permanents de derrière les variations des Régimes nationaux et des personnels politiques. Subsistent sans interruption, la prédominance de la riche bourgeoisie foncière et négociante, l'action du " parti des marchands de vin " l'autorité des " légistes " dépositaires des secrets familiaux séculaires, maîtres des textes et des lois qui régissent la vie besogneuse des pauvres et des artisans. Avant comme après l'invasion, l'abdication, la Charte ou le traité de Paris, les " classes les plus misérables " vivent médiocrement et les 130 familles " éclairées et riches " fournissent toujours les cadres de la vie municipale. Ici les personnes valent plus que les principes politiques, dans une large mesure. Et si l'on se moque parfois des hommes, on tient peu rigueur des changements d'étiquette d'un Bonne, d'un Barnaud, d'un Moreau ou d'un Chapuis " jacobins sous Robespierre, impériaux sous Napoléon, royalistes sous Louis XVIII ". L'histoire nationale, des Révolutions et des Ministères, doit se doubler d'une étude locale précise et neuve, moins suggestive peut-être mais aussi valable et vivante.

Sans doute y prendra-t-on ici peu d'intérêt car la médiocrité de la vie politique mâconnaise, le peu de retentissement des événements majeurs de l'époque, étonne en un temps si frémissant de bouleversements européens aux conséquences toujours actuelles. Quelle apathie, quel détachement, quand un Empire s'écroule qui voulait modeler l'Europe, quand ses terres et sa ville sont envahies après trois siècles de sauvegarde. Sans doute le tempérament des habitants, leur désintéressement pour un Régime qui les atteint peu dans leurs affections et leurs biens, la lassitude de vingt ans d'alarmes, justifient bien des renoncements. Mais " la masse de la Nation demeura indifférente... Elle accepte Louis XVIII parce qu'à ses

Les transformations de la vie politique mâconnaise en six mois, mis à part le changement de régime et de Préfet, n'ont donc pas encore éclaté aux yeux de tous. Même personnel municipal, même administrateurs, même obligations civiques et financières. Sans doute, on suppose bien que la réalité du pouvoir va passer de plus en plus aux royalistes avoués ou ralliés. Mais, à vrai dire, l'attention et la passion se portent ailleurs, sur la vie économique.

Ici, le bouleversement est plus apparent sinon plus durable, et ses conséquences directes plus sensibles dans le budget des particuliers et des collectivités. Toutes les opinions concordent, de la plus modérée à la plus entière :

" Le département de Saône-et-Loire a souffert plus longtemps qu'un autre de la présence des troupes alliées... de réquisitions considérables " (1).

" Le pays du vignoble mâconnais où la guerre et l'épizootie ont exercé et exercent encore leurs ravages... voit la misère s'étendre jusque^{sur} des propriétaires.... " (2).

" Les Autrichiens achèvent de nous ruiner... " (3).

" Le Département est dans un état affreux de ruine et de désolation " (4).

" Il n'existe plus rien de la richesse mobilière dans un arrondissement de quatre lieues. Les deux tiers de la ville sont dans l'impossibilité physique de nourrir des soldats " (5).

- (1) A.D.SL. Série M. Prisonniers de guerre - 1814- Rapport du Comte Germain sur l'Etat Economique et Politique du Département - 27 Juillet 1814.
- (2) A.D.SL. Série N. Conseil Général - Voeu du Conseil Général 14 Oct; 1814 - Pour dégrèvements d'impositions.
- (3) A.D.SL. Fonds Thyard. F. 639- Lettre de Roujoux ~~en~~ fils à Thiard le 14 Mai 1814.
- (4) A.D.SL. Lettre de Roujoux père à Thiard - 28 Mai 1814.
- (5) A.M.M. - II-18 - Reg. 3 p. 92. Lettre de Bonne à S. Ex. Baron de Mylius, gouverneur de Saône-et-Loire - 11 avril 1814.

A - DIMINUTION DES " RECETTES ".

-:-:-:-

Comprenons la notion des Recettes au sens large : tous les facteurs d'enrichissement des particuliers ou des collectivités , le commerce et l'artisanat, les contributions et les ressources des caisses publiques. La production agricole influera en effet peu sur ce poste, du fait de la saison, de même que l'activité manufacturière, très modeste à Mâcon(1).

ANÉANTISSEMENT DU MOYEN COMMERCE.

" Le commerce est anéanti, l'argent ne circule plus"(2)

Il est évident que le commerce quel qu'il soit, en un temps où son organisation est toute locale en général, souffre de l'occupation. Une stagnation prolongée des échanges de toute nature appauvrit les classes les plus actives : négociants en vins, en graines et fourrages, bois et charbons comme aussi à un degré variable les paysans et les propriétaires fonciers anxieux des ventes de leurs produits agricoles sur les marchés locaux ou aux intermédiaires.

A vrai dire, la fin des opérations militaires locales, vers la mi-mars rétablit peu à peu les échanges locaux qu'on peut considérer comme presque normaux dès le début de juin pour les céréales, les fourrages, les bois , les produits de ferme (3). Le commerce régional ou international sera plus long à se rétablir. Dès la fin août cependant, l'exportation des grains et des vins reprend nettement (2). Mais on peut négliger cette distinction entre arrêt total et reprise plus accentuée des transactions, le fait essentiel demeurant l'entrave considérable apportée aux échanges de toute nature durant le premier semestre de 1814. Différence de degré non de nature.

 (1) A.D.SL. Série M. Etat. Ind. et Com. 1806-1839- Tableau des Industries Mâconnaises.

A.D.SL. Série M. Ind. et Com. 1806-62- Statistique Roujoux 1805.

(2) GAFFAREL-Dijon en 1814 et 1815 - Dijon 1897 - in 8° 382 pages
 Extrait du " Mémorial inédit " de J.B. Tome : p.9-note 1.

(3) A.D.SL. Série M. Mercuriales Carton 1814. 2 liasses -
 quantités apportées sur le marché de St-Laurent.

DANS LES VINS.

D'abord le vin " l'unique richesse de la contrée " (1) " la plus riche et la plus avantageuse des cultures " (2), le vin et la cascade de profits gras ou maigres qui coule avec lui, du vigneron au détaillant, par le propriétaire, le commissionnaire et le négociant. Ici deux aspects du commerce : la consommation locale, Mâcon et cantons, l'expédition régionale et lointaine vers Paris, le Nord et les pays voisins, Suisse et Allemagne.

Le vin, rouge surtout, est amené normalement sur la table du citadin aisé, du tavernier ou de l'hôtelier par l'un des 82 négociants de la place, rarement par un propriétaire ou un vigneron. Malgré les aléas de la guerre ou de l'occupation, on ne constate jamais que ce ravitaillement fasse défaut. La pièce de 1813, année très moyenne par suite des pluies continues, coûte de 36 à 60 francs départ négociant (3) selon qualité. Le 1812, alcoolisé et sucré par une grande sécheresse, atteint de 72 à 120 francs la pièce, alors que le fameux " vin de la comète " , qui reste encore de la précieuse et maigre récolte de 1811, dépasse les 160-170 frs la pièce. Mais il est rare (4). Il vieillit dans les caves des bourgeois et des artisans, des riches vigneron des villages de la côte, souvent en bouteilles qui coûtent 4 et 5 francs, contre 3 francs et 1,25 pour les vins plus ordinaires. Toutes ces caves citadines ou paysannes subiront d'ailleurs de nombreux pillages. Mais la récolte de 1813, importante, et les réserves antérieures suffisent à toute cette consommation courante. Les garnisons autrichiennes ou françaises la multiplièrent dans d'appréciables proportions. Malgré réquisitions et pillages, les cabarets et les hôtels vendent abondamment (5). Certains profitent des

-
- (1) Statistique Roujoux citée. A.D.SL. M. 124 - Rapport Sous-Préfet de Chalon - 1813.
- (2) A.D.SL. Série N. - Voeu Conseil Général - 10 Oct. 1814 - cité.
- (3) A.D.SL. R. 35 - Fournitures aux troupes alliées par la ville de Mâcon en 1814.
- (4) A.A.A.T. 1933 - Article de M. Violet. Les vins du Mâconnais autrefois. P. 157 à 213 - La pièce, jauge mâconnaise, varie de 213 à 216 litres.
- (5) A.M.M. G-3 - Contributions - Lettre du Préfet provisoire Bruys Vaudran à Bonne, le 20 Juillet 1814. " Personne n'ignore combien les cabaretiers ont vendu plus que de coutume durant le séjour des troupes étrangères ou françaises. Certains ont réalisé de petites fortunes".

circonstances pour majorer les prix et diminuer les contenances des bouteilles ou des pichets (1). Les contrôleurs des droits réunis, repliés sur Charolles, jusqu'au milieu de mai, indécis et craintifs jusqu'au milieu de juillet, ne surveillaient rien (2) Tout se conjugue donc pour assurer au commerce de détail une prospérité exceptionnelle et inattendue. Mais les négociants en gros n'ont pas les mêmes raisons de se réjouir. Livrer quelques centaines de pièces aux cabaretiers mâconnais les touche peu.

Le trafic annuel normal des quelque 50 négociants de Mâcon et de la proche région a pu être chiffré à 40.000-50.000 pièces approximativement. Or toutes les routes commerciales sont coupées jusqu'à la fin de mai. Les expéditions vers la Suisse, vers Paris par Digoïn, vers le Nord par la Saône et le Canal de Bourgogne, vers l'Est et l'Allemagne peuvent se faire. Sans doute, les achats furent modérés en 1813, devant la qualité médiocre et les menaces extérieures. Mais les stocks ne diminuent guère que par les livraisons des réquisitions, très modestes en définitive, à partir du milieu de mars : 82 pièces et 200 bouteilles en deux mois pour les troupes autrichiennes et l'Etat-Major (3). Le "parti des marchands de vin" avait pu protéger par l'action du maire, ses personnes et ses biens, même ses tonneaux. Il n'a pu protéger son commerce. Aussi certaines maisons, déjà ébranlées par la perte des créances sur l'Allemagne se voient menacées, par la suspension des recouvrements de factures récentes (4). Plusieurs devront se défaire à la fin de 1814 ou le début de 1815, de domaines plus ou moins importants dans le vignoble mâconnais ou beauinois (5). Bonne lui-même, dès le 24 octobre alléguera le soin de ses affaires commerciales "difficiles" pour envoyer au Comte Germain sa première lettre de démission (6). Aussi les règlements des achats aux propriétaires ou aux métayers se fait-il attendre

-
- (1) A.M.M. I-2 Carton II - Justice des ports-portefaix- Procès-verbal de gendarmerie au sieur "GARNERON cabaretier pour avoir provoqué une rixe" en vendant trop cher son vin dans des bouteilles "fausses".
- (2) A.D.SL. Recueil des actes préfectoraux 1814-1815- Attendu des motifs - arrêté Comte Germain 12 Juillet 1814.
- (3) A.D.SL. Série R. n° 35 - Folios 46 à 48.
- (4) A.M.M. Fonds 1943 - Justice de paix de Mâcon-sud-Audiences diverses 1814 et 1815 : Recouvrement des quittances de marchands de vin sur cabaretiers et acheteurs régionaux.
- (5) A.D.SL. Archives notariales - Vente de vignes, propriétés et prés.
- (6) A.M.M. - H-2- 1814 - Lettre citée.

pour les vins de 1813 et antérieurs enlevés en novembre-décembre 1813, jusqu'au début de 1815, malgré les réclamations parfois violentes des vendeurs (1).

Ce retard de règlement achève de précipiter le monde rural vigneron dans une situation désastreuse. Déjà " fort éprouvés depuis cinq ans... les malheureux vigneron, sans moyens pour subsister sont une charge ruineuse pour les propriétaires qui sont obligés non seulement de leur fournir la subsistance, mais encore de faire l'avance de l'impôt foncier"(2). Le producteur ne perçoit donc pas le prix de son vin, pourtant acheté de 30 à 45 francs la pièce en cave, selon la qualité, prix plus bas que la moyenne. Il doit en plus livrer aux réquisitions, à Mâcon, dans les cantons limitrophes, ce qui achève de vider sa cave sans remplir sa bourse. Les propriétaires fonciers, légistes négociants ou bourgeois mâconnais doivent y pourvoir en partie et c'est autant hors du circuit habituel du commerce local.

Sans doute, la situation se prolongeant plusieurs années, le négoce et la propriété se fussent organisés, aidés par les pouvoirs publics ou l'occupant, intéressés au premier chef par une perception normale et régulière des droits réunis. Mais, de janvier à mai totalement jusqu'en août, en partie, le grand commerce des vins fut arrêté, pour le plus grand embarras financier des vigneron, des propriétaires et de certains négociants. La flambée passagère et limitée du commerce de détail ne saurait faire illusion.

DANS LES GRAINS ET FOURRAGES.

La situation apparaît encore plus grave dans le commerce des grains et fourrages. Ici en effet comme le souligne BONNE dès le 8 février (3) : " Le Mâconnais n'a pas de blé. Le peu qu'on en a fait est déjà consommé aux deux tiers. Nous devons recourir au Blé Noir et aux pommes de terre". Pour les fourrages, même sujétion : " Les fourrages viennent en grande partie de la Bresse et de Chalon, on peut en juger par le peu de bétail que nos cultivateurs emploient ". Mâcon et le

(1) A.M.M. Fonds 1943. Justice de Paix. Mâcon-Sud Audiences diverses.

(2) A.D.SL. Série N. Conseil Général 1814 - Voeu du 14 Oct. 1814.

(3) A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 81 à 86. Lettre de Bonne au Comte de Saint-Quentin, durant la première occupation autrichienne 8 février 1814.

Mâconnais récoltent du vin mais très peu de blé (1). Les Mâconnais semblent avoir vécu uniquement avec le marché de Saint-Laurent, de clientèle surtout locale, alimenté essentiellement par la Bresse.

En période de paix, selon les années agricoles, ce marché traite de 10 à 15.000 hectolitres de céréales de première classe, froment, méteil et seigle (2). Quantité insuffisante pour alimenter les 10.000 habitants de la ville dont la consommation annuelle est évaluée à 2 hL et demi par tête. Mais " les boulangers et les propriétaires reçoivent du froment directement des campagnes voisines " (3). Le trafic des fourrages n'est pas important non plus : 1000 à 2000 hectolitres d'avoine par exemple.

Les événements militaires arrêtent brutalement ce modeste trafic. Les cultivateurs bressans ne quittent plus leurs fermes. Les marchés du mois de février ont été absolument déserts alors qu'en 1811, ils avaient reçu 600 hl de froment, en 1812, 780 en 1813, 168 au seul marché du 13 février (4) Malgré des appels pressants de Bonne à Lacroix, adjoint au Maire de Saint-Laurent, pour " des mesures de confiance et de persuasion nécessaires à lever toutes les craintes, en assurant une libre circulation, et la faculté de ramener chez eux leurs grains en cas de non vente " (5), les marchés demeurent déserts jusqu'au début de mars. Les négociants conservent précieusement leurs modestes stocks les protégeant de la réquisition, " dans l'espoir de regagner par leur vente ultérieure les pertes subies par la stagnation du commerce durant l'occupation " (6). Vainement d'ailleurs. Car il faut alimenter le marché de Mâcon, à défaut de celui de Saint-Laurent, pour nourrir la population. Le 3 février " JARRE fils doit se tenir prêt à livrer 100 années de blés qui étaient destinées à la manutention (7).

-
- (1) A.D.SL. R. 75 - Liasse - Affaire de Graines 10 et 11 mars 1814
 (2) A.D.SL. Série M. Mercuriales Grains et Fourrages. Cartons 1810 à 1820. 15.232 hl. en 1811 = 9.450 en 1812 = 8.465 en 1813 = 12.491 en 1814 (mai-décembre). 37.712 en 1815 (exceptionnel - cause ?) = 12.913 en 1816 (10 mois). Chiffres des années civiles, peu différents des années agricoles août Juillet.
 (3) A.M.M. 0-3 - Ports et quais 1791-1867 - Rapport du fermier de l'octroi - 20 septembre 1811-
 (4) A.D.SL. Série M. Mercuriales grains.
 (5) A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 79 Lettre Bonne à Lacroix-2 février 1814.
 (6) A.D.SL. R. 75 Liasse - Affaire des grains des 10 et 11 mars. Déclarations des sieurs Rousset, Forêt Coillard et Cartillier marchands à St-Laurent.
 (7) A.M.M. II-18 - Re. 3 p. 80 Lettre Bonne à Jarre 3 février 1844 Lettre Bonne au Maire de St-Clément 13/2/1814.

Les céréales secondaires et les fourrages manquent de même. Le 10 mars, les employés municipaux doivent s'adresser à 16 marchands de Mâcon et de Saint-Laurent pour trouver d'urgence 887 Double Décalitres d'avoine (1). Depuis le début de février " les fourrages en tout genre manquent entièrement à la ville de Mâcon où est la masse des troupes. Les entrepôts particuliers et collectifs sont vides. Les cantons ne livrent pas... " (2). Inutile d'ajouter que le commerce est totalement suspendu.

Cette situation des approvisionnements s'améliore nettement à partir du début d'avril. Les mercuriales reprennent régulièrement pour la Foire du 20 Mai qui est relativement fournie : 220 hectolitres. Du 20 Mai au 17 juillet, pendant les deux derniers mois de l'année agricole, malgré réquisitions et pillages, le marché de Saint-Laurent retrouve sa prospérité normale : 1222 hectolitres de froment, contre 1414 durant la même période de 1811 et 1268 en 1813 (3). Les routes ne sont pourtant pas tellement plus sûres avec les incessants mouvements de troupe et de pillards. Mais les combats sont terminés, les stocks encore importants et les bourses vides à la campagne(4)

Pour les viandes, la situation particulière de Mâcon ravitaillée autant par les bouchers forains que par les bouchers à boutiques, assure à la ville un ravitaillement régulier et important. Le 6 mars en particulier, 12 bêtes au moins se trouvaient à Mâcon destinées à l'abatage (5) Et les prix se maintiennent de 60 à 80 centimes le kilog débité.

Quant aux autres activités commerciales, il nous est pratiquement impossible d'en évaluer l'évolution de janvier à Juillet, par manque de documents précis. Seules des comptabilités familiales renseigneraient dans un domaine encore inexploré. Pour les bois et charbons, on se plaint de pillages

-
- (1) A.D.SL. R. 75 Liasse Affaire des grains des 10 et 11 mars Délibérations des sieurs Rousset, Foret, Coillard et Cartillier, marchands à Saint-Laurent
 - (2) A.M.M. II-18 Reg. 3 p. 80 Lettre Bonne à Jarre 3 février 1814 - Lettre Bonne au Maire de St-Clément 13/2/14.
 - (3) A.D.SL. Série M. Mercuriales Grains et fourrages-en 1812- après la mauvaise année 1811 : 322 hl.
 - (4) A.D.SL. F. 712 Fonds Thiard. Lettres de Piaget au baron de Thiard, en particulier F. 712/32 du 14 décembre 1813 et F 712/36 du 3 janvier 1814.
 - (5) A.M.M. II-20 - Arrêté de Bonne interdisant de sortir ces bêtes de la ville - 6 mars 1814.

Au total, dans le grand comme dans le petit commerce, et mises à part de rares et provisoires exceptions, stagnation, sinon arrêt total, avec reprise plus ou moins rapide et accentuée d'avril à juillet pour revenir à un trafic voisin de la normale. En tous cas, diminution incontestable des recettes des particuliers, propriétaires fonciers, commerçants, débitants ou artisans.

AVILISSEMENT DES RECETTES PUBLIQUES.

Les recettes publiques s'avilissent aussi. Mais, sauf exceptions notables elles seront moins touchées, en apparence que les autres. Impôts directs, ordinaires ou exceptionnels demeurent exigibles, une partie des impôts indirects sera récupérée dans toute la mesure possible, en particulier pour l'octroi municipal et les droits réunis.

Les caisses publiques n'avaient pourtant guère besoin de pareille épreuve au début de 1814. La détresse croissante du Trésor depuis la campagne de Russie ne fait qu'augmenter durant toute l'année 1813 (1). Les dernières mesures financières extraordinaires de l'Empire le prouvent éloquemment : loi du 20 mars 1813 prescrivant la vente des biens communaux non partagés au bénéfice de la Caisse d'amortissement, décret du 5 avril 1813 sur les Gardes d'Honneur à équiper à leurs frais. Mais surtout " la véritable avalanche d'impôts excessifs et illégaux qui ne cesse de pleuvoir " (2) dans les derniers mois : décret du 11 Novembre 1813 sur les impôts de l'année en cours qui établit 30 centimes additionnels aux contributions foncière, portes et fenêtres et patentes, qui double la personnelle et mobilière; décret du 9 janvier 1814 sur les impôts de 1814 connu à Mâcon fin janvier (3), qui double toutes les contributions prévues, sauf la foncière augmentée de 50 centimes additionnels. De plus, les impôts indirects ne cessent d'être majorés eux aussi : second dixième additionnel sur l'octroi (4) en juin 1813, double décime sur le kilog de sel, en novembre (5).

-
- (1) M. Marion . Histoire Financière de la France. Paris 1914-1919 Tome IV chap. IX.
- (2) A.M.M. Fonds 1943 - Comptes et Budgets - Lettre Brunet-Bruys adjoint à Bonne, 24 décembre 1813. L'expéditeur ne connaissait d'ailleurs pas encore le décret du 9 janvier 1814.
- (3) A.M.M. G-3 Contributions Directes-Lois et Réglements.-Enregistrement du Décret le 28 janvier.
- (4) A.M.M. II-20 Lettre du Conseiller d'Etat, Directeur Général de la comptabilité des communes, en date du 10 avril 1813, à M. le Préfet de Saône-et-Loire. Le second dixième est perçu dès le 17 juin.
- (5) A.M.M. H-2- 1814 Décret Impérial du 11 Novembre 1813.

Sans doute : " le devoir patriotique commande à chaque citoyen de s'acquitter sans délai de ses contributions à la défense commune " (1) et dès le 16 décembre 1813, le sieur DUMALLE, percepteur à Mâcon " invite tous les contribuables à se libérer du restant de leurs contributions directes, et de la totalité de leurs contributions indirectes pour 1813 ", sous peine de voir loger des garnisaires (2). Mais tous les appels, toutes les menaces demeurent lettre morte jusqu'à la fin de 1814 : arrêté préfectoral de Chapuis le 5 mai " sur le rôle des contributions foncière, mobilière, des portes et fenêtres pour l'année en cours, publié et mis en recouvrement immédiatement, à payer tout de suite à peine d'y être contraint par le placement de garnisaires aux frais des contribuables " (3); nouvel arrêté du 12 Juin signé de Bruys-Vaudran sur les modalités du recouvrement " urgent et nécessaire à la bonne marche du Gouvernement " (4) Nouveaux appels le 21 juin, le 10 Juillet.

CAUSES.

Les causes de ce retard inhabituel dans une ville et une région où les percepteurs et les receveurs généraux se plaisaient jusque là à souligner la " célérité des rentrées", viennent à la fois de la situation générale de la France et de mobiles purement locaux : d'abord, les agents des contributions et les contrôleurs n'ont jamais été populaires dans le Mâconnais; plus que les " gabelous" en d'autres lieux, on voyait surtout en eux les " fouineurs" de la Régie et des droits réunis. L'affaire GAGNEUX en 1809 résume toute l'hostilité d'un pays de vigneron, de cabaretiers et de négociants en vin " où il paraît que l'établissement de l'impôt indirect est en opposition avec l'opinion des habitants " (5). Ne pas payer les impôts sera donc une revanche et une aubaine. D'autant moins dangereuse que dans leur retraite hâtive, les administrations des Contributions, ont " enlevé tous les registres, papiers et documents constatant la fortune publique, celle des particuliers, enfin l'état de la Société. " Tout a disparu " et en particulier les rôles des Contributions (6). Sans doute tous n'ont pas été détruits comme beaucoup l'espèrent mais " c'est le chaos" qui retarde l'établissement des rôles de 1814 et favorise toutes les fraudes. Fraudes qui semblent encouragées par l'occupant, malgré les menaces du préfet militaire, car depuis trois mois, il a été impossible d'arrêter la course de la fraude par l'Empire

-
- (1) A.D.SL. Série R. Recensement et recrutement - Appel du Préfet de Roujoux pour les gardes d'honneur - 28 avril 1813
 (2) A.M.M. II-42 Registre 2 - Appel du sieur Dumale - 16-12-1813
 (3) A.M.M. II-42 Registre 2 - Affiche signée du Maire et reproduisant le texte de l'arrêté.
 (4) A.M.M. - G3 Contributions Directes
 (5) A.D.SL. Série M. Police Générale 1800-1814.
 (6) A.M.M. O-3 - Contributions - 1814-1870 - Ordre de Chapuis fin avril 1814.

de la force alliée qui la protégeait tacitement " (1), particulièrement pour l'octroi, les droits réunis, les droits de chasse et de pêche : " Dans les campagnes, les officiers autrichiens se jouent des ordres du préfet. Ils agissent suivant leur caprice ou leur ambition... Ils pêchent, ils veulent qu'on pêche " (2). Il aurait fallu un héroïsme fiscal hors du commun pour s'acquitter de ses devoirs avec d'aussi faciles prétextes de n'en rien faire. D'ailleurs l'incertitude du lendemain est telle qu'on préfère attendre un véritable gouvernement " si on paie au roi Louis XVIII on s'expose à payer deux fois, car le roi n'est pas sacré et il ne le sera pas... Des agitateurs et des malveillants font courir des bruits absurdes pour empêcher les redevables de payer " (3). Aspect politique du refus de payer, cherchant à frapper dans ses forces vives un régime nouveau déjà écrasé de charges.

D'autre part, même revenu à Mâcon, le sieur MOREAU, receveur général n'avait pas la confiance du public. Certains l'accusaient de prévarication, de fortune amassée rapidement, " sur le compte du département ". C'est un Chalonnais, né en 1752, conventionnel régicide, donc suspect au nouveau régime. De toutes manières, " il n'est pas estimé " et de Nansouty le remplacerait volontiers par M. de la Loyère, l'un des plus riches propriétaires du département (4) Quant au sieur VITALLIS, Directeur des Contributions Directes, il demeure hostile aux marchands de vin et à Bonne en particulier, sans que nous sachions le fond de l'affaire. Ces tiraillements entre les hauts fonctionnaires, les administrateurs locaux et les contribuables n'ont certes guère facilité le recouvrement des sommes dues. Troisième et décisive difficulté : " les porteurs de bons de réquisitions attendent pour se libérer de leurs impôts que leurs bons soient régularisés et admis en paiement de leur contributions extraordinaires. Une commission particulière s'occupe de cette opération " (5). Plus de 5.000 bons encombrant encore les rayons des Archives de Saône-et-Loire pour la seule ville de Mâcon, plus de 20.000 pour l'arrondissement et le département (6)

-
- (1) A.M.M. II-18- Regi. 3 p. 91 Lettre de Bonne au Procureur du Roi - 13 Mai 1814.
- (2) A.D.SL. Série F. F. 742/49 - Lettre Piaget à Thiard 31 Mai 1814.
- (3) A.D.SL. Série M. 1814 - Lettre de Latour, percepteur de Montballet (20 km - N. de Mâcon).
- (4) A.B. Mission du Général de Nansouty-article cité.
- (5) A.D.SL. Série N. Conseil Général - Contributions. Session ordinaire octobre 1814.
- (6) A.D.SL. Série R. Réquisitions et indemnités - Guerre du 1er Empire - Bons et récépissés. Ville de Mâcon - 1814. Cartons 78-79-80 pour Mâcon - 81-82... pour le Département.

On comprend qu'en 1816, les dégrèvements n'aient pas encore été tous établis.

Enfin la stagnation du commerce, les réquisitions payables à échéance incertaine, les pillages, la situation économique chancelante et l'importance des contributions exigibles découragent les plus décidés ou empêchent même de nombreux contribuables en partie ruinés de pouvoir s'acquitter (1).

Tous mobiles concourants qui expliquent aisément les retards importants dans la rentrée des impôts de toutes sortes. Jusqu'au début d'avril, même le voulant, il était souvent bien difficile de payer par manque de rôle ou de caisses. Ensuite, pour beaucoup cela devint impossible, par manque d'argent. Les caisses publiques se vidèrent et les contribuables mâconnais durent consentir un gros effort pour les remplir à nouveau, du produit des contributions indirectes, des contributions directes, des impositions extraordinaires.

Incontestablement, les sources les moins tarissables de recettes sont les impôts de consommation, les " Contributions Indirectes ". A Mâcon, l'octroi municipal, les droits réunis, essentiellement. Accessoirement droits sur le sel, le tabac, les poudres. Pourtant, là aussi, l'alimentation s'arrête.

L'OCTROI.

" L'octroi dans la ville et les faubourgs de Mâcon, constitue la poule aux oeufs d'or de la Caisse municipale " (2). A l'origine, la loi du 5 ventôse an VIII portait création " d'octrois municipaux et de bienfaisance dans toutes les villes dont les hospices civils n'ont pas de revenus suffisants pour leurs besoins ". Ce qui était le cas à Mâcon, où le déficit annuel des hospices civils dépasse 30.000 francs et celui de la ville 20.000, au total 50.000 francs", qui montrent bien que la ville de Mâcon ne peut suppléer au déficit des hospices". L'arrêté préfectoral du 27 thermidor an IX, institue donc (3) un octroi dont le produit sera uniquement et spécialement affecté aux dépenses communales et des hospices. La perception en commence le 1er fructidor an IX par un fermier qui doit verser

-
- (1) Voir les nombreuses demandes de dégrèvement pour " pillages, ruines, appauvrissement " au cours de l'année 1815 - A.D.SL. Série N. Conseil Général - A.M.M. G-3 Contributions.
- (2) " L'octroi municipal dans la ville et les faubourgs de Mâcon " 1 brochure in 8° - 28 pages B.M.M. 110.769.
- (3) A.M.M. L-1 - Pièces relatives aux comptes et budgets 1762-1861.

chaque mois le douzième du prix de sa charge entre les mains du receveur municipal. Une recette aussi assurée et aussi économique dans sa perception, devait tenter le gouvernement impérial. La Loi du 24 avril 1806, précitée et développée par circulaire du ministre des Finances le 27 mai, rendue applicable à Mâcon par arrêté municipal du 7 Juin 1806, prélève un dixième du produit net de l'octroi pour le Trésor. Les besoins croissants de Napoléon font augmenter une première fois de 10 % le taux de l'octroi, à compter du 1er janvier 1812, une seconde fois dès le 17 Juin 1813, pour les années 1813 et 1814, malgré les vives protestations du Conseil Municipal de Mâcon (1). Au début de 1814, le sieur PARENT, fermier à bail des octrois de Mâcon depuis décembre 1808 a confié la perception à son régisseur POUGET qui doit verser chaque mois à LASNIER, Receveur Municipal 7.443,35 francs. C'est le 1/2° du bail annuel de 81.200 francs non compris l'augmentation du premier 1/10° additionnel, 8120 francs soit 676,65 par mois réglés à part (2). En 1814, le nouveau 1/10° s'y ajoutera moyennant quoi, la ville peut prévoir assurer, avec quelques autres ressources, l'équilibre d'un budget modeste : 105.593 francs en dépenses, autant en recettes, pour l'année 1814 (3).

Ainsi, la saine perception de l'octroi assure 90 % des ressources locales. On comprend alors l'importance vitale de son fonctionnement, surtout en temps d'occupation, où les charges municipales se multiplient. Sans lui, les hospices les employés municipaux, le bureau de bienfaisance, les droits réunis attendent leur dû (4).

A cet égard on peut diviser en deux périodes égales l'histoire de l'octroi mâconnais de janvier à juillet 1814 : jusqu'à la fin de mars, difficultés, contestations, discussions et pour finir, fermeture des bureaux. Puis, à partir d'avril, reprise progressive des conditions normales d'exploitation.

-
- (1) A.M.M. II-22 Délibérations du Conseil Municipal, en date des 19 février et 24 août 1811, 1er mai 1813 sur les lettres ministérielles des 26 Novembre 1810 et 10 avril 1813 à M. le Préfet de Saône-et-Loire.
- (2) A.M.M. II-20 Reg. 12 p. 12 Séance du Conseil Municipal du 4 février 1814.
- (3) A.M.M. II-20 Registre 11 p. 26 Séance du Conseil Municipal du 15 Juin 1813 et A.M.M. L1- Budgets 1799-1830.
- (4) A.M.M. Fonds 1943 - Journal des Dépenses 1814.- Sur les 7443,35 + 676,65 = 8.120 francs ainsi versés chaque mois on répartissait immédiatement 2800 aux Hospices, 2 à 500 au bureau de Bienfaisance, 744,35 aux Droits Réunis.

Les chiffres parlent éloquemment pour la première période : pour les trois premiers mois de 1814, le fermier aurait dû verser trois fois 8.120 francs, soit, avant le 10 avril 24.360 francs. La caisse municipale ne reçut que 8000 francs, en deux fois : 3000 le 5 janvier, et 5000 le 2 mars (1). Même avec le reliquat de caisse au 1er janvier, 6863 francs 93 centimes, c'était insuffisant pour faire vivre la ville occupée où les troupes alliées doublaient la dépense normale. Mais la situation ne cesse d'empirer de janvier à fin mars. Durant le mois de janvier, le fermier, selon ses dires, n'a compté que 3421 francs de droits aux 5 bureaux d'octroi " et il lui reste d'ailleurs dû par les bouchers 92 francs 74 pour la 1^o quinzaine et 619 francs 10 pour la seconde " (2). Dans une lettre au maire " nonobstant son bail à ferme et dans la circonstance politique où se trouve la ville de Mâcon, il demande que le conseil décide qu'il ne comptera que de cleric-à-maitre du produit de la perception journalière", en d'autres termes, qu'on le relève de ses obligations de preneur jusqu'à nouvelle situation économique et qu'on se contente de ses versements. Le 4 février, le conseil les maintient, au contraire, devant le cri d'alarme que pousse Lasnier, Receveur Municipal " qui n'a aucun fonds ". Le Maire ne peut d'ailleurs que renouveler son appel du 17 janvier, pour " exposer les raisons qui militent pour le paiement de l'octroi : droit des pauvres, ruine des hospices, devoir moral, sacrifice égal pour tous, impôt traditionnel, droits réunis non supprimés (3)

Vains appels. " L'évacuation de toutes les administrations et notamment des droits réunis a porté la majeure partie des consommateurs, notamment les bouchers, à refuser non seulement le droit d'octroi, mais encore à faire la fraude à main armée " (4). Le 20 février deux employés du bureau de Saint-Clément qui voulaient " baisser la barrière devant un char plein de viande, de farine et de vin, qu'on disait destiné aux troupes alliées, sont roués de coups et menacés d'être fusillés sur place " (5). A vrai dire, il est presque impossible aux employés de rien percevoir dans le va-et-vient continu des convois

-
- (1) A.M.M. Fonds 1942 - Journal des Dépenses - 1814.
 (2) A.M.M. - II-20 - Registre 12 p. 12 Réunion du Conseil Municipal du 4 février 1814.
 (3) A.M.M. II-20 - Registre 12 p. 4 et 5 - Séance du Conseil Municipal du 17 janvier 1814.
 (4) A.M.M. II-20 - Correspondance Municipale. Bonne au Général Commandant les troupes alliées 11 février 1814.
 (5) A.D.SL. Série M. Police Générale - Procès-verbal d'Augros, Commissaire de Police à Bonne, transmis au Préfet.

alliés, des réquisitions dispensées du droit d'octroi, des patrouilles armées, des citoyens et des paysans circulant librement, toutes barrières levées par ordre des autorités d'occupation qui favorisent largement la fraude. Malgré les mises en demeure et les commandements, le fermier de l'octroi ne verse absolument rien que 5000 francs le 2 mars, prétendant que ses 17 employés lui coûtent plus qu'ils ne lui rapportent. Mieux, le 6 mars, il ferme ses bureaux et refuse de les ouvrir malgré l'arrêté préfectoral du 9 mars qui lui ordonne de le faire pour le 10. Il faut la menace d'exécution militaire et un nouvel arrêté contresigné du préfet militaire Merklein, pour que les employés travaillent à nouveau le 29 mars (1). Exemple typique de la dissolution de toute autorité civile au cours du mois de mars.

Le 9 avril seulement Pouget, régisseur de PARENT consent à reconnaître le fait accompli. Dès lors, le raffermississement de l'autorité préfectorale et municipale se poursuivant, les versements recommencent, modestes d'abord, substantiels ensuite : 2215 francs en 3 versements, en avril; 5012 francs en 5 versements en mai, 6.884 francs en trois versements en juin, 7000 francs le 5 juillet (2). Apparemment, Parent espérait toujours pouvoir compter de clerc à maître et ne pas payer entièrement le montant de sa location. Il y parvint d'ailleurs en partie puisqu'il ne versa, au cours de l'année 1814, qu'une somme de 66.515 francs 93 centimes, soit pour la ville, un manque à recouvrer de 22.804 francs (3).

Les difficultés rencontrées pour la perception régulière des droits d'octrois s'expliquent aisément. Mais elles demeurent bien révélatrices des finances municipales en 1814, encore balbutiantes car dépendantes d'un seul mode de perception, sûr en apparence mais aisément fraudable en période troublée, sans grand espoir de récupérer les sommes non perçues; révélatrices aussi de la vacance redoutable de toute autorité civile et administrative capable d'imposer le respect de la fiscalité, donc des lois, au mois de mars, sauf à en appeler "aux bayonnettes autrichiennes".

(1) A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 91 Arrêté préfectoral du 28 mars 1814.

(2) A.M.M. Fonds 1943 - Journal des Dépenses 1814.

(3) A.M.M. L 1- Pièces relatives aux comptes et budgets - 1761-1861 - Budget de 1814 - Quittus des 5 commissaires aux comptes 21 mars 1816.

LES DROITS REUNIS.

Cette même incapacité se retrouve, plus grave encore puisque sur le plan national, à propos des résistances à la perception des droits réunis. Depuis la fameuse loi du 5 ventôse an XII établissant un droit de 40 centimes par hectolitres, les "droits réunis" avaient proliféré et plusieurs mémoires de l'époque chiffrent à 16 le nombre des impôts sur le vin, depuis le foncier jusqu'à la licence du cabaretier (1). On les a même étendu à l'octroi et chaque mois Lasnier, receveur municipal ristourne 744 francs,35 au Receveur des Droits, SANDRY. En 1812, dernière année normale ils ont produit 145.600 francs pour la seule ville de Mâcon et 5065 francs pour Saint-Laurent (2). Beaucoup plus que le budget de la ville. Leur impopularité a rejailli surtout sur les agents percepteurs et contrôleurs.

Or, le 12 janvier l'Administration des Droits Réunis suit le Préfet à Charolles, avec les registres, les caisses et la majorité de ses employés, pour ne revenir qu'à la fin d'avril. Occasion inespérée pour se dédommager des vexations passées. D'autant que les royalistes affirment que le premier soin du Roi futur sera de les supprimer, avec la Conscription. Plusieurs personnes aujourd'hui en place, certaines nobles, l'affirmaient au moment de l'occupation autrichienne. Et comme nous l'avons souvent espéré, nous avons tous cru la chose faite "constate amèrement le sieur VAILLANT, cabaretier, dans une lettre à Bonne, au nom des 201 débits de boisson mâconnais (3). Vignerons, débitants, négociants et consommateurs eurent un moment de grande espérance lorsqu'au matin du 8 février, ils lurent sur les murs de la ville cet ordre du baron de Scheither, daté de Chalon-sur-Saône le 6 : "Le public est averti que les droits réunis sont supprimés" (4). Plus tard on affirme que Monsieur, Comte d'Artois, Lieutenant-Général du Royaume en avait promis l'abolition. Aussi, fort de toutes ces espérances qui répondaient si bien au désir commun, chaque assujetti se crut autorisé à commencer librement dans tout le Mâconnais, voire à refuser l'octroi sur les boissons. La perte ainsi subie de mi-janvier à la mi-avril, fut chiffrée à plus de 50.000 francs pour Mâcon, compte tenu de la consommation accrue durant ces mois d'occupation.

-
- (1) A.M.M. G-3 Impositions Indirectes-Mémoires sur les Contr. Indirectes relatives aux boissons.
- (2) A.M.M. - G-3 - Impositions Indirectes - Relevés mensuels du produits des droits - Rien pour les autres années.
- (3) A.M.M. O-3- 1814-1870- Contributions - Lettre du 20 mai 1814.
- (4) A.M.M. O-3 - 1814-1870 - Contributions. Ordre du baron de Scheither, relatif aux droits réunis et aux bois de chauffage.

Mais, après l'euphorie, il fallut déchanter. De la mi-avril à la mi-juillet c'est l'offensive prudente mais obstinée de l'Administration des Contributions Indirectes pour reconquérir ses prérogatives et imposer à nouveau ses agents. Le Receveur Départemental et les contrôleurs sont de retour à Mâcon dès le début d'avril (1). Ce qui fera dire longtemps qu'ils " se glissèrent à la faveur des bayonnettes autrichiennes" et renforcera l'hostilité qu'ils ne cessent de rencontrer auprès des contribuables. A tort ou à raison on accuse l'administration de s'être appuyée sur la force occupante et on ne manque pas de relever le passage menaçant de la proclamation autrichienne du 4 avril, largement diffusée :

" Depuis longtemps, les impôts indirects ont cessé d'être perçus; je veux qu'ils soient rétablis (2)

Au début de mai, l'incertitude cesse pour Chapuys et les administrateurs locaux. Monsieur, Frère du Roi et Lieutenant-Général du Royaume ", revenant sur des promesses fallacieuses a rétabli le plus abhorré des droits indirects " (3), le 27 avril. Il a simplement " cru devoir retrancher tout ce que cet impôt a de plus vexatoire ... et le rendre supportable au peuple ". Modifications de détail : suppression du décime de guerre, déduction pour le coulage en cours de transfert, suppression des droits de mouvement à l'intérieur des villes à octroi, par compensation avec une taxe additionnelle aux droits d'entrée, possibilité de se libérer par abonnements, évitant ainsi le contrôle tracassier des " rats de cave " (4). Mais l'opposition subsiste et personne ne paie les droits. Au fond, le gouvernement n'a-t-il pas manifesté sa bonne volonté? On espère encore davantage.

Mais le 30 mai, sur protestation du Directeur Départementale des " Contributions Indirectes " et du préfet Bruys, le maire Bonne fait afficher et publier à son de tambour la Proclamation Royale du 10 Mai, dont on retient surtout des phrases qui ne laissent aucune espérance.

-
- (1) A.M.M. - Archives non classées de la Justice de Paix du Canton de Mâcon-Sud. Audiences diverses, en juillet et août 1814, pour le paiement de la location des bureaux de cette administration durant son repli hors de Mâcon.
- (2) A.M.M. - H-2 Invasion 1814 - Avril. Proclamation du Baron de Mylius, Général Major des Armées autrichiennes, Gouverneur civil et militaire de la ville de Lyon, des départements du Rhône et de la Saône-et-Loire. signée de Mâcon 4 avril 1814.
- (3) A.M.M. Fonds Puthod " Le parfait royaliste" pamphlet cité.
- (4) A.M.M. G-3 Impôts Indirects - Extrait des minutes de la Secrétairerie d'Etat - 27 avril 1814- Reçu en mairie, par la Préfecture le 10 mai 1814.

" Vouloir étendre sur le principal la suppression
 " qui n'a atteint que l'accessoire, c'est devancer l'autorité
 " de la Loi. Le refus de payer un impôt est une faute...
 " Le Gouvernement a besoin de toutes ses ressources " (1).

Mais on se garde pourtant de heurter de front une
 opinion très irritée. On craint des émeutes sanglantes (2).

Le 6 Juin, le préfet Bruys-Vaudran transmet à Bonne
 un " avis " sur les indications du général de Nansouty, Commis-
 saire extraordinaire du Roi dans la 18^e Division Militaire
 " Il ne sera fait provisoirement aucune visite domiciliaire,
 ni pris aucune mesure qui tendraient à vexer les contribuables.
 Les débitants adresseront tous les 15 jours leurs déclarations
 au contrôleur, dans les campagnes aux maires des communes " (3).
 Malgré cette modération du pouvoir central, les bonnes volontés
 demeurent rares. " La perception des impositions indirectes...
 est absolument négligée à Mâcon, et la circulation des boissons
 a lieu ... " librement, durant tout le mois de juin. " Il est
 urgent de faire cesser cet abus " (4). Pourrant, une réunion
 des cabaretiers et de la municipalité, tenue fin mai ou début
 juin, avait paru régler à l'amiable cette reprise délicate des
 perceptions, par le biais légal des déclarations mensuelles
 du mouvement des boissons. C'était là l'essentiel. Les débitants,
 par leur nombre et leur contact continu avec le public, se
 sentent soutenus et risquent de demeurer intransigeants.
 Le 21 juin, Bonne, dans une circulaire leur rappelle leurs
 " propres promesses d'acquiescer envers le souverain les impôts
 qu'il a le droit d'exiger sur la consommation... et (leur)
 sentiment de toute la justice de ces impôts " (5). Rien n'y
 fait. Les employés dispensés pourtant des visites domiciliaires
 n'osent même plus travailler. On les insulte, on les menace, même
 individuellement quand ils pénètrent dans les débits de boissons,
 et même quand ils se promènent en famille (6).

-
- (1) A.M.M. H-3 - Impôts indirects - Proclamation Royale sur
 les droits réunis - 10 mai 1814. Parvenue en Mairie le
 20 Mai.
- (2) A.B. Mission du Général de Nansouty - cité Emeutes d'Autun
 3 juin - Chalon 4 juin - Beaune 5 Juin.
- (3) A.M.M. G-3 - Impôts Indirects - Avis de Bruys-Vaudran, Préfet
 provisoire aux Maires 6 Juin 1814.
- (4) A.D.SL. Série M. Subsistances - 1814 - Lettre de Bruys-
 Vaudran à Bonne - 7 Juillet 1814.
- (5) A.M.M. O-3 - 1814-1870 - Lettre circulaire de Bonne aux
 cabaretiers - 21 Juin 1814.
- (6) A.M.M. G-3 - Débit de boisson - Rixe du 8 Juillet, pour le
 recensement des débitants de tabac non autorisés.

Il faut pourtant que force demeure à la loi. Paris s'impatiente et le nouveau préfet, comte Germain s'attache sans tarder à " réprimer ces abus ". Un arrêté préfectoral du 22 juillet, cinq jours après son arrivé, parle durement aux récalcitrants et " rétablit le service des impôts indirects " (1).

" Il est indispensable que le département de Saône-Loire cesse de donner l'exemple d'une désobéissance nuisible aux intérêts de l'Etat ". En 8 articles très secs, tous les adoucissements accordés le 6 juin par Nansouty sont rapportés. " Tous les employés reprendront sur le champ leurs fonction"; les droits seront toujours perçus, même dans les villes à octroi; les droits sur les tabacs seront ainsi rétablis; enfin aucun rassemblement sous menace d'arrestation immédiate. Le mardi 2 août à midi, est la date limite pour toutes déclarations et réclamations auprès du Directeur des Contributions Indirectes et pour la prise de l'abonnement pour ceux qui le désirent, 57 débitants acceptent l'abonnement. Mais les arriérés de 1813, des 10 premiers jours de 1814, et des trois mois de guerre ne seront réglés qu'avec bien des réclamations. En mars 1816 même, on mettra des garnisaires chez plusieurs débitants pour récupérer les sommes irrécouvrables.

Comme les droits sur le vin, deux autres taxes impopulaires suivent les mêmes fluctuations dans leur perception : les droits sur le tabac rétablis, après saisie de tous les stocks des 20 débits illégaux fin juillet (2), l'impôt de 2 décimes sur le sel, annulé dès le 2 avril, par le comte de HENNIN, commissaire général du Gouvernement à Lyon (3).

L'essentiel demeure, surtout à Mâcon, les impôts sur le vin et son commerce. Ils n'ont rien perdu de leur impopularité, au contraire : la promesse non-tenue de leur suppression, l'apparence de leur rétablissement par l'ennemi, l'habitude vite prise de les négliger, tout contribue à en faire un véritable prétexte d'opposition décidée au Régime .

(1) A.M.M. G-3 Impositions Indirectes - Arrêté préfectoral du 27 Juillet 1814.

A.D.SL. Recueil des Actes Préfectoraux 1814-1815- 1 volume

(2) A.D.SL. Série M. Subsistance. Avis du préfet provisoire Bruys-Vaudran, contresignant celui du sieur Gauthier, Directeur des Contributions Indirectes, le 2 Juin 1814

A.M.M. G-3- Débits de boisson. Lettre du Contrôleur principal de l'arrondissement de Mâcon, chargé de la surveillance des octrois à M. Augros, commissaire de police 23 juillet 1814.

(3) A.M.M. - H-2 1814 - Octroi. Arrêté du comte de Hennin. Le 2 avril 1814.

Les documents révèlent surtout les démêlés des détaillants avec les contrôleurs. Mais les producteurs et les négociants durent aussi manifester leurs espoirs et leur mécontentement. Plus dispersés, plus loin du public, parfois plus acquis à la Restauration, leur action demeura plus restreinte. Le "parti des marchands de vin" a-t-il montré sa déception, l'a-t-il traduite en opposition politique ? L'Hostilité aux droits réunis, dans ce pays de vignoble est trop marquée pour que cette hypothèse soit exclue. On peut mesurer aussi par l'attitude longtemps conciliante du pouvoir central à l'égard du département, donc de Mâcon, la connaissance précise que certains de ses conseillers possédaient de l'état d'esprit local et de l'obstacle quasi insurmontable des droits réunis (1). Il n'en sera plus de même ensuite.

Les recettes indirectes non perçues en leur temps sont pratiquement perdues et on peut chiffrer cette perte sèche pour les caisses publiques à 75.000 francs pour les droits réunis, 22.804 francs pour l'octroi, soit tout près de 100.000 francs pour ces six mois de flottement fiscal (2). On comprend les alarmes du nouveau Préfet et sa vigoureuse prise de position.

IMPORTANCE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Il est plus facile de recouvrer les Impositions Directes : contribution foncière, personnelle et mobilière, portes et fenêtres, patentes, toutes payables sur rôles.

En réalité les difficultés ne manquèrent pas non plus. Ne serait-ce que par la somme des impôts directs à payer au cours de l'année 1814. Compte tenu de ce qui fut acquitté jusqu'au 12 janvier 1814, date du départ des caisses publiques, on peut chiffrer ainsi la masse fiscale à régler de la mi-avril à fin décembre 1814 (3) :

-
- (1) Peut-être le baron de Thyard, alors bien en cours, ou les députations chalonnaises et mâconnaises qui se succèdent dans les ministères d'avril à Juillet.
- (2) Pour les droits réunis : Evaluation pour 1812 : 150.665,85 (A.M.M. G 3 - Impôts Indirects). Le commerce actif de janvier à juillet justifie aisément une évaluation à 75 % pour l'octroi : Chiffres officiels de la Commission de Liquidation du Budget de 1814 (A.M.M. L1- Pièces relatives Comptes et Budgets 1762-1861).
- (3) A.M.M. G3 - Contributions Directes - Arrêté préfectoral du 12 Juin 1814 qui évalue le pourcentage d'impôts ordinaires et extraordinaires qui restent à payer. Compte tenu des quelques versements intervenus entre avril et juin, on aboutit aux chiffres ci-après.
- d° tableau des impôts directs par catégories, pour Mâcon et pour l'arrondissement.

Rôles ordinaires :

2/12 de 1813	22.300
12/12 de 1814	133.600

Rôles extraordinaires :

2/3 de 1813	33.000
Totalité de 1814	60.000

248.900

Soit à peu près 250.000 francs payables en 8 mois, contre 133.600 francs qu'on s'attendait à payer en 12 ! Autrement dit presque trois fois plus en 1814 qu'en 1813 pour un même laps de temps. Alors que l'arrêt du commerce, les réquisitions et les pillages, le haut prix de certaines denrées, restreignent les disponibilités financières.

RECOUVREMENT DIFFICILE.

Cette marée d'impôts est surtout venue en deux grosses vagues après les décrets des 11 Novembre 1813 et 9 janvier 1814(1) Le premier exigeait plus de 50.000 francs payables en trois tiers fin décembre, fin janvier, fin février. On établit les rôles en un temps record. Mais il restait un arriéré des 133.600 francs d'impôts ordinaires de 1813 (principal et centimes additionnels), arriéré assez important, subsistant toujours fin 1814, évaluable à deux mois d'impositions soit 22.300 francs. Malgré l'arrêté préfectoral du 22 Novembre qui rendait les maires responsables du recouvrement (2) , malgré le rappel pressant du sieur DUMALLE percepteur à Mâcon le 16 décembre(3), seul le premier tiers prévu par le décret du 11 Novembre fut perçu avant le 12 janvier 1814. On pensait bien à tout autre chose qu'à payer des impôts ! ...

La seconde vague n'atteignit pas Mâcon avant la fin de janvier (4) . Il ne fut pas question d'en établir les rôles avant qu'on eût dressé ceux de 1814. Cette première opération, retardée par l'évacuation puis le manque de personnel peut-être la perte de certains registres, ne se termina qu'au début de Mai.

(1) cf; ci-dessus p. 10

(2) A.M.M. G-3 - Contributions Directes - Arrêté préfectoral du 22 Novembre 1813, relatif à l'exécution du décret du 11 Novembre.

(3) A.M.M. II-42 - Registre 2- Lettre de Dumalle à Bonne, le 16 décembre 1813.

(4) A.M.M. G-3- C.D. Décret impérial du 9 janvier 1814, enregistré le 28 janvier par la Mairie.

Le 5 du mois Bonne publie ces rôles et les met en recouvrement(1) soutenu par les Autrichiens qui, dès le 4 avril veulent " que les impôts ordinaires soient perçus et (espèrent) que les citoyens s'empresseront de (les) seconder dans des vœux qui sont aussi utiles à la chose publique qu'à eux-mêmes"(2). Aucun rôle pour les contributions extraordinaires. On attendait confirmation de leur maintien, on espérait qu'une ville si chargée de réquisitions en serait dispensée. On ne payait donc par l'occasion, ni impôts ordinaires ni extraordinaires.

Mais le Commissaire Extraordinaire de Nansouty confirme de Dijon, courant mai, l'ordonnance de Monsieur, du 17 avril, connue à Mâcon le 28 (3) : " les contribuables, en attendant les rôles acquitteront en 8 paiements égaux, de mois en mois, à partir du 1er février 1814, les deux tiers du montant des contributions ordinaires et extraordinaires, à titre provisoire " (4). Mesures vaines qu'annule l'indifférence générale, comme le prouvent les cris d'alarme de Moreau, Receveur Général relancé par son ministre (5) "Comme il est urgent de recouvrer sans attendre " le préfet provisoire Bruys de Vaudran arrête le 12 juin, une solution provisoire, immédiatement applicable (6).

- acquitter sans délai les reliquats de 1813 quels qu'ils soient;
- payer les 2/3 des contributions, foncière, mobilière, des portes et fenêtres en quatre fractions : les 5/8 immédiatement puisqu'échus depuis le 1er juin, 1/8 par mois en juin, juillet et août;
- suspension provisoire sur les 2/3 des Contributions extraordinaires de 1814.

Il n'est pas question des patentes. Pourtant c'est là un impôt facile à recouvrer. " Le montant en varie peu d'une

-
- (1) A.M.M. II-42 Registre 2 - Avis municipal du 5 Mai 1814 :
" Publication et mise en recouvrement des rôles des Contribution foncière, mobilière, portes et fenêtres, à payer tout de suite à peine d'y être contraint par placement de garnisaires".
- (2) A.M.M. H-2 Invasion 1814 - Proclamation du Baron de Mylius 4 avril 1814.
- (3) A.M.M. II-48 - Enregistrement le 28 avril.
- (4) A.M.M. G-3 Impositions Directes - Copie de l'ordonnance du 17 avril 1814.
- (5) A.D.SL. M. Statistiques-Liasse 1806-1839 - Lettres de Moreau à Bonne 22 Mai et 6 Juin 1814.
- (6) A.M.M. G-3 - Impositions Directes-Arrêté Préfectoral du 12 Juin 1814.

TABLEAU COMPARÉ DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ORDINAIRES
ET EXTRAORDINAIRES POUR LES ANNEES 1813 et 1814.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Faute de chiffres pour ces deux années, on a déduit comme suit les indications du tableau ci-dessous :

- Principal des Contributions :

analogue à ceux de 1806 et de 1808 connus pour Mâcon dans AMM-G-3
 Analogie confirmée dans A.D.SL. Série N. Conseil Général.
 Sessions de 1806-1808-1813-1814.

- Centimes additionnels ordinaires :

A.D.SL. Série N. Conseil Général - Session de 1813 à 1814.

- Centimes extraordinaires :

Décrets des 11 Novembre 1813 et 9 janvier 1814

	:Principal	: Centimes	: Centimes	: Totaux	: Total	: Observa-
	:	: add. ord.	: add. extra-	: partiels:	: par	: tions.
	:	: -----	: ordinaires	:	: année	:
	:	: Nb : Total	: Nb : Total	:	:	:
<u>1813</u>	:	:	:	:	:	: (1) 5.0.
Foncière	: 46.500	: 33:15.500(1)	: 30:13.800	: 75.800	:	: addition-
Personnelle et	:	:	:	:	:	: nels versés
Mobilière	: 26.000	: 30: 7.800(1)	: 100:26.000	: 59.800	:	: à la ville
Portes et Fenê-	: 10.500	: 10: 1.050	: 30: 3.200	: 14.750	:	: de Mâcon.
tres	:	:	:	:	:	:
Patentes	: 25.000(2)	: 5: 1.250	: 30: 7.500	: 33.750	:	: (2) le 1/10 ⁰
Total 1813	: 108.000	: 25.600	: 50.500	: 184.100	: 184.100	: principal
	:	:	:	:	:	: revient à
<u>1814</u>	:	:	:	:	:	: la ville
Foncière	: 46.500	: 33:15.500(1)	: 50:23.250	: 85.250	:	:
Personnelle et	:	:	:	:	:	:
Mobilière	: 26.000	: 30: 7.800(1)	: 100:26.000	: 59.800	:	:
Portes et fenê-	: 10.500	: 10: 1.050	: 100:10.500	: 22.050	:	:
tres	:	:	:	:	:	:
Patentes	: 25.000	: 5: 1.250(2)	:	: 26.250	:	:
	: 108.000	: 25.600	: 59.750	: 193.350	: 193.350	:

année à l'autre " (1). Les rôles en furent-ils égarés, reconduisit-on simplement les anciennes impositions, les commerçants locaux protestèrent-ils efficacement du ralentissement de tout commerce du fait de la guerre? On perçut, certes, la patente, mais si elle donna prise à discussions, nous n'en avons pas retrouvé de traces.

PERTES.

Ce décret du 12 Juin, et le raffermissement de la situation politique aidèrent efficacement au recouvrement des contributions directes, qui s'effectua sans hâte (2) mais à peu près totalement, avec le temps. Le 7 décembre 1815 le Préfet rappelle encore à leur devoir fiscal quelques récalcitrants de 1813 à 1814. Mais il semble qu'on ait perdu assez vite tout espoir de faire rentrer les sommes en instance. La commission municipale de 5 membres chargée de l'apuration des comptes budgétaires de 1814, donne quittus au maire et au receveur municipal, le 21 mars 1816. Elle évalue pour la part de la ville les "manques à recouvrer" à 214 francs 31 centimes pour les 5 centimes additionnels au principal des deux contributions foncière et personnelle mobilière, et à 550 francs 54 centimes pour le 1/10^e des patentes (3). Ce qui permet d'évaluer les dégrèvements ou les non-valeurs à moins de 6 % du principal et sans doute des centimes additionnels ordinaires de la foncière et de la mobilière donc des portes et fenêtres; mais à plus de 20 % du principal et des centimes ordinaires des patentes. Soit respectivement à 6420 francs et à 5.250 francs, pour les caisses du Trésor. Mais le déficit des contributions extraordinaires fut sans doute bien supérieur. Beaucoup de contribuables se libérèrent en effet de leur dû, en présentant les bons de réquisition validés par une commission spéciale. Une évaluation de 1817 fixe à 30% seulement des 59.750 francs attendus sur 1814, le pourcentage des sommes effectivement versées au Trésor dans le Département (4). Paiement en nature, en quelque sorte, que ces bons de réquisitions acceptés en règlement.

(1) A.D.SL. N. Conseil Général-Session ordinaire d'Octobre 1815

(2) A.D.SL. N. Conseil Général-Session ordinaire d'octobre 1814
A cette date, pour le Département de Saône-et-Loire il restait à recouvrer :

C.D. Ordinaires: 1813: 185.848frs sur 5.025.991-
1814: 3.861.706 sur 5.064.231

C.D. extraordinaires: 1813: 822.703 francs sur 1.312.475
1814: 1.971.169 " sur 1.971.287

(3) A.M.M. L1- Comptes et budgets. Liquidation du Budget de 1814
A.M.M. II-20 - Séance du Conseil Municipal - 21 mars 1816.

(4) A.D.SL. N. Conseil Général Session ordinaire d'Octobre 1817.

B - AUGMENTATION DES " DEPENSES."

Privées ou publiques, les recettes diminuent donc sensiblement de janvier à juillet 1814. Inversement, les charges ne cessent de croître : dépenses spéciales imposées par les événements, assistance, réquisitions et pillages,

a) Dépenses diverses

La multiplicité des tâches assumées par certains particuliers, la ville, la Préfecture et les administrations durant ce premier semestre, les travaux urgents à réaliser dans une sorte d'improvisation perpétuelle, bousculent toutes les habitudes, toutes les prévisions et coûtent fort cher, sans laisser rien de récupérable et de constructif.

TRAVAUX.

Ce sont d'abord tous les services et les travaux urgents commandés par la municipalité ou la préfecture, et supportés par les caisses publiques : le 12 janvier le voiturier LABORIER évacue sur son bateau 150 militaires français de Mâcon à Villefranche, coût 196 francs (1). Le 26 janvier, le 30, le cavalier CHARNAY fils galope jusqu'à Lyon, porter une lettre à M. le Duc de Castiglione, pour lui exposer la situation de la ville; coût 158 francs (2). Le 25 février, une députation de la ville se déplace à Chalon-sur-Saône " auprès de M. le commissaire général des puissances alliées, pour solliciter et obtenir une réduction sur le contingent assigné à l'arrondissement et à la ville de Mâcon ", coût 357 francs 95 centimes (3). le 6 mars Laborier évacue encore sur Villefranche 65 militaires français blessés, sur 5 voitures à 4 colliers et reçoit 85 francs. Après la fin des hostilités les députations se succèdent, (4) à Chalon, à Dijon, à Paris, aux frais de la ville, les caisses départementales étant vides : le 11 avril, Bonne et Saclier à Chalon, 90 francs, en Juin, Bonne, les adjoints et 4 citoyens à Paris pour 877 francs 35 centimes, couverts il est vrai exceptionnellement par une souscription publique (5); le 15 juillet, nou-

(1) A.M.M. Fonds 1943- Registre des mandats. Mandat 406 du 15 janvier 1814.

(2) Même fonds- mandat 407 du 31 janvier.

(3) A.M.M. - H-2 1814 - Lettre de dépense au Receveur Municipal. A.M.M. Fonds 1943. Registre des mandats- Mandat 451 du 21 février

(4) A.M.M. Fonds 1943 Registre des mandats -n° 511 du 8 avril.

(5) A.M.M. O-3- 1814-1870- affaires diverses.

velle députation dans la Capitale, pour " contrebalancer l'action de celle de Chalon", soit 1280 francs (1). Ce sont là les frais les plus marquants d'une longue liste de mandats plus modestes, allant de 2 à 100 francs et dont le total, en frais de " services exceptionnels " dépasse 6.500 francs (2).

Parfois les mandats règlent des travaux nécessités par les faits de guerre : démolition d'une arche de pont pour couper la chaussée de la Levée de Saint-Laurent, du 23 au 26 janvier, par des manoeuvres " sans compter ceux qui ont offert gratuitement leurs services ", coût 99 francs 55 centimes. Dépense d'autant plus vaine que dès le 27, il fallait démolir les barricades et reboucher la coupure pour la somme plus modique de 14 francs ! et le 26 avril régler 150 francs au maçon ALOVIS qui a restauré l'arche abattue (3). Type de dépense importante, 364 francs, pour un piètre résultat ! Du même ordre les impressions urgentes " avec travail de nuit de l'imprimeur Chassipolet", publications, avis, arrêtés à 300 ou 500 exemplaires, pour une somme totale de 777 francs 50 c., qui restera impayée jusqu'en 1817 (4). Du même ordre encore les réparations et aménagements dans les casernes, sur les chaussées, dans divers hôtels occupés par la troupe et les officiers.

Services ou travaux donnent lieu pour leur règlement à des contestations et discussions interminables : s'il y eut bon de réquisition dûment signé, l'affaire est renvoyée devant la Commission de liquidation qui conteste souvent l'utilité et le bien-fondé de travaux " dont l'intérêt ou la nécessité n'apparaît pas évident " (5). Si la dépense fut engagée sur ordre verbal ou même écrit, mais non dans les formes, son règlement sera tardif et aléatoire.

Salaires.

Il en va ainsi pour les salaires de nombreux employés ou fonctionnaires, soit embauchés spécialement, soit travaillant en heures et journées supplémentaires. Faute de crédits,

-
- (1) A.M.M. 03- Mâcon Chef-Lieu.
 (2) Exemple: mandat 426 du 4 février : "5 francs à 4 bateliers qui ont sauvé un autrichien noyé en faisant boire son cheval".
 (3) A.M.M. Mandats n° 408, 409 et 511 des 30, 31 janvier et 26 avril.
 (4) A.M.M. L1- Comptes et Budgets. Pièces diverses 1796-1813.
 (5) A.D.SL. Série R. Carton 01 ter- Réquisitions et Indemnités- correspondance. Lettre de la Commission de Liquidation au Maire de Mâcon, le 2 février 1815.

8 employés de Mairie sur 10, 10 employés de préfecture sur 15, ne perçurent leurs traitements du premier trimestre qu'en bloc, au milieu de mai, et ceux du second trimestre au début de juillet (1). Les agents de police et les gendarmes eux-mêmes, commissaire et officiers compris attendent, ce qui ne va pas sans inquiéter fortement Bonne et Chapuis, à la fin d'avril. "Car comment obtenir du service de fonctionnaires non payés régulièrement et non assurés de l'être" (2) Quant aux travaux supplémentaires imposés par les circonstances, il fallut attendre le 27 mai 1818 pour voir régler des sommes atteignant parfois 280 francs et 1845 francs au total pour une vingtaine d'employés de mairie et de préfecture (3). Il est vrai que le Département et la ville de Mâcon les avaient glissés dans le compte des Réquisitions. De même pour les multiples employés temporaires : garde-magasins des dépôts de vivres réquisitionnés, secrétaires des commissions municipales du logement, des Réquisitions particulières ou générales, botteleurs de foin et de paille, caserniers, tailleurs et maréchaux-ferrants, tous embauchés par Bonne à mesure des besoins et des exigences militaires (4). Ici les règles de la comptabilité publique s'opposent à leur paiement sur les budgets ordinaires, voire sur les crédits extraordinaires. Il faut deux ans pour qu'on les admette au titre des réquisitions générales sur l'Etat départemental. D'ailleurs la plus grande incertitude règne sur le mode de paiement : certains sont exemptés du logement des officiers évalué à 3 francs par jour, d'autres sont nourris avec les troupes et se contentent de 50 centimes de solde, les derniers enfin demandent "un traitement décent".

LOCATIONS d'IMMEUBLES.

Incertitude qu'on retrouve dans les taux et le règlement de location des six immeubles ou édifices réquisitionnés pour les dépôts de denrées alimentaires et de matériel : locaux de la Gendarmerie pour la Manutention militaire, orangerie du Palais de justice, cave du même immeuble, magasin du sieur Michel ROBERT, à Saint-Antoine pour les orges et avoines, du sieur BATONNARD, à la porte Saint-Antoine (5), église Saint-

-
- (1) A.M.M. Fonds 1943. Journal des Dépenses 1814. le 13 Mai, payé 1212 francs 50 à 8 employés.
A.D.SL. R. 76.
- (2) A.M.M. L1- Comptes et Budget. Lettre Bonne au Préfet le 27 avril 1814.
- (3) A.D.SL. Série R. Carton 01- Réquisitions 1814.
- (4) A.M.M. II-20 Registre 12 pages 14 à 30 pour la liste des employés, gardes magasins et ouvriers.
- (5) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 14 - A.M. du 10 février 1814.

Etienne pour les fourrages (1) sur le tarif fourni par les fabriciens de cette ancienne paroisse, chaque local fut loué 50 francs par mois à la ville de Mâcon. Mais dès le 30 juin 1814, Bonne malgré ses engagements pris en février (2) conteste qu'elle doive payer et renvoie devant la commission des réquisitions qui se juge incompétente, " la ville de Mâcon ayant dû disposer de locaux suffisants dans ses bâtiments communaux pour fournir à toutes ces nécessités". L'affaire traîne sans que l'on puisse retrouver trace du règlement.

Enfin, denombreuses dépenses diverses et de circonstance, pots à feu pour entrée des troupes françaises, du préfet, manifestations pour la prise de la cocarde blanche, la fête du Roi, celle de l'Empereur d'Autriche, drap et armes pour la Garde Nationale, montent à 1707 francs, qui demeurent impayés jusqu'en 1817. (3)

Ainsi, le fait même de la guerre et de l'occupation, sans réquisition ni pillage, augmente de lui-même les dépenses dans des proportions difficiles à calculer, mais relativement modestes : 5 ou 6000 francs pour le budget de la ville, au plus, soit à peine 5 % des dépenses prévues.

b) FRAIS d'ASSISTANCE.

Mais un second poste " d'imprévu " triple à lui seul cette proportion : les dépenses d'assistance, ce que nous qualifierions aujourd'hui, " dépenses sociales". Elles se partagent inégalement en frais d'Hospices et en secours aux indigents.

Hospices civils.

Les trois hospices civils de Mâcon vivent mal, même en année normale. En 1814, on prévoit pour eux un bilan comme d'habitude en déficit : 123.947 francs 50 c. en dépenses contre 77.248 francs 25 c. en recettes, soit 46.699 francs 25 c. à couvrir par l'octroi. Sans compter une " dette exigible" de 186.400 francs, provenant d'emprunts non remboursés depuis plus de 15 ans, et de grosses dépenses d'entretien non réglée (4). Mais on semble bien s'accorder de cette situation, coutumière

-
- (1) A.D.SL. R. 76 - Eglise désaffectée, vendue sous la Révolution et rachetée par les Fabriciens, comme église de secours en 1802 Louée par Repey Cadet comme dépôt à fourrage- La ville l'occupa du 17 février au 17 mai 1814.
- (2) A.M.M. II -20 - Reg. 12 p. 18 - Arrêté municipal du 16 février 1814. " La location sera payée par la ville".
- (3) A.M.M. - L1 Comptes et budgets - Pièces diverses 1796-1873
- (4) A.M.M. Série Q-3 5 dossiers 1791-1861 et 1790-1841.

il est vrai dans les hospices municipaux (1)". Le budget, avec l'apport municipal est équilibré, à supposer que les conditions ne varient pas au cours de l'année prochaine " (2) : 100 lits dont 50 militaires à l'Hôtel-Dieu, 112 pauvres incurables à la Providence, 160 vieillards à la Charité, et 145 orphelins répartis dans les trois établissements et surtout à la Providence. Au total, plus de 500 lits, dont 50 payés par l'armée, et deux centaines environ payés par les malades ou les vieillards. Or, les blessés, les typhiques, les fiévreux, de toutes les armées de passage à Mâcon, vont envahir les salles et bouleverser un équilibre instable. En décembre 1813 et jusqu'au 10 janvier 1814, les convois ramènent d'Allemagne puis de l'Est plus de 2000 hommes qu'il faut soigner, nourrir et parfois habiller, dans le plus grand désordre (3). On n'a pu préparer que 150 lits supplémentaires dans les Hospices, 50 chez les particuliers. On ne peut donc qu'assurer comme un relais entre Dijon et Lyon pour accueillir, parfois jour après jour des convois de 50 hommes. Le 7 janvier, les lits sont occupés et le 11 les plus malades devront emprunter le coche d'eau pour atteindre Villefranche. La succession ininterrompue de soldats de toutes armes et de toutes nationalités durera jusqu'à la fin de juin, en diminuant peu à peu à partir de Mai. Le 7 Juillet " les 50 lits d'autrefois suffisent à nouveau depuis quelques jours pour assurer le service des troupes "(4).

Qui va payer cet excès de dépenses ? Jusqu'en janvier il semble que le capitaine Villepique put faire régler par le sieur Lasnier, " préposé aux convois militaires" les indemnités journalières qu'on peut évaluer, faute de comptabilité précise, à la somme de 1500 francs (5). Les Français de Pannetier réglèrent-ils de la même manière ? En tous cas les Autrichiens non. Et le Receveur des Hospices LANCERY, chiffre très précisément à 2029 francs 15 centimes, le coût des " militaires traités dans les Hospices au cours du premier semestre de 1814 " (6).

-
- (1) Il en va de même en 1951 ! Avec des chiffres en dizaines de millions et non de milliers de francs.
- (2) A.M.M. L1 Budgets- Pièces relatives au Budget de 1814 - Rapport du sieur LANCERY, ou SANCERY, Receveur des Hospices.
- (3) A.M.M. Série Q3- Hôtel-Dieu 1791-1861- Correspondance diverse
- (4) A.M.M. Q3- Hôtel-Dieu-Rapport directeur des Hospices au Maire 7 Juillet 1814.
- (5) A.M.M. L1- Budgets 1799-1830 - coût de la journée de malade ou de vieillard incurable : 65 c. Journée de blessé évaluée entre 75 et 80 c. du fait des frais de charpie, d'opération etc...
- (6) A.D.SL. Série R. Carton 01- Liste des mandats établis en vertu de l'Ordonnance Royale du 10 février 1815.

ce qui correspondrait à un effectif total voisin de 2500, donc à un renouvellement assez lent des hospitalisés, partant en moyenne après trois semaines de séjour. La ville de Mâcon ne voulut pas subir cette dépense supplémentaire qui passa aux Régquisitions Générales dans le cadre du Département dès le 30 septembre 1814. Mais il avait bien fallu avancer l'argent nécessaire au fonctionnement d'Hospices surpeuplés. Ce fut une des préoccupations majeure de la Municipalité jusqu'au début de mars " soutenir les hospices". Le plus clair des maigres ressources disponibles y est affecté : 2800 francs le 5 janvier, 3006 le 10, 1732 le 10 février, 1500 le 7 mars, 9048 francs en deux mois, moins de 50 % des crédits nécessaires en temps normal avec 500 lits, 35 % des besoins avec 700 lits. Les fournisseurs de pain, viande et légumes durent consentir des crédits importants, dont certains se prévalurent pour solliciter en octobre des dégrèvements d'impôts directs (1).

Situation gênante, réglée dès le mois de juillet par l'apport plus substantiel des octrois, mais au demeurant n'ayant pas grevé le budget local.

INDIGENTS.

Il en va inversement pour les dépenses de " Secours aux indigents", du " bureau de bienfaisance", que nous pourrions qualifier aujourd'hui de dépenses à caractère social et préfigurant nos actuelles allocations familiales, fonds de chômage et retraite des vieux travailleurs. ! Mais sur initiative et avec des fonds privés ! ... La charité, en d'autres termes, publique ou non. La charité publique, en dehors de l'admission et du séjour gratuit aux hospices s'exerce depuis 1810, par l'intermédiaire du Bureau de bienfaisance de Mâcon. " La mendicité et le vagabondage, malgré les efforts de Bonaparte, n'ont pas diminué sensiblement à Mâcon (2). On a toujours compté plus de 200 pauvres qui subsistent maigrement de secours publics ou privés. Mais depuis 1812, le chômage des ouvriers du port et des portefaix en a quintuplé le nombre (3). En 1813, les services de police se montrent même inquiets " du millier de citoyens sans travail et indigents qui attendent tout de la charité " (4). Devant l'impossibilité de continuer les secours en argent et en vêtements on augmente le crédit affecté aux " soupes économiques " à base de froment, de seigle et même d'orge panifiés ou non et qu'on sert au quartier Saint-Antoine et au

-
- (1) A.M.M. G-3 Contributions Directes . Liste des demandes de dégrèvement pour 1814 (Octobre 1814).
- (2) A.M.M. Série I-1 - Carton 6 . Lois et arrêtés réglementant la police municipale 1790-1859.
- (3) A.M.M. II-20- Séance du C.M. du 3 avril 1813. " Nos ports sont entièrement déserts. 300 familles fournissant 7 à 800 individus au commerce, ont été réduits à épuiser le domaine des véritables pauvres et à en augmenter le nombre, faute de travail".
- (4). A.D.SL. Série M. Police Générale - 1800-1816. Carton 1813.

Bourgneuf, deux fois par jour. Un décret de 11.110 francs y est consacré au budget de 1814. On le dépassera légèrement, avec 11.210 francs 98 c. (1). Malgré tout, cette dépense extraordinaire, plus forte que jamais, inquiète le Conseil Municipal, qui espérait " avoir prévu très largement de près du double".

Il ne peut donc s'agir de puiser à nouveau dans la Caisse Municipale pour pallier aux " aggravations sensibles des conditions d'existence de beaucoup d'ouvriers et de la presque généralité des manoeuvres " et pour " s'occuper du malheureux artisan en lui procurant les secours que l'humanité réclame ". Devant l'extension du chômage en janvier et février, Bonne constitue le 4 février une Caisse spéciale alimentée par des dons volontaires (2). Aucun document ne nous est parvenu sur le succès rencontré par cette innovation, sur sa durée, sur les sommes ainsi collectées. Doit-on lui attribuer le mérite d'avoir maintenu la ville dans un calme social que renforçait encore la crainte des bayonnettes ? On peut plutôt penser qu'elle n'eut qu'une existence éphémère. Dès le 12 février en effet, les 50 citoyens les plus aisés se voyaient contraints par arrêté préfectoral de verser chacun 160 francs dans les 24 heures, pour assurer la solde des officiers alliés en garnison à Mâcon (3). Bien que remboursable sur la masse des contribuables, cet effort pécuniaire important, en des temps difficiles dut refroidir bien des élans et fournir une excuse commode. D'autant que la souscription demandée par le Conseil Municipal demeure volontaire et non remboursable !

Projet avorté ou réalisé en partie, cette tentative de charité collective témoigne de trois aspects de la situation mâconnaise dans l'hiver de l'occupation : la gravité du problème économique et social, pas nouvelle certes depuis 1810-11, mais particulièrement aiguë dans la paralysie de toute activité; la crainte bourgeoise de tout mouvement populaire provoqué par la misère, aussi bien par ses conséquences propres que par la réaction possible des occupants; enfin l'imperfection générale de l'équipement social d'un grand pays à l'aube de l'ère industrielle, où l'on s'aperçoit seulement des drames de la misère dans leur paroxysme.

Au total, les dépenses d'assistance, ordinaires, extraordinaires, improvisées, peuvent se chiffrer à moins de

-
- (1) A.M.M. L1- Comptes et Budgets 1762-1861 - Budget de 1814.
 (2) A.M.M. II-20 - Registre 12 p. 11 et 12 - Séance du C.M. 4 février 1814 - voir ci-dessus page :
 (3) A.M.M. H-2- 1814.

5000 francs : 2029 pour les hospices, 1210 pour les soupes populaires, un millier de francs au plus pour la souscription volontaire.

Jusque là, les bourgeois mâconnais n'ont pas élevé des protestations marquées. Le poids financier de l'occupation n'est pas léger, mais il n'écrase personne. Le " prix de la tranquillité publique " serait encore accepté, si les pillages et les réquisitions ne venaient le multiplier brusquement.

c) REQUISITIONS.

Cet aspect économique de la guerre et de l'occupation a frappé justement les contemporains et se révèle particulièrement sensible dans une contrée relativement riche, où les fortunes foncières et immobilières constituent l'essentiel des revenus. Les pillages et les réquisitions mériteraient une étude particulière, possible par l'abondance et la précision des sources officielles (1), justifiée par les conséquences économiques et sociales et même politiques de cette " mise à sac systématique d'une riche contrée " (2). On se bornera ici à montrer les traits essentiels des trois aspects de la question : l'organisation, l'inventaire des pertes et la liquidation administrative.

ORGANISATION.

Rien d'original dans l'organisation matérielle. Bien entendu les pillages échappent à toute organisation concertée, à toute législation. Pour les réquisitions, la question de droit fut soulevée, théoriquement au moins. Mâcon ville de " juristes " et de " légistes ", procédurière et administrative n'a pas manqué de s'interroger sur le " fondement en droit des nombreuses et diverses réquisitions dont fut accablée la ville en 1814 afin de déterminer les règles de liquidation selon la nature des ordres donnés à cette occasion " (3). Les discussions sont perdues à supposer qu'elles aient été un jour écrites. A travers l'abondante correspondance échangée entre administrations, occupants, ville, préfecture et ministère, il est pourtant possible d'en tracer les grandes lignes. Pour les réquisitions et les pillages alliés, tout se justifie par " l'empire des circonstances, " " la menace d'exécution militaire ", " le droit de l'occupant " (4)

-
- (1) A.D.SL. Série R. carton 0-1.04 bis-et 01 ter pour les textes législatifs et la correspondance. - Série R. Cartons. 35-64-75 à 80 pour la ville de Mâcon - Cartons 81 à 83 pour la Région. A.M.M. Divers cartons, en particulier dans les séries H2-II et F-3
- (2) A.D.SL. Série N. Conseil Général-Session d'Oct. 1814.
- (3) A.D.SL. R. Carton 202- Répartition des secours selon l'ordonnance Royale du 20 septembre 1816- Lettre du Préfet au Maire de Mâcon.
- (4) A.M.M. H-2- 1814 - Arrêtés Municipaux des 14 février, 27 avril, 28 avril 1814.

en un mot le droit du plus fort et le bon plaisir du vainqueur. Jusqu'à la convention d'armistice du 23 avril, article 8, § 2, qui précise que " les puissances alliées feront cesser les réquisitions militaires aussitôt que la remise au pouvoir légitime aura été effectuée " (1). L'ordonnance royale du 5 Mai, article 2, prescrit aux autorités françaises de refuser toutes réquisitions postérieures à la notification des conventions du 23 avril. Le 9 Mai seulement le baron de STEIN, " Chef du département central d'administration des provinces occupées par les troupes alliées " fait insérer un Avis au Moniteur ordonnant à toutes les autorités alliées de " remettre immédiatement l'administration des Provinces aux commissaires nommés par le Roi de France " (2). Il reste à déterminer quel jour la Convention d'armistice parvint à la Préfecture de Mâcon et de là aux Mairies. Le 2 Mai, Chapuys, préfet provisoire " s'appuyant sur la Convention d'Armistice refuse les réquisitions de bétail pour les arrondissements de Chalon et d'Autun (3). Les maires durent donc être prévenus et mis en garde dès le début de mai. Mais les textes n'ont pas de valeur devant la force : " Les Autrichiens se moquent des ordres du gouvernement et font ce qu'ils veulent. Les réquisitions continuent " (4). Le comte de COLLOREDO, commandant des troupes de Saône-et-Loire en mai, et son intendant MOLITOR en arrivent aux vols légaux, sans bons de réquisition. L'intimidation ayant moins d'effet depuis la fin des hostilités, surtout sur les sous-préfets et le préfet, on en vient à monnayer les illégalités, offrant, en contre-partie des réquisitions de complaisance " de payer les employés de la préfecture, non payés depuis trois mois " ! Le 25 mai encore, le baron de Nansouty écrit au prince de Weil, de passage à Chalon pour qu'il fasse cesser la perception des impôts et les abus de réquisitions par les troupes d'occupation (3). On peut donc affirmer que les Autrichiens n'ont presque tenu aucun compte des conventions d'armistice interdisant les réquisitions militaires obligatoires et gratuites, surtout pour les réquisitions de détail (5).

Cette règle du bon plaisir, fondée sur cette idée que la guerre nourrit les troupes sur les territoires occupés n'était en somme " qu'un juste retour des choses, buonaparte

-
- (1) A.B. Mission de Nansouty - article cité.
 (2) A.M.M. B.M. 132592 - Journal de Saône-et-Loire du 15 Mai 1814 portant l'avis du 9 Mai.
 (3) A.B. Mission du Général de Nansouty - Article cité.
 (4) A.D.SL. Fonds Thiard F. 712 - Lettre Piaget à Thiard, du 20 Mai 1814.
 (5) Voir en particulier la liste des pertes subies par les habitants de Mâcon, importante en mai comme en avril.

en un mot le droit du plus fort et le bon plaisir du vainqueur. Jusqu'à la convention d'armistice du 23 avril, article 8, § 2, qui précise que " les puissances alliées feront cesser les réquisitions militaires aussitôt que la remise au pouvoir légitime aura été effectuée " (1). L'ordonnance royale du 5 Mai, article 2, prescrit aux autorités françaises de refuser toutes réquisitions postérieures à la notification des conventions du 23 avril. Le 9 Mai seulement le baron de STEIN, " Chef du département central d'administration des provinces occupées par les troupes alliées " fait insérer un Avis au Moniteur ordonnant à toutes les autorités alliées de " remettre immédiatement l'administration des Provinces aux commissaires nommés par le Roi de France " (2). Il reste à déterminer quel jour la Convention d'armistice parvint à la Préfecture de Mâcon et de là aux Mairies. Le 2 Mai, Chapuys, préfet provisoire " s'appuyant sur la Convention d'Armistice refuse les réquisitions de bétail pour les arrondissements de Chalon et d'Autun (3). Les maires durent donc être prévenus et mis en garde dès le début de mai. Mais les textes n'ont pas de valeur devant la force : " Les Autrichiens se moquent des ordres du gouvernement et font ce qu'ils veulent. Les réquisitions continuent " (4). Le comte de COLLOREDO, commandant des troupes de Saône-et-Loire en mai, et son intendant MOLITOR en arrivent aux vols légaux, sans bons de réquisition. L'intimidation ayant moins d'effet depuis la fin des hostilités, surtout sur les sous-préfets et le préfet, on en vient à monnayer les illégalités, offrant, en contre-partie des réquisitions de complaisance " de payer les employés de la préfecture, non payés depuis trois mois " ! Le 25 mai encore, le baron de Nansouty écrit au prince de Weil, de passage à Chalon pour qu'il fasse cesser la perception des impôts et les abus de réquisitions par les troupes d'occupation (3). On peut donc affirmer que les Autrichiens n'ont presque tenu aucun compte des conventions d'armistice interdisant les réquisitions militaires obligatoires et gratuites, surtout pour les réquisitions de détail (5).

Cette règle du bon plaisir, fondée sur cette idée que la guerre nourrit les troupes sur les territoires occupés n'était en somme " qu'un juste retour des choses, buonaparte

-
- (1) A.B. Mission de Nansouty - article cité.
 (2) A.M.M. B.M. 132592 - Journal de Saône-et-Loire du 15 Mai 1814 portant l'avis du 9 Mai.
 (3) A.B. Mission du Général de Nansouty - Article cité.
 (4) A.D.SL. Fonds Thiard F. 712 - Lettre Piaget à Thiard, du 20 Mai 1814.
 (5) Voir en particulier la liste des pertes subies par les habitants de Mâcon, importante en mai comme en avril.

ayant longtemps pillé toute l'Europe "(1). Les légistes locaux n'y peuvent rien.

On discute par contre plus longuement sur la justification et la validité des réquisitions des troupes françaises, essentiellement des quelque 10.000 hommes et 2000 chevaux du Général Pannetier, du 20 au 27 février. En principe tout doit se traiter par marchés et soumissions entre les commerçants locaux et l'Intendance militaire ou le commissaire des guerres. Ainsi en va-t-il pour la viande le 22 février, entre le commissaire Zerbelin et les bouchers Charnay et veuve Proux : une convention, homologuée par le préfet, enregistrée sous timbre est signée. Des "bons de fourniture" collationnés tous les 5 jours avec un bordereau récapitulatif sont payés sans attendre(2) Mais les circonstances troublées ne permettent guère aux dispositions légales habituelles de fonctionner. Les "bons de fourniture" s'assimileront finalement aux bons de réquisition, que ce soit pour la viande, le pain, les fourrages, voire les réparations de voiture ou de harnais, les repas d'officiers ou les courses de cavaliers (3). Assimilation délicate, qui dut soulever de longues discussions à la Commission de liquidation, du fait que la plupart des bons n'étaient pas signés d'un ordonnateur reconnu : officier ou maire.

Ainsi, occupants ou troupes françaises ont peu respecté les textes administratifs pourtant très précis de l'Empire. Les besoins de la guerre commandent. Et l'Etat ne donnait-il pas lui-même l'exemple de l'exceptionnel, voire de l'illégal, dans les centimes additionnels et les décimes de guerre sur toutes les contributions ?

Pourtant, les formes légales furent le plus souvent respectées dans la validation des ordres ou des bons de réquisition par les pouvoirs civils et militaires. Et qu'importe le bien-fondé des exigences pourvu que les formes juridiques soient sauves, et que toutes les pertes, dûment constatées, soient ensuite remboursées par l'Etat !

C'est le Préfet ou le Maire, selon l'étendue territoriale, qui signe un arrêté de Réquisition indiquant toujours l'origine de la demande (le plus souvent les Autrichiens) (4) les citoyens

-
- (1) A.M.M. Fonds Puthod. Fragment de Journal manuscrit- daté approximativement mai-juin 1814.
- (2) A.M.M. II-20 - Registre 12 p. 19 - Convention du 22 février.
- (3) A.D.SL. R. 35 Folio 66.
A.M.M. II-18 - Rég. 4 p. 13 Lettre de Bonne au Commissaire des Guerres 27 Juillet 1814. On ne trouve de bons de réquisitions français que lors du départ de la Division Pannetier, le 28 février 1814 pour une vingtaine de voitures à 1 ou 2 colliers (A.M.M. - H-2- 1814.)
- (4) " Demandée par M. le Général des Armées alliées " (Rôle de l'indemnité de guerre 7 avril 1814) ordonnée par M. le Commissaire ordonnateur des Armées alliées " (Rôle des réquisitions 16 février 1814) "Pour paiement des Indemnités aux Officiers alliés (Prélèvement de 8000 francs le 8 février).

soumis à l'obligation, sa nature, ses délais et enfin les sanctions prises en cas de non versement des denrées dans les délais. Pour les cas exceptionnels, les deux signatures voisinent, renforcées de celle du capitaine Merklein, Préfet militaire, du 8 mars à la fin d'Avril. D'où l'importance d'administrateurs dociles et conservant une certaine popularité, ce qui adoucit la brutalité des exigences. D'ailleurs le général Scheither ne dissimule pas le 8 mars à Bonne, que le nouveau préfet qu'il nommera n'aura pas d'autres fonctions dans son esprit (1).

LE BON DE REQUISITION.

Mais la signature du Maire n'avalise pas seulement les besoins autrichiens, elle régularise aussi, pour l'avenir, les bons de réquisition. Le bon de réquisition de libellé passe-partout, de format modeste est d'origine française ou autrichienne (2). Les bons français, issus de la mairie ou des troupes françaises sont le plus souvent imprimés et fort laconiques : nature et quantité de la fourniture, nom du requis, lieu et date de la livraison. Les bons autographes, de formats et d'écritures variés, moins nombreux, intéressent surtout les livraisons de détail et immédiates : blanc de troie pour boutons, graisse pour les chaussures ou les armes, bouteilles de " vin de la comète ", encre papier et plumes d'oie. Les uns et les autres sont paraphés, par Bonne ou un adjoint. Les bons autrichiens imprimés sont rares. Les bons manuscrits, en allemand, avec courte traduction au dos, émanent des services de la place, comme les premiers. On peut y deviner dans les arabesques hautes et compliquées des plumes d'oie, les signatures de PELIZER, commandant de la place en avril et Mai, de MERKLEIN, Préfet militaire, même d'un certain DESGRANGES qu'on peut supposer employé ou émigré servant en qualité d'interprète. Ces bons passent par la mairie pour être contre signés par Bonne ou l'un de ses deux adjoints. On en profite ainsi pour les enregistrer, comme les bons français, avec le plus grand soin, du 12 janvier au 11 mars. Mais, du 11 au 22 mars, " la masse des troupes et la confusion des détails qui suivirent l'ont fait négliger". Le 22 mars on reprend le travail, mais seulement pour le ravitaillement des hommes, et les réquisitions diverses, à l'exception des fourrages, voitures postillons et estafettes (3) Cette main-courante complète aurait pourtant été du plus haut intérêt. Bien que tous numérotés en plusieurs séries, les bons

(1) A.D.SL. R. 75 - Occupation de 1814-Lettre de Scheiter à Bonne 8 mars.

(2) A.D.SL. R. 75 à 80 Canton de 1500 à 2000 bons chacun, à la différence de villes voisines (Dijon) où le libellé indique la nature de la marchandise.

Mâcon, le 20.

du mois de

juin

1814.

LE Maire de la ville de Mâcon requiert *L'aveant. L'aveant*
de fournir a deux Chariots de cavalerie f. de la transport
 quantité de *de l'effets de l'armée française* rations de foin, du poids
 de l'une
 Celle de rations d'avoine, chacune composée de
 Celle de rations de paille, composée de

Le Maire en assure et en fera le paiement.

Vous le trouvez a notre disposition - f. Le Maire, *Le Maire*
Du Gravelin

BON DE REQUISITION FRANÇAIS
GRANDEUR EXACTE.

BON AUTRICHIEN
GRANDEUR EXACTE

BONN AUFTRICHEN
GRANDEUR EXACTE

N^o 1424

K. K. Gebrüder Dietrich'sche gedungene Artillerie Bespannung für die Armee in *Frankreich*

Abtheilung Nro. *9*

Brod von

bis

Haber von

bis

Heu von

bis

3^e Labuill 8/14

Q u i t t u n g.

Ueber

Sage

Brod

Haber

Heu à 10 Rb

Portiones.

244 *Jungferment Compagnie*

welche dem Konducteur *Luzar Haupt* für besagte Abtheilung Nro. *9* auf
obige Zeit aus dem K. K. Milit. Verpflegs-Magazin zu *Makon*
an heute richtig verabsolget worden zu seyn anmit quittiret wird. Sig. *Makon* *den 3^e July 8/14*

Id est für / Konducteur

— Vorreiter

29 Stangenreiter

14 Beylaufer

— Reserve

118 Zug

3 Reserve

1 Reit

Zusammen

Knechte.

Köpfe.

45

2 1/2

Pferde a *1 1/2*

1

Port.
Haber.

Brod.	Haber.	Heu à 10 lb.
Portiones.		
	=	<i>244</i>
		<i>244</i>

Anmerkungen.

Luzar Haupt
Contibler

Coramme.

actuellement existants aux Archives Départementales de Saône-et-Loire n'embrassent pas toutes les réquisitions, de janvier à juillet. Le premier est du 1er février, le dernier du 29 juin. On en compte plus de 6000, allant d'un " mouchoir de fil blanc " à " 50 quintaux de paille ", et couvrant tous les besoins possibles d'une armée en campagne : services, équipement, armement, et surtout ravitaillement (1).

Le bon de réquisition avec quelques variantes, billets de logement, bons de repas, lettre de voiture, constitue le sauf-conduit indispensable, à toute livraison un peu importante. Il évite généralement le pillage des chars de paille, defoin, des sacs de blé ou d'avoine en cours de transport. Il dispense, à partir du 12 février de toute perception d'octroi aux barrières de Mâcon, " sous réserve toutefois d'un certificat du Maire de la commune d'où viennent les voituriers " (2). Il permettra enfin de se faire rembourser, ou dégrever sur le montant des Contributions Extraordinaires le montant des pertes subies, évaluées en argent. C'est donc une pièce extrêmement importante et l'on comprend le soin apporté par les particuliers à les conserver, leurs réticences à les verser dans les mairies pour liquidation, à partir de juillet.

LES COMMISSIONS.

Quant au fonctionnement matériel de ce vaste transfert de richesses que constituent les réquisitions, il n'alla pas sans difficultés : commissions de répartition et de contrôle, magasins et dépôts, gardes et employés, collecte et transport, autant d'improvisations rapides qui se rôdèrent peu à peu à partir de mars. La complexité et l'ampleur des difficultés à résoudre n'échappe pas à la municipalité. La situation de Mâcon sur le grand passage des troupes la destine aux fonctions d'entrepôt et de gîte d'étapes. Les deux problèmes primordiaux demeurent le logement et le ravitaillement, plus que pour les villes voisines hors de l'axe de la vallée de la Saône (3). Aussi, dès le 16 février, un arrêté municipal organise les trois commissions nécessaires au bon et rapide fonctionnement des réquisitions " pour éviter toute espèce de lenteur dans l'exécution des ordres du général commandant les troupes alliées (4) La Commission des " Réquisitions Intérieures " qu'on peut qualifier de Commission de réquisitions de détail : voitures, chevaux de

-
- (1) Il est impossible de savoir combien les imprimeurs maconnais ont livré de bons de réquisition. Chassipolet, fournisseur officiel de la mairie et de la préfecture, fournit un mémoire global des impressions de bons et de proclamations. Il faudrait rechercher dans les 6000 bons disponibles tous ceux adressés aux imprimeurs. Travail long et de peu d'intérêt.
- (2) A.M.M. H-2 1814- Arrêté préfectoral du 12 février 1814.
- (3) A.M.M. L1-1762-1861 - Réquisitions - Lettre de Bonne au Préfet le 16 février 1814: " La situation de Mâcon au plein passage des troupes multiplie nos problèmes du ravitaillement et du logement ".
- (4) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 17 - A.M. du 26 février 1814.

service, ouvriers, fer, draps, cuirs, clous, matériels de bureau, 6 membres dont POMMIER et PUTHOD, du Conseil Municipal, tient sa permanence du bureau de police, dans le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, sur le quai Lamartine. La " Commission du Logement", pour les réclamations, répartition, affectation des soldats chez les citoyens, 10 membres tous choisis hors du Conseil, depuis le 13 février, siège Salle du Conseil Municipal. Enfin, la Commission des " Réquisitions Générales du Département ", 3 membres tous du Conseil, RATTON, CHAUMET aîné et DESGRANGES, chargée de répartir, percevoir et stocker les réquisitions massives opérées sur les cantons voisins, ou l'arrondissement de Mâcon, travaille Salle de l'Académie. Toutes ces commissions sont permanentes, de 8 heures du matin à 9 heures du soir. Elles disposeront de secrétaires d'abord personnel municipal, puis citoyens volontaires ou payés par exemption du logement militaire à partir de la mi-avril(1).

Il est remarquable, et notons-le pour n'y plus revenir, que la ville voisine de Saint-Laurent, les villages de Charnay et de Flacé, et de Saint-Clément, s'organisent à part et ne figurent jamais dans les papiers et les dossiers mâconnais. Le particularisme départemental ou communal sévit ici avec vigueur, ces quatre villages craignant que les circonstances ne favorisent le rattachement à la ville de Mâcon que le Conseil Municipal de cette ville ne cesse de réclamer depuis plus de 50 ans (2).

DIFFICULTES d'EVALUATION DES REQUISITIONS.

L'étude détaillée des réquisitions à Mâcon en 1814 se heurte à deux difficultés particulières qui tiennent à la situation administrative de la ville dans le département et à l'alternance des mouvements de troupes adverses durant près de trois mois : d'une part, une sorte de doublement des problèmes, les autorités devant à la fois répondre aux réquisitions locales analogues à celles de toutes villes occupées (logement, ravitaillement, services, équipement) et organiser le stockage et la répartition des réquisitions de l'arrondissement ou de plusieurs cantons. D'autre part, le va-et-vient de troupes successives plus ou moins munies, en particulier de vivres parfois abandonnés lors de replis précipités, fausse l'évaluation des pertes réellement subies par la ville ou sa région : par exemple les 35.000 kgs de métal abandonnés par la Division Pannetier pris par les Autrichiens le 11 mars et qui provenaient des stocks lyonnais (3).

(1) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 30 - Arrêté municipal du 28-4-1814

(2) A.M.M. O-3 Mâcon-Chef-lieu.

A.M.M. Archives de St-Clément-les-Mâcon: Lettres patentes du 5 septembre 1773 fixant les limites de Mâcon-vers le Sud.

A.D.SL. M. Municipalités : Charnay et Flacé : arrêté du 8 Thermidor an XIII et du 17 février 1813 fixant les limites de Mâcon constamment en extension.

(3) A.M.M. H-2 - Rapport du Commissaire des Guerres Bonneville le 1er Juin 1814.

Il semble pourtant possible de débrouiller cette complexité en suivant la distinction établie par Bonne le 16 février et en la complétant. On étudiera donc successivement : le travail de la " Commission des Réquisitions Générales " qui n'intéresse Mâcon qu'indirectement, comme dépôt; celui de la " Commission du Logement ", très important, celui de la " Commission des Réquisitions Intérieures " qui embrasse toute la complexité des demandes des troupes en campagne; on y ajoutera deux formes de réquisition très particulières et les plus impopulaires sinon les plus lourdes : la réquisition en argent, et le pillage. On peut espérer ainsi avoir fait le tour de toutes " les pertes subies par les habitants de Mâcon à la suite des événements de guerre, et pouvoir en calculer le coût total qui s'ajoutera aux surcroîts de dépense et aux manques à gagner précédemment évalués (1).

REQUISITIONS GENERALES.

Les trois membres de la " Commission des Réquisitions Générales du Département ", nommés par l'Arrêté Municipal du 16 février, succèdent à une commission, de 6 personnes, nommée dès le 14 janvier et relevée toutes les semaines (2). Elle absorbera les trois " Commissaires aux Réquisitions Générales des denrées ", nommés par Arrêté Municipal du 10 Février; trois marchands de grains : BARJAUD aîné, ETIENNE, Robert et JARRÉ fils (3). Elle fonctionnera jusqu'au départ des Autrichiens et quelques semaines de plus pour liquidation. L'arrivée du nouveau Commissaire des Guerres, Edme Nicolas BONNEVILLE, courant mai, l'avait privée de toute initiative importante, depuis le Rapport Général de ce militaire, le 1er juin (4). Avec le Maire de Mâcon, la Commission porte la responsabilité comptable de toutes les denrées requises stockées et distribuées à Mâcon. Charge lourde et délicate dont la liquidation provoquera, de juin à septembre, quelques contestations avec l'autorité militaire. Le sieur CHAUMET aîné, qui paraît en avoir assuré la présidence de fait, soulignera amèrement " le peu de considération que les militaires portent aujourd'hui aux difficultés et aux complications du travail de (la) Commission au milieu des changements constants de l'anarchie la plus complète. " (5)

(1) Pour les communes rurales il y aurait lieu d'étudier l'épidémie "d'épizootie" apportée par les chevaux des troupes d'occupation morve, gale et surtout fièvre aphteuse. Tous les textes mentionnent des pertes sensibles dues à l'épidémie qui décima le troupeau chevalin, ovin et bovin du Mâconnais.

(2) A.M.M. II-20 - Reg. 12 p. 2-3-4

(3) A.M.M. II-20 Reg. 12 p. 14 - A.M. du 10 février 1814.

(4) A.M.M. H-2 1814 - Rapport du Commissaire de Guerre Bonneville sur les quantités de vivres remises à la ville lors des événements de janvier à avril 1814 " Malheureusement ce rapport transmis au Préfet ne nous est pas parvenu, sauf un extrait pour la semaine du 21 au 28 Février.

(5) A.M.M. - H-2 Casernes et Manutention 1814-1854- Lettre annexée au Rapport sur le fonctionnement de la manutention sous l'occupation -20 août 1814.

aux quantités prescrites par l'arrêté du 26 Fructidor an IX, confirmé en 1814 (1). Mais, bien plus que la consommation normale, dont le froid et la mauvaise saison peuvent expliquer l'importance, le gaspillage gonfle inutilement les réquisitions. Le maire Bonne s'en plaint amèrement à plusieurs reprises : le 14 janvier, les 400 pains de munition, soit 1200 livres, portés à St-Laurent et " distribués aux cavaliers autrichiens du Comte de Saint-Quentin, furent donnés aux chevaux au lieu d'être portés dans les logements (2). Le 9 février, on délivre 1486 rations d'avoine, le 10, 2961, le 11, 1816, sans que l'effectif des chevaux du comte de Flines, évalués à 1200-1400, ait varié. De même, le 10, on délivre 1956 rations de foin et 146 de paille, et le 11 989 rations de foin et 434 de paille (3). " Ce gaspillage est des plus nuisibles à la bonne marche des réquisitions. Il faudrait donner des ordres pour qu'il cesse ". Il en va de même pour le bois et le charbon, qu'on livre sans contrôle dans les multiples postes autrichiens. La Commission des Réquisitions Générales ne cessera de signaler ces abus, mais en vain.

Il est vrai qu'elle n'a guère plus d'autorité à l'autre bout de la chaîne de livraison, dans les communes voisines de la ville. La difficulté réside ici dans la répartition des charges par commune, puis dans le respect des engagements pris. La marche normale est la suivante : l'autorité militaire, française ou alliée demande au Préfet de lui fournir, dans les magasins de Mâcon, sous délai variable, généralement 4 à 15 jours, un nombre fixé de rations, hommes et chevaux, 20, 24 ou 30.000 par exemple, ou une quantité déterminée de tissu, de peaux, de quintaux de foin, paille, avoine, tabac etc., toujours " sous menace d'exécution militaire ". Le Préfet, avec le Conseil de Préfecture et les 6 commissaires mâconnais répartit la masse de réquisition par arrondissements et par cantons. Il prévient ensuite Bonne, pour tout ce qui intéresse l'arrondissement de Mâcon. Bonne convoque alors dans les délais les plus brefs, les Maires des deux cantons de Mâcon. Pour les grosses réquisitions, les cantons de la Chapelle-de-Guinchay, Matour, Azé (Jouvence), Tournus, Cluny, Lugny et Tramayes fournissent surtout, sur ordre des commissaires qui s'y déplacent pour y tenir des réunions

(1) Voir tableau ci-après.

(2) A.D.SL. Série R. 68 - Ville de St-Laurent " Etat Général des vivres, fourrages et bois distribués aux troupes alliées du 13 au 23 janvier 1814 " n° 4.

(3) A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 82 - Lettres de Bonne au comte de Flines, au Général Scheither - 11 février 1814. Aucun mouvement de troupes du 10 au 11 mars.

cantonales des maires (1). La répartition faite, les maires sont tenus pour responsables des livraisons. Des lettres de rappel, l'envoi d'officiers de la cohorte urbaine assurent des rentrées à peu près régulières (2). Les bons de réquisition établis par les commissaires, Bonne ou les Maires des communes sont visés à la livraison par un contrôleur et enregistrés à la Mairie de Mâcon. Tout va donc bien en théorie. Mais pratiquement on se heurte à une difficulté capitale et dont les Autrichiens ne veulent pas tenir compte : les cantons du Mâconnais, à part le vin, n'ont jamais ravitaillé la ville, surtout en mars (3). Malgré toutes les protestations la frontière administrative entre les deux départements sera infranchissable. " La Bresse refuse toutes réquisitions car elle doit livrer à Bourg. Nous devons aller à 4 et 5 lieues pour une charette de dix sacs d'avoine ". Aussi, malgré toutes les menaces, devant " l'impossibilité physique de livrer " les Autrichiens devront souvent se contenter de ce qu'on leur apporte, en quantité et en qualité.

On mesure le rôle essentiel et ingrat assuré par les Municipaux et les commissaires mâconnais, et combien les ambitions politiques des bourgeois en place pouvaient sembler légitimes. Ayant été à la peine, ils espéraient un jour être aux honneurs.

En plus de ce travail de répartiteurs et de contrôleurs des livraisons, les commissaires devaient encore surveiller les magasins et les dépôts : les fourrages dans l'orangerie du Palais de Justice, dans les granges de la Gendarmerie et dans l'Eglise Saint-Etienne (4), les vins et eaux-de-vie dans la cave sous l'orangerie, les grains aux magasins des sieurs Michel Robert et Bâtonnard à Saint-Antoine (1). La location des locaux est payée par la ville sur certificat d'occupation effective signé de la Commission des Réquisitions Générales. Mais le nombreux personnel nécessaire au contrôle, au stockage et aux distributions sera réglé par la Préfecture (4). Gardes-magasins et gardes adjoints perçoivent 2 francs par jour, employés, aides et boulangers 1 franc 50, manoeuvres, botteleurs de foin ou de paille, ensacheurs de grains et de farine, 0 franc 50 et nourris (5). Le sieur DELOCHE, chez M. MAILLOT, rue Municipale

-
- (1) A.M.M. - II-20 Reg. 12 P. 14 Arrêté municipal du 10 février 1814 - A.M.M. II-18 Bonne au Préfet - 13 février.
 (2) A.M.M. II-18 reg. 3 : Lettre au Maire de St-Clément le 13 février : " Je vous ordonne de vous occuper de faire livrer, aujourd'hui, à quelque heure que ce soit... "
 (3) A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 81 à 86. Lettre de Bonne au Comte de Saint-Quentin 8 février 1814. " La Bresse nous nourrit... les fourrages viennent de la Bresse et de Chalon".
 (4) A.M.M. II-20 (Reg. 12 p. 18 - A.M. 16 février 1814.
 (5) A.D.SL. R. 35- Réquisitions 1814 - Etat des Salaires.

est chargé de la comptabilité générale (1) et on lui adjoint le 21 mars, dès le retour des Administrations départementales le sieur RAMEAU, employé au bureau de l'enregistrement, pour surveiller plus particulièrement les entrées (2).

Toutes ces difficultés : variations importantes d'effectifs, exigences multiples, réticences des maires et des paysans requis, surveillance des magasins et de la comptabilité générale, n'ont pas empêché le fonctionnement régulier du service, avec un minimum de heurts.

Il est difficile d'évaluer les quantités exactes de marchandises ainsi livrées de janvier à juin. Les bordereaux récapitulatifs et les Etats de remboursement de chaque commune ont disparu des Archives Départementales, à supposer qu'on les ait versés. Faute de connaître la source de cette " rivière de subsistances " il faut se contenter de l'évaluer à son terme, d'après les fragments d'états laissés par les gardes magasins de Mâcon (3).

LES QUATRE GRANDES REQUISITIONS.

Nous sommes sûrs de trois grandes Réquisitions alimentaires et d'une grande réquisition d'habillement et d'équipement pour l'arrondissement.

7 Février

Le 7 février, le Général Scheither demande 30.000 rations complètes, sous 18 jours, dans les 6 cantons de Mâcon, Nord et Sud, Cluny, Tramayes, Lugny, Maïour : pain, viande, avoine, foin, paille (4). Réquisition énorme " qui dépasse la somme des impositions de tout le département " lors des pires moments de la Révolution ou des levées pour l'armée d'Espagne en 1813. Aussi, le 17 février n'aura-t-on livré que 14.000 rations de pain, 5000 rations de viande (6 boeufs sur pied de 400 kgs vifs), 12.000 rations d'avoine (5.833 doubles décalitres) 9.000 rations de foin et autant de paille, 10.000 de vin. A peine le tiers, en moyenne de l'imposition, en 10 jours sur 18 (5) On se demande d'ailleurs à la Commission, s'il ne faudra pas recommencer une collecte semblable " tout étant presque consommé par l'armée à mesure des arrivées". Les 2000 hommes et les 1500 chevaux de Scheither ont bon appétit!

(1) A.M.M. II-20 Reg. 12 p. 16 A.M. du 14 février 1814 - art. 6

(2) A.M.M. II-20 Reg. 12 p. 21-22 A.M. du 21 mars 1814

(3) Pas d'Etat Général Récapitulatif - Les quelque 6000 Bons de Réquisition sont encore incomplets. La période mars- avril par exemple est presque absente. Les indications fournies par addition des quantités portées sur les bons demeurent inférieures à la réalité. Il manque en outre plusieurs cantons.

(4) A.M.M. II-18 - Rég. 3

(5) A.M.M. II-18 - Lettre Bonne à Scheiter le 17 février.

19 Février.

Le 19 février, ils cèdent la place aux 6.000, puis bientôt au 9.000 hommes et aux 2000 chevaux de la Division Pannetier. Le Commissaire des Guerres ZERBELIN, trouvant donc des magasins peu remplis lance dès le 21 février une réquisition de 24.000 rations de pain et 12.000 rations de viande, sous deux jours (1). Pour le surplus, il compte sur Lyon et les bouchers locaux, Charnay et la Veuve Proux ayant signé convention le 22 février sur la base de " 65 centimes le kilog de viande seconde mais de bonne qualité et sans plaintes possibles (2). Dès le 27 d'ailleurs les troupes quittent Mâcon n'y laissant qu'un service de garde de 150 hommes.

6 mars

Mais le 6 mars les 10.000 hommes et les 4000 chevaux de Bianchi envahissent la cité. Les réquisitions pleuvent et, pour la Commission des Réquisitions Extérieures le 9 mars (3) : 23.000 rations de Pain, 16.000 de paille, 3000 d'avoine, mais surtout l'in vraisemblable troupeau de 200 bêtes à corne de 400 kilogs vif, soit près de 200.000 rations de viande (3) et la montagne de 8.000 quintaux de foin, soit 80.000 rations. " On attend 60.000 hommes dans les jours prochains ", expliquera le Général Scheither, qui nommera aussitôt un Préfet pour assurer la collecte, sous 5 jours, de cette énorme réquisition. Il ne vint en réalité, côté Mâcon près de 40.000 hommes dont 10.000 cavaliers. Ils ne restèrent que jusqu'au 17 mars. La réquisition fut pourtant effective à cette date.

3 Mai

Enfin, la grosse réquisition d'habillement du 3 Mai, signée de Chapuys, pour l'arrondissement, livrable à Mâcon sous 8 jours, et payable en argent si l'on ne peut se libérer en nature : 1800 paires de souliers, 1000 paires de bottes, 4180 aunes de drap, 2000 aunes de toile à chemise. Rendue publique le 6 Mai, elle provoqua une explosion de mécontentement. Il apparaissait nettement, toute réquisition devant cesser à dater du 23 avril, qu'elle n'avait d'autre but que d'enrichir personnellement officiers et soldats occupants et que l'initiative en venait du Colonel Autrichien KOTTOLINSKI, sur l'inspiration

(1) A.M.M. II-18 Reg. 3 p. 86 Lettre Bonne au Secrétaire Général
21 février 1814.

(2) A.M.M. II-20 Rég. 12 p. 19 Convention du 22 février 1814.

(3) A.D.SL. R. 35 R.75

A.M.M. H-2 arrêté préfectoral du 9 mars 1814.

de l'intendant Militaire de Chalon(1). Elle ne fut jamais livrée mais elle accéléra le départ du préfet Chapuis (2).

En dehors de ces quatre alertes, les réquisitions ont marché leur train ordinaire jusqu'au début de juillet. Les faibles effectifs cantonnés à Mâcon, 2000 hommes au plus, avec 2 ou 300 chevaux s'augmentèrent il est vrai des rationnaires de passage, parfois 600 par jour en juin. La commission reçut des ordres directement du Préfet après le 6 Mai, lorsque Nansouty eut averti les départements et les mairies des clauses de l'Armistice du 23 avril, directement du Maire lorsque, le 12 Mai, la ville reçut la charge de la nourriture des troupes d'occupation et de passage (3).

EVALUATION DES REQUISITIONS GENERALES.

Lourde charge que celle-ci et qui provoqua de vigoureuses protestations municipales. " Après des réquisitions massives durant 3 mois, pour nourrir entièrement les troupes "(4) cette mesure semble intolérable. Il fallut pourtant la subir jusqu'au 9 juin, pour les alliés, jusque vers la mi-juillet pour les troupes en marche. Mais Bonne exagérait les faits en écrivant que les troupes avaient été nourries entièrement par les réquisitions locales.

Il suffirait de comparer les rations requises, même supposées rentrées totalement, de janvier à la mi-mars, avec le nombre des rationnaires : 30.000 rations requises le 7 février, 24.000 le 21, 23.000 encore le 7 mars, pour ne parler que du pain. Total en 5 semaines, 77.000 rations. Or, dans le même temps le nombre de journées-rationnaires peut s'évaluer à près de 350000 ; (5). La différence fut comblée par les stocks existant au 12 janvier et le ravitaillement propre aux armées en marche. Le 12 janvier, à 8 heures du matin, le sieur DELIMEUX, garde magasin des vivres de la manutention militaire, rue Loché, local de la Gendarmerie, ne pouvant évacuer, faute de moyens de transport le stock en réserve, le confia à la municipalité qui dispose alors de 22.050 kilogs de froment, de 7347 kgs de seigle, de 29.897 kilogs de farine blutée et de

(1) A.B. Mission de Nansouty - article cité.

(2) voir plus haut - page : 271

(3) A.B. 1929 - L'occupation autrichienne en Bourgogne - Quelques lignes sur le logement et la nourriture des armées alliées.

(4) A.M.M. - H-2 1814 - Lettre de Bonne au Préfet par intérim 15 Mai 1814.

(5) Calcul : 2000 du 9 au 19 : = 22.000; 7.000 en moyenne du 20 au 27 = 56.000; 10.000 du 5 au 10 = 60.000. 30.000 en moyenne du 11 au 17 = 200.000 - TOTAL : 338.000

2028 rations de pain, soit un total évalué à 75.000 rations (1). De même, le 21 février, la Division Pannetier amène de Lyon 65.894 kilogs de méteil, soit plus de 85.000 rations, dont elle ne consomme que 45.747. Les 40.000 restantes seront "utilisées par l'ennemi le 11 mars et les jours suivants" (2). Au cours des mois de mars et d'avril, les troupes autrichiennes en garnison à Mâcon se nourriront souvent d'envois venant d'arrondissements voisins, de Chalon ou de Louhans en particulier (3).

On peut donc sans risque évaluer seulement à 50 % seulement des besoins réels des troupes, la contribution en pain de la Commission de Réquisitions Générales. Par contre, pour tout le reste des subsistances et de l'équipement elle contribue pour la presque totalité. Elle ne fut aidée ici que par sa voisine "La Commission des Réquisitions Intérieures".

REQUISITIONS INTERIEURES.

Cette Commission de 6 membres, créée en même temps que la précédente, le 16 février, était chargée de "répartir" les réquisitions de voitures, chevaux, ouvriers, fers, draps, cuirs etc... "MM. DESGRANGES, POUGIER, DEFRANC, PERRIER, étaient commerçants ou avoués, MM. POMMIER et PUTHOD, Conseillers municipaux et respectivement juge de paix et homme de lettres. Ils siégeaient au Bureau de police et ce choix est révélateur des difficultés sans nombre qu'ils s'attendaient à rencontrer dans une tâche délicate. C'est la commission des détails, qui fournira aux Autrichiens, aussi bien 6 manœuvres pour transporter 42 malades alliés (11 février) que trois couteaux de bureau (6 mai), 248 livres de fromage de gruyère à la caserne (12 mars), 2 harnois noirs (23 mai), 26 paires de gants blancs (18 février), 8 chopes de bière à l'Etat-Major pour rafraîchissements (1er juin), ou un bateau pour transporter 150 militaires à Lyon (7 Mai) ! (4).

Elle dispose bien de bons de réquisition imprimés, mais elle vise surtout les bons manuscrits, laissés en paiements aux commerçants mâconnais par les autrichiens, pour tout achat ou consommation, malgré quelques interdictions de principe des services de la place, à partir d'Avril. Elle répond à toutes les exigences des occupants, dans les limites urbaines. Ses fonctions sont donc extrêmement variées : ravitaillement, équipement, services, numéraire et règlement des pillages.

-
- (1) A.M.M. H-2- 1814 - Procès-verbal du 12 janvier 1814.
 (2) A.M.M. H-2- 1814 - Rapport du sieur Bonneville, commissaire des Guerres - 24 juillet 1814.
 (3) A.D.SL. Réquisitions 1814.
 (4) A.D.SL. Série R. n° 35 - Réquisitions Générales Folios 57 à 64.

Pour les questions de ravitaillement elle partage attributions et soucis avec la Commission du Logement chargée aussi de la nourriture des Officiers et soldats en billets de logement. Mais Puthod et ses collègues ne s'occupent que des hôtels, restaurants et grosses livraisons, à l'intérieur de la ville. Ils viseront en particulier dès le 9 juillet le mémoire chargé du sieur Delorme, aubergiste de l'Hôtel du Sauvage, au pied du Pont", qui a logé l'Etat-Major Autrichien du 6 mars au 9 juin, soit 62 hommes y compris les ordonnances, 7 officiers, 25 chevaux en permanence et jusqu'à 84 certains jours". Il y ont volé, consommé et brûlé pour 10.675 francs, en particulier 460 bouteilles d'eau-de-vie, 300 bouteilles de Kervaser, 130 de liqueurs, 500 de vin de Bourgogne et 200 de vin de Bordeaux (1). Ils ont visé, dès le 20 mai, le mémoire du sieur SORBIER dit Grandjean, "propriétaire de l'Hôtel du Palais Impérial, dit aujourd'hui Palais-Royal, quai du Midi" qui a dépensé 3799 francs pour 8 officiers autrichiens, du 8 au 19 février. Ils viseront aussi et surtout les multiples factures de détail de tous les commerçants mâconnais de l'alimentation, avec l'appui des bons de réquisition manuscrits. Les sommes ainsi vérifiées, et dont beaucoup seront encore réduites par la Commission de Liquidation départementale varient de 2 francs à 4.124,40 (2) et sont extrêmement diverses. Elles furent groupées en quatre états différents :

- vins	: 4.385 francs pour 48 fournisseurs.
- épicerie	: 2.982 francs pour 21 "
- vivres divers	: 26.194,13 dont 17.600 francs aux seuls traiteurs Delorme, Boussage et Sorbier (3).
- tabacs	: 4.777,55 pour 3675 livres de tabac à fumer.

A partir du 12 Mai et jusqu'au milieu de juillet, la Commission s'occupera plus spécialement de l'achat par la ville des grains et farines pour la nourriture des troupes françaises de passage et des alliés jusqu'à leur départ. Avec les 7.378 francs de frais de manutention, une somme de 17.084,45 y sera affectée (4) soit un total de 24.462,45 francs. Mais cette modeste somme, là encore ne couvre pas toutes les dépenses engagées. Chaque jour dans la seule semaine du 19 au 26 juin, on a fourni aux troupes de passage 450 livres de viande, 800 bouteilles de vin, 500 kgs de pain, du fourrage, de l'avoine, soit au

-
- (1) A.M.M. - H2 - 1814 - Mémoire du sieur Delorme, visé par la Commission des Réquisitions Intérieures le 9 Juillet.
- (2) A.D.SL. R. 35 - Folios 40 à 43 - Vivres divers - De 4 kgs de fromage chez le traiteur Chamonard, à 4124 francs 40 au sieur Charnay, boucher, pour fourniture de viande aux Etats-Majors.
- (3) A.D.SL. R. 35 Folios 3 à 8 - 40 à 43 - 45 à 48.
- (4) A.M.M. L1 1762 - 1861 - Réquisitions de 1814.

mieux 500 francs par jour, 4000 francs pour la période (1). Et, du 3 au 8 Juillet, on aura à nourrir 13 bataillons de 7 régiments de ligne, 870 hommes du 143° et 694 hommes du 13°. Au moins 8000 hommes, soit 6000 francs (2). Si l'on tient compte de 1200 à 1500 hommes de l'armée d'occupation à la charge de la ville chaque jour du 12 Mai au 9 juin, du demi-millier de traînards et de prisonniers de guerre journaliers, on comprend que le chiffre de 24.462 francs soit bien insuffisant. " Si l'on n'assure pas les fonds énormes nécessités par le passage des troupes, il est impossible de soutenir la dépense" s'écriait Bonne le 21 juin. Il est évident que le Trésor a pris à son compte la majorité des dépenses ainsi occasionnées, et en particulier les 17.084 francs 45 c. de grains et farines achetés du 12 Mai au milieu de juillet (3).

7 mars.

L'alerte la plus chaude pour la Commission fut celle du 7 mars. En même temps qu'une réquisition massive de drap et de toile, le baron de Scheither exige dans la journée 20.000 rations de pain et 6.000 rations de fourrage à tirer des entrepôts mâconnais (3). Heureusement les stocks de matériel conservés à la Manutention sur les livraisons de l'armée de Lyon montent à plus de 40.000 rations (4), ceux d'avoine à 8365, de foin à 9086 et de paille à 2181 (5). Mais il est facile de trouver le complément en paille dans les campagnes voisines.

10-11 Mars.

Cette première manifestation de la brutalité autrichienne inquiète fort les commissaires qui décidèrent de siéger même de nuit à partir du 8 mars. Bien leur en prit. La deuxième affaire se produisit quelques jours plus tard, dans la nuit du 10 au 11 mars. Les autrichiens, à minuit réclamant d'urgence 887 double décalitres d'avoine de bonne qualité, à fournir pour le 11 au matin. Six des principaux grainiers de Mâcon, dirigés par le sieur DUFOUR-DANDELOT, réussissent en pleine nuit à collecter la quantité demandée surtout à Saint-

(1) A.M.M. II-18 - Reg. 4 p. 4 Lettre Bonne au Préfet le 21 Juin

(2) d° Lettre Bonne au Préfet 30 Juin

(3) A.D.SL. R. 75 - Liasse - Lettre Scheither à Bonne-7 Mars

(4) A.M.M. H-2-1814 - Etat du Commissaire des Guerres Bonneville-1er Juin 1814.

(5) A.M.M. II-18 - Stocks au 6 mars.

(3 bis) A.M.M. L 1 - Budget - Evaluation des pertes en 1814.

"Grains remboursables par vivres de guerre 17.084,45.

"grattes" d'usage, d'autant que le gaspillage des denrées rendait illusoire tout contrôle sérieux. Faute d'argent liquide, on donnait " 50 centimes par jour comme modique indemnité, ayant reçu largement les vivres " (1). Aux manoeuvres sans spécialité : 26 à la Manutention, 32 aux divers magasins à grains et fourrages, une vingtaine comme plantons et balayeurs aux divers locaux administratifs. Quant aux ouvriers qualifiés, le salaire varie : les 14 boulangers touchent 90 centimes par journée, les pétrisseurs, 75 centimes, le chef-boulangier 60 francs par mois (2), par exemple. Les transports, terrestres ou fluviaux sont difficiles à assurer. Le Mâconnais dispose pourtant de chevaux : 300 pour les deux cantons (3). Mais de crainte de réquisitions, on les cache et on préfère tout risquer plutôt que de les envoyer à Mâcon. On a beau promettre des indemnités alléchantes : une voiture à deux colliers Tournus Mâcon, 13 francs pour la demi-journée, un cheval Mâcon-Pont-de-Vaux et retour, 10 francs, il faut des rappels violents de l'occupant pour obtenir en permanence devant l'Etat Major 12 chevaux de trait harnachés et 6 conducteurs, à partir du 18 février (4). En Mai, la confiance semble revenue, ou les exigences ont augmenté puisqu'on note, en plus des chevaux de la poste, 20 chevaux de selle et de trait, le 13 Mai, 45 le 20 Mai, 35 le 27 mai (5). Chevaux, voitures et conducteurs sont fournis par roulement dans chaque commune des deux cantons de Mâcon, mais, surtout pour les demandes urgentes de nuit, par les propriétaires Mâconnais.

Pour les charrois ou les convois importants, on réquisitionne les bateaux et les bateliers : trois coches d'eau et péniches de 50 à 60 tonnes bloqués à Mâcon, propriété de trois patrons marinières, occupant en tout une dizaine d'aides. Dès le 12 janvier, le patron LABORIER évacue 130 militaires malades, de Mâcon à Villefranche, pour 196 francs (6). Du 14 au 23 mars les autrichiens lui feront descendre 400 blessés à Lyon, à raison de 75 centimes par tête. Du 20 au 24 mars, le patron BARBET transportera à Tournus et Villefranche " de nombreux malades et blessés et des vivres " (6). Ce moyen de transport commode, économique et toujours disponible sera de plus en plus utilisé par les Autrichiens. A tel point que les membres

-
- (1) A.D.SL. R. 35 F. 44 et 45 = Manutention - Pain- Indications Marginales. D'ailleurs ce salaire bien modeste ne fut réglé qu' que le 7 Mai pour moitié, le solde le 1er mars 1816.
- (2) A.D.SL. R. 35 - Folios 35 = 44 et 45 = 52 à 56.
- (3) A.M.M. - II-22 Registre 11 p. 12. Arrêté préfectoral du 20 décembre 1813. Réunion des Maires des deux cantons le 31 décembre à Mâcon
- (4) A.M.M.H-2 1814 = Arrêté préfectoral du 18 février 1814.
- (5) A.M.M. H-2 1814 - Main courante des Réquisitions Intérieures
- (6) A.M.M. Fonds 1943 - Régistre des mandats 1812-1815 - Mandat n° 406 du 15 janvier 1814.

de la Commission se plaignent le 16 avril que " les bateaux de Mâcon sont obligés de faire seuls les transports de Chalon à Lyon, et même à Vienne, Tournus et Villefranche ne les aident pas. Des Chefs autrichiens ont même vendu des agrés, des cargaisons et même un bateau " (1). Aussi, dès le 18, un Arrêté Préfectoral régularise le service par eau entre Chalon et Lyon (2). Il servira surtout, à partir de mai au transport des soldats alliés ou français de passage à Mâcon. Mais le commissaire de Nansouty ne reconnaissant pas ce mode de transport, la Ville de Mâcon ne peut se faire rembourser les indemnités de route. Bonne, sur l'avis de la Commission supprime donc le service le 24 juin (3). Au total, le chapitre des Transports, aussi bien entretien des voitures et des chevaux, nourriture et indemnités des hommes dépassera 10.000 francs avec trois voitures et deux chevaux volés par des trainards autrichiens le 16 mars (4).

Au total les " Services " exigés par les occupants, s'ils dérangerent parfois les quiètes nuits bourgeoises de quelques propriétaires de cheval ou de "voiture à collier " ne se soldent qu'à 25.583 francs 08 (5). Chiffre modeste.

INDEMNITES EN ARGENT.

Plus lourdes semblèrent les réquisitions en numéraire exigées par les officiers autrichiens. Ceux-ci réclamèrent dès leur retour le 26 janvier, le paiement des indemnités de table et de couvert auxquelles ils prétendent avoir droit. Bien que logés et nourris gratuitement, bien que disposant, dans les meilleurs hôtels de la ville des meilleurs plats et des meilleurs crûs à discrétion, ils réclament de l'argent. Or, le receveur municipal LASNIER se trouve le 12 février avec 188 francs 80 en caisse (6). Il faut donc une mesure exceptionnelle illégale même : le recours à une imposition rapide sur les plus riches de la ville. " Au reçu d'une lettre du Maire de Mâcon signalant que le Receveur Municipal ne peut plus assurer le paiement des indemnités accordées à MM. les officiers, et réclamées en leur nom par M. le Baron de Scheitherr", le Préfet par intérim ordonne la levée d'une contribution exceptionnelle de 8000 francs répartie entre 50 citoyens de Mâcon (7). Un arrêté municipal du

-
- (1) A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 93-94 Lettre Bonne au Préfet 16 avril 1814.
- (2) A.M.M. H-2 1814 - Arrêté préfectoral du 18 avril 1814. (quatre ports fluviaux (Chalon-Tournus-Mâcon-Villefranche) sont prévus vers Lyon.
- (3) A.M.M. II-18 - Reg. 4- p. 4 Lettres Bonne au Préfet le 21 Juin. Le 24 juin (- la ville avait déjà perdu 236 francs sur la base de 15 centimes par homme et par lieue de Mâcon à Villefranche).
- (4) A.D.SL. R. 35 - Folios 32 et 33-Volés au sieurs Lépine et Duprés.
- (5) A.M.M. L1-Réquisitions 1814-Evaluation des pertes-Carton 1762-1861-Etats fournis par la Commission Dép. de vérification. A.D.SL. R. 35 - Folios 57 à 64 - Réquisitions Générales.
- (6) A.M.M. Fonds 1943 - Journal des Dépenses 1814.
- (7) A.M.M. H-2 - 1814 - Arrêté préfectoral du 12 février 1814.

12 février rend cette levée exécutoire dès le 13 " sous réserve d'un remboursement par un rôle identique réparti sur tous les contribuables, au marc le franc, d'après les contributions foncière et mobilière " (1).

12 février.

Cette liste de 50 noms, jointe à l'arrêté atteint les grosses fortunes foncières et les fortunes moyennes, surtout parmi les partisans du régime napoléonien dans les dernières années : DESTRE père, CARTERON avoué, MAILLET, avoué, MORIN, négociant, MOREAU, Receveur Général, POMMIER Juge de Paix, POLLET, ex-président du Tribunal Civil, POCHON, Juge, en particulier. DORIA, les deux LAMARTINE, DELARNAUD, DIRAUDIN, DE DAVAYE, l'aîné, TUFFEY, père, BUYS, médecin, AUJAS-RATTON propriétaire, Henri RATTON, Bernard de SENNECE, n'ont pu moins faire que de s'y mettre " comptant d'ailleurs en tirer état pour éviter les réquisitions en nature " (2). JARRE fils, marchand de grains refuse de payer " vu les fortes fournitures en grains de toutes sortes qu'il vient de livrer aux Autrichiens (3) " DELACROIX, Président du Tribunal ne veut pas payer non plus, trouvant sans doute cette forme de réquisition illégale. Au total, 48 citoyens de la ville versent chacun 160 francs chez M.LASNIER, Receveur Municipal, soit 7680 francs en deux jours (4).

On peut donc facilement régler les 3238 francs réclamés plus 310 francs à trois officiers espagnols libérés qui suivaient la troupe (5). Par la suite, les commissaires purent se faire payer régulièrement grâce aux ressources d'octroi : 4.400 francs du 7 au 10 mars.

Le rôle de remboursement des 8000 francs, réparti au marc le franc des contributions foncière et mobilière réunies, sur tous les assujettis de la ville, fut mis en recouvrement au milieu d'avril (6). En un mois il fournit la somme de 10.980 frs 47 centimes, dont 330 frs supplémentaires versés chez le Receveur de la ville et employée pour le service des Alliés (6)

-
- (1) A.M.M. II-20 - Registre 12 p. 5 - A.M. du 12 février 1814
 (2) A.M.M. Fonds Puthod - Fragments manuscrits de mémoires, daté de 1821 - à propos du marquis de Doria.
 (3) A.D.SL. R. 35 - folio 64.
 (4) A.D.SL. R. 77 - Liasse Chassipolet et A.M.M. Fonds 1943 Journal des Dépenses 1814.
 (5) A.D.SL. R. 35 - Folio 58 - A.M.M. Fonds 1943 - Journal des Dépenses.
 (6) A.D.SL. R. 77 liasse Chassipolet. Le 7 avril les 900 convocations sortent des presses de Chassipolet.
 (7) A.D.SL. R. 35 - Folio 64

17 Février.

Les citoyens aisés étaient à peine rentrés chez eux après leur versement de 160 francs qu'ils durent retourner chez le Receveur Lasnier dès le 17 février. Cette fois les Autrichiens, de Chalon, avaient lancé une réquisition en argent sur tout le Département " La répartition en a été faite sur les arrondissements du département par M. le Sous-Préfet de Chalon et sur les cantons par tous les maires assemblés au chef-lieu, qui ont pris pour base de ladite répartition l'impôt foncier. La répartition sur la ville a été faite d'après les mêmes bases par une commission composée des membres du Conseil Municipal (et de la Commission des Réquisitions Intérieures), et rendue exécutoire par M. le Préfet par intérim. On a décidé, soit par humanité, soit par justice, que " toutes les cotes foncières au-dessous de 10 francs ne seraient pas comprises dans la répartition " (1). On obtint à grand peine de 960 assujettis à ce rôle spécial le versement rapide de la moitié des 5317 francs réclamés par le Général, avant le 19 février. Mais la perception n'en fut pas moins continuée par la suite (2).

7 avril.

Une nouvelle imposition, le 7 avril, portant cette fois sur la contribution personnelle et mobilière des deux cantons de Mâcon, fut exigée par M. le Général des Armées alliées, vraisemblablement Colloredo à Chalon, par l'intermédiaire du Colonel Kottolinski. La ville de Mâcon, comprise par ses Commissaires pour les 2/5 de l'indemnité d'après les chiffres de la population (3), verse en 444 folios, calculée sur 20.374 francs de Contributions, la somme de 3545 francs (4).

Les réquisitions en numéraire demeurent donc relativement modérées : 10.980 le 13 février, 5317 le 17, 3545 le 7 avril, au total 19.842 francs, moins de 2 francs par tête d'habitant. Si elles sont illégales, pour autant que les réquisitions de guerre puissent être légales, elles ménagent l'apparence de la justice et épargnent le petit contribuable. La bourgeoisie mâconnaise n'y peut-elle pas puiser, avec la délectation facile du sacrifice public, la sensation de satisfaire le peuple et de se ménager des lendemains politiques.

-
- (1) A.D.SL. R. 77 Liasse Chassipolet-Affichette portant A.M. en date du 17 février 1814.
 (2) A.M.M. H-2- 1814 - Rôle du montant des Réquisitions ordonnées par M. le Commissaire ordonnateur des puissances alliées Fin 1814. Il manquait encore 3203 francs.
 (3) A.M.M. L1- Comptes et Budgets 1762-1861- Evaluation des pertes subies en 1814.
 (4) A.M.M. H.2- 1814 à Cahier de l'Evaluation des pertes - cité.

LOGEMENT.

Il en va différemment pour le logement des militaires, forme particulièrement impopulaire de réquisition, supportée par tous.

La Commission du Logement dut tenir comptabilité minutieuse et compliquée des charges supportées par les citoyens dans ce domaine. Cette commission tire origine d'un premier groupe de 6 membres du Conseil Municipal nommés le 14 janvier " pour surveiller le logement et la nourriture des troupes alliées " : Ratton, Chaumet, Bourdon, Huguet, Augoyat et Haillet (1). Deux questions liées en principe, chaque habitant requis par billet de logement de recevoir un ou plusieurs militaires, devant assurer à la fois le vivre et le couvert. Pour simplifier le travail et pour alléger " l'incommodité de l'occupation ", la cuisine est prévue " commune par un cuisinier, chaque habitant à son tour de logement donnant 40 sols par jour et par homme", au lieu de faire les repas ou même de livrer la nourriture en nature. " Un agent de police percevra chaque jour les fonds" (2). La question la plus délicate demeure évidemment la répartition des effectifs à loger. Les citoyens furent répartis par la Commission, en 3 classes (3) logeant au maximum 10 soldats ou sergents, ou 4 officiers. Tout alla bien avec les quelques centaines d'hommes du comte de Saint-Quentin ou du Général Legrand. Saint-Laurent en absorbait d'ailleurs parfois jusqu'au trois quarts. Avec l'arrivée de 2000 hommes et des 1500 chevaux de la brigade Scheither le 9 février, le travail de la commission municipale se multiplia tant que le 13, Bonne la double par une commission de neuf membres, choisie en dehors du Conseil Municipal et présidée par le Substitut du Procureur, le sieur BILLOUD (4). Mais le 16 février on fondit les deux organismes dans une " Commission du Logement", de 10 personnes hors Conseil municipal (5). Enfin, le 28 avril, la chute des effectifs et les abus de toutes sortes constatés dans les logements militaires, font modifier à nouveau l'organisation : 4 commissaires, REPEY, CORTEY-BROSSE, SORBIER, CHARVET, tous commerçants notables, présidés par l'adjoint BRUNET-BRUYS, constituent la " Commission Permanente des Logements", seule habilitée à recevoir et trancher les réclamations. Un bureau de logement permanent, avec 5 employés payés par l'exemption de la

-
- (1) A.M.M. II -20 Reg. 12 p. 2-3-4 A.M. du 14 janvier 1814.
 (2) A.M.M. II-42 Reg. 2 Mseures de Police - 14 janvier 1814.
 (3) Sur quelles bases ? Vraisemblablement par l'évaluation combinée des fortunes et des locaux.
 (4) A.M.M. II-20 - Reg. 12 - p. 16 - A.M. du 13 février 1814
 (5) A.M.M. II-20 - d° p. 17 - A.M. du 16 février 1814.

réquisition, établit des billets de logement nouveaux timbrés de " M " justificatifs. En Juillet, ayant visé tous ses bons elle se dissout.

C'est une lourde sujétion pour des particuliers, surtout des bourgeois fort casaniers comme ceux de Mâcon, que d'héberger des militaires dans ses immeubles, voire son appartement. Or, les Autrichiens " veulent des pièces fermées, à poêle et d'accès commode " (1) réservant les hangars, granges ou remises pour les chevaux et les voitures. Ces pièces, parties intimes de la plupart des immeubles sont assez nombreuses pour recevoir au moins 20.000 hommes couchant sur la paille, 10.000 dans des lits (2). On pouvait donc loger tous les soldats et officiers, à part la grande invasion de la mi-mars. C'est pourtant une fuite générale devant une forme très impopulaire de réquisition : maisons fermées, propriétaires absents, locaux démeublés, division de la ville en quatre sections tour à tour occupées, changement de classe allégeant d'autant le nombre des occupants (3). Après mars on changea les militaires tous les cinq jours, par sections urbaines. On fut enfin obligé d'ouvrir de force certains appartements, de saisir les meubles et de faire manger les soldats à l'auberge à la charge des logeurs défailants (4). Les casernes, réservées aux troupes de passage ne peuvent en effet recevoir la modeste garnison autrichienne. A partir du 5 juin, et surtout du 9, les militaires français paient eux-mêmes, sur les indemnités de route qu'ils touchent, tous leurs frais de gîte et de nourriture.

Les problèmes du logement demeurent obscurs. Combien de soldats mangeaient chez leurs logeurs, combien dans les cuisines communes de quartiers établies depuis janvier et ravitaillées par les réquisitions extra-muros ? Qui dédommageait, et comment, les citoyens " chargés d'une aussi lourde réquisition " ? Un arrêté du 17 janvier prévoyait une indemnité globale de 3 francs par jour, au-delà de la charge légale de deux jours d'hébergement. Un rôle spécial réparti sur les plus forts contribuables, dressé par le Maire et deux membres du Conseil pourvoit à ces indemnités. On n'en trouve nulle trace (5). Peut-être songea-t-on un instant à y affecter les 3.300 francs supplémentaire de la réquisition de février (6). Il est vraisemblable que l'ensemble des billets de logement, perdu aujourd'hui, après

-
- (1) A.D.SL. R. 35- Lettre Scheither au Préfet 10 février 1814.
" Les trois casernes sont en trop mauvais état " !
- (2) Chiffres probables d'après la population de 10.000 habitants, d'après les prévisions admises à l'époque.
A.M.M. H-2- Logements Militaires 1790-1870.
- (3) A.M.M. II-42 - Main-courante des événements - 18 janvier 1814
- (4) A.M.M. II-42 - Reg. 2 Publication municipale du 27 avril 1814
- (5) A.M.M. II-80 - Reg. 12 p. 5 A.M. du 17 janvier 1814.
- (6) A.M.M. L1- Budgets et Comptes 1799-1830. Sans doute ces 3.300 francs tombèrent-ils dans la Caisse Générale de la Ville, devant l'impossibilité de dédommager chaque habitant.

après visa de la Commission compétente et de la Commission Départementale de liquidation, fut imputé au compte des pillages et remboursé comme tel, par dégrèvements fiscaux ou mandats en numéraire.

d) PILLAGES.

Plus délicat à régler apparaît la question des pillages et des violences de toutes sortes.

Aucune Commission ne les répartit ou ne les contrôle .

Les violences graves sont rares. Aucun viol avoué ou reconnu, aucune exécution sommaire, aucune torture morale ou physique caractérisée, peu d'incendies tout au moins les documents demeurent-ils muets sur ce sujet. L'explication admissible tiendrait à trois raisons de valeur inégale : action du parti royaliste mâconnais sur les officiers autrichiens dans les sens de la modération et souvenir des " bontés " de la population lors de l'attaque brusquée du 23 janvier (1); troupes exclusivement autrichiennes au début, en majorité en mars, avec quelques corps prussiens et pas de russe, d'où une tendance moins marquée au pillage, signalée par les auteurs (2); enfin, richesse des maisons citadines et des fermes mâconnaises, bien pourvues de linge et surtout de vin. " Le vin de Mâcon nous a sauvés " se plaisait-on à rappeler, l'alerte passée (3).

Jusqu'à la troisième occupation, au début de mars, les effectifs modestes et l'incertitude de la guerre, tiennent les Autrichiens sur une réserve prudente. Les officiers semblent tenir leurs troupes en main et demandent aux citoyens de " signaler tout excès ou toute violence troublant la tranquillité publique, immédiatement à l'Etat-Major " (4). On recommande aussi de " ne pas donner plus d'une demi-bouteille de vin par homme et par repas " (5). Les bourgeois de la cohorte urbaine qui conserveront leurs armes jusqu'au 14 février, sont même autorisés à patrouiller pour assurer l'ordre en ville, et en particulier à faire évacuer les cabarets " après retraite battue " à 7 heures du soir. Aussi les violences sont inexistantes et le pillage se réduit essentiellement en vols de bois et charbon pour le chauffage : 2000 fagots de la Manufacture de faïences à

-
- (1) Ci-dessus - Chapitre II p. 175 - Les Mâconnais auraient caché et sauvé de la mort ou de la prison une vingtaine d'autrichiens, favorisant même dans la nuit leur retour dans les lignes, en barque à travers la prairie inondée.
- (2) En particulier : Houssaye (1814) - Gaffarel (Dijon en 1814 et 1815) - Gallas (L'occupation autrichienne à Chalon-sur-Saône T.1.1814)
- (3) A.M.M. H-2-1815 - Mémoires sur les Invasions, par un étudiant Mâconnais. A.A.T. Jeanton. La Légende et l'Histoire en pays Mâconnais - 1930 p. 9 à 102 - en particulier p. 74-79
- (4) A.M.M. I-1-Carton 6 Lois et arrêtés réglementant la Police Municipale 1790-1859. Avis du Commandant de la Place-2-2-1814
- (5) A.M.M. II-2- Reg. 2- Avis du Major de Saint-Quentin-9-2-1814.

à Saint-Antoine, péniche de bois de construction au port, clôtures et baraques des faubourgs. Tout cela demeure modeste : 5000 francs de dommages réclamés (1).

SEMAINE DU 11 AU 18 MARS.

Tout change à partir du 6 mars, et surtout dans la semaine du 11 au 18. Un vent de pillage et de violences souffle dans toutes les rues. Cela commence à la Manufacture de faïences, dirigée par le sieur JAMBON et son fils. Le 6, un corps de garde de 400 hommes logé dans les hangars distribue les 6.000 fagots restant dans les réserves. Le 7 " trois hussards forcent Madame Jambon à leur ouvrir, sa garde robe et, la carabine sous le nez, prennent tout ce qu'ils veulent ! Le 8, " quatre hussards, après avoir bu et mangé copieusement demandent de l'argent, fouillent partout, n'entrouvant pas il tire sur (le) fils âgé de vingt ans, à bout touchant; heureusement le coup ne part pas ". La maison est mise à sac, le cheval volé, tous dégâts évalués à 1960 francs (2)

Ce n'était qu'un début. Après la bataille du 10 mars, les effectifs montent en quelques jours à 40.000 hommes. La semaine du 11 au 18 sera très agitée.

210 maisons de la ville pillées (3), près de 85.000 francs de dégâts avoués, rien que pour la cité, au moins autant pour les villages voisins, de nombreuses personnes molestées, un tiers des portes d'immeubles fracturées, une agglomération courbée sous la terreur durant des nuits et des jours." Il n'existe plus rien de la fortune mobilière dans un arrondissement de quatre lieues " (4) pourra affirmer Bonne en Avril.

Ce n'est pas le centre de la ville qui a le plus souffert ! A peine 40 à 50 maisons visitées (4). Logeaient ici les officiers supérieurs ou les émigrés servant sous l'uniforme autrichien. La rue de la Barre par exemple ne déplore, malgré ses 78 familles (5), souvent très aisées, que deux appartements pillés : le vétérinaire GUENIN, bonapartiste notoire (6) et la Veuve REVILLON qui tient un cabaret. La Rue Municipale, pourtant royaume des grainetiers, des marchands de toile, des riches commerçants subit seulement trois mise à sac : Antoine BERNARD

-
- (1) A.M.M. H-2 - 1814 - Lettres diverses réclamant dommages, du 12 janvier au 5 mars, avec évaluation des pertes.
 (2) A.M.M. H-2 - 1814 - Lettre de Jambon à Bonne - 14 Juillet 1814.
 (3) A.M.M. H-2 - 1814 - Cahier de l'évaluation des pertes que les Autrichiens ont fait subir aux habitants de Mâcon en mars 1814
 (4) A.M.M. II-18 - Rég. 3. P. 92 - Lettre de Bonne à S. Excellence Baron de Mylius, gouverneur du département de S-et L - 11 avril 1814.
 (5) A.M.M. R-2 Recensement 1813. Y logeaient en plus Bonne : Desvignes de Davayé-Ratton-Vaillant-Robert-Febvre...
 (6) A.D.SL. Série M. 1813-1817. Cahier des personnes arrêtées après les Cent jours pour crimes contre l'Etat.

grainetier, pour 600 francs de bijoux, Jean MAZOYER, grainetier bonapartiste (1) et le cordonnier MICHE (2). La rue Franche, domaine des petits artisans et entrepreneurs, des membres du clergé de Saint-Vincent, ne compte aussi que trois plaignants dont le juge Jean BONNETAIN " pillé en son absence " pour la modeste somme de 72 francs.

Dans les immeubles du Centre, la pauvreté des habitants n'attirait guère les groupes de soldats en quête de butin et de bonne chère. Rue Tavernerie, rue Filaterie, rue Pavée, rue de la Paroisse, rue de la Préfecture, malgré leur nombreuse population comptent peu d'appartements visités.

Enfin, rue Chatillon, rue Saint-Antoine, rue de Veyle, quartier des menuisiers, tonneliers, charpentiers, artisans du bâtiment, c'est surtout le bois qui attire les pillards. Tous les stocks de fagots, de " merraine " à tonneaux, de planches, de piquets, de poutres équarrées, brûlent les uns après les autres dans les quelque deux cents bivouacs ou cantonnements des troupes du prince de Hesse-Hombourg. En même temps, on en profite parfois pour emporter du linge, des bijoux, des outils, et pour vider les caves. Mais dans les rues les plus touchées les dégâts n'atteignent jamais 10.000 francs (3).

Il en va tout différemment dans les trois faubourgs : Saint-Antoine, du Bourgneuf, de la Barre, où les dégâts évalués montent respectivement à 22.620, 19.762 et 13.101 francs, dont plus de 80 % durant la semaine du 11 au 18 mars (3). " Le pillage des trois faubourgs " (4) alimentera longtemps conversations et procès mâconnais. Là encore ce sont les tonneliers et les cabaretiers qui souffrent le plus. François CHAMBRAND, aubergiste au Bourgneuf perd plus de 8.000 francs en quelques jours, François RASSE, aubergiste au même lieu, plus de 5.000, records de toutes les évaluations reconnues en 1815 et 1816. Bois, fourrages, vins, linge, mobilier sont ici complètement emportés (5). Dans les faubourgs, l'absence d'officier logé à proximité, le nombre de cabarets, les conseils intéressés d'une partie de la population multiplient les abus, souvent chez le même habitant. Par exemple, chez " Pierre GERARD, marchand épiciier et homme de peine de l'entrepôt principal des tabacs, rue St-Antoine, jaloué par plusieurs personnes :

-
- (1) A.D.SL. Série M. 1813-1817- Cahier des personnes arrêtées après les Cent Jours pour crimes contre l'Etat.
 (2) A.D.SL. R-35 - Folios 38 et 39.
 (3) A.M.M. H-2- Invasion 1814. Cahier des pertes... subies par les habitants de Mâcon en 1814. Rue Saint-Antoine 9.944 francs pour 14 plaignants. Rue de Veyle 1750 francs pour 10 plaignants rue Chatillon 2550 francs pour 8 plaignants.
 (4) A.M.M. II-18 - Reg. 3 p. 92 Lettre de Bonne au baron de Mylius
 (5) A.M.M. Archives du Juge de paix du Canton de Mâcon-Sud-
 Audience du 19 Juin 1814.

"C'est dans la nuit du 11 au 12 mars. Des militaires accompagnés par une femme de la ville qui m'a appelée et m'a de l'eau-de-vie, sous menace d'enfoncer la porte...

" Il est entré 10 à 12 dragons blancs, mon demandé du pin (sic) du vin, viande, eau-de-vie, je leur ay donné ils m'ont demandé du tabac... ils ont cherché dans les boîtes qui garnissaient ma boutique, et ont pris ce qu'ils ont voulu et se sont en allé.

" Peu de temps après une seconde escouade ont agi comme les précédents et se sont en allé.

" Une demi-heure après il est revenu sept hussards. Ils n'ont rien demandé. Trois le sabre nu se sont emparés de nous et les quatres autres nous ont fouillé ... et ont pris ce que les précédents n'avois pas put et voulut emporter.

" Le samedi 12 au matin il en est encore venu 10 ...

"Enfin, il était trois heures del'après-midi qu'il est enore venu trois hussards qui faisaient les mêmes visites(1)

Chez BOUTTON, derrière la Fonderie (faubourg Saint-Antoine) le 17 mars " à neuf heures du soir, 12 cuirassiers se font ouvrir, rouent de coups, Boutton et son voisin BEGOT, et veulent violer quatre femmes qui réussissent à se sauver. Ils fracturent 9 serrures, piochent partout, et trouvent 25 Louis doubles de Louis XVI".(2).

C'est finalement l'intervention d'un officier de l'Etat-Major ému des pleurs et des supplications des épouses, qui arrête le pillage. Mais il se continue ailleurs.

Comme il se poursuit, quasi méthodiquement dans les villages voisins, sur les deux rives de la Saône, surtout à CHARNAY-les-MACON dans les deux nuits du 10 au 11 et du 11 au 12 mars, avant et après la bataille. Chez le sieur Jean DUMONT, près de l'Eglise de Charnay " la soldatesque a brûlé 500 tonneaux neufs, 150 feuillettes neuves, un millier de douves, des cercles et autres pièces de bois, les ustensiles de son pressoir... Il a perdu son mobilier dans sa totalité, au point qu'il ne lui est pas resté de quoi se vêtir lui et sa malheureuse famille"(3) Au domaine de Beort , toujours à Charnay, " plusieurs milliers

(1) A.M.M. H-2- 1814 - Lettre au Maire-Juillet 1814.

(2) A.M.M. H-2- 1814 - Rapport de Police.

(3) A.M.M. Tome XIX - 1914 - Barje art. cité note page 219.

C - BILANS.

Au terme de cette inventaire des charges supportées par les Budgets publics et privés, on peut donc mesurer à leur juste valeur les lamentations de Bonne évoquant une ville ruinée au milieu d'une région désolée.

Plaintes légitimes mais qui témoignent plus d'un état d'esprit que d'une exacte appréciation du bilan complet de l'occupation, évidemment impossible à cette époque. Deux ans plus tard, en avril 1816, à la réunion ordinaire du Conseil Général, les travaux de liquidation sérieusement entamés permettaient déjà d'en prendre conscience avec plus d'objectivité.

PRINCIPES DE LIQUIDATION DES DOMMAGES DE GUERRE.

Il est nécessaire d'esquisser les grands principes de cette vaste liquidation qui permet aujourd'hui, en plus de l'étude précédente sur les documents de juger de l'importance des charges de guerre de la ville de Mâcon et de ses habitants en 1814. Il importait d'abord de fixer aussi exactement que possible le montant des pertes subies par réquisitions et pillages. Une Commission Municipale créée le 10 juillet 1814 composée de MM. CHAUMET, RIVET-COUASSIN, LAGRANGE et ROCH (1) fixe d'abord les tarifs de remboursement que le maire officialise par arrêté le 20 juillet. C'est en général le cours du jour sauf pour les grosses réquisitions taxées 25 % plus bas : pièce de vin à 45 francs, quintal de foin à 9 francs, de paille à 6 francs, kilog de viande à 0,66, double décalitre d'avoine à 1 franc 50 c, stère de bois à 18 francs pour les bonnes qualités en bois longs, à 8 francs en bois court de 2 pieds (2). La Commission municipale examina ensuite les tableaux établis dès le 27 juin sur le modèle fixé par arrêté préfectoral, et portant par commune, sous responsabilité du maire la liste des réquisitions et pillages. Ces tableaux, transmis le 15 septembre à la Préfecture, avec toutes pièces et récépissés divers, y furent alors étudiés par une Commission de liquidation départementale dont les travaux furent longs. Les premiers mandats de paiement parvinrent aux intéressés en novembre 1814, puis en juillet 1815, en septembre 1816. Pour les dédommagements des pillages on les déduisit en général du montant des Contributions additionnelles

(1) A.M.M. H-2- 1814 - Commission bien équilibrée avec, dans l'ordre : un propriétaire ex-procureur de baillage, un négociant en vins et grains, un épicier, un architecte.

(2) Les cours normaux des marchés sont alors, dans l'ordre :
60 à 90 - 10 à 12 - 7 à 8 - 0,6 à 0,80 - 2 à 2,50 - 19 à 20 -
8,5 à 9 -

COMPOSITION ET PRIX DES RATIONS JOURNALIERES
DES ARMEES EN 1814 à MACON.

Désignation	Denrées	Quantités		PRIX unitaire : au kg. : ou au : litre	PRIX de la ration		OBSERVATIONS
		A	F		A	F	
HOMMES	PAIN	1.000g	750g	0,30	0,30	0,225	A-Autri- chiens
	VIANDE	300g	250g	0,65	0,19	0,16	F-Fran- çais
	LEGUMES	100g	60g	0,10	0,01	0,006	
	SECS						g-gram- mes
	VIN	1 1/2 l	1/4 l	0,20	0,30	0,05	l-litre
	EAU-de-VIE	1/5 l	1/10 l	2	0,40	0,20	
					1,20	0,641	
CHEVAUX	AVOINE	9 l	9 l	0,075	0,67	0,67	kgs : kilogs
	FOIN	10 kgs	6 kgs	0,09	0,90	0,54	
	PAILLE	7,1/2	5 kgs	0,06	0,45	0,30	
					2,02	1,51	

Références

1° Rations de la troupe :

- CHABERT -Mouvement des Revenus de 1798 à 1820-Paris -1949-Thèse-
Chapitre "Salaires"-Rations du soldat-arrêté du 25 fruc-
tidor an IX-confirmé en 1814.
- A.D.SL.-Série M. Subsistance 1814- Mercuriales 1814.
Série R. 75 - Liquidation des Réquisitions de 1814
- A.M.M. Série II - Cartons 18 (registre 3 - Lettre Bonne 21-II-
1814) et 20 (Registre 12 p. 2.3.4-P.V. séance du Con-
seil Municipal 14-1-14) p.19 Séance 22-II-14)

2° Rations des chevaux

- A.D.SL. Séries M.(Subsistances 1815) et R.35(Réquisitions fos
53 et 66)
- A.M.M. Séries H-2 (Invasion 1814-Arrêté Mun. du 20 Juillet 1814
II -Cartons 18 (Registre 3-Lettre Bonne 27-VII-
1814) et 20 (ci-dessus)

encore impayées, sur 1813 et 1814 (1). Clôturent une série d'arrêtés et de lois, la circulaire du Ministre des Finances en date du 2 Novembre 1833, soit près de 20 ans après les dommages, mit un terme à des discussions procédurières compliquées (2).

Cette série de documents permet de juger exactement les conséquences matérielles de la guerre et de l'occupation pour la ville de Mâcon. Une distinction fondamentale s'impose entre le domaine public, finances de la cité, et le domaine privé, fortunes particulières. Ici des conséquences négligeables, un budget à peine grossi, un bénéfice comptable. Là, au contraire des charges fiscales doublées, des trésoreries vides, des dégâts considérables tempérés il est vrai par indemnités et dégrèvements.

CONSEQUENCES SUR LE BUDGET MUNICIPAL.

Il est curieux de constater combien le bouleversement économique, conséquence des événements du premier semestre de 1814 influe peu sur le budget de la ville de Mâcon. La situation difficile de février, les plaintes répétées de Bonne ne doivent pas faire illusion. L'occupation fut très légère pour la collectivité. Les chiffres globaux le démontrent à l'évidence: volume de caisse inchangé: 98000 francs au maximum contre 106.000 prévus, soit même une diminution de 7,5 % sur les prévisions de juin 1813, déjà tendant à la plus stricte économie (3); et surtout compte de Caisse du Receveur, vérifié et apuré en 1816, bénéficiaire de 2.587 francs 73 centimes (4). Voilà un résultat quelque peu inattendu et qu'il faut expliquer. La stabilité du volume des fonds utilisés se justifie par deux particularités comptables: d'abord l'achat à crédit de toutes les subsistances demandées, par les Autrichiens en Mai-Juin, par les troupes de passage d'avril à juillet; le paiement très parcimonieux des employés, courriers, marinières, ouvriers de la manutention; le règlement différé de la majeure partie des réquisitions générales opérées pour le compte des alliés. Le manque de fonds dans les débuts de l'année, la défiance et la crainte de ne plus être indemnisé une fois les factures payées, freinent les mouvements de fonds. Demeurent ainsi impayés les achats de grains remboursables par l'armée 17.084,45, la manutention 7.378,79, les suppléments aux transports militaires 4653,36. Seules sont réglées les indemnités aux troupes d'occupation,

(1) A.D.SL. Série N° Conseil Général session de 1817.

(2) Toutes pièces en instance, avec Décrets et Lois dans A.D.SL. R. 64 - Pièces diverses officielles.

(3) A.M.M. II-20 - Reg. 11 p. 26 - Séance du Conseil Municipal du 15 juin 1813 - Budget de 1814.

(4) A.M.M. L1 - Comptes et Budgets 1762-1861 - Séance du Conseil Municipal du 21 mars 1816. Quittus de la Commission de Contrôle.

Voir récapitulation - Annexe VI.

quelques achats de vivres (riz, sel, viande, légumes) et une partie des Réquisitions Générales, principalement les services de transport et les journées d'ouvriers (1). La majorité de ces dépenses, remboursées sur Etat par la Commission Départementale de liquidation n'entrent dans le Budget qu'en jeu d'écriture, mais ne correspondent pas à un mouvement effectif de fonds. Il en va de même pour près de la moitié des dépenses ordinaires prévues : " Beaucoup n'ont pas été versées, du fait des événements, 50.000 francs au plus, furent dépenses" sur 86.195 (2) : En particulier on ne sortit pas des caisses les 4.873 francs prévus pour l'entretien de la Compagnie de Réserve Départementale, les 4.300 francs du Bureau de Bienfaisance, les 3.855 francs destinés au Collège.

Ainsi, soit en vivant à crédit en attendant le règlement par le Trésor, soit par compression des dépenses budgétaires, le Receveur Municipal évita cette sorte d'inflation comptable stérile et maintint le volume de son budget.

D'autre part, le bénéfice sur l'exercice 1814 s'explique à la fois par les deux pratiques signalées ci-dessus, en ce qui concerne les dépenses, et par des recettes extraordinaires non prévues, compensant presque entièrement la diminution des rentrées attendues : 21.406 francs contre 25.058,85 (3). L'essentiel de ces recettes non prévues sont les trois impositions sur différentes côtes des contribuables locaux, pour 16.862 francs (4) et quelques petites recettes diverses (4).

Au total, après diverses rectifications, le budget réel de 1814, tel qu'il ressort du compte de caisse du Receveur Municipal se présente comme paradoxalement meilleur qu'aux prévisions de 1813 : Recettes 100.920,83 - Dépenses : 98.333,10 Reliquat 2.587,73, contre 0,88 attendu ! ...

EVALUATION DE L'APPAUVRISSEMENT GENERAL.

Paradoxe tout apparent. Il serait excessif de soutenir que l'occupation a enrichi Mâcon ! Si elle semble, sur le papier favoriser la ville, elle appauvrit les citoyens, et considérablement.

-
- (1) A.M.M. Fonds 1943 - Registre des mandats.
 - (2) A.M.M. L1 Comptes et Budgets 1762-1861 - Compte de Caisse du Receveur Municipal.
 - (3) A.M.M. L1 - Comptes et Budgets 1762-1861 - Evaluation des manques à recouvrer.
 - (4) Sur ces 16.862 francs, 5.883,96 restaient à recouvrer au 1er janvier 1815. Seuls 1000 francs environ ne purent rentrer dans les Caisses Municipales. Les 4883,96 furent comptés en recettes de 1814, sur le compte de Caisse du Receveur.

La Commission Municipale évalue lecoût total des réquisitions " pour le commerce local " à 119.739 francs 06, et celui des pillages à 156.991 francs 55 (1). Chiffres que l'on peut raisonnablement majorer de 20 % pour les réquisitions évaluées très durement sur ordre, et les pillages, réduits pour la même raison. Soit une perte de 145.000 et 170.000 francs, dont 315.000 francs au total " portant sur la classe la plus laborieuse et la moins aisée de la population". Mais les contribuables mâconnais, durent en plus payer près de 20.000 francs de contributions exceptionnelles, et la majeure partie des centimes additionnels " de guerre " de 1813 et de 1814, évalués à 100.000 francs, ainsi que les 133.600 francs des impositions ordinaires et centimes de 1814, " Les dégrèvements ayant été très insuffisants dans l'arrondissement " (2). Sans doute 80 % du montant officiel des réquisitions ou pillages furent remboursés ou dégrévés au cours des années 1815 à 1817. Il demeure que les Mâconnais durent acquitter au cours de l'année 1814, d'une façon ou d'une autre, une somme totale voisine de 310.000 francs, soit près de 3 fois le montant du principal des quatre contributions directes. Si l'on considère en plus, que le chiffre des dégâts réels 336.000 francs pour 10.000 habitants donne une quote de 33,6 par tête contre 10 francs pour l'ensemble du département (3), on comprend que le bénéfice apparent des caisses municipales est compensé largement par les sacrifices importants de la grande majorité de la population dont la perte réelle peut s'évaluer à 180.000 francs (4).

La guerre et l'occupation placent donc les mâconnais dans une situation économique peu favorable. Prospérité illusoire des boutiquiers, fraude fiscale, budget fallacieux ne peuvent compenser l'avalanche des impôts, les réquisitions et les pillages, l'épuisement des stocks et la raréfaction du numéraire.

Sans doute, la bourgeoisie, l'artisanat et le petit peuple, tous d'accord pour une neutralité qui protégeât les personnes et les biens, étaient disposés à payer un certain prix la conservation d'une tranquillité plus chère que le Régime, l'honneur, le Pays. En bons commerçants, ^{les}royalistes, et les municipaux mâconnais durent peser les termes de ce "marché" que Préfet, Général, Ministre ont condamné avec tant d'indignation.

(1) A.M.M. L1 - Comptes et Budgets 1762-1861 - Etats fournis à la Commission Départementale de Vérification.

(2) A.D.SL. Série N. Conseil Général - Session d'Octobre 1815 " Le montant total des Contributions Extraordinaires de guerre pour 1813 et 1814 atteint à peine 2.500.000 et le chiffre des dégâts pour le département de S-et L : 5 millions ".

(3) S-et-L 500.000 habitants en gros.

(4) Voir tableau.

EVALUATION EN ARGENT DES SOMMES PERDUES PAR LES MACONNAIS
en 1814

(Impôts-Réquisitions - Pillages).

1° Contributions

1- 1/6 des Contr. ordinaires de 1813 :	22.300
2- 2/3 des centimes add. extr. 1813 :	33.000
3- Contributions ordinaires de 1814 :	133.600
4- Centimes addit. extaord. de 1814 :	60.000
5- Rôles spéciaux :	20.000

2° Réquisitions et pillages

6- Réquisitions évaluées par la Commission Départementale	:	119.739,06	
7- Pillages évalués d°	:	156.991,85	
8- Plus value réelle 20 %	:	60.000	336.730,91

		584.630,91	

3° Remboursements

9- Evaluation , en mandats et dégrè-
vements du remboursement des
réquisitions reconnues (6+7 seu-
lement).

250.000

334.630,91

4° Déduction des Contributions ordi-
res.

10- de 1813 et de 1814

155.900

5° Perte réelle évaluée à :

180.000
=====

- MI-JUILLET 1814 + REVEIL de l'ESPRIT PUBLIC.

Six mois plus remplis que trois siècles d'histoire locale auront-ils glissé sans remous sur l'indifférence et l'apathie de la majorité de cette population dominée par sa classe bourgeoise moyenne et ses commerçants ? On pourrait le croire en se bornant à recueillir les rares échos de la vie mâconnaise, en juillet 1814, Quand " tout est redevenu habituel "(1) Au milieu des récoltes, en attendant une vendange prometteuse, au coeur d'un été plein de soleil et de quiétude retrouvée, qui penserait à juger le semestre écoulé ?

Pourtant cette tranquillité apparente est trompeuse. Un observateur perspicace décèlerait de lents courants d'opinion qui se forment peu à peu et préparent cette année 1815 qui contrastera si étonnamment avec 1814(2). Le Comte Germain de Montforton, nouveau Préfet de Saône-et-Loire arrivé à Mâcon le 17 juillet ne s'y trompera pas. Son rapport du 27 au Ministre de la Police " sur l'esprit public dans le département "(3) peut constituer avec des corrections et des précisions locales, un bilan très objectif de la situation politique du chef-lieu après l'occupation autrichienne.

Ce qui frappe surtout c'est cette réapparition timide encore, mais évidente, d'une opinion publique affirmée. On en a vu les premières manifestations dès avril (4). En juillet elles se multiplient : querelles sur les coches d'eau, plaintes amères contre " le coût de l'occupation qu'on disait amicale "(5), affiches lacérées, cris séditieux dans les cafés, hostilité envers les employés des droits réunis.

LES THEMES de DISCUSSION

Avec beaucoup de perspicacité le nouveau Préfet évoque les grands thèmes de discussion. D'abord la vigoureuse condamnation de l'attitude des municipaux Mâconnais devant l'Invasion, l'accusation de trahison lancée par de Roujoux pendant son séjour d'avril, reprise par Chapuis après son éviction de la Préfecture en mai, provoque des commentaires variés dans

-
- (1) A.M.M. Fonds Puthod - Fragment de journal 1814.
 (2) Par l'activité de l'opinion publique et la résistance sans illusions contre les autrichiens.
 (3) A.D.SL. Série M. Police Générale 1814 - Rapport du Comte Germain - 27 Juillet 1814.
 (4) ci-dessus pages :
 (5) A.M.M. Minutes du Greffe du Juge de Paix - Mâcon-Nord - Audience du 8 Juillet 1814.

tous les lieux publics ou privés (1). Le danger passé, et l'exemple de Tournus ou Chalon aidant, la fibre résistance bat à nouveau au coeur de certains notables. Les " incorrigibles sectateurs de 93" (2), les " jacobins ", profitent de ces critiques non dissimulées pour rappeler les glorieux souvenirs de la Grande Nation. Ils rencontrent denombreux échos dans une région où " les opinions révolutionnaires furent embrassées avec ardeur et où elles ont laissé un funeste esprit d'insoumission (3). Si l'on condamne toujours les abus de l'an II et de l'an III, on regrette le temps où la France dictait ses lois à l'Europe. Loin du risque, le bourgeois mâconnais a soif d'héroïsme... un peu tard. Pourtant Bonne est critiqué en personne et la proximité du danger évité maintient encore une certaine reconnaissance.

On ne peut encore oublier l'action constante et utile des notables durant des mois où le Conseil Municipal fut la " seule autorité constituée " du chef-lieu. Et précisément, cette longue vacance des agents du pouvoir central, succédant à 15 ans de tutelle préfectorale de plus en plus étroite, au milieu de dangers et de complications inhabituels, apparaît aussi comme l'une des causes les plus déterminantes du réveil de l'esprit public. On a pris l'habitude de s'adresser directement à Paris, aux ministères, aux relations personnelles. Trois députations ont rapporté de la capitale un peu de l'agitation des hommes et des idées de ce début de Restauration. Les grandes administrations du chef-lieu n'ont songé qu'à se protéger par la fuite. "Sauvons les caisses ! " devient une amère plaisanterie à Mâcon (4). Au retour " au lieu de se rétablir avec vigueur, ces administrations se sont pour ainsi dire glissées à la faveur des bayonnettes autrichiennes. (3) Pendant trois mois, malgré tous les rappels, toutes les menaces, on s'abstient de payer les impôts. On s'est habitué ainsi à négliger complètement les représentants locaux du gouvernement " absents et divisés entre eux", et à discuter d'institutions récemment encore hors de discussion.

On lefit avec d'autant plus de conviction et de raisons plausibles que bien des questions politiques et économiques reçoivent alors une publicité nouvelle et très appréciée. les délibérations de la Chambre des Députés sont largement diffusées par pamphlets, adresses aux électeurs, placards, affiches officielles mêmes ." La classe a demi-éclairée croit... qu'une

(1) A.M.M. Fonds Puthod - Fragment de journal - 1814.

(2) A.M.M. II-20 - Lettre de Bonne au Préfet - Avril 1814

(3) Rapport Germain cité.

(4) Rémond. Le Général Legrand ouv. cité p. 352.

opinion hasardée par un seul individu appelle un changement... d'autant plus prochain qu'il est plus avantageux... Il en reste une espèce de vibration " dans l'opinion publique (1). Les réquisitions et les pillages, les droits réunis, les biens nationaux, le culte, la conscription... autant de thèmes brûlants où les opinions s'aiguisent. Le manque de culture, l'absence de formation politique de la masse des citoyens favorisent " des oppositions et des discussions quotidiennes dans tous les lieux publics "(2).

On s'inquiète surtout des remboursements de réquisitions ou de pillage. " Le département a souffert plus longtemps que d'autres de la présence des troupes alliées. C'est un des derniers qui aient été évacués et les réquisitions considérables qu'il a supportées ont donné lieu à des plaintes générales " (1). " Les excès réels des troupes alliées " (3), mécontentent tout le monde. On trouve que le nouveau régime a payé cher ses amis étrangers, sur le compte du bon peuple de France. Le Maire le 10 Juillet, le Préfet le 27 ont bien assuré que tous les bons de réquisition seront remboursés par le Trésor, que le montant des pillages y serait ajouté, on est encore sûr de rien. Les commissions municipale et départementale paraissent des gages d'équité, mais aussi des risques de lenteur et de paparasseries. Or on estime le montant des réquisitions " dans le commerce local à près de 120.000 francs, sans compter les 50.000 francs que les caisses de la ville ont dû avancer pour réquisitions générales, vivres divers et transports. Quant aux pillages la liste totale enfin mise à jour dépasse 120.000 francs. On espère vivement que le montant des pertes sera déduit des impôts. Mais on ne sait rien avec certitude (4).

Par contre on est fort mécontent de la certitude qu'on a maintenant du rétablissement des droits réunis. On a longtemps cru, ou feint de croire aux promesses de suppression que le comte d'Artois avait imprudemment lancé en avril. Mais la proclamation royale du 10 mai, les avis de plus en plus impératifs du préfet provisoire Bruys-Vaudran le 6 juin, puis le 8 juillet, enlèvent les derniers espoirs. Et le nouveau préfet, venu de Paris, dissipe tout malentendu dès le 22 Juillet: "Tous les employés des droits réunis reprendront sur le champ leurs fonctions " (5). Ce rétablissement de droits fort impopu-

(1) Rapport Germain cité.

(2) A.M.M. I-2 - Carton 11 - Rapport Augros Comm. de Police sur les débits de boisson; 18 Juillet 1814.

(3) A.M.M. II-18 - C.R. Bonne-25 avril 1814. Cité.

(4) Il faudra attendre la réunion du Conseil Général en Octobre.

(5) A.M.M. G-3. Imp. Indirectes. A. préfectoral du 22 Juillet 1814.

laire fait mal augurer de la politique économique du Régime nouveau.

Les acheteurs de Biens Nationaux s'inquiètent aussi du silence lourd de rumeurs alarmantes qui entoure cette délicate question. En vérité, cette ville était déjà bien fournie en foncier avant 89, et s'intéressa modérément à la grande vente des propriétés de l'Eglise ou des émigrés.

Les discussions s'orientent plutôt sur le renouveau de la pratique du culte catholique, ordonné par Beugnot dès le mois de juin (1). Les querelles entre prêtres jureurs et réfractaires n'ont jamais divisé outre mesure la population mâconnaise. Mais cette fermeture des cafés pendant les offices et les processions soulève sarcasmes et protestations. La police ferme encore les yeux sur les récalcitrants, malgré quelques avertissements. Dès le début d'août on verbalisera (2).

Ainsi, pour les indemnités des pertes de guerre, pour les droits réunis, pour la nouvelle activité du clergé, on discute, on s'oppose sur la politique du nouveau régime.

Avec d'autant plus de vigueur que l'Empire n'a pas disparu des conversations et des esprits, bien au contraire. C'est même un sujet constant d'évocations et de comparaisons. Le Préfet Germain souligne la gravité de cette situation : " La principale cause de cette fâcheuse direction dans l'opinion est le passage continu des troupes françaises, déserteurs, prisonniers traînants de toutes armes. Ils sont animés du plus mauvais esprit et ne s'arrêtent nulle part sans proférer les invectives les plus grossières contre le gouvernement. Les cris de " Vive l'Empereur, à bas Louis XVIII ", sont répétés à chaque instant sur les routes, dans les cabarets ". Soldats et officiers n'ont perçu aucune des indemnités de route qui leur sont dues. Ils n'attendent rien de bon du lendemain. Leur colère et leur hostilité " exercent la plus dangereuse influence " sur des populations déjà peu favorables au nouveau Régime. Dans la ville même, les casernes occupées par les prisonniers alliés de retour vers leurs pays, les cantonnements bourrés d'ennemis ou, après le 9 juin, de soldats du 1er Régiment d'Infanterie légère, les hôpitaux de blessés et de malades (3), une cité fatiguée de nourrir et d'abreuver des milliers d'hommes, tout concourt à rendre ces soldats vaincus et désœuvrés irritables et nerveux.

(1) Ordonnance Beugnot. Juin 1814 - Fermeture des établissements publics pendant les offices.

(2) A.M.M. Minutes du Greffe du Tribunal de Simple Police - Audiences d'août 1814.

(3) A.M.M. Q 3 - Comptabilité des Hospices - Providence 1792-1841 - Charité 1790-1861 - Hôtel-Dieu 1791-1861.

Beaucoup se considèrent en congé régulier, par une fausse interprétation de l'arrêté du Gouvernement Provisoire, en date du 4 avril, déclarant " les opérations suspendues ". Dès le 9 Juin le Préfet ordonne " de les arrêter, de les encadrer fermement et de les conduire au corps du 1er Régiment " (1). Mesure illusoire, et par le nombre des irréguliers à contrôler (2) et par le peu d'enthousiasme apporté par les gendarmes pour ces opérations délicates. Heureusement, fin juillet, leur nombre diminue très sensiblement, mais le souvenir de leurs histoires, le culte porté à l'Empereur, leur conviction d'un rétablissement du grand homme, ne s'éteindront pas avec leur départ. On parlera volontiers de ce régime déchu dans l'été de 1814, en des réunions parfois passionnées (3).

Les Mâconnais sortent peu à peu de leur apathie politique. Il n'a pas fallu moins que l'écroulement d'un Empire et l'Invasion de la moitié du sol national pour réveiller l'opinion publique. La suite d'évènements militaires, politiques, économiques accumulés durant le premier semestre lui impose des sujets de discussion : capitulation de janvier, rôle des pouvoirs locaux, politique nouvelle, jugement sur l'Empire.

LES OPINIONS POLITIQUES

Déjà toute une nouvelle géographie politique s'ébauche autour du choix que chacun doit faire en cet été de 1814 : l'acceptation ou le refus de la Restauration.

Les royalistes sortent vainqueurs, sur le plan national et sur le plan local de six mois de confusion. La Restauration est devenue réalité. Les princes et Madame Royale, passant par Mâcon en août septembre matérialiseront ce triomphe monarchique. " Tous les mâconnais leur ont témoigné leur attachement et leur reconnaissance " (4). Tous ? Une grande majorité, au moins en apparence. Grande bourgeoisie foncière, désireuse de s'assurer des appuis pour conserver ses biens nationaux, marchands de vin " attendant de la paix un renouveau de négoce " (5), légistes, membres des arts libéraux, artisans aisés, propriétaires et rentiers, heureux d'être débarassés du poids de la guerre et

-
- (1) A.M.M. - H-2 1814 - Juin Avis du Préfet, transmis à Bonne en même temps que l'ordre du Ministre de la Guerre, du 5 Juin et que l'ordonnance royale du 15 Mai.
- (2) D'après les comptes de Budget, les registres de mandats, les inventaires de la manutention de la Caserne de Gendarmerie, l'analogie avec les mouvements de troupes alliées, on peut évaluer à près de 20.000 le nombre de soldats français passés par Mâcon d'Avril à Juillet.
- (3) A.M.M. - O-3 Evènements politiques 1814-1870.
- (4) A.M.M. II-20 - Délibération du Conseil Municipal - 18 août 1814
- (5) A.M.M. H-2- 1814 - Adresse des négociants en vin à Bonne, août 1814.

de la conscription, bourgeoisie active espérant jouer à nouveau son rôle dans les affaires municipales jusque là sous la tutelle pesante d'un préfet pourtant compréhensif (1), voilà certes des partisans sinon convaincus, du moins ralliés au nouveau Régime. Ils en attendent profits et sécurité. Disons qu'ils représentent au mieux le tiers de la population mâconnaise. Malgré inquiétudes et réticences, ils sont, à la mi-juillet pleins de bonne volonté.

Le reste de la cité semble se partager en deux fractions inégales. Les indifférents et les mécontents.

Les premiers demeurent les plus nombreux : généralité des artisans, qui n'ont pas bougé aux pires heures de l'occupation, qui " ne songent aujourd'hui qu'à vivre et à se faire exonérer d'impôts du fait des réquisitions " (2), majorité des ouvriers, manoeuvres, lavandières, épuisés par un hiver terrible pour eux, mais contents du soleil et d'une magnifique récolte, pillards d'épaves de la grande tempête fluant et refluant sur la ville... Une masse d'hommes et de femmes peu enclins à la politique, respectueux des bayonnettes toujours menaçantes, et surtout sans chefs ni programmes. Les critiques y sont vives sans doute, mais peu originales. Si l'on y discute la question du régime c'est " en des lieux depuis longtemps connus pour leur agitation", avec des citoyens " éternellement mécontents et connus pour tels " (3). Les malheurs de l'Empereur et les maladresses de Louis XVIII n'ont pas encore remué cette masse indifférente.

Pourtant, une minorité de Mâconnais, malgré le courant général de soulagement à la paix n'a pas cessé, ou de soutenir la cause de l'Empire, ou de " souhaiter 93 et le jacobinisme". Il est bien difficile de séparer les deux courants, dès juillet 1814. Bien aléatoire d'évaluer Bonapartistes et Républicains. Nous connaissons, par les arrestations de 1815, l'avocat BOITARD", meneur révolutionnaire " (4), le cabaretier LAVENIR " homme dangereux " (5). Nous soupçonnons les quelque 25 officiers en retraite, les quelque 25 ex-administrateurs départementaux et municipaux des années 93-99 (6), les " plus enragés sectateurs de 93 ", certains " membres de la classe qui se croit abandonnée quand elle n'est pas seule protégée ", certains exaltés des Cent-Jours, nous les soupçonnons tous de regretter

-
- (1) cf. A.B. 1932 - p. 205-221 - Article de M. de Saint-Jacob. " La municipalité de Dijon sous l'Empire " : " Ces grands propriétaires... deviennent les adversaires du Gouvernement impérial qui ne leur laisse aucune initiative."
- (2) A.M.M. Fonds Puthod. Lettre d'août 1814.
- (3) A.D.SL. M. Police Générale 1800-1816 - Carton 1815 - Rapports de Police d'août et septembre 1814.
- (4) A.D.SL. Série M. Police Générale Carton 1815 - Registre des suspects.
- (5) A.M.M. I-1- 1789-1862- Note du Préfet au Maire 10 août 1814.
- (6) Parmi eux surtout Bigonnet, ex-député aux Cinq-Cents, qui sera Maire sous les Cent Jours.

Au terme de cette trop longue étude d'un court semestre de l'histoire locale de Mâcon, il est possible de répondre aux interrogations qui l'ont ouverte.

L'Invasion autrichienne ne bouleverse rien, ne provoque aucun soulèvement. Ce qui confirme bien des observations analogues dans toute la France de 1814. L'esprit public en France n'est nulle part favorable à la résistance. Ici moins qu'ailleurs peut-être. Du fait de la situation géographique de la ville désignée comme objectif stratégique, malgré les obstacles naturels qui peuvent la défendre et la petite garnison qu'on pourrait y lever. Du fait d'un tempérament peu porté aux dévouements collectifs, d'une structure sociale dominée par une minorité dirigeante réduite et bien nantie en foncier, alourdie d'une pléthorique classe moyenne égoïste et divisée, manquant d'une clientèle ouvrière prompte aux enthousiasmes. Du fait d'une économie traditionnelle, indifférente aux évolutions récentes, dépendant surtout du temps et du sol, ce qu'aucun Régime ne peut asservir ou confisquer.

Les classes possédantes locales, comme les autres, ne voient donc aucun intérêt à résister. Personne pour galvaniser le sentiment patriotique devant les cavaliers blancs de Bubna. Au contraire, les royalistes mâconnais n'ont-ils pas habilement manœuvré, promettant le maintien des positions administratives et politiques, faisant confirmer dès le premier jour par l'envahisseur, la sauvegarde des personnes et des biens ? Pourquoi risquer le sac et le pillage systématique de toute la ville, pourquoi perdre les avantages conservés par la discussion ? Pourquoi refuser les Bourbons, condition de la paix ?

En règle avec leur conscience, leur porte monnaie et l'opinion publique, toute confiance perdue dans le sort de l'Empire, hommes de commerce plus que d'épée, les notables mâconnais, BONNE en tête, ont suivi la pente naturelle la moins aventureuse et d'apparence la moins coûteuse. Mâcon intact ne vaut-il la gloire éphémère sur les ruines de la cité ? Et si l'occupation fut souvent moins douce qu'ils ne l'avaient espéré, le bilan définitif demeura tout à fait raisonnable. Le drapeau blanc hissé sur la Mairie n'est pas celui de la capitulation des ambitions politiques, ni des intérêts économiques. A tel point que beaucoup, oubliant leurs récentes alarmes, se prennent à discuter hautement de toutes choses, comme après une grande victoire.

- TABLE DES MATIERES -

INTRODUCTION

1

LES SOURCES

2

1° Les Instrumentas	4
Cartes et plans	4
Recueil, manuscrits et imprimés	5
2° Les manuscrits p.	7
Archives nationales	7
Archives départementales de Saône-et-Loire	8
Archives municipales - Mâcon	12
Archives privées	16
3° Les Imprimés	17
Opinion publique et hommes politiques	18
Economie	20
Evènements militaires	21

CHAPITRE I - DESCRIPTION DE MACON AU DEBUT DE 1814

24

A - Cadre physique	25
Situation	25
Abords	27
La ville	29
B - Population	31
Le " matériel humain "	31
Les Combattants	32
Les Non-Combattants	34
C - Conditions économiques	35
a) Conditions générales traditionnelles	39
Le sol	39
Les voies de passage	41
Les hommes	42
b) Aspects de l'activité	43
Commerce des vins	43
Grains et fourrages	46
Viande	47
Exploitation foncière (importance - origine - évaluation)	48
c) Situation en 1814	55
Crise (mauvaises récoltes - droits réunis - concurrence de Chalon - sens véritable de la crise)	55

D - Essai de Panorama Social 59

- a) Valeurs et limites de la recherche-59
Les sources- leur critique
- b) Origines de la population -64
La Région -64 - les "étrangers" -67
- c) Une société "bourgeoise" -68
Bases de classement - critiques du
classement - 70
Les classes riches - 73-
Leur place sociale - 78
Les classes moyennes-85
Rôle modeste -89
Les classes pauvres -90
Rôle modeste -93

- E - L'Opinion publique fin 1813 - 95
Les soutiens du Régime - 95
L'opposition - 98
L'apathie générale -100
Les causes-le Défaitisme -106

CHAPITRE II - LES OPERATIONS MILITAIRES 12 JANVIER-
11 MARS 1814

110

L'accusation de trahison - 111

- A - Les forces en présence 113
situation militaire régionale
situation locale 117
- a) absence des troupes régulières 117
- b) pénurie d'armes et de munitions 124
- c) incertitude des nouvelles 126
Fausses nouvelles et "5^e colonne"
- d) manque de chefs 135
Augereau-Légrand de ^Mercey
Defranc-Les Capitaines-Ségur
de Roujoux-Les Elus

B - Les combats - 148

- a) Première occupation autrichienne
12-13 janvier 1814 149
Louis Bonne- Opposition au plan
de défense 154
Arrivée des Autrichiens 158
L'occupation 160
L'accusation de trahison 162

b)	Reprise de Mâcon par Legrand et les Tournusiens 23-26 janvier	165
	Le Général Legrand baron de Mercey	166
	L'expédition	168
	Le 23 janvier	172
	Attitude des Mâconnais	175
	Retraite sur Tournus	181
c)	Seconde occupation autrichienne	
	26 janvier-19 février	184
	Retour autrichien	185
	Mesures de police	187
	Réquisitions	191
	Vie quotidienne	193
d)	Seconde Libération par la Division Pannetier - 19 février - 6 mars	198
	Reprise de la ville	198
	La division à Mâcon	203
	Son départ	205
e)	" Le temps des Epreuves "	
	6-18 mars 1814	207
	L'armée du Sud	208
	3 ^e entrée des Autrichiens	210
	Combat du 11 mars	213
	Tentative de sursaut populaire	218

CHAPITRE III - LES LUTTES POLITIQUES.

Le VERITABLE PROBLEME POLITIQUE A MACON

227

A	→ Position favorable de la Municipalité en janvier 1814	228
	Vacance de l'autorité centrale -	
	Les dangers	231
	Le Conseil Municipal	233
	Composition- opinions.	
B	→ Les Municipaux gouvernement - 12 janvier 6 mars	241
	Qualité de cette administration	
	Politique sociale	244
	Marchandages avec les royalistes	246
	Installation à la Préfecture	249
C	- L'équilibre des forces - 6 mars-15 Mai	251
	Les trois forces : Autrichiens	251
	Royalistes	263
	Les Municipaux	273
	Opinion publique en mai	276

D) Reprise en main par le Pouvoir Central	
15-17 juillet	279
Effacement des Autrichiens et des municipaux - Le Comte Germain premier Préfet de la Restauration	286
Opinion publique en juillet	288

CHAPITRE IV - CONSEQUENCES ECONOMIQUES de l'OCCUPATION 293

A) Diminution des " Recettes "	296
a) Anéantissement du commerce	296
b) Avilissement des recettes publiques	303
L'octroi	306
Les droits réunis	310
Les Contributions Directes	314
Evaluation des pertes	318
B=) Augmentation des " Dépenses "	320
a) Dépenses diverses	320
b) Frais d'assistance	323
c) Réquisitions	327
Organisation -Le bon de réquisition	330
Les Commissions	331
Réquisition générales	333
Réquisitions Intérieures	340
Logement	347
d) Pillages	349
C) <u>BILANS</u>	354
Conséquences sur le budget municipal	356
Evaluation de l'appauvrissement général	357

MACON APRES l'OCCUPATION

361

Mi juillet 1814 - Réveil de l'esprit public	362
Les thèmes de discussion	361
Les opinions politiques	366

A N N E X E - I -

PROFESSIONS ET CLASSES SOCIALES à MACON en 1812
(A.M.M. H-3 - Garde Nationale 1799-1821 -
Recensement de 1812)

PROFESSIONS	Nb. de famil- les	Adul- tes	Enf. moins 18ans	Domes- ti- ques	ou- vries	To- taux	Classes sociales		
							diri- gean- te	moyen- ne	pau- vre
Nobles-Ex-Nobles	9	17	9	9	4	39	9		
Bourgeois-Oisifs	252	347	116	53		516	39	400	40
Propriétaires	227	371	181	194	9	755			
Légistes	68	116	86	37	16	255	26	32	10
Prof. libérales diverses	59	104	68	29	7	208	6	40	13
Fonctionnaires	79	149	121	65		335	8	60	11
Militaires	30	51	11	2		64	2	25	3
Clergé	80	80	8	28	6	122	2	60	18
Négociants	97	188	126	27	6	347	38	59	
Commerçants	340	760	519	126	49	1454			
Artisans maîtres	494	874	739	55	154	1822		400	94
Compagnons (éval.)	400	650	500			1150			400
"Intellectuels"	49	84	52	6	1	143		30	19
Commis, employé	71	157	112	4		273		10	61
Postillons, mariniers	64	169	96		2	267		10	54
Ouvriers libres	114	286	138			424			114
Manoeuvres	218	639	284			923			218
Lavandières	155	234	148	7		389			155
Jardiniers, cultiv.	44	94	50	6	10	160		10	34
Indigents	87	41	44			155			
	2937	5481	3408	648	264	9801	130	1436	1371

Quartier Saint-Clément
Soldats aux armées

329

152

10282 (chiffres à 15 %
près, y voir un ordre de
grandeur.